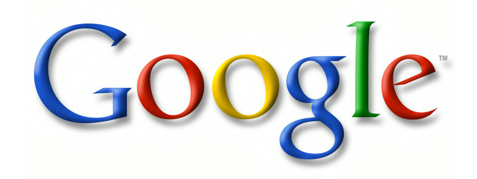
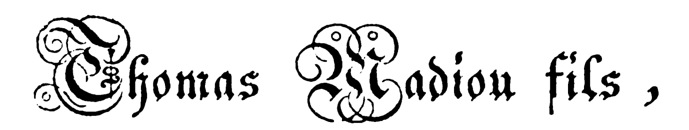




HISTOIRE D'HAITI,

PAR


Thomas Madiou fils,

DIRECTEUR DU LYCÉE NATIONAL DU PORT-AU-PRINCE,

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE.

TOME DEUXIEME.



AU PORT-AU-PRINCE.

IMPRIMERIE DE Jh. COURTOIS

1847.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

1799.

Sommaire.—. Toussaint se dispose à assiéger Jacmel — La légion de l'Ouest répand dans les campagnes que Toussaint veut égorger les hommes de couleur et asservir les noirs. — Borno Déléard occupe Marigot.—Description des fortifications de Jacmel.—Enthousiasme de la garnison.—Attitude froide de Bauvais.—Mesures prises par Bauvais pour soutenir un siége.—Départ clandestin de Bauvais.—Indignation de la garnison.—Adresse de Bauvais aux officiers supérieurs de la garnison de Jacmel.—Causes de la conduite de Bauvais.—Sa mort.—Dessalines passe une revue de son armée dans la savane de Léogane. —Feux météoriques.—Terreur des troupes.— Dessalines fait sommer Jacmel de se rendre.— La garnison lui répond qu'elle est prête à vaincre ou à mourir.— Dessalines investit la place.—Christophe enlève Marigot sur Borno Déléard.— Les troupes de Jacmel évacuent Baynet.—Dieudonné Jambon fait transporter des canons devant Jacmel.— La place est canonnée.— Assaut repoussé.— Les colons fournissent des fonds à Toussaint pour renverser Rigaud.—Toussaint fait transporter de la grosse artillerie devant Jacmel.—Il vient diriger lui-même les opérations du siége.—Il donne assaut au fort Pavillon et en est repoussé par Auger. — La famine se fait sentir à Jacmel.— Assaut donné à la place.— Toussaint fait lancer des bombes sur la place.—La famine devient affreuse.—Birot propose d'évacuer la place.—La garnison s'en indigne.—Birot s'enfuit.—Tumulte dans la ville apaisé par Auger et Gauthier.—Gauthier prend le commandement de la place.—Rigaud tente de dégager Jacmel; il est battu à la Porte.—Le port de Jacmel est bloqué.—Rigaud envoie l'adjudant-général Pétion prendre le commandement de Jacmel.—Belle défense de Pétion.—La plupart des femmes sont chas-

sées de Jacmel.—Cruautés exercées sur elles par Christophe.—Noble conduite de Dessalines à leur égard —Evacuation de Jacmel.—Bataille sanglante dans le chemin du blockaus.— Les débris de la légion de l'Ouest atteignent le Grand-Goâve.—13 Mars 1800 entrée de Dessalines à Jacmel —17 Mars 1800 Toussaint y arrive.— Sa proclamation.—Laplume prend le poste Cavalier, et coupe les communications entre Baynet et le Grand-Goâve qu'occupent les troupes de Rigaud.—

Nous avons vu dans le livre qui précède que le général Rigaud ne sortant pas des Cayes et négligeant les opérations militaires avait fourni à Toussaint Louverture le temps d'écraser l'insurrection du Nord, et de faire descendre de nouveau dans l'ouest les nombreuses troupes qu'il avait détachées de l'armée expéditionnaire du Sud. Dessalines renforcé des demi-brigades sous les ordres de Clervaux avait repris l'offensive, avait enlevé Bellevue, refoulé les Rigaudins jusqu'au Grand Goâve, et avait établi une ligne de camps retranchés presque inexpugnables en avant de Léogane, afin que cette place fut à l'abri d'un coup de main de l'ennemi pendant qu'il marcherait sur Jacmel. Toussaint avait pris la résolution d'enlever cette ville dont il ne respectait plus la neutralité depuis le combat de Tavet. Après avoir confié le commandement de la place de Léogane à Dieudonné Jambon qui se montrant très-dévoué à son autorité exécutait aveuglement ses ordres, il ordonna au général Clervaux d'occuper avec la 6e. et la 9e. les camps établis par Dessalines entre le Grand-Goâve et Léogane. Aussitôt après la chute du Môle, il avait fait partir pour les environs de Jacmel deux demi-brigades sous les ordres du Colonel Henri Christophe.

Reportons nous aux événemens qui suivirent le combat de Tavet dans les 1ers jours de Septembre 1799, alors que Bauvais blâma publiquement Birot d'avoir attaqué le Colonel Nérette, en outrepassant les ordres qu'il avait reçus. Aussitôt après les premières hostilités, les troupes cantonnées près de Jacmel, ainsi que les cultivateurs du voisinage, dont le chiffre s'élevait à 4,000 âmes, étaient rentrées dans cette ville. Les soldats de la légion de l'ouest qui étaient noirs la plupart et très-dévoués au général Bauvais avaient répandu dans les campagnes que Toussaint voulait égorger tous les mulâtres et replonger les nègres dans l'esclavage.

Bauvais envoya Borno Déléard occuper Marigot, à la tête d'un escadron et d'une compagnie de la légion de l'ouest, avec ordre d'entretenir les communications qui existaient entre Jacmel et les campagnes soumises à Lamour Dérance, et de combattre Mamzelle, chef de bandes qui secondait les vues de Toussaint Louverture. Déjà un nommé Gay, lieutenant de Mamzelle, avait égorgé les habitans de Sale Trou; et Marigot avait été saccagé par une autre chef de parti, nommé Joseph Aquart.

Lamour Dérance, qui faisait sans cesse des excursions dans la

plaine du Cul-de-Sac avait arraché à la mort, après un combat livré sur l'habitation Drouillard, plaine du Cul-de-Sac, à la 2e. demi-brigade du Cap, un grand nombre de jeunes gens de couleur que le Colonel H. Christophe avait fait arrêter en traversant la Croix-des Bouquets. Ces jeunes gens avaient été conduits à Jacmel au travers de la Montagne de la Selle. Borno Déléard se maintint difficilement à Marigôt, assailli par Mamzelle et par Joseph Aquart. Cependant vigoureusement secondé par Magloire Ambroise, officier noir, il repoussa leurs aggressions.

Quant aux habitans de Jacmel ils étaient pleins de sécurité. Cette place assez bien fortifiée et renfermant une garnison intrépide pouvait résister à une armée formidable. Du reste la légion de l'Ouest ne pensait pas que Toussaint osât même approcher ses canons de la Place.

La ville de Jacmel s'élève en amphithéâtre du rivage de la mer au sommet d'un morne qui domine toute la rade ; elle est presque inaccessible du côté des montagnes. Elle s'étend dans sa largeur, du Nord au Sud ; et dans sa longueur, de l'Est à l'Ouest. A l'époque du siége que nous allons raconter, des forts détachés qui formaient la ligne de circonvallation en fermaient l'enceinte.

Le grand fort s'élevait au Sud Est de la ville sur une éminence escarpée dont le pied était baigné par les eaux de la mer. Cette fortification entièrement ouverte du côté de l'intérieur fut désarmée par le général Bauvais qui avait reconnu qu'elle ne pouvait servir qu'à défendre l'entrée de la rade. Bauvais en fit un poste d'infanterie et y logea 60 hommes.

A cent cinquante toises au-dessous du Grand Fort se trouvait la petite batterie, d'aucune importance pour la défense de la place ; ce n'était qu'une demi lune établie pour la sûreté de la rade, sous la protection du fort Béliot ; elle fut désarmée et demeura sans garnison, car elle était à 60 toises environ hors de la ligne de circonvallation. En suivant la ligne de circonvallation, on atteignait le fort Béliot ou l'arsenal dont nous venons de parler, établi sur le revers sud est d'un des quartiers les plus élevés de la ville, appelé le Bélair. Cette fortification était parfaitement armée, ayant parapet, fossés et de grandes difficultés d'approche. * Ceinte de gros murs elle servait de poudrière, et renfermait tout le matériel d'artillerie de la place.

A deux-cent-cinquante toises du fort Béliot, en se dirigeant vers le nord est on rencontrait le poste Constant armé à la hâte d'une pièce de 8. Ce fort défendait l'intervalle qui existait entre le fort Béliot et le blockaus, et se tenait sous la protection des canons de ces deux fortifications. Du Nord au nord-est, à 300 toises de Cons-

* Le fort Béliot, le blockaus, les forts de Léogane et de l'Hôpital furent commencés en 1794, par l'adjudant-général Mombrun et par le lieutenant colonel Pétion.

tant se dressait le blockaus sur une petite éminence, dominant tout le quartier du Bélair, la grande route de Jacmel à Marigot, et protégeant cette route ainsi que toutes les avenues de la place. Cette position armée de quatre pièces dont deux de 18 et deux de 24 était entourée d'un fossé de dix pieds de profondeur sur vingt de largeur. Le blockaus n'était qu'une maison de trente pieds carrés dont le rez-de-chaussée était fermé par quatre murs épais, et la partie supérieure palissadée de madriers de chêne.

A trois-cents toises du blockaus vers le Nord on rencontrait le fort Baril, ainsi nommé des barils remplis de terre avec lesquels il avait été construit à la hâte. Cette position armée de deux pièces de 8 était très-importante, car elle défendait l'entrée de la place entre le blockaus et le fort Léogane desquels elle était éloignée de 280 toises. A cent cinquante toises du fort Baril l'on rencontrait le portail de Léogane et les avenues du quartier de la Gosseline. On avait dressé à la hauteur de ce portail un retranchement armé d'une pièce de 4 qui défendait la grande route de Jacmel à Léogane. A cent vingt toises de ce retranchement se dressait sur une éminence le fort de Léogane armé de 4 pièces de gros calibre dont deux en barbette, et deux montées sur affuts de côte. Cette redoute défendait la partie de la place qui s'étendait du Nord au Nord-Ouest, et se tenait sous la protection du fort du Gouvernement. A 280 toises à l'Ouest du fort de Léogane on rencontrait le poste de Talavigne, éminence de la plus haute importance que le général Bauvais avait malheureusement toujours négligée. A 200 toises du fort de Léogane, se trouvait sur la ligne de circonvallation la barrière de Thomas Thuat, barricadée, fortifiée à la hâte, et ayant une pièce du calibre de 4. Cette position défendait le chemin conduisant à la rivière qui baigne la place à l'Ouest. A l'extrémité occidentale de la ville, à 200 toises de la barrière Thomas Thuat, on rencontrait le fort de l'Hôpital armé de trois pièces de gros calibre montées en barbette et à cylindre, et défendant les avenues de la place depuis Talavigne jusqu'au rivage.

A 200 toises du fort de l'Hôpital et à 30 toises du rivage, à l'extrémité droite de la ville, était un poste militaire défendu par une pièce de 4. Ce poste était nécessaire à la sûreté de la place, car les assiégeans profitant de l'obscurité de la nuit, pouvaient, suivant le rivage, pénétrer dans la ville par cette issue. Aussi ce poste exigeait-il qu'on y déployât la plus grande activité et une rare surveillance.. Il terminait le demi cercle de la ligne de circonvallation à l'Ouest de la place. L'extrémité Est de cette ligne qui touchait au rivage, était éloignée de 560 toises de l'autre extrémité qui se terminait aussi au rivage à l'Ouest.

Au centre de ce demi cercle de circonvallation, sur une éminence qui formait la pointe occidentale du quartier du Bélair, se trouvait

le poste du gouvernement. Cette position devait être le point central de toutes les opérations des assiégés; elle était presque inaccessible et armée de quatre pièces de gros calibre; elle dominait et protégeait tous les autres forts de la ligne, à l'exception du fort Béliot, du poste Constant et du blockaus qui se trouvaient à l'Est et au Nord-Est de la place.

Il n'était bruit à Jacmel que du siège qu'on devait bientôt supporter. La garnison de cette place composée de soldats braves, intrépides et éprouvés par mille combats, laissait éclater le plus grand enthousiasme. La détermination de vaincre ou de mourir était peinte sur les traits de chaque soldat. La haine la plus implacable contre l'autorité de Toussaint Louverture se manifestait dans les rangs; chacun voyait en lui le protecteur du colon blanc, le bourreau des hommes de couleur, et l'ennemi de la liberté des noirs. Les femmes elles mêmes, noires et jaunes, étaient pleines de courage, et se montraient déterminées à partager tous les dangers du soldat.

Le général Bauvais seul se montrait froid, préoccupé; il n'était pas ému des élans d'enthousiasme qui remplissaient la ville; les cris de liberté, de vaincre ou de mourir ne réjouissaient pas son front soucieux; il paraissait nourrir en son esprit un projet que combattait son cœur. A l'aspect sombre de sa physionomie, les braves soldats de la légion de l'Ouest se demandaient ce qu'avait leur général dont l'attitude paraissait condamner leurs bonnes dispositions; ils l'auraient taxé de lâcheté si lui-même ne leur avait appris mille fois à braver la mort sur les champs de bataille.

Cependant entraîné par l'élan général il donnait des ordres, et prenait des mesures pour soutenir un siège régulier. Il y avait dans la place une foule de jeunes officiers d'un rare courage. Il confia le commandement du blockaus au chef de bataillon Brunache, homme de couleur; celui du fort Léogane au lieutenant colonel Bazelais, homme de couleur; celui du fort Béliot au chef de bataillon Dupuche, homme de couleur. Comme le Grand-Fort et le morne Talavigne étaient protégés par les forts Béliot et de l'Hôpital, il y plaça peu de troupes. Il ordonna que tous les forts et postes correspondissent nuit et jour avec le bureau de la place au moyen de signaux. Sur la place d'armes contigüe au fort du Gouvernement devenu le quartier-général étaient rangés en bataille 600 hommes d'élite commandés par le jeune Benjamin Auger, homme de couleur. Ce corps devait se tenir toujours prêt, au premier ordre de Pierre Fontaine, commandant de la place, à se porter sur n'importe quel point attaqué ou menacé. Pierre Fontaine était un officier noir d'une rare intelligence, jouissant de toute la confiance du général Bauvais et de la garnison.

Cependant la population prévoyait une horrible famine; c'était sa seule crainte. La garnison ne s'en montrait pas moins toujours gaie et enthousiaste. Les soldats promettaient à leur général de

s'ensevelir avec lui sous les ruines de la place. Mais Bauvais était sous le poids d'une lettre que lui avait adressée l'agent Roume et dont la ville entière ignorait l'existence. Toussaint avait arraché cette lettre à l'agent du directoire.

Quel fut l'étonnement de tous ces braves quand tout-à-coup dans une matinée de Septembre 1799 le bruit circula que le général Bauvais s'était embarqué pour St Thomas, abandonnant ses filles en bas âge et son épouse. Bientôt l'étonnement fit place à l'indignation; les soldats dans leur fureur qualifièrent leur ancien général de traître; quelques-uns cependant versèrent des larmes, et comprirent son dégoût des affaires publiques; mais tous se montrèrent toujours disposés à périr jusqu'au dernier plutôt que de se soumettre à Toussaint. Ils continuèrent à entourer de soins et de considérations la famille de Bauvais. Celui-ci en s'embarquant au milieu d'une nuit obscure avait envoyé au colonel Birot, une adresse aux officiers de Jacmel. Birot réunit sur la place d'armes les gardes nationaux et la légion de l'Ouest et leur donna lecture de cette pièce.

Jacmel, 13 Septembre 1799.

LOUIS-JACQUES BAUVAIS, *aux Officiers supérieurs de la garnison de Jacmel.*

Mes chers Camarades,

« Destitué et déclaré en état de révolte par une lettre de l'agent du Directoire exécutif en cette colonie datée du Cap le 22 Thermidor dernier, que je viens de recevoir, je ne puis ni ne dois continuer à vous commander ainsi que cet arrondissement, sans me rendre plus coupable et encourir de nouvelles disgraces.

« Vous connaissez, mes amis, mon attachement à mes devoirs et mon respect pour les autoritées constituées. Plus d'une fois depuis les troubles actuels je vous ai dit ma façon de penser, et quoique je visse d'une manière à n'en plus douter l'horrible complot de détruire les hommes de couleur, la présence de l'agent du Directoire m'en imposait au point que je ne pouvais me permettre aucune position hostile. Le Sale-Trou venait d'être enlevé par Mamzelle; le cruel Gay en avait assassiné les habitans; la place de Marigot venait d'être surprise par Joseph Aquart qui de concert avec Mamzelle insurgeait tout et se proposait de venir cerner Jacmel. Certain que tout cela se faisait par les ordres du général en chef et voyant que je ne lui avais donné aucun sujet, je lui écrivis pour me plaindre de cette étrange conduite dans un temps où je correspondais journellement de la meilleure foi possible avec lui: c'est donc à cette époque, après vos pressantes sollicitations et la nécessité de préserver les jours de nos concitoyens et les nôtres que je fus contraint par les circonstances

de me mettre sur la défensive. Je m'empressai d'instruire de ces faits extraordinaires le citoyen agent Roume dans le ferme espoir qu'il rendrait justice à ma conduite et blâmerait celle du général Toussaint qui faisait enlever partiellement par des hommes sans mœurs les différents quartiers de l'arrondissement confié à mes soins. Comme je n'avais aucun tort je m'attendais à recevoir une réponse satisfaisante de l'agent ; mais quelle a été ma surprise et mon étonnement lorsque je me suis vu qualifié *de ci-devant général de brigade au service de la République, actuellement chef de révoltés.* Un coup de foudre n'eut pas été pour moi plus terrible ; j'eus besoin de toute ma raison pour ne pas me porter au dernier désespoir. Le contenu de la lettre est si plein d'amertume et de choses désagréables que je ne puis ni n'ai le temps de vous en donner copie.

« Ma première idée était de vous assembler tous, de vous en donner lecture et de vous faire sentir la nécessité d'aller présenter au Directoire ma justification, ou de lui porter ma tête, s'il est possible que je me sois rendu coupable. Mais réfléchissant que votre désespoir pouvait égaler le mien et vous porter à contrarier mes vues en me contraignant de continuer un commandement qui ne m'appartient plus, j'ai pris la terrible et nécessaire résolution de partir sans vous rien dire. Vous, mes amis, qui connaissez ma sensibilité et mon attachement pour vous et pour tous mes concitoyens de cette arrondissement, mettez vous un moment à ma malheureuse place ; concevez quel chagrin me poignarde d'être obligé de m'éloigner de vous d'une manière si étrange. Mais telle est la force de la raison et l'empire du devoir qu'un homme de bien doit préférer l'honneur à tout ce qu'il a de plus cher au monde. Connaissant votre attachement et votre amitié pour moi, je me flatte, mes amis, que vous serez utiles à ma femme et à mes enfans, que je vous recommande comme devant être un jour toute ma consolation. Si ma femme désirait aller à S^to^ Domingo auprès du général Kerverseau mon ami, ou partout ailleurs, soyez lui favorable je vous prie.

« Quant à moi je vais me rendre à St Thomas, et ferai ensorte de profiter du premier bâtiment qui fera voile pour Hambourg afin de me rendre en Europe et passer ensuite en France où je ne négligerai rien pour éclairer le Directoire sur tout ce qui se passe dans cette colonie.

« Comme il est possible que mon départ précipité occasionne quelque effervescence dans les troupes et des inquiétudes alarmantes aux citoyens de la ville et des campagnes, je vous recommande particulièrement de mettre en usage tout ce que votre prudence et votre sagesse vous suggéreront pour éviter le plus petit malheur, car je mourrai de chagrin si jamais il me parvenait qu'il soit arrivé quelque chose de désagréable à un individu quelconque. Assurez de mon attachement à tous les officiers et soldats de l'armée. Ne

m'oubliez pas auprès de tous les braves capitaines des volontaires de la ville et des mornes. Je compte beaucoup sur leur fidélité à la République Française, au maintien de l'ordre et à la sûreté des personnes et des propriétés. C'est le moment de vous signaler tous.

« Je vous invite à vous rappeler que la commune de Jacmel a envoyé une députation auprès de l'agent Roume et que j'ai envoyé aussi un officier porteur de mes dépêches; peut être seront-ils assez heureux de faire revenir le citoyen Agent d'une erreur qui m'est en particulier si funeste..

« Adieu mes amis, je vous embrasse de tout mon cœur. Vive la République Française, la liberté et l'égalité!

BAUVAIS."

P. S.—Je vous recommande l'union la plus étroite entre vous tous et l'administration municipale.

Après la lecture de cette pièce les troupes se retirèrent de la place d'armes, témoignant toujours leur indignation contre Bauvais; il y eut pendant toute la journée une forte agitation que les officiers parvinrent à calmer difficilement. La municipalité seule avait reçu en communication, dans l'après-midi qui précéda le départ de Bauvais la lettre de l'agent Roume dont parle ce général dans son adresse.

En s'embarquant Bauvais ne voulait pas prendre part à une guerre toute d'ambition. Depuis longtemps il était dégoûté des affaires de St Domingue; supérieur incontestablement à Rigaud et à Toussaint en éducation ainsi qu'en instruction, sans avoir cependant le génie entreprenant du dernier, il ne pouvait consentir à être dominé ni par l'un ni par l'autre; la marche de Toussaint vers l'indépendance de St-Domingue blessait son cœur essentiellement français, et l'ambition de Rigaud qui ne voulait pas souffrir de supériorité le froissait également. Rigaud vainqueur il eut été obligé de le combattre pour contenir le débordement de ses passions; Toussaint vainqueur il eut été témoin, d'après ses convictions, de la chute des principes républicains à St.-Domingue, du triomphe du parti colonial et de l'avilissement de sa caste. Du reste il était dégoûté depuis longtemps, quoique homme de couleur, de la folle présomption des mulâtres qui ambitieux et indisciplinés se montraient difficiles à contenter. D'une autre part, il s'apitoyait sur l'aveuglement de la plupart des chefs noirs qui subissant l'influence des anciens colons prêtaient leurs efforts sans s'en douter au rétablissement de l'ancien régime. Il ne voyait de patrie que dans la France républicaine cette grande nation dont les victoires l'avaient si souvent ému, et prévoyant la ruine de la colonie au milieu des guerres de castes qui l'embrasaient, il voulait aller en Europe exposer au Directoire exécutif l'état réel de St.-Domingue, s'éloignant momen-

tanément des passions violentes qui remuaient de fond en comble la terre qui l'avait vu naître. Il avait découvert une tendance bien prononcée de la part de l'homme de couleur et de la part du noir à s'isoler du blanc; et consultant l'avenir il demandait souvent à ceux qui formaient son cercle intime: que deviendra notre pays quand il sera livré à la vanité et à l'ignorance. Nourri des idées généreuses proclamées par la Révolution française sur l'égalité et la liberté, il eut voulu consacrer sa vie entière à l'application de ces grands principes dans la colonie. Lorsqu'en 1792 il donna le bras à Lambert et à Caradeux il rêvait la conciliation, l'union intime des français quelle que fût leur couleur. La proclamation de la liberté générale par la Convention nationale avait mis le comble à ses vœux les plus chers et avait donné presque de la certitude aux espérances qu'il avait conçues sur l'avenir de la colonie. Mais il n'avait puisé ses espérances que dans ses nobles instincts; il avait jugé ses concitoyens d'après les élans de son cœur et avait compté sans l'ambition, sans les passions. Bauvais qui s'était si courageusement dévoué à l'affranchissement de sa race, qui s'était montré dans tant de combats à la tête de ses soldats, soit pour attaquer avec vigueur ceux des blancs qui résistaient à l'exécution des généreuses résolutions de la Mère Patrie, soit pour chasser l'étranger du sol, devenait sombre et désespéré au seul mot de guerre civile, à la seule pensée de voir les noirs et les hommes de couleur, aulieu de s'unir étroitement s'entr'égorger pour une veine prééminence de la peau. Il ne songeait pas à l'indépendance de la colonie parcequ'il avait foi dans les promesses de la Révolution française, parce qu'il était noble alors à l'homme de quelque couleur qu'il fût de servir la France républicaine qui se montrait si généreuse, si philantropique.

Dévoué avant tout à l'avancement de sa race, son cœur saigna quand il vit les luttes sanglantes et infructueuses de Rigaud et de Toussaint; il ne croyait pas que le noir et le jaune pussent se séparer complètement l'un de l'autre sans compromettre à jamais la cause qui les avait précédemment unis. Il essaya vainement la voie de la conciliation entre Toussaint et Rigaud. Sa neutralité qui était inévitable, sous l'influence de telles idées, devint fatale à la colonie et fut blâmée par les deux adversaires qui se disputaient l'autorité. Dans de telles circonstances la destitution de Bauvais prononcée par l'agent Roume fut le dernier coup que put supporter cet homme toujours soumis aux autorités constituées. Il voyait s'anéantir l'œuvre de conciliation à laquelle il fut fidèle toute sa vie.

Bauvais était un citoyen froid, instruit, d'un esprit supérieur; il s'étudia toujours à contenir ses passions; se voyant débordé par celles qui éclataient autour de lui, n'ayant pas assez d'énergie de

tempérament pour les dominer en prenant de son propre mouvement le rôle pénible, plein de tribulations de général en chef, ne voulant pas devenir l'instrument de l'ambition de Rigaud et de Toussaint qu'il estimait peu, il partit pour la France, déterminé à ne tirer désormais son épée que pour la cause sainte de la Patrie.

Plusieurs écrivains ont prétendu que Bauvais s'était montré lâche et traître en abandonnant Jacmel pendant le siége. Il aurait été vraiment lâche et traître si après avoir accepté ce siége il s'était embarqué. Mais il partit le 13 Septembre 1799, et Dessalines n'arriva devant Jacmel que dans les premiers jours de Novembre 1799.

De Jacmel il fit voile pour St-Thomas; mais capturé par un navire anglais, il fut entièrement dépouillé et conduit à la Jamaïque. Peu de temps après il passa à Curaçao où sa femme et deux de ses enfans ne tardèrent pas à venir le joindre. Après quelques mois de séjour en cette île, il s'embarqua pour France muni d'un passe-port de l'agent Roume. Déjà plusieurs jours de navigation s'étaient écoulés; la mer était houleuse et les voiles gonflées promettaient un heureux voyage. Bauvais était plongé dans de profondes réflexions; il songeait au malheureux sort de la colonie, aux tristes conséquences de la guerre civile; il se disposait à combattre victorieusement les accusations dirigées contre lui, ou à porter sa tête sur l'échafaud. Tout-à-coup une voie d'eau se déclare dans le navire; un cri de désespoir retentit de toutes parts; l'équipage et les passagers se précipitent vers la pompe; les manœuvres cessent; Bauvais se dresse soudain au milieu des lamentations qui l'entourent; sa figure jusqu'alors si sombre s'anime; son autorité devient absolue, et chacun s'empresse de lui obéir. Mais bientôt le découragement devient général: malgré les efforts de l'équipage le navire s'enfonçait; on abandonne la pompe et l'on met la chaloupe à la mer; mais elle se trouve tellement pleine que l'eau y pénètre; le capitaine se saisit de ses armes et ordonne qu'on tire au sort. Le sort est favorable à Bauvais et contraire à son épouse. Pendant que les passagers se livrent aux frayeurs de la mort, Bauvais couvre ses enfans de baisers, cède sa place à sa femme, l'embrasse avec tendresse, obtient du capitaine que ses deux petites filles soient placées sur le sein de leur mère.

Madame Bauvais s'attache à son mari; elle le supplie avec des accens de désespoir de la laisser mourir avec lui; Bauvais est contraint de la placer lui-même dans la chaloupe. Qui pourrait exprimer ce qui se passait à cette heure suprême, en ce moment d'éternelle séparation, dans cette âme héroïque: sensibilité, courage, talens, gloire, tout allait s'anéantir. L'embarcation que les flots menaçaient d'engloutir à chaque instant se détacha violemment des flancs du navire. Bauvais demeura sur le pont, immobile, la figure calme et peinte d'une résignation surnaturelle. Les quelques hommes condamnés par le sort et restés avec lui, frappés de son attitude semblent revenir à la vie qui s'é-

teignait en eux, et se sentir atteints de ce courage sublime que les grandes âmes inspirent au vulgaire. Bauvais avait l'éternité sous les yeux; la fatalité poursuivait cet homme dont la vie avait été parsemée d'affreuses tribulations; la vertu qu'il avait déployée dans maintes occasions lui faisait supporter avec héroïsme cette dernière infortune. En même temps le navire sombrait rapidement; l'eau couvrit les sabords, et le général Bauvais tout en agitant son mouchoir en signe d'adieux, disparut sous les flots à la vue de sa femme qui s'évanouit dans la chaloupe. *

* Quoique la lettre que nous allons transcrire soit étrangère à l'histoire, nous l'offrons cependant au lecteur parcequ'elle peint bien le caractère de Bauvais. Elle est écrite en entier de sa main.

Curaçao, le 13 Floréal l'an 8.

Bauvais à sa chère fille Coralie.

J'ai reçu aujourd'hui seulement, ma chère fille, votre lettre du 14 Germinal dernier. Rien ne pouvait m'être plus agréable que d'apprendre de vos chères nouvelles et de celles de la famille. Je suis vraiment bien sensible à cet empressement de votre part qui me tranquillise beaucoup sur les craintes et les inquiétudes qui me tourmentaient depuis que des circonstances malheureuses m'ont éloigné de vous.

Votre maman et vos sœurs qui sont arrivées auprès de moi depuis deux mois sont très-sensibles à votre souvenir; elles vous embrassent, vous désirent une bonne santé et vous engagent de penser toujours à elles; les voyages qu'elles ont faits sur mer et le séjour désagréable de St.-Thomas ont cruellement altéré leur santé. Je me porterai assez bien maintenant après avoir fait deux petites maladies depuis mon séjour ici; mais j'ai la vue singulièrement affectée, suite inévitable des peines et des tracasseries que j'ai eues constamment pendant le cours de cette éternelle révolution. J'ai obtenu un passeport de l'agent Roume pour me rendre en France; mais le défaut d'occasion me retient encore ici. Notre petite fortune a été encore une fois renversée par l'effet de cette désastreuse guerre civile. Les soins que je me suis donnés et les dépenses que j'ai faites pour relever l'habitation de la Grande Ravine au Grand Fond, dont nous sommes propriétaires d'une partie sont devenus inutiles, ainsi que l'établissement d'une petite tannerie à Jacmel qui m'avait coûté plus de dix-mille francs, et dans laquelle il y avait considérablement de cuirs. J'avais comme vous savez des animaux de toute espèce qui faisaient toute mon espérance; tout cela est réduit à rien puisque ma femme n'a pas fait après mon départ le quart de la valeur desdits animaux, personne n'ayant voulu s'en embarrasser dans les circonstances. Ceux qui nous devaient ont profité du moment de crise pour ne point payer, et pour comble de malheur les anglais ont pris généralement tous mes effets, argenteries. D'après ce petit détail vous devez penser, ma chère fille, que les moyens qui me restent sont très-faibles, n'ayant jamais été intéressé ni ambitieux, ne m'étant occupé que de bien remplir les devoirs de mon état et n'ayant

Plus d'un mois après le départ de Bauvais de Jacmel, Dessalines se disposant à marcher sur cette ville, passait en revue toutes ses troupes dans la vaste savane qui s'étendait à l'entrée de Léogane. Le temps était beau; l'armée avait une physionomie sombre et abattue; cette nouvelle campagne contre Jacmel, place renommée par ses fortifications, la réputation d'intrépidité de la légion de l'Ouest, les vengeances du ciel dont la menaçaient les femmes du parti de Rigaud, tout la rendait découragée et silencieuse. Dessalines parcourant les lignes épaisses de troupes qui embrassaient la place fit tous ses efforts pour répandre un peu de gaiété dans les rangs. Chaque soldat reçut dix paquets de cartouches et quelques munitions de bouche. L'armée passa le reste de la journée sous les armes. Quand les ombres de la nuit couvrirent la savane il ne lui fut pas permis de rompre ses rangs. Tout à-coup une pluie de feu vint à tomber; des milliers d'étoiles filèrent à travers le firmament; les soldats effrayés jetèrent leurs armes; les uns prirent la fuite vers la ville, d'autres s'agenouillant levèrent les bras vers le ciel demandant à Dieu pardon du sang qu'ils avaient versé; les dévotes criaient que le Tout-Puissant allait faire expier à Toussaint Louverture tout le sang innocent qu'il avait répandu; le général Dessalines lui-même frappé de ce phénomène demeurait immobile sur la place, au milieu de ce désordre, sans faire entendre sa voix; peu à-peu ces météores se dissipèrent, et les troupes revenues de leur terreur reprirent leurs rangs.

Ce fut sous l'influence de cette panique que l'armée s'achemina

jamais reçu de la République qu'un faible traitement qui, à la connaissance de tout le monde, ne pouvait suffire seulement à mon entretien particulier. Il n'y avait pas à Jacmel un petit marchand de graisserie qui ne fut infiniment plus heureux que moi à tous égards. Toute la colonie et la France même connaissent parfaitement mon désintéressement et les peines infatigables que je me suis données dans tous les temps pour la restauration de la colonie, et pour le bonheur de ses habitans. C'est une justice qu'on m'a rendue et que les honnêtes gens me rendront toujours, et c'est une satisfaction que j'ambitionnais plus que toutes les fortunes de Saint-Domingue.

J'espère, ma chère fille, que malgré nos malheurs et l'incertitude de les voir finir, vous vous comporterez toujours comme vous le devez, en honnête fille, et que vous vous rappelerez souvent d'un père qui vous aime et qui n'a jamais eu que la vertu et ses devoirs pour principes.

J'écris par cette même occasion au citoyen Touzon, négociant à Jacmel, que je prie de vous faire compter une somme de quinze portugaises pour vos besoins. Si vous continuez à apprendre à jouer de la harpe, faites le moi savoir, afin que je fasse tout ce qui dépendra de moi pour vous procurer l'argent nécessaire pour payer le maître de musique.

. . . .

. . . .

. . . .

sur Jacmel, sans confiance en elle-même, et convaincue qu'elle allait être battue. * L'ignorance et les superstitions du peuple avaient fait naître cette panique. Ne comprenant pas ce phénomène les soldats l'attribuaient à la colère Divine qui se manifestait par des signes effrayans contre les crimes qui se commettaient journellement.

Toussaint avait recommandé à Dessalines d'employer les voies de la persuasion avant d'en venir aux mains pour faire rentrer Jacmel dans le devoir. Dessalines se fit en effet précéder d'une proclamation par laquelle amnistie pleine et entière était accordée à ceux qui se soumettraient à l'autorité légitime. Le commandant de la place, Fontaine, noir, dès qu'il la reçut, réunit les officiers municipaux et leur en fit donner lecture. Ils jurèrent tous de mourir plutôt que de reconnaître l'autorité de Toussaint Louverture. Dessalines fit ensuite sommer la place de se rendre. Le colonel Birot, homme de couleur, devenu le commandant de l'arrondissement depuis le départ de Bauvais, lui fit répondre que la garnison était disposée à l'accueillir de pied ferme.

Dans les premiers jours de Novembre, l'armée de Toussaint atteignait à midi l'habitation Pasquet à une lieue de Jacmel. Au soleil couchant une forte division s'établit à Menuisier. Là Dessalines reçut les instructions de Toussaint en date du 11 Novembre, relativement à la campagne du Sud. L'article 7 portait que celui qui livrerait Rigaud, serait-il un des révoltés les plus coupables, aurait sa grâce. Birot ordonna à toute la population, hommes, femmes et enfans de travailler de nouveau aux fortifications de la place; des fossés furent creusés partout où il n'en existait pas, et en peu de jours Jacmel fut parfaitement fermé. Talavigne et le Grand Fort demeurèrent isolés de la ville, au-delà des fossés, car par leur position ils ne pouvaient entrer dans la ligne de circonvallation.

Avant d'attaquer la place, Dessalines ordonna au général Laplume qui commandait la première division de l'armée, dite de droite, de s'établir entre la mer et l'habitation Ogé; et au colonel Henri Christophe qui commandait la seconde division de s'établir entre l'habitation Ogé et St. Cyr, et de s'efforcer d'atteindre le rivage de la mer. Il y avait déjà plus de 20,000 hommes réunis devant Jacmel qui renfermait 3,000 combattans dont 1800 de la légion de l'Ouest, et 1,200 de gardes nationaux ou de volontaires tant de la ville que de la Gosseline, de la rivière Gauche, de Taco, du Coq qui chante. Les Miliciens de la ville étaient commandés par un nommé Mathieux Douget. Mais il n'y avait dans la place de provisions que pour quelques semaines.

* Tous les vieux soldats qui faisaient partie de cette armée m'ont raconté ce phénomène météorique assez fréquent dans beaucoup de contrées, et l'effet malheureux qu'il produisit sur l'armée.

Pendant plusieurs jours les assiégeans et les assiégés ne firent qu'escarmoucher. Dessalines comprit vite combien il compromettait le salut de son armée en ne chassant pas de Marigot Borno Déléard qui entretenait des relations avec Lamour Dérance. D'après ses ordres le colonel Henri Christophe, à la tête de la 2me demi-brigade, marcha sur Marigot, atteignit ce bourg et attaqua Borno Déléard, qui ne commandait qu'à 200 hommes. Les troupes de Jacmel assaillies par 2,000 hommes se défendirent avec une rare intrépidité. Les dragons de la légion de l'Ouest au nombre de 60, montés sur de beaux et forts chevaux, firent des charges furieuses, et obligerènt la 2me demi-brigade du Nord à se retirer. Christophe revint à son quartier général, et ordonna à Romain, colonel de la 1re demi brigade, de marcher sur Marigot. Ce bourg fut de nouveau assailli. Borno Déléard, après une résistance héroique, ayant perdu les deux tiers de ses soldats, abandonna la place et atteignit Jacmel combattant jusqu'aux portes de la ville. Christophe avait perdu plus de 400 hommes. Les communications de Birot avec Lamour Dérance furent interceptées.

D'un autre côté la garnison de Baynet sous les ordres de Geoffroi, blanc, assaillie de toutes parts par les insurgés de la vallée, dirigés par Lafortune, Conflant et Giles Bambara, évacua le bourg et rentra aussi à Jacmel. Peu de jours après, Baynet fut réoccupé par quelques compagnies de l'armée de Rigaud, commandées par Borgella, jeune officier, homme de couleur.

Toutes les troupes sous les ordres de Birot se trouvèrent réunies à Jacmel, où il y avait 4000 cultivateurs entassés de tous côtés. La légion de l'Ouest en présence du danger qui la menaçait, sentait grandir son courage; cependant elle condamnait davantage la conduite de Bauvais dont le départ qu'elle appelait sa fuite, la privait de talens militaires assez remarquables. Le jeune Auger ne cessait de répéter que son ancien général avait trahi la confiance de ses compagnons d'armes. Nous avons déjà dit quelle aurait dû être la conduite de Bauvais au commencement de la guerre civile.

Le canon des assiégeans fit bientôt oublier cette malheureuse circonstance. Les assiégés ne songèrent plus qu'à mourir héroïquement.

Vers le milieu de Novembre, Dieudonné Jambon, commandant de l'arrondissement de Léogane, fit transporter à force de bras de l'artillerie de siège au travers des mornes de Tavet devant Jacmel. Dessalines après avoir étroitement cerné la place fit canonner les forts Béliot, de Léogane et le blockaus. Il conduisit ensuite ses troupes à l'assaut; mais elles furent repoussées avec des pertes considérables. Le lieutenant-colonel Auger se transportait avec l'élite de la légion de l'Ouest sur tous les points menacés, faisait des prodiges de valeur. Les soldats qui admiraient son courage le chérissaient.

Pendant ce temps Toussaint usait de toutes ses ressources pour enlever Jacmel devenu la clef du département du Sud. Les anciens colons qui possédaient encore les richesses de St-Domingue malgré les coups violens qu'ils avaient reçus, et dont il faisait refleurir les habitations par le travail forcé, mettaient à sa disposition des fonds considérables. De la Jamaïque, des Etats-Unis même ils lui expédiaient de l'argent, avec l'espoir qu'après la chûte de Rigaud, ils reprendraient une partie de leur ancienne prépondérance. Les fonds qui arrivaient de la Jamaïque étaient habituellement débarqués à l'Arcahaie. Rigaud était au contraire sans ressources; il avait été déclaré rebelle et traître à la Patrie par l'agent Roume, le représentant de la Métropole, qui agissait sous l'influence de Toussaint; il ne pouvait déjà plus ni nourrir, ni habiller, ni payer ses troupes; celles ci n'allaient au feu qu'excitées par la haine implacable qu'elles portaient à Toussaint qui leur était horriblement représenté.

Le général en chef redoublant d'activité fit transporter du Port-au-Prince au camp de Jacmel, de la grosse artillerie, au travers des mornes; il dirigeait en personne les travailleurs, au milieu de profonds précipices, surmontant avec courage les plus grands obstacles, partageant les fatigues des soldats, et traînant souvent avec eux les pièces de canon.

Après avoir livré à Dessalines une artillerie formidable, il retourna au Pt au Prince, et songea à bloquer le port de Jacmel. Il expédia la goëlette l'Active, commandée par le citoyen Dussau. Cet officier avait reçu des pièces par lesquelles le général en chef invitait les croiseurs de toutes les nations à le laisser passer, attendu qu'il ne se dirigeait que contre les rebelles du Sud et de Jacmel. Mais les Anglais capturèrent la goëlette, et la conduisirent au Port-Royal de la Jamaique, où elle fut vendue. Malgré leurs sympathies pour Toussaint Louverture, ils ne pouvaient ne pas capturer des navires portant les couleurs de la République Française; s'il s'était rendu indépendant de la Métropole lors de l'évacuation du Port-au-Prince et du Môle par le général Maitland, ils auraient respecté son pavillon; mais les habitans de St. Domingue n'étaient que des Français, et le gouvernement britannique agissait contre eux comme envers ceux de l'Europe.

Toussaint se résolut à aller diriger en personne les opérations du siège. Quand il arriva devant Jacmel, il fit élever sur le littoral, du côté occupé par le général Laplume, plusieurs redoutes, pour empêcher les assiégés de recevoir par mer des munitions de bouche.— Malgré le feu vif et soutenu des grenadiers de la légion de l'Ouest pendant trois jours et trois nuits sur les travailleurs, les sans-culottes de la 4me demi-brigade excités par le colonel Dommage et le lieutenant-colonel Gabart Vaillant achevèrent toutes les fortifications.

Toussaint se transporta ensuite auprès du colonel Henri Chris-

tophe, commandant de la colonne de gauche, et lui ordonna de s'emparer du fort Pavillon. Christophe, à la tête de la 2ᵉ demi-brigade du Cap, emporta d'assaut la redoute, et poursuivit les fuyards jusqu'au bord d'un ravin profond. Aussitôt Auger s'élançant de la place d'armes, à la tête des six cents hommes de réserve de la légion de l'Ouest, aborde Christophe, à la baïonette, après une seule décharge, le culbute, le chasse du fort Pavillon, et le fait poursuivre par ses chasseurs jusqu'au pied de ses retranchemens. Toussaint Louverture ne désespéra pas cependant de s'emparer de cette position. Il fit dresser contre elle pour la foudroyer une forte batterie; et afin de se rendre entièrement maître de l'entrée du port et du mouillage, il éleva des fortifications sur plusieurs pointes de terre qui s'avançaient dans la mer. Il n'ignorait pas que la famine se fit déjà cruellement sentir à Jacmel ; il réunit un conseil de guerre, et il fut résolu que dans la nuit du 5 au 6 Janvier 1800, un assaut général serait livré à la place.

Au jour fixé, à minuit, le Grand Fort et Talavigne situés hors de la ligne de circonvallation furent vigoureusement attaqués et par le colonel Christophe et par le général Laplume. Ils enlevèrent d'assaut ces deux positions. Mais à la pointe du jour Auger se précipita audacieusement sur eux, et les chassa du Grand Fort. Enhardi par ce premier succès, il divisa, à sept heures du matin, le corps de réserve en deux colonnes. Celle de droite confiée au capitaine Ducroc devait attaquer de front le fort Talavigne, pendant qu'à la tête de celle de gauche, il prendrait l'ennemi en flanc. Ils marchèrent contre Laplume avec la plus grande intrépidité. En même tems Bazelais menacé au fort Léogane lançait quelques boulets sur Dessalines. Ducroc entendant gronder le canon, crut qu'Auger assaillait déjà Talavigne; il se hâta de donner assaut à la fortification, et se trouva seul en présence de Laplume qui réunit contre lui toutes ses forces et l'écrasa. Aussitôt après Auger atteignit le pied des remparts et donna à son tour. Son choc fut des plus impétueux; il gagnait du terrain; les troupes de Toussaint chancelaient sur tous les points; il pénétrait dans les redoutes sous la mitraille la plus meurtrière, lorsque Dessalines lança contre sa colonne les 4e. et 11e. demi-brigades. Les colonels de ces deux corps, Dommage et Nérette, après d'héroïques efforts, parvinrent à arrêter son élan, et à dégager le général Laplume. Auger enveloppé de toutes parts de troupes cinq fois supérieures aux siennes, se forma en colonne serrée, perça à la baïonette les masses ennemies, et se retira sous la protection des forts de Léogane et du Gouvernement. Il rentra ensuite dans la place, sans avoir été entamé. Pendant qu'il se retirait, Dessalines admirant son courage, et celui de ses soldats, s'écria : « Que de « prodiges ne ferais-je pas, si j'avais ces braves dans mes rangs! » Les Jacmeliens comptèrent dans cette journée deux-cents soldats et

vingt braves officiers tués. Le chef de bataillon Bazelais fut grièvement blessé. Dans l'armée assiégeante le général Laplume et le lieutenant-colonel Lacroix furent atteints de plusieurs balles. Le fort Talavigne fut enlevé aux Jacmeliens qui pendant le reste du siège ne purent plus le reprendre. Dessalines fit aussitôt tourner les pièces de Talavigne contre la ville, et commença à la canonner activement par un feu plongeant.

Toussaint Louverture qui avait dirigé en personne l'assaut donné dans la nuit du 5 au 6 Janvier 1800 fit établir à Talavigne une batterie de mortiers et de canons de gros calibre. Dès lors des bombes et des obus furent lancés nuit et jour sur la place. Le général en chef partit pour le Nord ordonnant à Dessalines de pousser les opérations du siège avec la plus grande vigueur. En même temps la mousqueterie soutenue de la 2e. demi brigade empêchait qu'on ne circulât dans la partie orientale de la ville. Déjà la famine y était affreuse; la garnison souffrait des plus grandes privations; les femmes et les enfans cessèrent de recevoir la ration. Les habitans commencèrent à manger des chevaux, des chats, des rats. Les médecins qui tous étaient blancs, oubliant les devoirs que leur commandait l'humanité, négligeaient depuis quelque temps de fréquenter les hôpitaux, prétextant qu'ils ne pouvaient pas servir plus longtemps une cause qui n'était pas la leur. Un seul nommé Dupéroy ne cessa de donner toutes sortes de soins aux blessés avec le plus rare dévouement; il ne vit dans ces infortunés que des hommes qui souffraient, et qu'il fallait soulager.

Le 10 Janvier, Birot reconnaissant l'impossibilité de se maintenir plus longtemps dans Jacmel, réunit au Palais National tous les officiers de la garnison, et leur proposa d'évacuer la place. Ils accueillirent la plupart son avis. Mais quand cette résolution transpira dans les rangs des soldats, ils s'en montrèrent indignés, et déclarèrent qu'ils aimeraient mieux périr tous sous les ruines de la place que de l'abandonner. Il fallut renoncer à ce projet. Mais dans la nuit qui suivit, Birot commandant de l'arrondissement, Fontaine commandant de la place, Borno Déléard et Dupùche s'embarquèrent clandestinement sur une goëlette commandée par Lartigue, blanc, chef des mouvemens du port, et partirent pour les Cayes, abandonnant une garnison intrépide et toute dévouée à la cause de Rigaud.

Il est impossible d'exprimer l'indignation des soldats de la légion de l'Ouest quand ils apprirent cette trahison. Ils vociférèrent avec fureur contre leurs chefs indistinctement; quelques uns parlèrent même de livrer la ville à Toussaint Louverture; toutes les administrations se trouvèrent dans la plus complète désorganisation; la place était dans une grande agitation; l'autorité de tous les officiers était méconnue; si alors les assiégeans avaient dirigé une atta-

que générale contre la place, ils y eussent pénétré infailliblement. Au milieu de ce tumulte et des cris menaçans qui éclataient de toutes parts, Auger et Gauthier se présentèrent audacieusement aux soldats, leur parlèrent avec énergie et courage, leur exposèrent, en partageant leur indignation, toutes les circonstances de la fuite honteuse des premières autorités. Ils reprirent leur ascendant sur les troupes. Les braves de la légion nommèrent par acclamations, le lieutenant colonel Gauthier commandant en chef de l'arrondissement, et Auger commandant en second. Les sorties contre les assiégeans recommencèrent avec une nouvelle vigueur.

Pendant cet intervalle le général Rigaud avait appris que la ville de Jacmel était réduite presque à la dernière extrémité. Il se résolut à voler à son secours. Il partit des Cayes avec 500 hommes; quand il arriva non loin de Jacmel, il divisa sa petite armée en trois colonnes; il en lança deux de 100 hommes chacune contre les troupes de Toussaint campées dans les mornes environnants; elles furent battues; lui-même suivant la grande route, à la tête de 300 hommes, atteignit un morne escarpé nommé Laporte situé à l'Ouest de Jacmel. Il y fut arrêté par Charles Bélair colonel de la 7e. qui lui opposa une vigoureuse résistance. Dessalines entendant la fusillade lança contre lui deux bataillons de la 4e. commandés par Ferbos. Les soldats des Cayes assaillis par une force numérique dix fois supérieure à la leur, prirent la fuite, malgré les efforts de leurs chefs pour les retenir sur le champ de bataille. Rigaud qui était à l'arrière-garde avec la cavalerie accourt pour rétablir le combat; mais sa voix n'est pas écoutée, et la déroute continue. Alors le désespoir peint sur la figure, il descend de cheval, sous le feu de l'ennemi, et dit aux fuyards qui passaient à ses côtés: « Lâches courez donc puisque l'honneur ne peut vous faire affronter la mort. » Cependant la 7e. s'avançait au pas de charge, la baïonètte en avant; Rigaud déclarant qu'il voulait mourir refusait de fuir. Deux de ses officiers Borgella et Moulite, voyant qu'il résistait à leurs instances, se saisirent de lui, le placèrent violemment sur son cheval, et le conduisirent à Desnoyers où les fuyards s'étaient un peu ralliés. L'armée des Cayes avait perdu une pièce de campagne enlevée par la 4e. Si Rigaud avait gagné la bataille, Dessalines eut levé le siège de Jacmel; les troupes du Nord qui n'avaient pas donné étaient près de défiler pour Léogane. Depuis cette affaire aucune diversion ne fut plus tentée pour dégager Jacmel. Rigaud retourna aux Cayes, abattu, presque découragé, et voyant chaque jour l'abîme se creuser devant lui.

Pendant cet intervalle Toussaint qui était de retour dans le Nord ordonna à Moyse d'armer un bâtiment pour la croisière de Jacmel. Celui-ci expédia un aviso, le département du Nord. Ce navire arrivé à Léogane se trouva sous le commandement du capitaine

Boisblanc qui déjà à la tête d'une escadrille, l'y attendait pour prendre la mer. Boisblanc appareilla aussitôt, évita les croiseurs anglais et alla mouiller dans la baie de Baguette près de Jacmel. Les communications entre cette ville et le bourg de Baynet devinrent de plus en plus difficiles.

Gauthier se résolut à faire sortir de la ville un grand nombre de bouches inutiles. Il chargea de femmes et d'enfans une goëlette de 4 canons commandée par un nommé Goye. Le capitaine Desvallons s'embarqua sur le même navire avec un détachement de la légion de l'Ouest avec ordre d'accompagner ces malheureux jusqu'à Baynet, et de revenir à Jacmel avec un chargement de vivres. La goëlette arriva heureusement à sa destination. Peu de jours après Desvallons partit de Baynet avec beaucoup de munitions de bouche; mais il rencontra un brick de guerre américain qui le contraignit à rentrer dans le port.

Toussaint était revenu devant Jacmel. Comme il entretenait, ainsi qu'on l'a vu, des relations de bonne amitié avec le gouvernement fédéral des Etats-Unis, il envoya à bord du *général Green*, frégate américaine mouillée aux Anses à Pitre, un parlementaire chargé de prier le commandant d'établir sa croisière devant le port de Jacmel. Peu de jours après, la frégate, d'après les ordres du Commodore des Etats-Unis, interceptait les communications entre Baynet et la ville assiégée.

Depuis le commencement du siége, le colonel Faubert qui commandait le cordon de l'armée du Sud établi au Grand-Goâve, et dont l'élan était sans cesse arrêté par le général Clervaux, n'avait pu par une diversion heureuse contraindre Dessalines à lever le blocus de Jacmel. Les adjudans généraux Toureaux et Pétion, les colonels Renaud Desruisseaux et Geffrard, ne recevant aucune instruction de Rigaud, demeuraient dans l'inaction tant au Grand-Goâve qu'au Petit-Goâve.

Cependant lorsque le colonel Birot et les autres officiers qui avaient fui de Jacmel arrivèrent aux Cayes, Rigaud fut parfaitement instruit de la détresse où se trouvait la légion de l'Ouest. Il se détermina à envoyer quelques secours à la ville assiégée; sur la demande de l'adjudant général Pétion, il lui ordonna d'aller prendre le commandement de Jacmel. Pétion partit aussitôt, heureux d'être envoyé dans une place menacée de tant de dangers, et qu'il connaissait parfaitement pour y avoir tenu garnison pendant longtemps. Le jour qui suivit son arrivée à Baynet, un brick et une goëlette commandés par le capitaine Rouleau, sortant des Cayes, vinrent y mouiller. Au grand étonnement de Pétion ces navires destinés à aller approvisionner une ville affamée n'étaient chargés que de quelques barils de farine de manioc. Secours on peut dire dérisoire envoyé à des infortunés qui souffraient des horreurs de la plus

cruelle famine. Déjà la viande de cheval commençait à leur manquer; ils faisaient bouillir des cuirs afin en les ramollissant, qu'ils pussent les manger; ils dévoraient les lianes et les herbes qui tapissaient les remparts. Les soldats de la légion de l'Ouest, dans leur épuisement, pouvaient à peine se soutenir, et porter leurs armes; cependant quand ils entendaient battre la charge, ils reprenaient leurs forces, s'élançaient sur les remparts avec une vigueur qui étonnait et faisait trembler les troupes du Nord et de l'Artibonite. Quant aux munitions de guerre, elles devenaient chaque jour de plus en plus rares; les assiégés pour répondre au feu des batteries ennemies étaient obligés de recueillir les boulets qu'on leur lançait, et de ne tirer qu'à de longs intervalles. Déjà plus de 1,000 hommes de la garnison avaient été mis hors de combat.

Petion qui s'était embarqué à Baynet avec deux compagnies de grenadiers du régiment de Faubert, atteignit sans obstacles la rade de Jacmel. Un canot aborda le navire qu'il montait, et il s'y jeta pour éviter le feu d'une batterie établie par les assiégeans à l'embouchure de la rivière. Il toucha au rivage à 10 heures du matin. Aussitôt tous les forts de la place saluèrent son arrivée. La légion de l'Ouest qu'il avait autrefois commandée l'accueillit avec reconnaissance, car l'enthousiasme était éteint. Gauthier lui céda le commandement en chef de l'arrondissement. Du premier coup d'œil Petion découvrit qu'il ne pourrait conserver la place à l'autorité de Rigaud; tout n'était que débris; des privations de tous genres arrachaient de profonds gémissemens aux femmes et aux enfans; il n'y avait nul espoir qu'on fût secouru; une tristesse mêlée de fureur était peinte sur la face du soldat qui ne voyait que dans la mort le terme de ses souffrances; la famine était devenue intolérable; tous les alimens propres à l'homme étaient épuisés; on ne se nourrissait plus que de choses immondes.

Aussitôt après son arrivée, Pétion chassa tous les blancs des fonctions publiques, et confia toutes les branches du service administratif au citoyen Imbert, jeune homme d'une rare probité. Il avait été instruit de la sympathie que tous les blancs de la ville avaient manifestée pour la cause de Toussaint Louverture. Les assiégeans découvrirent par la nouvelle attitude des assiégés que la place avait été confiée à des mains plus habiles. Dessalines n'en ordonna pas moins au colonel Henri Christophe de reprendre le Grand-Fort. Cette redoute fut assaillie par les 1re et 2me demi brigades, et par un bataillon de soldats européens de la 44e demi-brigade; mais elle opposa la plus opiniâtre résistance. Auger partit de la place d'armes, à la tête de 300 hommes de la légion de l'Ouest, attaqua Christophe avec une impétuosité furieuse, le culbuta et le poursuivit jusque dans ses retranchemens. Les 1re et 2e demi-brigades laissèrent plus de 500 hommes sur le champ de bataille; quant au bataillon eu-

ropéen il succomba en entier sans avoir reculé d'une semelle.

Nuit et jour les assiégeans canonnaient et bombardaient la place; Pétion au milieu des obus qui labouraient les rues démontrait le plus grand sang froid. Maintes fois des bombes éclatèrent auprès de lui sans détourner son attention des objets qui l'attiraient. Chaque jour Dessalines donnait assaut à la place, chaque jour il en était repoussé avec perte. Les hôpitaux étaient encombrés de blessés et de malades; une foule de femmes et plus de 3,000 cultivateurs se mouraient de faim de toutes parts. Il y avait six semaines que Pétion avait pris le commandement de la place quand il résolut d'en chasser la plupart des bouches inutiles. Il en fit sortir sans pitié une grande quantité de femmes presque consumées par la faim dont les enfants à la mamelle rendaient la vie sur des seins épuisés. La plupart aussi distinguées par leur beauté que par leur condition sociale jetaient des cris déchirans. Celles qui se dirigèrent vers le quartier général de Christophe furent accueillies par le canon et la mitraille; quand le feu cessa beaucoup avaient succombé; Christophe fit s'approcher de sa tente celles qui existaient encore, et jeta devant elles des morceaux de pain et de biscuit. Ces malheureuses se précipitèrent sur cette nourriture, se battant entre elles, et se culbutant pour s'en saisir. Après s'être amusé de ce triste spectacle, Christophe les fit arrêter et jeter vivantes pêle-mêle avec des prisonniers dans le puits desséché de l'habitation Ogé. Il le fit ensuite couvrir de bois résineux auxquels il mit le feu. Elles périrent toutes étouffées par la fumée. Christophe préludait aux monstruosités qui en 1812 couvriront de deuil tout son royaume.

Celles qui se dirigèrent vers la colonne de droite où se trouvait Dessalines furent au contraire parfaitement accueillies, bien traitées; elles reçurent d'abondantes nourritures, et purent se rendre munies de passeports dans les lieux qui leur convenaient.

En même temps on découvrait dans la place un espion qui instruisait Dessalines de tous les projets de Pétion; c'était un sergent de la légion de l'Ouest nommé Midi Dufortin; il fut arraché à la fureur de ses compagnons d'armes, jugé et fusillé avec un blanc qui l'avait corrompu. Presqu'au même moment un autre blanc nommé Justram, ancien chef du bureau de l'administration, était aussi arrêté comme espion.

Pétion dont les talens militaires, l'énergie et le sang froid n'avaient pu améliorer le sort des Jacmeliens réunit un conseil de guerre qui décida que la place serait évacuée. La garnison ne pouvait plus lutter contre la famine, le plus cruel de ses ennemis. Le commandant des gardes nationaux des campagnes, Jérémie, noir, instruisit Pétion de l'existence d'un petit chemin qui conduisait sur l'habitation Ogé. Il lui conseilla d'évacuer par ce sentier d'où les troupes pourraient

facilement atteindre les montagnes avant la réunion des masses de Dessalines sur ce point. Pour détourner l'attention de l'ennemi de ce côté, et l'attirer sur la route de Baynet, Pétion fit canonner pendant toute la journée du 12 Mars la division Laplume qui occupait ce grand chemin. Dessalines fit en effet renforcer cette division.

A 8 heures du soir du 12 Mars 1800 la garnison s'ébranla et sortit de la ville, excepté les troupes qui occupaient le blockaus. Celles ci pour protéger l'évacuation devaient résister aussi longtemps que possible dans la fortification. Mais Dupéroy ce médecin blanc qui jusqu'alors s'était montré si dévoué aux Jacméliens, avait atteint Talavigne avant la nuit, et avait annoncé à Dessalines que la garnison allait sortir de la ville, non pas par le chemin de Baynet, mais bien par le sentier qui longeait le blockaus. Dessalines avait aussitôt après la première obscurité de la nuit réuni la plus grande partie de son armée sur ce point.

Pétion et Auger étaient à l'avant-garde, Jérémie marchant devant eux leur servait de guide; la garnison de 1400 hommes environ était suivie de plus de 400 femmes, d'enfans, et de nombreux blessés. Elle se précipita à la baïonette sur la colonne que commandait Henri Christophe. Celui ci tout en lui opposant un feu meurtrier de mousqueterie tenta d'enlever le blockaus; mais il fut déconcerté par l'attitude menaçante des troupes qui l'occupaient, et montra de l'hésitation. Brunache qui commandait le fort eut le temps d'en enclouer les pièces et de se joindre à Pétion. Christophe pointa alors deux pièces de 18 contre les Jacméliens et les mitrailla à bout portant. Les femmes saisies de frayeur se jetérent au milieu des soldats de la légion, en poussant des cris de désespoir. Pétion étonné de rencontrer toutes les forces ennemies sur ce point, reconnut une trahison. Au milieu de l'obscurité, la mêlée devint horrible et le carnage affreux; il était presque impossible de franchir ce rempart de fer et de feu qu'opposait Christophe à la marche de la légion. Le colonel Nérette, profitant du désordre des Jacméliens, s'élança contre eux, à la tête de la 11[e], perça leur colonne qui fut séparée en deux parts! Pétion se fraya un passage jusqu'au bord de la Grande-Rivière de la ville où les corps ennemis n'avaient point été massés, et put atteindre les bois avec quelques cents de grenadiers. Si Nérette n'avait pas donné ce coup de tête qui, séparant la colonne des Jacméliens, divisa les coups des soldats du Nord, toute la légion aurait été anéantie sous le feu de l'armée de Dessalines. Gauthier demeura seul dans le chemin du blockaus assailli par toute l'armée assiégeante qui par les renforts qu'elle avait reçus s'élevait toujours à plus de 20,000 hommes. Les légionnaires au nombre de 800 environ furent enveloppés de toutes parts; ils se trouvaient sans nul espoir; assurés de leur mort, mais résolus à se bien défendre, ils se retranchaient, sous

la mitraille la plus meurtrière, les uns derrière des arbres renversés, d'autres derrière d'énormes pierres; percés de coups de baïonettes, criblés de balles, ils combattaient toujours avec une intrépidité sans égale; plusieurs ayant le bras coupé se défendaient avec celui qui leur restait; ceux qui par la perte de leur sang ne pouvaient plus se tenir debout se traînaient sur les genoux, combattaient encore avec fureur, se faisaient un rempart des corps expirés de ceux qui étaient tombés, et tenaient toujours ferme contre un nombre vingt fois plus grand que le leur. Tout à coup le cri de grâce sortit des rangs de ces braves. Le feu de l'ennemi cessa aussitôt; Dessalines les voyant défendre si chèrement leur vie fut heureux de faire taire le canon. En même temps Gauthier parcourant les rangs recommandait à voix basse à ses soldats de se serrer les uns contre les autres et de donner en désespérés un coup de tête contre le centre des masses ennemies. Dessalines envoyait déja un officier leur ordonner de mettre bas les armes, quand, aux cris de vive la Légion, vive Jacmel, ils se précipitèrent à la baïonette sur les troupes du Nord déconcertées de la vigueur de cette nouvelle attaque, culbutèrent tout ce qu'ils rencontrèrent sur leur passage, et atteignirent un versant du Cap Rouge après avoir perdu la moitié des leurs. Ils se dirigèrent sur l'habitation Gast, talonnés au travers des bois par de hardis tirailleurs. Ils ne purent un peu se rallier que lorsqu'ils atteignirent Gast. Ce ne fut que là que Gauthier s'aperçut que la colonne de Pétion ne l'avait pas suivi; il la crut anéantie. Il ne put demeurer longtemps sur cette habitation; les bandes de la montagne, sous les ordres de Pierre Conil et de Michel Selles, vinrent l'assaillir. Les légionnaires atteignirent Bénard chassant devant eux les montagnards armés; ils ne purent cependant se maintenir sur cette nouvelle habitation. Le 13 Mars dans l'après midi ils prirent le chemin du Grand Appon toujours harcelés. Le 14 ils arrivèrent à Girard où ils rencontrèrent des montagnards amis commandés par un nommé Figaro, noir, qui étaient accourus à leur secours au bruit de la fusillade. Ils s'y arrêtèrent pour attendre des nouvelles de Pétion. Celui-ci comme on l'a vu après avoir été culbuté du côté de l'embouchure de la rivière de Jacmel où était l'ambulance de l'armée de Toussaint, s'était jeté dans les bois. Dans la nuit du 12 au 13, et pendant toute la journée du 13 il avait lutté contre les tirailleurs ennemis; il n'arriva au Grand Appon que le 14 à 5 heures de l'après midi. Les troupes de Jacmel avaient évacué cette place au nombre de 1,400 hommes; quand elles se trouvèrent toutes réunies à Girard, elles étaient réduites à 600 hommes. Auger avait disparu dans la nuit du 12 pendant l'action; il était âgé de 23 ans; ses compagnons d'armes qui le crurent mort le regrettèrent amèrement. Les Jacmeliens disaient de lui que jamais homme n'avait été plus intrépide. Les débris de la légion de l'Ouest se rendirent au Grand Goâve où

commandait le colonel Faubert. Les soldats du Sud accueillirent par de vives acclamations les braves de la garnison de Jacmel et leur présenterent les armes. Il y eut des scènes touchantes, et pas un des héros de la légion ne leur reprocha de ne les avoir pas secourus.

Le 13 Mars, dans la matinée, les troupes de Toussaint entrèrent à Jacmel. Christophe sans sortir de son quartier général était d'opinion que cette ville fut rasée, et que tous les habitans qui s'y trouvaient fussent détruits. Dessalines combattit cet avis avec succès. Christophe en témoigna hautement son mécontentement et refusa d'entrer dans la place. Il demeura en effet dans son camp jusqu'au départ de l'armée pour le Sud. Trois-cents prisonniers étaient tombés au pouvoir de Dessalines, et pendant le 13 et le 14 on ne cessa de lui amener des soldats, des femmes, des enfans abattus par la faim qu'on avait trouvés égarés dans les bois. Il en sauva un grand nombre. Mais tous ceux qui tombèrent sous la main de Christophe furent impitoyablement égorgés. Excepté ceux de l'hôpital il trouva encloués tous les canons de la place. Le 17 Mars 1800 (26 Ventose) Toussaint qui venait d'arriver à Jacmel, annonça à la colonie la prise de cette ville. Quoiqu'il eut dit dans sa proclamation qu'un seul homme avait été fusillé, un nommé Charles ancien officier de gendarmerie qui avait abandonné le Port-au-Prince pour passer à l'ennemi, il ne trompa personne, et les massacres de Jacmel émurent profondément la colonie. Mais la fortune s'était prononcée en sa faveur; dans beaucoup d'écrits la flatterie vanta sa grande générosité envers les rebelles, et le compara au vertueux Titus.

Toussaint ne se laissant pas étourdir par ce succès si chèrement obtenu, ordonna à Dessalines de continuer la guerre avec la plus grande activité. Le 22 Mars (1er Germinal) le général Laplume, à la tête des bandes de la montagne enleva le poste Cavalier près de Baynet, après avoir éprouvé une résistance opiniâtre. Par la prise de ce fort important les communications entre Baynet et le Grand Goâve encore occupés par les rigaudins furent définitivement interceptées.

L'armée du Sud retranchée au Grand-Goâve était considérablement affaiblie; les colonnes n'étaient que de soixante ou de quatre-vingts hommes. On pouvait en porter le chiffre tout au plus à 900 hommes. Cependant elle disputera le terrain pied à pied à près de 30,000 hommes, conduits par Dessalines le général le plus audacieux de l'époque. Le général Clervaux l'avait tenue en échec pendant tout le siège de Jacmel.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

1800.

Sommaire. Louanges données à Toussaint.—Pourquoi Toussaint se détermine-t-il à envoyer prendre possession de la partie de l'Est.—Décret de l'agent Roume du 27 Avril.—Le général Agé est envoyé à Sto. Domingo.—Il y est insulté. —Il est chassé de la ville.—Roume rapporte son arrêté.—Rigaud se détermine à continuer la guerre malgré la prise de Jacmel.—Il organise un cinquième régiment.—Il ordonne de brûler les villes et bourgs que ses troupes seraient contraintes d'abandonner.—Dessalines marche sur Baynet.—Il prend ce bourg.—Il marche ainsi que Clervaux sur le Grand-Goâve dont il s'empare.—Mort de Renaud Desruissaux —Evacuation du Petit-Goâve par Pétion.—Dessalines prend cette ville.—Conduite de Rigaud dans le Sud.—Il s'établit à Dufour près du pont de Miragoâne.—Dessalines attaque le pont de Miragoâne; il est repoussé par Pétion.—Il tourne le pont par l'étang.—Pétion abandonne le pont.—Bataille de Dufour.—Rigaud est battu.—Incendie de Miragoâne.—Dessalines prend St.-Michel. — Il arrête la marche de son armée.—Le 8 Mai 1800 Toussaint déclare que les ports du Sud sont bloqués.—Toussaint tente de faire assassiner Laraque commandant de l'Arcahaie.—Il se défait de beaucoup de ceux dont il n'a plus besoin.—Administration forte de Toussaint Louverture.—Ses inquiétudes relativement à la mission de Vincent.—Retour de Vincent dans la colonie.—Il apporte la nouvelle de la Révolution du 18 Brumaire.—Toussaint est maintenu dans son grade de général en chef.—Il se rend au Petit-Goâve.—Il annonce aux habitans du Sud la Révolution du 18 Brumaire.—Bataille du Fond des Nègres. —Rigaud est vaincu.—Bataille d'Aquin.—Piverger prisonnier.—Noble conduite de Dessalines à son égard.—Dessalines prend l'Anse-à-Veau et le Petit-Trou.—

Il revient à Aquin.—Il s'arrête devant St.-Louis.—Négociations entre Toussaint et Rigaud—Les débris de la légion de l'Ouest se soumettent à Toussaint — Celui-ci envoie aux Cayes le colonel Vincent.—Rigaud ne peut s'entendre avec Toussaint—Il veut en vain faire une levée en masse.—Dessalines marche sur St-Louis.—Rigaud abandonne les Cayes.—Il part pour l'étranger.—Entrée de Toussaint aux Cayes—Proclamation du 6 Août 1800.—Dessalines se rend à Jérémie.—Massacre d'hommes de couleur et de noirs rigaudins en cette ville. —Massacres au Corail, au Petit-Trou, à l'Anse-à-Veau, à Miragoâne—Les demi-brigades du Nord, de l'Artibonite et de l'Ouest partent pour leurs cantonnements.—L'armée de Toussaint se réunit à Léogane.—Dessalines nommé général de division.—Clervaux récompensé.—Massacres des rigaudins prisonniers à Saint-Marc et aux Gonaïves.—Affaire d'Hambourge Marlot.—Son exécution.—Nombreuses arrestations aux Cayes—Nouvelles exécutions de Toussaint.—Chiffre des partisans de Rigaud immolés pendant et après la guerre civile.

Quoique préoccupé des soins de la guerre, Toussaint n'avait pas négligé les différentes branches de l'administration. Dans les campagnes du Nord et de l'Ouest les cultivateurs étaient contraints au travail; le fétichisme et les autres superstitions africaines étaient proscrits, et les principes du christianisme étaient répandus par des prêtres pleins de zèle. Il punissait de mort les voleurs, les impies même. Ne pouvant vaincre lui-même ses mauvaises passions, il s'efforçait de dompter celles du peuple. Tout en priant Dieu au pied des autels il ordonnait des massacres; tout en prêchant la vertu il contraignait des femmes honnêtes à se prostituer.

Il avait par un arrêté du 4 Janvier 1800 (14 Nivôse an 8) proscrit les danses de vaudoux, les assemblées nocturnes dans les villes, les bourgs et sur les habitations. Il avait déclaré que ceux qui enfreindraient son arrêté recevraient des punitions corporelles, et seraient ensuite incarcérés. Ces punitions corporelles consistaient à faire courir le condamné entre deux haies de soldats armés de verges jusqu'à ce qu'il succombât sous les coups.

Les municipalités avaient arrêté le 28 Janvier 1800 (8 Pluviôse an 8) que les citoyens et les citoyennes qui avaient à leur service des individus à gages, soit par mois, soit par décades ou par jour, seraient tenus de les en aviser et de leur envoyer les noms, âges et professions de ces individus, le montant de leurs salaires. Celui qui quittait une maison était obligé d'y laisser sa carte domiciliaire et d'en prendre une nouvelle. Tous ceux qui n'étaient pas munis d'une carte domiciliaire étaient considérés comme vagabonds et conduits devant les commandans de place qui les envoyaient sur leurs habitations ou en leurs demeures à des emplois utiles à la République. Ces emplois consistaient en des corvées sur les grands chemins ou dans les fortifications.

Pendant le siège de Jacmel le commerce du Cap avait éprouvé de graves inquiétudes relativement à la suspension des paiemens que l'Etat avait à lui faire. Toussaint dissipa ces inquiétudes en promet-

tant par un arrêté que tout ce qui serait légitimement dû au commerce lui serait payé au fur et à mesure que la trésorerie-générale recevrait des fonds.

D'après ses ordres, l'agent Roume qu'il tenait sous son influence avait invité le 30 Février (11 Ventôse an 8) les citoyens de la colonie à se réunir en assemblées primaires le 22 Mars (1er Germinal) à l'effet de nommer des électeurs qui le 20 Germinal (10 Avril) se réuniraient pour nommer des députés de St. Domingue au corps législatif. Il avait déclaré vu la révolte du département du Sud que les départements du Nord et de l'Ouest seuls enverraient chacun deux députés, l'un au Conseil des Cinq Cents, l'autre à celui des Anciens.

Toussaint porta toute son attention sur le quartier de Jacmel qui avait tant souffert pendant le siège. Il y fit respecter les propriétés, et n'apporta aucune modification au réglement de culture fait par Bauvais le 14 Nivôse an 6 et mis en pratique dans toute l'étendue de son commandement. Les principales dispositions de ce réglement portaient que les conducteurs veilleraient soigneusement à ce que les travaux sous prétexte de maladie feinte ne fussent pas abandonnés par les cultivateurs; que les malades seraient traités aux frais de la communauté et ne participeraient point aux revenus pendant tout le temps qu'ils n'iraient point aux travaux; que les danses de toutes espèces soit de jour soit de nuit seraient sévèrement défendues les jours autres que le nonïdi et le décadi, et même alors qu'elles ne pourraient être prolongées au-delà de dix heures du soir; que la danse de vaudoux était absolument interdite; que les cultivateurs attachés aux habitations distantes d'une lieue au plus des villes et bourgs ne pourraient entrer dans lesdites villes qu'aux heures de repos des ateliers; que la journée de travail commencerait au lever du soleil et finirait au coucher du soleil; qu'il y aurait deux intervalles de repos, le premier de 9 heures du matin à 10 heures; le second de midi à 2 heures; que les cultivateurs qui ne se soumettraient pas au réglement seraient envoyés aux travaux publics. Ce réglement était infiniment plus doux que celui de Toussaint mis en pratique dans les départements du Nord et de l'Artibonite.

Depuis la prise de Jacmel, les louanges les plus exagérées étaient adressées de toutes parts à Toussaint Louverture. Comme le succès définitif du général en chef n'était plus douteux chacun se hâtait de le couvrir de lauriers. Les feuilles du Nord et de l'Ouest commencèrent à se remplir des plus basses adulations. Dans de nombreuses pièces de vers on le comparait à Hercule et aux autres demi-dieux de la Fable. Il ne se laissa pas éblouir par ces flatteries, comprit que la guerre était loin d'être terminée, et continua activement ses opérations tant militaires qu'administratives. Après avoir rendu aux habitans de la colonie un compte peu fidèle de la prise

de Jacmel, il déclara que le traître Rigaud avait séduit une grande partie des hommes de couleur et de nombreux cultivateurs, qu'il avait refusé de s'entendre avec lui pour le bonheur de St. Domingue. Il y eut des fêtes somptueuses dans l'Ouest et dans le Nord où le parti de Rigaud se trouvait entièrement abattu. Toussaint laissant ceux qui l'entouraient se livrer à la joie, jeta un coup-d'œil sur la partie espagnole tout en ordonnant à Dessalines de poursuivre ses succès contre les troupes du Sud qui ne pouvaient résister longtemps encore à tant de masses réunies.

La colonie espagnole, comme on l'a vu, avait été cédée à la France par le traité de Bâle. Mais le gouvernement français préoccupé des affaires européennes avait négligé, depuis cinq ans, d'en prendre possession. D'une autre part les troubles qui n'avaient cessé d'agiter St. Doimngue, de 1795 à 1800, n'avaient pas permis aux administrateurs de la colonie française d'envoyer des troupes à Sto. Domingo. Le drapeau de Sa Majesté Catholique flottait sur tous les points de la partie espagnole. La France n'avait qu'un agent à Sto Domingo, c'était le général de brigade Antoine Chanlatte, homme de couleur, celui qui avait joué un si grand rôle lors des premiers concordats des affranchis avec les blancs, et ensuite sous les commissaires civils Polvérel et Sonthonax.

On se rappelle qu'après l'embarquement d'Hédouville Toussaint avait fait venir au Cap l'agent Roume qui était investi de tous les pouvoirs nationaux. Ce dernier avait délégué pour le remplacer à Sto. Domingo le général Chanlatte. En s'emparant de la partie de l'Est Toussaint Louverture voulait augmenter ses forces et ses ressources que la guerre civile avait considérablement affaiblies, et prévenir le général Rigaud qui aurait pu y envoyer des députés dans le but d'en prendre lui même possession.

D'un autre côté en y faisant reconnaître son autorité il enlevait au général de couleur la faculté de s'y réfugier s'il était obligé d'abandonner les Cayes, et d'y organiser un nouveau parti au centre de l'île. Sa perspicacité lui faisait prévoir ce à quoi Rigaud n'avait jamais songé. Cependant Antoine Chanlatte était un ami politique de Rigaud, son ancien compagnon d'armes, et partageait toute sa haine contre Toussaint Louverture.

Avant Toussaint Louverture, les commissaires civils Polvérel et Sonthonax, en 1793, avaient compris la nécessité de la conquête de la partie espagnole; car la liberté des noirs proclamée par la France dans la partie occidentale de l'île pouvait succomber sous les coups de puissans voisins dont tous les efforts tendaient au rétablissement de l'esclavage. Nous avons déjà vu que Jean François et Biassou, à la solde de S. M. C., n'avaient cessé de faire le trafic d'esclaves pendant la guerre entre la France et l'Espagne. « Si l'on cède aux espagnols, aux brigands, avait dit Sonthonax, ou si l'on mollit devant eux, disons mieux si nous

« ne faisons pas la conquête de la partie espagnole, les espagnols
« et les brigands envahissent, brûlent, pillent, et dévastent tout. »

Sous Louis XIV, en 1698, la France songeant à placer toute l'île sous sa domination avait offert au gouvernement espagnol un équivalent à sa possession de St.-Domingue. En 1640 l'île de Corse avait été proposée au cabinet de Madrid, et en 1783 la Guadeloupe.

Enfin ce fut sous l'influence de tels précédens que le Directoire exécutif proposa à l'Espagne l'abandon de sa colonie de St. Domingue, et obtint d'elle par le traité de Bâle (22 Juillet 1795) la partie de l'Est, en lui restituant les places prises par la France.

Ne voulant agir en apparence que d'après les instructions du Directoire exécutif, le général en chef demanda à l'agent Roume qui s'était toujours soumis à son autorité, un arrêté par lequel il fut autorisé à prendre possession de la partie de l'Est. Roume pour la première fois lui résista très-énergiquement. Effrayé de la puissance de Toussaint Louverture, il voulait entièrement isoler la colonie espagnole de son autorité, et la livrer un jour intacte aux agens de la Métropole. Voici comment s'exprime le général Chanlatte relativement aux dispositions de Roume : « Lorsque je fus envoyé pour occuper
« ici (à Santo-Domingo) la place que j'occupe, le citoyen Roume
« de qui je reçus mes pouvoirs me parla beaucoup de cette partie
« espagnole et me fit tellement connaître le désir qu'il avait de conser-
« ver cette possession à la France, qu'il me dit que malgré les
« instances du général Toussaint il ne se décidérait jamais à en
« demander la prise de possession .... Il ajouta même que forcé
« souvent de prendre des déterminations contre son cœur, on le
« couperait plutôt en lambeaux qu'on ne lui ferait rendre l'arrêté
« pour la demande de la prise de possession. »

Toussaint ne pouvant vaincre l'obstination de l'agent, se résolut à employer un moyen qui le contraindrait à accéder à sa demande. Il se rendit aux Gonaïves d'où il organisa un mouvement insurrectionnel dans les environs du Cap.

Peu de jours après une révolte formidable éclate au haut du Cap; les insurgés dans leur fureur menacent d'exterminer les blancs; ils disent que leur liberté va leur être ravie, qu'on les trahit, qu'ils ne sont pas plus libres que dans l'ancien régime puisqu'ils ne jouissent que faiblement du fruit de leurs travaux. Roume effrayé des suites d'un tel mouvement se rend au milieu d'eux et s'efforce de les calmer. Ils lui demandent en toute propriété la moitié de chacune des grandes habitations, et déclarent qu'ils ne veulent plus travailler comme des mercenaires. Roume leur dit que leur demande excède ses pouvoirs; ils lèvent le sabre sur sa tête; * il prend la détermination de mourir et refuse de signer l'acte qu'on lui présente. Alors on l'arrête et on l'enferme dans un poulailler. Dix

* Toussaint avait ordonné à Moyse de ne lui faire aucun mal.

jours environ après cet événement Toussaint arriva aux environs du Cap et fit mettre l'agent en liberté, se présentant devant lui comme son libérateur. Mais tirant profit de cette circonstance qu'il avait fait naître il dit à Roume : « Il faut calmer ce peuple en fu« reur ; ce qui le soulève, c'est moins l'ambition de la propriété que « la juste indignation que lui cause un affreux trafic dont la pro« vince espagnole est le théâtre : les nouveaux citoyens de l'Ouest « sont enlevés et vendus aux propriétaires d'esclaves de l'Est. Il faut « mettre fin à cet odieux abus, et pour y arriver prendre possession « de l'Audience. » Roume refusa encore de consentir à la prise de possession de l'Est. Alors Toussaint lui dit : « je puis répondre de « de votre vie ; mais je n'ai pas assez de pouvoir pour empêcher « ce peuple de se porter sur la partie espagnole, et de sacrifier « à sa vengeance toute la population de race européenne. »

Alors Roume se détermina quelques jours après à rendre l'arrêté suivant (27 Avril 1800, 17 Floréal an 8.)

L'Agence du gouvernement national français à St-Domingue, considérant que l'abus qui s'est introduit en transportant des cultivateurs et autres citoyens de l'ancienne partie française à la nouvelle de St-Domingue a justement excité l'indignation de toute la portion du peuple français résidant dans cette colonie ; que le peuple l'a requis par l'organe de l'administration municipale du Cap de prendre de concert avec le citoyen général en chef en vertu du traité de Bâle et des instructions du gouvernement national les mesures les plus convenables pour prendre immédiatement possession de la partie ci-devant espagnole.

Considérant que le moyen est réellement le seul qui puisse empêcher la continuation de ces abus, arrête :

Art. 1er. Le général en chef de l'armée de St Domingue est requis de donner ordre au général de brigade Agé, chef de l'état-major général de St Domingue dont le patriotisme et la sagesse sont connus, de se transporter à la partie ci devant espagnole, pour en prendre possession au nom du peuple français avec tel nombre de troupes blanches que le général en chef croirait nécessaires.

Art. 2. L'Agence prendra de concert avec le citoyen général en chef les mesures convenables pour instruire le gouvernement et le capitaine général de la partie espagnole de cette prise de possession et mettre sous sa responsabilité les ordres qu'il devra donner pour la bonne réception du général Agé et de sa troupe partout où ils se transporteront.

Art. 3. Le général de brigade Chanlatte actuellement employé comme commissaire du gouvernement à la partie ci-devant espagnole exercera provisoirement, dès la prise de possession de la ville de Sto-Domingo, les fonctions de délégué de l'Agence dans ladite partie.

Art. 4. Il se concertera avec le gouvernement et le capitaine gé-

néral, ainsi qu'avec le général Agé, pour que ce glorieux événement s'opère à la satisfaction de tous les anciens et nouveaux français.

Art. 5. Il maintiendra d'accord avec le général Agé l'exercice du culte tel qu'il subsiste actuellement et invitera les curés et autres ecclésiastiques à concourir de tous leurs moyens au bonheur public.

Art. 6. Le délégué Chanlatte et le général Agé sont expressément chargés d'avoir pour le gouverneur et le capitaine général, et les autres officiers et fonctionnaires publics espagnols tous les égards dus à leur mérite personnel et à leurs grades respectifs, jusqu'à ce qu'ils sortent de la colonie.

Cet arrêté fut immédiatement inséré au bulletin officiel de Saint-Domingue.

Nous voyons que les considérans n'étaient nullement en harmonie avec les causes qui portaient Toussaint à vouloir occuper la partie de l'Est. Le général en chef cachait sous les apparences des intérêts publics ceux de sa profonde politique. D'après le texte de l'arrêté il paraissait céder au vœu du peuple de l'ancienne partie française.

Agé partit du Cap pour Santo-Domingo avec ses guides et quelques officiers. Dès qu'il y arriva, l'objet de sa mission fut connu. Le peuple laissa éclater la plus violente fureur. On n'entendit de toutes parts que des vociférations contre Toussaint Louverture qui voulait, disait on, se baigner dans le sang espagnol. La foule se rua contre la demeure du général Agé, et fit entendre des cris de mort, tout en déclarant énergiquement qu'elle voulait demeurer espagnole. Les autorités aulieu de s'efforcer de calmer cette effervescence l'excitaient secrètement. Le gouverneur Don Joachin Garcia accueillit le général Agé avec froideur, et lui fit savoir qu'il ne pourrait, avant d'avoir consulté le gouvernement de Madrid, lui livrer la colonie espagnole.

Sur ces entrefaites le cabilde de S^to-Domingo vint annoncer au gouverneur qu'il ne répondait pas de la vie du général Agé sur lequel le peuple lançait toutes sortes d'imprécations. Agé avait été en effet déjà insulté dans les rues ; il avait failli même d'être lapidé. Il fut obligé de partir sur les instances du gouverneur ; et des dragons espagnols l'accompagnèrent jusqu'aux limites de la partie française. Sa mission n'eut d'autre résultat que de faire éclater les dispositions hostiles du peuple de S^to Domingo. Son retour subit, le récit qu'il fit de l'accueil qu'il avait reçu, plongèrent l'Agent Roume dans les plus graves inquiétudes. Il fut effrayé d'avoir autorisé le général en chef à prendre possession de la partie espagnole sans avoir consulté le directoire exécutif. Il craignit que son arrêté n'excitât les espagnols à marcher contre la partie Française, ce qui eût mis le comble aux malheurs de la colonie, la moitié de l'Ouest étant déjà ravagée par la guerre civile. Il se hâta de rapporter son arrêté par

un autre acte en date du 27 Prairial an 8 (16 juin 1800), et écrivit au général Chanlatte d'en aviser le peuple et les autorités de la partie de l'Est. Il serait difficile de peindre la fureur de Toussaint Louverture quand il apprit la conduite qu'avait tenue l'Agent Roume. Il le qualifia de lâche, de traitre, d'intrigant vendu aux ennemis de la France. Cependant il se garda bien de publier son mécontentement, car Rigaud eût pu en profiter, quoiqu'il eut déjà laissé lui échapper maintes occasions d'abattre son rival. Toussaint ne tardera pas à exercer ses vengeances sur l'Agent Roume qui avait osé faire acte d'autorité sans le consulter, et se montrer un moment un véritable agent de la Métropole. Dès lors une mésintelligence secrète s'établit entre eux. Plus tard le gouvernement de Bonaparte se déterminera à faire occuper la partie de l'Est par un général Français avec des troupes Espagnoles; mais alors il sera trop tard, car Toussaint aura eu le temps d'en prendre possession.

Celui-ci trouvant une résistance opiniâtre dans l'Agent Roume remit cette conquête à une autre époque. Il consentit même en apparence à l'envoi, en France, d'un Agent chargé de demander l'autorisation de la prise de possession de l'Est. En même temps le général Chanlatte envoya en Europe l'adjudant général Boyé avec mission d'exhorter le gouvernement Français à ne pas consentir à la prise de possession.

Toussaint ne songea qu'à continuer activement la guerre contre le général Rigaud. Dès le mois d'Avril il avait déploré, par une proclamation, l'aveuglement des citoyens du Sud qui persistaient à soutenir le traître Rigaud; il leur avait déclaré qu'il ne nourrissait contre eux aucun esprit de vengeance et qu'il n'en voulait qu'à Rigaud seul, militaire orgueilleux qui allait attirer sur eux toutes sortes de malheurs. Il les exhorta à se soumettre sans plus tarder à l'autorité légitime s'ils voulaient éviter l'anéantissement de leurs familles et de leurs biens; il leur dit que si Rigaud lui-même auteur de tant de maux se présentait de bonne foi devant lui il le recevrait fraternellement.

Il est vrai que la guerre civile ne continuait encore que par l'orgueil de Rigaud; car depuis la chûte de Jacmel il était évident pour tous les esprits clairvoyans qu'il devait infailliblement tomber. Le département du Sud qui n'avait pas encore été envahi eût été sauvé de bien grandes calamités s'il avait alors reconnu l'autorité de Toussaint ou s'était embarqué pour France.

Mais le général de couleur attendait avec impatience le retour à St Domingue du Colonel Vincent qui devait, croyait-il, lui apporter l'approbation de sa conduite par le Directoire Exécutif. Se déterminant à continuer la guerre avec une nouvelle fureur il fit former avec les gardes nationaux du Petit-Goâve un cinquième régiment dont le commandement fut confié au colonel Renaud Desruisseaux.

Il renforça ainsi l'armée du Sud qui avait déjà perdu plus du tiers de ses braves soldats. Des ordres furent donnés à tous les commandans de brûler les villes et les bourgs qu'ils seraient contraints d'abandonner, d'anéantir les munitions de bouche sur leur passage, de déraciner même les arbres de manière qu'ils eussent *leurs racines en haut*, et de n'offrir aux yeux de l'ennemi que l'image de la mort.

Toussaint, de son côté, pendant que le général Agé se disposait à se rendre à Sto-Domingo, avait ordonné à Dessalines de continuer la campagne, de pénétrer dans le département du Sud. Le 22 Avril 1800, les troupes de Dessalines s'ébranlèrent. Le général noir s'enfonça dans les gorges des montagnes, guidé par le commandant Conîsont, résolu avant d'atteindre le Sud à s'emparer de Baynet, du Grand Goâve, et du Pteit Goâve, les trois derniers points encore au pouvoir de Rigaud dans l'Ouest. A la tête d'une nombreuse armée il écrasera successivement la petite armée du Sud dispersée sur une grande étendue de pays. Il traversa la Grande Colline et laissa à sa gauche le poste Larivoire qu'occupait l'ennemi. Après avoir atteint le pied de la montagne du Grand Goâve, il gravit de nouveau la Grande Colline, tourna Larivoire et campa dans le grand chemin de Baynet. Au soleil couchant, les soldats de la 4e demi brigade découvrirent sur le sommet d'un morne non loin de la grande route une fortification inachevée. Ils demandèrent eux-mêmes à aller l'attaquer. Dessalines profitant de leur ardeur les lança sur le poste et les suivit avec la 10e demi-brigade. Avant qu'ils eussent atteint le poste ils tombèrent dans une embuscade qu'ils enlevèrent sans brûler une amorce, quoique le fort eut lancé sur eux deux boulets. Quand ils parvinrent à la fortification ils furent accueillis par de vives décharges de mousqueterie et d'artillerie. Le colonel Dommage à la tête du 1er bataillon de la 4e s'élança à l'assaut; ses grenadiers le suivirent, pénétrèrent dans la redoute par une embrasure où était montée une pièce de 2, et s'en emparèrent. Les fuyards furent poursuivis au loin et beaucoup de munitions tombèrent au pouvoir de Dessalines.

Dans la nuit du 22 au 23 Avril, les Rigaudins évacuèrent le camp Larivoire. Ne pouvant se diriger sur Baynet dont les environs étaient inondés des masses de Dessalines, ils se replièrent sur le Grand-Goâve par la Grande Colline.

Pendant cet intervalle le général Laplume enlevait près du Grand-Goâve la position qu'occupait le colonel Faubert; et Nérette à la tête des 8e et 11e demi brigades prenait d'assaut une fortification que défendaient quelques soldats de l'armée du Sud.

Toutes les redoutes qui couvraient le bourg de Baynet ayant été enlevées, Dessalines marcha sur cette place le 24 Avril. (4 floreal). Il était à la tête de 12,000 hommes de la grande armée de Tous-

saint, formant une division composée des 1re, 2e, 4e, 7e, 8e, 10e et 11e demi-brigades. La 10e était à l'avant garde. Il n'y avait à Baynet que 150 hommes du 3e régiment du Sud. Cette garnison trop faible pour soutenir un siége, évacua le bourg après l'avoir brûlé. Elle culbuta la 10e de 2,000 hommes qui avait tenté de lui couper la retraite. Le lendemain au point du jour cette demi brigade prit possession de la place qui n'était qu'un monceau de ruines. Une heure après les généraux Dessalines et Laplume y arrivèrent avec un escadron. Ils apprirent que les Rigaudins avaient pris la route des Côtes de fer avec une pièce de 2 en fonte. Ils s'élancèrent à leur poursuite avec les 10e et 11e fournissant 4,000 hommes. Ils rencontrérent à une lieue de Baynet le bataillon du 3e régiment du Sud rétranché dans le grand chemin. Les Rigaudins chargèrent à la baïonette la 10e demi-brigade, la renversèrent, et la virent prendre la fuite laissant 200 hommes sur le champ de bataille. La 10e avait surtout été maltraitée par les chasseurs de Baynet, jeunes gens adroits tireurs dont presque tous les coups portaient. Dessalines lança la 11e qui fut à son tour complètement battue. Les Rigaudins reprirent position dans leur retranchement. Dessalines ne se décourageant pas, certain d'écraser finalement avec ses grandes masses cette poignée d'hommes, fit avancer les 4e et 7e demi brigades, et marcha de nouveau sur deux colonnes à la tête de 8,000 hommes contre des troupes déjà épuisées par le premier succès qu'elles avaient obtenu. La 4e s'élança sur la pièce de 2 et l'enleva après avoir perdu un cent de ses grenadiers ; les autres corps entrèrent en même temps dans la redoute et se livrèrent tout de suite au pillage; quoique la cavalerie eut vigoureusement chargé les fuyards elle ne put les empêcher de se rallier à une lieue du champ de bataille. Dessalines suspendit sa marche, et rentra à Baynet pour laisser ses troupes se refaire un peu. Du 22 au 24 Avril, il était tombé en son pouvoir 2 pièces de 2 en fonte; 32 obus de six pouces; 3 pièces de 8; une pièce de 6 sans tourillon; 3 pièces de 4 en fer ; 3 caronades de 32 pouces en fer ; 12 pierriers ; 105 boulets de 8 ; 50 sacs à mitraille de 2 ; 12 boulets de 6; 40 boulets ramés de 6 ; 24 boulets de 4; 400 fusils.

Dessalines, maître de toute la côte méridionale du département de l'Ouest, se détermina à remonter vers la côte Nord pour forcer le cordon du Grand-Goâve que commandait Faubert, et pénétrer ensuite dans le département du Sud par le pont de Miragoâne. Le 28 Avril (8 floréal) il partit de Baynet, marchant sur deux colonnes et se dirigeant vers la montagne du Grand-Goâve où étaient établis les postes avancés des Rigaudins.

En même temps le général Clervaux qui était demeuré campé à

Bellevue, près de Léogane, pendant tout le siége de Jacmel, se mit en marche sur le Grand-Goâve, avec les 6e et 9e demi brigades. Les troupes du Sud devaient être assaillies en même temps par toute l'armée de Toussaint. Les chefs des bandes de la montagne de Jacmel, Lafortune et Conil, après avoir traversé le quartier de la Vallée, marchèrent aussi sur le Grand-Goâve; plusieurs bâtimens de guerre appareillèrent de Léogane pour aller bloquer le port du Petit Goâve. Si Dessalines avait osé placer une division entre cette dernière ville et le pont de Miragoâne, l'armée du Sud aurait été anéantie en entier. Il était impossible que mille ou douze cents hommes qui sentaient que la fortune se tournait contre eux, pussent résister, n'importe leur héroïsme, à un tel déploiement de forces.

Les Rigaudins étaient au cordon du Grand-Goâve sous les ordres des Pétion, des Faubert, des Geffrard, des Renaud Desruisseaux et des Delva. Le 28 Avril au soir l'armée de Dessalines s'arrêta à Clavil. La première colonne sous les ordres de Nérette était tombée dans une embuscade où elle avait perdu beaucoup de monde; la seconde que commandait Laplume n'avait rencontré aucune résistance. Dessalines passa à Clavil la journée du 29. Le 30, malgré d'abondantes pluies, et au travers de chemins presque impraticables, il atteignit l'habitation Chéridan. Le 1er Mai, 11 floréal, il continua sa marche; quand il arriva près du Grand-Goâve il passa sous le feu d'une embuscade, et son avant-garde fut très maltraitée. Cet échec ne l'arrêta pas et il parvint sur le sommet d'un morne d'où il découvrit, dans la plaine, le bourg du Grand Goâve bâti près du rivage de la mer.

Son avant-garde composée de la 1re demi brigade sous les ordres de Christophe, fut de nouveau attaquée par Figaro, à la tête d'un cent de cultivateurs qui furent repoussés avec perte. Mais le colonel Renaud Desruisseaux qui s'avançait à la tête d'un bataillon du 5e régiment du Sud, nouvellement formé, rallia les fuyards et se présenta sur le champ de bataille. Il attaqua avec impétuosité l'avant-garde de Dessalines, l'enfonça et la mit en pleine déroute. Christophe perdit plus de 200 hommes. Dessalines réunissant toutes ses troupes, et donnant la droite à la 2e demi brigade, les poussa contre les Rigaudins. Renaud Desruisseaux, assailli de toutes parts, soutint avec courage le choc de ces masses innombrables pendant plus d'une heure. Mais il tomba atteint d'une balle à la tête. Dessalines ne put cependant rompre ce bataillon du 5e régiment qui fit une honorable retraite emportant son chef qui ne cessait de donner des ordres. Le 5e se retira au Grand-Goâve; il avait perdu la plupart de ses officiers. Les Rigaudins resserrés de tous côtés détruisirent toutes les fortifications du bourg, le livrèrent aux flammes et l'abandonnèrent. Sur leur passage ils incendièrent plusieurs propriétés;

quant à celles du Tapion ils les livrèrent toutes aux flammes. Ils s'arrêtèrent au Petit Goâve. Là mourut le brave Renaud Desruisseaux des suites de sa blessure. Il fut enterré avec pompe au centre de la place d'armes, au pied de l'arbre de la liberté. Il fut victime de son dévouement à la personne du général Rigaud; car maintes fois il avait dit que cette guerre civile avait son origine dans le patriotisme aveugle de son général qui n'aurait dû s'armer contre Toussaint Louverture que d'après des instructions précises du Directoire exécutif.

Rigaud qui se trouvait au Petit Goâve, lui donna quelques larmes et confia au colonel Delva le 5e régiment. Il donna à Petion le commandement de l'armée et partit pour les Cayes.

Dessalines avait acheté chèrement sa victoire; il avait compté 600 hommes tués et plus de 400 blessés. Il entra au Grand-Goâve qui n'était plus qu'un amas de cendres. Il en partit le lendemain, 2 Mai, 12 Floréal, et arriva sur l'habitation Valué où l'ennemi avait passé la nuit précédente. Quand il reprit sa marche, son avant-garde, composée de deux bataillons de la 4e, fut assaillie par le feu d'un camp assis sur le sommet d'un morne qui dominait le grand chemin. Le colonel Dommage s'élança contre l'ennemi et le dispersa dans les bois. Dans la même journée Dessalines atteignit l'habitation Dantis Fellé d'où il découvrit le Petit Goâve. Un nombreux corps de cavalerie formait son arrière garde; les succès qu'il obtenait depuis la prise de Jacmel avaient fait naître dans son armée un véritable enthousiasme; chacun avait hâte de voir se terminer une guerre si sanglante.

Dans la soirée du 2 Mai Pétion ayant reconnu l'impossibilité de se maintenir au Petit Goâve fit commencer à 8 heures du soir un feu soutenu de mousqueterie qui força Dessalines à se tenir sur la défensive. A dix heures il évacua la ville en y laissant le colonel Faubert avec 200 hommes. Celui ci fit mettre le feu à plusieurs maisons particulières, à l'administration, qui furent consumées avec toutes les denrées qui s'y trouvaient.

Après avoir traversé des précipices et des chemins affreux, Dessalines arriva le 3 Mai (13 floréal) avec toute son armée sur le morne qui domine le Petit-Goave. Pour empêcher l'ennemi de se replier sur le département du Sud il se disposait à établir des embuscades entre l'Acul du Petit Goâve et le pont de Miragoâne. Mais le colonel Faubert prévint ses intentions en ordonnant à 100 hommes d'aller occuper l'Acul En même temps le général Clervaux, ayant traversé le morne Tapion, donnait une fausse attaque à la ville pour annoncer à Dessalines son arrivée; et le même jour le port du Petit Goâve était bloqué par un brick et deux goëlettes. L'armée de Dessalines couronnait tous les mornes qui dominent l'Acul et le fort Résolu; elle s'attendait à une af-

faire générale croyant la ville encore occupée par l'armée du Sud : deux soldats s'étaient présentés aux avant-postes du colonel Jasmin de l'armée de Toussaint, et avaient dit à haute voix :— « le général « Rigaud vous fait dire de ne pas encore attaquer l'ennemi ; il va « réunir d'autres troupes et vous les envoyer. » A la faveur de l'hésitation de Dessalines, Faubert sortit de la place et s'efforça de joindre Pétion au pont de Miragoâne.

Dessalines entra au Petit-Goâve le 3 Mai dans la journée. Sans perdre un instant il forma trois colonnes de son armée ; celle de gauche était composée des 7e et 8e demi-brigades; celle du centre de la 4e et celle de droite de la 11e. Il s'élança à la tête de 8,000 hommes à la poursuite des Rigaudins. Il les atteignit au-delà de l'Acul. Les troupes du Sud étaient rangées en bataille autour des établissemens d'une habitation au nombre de 200 hommes dont 30 cavaliers. Ces braves ne craignirent pas d'attendre de pied ferme Dessalines qui les attaqua avec vigueur à 2 heures de l'après-midi. Ils résistèrent à plusieurs chocs impétueux. La 4e qui s'élança contre eux à la baïonette fut arrêtée ; la 8e qui se présenta rompit leurs rangs et les mit en déroute. Tous ceux des officiers de l'armée de Toussaint qui étaient montés formèrent un escadron, chargèrent les fuyards, et les poursuivirent presque jusqu'au pont de Miragoâne, limite des départemens du Sud et de l'Ouest. Dessalines rentra au Petit Goâve. Il était tombé en son pouvoir trois navires Américains chargés de marchandises que des corsaires du Sud avaient capturés ; une pièce du 36 ; 14 pièces de 24, une de 18, 11 de 4, et toutes sortes d'ustensiles.

Le général en chef, dès qu il apprit ces succès, en félicita Dessalines auquel il ordonna d'envahir le département du Sud sans retard. Il l'autorisa à faire des levées en masse pour remettre chaque demi-brigade au grand complet. La culture en souffrira, lui écrivait il, c'est la faute du traître Rigaud. Il lui recommanda de faire la guerre à ce dernier avec autant d'acharnement qu'il en avait déployé autrefois contre les Anglais.

Pendant cet intervalle, le général Rigaud, pour continuer la guerre, et sauver le département du Sud de l envahissement, accablait d'impôts les capitalistes, et tolérait tous les excès auxquels se livraient les cultivateurs et le bas peuple des villes. C'est cette politique désorganisatrice adoptée depuis le commencement de la guerre civile qui attacha pendant si longtemps le peuple du département du Sud à la cause de Rigaud. « On prêchait en public « aux cultivateurs le bon ordre et la modération, et l'on envoyait « secrètement des émissaires pour les pervertir ; on exaltait les « charmes de la liberté, et l'on ne négligeait aucun moyen d'en « paralyser l'exercice. Les circonstances exigeaient quelquefois qu'on « parlât d'obéissance aux chefs ; mais on donnait toujours l'exem-

« ple de l'insubordination ; l'on commandait le travail, et l'on per-
« mettait que les cultivateurs se livrassent impunément à l'oisiveté,
« et à toutes sortes d'indécences et d'excès envers les propriétaires;
« on protestait de son respect pour les lois, et on les méprisait
« toutes pour ne reconnaître que sa volonté ; on voulait avoir une
« armée, et l'on tolérait l'indiscipline des soldats ; on favorisait ou-
« vertement les dilapidations qui mettaient hors d'état de les payer ;
« on repoussait avec mépris les conseils de la sagesse et de la pré-
« voyance pour adopter avec ardeur les mesures violentes que pro-
« posaient la bassesse et la cupidité des sang sues publiques. »

Rigaud ne recula plus devant aucun moyen pour exciter contre Toussaint Louverture la masse du peuple qui commençait à se lasser de cette guerre. On répandit avec une nouvelle fureur dans le département du Sud que le général en chef voulait égorger toute la race de couleur et remettre les noirs dans l'esclavage. Il fut ordonné de capturer les navires Américains parce que le gouvernement fédéral des Etats Unis témoignait des sympathies à Toussaint qui favorisait son commerce à St.-Domingue ; des impositions forcées furent établies sur l'industrie et le commerce ; les vivres et les bestiaux des habitations furent livrés à la voracité du soldat, et l'acte d'amnistie de Toussaint fut dérobé à la connaissance des habitans des villes et des campagnes. Ces excès avaient jeté le découragement parmi les bourgeois et les habitans cultivateurs, noirs, jaunes et blancs, qui découvraient que cette guerre était devenue toute d'amour propre ; quant aux Américains ils ne s'étaient prononcés contre Rigaud que parceque, méprisant leur neutralité, il avait ordonné, dès le début de la guerre, de capturer leurs navires marchands. Cette conduite légitimait les épithètes de pirate et de rebelle à la République que lui avait données Toussaint Louverture. Celui-ci plein de perspicacité dirigeait cette guerre en capitaine habile et en profond politique. Entouré d'hommes éclairés qu'il comblait de richesses et d'honneurs et qu'il écoutait, il ne prenait que des mesures empreintes de la plus grande adresse. Il prêcha sans cesse, pour mieux tromper ses ennemis et parvenir à ses fins, la modération et l'humanité ; il fit partout respecter les propriétés, même dans les pays conquis. Mais après la chûte de Rigaud quand il n'aura plus aucun ménagement à observer, il livrera son nom à l'exécration de toute la population du Sud et de l'Ouest, en ordonnant de massacrer des masses d'innocents, dans le seul but d'affaiblir la caste de couleur. Il eût été si grand, si noble, s'il avait respecté l'amnistie qu'il avait publiée. Ces horribles exécutions, inutiles, car le parti de Rigaud était complètement terrassé, feront horreur même à ses partisans ; elles lui aliéneront la plupart des cœurs, et il ne commandera plus que par la terreur.

Pendant cet intervalle Dessalines était parti du Petit-Goâve, et avait atteint le pont de Miragoâne qu'occupaient les débris de la légion de l'Ouest sous les ordres de Pétion. Ce pont construit dans l'endroit où l'étang de Miragoâne se resserre le plus vers la mer, sert de communication entre les départemens de l'Ouest et du Sud sur la côte Nord de la presqu'île. Pétion l'avait fait couper et s'était retranché avec 2 pièces de canon vis-à vis du grand chemin du Pétit Goâve. Les restes de l'armée du Sud étaient établis à Dufour, habitation située derrière le pont, et des camps retranchés se dressaient de loin en loin sur les bords de l'étang. Il régnait à Dufour parmi les colonels une mésintelligence complète que la présence de Rigaud, revenu des Cayes, ne pouvait faire cesser. Ce général présentait moins de 1,000 hommes aux masses que Dessalines allait lancer contre lui.

L'armée de Toussaint Louverture attaqua le pont, et fut pendant plusieurs jours repoussée avec des pertes considérables, mitraillée presque à bout portant par l'adjudant-général Pétion. Dessalines qui combattait Rigaud à coups d'hommes et dont les pertes se réparaient sans cesse par des renforts, revint à la charge, et recommença un feu d'artillerie et de mousqueterie épouvantable. Mais les héros de la légion de l'Ouest lui résistèrent énergiquement, Gauthier à leur tête, faisant des prodiges de valeur, se battant avec fureur pendant six heures sans perdre un pouce de terrain. Les gros bataillons ennemis culbutés abandonnèrent le champ de bataille couvert de plus de mille corps expirés.

Dessalines, désespérant de forcer le passage, résolut de le tourner par des chemins réputés impraticables, et d'aller l'attaquer par derrière pendant que Clervaux l'assaillirait de front. Il ordonna à Baudin, homme de couleur, colonel de la 9e demi brigade, d'aller occuper une habitation à cinq lieues du pont de Miragoâne, dans les montagnes, et de s'y maintenir par n'importe quel sacrifice. Baudin partit, surmonta tous les obstacles que présentait le chemin, atteignit la position et s'y retrancha. Rigaud fut surpris de la hardiesse de l'ennemi; il n'avait jamais songé à fortifier ce point, ne croyant pas qu'on y pût parvenir. Trois cents hommes qu'il détacha aussitôt de son armée, marchèrent contre la 9e pour la débusquer. Mais tous leurs efforts furent inutiles; ils rentrèrent au quartier-général après avoir éprouvé quelques pertes. Rigaud commit une faute grave en ne faisant pas fortifier les points militaires isolés au milieu des marécages qui avoisinent l'étang; car il combattait un ennemi qui exécutait tout ce qu'il était humainement possible d'entreprendre.

Peu de jours après, Dessalines profitant d'une nuit obscure laissa devant le pont deux demi-brigades, dont tous les feux furent allumés pour tromper l'ennemi, et pénétra avec tout le reste de son

armée dans le département du Sud, en passant par la position qu'occupait la 9e.

Au point du jour du 17 Mai 1800, Pétion s'aperçut qu'il avait été tourné, et qu'il pourrait être assailli par derrière par toute l'armée ennemie. Après avoir encloué ses canons il abandonna le pont dont s'empara Clervaux aussitôt après son départ. Rigaud, de son côté, pour n'être pas enveloppé de toutes parts par les fortes colonnes qui se déployaient autour de lui, leva son quartier-général, et se fit jour au travers de l'ennemi pour atteindre la petite savanne de Miragoâne. Il se résolut à y attendre l'ennemi. Dessalines fit avancer contre lui toutes ses masses qui rencontrèrent une forte résistance pendant cinq heures. Vers la fin de la journée, succombant sous la grande supériorité numérique; Rigaud fut contraint de battre en retraite, et d'entrer à Miragoâne qu'il abandonna le même jour. Le colonel Faubert qui occupait cette ville, en encloua toutes les pièces d'artillerie, et la livra aux flammes en se retirant. La plupart des cultivateurs de ce quartier, fatigués de cette guerre dévastatrice, ne suivirent pas l'armée du Sud.

Le 17 Mai, Dessalines entra à Miragoâne pendant que ses chasseurs donnaient l'alarme jusqu'à St Michel. Il rencontra dans une des maisons qui n'avaient pas été brûlées une jeune fille de couleur exposée sur un lit de mort. Elle avait été abandonnée par sa famille au moment que l'armée pénétrait dans la ville. Il s'arrêta dans la maison avec un certain recueillement, s'indigna contre la mère de cette jeune personne qui n'avait pas osé braver la mort pour donner la sépulture à sa fille. Il fit enterrer le corps avec pompe.

Le 18, il marcha contre St-Michel qu'il n'enleva qu'après quinze jours de siège. Les débris de l'armée du Sud se retirèrent au Fond des Nègres. Toussaint crut que Rigaud sans cesse culbuté songerait à lui demander la paix. Il envoya l'ordre à Dessalines de suspendre sa marche triomphante. En effet depuis la prise de Jacmel, Dessalines couvert de velour cramoisi, d'or et de pierreries, la tête chargée d'un brillant panache, monté sur un coursier superbe, voyait les Rigaudins lui abandonner toujours le terrain. Cependant les forces du général en chef commençaient à s'épuiser; il renforçait difficilement ses troupes depuis plusieurs semaines. Son armée dont le chiffre s'était élevé à près de 30,000 hommes avant le siège de Jacmel, se trouvait réduite, dans son cantonnement de St-Michel, tant par le fer que par les maladies, à 14,000 hommes environ.

Il avait déclaré en état de blocus, par un arrêté du 8 Mai 1800, tous les ports du département du Sud, de Miragoâne et d'Aquin jusques et y compris les ports de Tiburon et de Jérémie, et avait invité tous les bâtimens français, américains, espagnols et autres à

capturer les navires qui entreraient dans ces ports ou en sortiraient n'importe de quelle nation ; il avait promis aux corsaires le montant de leurs prises, après jugemens préalables, et avait ordonné de ne pas inquiéter les navires qui, fuyant la révolte, abandonnaient les ports occupés par les rebelles.

Le général en chef, indigné de l'opiniâtreté avec laquelle les habitans du département du Sud soutenaient Rigaud, prenait à leur égard les mesures les plus rigoureuses. En même temps il savait se défaire sur les autres points de la colonie, non seulement de ceux des hommes de couleur qui lui étaient hostiles, mais encore d'un grand nombre de ceux qui servaient aveuglément ses interêts, mais dont il commençait à ne plus avoir besoin. C'est ainsi qu'il tenta de faire périr Laraque qui s'était baigné, à l'Arcahaie, dans le sang de ses frères. Il porta les nommés Destrade et Jacques Douze à soulever l'atelier de l'habitation Malary, sucrerie dans la plaine des Vases, afin d'y attirer Laraque. Celui-ci s'y rendit en effet; mais assailli par des cultivateurs armés de couteaux et de bâtons, il n'eut que le temps de prendre la fuite et d'éviter la mort par la course rapide de son cheval. Quand il fut de retour au bourg de l'Arcahaie, il avisa Toussaint de la tentative d'assassinat entreprise contre sa personne. Celui-ci parut en être indigné, fit arrêter Jacques Douze et Destrade, et les envoya à l'armée expéditionnaire du Sud pour les punir de n'avoir pas mieux exécuté ses ordres. Beaucoup d'hommes de couleur qui, pour donner au général en chef des preuves de leur dévouement, égorgeaient sans pitié leurs semblables, furent alors moins heureux que Laraque et périrent assassinés. L'homme de bien, l'homme même sensible voyait, avec indifférence, être atteints par le poignard de tels scélérats devant lesquels l'on tremblait et l'on n'osait ouvrir la bouche. En 1802 Laraque n'échappera pas à la vengeance de Toussaint; il sera égorgé au milieu de toutes sortes de tortures dans les bois de campêche de l'habitation Dégand, aux Matheux, par le général Chs. Bélair.

Le général en chef au sein de ses succès faisait autant d'efforts pour continuer la guerre que si la fortune lui avait été contraire. Il retirait des départemens de l'Ouest et du Nord toutes sortes de ressources par une administration vigoureuse et despotique. Afin que les autorités militaires et civiles pussent être payées, pour que la colonie se libérât envers ses créanciers, pour arrêter les dilapidations des fondés de pouvoir des propriétaires absens, il avait déclaré par un arrêté du 14 Mai 1800, que tous les revenus des habitations et des maisons urbaines seraient versés dans les magasins et caisses de la République, déduction faite préalablement de la part des cultivateurs et des frais de faisance-valoir, que tous les fondés de pouvoir recevraient cinq pour cent du revenu brut des habitations, et que le quart de subvention perçu sur le revenu brut de chaque propriétaire continuerait d'avoir lieu. Pour subvenir aux besoins militaires

qui augmentaient chaque jour, il établit le 15 Mai 1800 (25 floréal) des bureaux de postes dans chaque commune, et le montant des passe-ports délivrés fut versé dans le trésor public, à la diligence des généraux commandant les arrondissemens. Il se réserva à lui seul le droit de délivrer des passe ports pour l'étranger.

Dans les campagnes où n'existait pas la révolte régnait un ordre admirable, mais qui rappelait un peu l'ancien régime. Le cultivateur ne pouvait s'absenter de son habitation pour aller dans la ville la plus prochaine sans être muni d'un permis délivré gratis par son gérant, son propriétaire ou fermier ; le permis était sujet au visa du commandant militaire de la ville d'où il sortait pour retourner sur son habitation. Tous les trimestres le quart prélevé sur le reveuu brut en faveur des cultivateurs de chaque habitation était reparti en présence du Juge de Paix, et du commandant militaire de chaque commune qui dressaient un procès-verbal; ils y stipulaient en quelle denrée consistait ce quart, ce qui en aurait été vendu, et le chiffre de la somme repartie. Ils dressaient copie de ce procès-verbal et l'envoyaient au chef de l'administration de la commune ; celui-ci la fa'sait parvenir à l'ordonnateur du département. Il devait être prouvé par cette pièce que le revenu entier de chaque habitation avait fourni quatre fois la valeur de ce quart.

Le citoyen Idlinger, blanc Européen, homme d'un vrai talent, adjudant général de l'armée de St.-Domingue, avait la haute direction de cette administration quoique ordonnateur seulement de la marine et des guerres du département du Nord.

Cependant Toussaint dont les vues embrassaient tout éprouvait de graves inquiétudes ; il lui semblait que la guerre civile dût durer longtemps encore ; son armée arrêtée à chaque pas par une résistance opiniâtre n'avait obtenu que des succès fort lents. Rigaud pouvait se maintenir aux Cayes aussi longtemps que la légion de l'Ouest avait tenu à Jacmel. De nouvelles insurrections pouvaient éclater dans le Nord et faire naître une diversion dont cette fois Rigaud eût peut-être profité. Il était très préoccupé de l'accueil qui serait fait au Colonel Vincent par le Directoire exécutif; car jusqu'alors on ignorait à St.-Domingue la révolution du 18 brumaire. Le commandement en chef de l'armée pouvait lui être enlevé pour être confié à Rigaud. Alors la guerre eût pris un autre caractère ; il eût perdu son influence morale, le prestige de l'autorité de la Métropole, et en refusant de se soumettre à Rigaud il eût été à son tour considéré comme rebelle. Son rival encore puissant eût pu l'écraser par une forte réaction.

Ce fut dans ces entrefaites que le colonel Vincent débarqua à Ste.-Domingo, dans les premiers jours de Juin 1800. Il était à la tête d'une députation composée du divisionnaire Michel et du Commissaire Raymond. Dès que Toussaint apprit leur arrivée il expé-

dia au devant d'eux des agens secrets chargés de surveiller leur conduite et de se saisir de leurs papiers dans les grands chemins. Il était déterminé à les rembarquer aussitôt après leur arrivée au Cap, si les dépêches n'étaient pas favorables à ses intérêts. Le Colonel Vincent n'était débarqué à Sto. Domingo que pour s'assurer de l'état de la colonie Française avant d'y pénétrer. Cette conduite qui dénotait une grande défiance avait blessé les susceptibilités de Toussaint et avait accru ses soupçons Cependant les trois membres de la députation avaient déjà servi sa cause avec chaleur dans la colonie. Deux officiers blancs furent arrêtés sur la grande route de Sto.-Domingo; les dépêches dont ils étaient porteurs furent envoyées à Toussaint qui après les avoir lues s'assura que la députation n'avait point d'arrière-mission. Le général Michel qui était venu dans la colonie lors de la dernière mission de Sonthonax, qui s'était fait estimer des hommes de toutesles couleurs, fut aussi arrêté sur la grande route du Cap; quant au colonel Vincent, on se saisit de sa personne sur la route du Port Républicain. Après avoir acquis la certitude que leurs instructions ne lui étaient pas hostiles, Toussaint ordonna de les laisser pénétrer dans la partie Française. Il n'ajoutait pas foi à la bienveillance de la France à son égard depuis qu'il avait cru qu'une expédition était partie pour St.-Domingue: ces deux fils, Isaac et Placide, avaient été embarqués avec le général Sahuguet sur une escadre commandée par l'amiral Ganthaume, destinée à apporter des renforts à l'armée d'Egypte. Mais le gouvernement Français avait fait répandre le bruit que l'escadre se rendait à St.-Domingue, afin d'attirer l'attention des Anglais hors de la Méditerranée; et l'embarquement des fils de Toussaint donnait du crédit à ce bruit. Toussaint s'attendait donc à chaque instant à l'arrivée d'une force européenne qui eût pu être employée au rétablissement, d'une manière absolue, de l'autorité métropolitaine. Il se transporta au Cap où il reçut la députation. Vincent lui annonça officiellement la révolution du 18 brumaire, l'établissement du gouvernement consulaire, son maintien dans le grade de général en chef des armées de St Domingue. Les deux principales pièces apportées par le colonel Vincent étaient les suivantes:

Liberté, **Égalité.**

Paris le 4 Nivôse (25 Décembre 1799), l'an 8e de la République, une et indivisible.

LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE arrêtent ce qui suit:

Art. 1er. Les citoyens Vincent ingénieur, Raimond, homme de couleur, ex-agent, et le général Michel partiront sans délai, et se rendront à St Domingue.

Art. 2. Ils seront porteurs de la proclamation ci-jointe.

Art. 3. Le citoyen Michel sera mis à la disposition de l'Agent du gouvernement, Roume, pour être employé dans son grade, dans les troupes de St-Domingue, sous les ordres du général Toussaint Louverture.

Art. 4. Le citoyen Raimond sera employé pour le rétablissement de la culture, sous les ordres de l'Agent du gouvernement Roume.

Art. 5. Les Agens partiront de Paris au plus tard le 5 Messidor, et de Brest douze heures après leur arrivée dans cette ville.

Art. 6. Les mots suivants: *Braves Noirs, souvenez-vous que le peuple Français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits*, seront écrits en lettres d'or sur tous les drapeaux des bataillons de la garde nationale de la colonie de St-Domingue.

Le Ministre de la Marine et des Colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le premier Consul, (Signé) BONAPARTE.

Par le premier Consul,

Le Secrétaire d'Etat, (Signé) Hugues MARET.

Pour copie conforme: *Le Ministre de la Marine et des Colonies*,

(Signé) FORFAIT.

—o—

PROCLAMATION.

Paris, le 4 Nivôse, l'an 8 de la République Française une et indivisible.

Les Consuls de la République Française, aux citoyens de St-Domingue.

Citoyens,

Une Constitution qui n'a pu se soutenir contre des violations multipliées est remplacée par un nouveau pacte destiné à affermir la liberté.

L'article 91 porte que les colonies françaises seront régies par des lois spéciales. Cette disposition dérive de la nature des choses et de la différence des climats. Les habitans des colonies françaises situées en Amérique, en Asie, en Afrique ne peuvent être gouvernés par la même loi. La différence des habitudes, des mœurs, des intérêts, la diversité du sol, des cultures, des productions exige des modifications diverses. Un des premiers actes de la nouvelle

législature sera la rédaction des lois destinées à vous régir. Loin qu'elles soient pour vous un sujet d'alarmes vous y reconnaîtrez la sagesse et la profondeur des vues qui animent les législateurs de la France. Les Consuls de la République en vous annonçant le nouveau pacte social vous déclarent que les principes sacrés de la liberté et de l'égalité des noirs n'éprouveront jamais parmi vous d'atteinte ni de modifications. S'il est dans la colonie des hommes malintentionnés, s'il en est qui conservent des relations avec les puissances ennemies, braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits.

Le premier Consul, (Signé) BONAPARTE, etc., etc.

Ces deux pièces ne purent satisfaire Toussaint Louverture qui laissa paraître quelque mécontentement, quoiqu'il eût été maintenu dans son grade de général en chef. Il se sentit humilié de n'avoir pas reçu une lettre particulière du premier Consul qui, pensait-il, ne lui était pas supérieur; il s'en plaignit même très-amèrement. Mais cette disposition de la proclamation qui livrait le sort des noirs à un des premiers actes de la nouvelle législature l'affligeait surtout profondément. Il redoutait des mesures tendant au rétablissement de l'esclavage, ou du moins à l'affaiblissement de la prépondérance des nouveaux libres. Les noirs avaient acquis leur liberté en combattant les colons royalistes, les Espagnols et les Anglais, comme les Français européens avaient acquis la leur par des victoires sur les émigrés et la coalition. Il trouvait inique qu'on pût songer à aliéner la liberté du peuple de St-Domingue obtenue au prix de tant de sacrifices. En effet tous les droits civils et politiques dont jouissaient les noirs et les hommes de couleur pouvaient leur être enlevés par un décret de la Métropole. Toussaint sentit plus que jamais le besoin de se rendre indépendant, afin que l'état politique des siens ne fut pas sans cesse laissé à la discrétion du gouvernement français. Il comprit aussi combien il lui importait de se hâter d'écraser Rigaud qui, ayant toujours foi en la sincérité de la Métropole, était le plus grand obstacle à la proclamation de l'indépendance de St-Domingue. Il prit la ferme détermination de continuer au-travers du sang sa marche vers le bonheur des masses noires. Celles-ci, en s'isolant de la France à l'aide des hommes de couleur victimes de la réaction de 1802 sous Leclerc et Rochambeau, ont tout gagné: liberté, honneurs, richesses et un sol fécond qui doit leur demeurer à tout jamais si elles parviennent à établir une administration équitable, vigoureuse et libérale.

Bonaparte s'était flatté que Toussaint eût remis le commandement en chef au divisionnaire Michel qui lui-même s'était nourri de cette idée. Le général en chef ne tarda pas à découvrir que le

vieux divisionnaire avait cette prétention. Il ne vit dès lors en lui qu'un nouvel Hédouville, l'accueillit avec froideur et dédain, et fit souffler à ses oreilles des projets d'assassinat ou de déportation. Michel déjà dégoûté de la colonie par son arrestation sur la route de Sto Domingo, demanda à retourner en France. Toussaint s'empressa de lui accorder sa demande avec bienveillance; mais il l'exhorta à demeurer quelque temps encore dans la colonie, en attendant le résultat des négociations qu'il voulait entamer avec Rigaud.

Malgré les instances de Vincent et de Raymond, le général en chef ne voulut pas faire inscrire sur les drapeaux des troupes coloniales ces mots: *Braves Noirs, souvenez vous que le peuple Français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits.* Il déclara que les noirs ne devaient leur liberté qu'à leur héroïsme dans les combats. Il partit du Cap et vint dans le courant de Juin dans le département de l'Ouest. Il se rendit au Petit Goâve d'où il annonça par une proclamation en date du 19 Juin (1er Messidor) aux citoyens du Sud, qu'il avait reçu du gouvernement consulaire des instructions qui lui prescrivaient de rétablir le plus tôt possible la paix et l'ordre dans la colonie, qu'il accorderait à tous les révoltés amnistie pleine et entière s'ils mettaient bas les armes. Nous voyons que Bonaparte suivait à l'égard de St-Domingue la même politique que le Directoire: laisser les noirs s'affaiblir en écrasant les hommes de couleur, maintenir le plus fort dans ses grade et honneurs, et se taire à l'égard du plus faible. L'autorité absolue de la Métropole devait être rétablie sur les ruines des deux partis. La mission du colonel Vincent en Europe avait eu pour résultat de laisser les choses telles qu'elles étaient avant son départ; le gouvernement consulaire tout en maintenant Toussaint dans son grade de général en chef, gardait le silence sur la conduite de Rigaud; aussi la guerre continua t-elle avec fureur.

L'amnistie du 1er Messidor n'ayant pas été accueillie par la population du Sud, Toussaint envoya l'ordre à Dessalines de continuer la guerre. Celui-ci qui avait son quartier-général sur l'habitation Muzaine venait de se relever d'une maladie qui avait failli le conduire au tombeau.

Le 28 Juin, il apprit par des transfuges que l'armée du Sud occupait la plaine du Fond des Nègres, qu'elle avait deux pièces en bronze du calibre de 4, que l'infanterie poussait ses avant postes jusque près de Muzaine et que la cavalerie se tenait à la gauche de l'infanterie sur une habitation opposée. Le général Rigaud vint des Cayes se mettre à la tête de ses troupes dont le chiffre s'élevait à 800 hommes, et se détermina à attaquer. Mais Dessalines, instruit de ses projets, le prévint. C'était le 29. Comme ce jour là il se trouvait gravement malade, il confia le commandement en chef des

troupes au colonel Dommage, officier de l'Artibonite, qui avait toute sa confiance; cependant il y avait dans l'armée deux généraux de brigade, Laplume et Clervaux; mais Laplume avait autrefois servi sous Rigaud, et Clervaux était homme de couleur. Il demeura à Muzaine avec le premier bataillon de la 4e et la 7e demi-brigade. Dommage pénétra dans la plaine du Fond des Nègres à la tête de 10,000 hommes. Le 2e. et le 3e. bataillon de la 4e. formaient l'avant-garde; venaient ensuite les 8e., 10e. et 11e. commandées par Laplume; les 6e. et 9e. formaient l'arrière-garde, sous les ordres de Clervaux. Rigaud avait eu l'imprudence de se ranger en bataille au milieu de la plaine. Dommage l'attaqua audacieusement; le combat fut opiniâtre; et après deux heures d'une lutte sanglante, la 10e. enleva aux Rigaudins une des pièces de bronze. Alors Dommage pour les cerner de toutes parts déploya ses nombreuses colonnes. Rigaud pour n'être pas enveloppé battit en retraite; mais la 4e. s'élança sur lui avec impétuosité et le culbuta. La cavalerie du Sud au lieu de charger pour protéger la retraite de l'infanterie, prit la fuite et atteignit Aquin bride abattue. La plaine du Fond des Nègres était couverte de morts; et la 8e., la 11e., la 6e. et la 9e. venaient d'y arriver. Il y avait une heure que la bataille était gagnée quand le 3e. régiment du Sud, de 200 hommes environ, déboucha dans la plaine et se présenta sur le champ de bataille. Ce faible corps fut tout-à-coup enveloppé et anéanti sous un feu formidable. Ses drapeaux tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Les troupes de Toussaint continuèrent leur marche jusqu'à l'extrémité de la plaine. Là elles découvrirent deux camps, assis l'un à droite et l'autre à gauche, sur deux mornes qui forment la Petite Vallée. Laplume attaqua la fortification de gauche à la tête de 2,000 hommes, et la 8e., ayant à sa tête Pierre-Louis Diane, son colonel, assaillit celle de droite. En moins d'une heure les deux positions furent enlevées. Les Rigaudins allèrent se réunir plus loin derrière un petit rempart sur le morne Trémé ou Dufrété. Le colonel Romain Cap qui s'était trouvé dans la fortification de droite n'avait opposé qu'une faible résistance. Comme Rigaud lui reprochait sa conduite, il lui répondit : le général Toussaint n'en veut qu'à vous seul. Il prit ensuite la fuite à travers les bois. Ce même Romain Cap sera arrêté après la chûte de Rigaud et livré au dernier supplice par Toussaint Louverture.

Laplume ne put enlever le rempart derrière lequel s'étaient retranchés les Rigaudins; cependant le lendemain 30 Juin, il parvint à le tourner et à s'en emparer. Ce fut dans cette affaire qu'Auger qui s'était couvert de tant de gloire à Jacmel, fut mortellement blessé. Il alla terminer ses jours aux Cayes. Laplume par de fausses manœuvres sacrifia un grand nombre de ses soldats. On peut en juger par les pertes de la compagnie des grenadiers du 1er bataillon de la

8e. qui eut quatre-vingts hommes de tués. Le colonel Pierre Louis Diane fut grièvement blessé. Le général Laplume, mécontent d'avoir vu confier le commandement en chef de l'armée au colonel Dommage n'avait donné que mollement. Dessalines qui venait d'arriver de Muzaine au Fond des Nègres l'appela devant lui, le maltraita en paroles, le menaça de le frapper et de le faire fusiller. Il le chassa de sa présence en lui disant qu'il dénoncerait sa conduite au général en chef. Laplume se retira en s'inclinant sans proférer une parole. Combien était déjà grande la puissance de Dessalines qui, général de brigade, ne craignait pas de traiter ainsi un général de brigade. Ce trait prouve aussi combien était fausse la position de tous ceux qui avaient autrefois servi sous Rigaud; Laplume général de brigade avait en réalité moins d'influence sur les troupes qu'un chef de bataillon ou un colonel du Nord ou de l'Artibonite. Dessalines sans offenser les officiers supérieurs de son armée pouvait le traiter comme le dernier des soldats.

Le 3e bataillon de la 7e., commandé par Guerrier, fut détaché de l'armée pour conduire au Petit Goâve les blessés et les prisonniers.

Les Rigaudins avaient laissé sur le champ de bataille beaucoup de munitions de bouche, 800 pierres à feu, 54 gargousses de 8 et leurs deux pièces d'artillerie. Toussaint était au Petit-Goâve quand les prisonniers y arrivèrent; lorsqu'il en partit ces infortunés furent fusillés la plupart. Le général en chef n'assistait que rarement à ces scènes de carnage. Il niait toujours d'en avoir eu connaissance, pleurait publiquement sur le sort des victimes et disait que Dessalines outrepassait ses instructions.

Dessalines ne donnant pas à l'ennemi le temps de reprendre haleine ordonna à une division forte de 8,000 hommes, composée des 6e, 7e, 9e et 10e d'aller s'emparer des hauteurs de l'habitation Dufrété. Clervaux ne put en prendre possession qu'après un combat des plus sanglans. Dessalines qui s'avançait sur deux colonnes, avec le reste de l'armée, l'atteignit le 5 Juillet (16 Messidor). De Dufrété il découvrit les troupes du Sud rangées dans la plaine qui s'étendait à ses pieds. Elles étaient au nombre de 700 hommes commandées par le général Rigaud en personne. Dessalines descendit des mornes avec la colonne de droite, pendant que Clervaux, guidé au travers des bois et des ravins par Giles Bambara montagnard du Petit-Goâve, s'efforçait de tourner l'ennemi. Il forma trois divisions de la colonne de droite: la première ou l'avant-garde fut confiée au colonel Désir Laurent, la deuxième ou le centre au colonel Dommage, la troisième ou l'arrière-garde au colonel Paul Louverture.

Le général Rigaud frappé de la force numérique de l'ennemi se replia avec précipitation sur le bourg d'Aquin. Le colonel Dommage s'élança

contre lui avec la 4e demi-brigade, prenant la droite sur le colonel Désir Laurent. Rigaud à la tête de 700 hommes attendit de pied ferme les 2,000 hommes qui formaient la division du centre. La 4e fut accueillie par un feu vif, soutenu, meurtrier, et abordée à la baïonnette; Dommage culbuté prit la fuite; la terreur se saisit de ses soldats qui jetèrent leurs fusils, en criant : sauve qui peut. Dessalines indigné ordonna à la division du colonel Laurent de croiser la baïonnette sur la 4e pour l'arrêter et la contraindre à retourner au feu; ce fut en vain; les fuyards qui n'avaient pas l'audace de faire volte-face, se précipitèrent avec fureur sur les baïonnettes de leurs compagnons d'armes et s'ouvrirent un passage Dessalines ordonna, aussitôt après cet échec, à la 8e de serrer les rangs et d'attaquer l'ennemi. Comme le colonel et les chefs de bataillon de ce corps avaient été blessés au Fond des Nègres, il en confia le commandement à Gabart Vaillant. Rigaud venait de ranger ses soldats par pelotons à l'entrée de la ville. La 8e, au pas de charge, attaqua audacieusement l'ennemi par des feux de chaussée; la fumée devint si épaisse que les combattans cessèrent de se voir; l'on se fusillait presque à bout portant, à une distance de dix pas; cependant cédant à la force numérique, Rigaud commanda d'exécuter des feux de chaussée en retraite; il avait deux pièces de canon qui enlevaient à chaque instant à l'ennemi des lignes entières. Gabart se précipita avec les chasseurs de la 8e sur les canons, s'en empara et fit baïonnetter les artilleurs sur leurs pièces. En même temps Clervaux, après avoir tourné les Rigaudins, se présenta sur le champ de bataille avec 4,000 hommes. L'infanterie du Sud écrasée sous le feu de 6,000 hommes, prit la fuite. Rigaud dont le cheval, le chapeau et les habits étaient percés de balles, se mit à la tête de sa cavalerie qui n'était que de 50 dragons, et chargea la 8e; mais il fut sans cesse arrêté par la mousqueterie. Il se retirait vers le fort du rivage après avoir traversé la ville, quand Dessalines lança contre lui toute sa cavalerie forte de 1500 hommes. Le chef d'escadron Desravines à la tête de cette cavalerie tailla en pièces les dragons du Sud. Rigaud faillit plusieurs fois d'être pris dans la déroute. Un capitaine des dragons de l'Artibonite, nommé Charlotin Marcadieux, allait lui donner la mort lorsqu'il le reconnut; il laissa tomber son sabre et favorisa sa fuite. Tous les fuyards qui s'étaient précipités vers le rivage de la mer pour atteindre les embarcations des Cayes furent faits prisonniers par la cavalerie. Dessalines après avoir lancé à la poursuite de l'ennemi la divison Laplume ordonna à ses troupes de bivaquer. Il était midi; l'armée se livrait au repos, quand tout-à-coup les sentinelles donnèrent l'alarme; et ces cris aux armes! aux armes! retentirent dans le bourg. C'était un corps de 300 hommes sortant de l'Anse-à-Veau, commandé par le colonel Piverger, qui croyant le bourg d'Aquin au pouvoir de Rigaud, était venu si-

lencieusement se ranger sur la place d'armes vis-à-vis de la maison qu'occupait Dessalines. Celui-ci n'eut que le temps de se sauver par une porte dérobée et d'ordonner au 3e bataillon de la 4e d'attaquer l'ennemi ; en même temps la générale était battue à travers la ville ; les troupes se réunirent, et les Rigaudins enveloppés de toutes parts se défendirent avec un rare courage. Quand la cavalerie les chargea ils prirent la fuite ; l'adjudant-général Blanchet et le colonel Batichon atteignirent les bois et échappèrent à la mort ; mais Piverger quoiqu'il eût un bras fracassé par une balle continua à combattre vaillamment. Il allait être victime de la fureur des soldats quand Dessalines se précipita vers lui, lui fit un rempart de son corps, et s'écria : ne lui arrachez pas la vie, c'est un brave ! Néanmoins les officiers de la 4e voulaient le percer de leurs épées ; Dessalines le prit sous le bras, le conduisit au balcon de la maison qu'il occupait, l'entoura de considérations et de soins ; tout à-coup un coup de fusil part, la balle siffle aux oreilles de Dessalines : c'était un officier de la 4e qui voulant abattre Piverger avait failli tuer son général. Cet officier fut arrêté, mis au cachot ; l'on n'entendit plus parler de lui.

Il était tombé au pouvoir des vainqueurs deux drapeaux, une pièce de 4 en bronze, deux pièces de 24, des munitions de bouche et le porte-feuille de Rigaud.

On est vivement frappé de l'incapacité du général Rigaud comme homme de guerre ; l'on ne découvre aucun plan dans sa défense ; il a à combattre 14,000 hommes ; il peut leur en opposer 1,800, et cependant il se présente partout avec 800 ou 700 hommes ; sa petite armée est dispersée ; elle est battue partiellement ; l'on n'aperçoit pas l'esprit qui dirige ; absence complète d'intellect, pas d'ensemble dans les opérations, nul point de ralliement ; les colonels cantonnés à l'Anse-à-Veau, aux Côtes de Fer et ailleurs, ne recevant aucun ordre, cherchent eux-mêmes l'ennemi et viennent se briser successivement contre une masse compacte dirigée avec intelligence et énergie.

Deux jours après la bataille d'Aquin (7 Juillet 1800, 18 Messidor) Dessalines après avoir laissé sous les ordres du général de brigade Laplume, le reste de son armée, partit d'Aquin pour l'Anse-à-Veau avec 800 hommes. Un espace de dix lieues sépare Aquin de l'Anse-à-Veau. Dessalines ne put le même jour atteindre cette dernière ville à cause du débordement des rivières. Il passa la nuit sur l'habitation Piémont à deux lieues de l'Anse-à-Veau. Dans la journée du 7 à deux heures de l'après-midi les Rigaudins avaient évacué cette ville après l'avoir livrée au pillage. Dessalines y entra le jour suivant. Beaucoup de cultivateurs et un grand nombre de bourgeois fatigués de la guerre vinrent lui faire leur soumission. Il envoya à Toussaint Louverture ceux qui lui furent désignés comme les plus influens ; c'était les envoyer à la

mort. Il réunit la population sur la place d'armes et lui fit donner lecture de l'amnistie du 1er Messidor.

Une goëlette sortie du Petit Trou croyant la ville encore au pouvoir de l'armée du Sud vint mouiller dans la rade de l'Anse-à Veau; elle fut prise et livrée au pillage. Il tomba au pouvoir de Dessalines trois pièces de 24, 5 pièces de 8 démontées; 3 pierriers, 102 boulets de 24, cinq boulets de 8, onze écouvillons de différents calibres, onze cornes d'amorce, un moule à balles, un baril et demi de poudre.

Le lendemain 9 Juillet (20 Messidor) à 4 heures de l'après-midi il marcha sur le Petit Trou. Un espace de cinq lieues sépare ce bourg de l'Anse-à Veau. Parvenu à un quart de lieue du bourg il divisa son armée en deux colonnes. La première fut confiée au colonel Paul Louverture, et lui-même à la tête de la seconde pénétra dans la place; il y rencontra des cavaliers et des canonniers alimentant le feu qui avait été mis aux maisons. A la première décharge qu'ils essuyèrent ils abandonnèrent le bourg. Ce fut envain que Dessalines fit tirer du canon sur de nombreuses embarcations chargées de familles qui gagnaient la haute mer pour se rendre au Corail et à Jérémie; il ne put les couler à fond. De même qu'à l'Anse-à-Veau beaucoup de cultivateurs vinrent lui faire leur soumission. Dessalines qui s'était fait suivre des prisonniers faits à Aquin, embarqua au Petit Trou pour St-Marc, le colonel Piverger, un capitaine de la légion de l'Ouest et un grand nombre d'officiers de l'armée du Sud. Loin d'imiter sa générosité Toussaint les fera tous fusiller. Cependant dans ses proclamations il recommandait à Dessalines de respecter les propriétés et les personnes tout en faisant triompher les armes de la République, de maintenir l'ordre, de rétablir la culture dans les pays soumis, et surtout d'éviter l'effusion du sang.

Dessalines partit du Petit-Trou, gravit le morne l'Asyle et revint à Aquin sans avoir rencontré l'ennemi. Les débris de la légion de l'Ouest sous les ordres de Gauthier étaient campés au morne Saint-George et à St-Louis. Il ne restait de ces héros que cent cinquante hommes environ. Après avoir accordé à ses troupes trois jours de repos, Dessalines marcha sur St-Louis. Son armée s'arrêta au pied du morne St-George sur le sommet duquel étaient campés cent hommes commandés par le colonel Jean Cécile. Il résolut de tourner cette position. Il ordonna à Clervaux de gravir un morne presque inaccessible, au-travers de précipices profonds, de rochers à pic et de grands arbres entrelacés de lianes. Les soldats des 6e et 9e demi-brigades grimpèrent avec gaieté, mais lentement, marchant en file, se passant mutuellement leurs fusils, et s'entr'aidant en se donnant la main. S'ils avaient été attaqués dans ces gorges ils auraient été exterminés. Mais l'ennemi ne se doutait pas qu'ils eussent pu passer par cet affreux chemin. Dans l'après midi, le

général Clervaux était sorti de ces défilés et avait atteint le sommet de la montagne, qui était admirablement cultivé. Il en descendit aussitôt après et se dirigea vers la rivière de St-George. Il rencontra un poste qu'il enleva, et traversa la rivière pour tourner le bourg de St Louis et couper la retraite à toute l'armée du Sud.

Jean Cécile découvrant ses intentions abandonna sa position se replia sur St. Louis en opérant sa retraite au travers des marécages qui s'étendaient le long du rivage de la mer. La division Clervaux et celle que commandait Dessalines en personne se réunirent au morne St Georges. De là toute l'armée marcha sur St-Louis; elle s'arrêta sur l'habitation Allard où elle campa. Dessalines se disposait à s'emparer du bourg quand Toussaint lui fit connaître que des négociations allaient être entamées avec le général Rigaud. Il suspendit sa marche. De part et d'autre on était fatigué de la guerre. Le découragement était devenu général dans le département du Sud; des trahisons éclataient à chaque instant; les cultivateurs qui s'étaient aperçus que Toussaint ne voulait pas ni ne pouvait rétablir l'esclavage se soumettaient de toutes parts. Quant à Toussaint, cette guerre désastreuse ruinait ses projets d'ordre et de travail dans le département du Sud. Rigaud fidèle à son système de défense se retirait en détruisant tout ce qu'il trouvait sur son passage, chassant devant lui les habitans et les bestiaux, incendiant les propriétés rurales, les bourgs, les villes, barricadant les chemins et saccageant les récoltes.

Toussaint craignait encore de rencontrer aux Cayes qu'il voulait sauver des horreurs d'un siège une résistance aussi opiniâtre que celle qu'il avait éprouvée à Jacmel. C'eût été verser un sang inutile, car la cause de Rigaud était déjà entièrement perdue.

Au commencement de Juillet il s'était résolu à envoyer auprès de Rigaud pour lui demander la paix et lui présenter l'amnistie du 1er Messidor, trois hommes sages et éclairés. Il avait choisi le colonel Vincent, le citoyen Philippe César juge au tribunal de Léogane, et le citoyen Arrault habitant de la même commune. La mission était délicate, et si le colonel Vincent n'avait pas été un des membres de la députation, l'existence des envoyés eût été compromise.

Le commissaire Roume leur avait donné un sauf-conduit ainsi conçu :

Liberté, Egalité.

SAUF-CONDUIT.

Au Cap Français le 8 Juillet 1800 (19 Messidor an 8) de la République Française une et indivisible.

L'Agent national français à St. Domingue autorise par ces pré-

sentes, et en vertu des ordres à lui donnés par les Consuls de la République, le citoyen Vincent, directeur des fortifications à St. Domingue, à se transporter immédiatement à la ville des Cayes et dans tout autre endroit de l'arrondissement du même nom, où lui et ses deux collègues jugeraient nécessaire de se transporter, pour y porter au nom des Consuls Français, et en vertu des pouvoirs à eux donnés par l'Agent national et par le général en chef de l'armée de St. Domingue, pour y porter, disons-nous, l'olivier de la paix, et ramener par un accomodement effectif, la tranquillité et le bonheur nécessaires à cette colonie infortunée, ce qui ne saurait s'effectuer que par la réconciliation sincère des habitans de l'arrondissement des Cayes avec leurs concitoyens du reste de la colonie. Le citoyen Vincent et ses deux collègues sont mis sous la sauvegarde non seulement des lois françaises, mais même du droit des gens qui règle les rapports des peuples divisés par la guerre, l'agence avertissant que toute personne qui oserait s'opposer à leur marche ou les molester se rendrait responsable d'un crime impardonnable aux yeux de toutes les nations policées.

Si l'Agence vient de faire usage de cet avertissement, ce n'est que pour satisfaire à la responsabilité qui lui est imposée, car elle croirait faire injure aux habitans de l'Arrondissement des Cayes si elle imaginait qu'ils en eussent le besoin.

L'Agent particulier, ROUMÉ.

Le Secrétaire général, L. BLANCHARD.

Les envoyés munis des instructions de Toussaint Louverture se rendirent à Jacmel où ils s'embarquèrent pour les Cayes sur une goëlette parlementaire. Quand ils arrivèrent en cette ville, ils furent accueillis avec indifférence par la plupart des citoyens. Le général Rigaud était absent. Ils voulurent remettre leurs dépêches à la Municipalité, mais ils apprirent qu'elle avait été suspendue de ses fonctions parce qu'elle avait plusieurs fois énergiquement demandé la paix. Dès que Rigaud apprit l'arrivée de la députation il rentra aux Cayes. Vincent, Philippe César et Arrault lui furent présentés par son frère Augustin. Il était extraordinairement agité; et après qu'il eut pris lecture des pièces qui maintenaient Toussaint Louverture dans son grade de général en chef des armées de St-Domingue, il laissa éclater une fureur difficile à peindre. Les mots de vengeance, d'arrestation, d'exécution sortirent de sa bouche. Il eût méprisé le sauf-conduit et fait emprisonner les députés si le colonel Vincent ne lui avait présenté une lettre du jeune Rigaud, placé au collège de Liancourt à Paris. Le jeune homme disait à son père combien il avait été l'objet des soins tout paternels

du colonel Vincent. Après la lecture de cette lettre Rigaud tomba dans un grand abattement, et laissa découvrir tout son désespoir. Les officiers qui l'entouraient crurent un moment qu'il allait s'arracher la vie. Néanmoins quand il redevint plus calme il adressa quelques paroles insultantes à Philippe César et à Arrault; il leur demanda comment ils pouvaient, eux qu'il avait connus gens honnêtes, servir de vils instrumens à un monstre tel que Toussaint Louverture. Les députés sortirent de la demeure de Rigaud au milieu des outrages de nombreux flatteurs qui prétendaient qu'ils ne reverraient plus la ville du Cap. Cependant le peuple des Caves souffrant de toutes sortes de privations accourait auprès de Vincent et s'informait de l'objet de sa mission. Quand il sut qu'elle était toute pacifique, il témoigna hautement le désir de voir se terminer la guerre. Quant à Rigaud, renfermé chez lui, il ne voulait pas entendre parler de transaction avec son ennemi. Mais vaincu par les instances de ceux qui l'entouraient, il se détermina à envoyer une députation dans l'Ouest, quoiqu'il ne fût nullement disposé à rendre la paix à la colonie en s'entendant avec Toussaint Louverture: il voulait gagner du temps pour se fortifier. Il invita Vincent, Philippe César et Arrault à attendre sa réponse jusqu'au retour des députés qu'il allait envoyer auprès de Toussaint. Il choisit les citoyens Martin Bellefond, Chalvière et Latulipe, qui se rendirent au Petit-Goâve où était le général en chef. Celui-ci les accueillit avec bienveillance. Ils lui proposèrent, au nom de leur général, de rétablir les choses telles qu'elles existaient avant la guerre civile. Toussaint y consentit, mais à condition que Rigaud avouât ses torts et reconnût son autorité sans restriction aucune. La députation partit du Petit-Goâve et rentra aux Cayes le 20 Juillet (1er thermidor). Rigaud, quoiqu'il fût humilié de la réponse de Toussaint, contint l'élan de sa fureur qui, du reste, ne pouvait plus être terrible. Voulant gagner du temps il envoya auprès de Toussaint Louverture le citoyen Bonard avec mission de lui demander qu'il suspendît la marche de son armée, jusqu'à ce qu'il eût le temps de faire ses préparatifs de départ. Toussaint après avoir répété à Bonard ce qu'il avait déjà dit aux trois premiers députés, envoya de nouvelles instructions à Vincent, à Arrault et à Philippe César. * Ceux-ci devaient demander que son Adresse aux habitans du Sud, en harmonie avec ces instructions,

* Instructions pour les citoyens Vincent, Arrault et César, députés auprès des autorités constituées, tant civiles que militaires, de la ville des Cayes &c.

" Vous demanderez que mon adresse (aux habitans du Sud) soit sur le
" champ imprimée, et envoyée de suite dans tous lieux du département
" du Sud; vous autorisant à faire connaître par tous les moyens que vous

fût imprimée et répandue dans tout le département. Cette Adresse portait que Toussaint était déterminé à oublier le passé, à pardonner aux coupables, à protéger chacun dans ses biens et ses affections. Mais elle portait aussi que quatre citoyens ne pourraient dans aucun cas jouir de cette Amnistie, attendu qu'ils avaient trahi la confiance, l'honneur et la République, en abandonnant l'armée de l'Ouest et du Nord pour passer dans le Sud : ces quatre personnes étaient Bellegarde, Millet, Dupons et Pétion.

" croirez les plus convenables mon ardent désir de terminer la guerre qui " nous afflige, ma volonté immuable d'oublier le passé, de pardonner aux " coupables, de protéger chacun dans ses biens et dans ses affections. " Quatre personnes seulement ne pourront jouir de cette amnistie générale " parceque s'étant rendues coupables de trahison je dois pour le maintien " de la subordination, et la discipline militaire, faire une différence entre " des hommes qui, attachés à l'armée du Sud, ont dû obéir au chef qui " les commandait, [lui seul étant chargé de la responsabilité de ses " opérations] et des hommes qui servant dans les armées du Nord et de " l'Ouest, ont trahi la confiance, l'honneur et la République. Ces quatre " personnes sont Bellegarde, qui, en raison de sa qualité d'étranger sera " renvoyé de la colonie, Millet, Dupons et Pétion qui seront punis de " leur trahison, par quelque temps d'arrêt, après lequel ils seront rendus " à leurs familles.

" Le parti auquel le général Rigaud s'est arrêté celui d'abandonner le " département du Sud, pour aller rendre compte de sa conduite au gou- " vernement français, est celui que l'honneur devait lui prescrire; mais " les choses sont dans une position à exiger de lui qu'il le fasse de suite: " 1° Parceque le général de division Michel, étant sur le point de son " départ pour France, il est nécessaire qu'il puisse porter au gouver- " nement français la nouvelle certaine de la pacification de St.-Domingue; " 2° parce qu'ensuite le moindre délai peut porter des entraves à cette " pacification.

" Le départ du général Rigaud ayant pour objet de rendre compte de " sa conduite au gouvernement, il ne saurait se considérer comme s'ex- " patriant de Saint-Domingue. Pourquoi voudrait-il donc arracher sa fa- " mille à son pays, à ses foyers, à ses propriétés? qu'il les laisse avec " sécurité à Saint-Domingue, elles trouveront sureté et protection ; il peut " en outre les charger de la direction de ses biens, du soin de ses effets, " et il peut compter que tout ce qui leur appartient sera respecté, je lui " en donne ma parole d'honneur; et il doit, d'autant plus compter qu'en " pareil cas, je ne pourrais voir avec plaisir que l'on fit de la peine " à ma famille, et qu'on la forçât à s'expatrier. Dans une pareille cir- " constance je ferai donc pour eux tout ce que je voudrais que l'on fit " pour moi. Cette assurance de ma part devant pour ses propres intérêts " le déterminer à partir seul, il n'a plus besoin du délai qu'il demande " pour faire ses apprêts. S'il ne trouve pas dans le Sud un bâtiment prêt " à mettre à la voile, offrez lui de se rendre au Cap avec vous, auprès " de l'Agent, soit par mer, soit par terre ; je vous ferai fournir pour le " voyage tout ce qu'il vous faudra, pour arriver sûrement et à bon port. " Si lorsqu'il sera rendu au Cap il persiste à vouloir aller en France il

Toussaint recommandait à ses trois députés de hâter le départ de Rigaud afin que le général Michel qui devait bientôt partir pour France, pût annoncer au premier Consul la pacification de la colonie; il leur recommandait d'exhorter Rigaud à laisser sa famille aux Cayes, à donner à ses parens la gestion de ses biens qui seraient respectés; de lui offrir, s'il n'y avait point de navire en départ aux Cayes, passage à bord de la frégate Américaine le *Boston*, sur laquelle le général Michel devait retourner en France. Vincent proposa à Rigaud tout ce qui était porté dans les instructions; mais celui-ci fut indigné à la seule idée de livrer Bellegarde, Millet, Dupons et Pétion. Il ordonna aux députés de quitter les Cayes à bref délai. Vincent se hâta de s'embarquer pour Jacmel avec ses collègues.

Pendant cet intervalle, Bonard revenait aux Cayes et rapportait la réponse de Toussaint. Rigaud déterminé à disputer le terrain pied à pied fit sonner le tocsin dans la plaine des Cayes, voulant pour la première fois faire une levée en masse. Mais pas un cultivateur ne répondit à son appel, chacun était fatigué de la guerre.

Le général en chef, apprenant la mauvaise foi de Rigaud, rompit des négociations que celui-ci n'entretenait que pour gagner du temps et envoya l'ordre à Dessalines de continuer sa marche.

" pourra partir avec le général Michel, qui s'y rend par la voie des Etats-" Unis sur la frégate de cette nation (le Boston) sur laquelle le com-" modore lui a offert un passage; si au contraire, il préfère rendre à " l'Agent les comptes que le gouvernement exige de lui, il pourra le faire " et sera certain après sa soumission de me voir adhérer avec plaisir à " son retour dans le Sud en qualité de général de brigade commandant " sous mes ordres l'armée dudit département,.......

" . . . .

" En attendant son départ, il est nécessaire qu'il s'occupe sans délai du " soin de faire retourner dans leurs quartiers respectifs et au sein de leurs " familles, tous les habitans, propriétaires, cultivateurs et autres personnes " du département du Nord et de l'Ouest réfugiés dans le Sud; qu'il ren-" voie à Jacmel la légion de l'Ouest officiers comme soldats, et dans leurs " garnisons respectives, les militaires qu'il peut en avoir retirés, et comme " d'après les avis que je reçois du général Dessalines, je suis instruit " qu'on profite de la suspension d'armes que j'ai ordonnée pour fortifier " Saint-Louis, d'une manière à me faire croire que l'on n'est pas comme " moi, dans l'intention de se soumettre à la volonté nationale, et qu'on " ne veut faire aucun sacrifice pour sauver le département du Sud, " assurer le bonheur de ses habitans, j'exige que la garnison seu-" lement nécessaire à la garde de cette ville, soit composée moitié des " troupes du Sud, moitié de celles sous les ordres du général Dessalines " qui les fera rentrer aussitôt que le général Rigaud en aura retiré le sur-" plus.......

" Signé, Toussaint LOUVERTURE. "

Dessalines somma le bourg de St-Louis de se rendre à discrétion. Les débris de la légion de l'Ouest, qui occupaient ce bourg, n'opposèrent aucune résistance.

Gautier qui commandait encore ces intrépides soldats dont le chiffre avait été réduit de 1800 à 150, vint sur l'habitation Allard où il fit sa soumission. Dessalines achemina sur Aquin cette poignée de braves qui, couverts de blessures, les pieds gonflés par les marches et les contre marches, se soutenaient à peine. Toussaint qui était Aquin avec une nombreuse cavalerie les fit se ranger sur la place d'armes; il monta ensuite sur l'autel de la patrie et leur dit: en combattant pour le général Rigaud, vous avez combattu contre la France notre patrie, vous avez soutenu une cause anti nationale; mais puisque j'ai publié une amnistie j'oublie le passé. Je ne vous parlerai que de la conduite que vous aurez désormais à tenir; *Jurez vous d'être fidèles à la mère patrie, notre bienfaitrice, jurez vous d'obéir entièrement à ses lois et de ne jamais prendre les armes contre elle.* * Gautier sortit des rangs, se tourna vers l'église, porta la main sur sa poitrine, la leva ensuite vers le ciel, et dit: je le jure! les officiers et les soldats répétèrent après lui le même serment. Le lendemain Gautier reçut l'ordre de se rendre à Jacmel par les Côtes de Fer. En 1801, après la prise de possession de la partie de l'Est, Toussaint le fera assassiner.

Dessalines après être entré à St Louis y passa quatre jours attendant des ordres de Toussaint Louverture qui voulait donner à Rigaud le temps de s'embarquer afin d'éviter de nouveaux combats. Il partit de ce bourg après en avoir confié le commandement à Jean Louis Balarquier un des chefs de bataillon de la 9e., et atteignit Cavaillon qu'occupaient les débris du 5e régiment commandé par le colonel Delva. Celui ci abandonna la place qui se soumit sans résistance. Dessalines arriva sur l'habitation Delmas que traversait la grande route des Cayes. Il y campa et fit savoir à Rigaud qu'il lui accordait six jours pour évacuer la place. Rigaud fit tous ses efforts pour porter les citoyens à supporter un siége; mais il ne rencontra que des cœurs découragés: de toutes parts l'on demandait la paix. Il prit la détermination de partir. Il sortit des Cayes accompagné de ses parens et d'un nombreux cortège d'amis au milieu de toutes sortes de témoignages d'intérêt; le peuple respectant son malheur le couvrait de bénédictions. Chacun versait des larmes et gémissait qu'il eut été trahi par la fortune; mais chacun sentait profondément que la résistance était devenue impossible. Il fit de touchans adieux à la foule, et prit la route de Tiburon. Il fut

* Notes de nombreux officiers des deux armées présents à cette scène.

accompagné jusqu'à la Cohanne par le colonel Jean Cécile. Il arriva à Tiburon avec toute sa famille, et trois officiers, Borgella, Lamarre qui devint plus tard si célèbre, et un nommé l'Angevin. Mais pendant la route ces officiers avaient découvert combien il y avait peu de générosité en son cœur, combien il comprenait peu le dévouement : il n'avait cessé de leur faire sentir la différence qu'il établissait entre eux et ses parens. Aussi se déterminèrent-ils à ne pas le suivre, malgré toutes ses instances. Dès qu'il se fut embarqué, ils retournèrent aux Cayes, résolus à braver toute la fureur de Toussaint Louverture, en lequel ils trouveront cependant de la générosité.

Toussaint avait maintes fois éprouvé les cruelles inquiétudes du pouvoir; il comprit ce qu'il y a de noble et d'héroïque dans la fidélité; l'infortune pouvant aussi le frapper, il ne voulut pas punir le dévouement exercé envers un rival malheureux. Rigaud et ses parens se rendirent à la Guadeloupe; le gouverneur de cette île leur donna une franche hospitalité. Ils s'embarquèrent ensuite pour France. Quand ils arrivèrent à Brest, ils vécurent sous la surveillance de la police, sans être inquiétés, de manière même à ne s'en pas douter. *

La plupart des officiers supérieurs de l'armée du Sud dont l'existence était menacée, les Faubert, les Geffrard, les Delva, les Bonnet, les Birot, etc., etc. s'embarquèrent aux Cayes avant l'arrivée de Dessalines. Ils furent accompagnés jusqu'au rivage par toute la population noire et jaune. Ils se dispersèrent les uns dans les Antilles d'autres sur le continent Américain. Ils vécurent dans une profonde misère; Rigaud en partant des Cayes avait refusé de partager avec eux une somme assez importante qu'il avait en sa possession. Pétion fut plus heureux que ses compagnons d'infortune; il reçut à Paris un traitement honorable du gouvernement consulaire.

Quant aux colons royalistes qui avaient toujours été en disgrâce sous l'administration de Rigaud, ils témoignaient hautement leur joie de la prochaine arrivée de Toussaint Louverture, et se montraient aussi fiers et arrogans qu'ils avaient été humbles et rampants pendant la guerre civile.

Telle fut la fin de ces luttes intestines que la marche de Toussaint vers l'indépendance de St Domingue avait fait naître. Rigaud qui redoutait pour sa caste l'alliance du parti colonial avec le général en chef représentant des masses noires, avait voulu s'appuyer sur la Métropole pour résister à cette ligue formidable. Il craignait l'influence politique des anciens colons qui, voyant des rivaux dans les hommes de couleur, ne travaillaient qu'à leur destruction depuis 1790; et il croyait avoir tout à craindre de Toussaint, dont il n'i-

* Rigaud revint à Saint-Domingue avec l'expédition de Leclerc de 1802.

gnorait pas l'animosité contre les mulâtres depuis qu'il avait eu à leur disputer la prépondérance politique dans l'Artibonite et dans le Nord, en luttant contre Blanc Cassenave et Villate. Rigaud et la plupart des anciens libres, ayant dès l'aurore de la révolution embrassé la cause de la liberté, éprouvaient de la répugnance à reconnaître la suprématie d'un citoyen qui combattait dans les rangs espagnols pour le rétablissement de l'esclavage, pendant qu'ils revendiquaient les droits de l'homme. C'est pour ce motif que nous voyons presque tous les anciens libres nègres et mulâtres, connus avant la révolution sous la dénomination de gens de couleur, se rallier au parti de Rigaud. Mais la Métropole qui craignait que les deux partis ne se réunissent un jour contre elle, mus par des intérêts demeurés toujours communs à l'égard du blanc, les laissait s'affaiblir l'un et l'autre par une guerre acharnée. Elle avait l'espoir de rétablir sur les ruines des deux rivaux son autorité qui se perdait au milieu de ces luttes dont les intérêts étaient étrangers à sa politique.

Rigaud conduisit cette guerre en mauvais capitaine; dès la prise du Petit-Goâve il commit les fautes les plus graves; il demeura aux Cayes quand les populations noires elles mêmes de l'Ouest et d'une partie du Nord lui tendaient les bras; il excita sur tous les points de la colonie les passions des hommes de couleur, et partout il les abandonna aux vengeances de Toussaint Louverture. Sa chûte entraîna celle d'une foule de familles que ses fautes avaient compromises; égoïste, colère, jaloux de toute influence, il fut, dès l'origine de la révolution, l'ennemi secret de Bauvais dont la gloire toujours pure le tourmentait. Sur la terre d'exil, il refusa le pain quotidien à ses compagnons d'infortune qu'accablait la misère.

Cependant la haine contre Toussaint s'était tellement développée dans le Sud que Rigaud y laissa de profonds regrets et une aveugle admiration. Les vengeances horribles qu'exerça le général en chef au mépris de l'amnistie du 1er Messidor, firent encore gémir davantage sur la chûte d'un chef dont les fautes et les folles passions avaient bouleversé la colonie de fond en comble.

Toussaint venait de renverser le plus grand obstacle à son projet d'indépendance; désormais il marchera à pas de géant vers le but qu'il se proposait d'atteindre.

Dessalines poursuivant sa marche entra aux Cayes en triomphateur. Son armée, quoiqu'elle eût éprouvé toutes sortes de privations, ne se livra à aucun excès. Il s'élança à la poursuite de Rigaud. Ce ne fut qu'au pied du morne de Tiburon qu'il apprit son embarquement. Il revint aux Cayes où il attendit le général en chef. Les colons apprenant l'arrivée de Toussaint Louverture excitèrent une foule de dames à lui faire une adresse. Le 2 Août 1800 (14

Thermidor) celles ci envoyèrent à sa rencontre une députation chargée de lui offrir le témoignage de leur reconnaissance. Leurs sentimens étaient exprimés par les vers suivans :

« Magnanime héros que désigna la France,
« Pour être de ces lieux le Dieu réparateur,
« Tu fais naître chez nous la flatteuse espérance
« De voir revivre ici la paix et le bonheur.
« Puisse de tes vertus l'étonnant assemblage
« T'assurer une place à l'immortalité;
« Nous en entretenons l'agréable présage
« En répétant que rien ne fut mieux mérité.
« Que tes jours prolongés jusqu'à l'âge d'enfance
« Ne cessent de couler exempts de tous malheurs,
« Et convaincu surtout de notre reconnaissance
« Reçois avec ceci l'offrande de nos cœurs »

Cette adresse fut suivie d'une autre pièce enfantée par la terreur; cinquante deux signatures d'hommes noirs, jaunes et blancs la couvraient. Elle était remplie des plus basses flatteries envers Toussaint Louverture, et des injures les plus grossières contre Rigaud. Celui ci y était traité d'infâme, de brigand, de parjure, d'assassin. Chacun cherchait à sauver sa tête menacée de la vengeance de Toussaint Louverture; mais toutes ces adulations ne sauveront pas la population vaincue de la plus horrible proscription.

Le jour qui suivit l'envoi de ces adresses Toussaint Louverture entra aux Cayes. Malgré les efforts des colons pour donner à la ville une physionomie de réjouissance, la tristesse régnait partout. L'adjudant général Toureaux qui n'avait cessé de trahir Rigaud pendant la guerre civile, se présenta devant le général en chef, portant une longue barbe, et se prosterna à ses pieds en lui disant : J'avais fait vœux de ne couper ma barbe qu'après le triomphe de vos armes. Toussaint lui répondit : Vous m'en avez trop dit M. Toureaux; sortez de ma présence. Il ne voulut plus le recevoir, le couvrit même de mépris. Toureaux, repoussé du cercle des favoris de Toussaint, devenu l'objet du dédain général, tomba dans le plus profond chagrin.

Le général en chef fit publier (5 Août 1800, 17 thermidor) dans toutes les rues de la ville, que ses ennemis étant terrassés, il était déterminé à faire le bonheur de son pays, qu'il était pénétré de cette prescription de l'Eglise : pardonnons à ceux qui nous ont offensés; et qu'il maintenait en conséquence toutes les dispositions de son amnistie du 1er Messidor.

Le lendemain il adressa une proclamation à la population du Sud. Après avoir récapitulé la plupart des malheurs de la guerre civile

qu'il attribua à Rigaud, il rappela aux habitans du Sud, avec une profonde hypocrisie, son amnistie du premier Messidor; il les exhorta à se réunir autour de lui, en les appelant *frères et amis*. Il leur annonça que les personnes seraient respectées, et qu'il n'aurait été clément qu'à demi s'il ne s'occupait des mesures les plus propres à réunir les membres d'une même famille, à rétablir chaque citoyen dans sa propriété. Il exprima que ceux dont la conscience était demeurée pure, et qui n'avaient été entraînés que par séductions ou par crainte avaient été assez punis par les fausses alarmes dont on les avait environnés; il leur annonça en conséquence, que les citoyens du département du Sud dont les biens n'avaient jamais été séquestrés ou dont les séquestres avaient été levés avant l'époque de la guerre civile, et dont les propriétés avaient été séquestrées depuis la guerre civile présenteraient leurs titres à l'officier d'administration de leur arrondissement qui, après examen de leur précédente mise en possession, serait tenu de lever le séquestre et de les réintégrer dans leurs droits purement et simplement. Il déclara en outre que vu les dépenses extraordinaires de la guerre, les récoltes demeurées sur les habitations du Sud, séquestrées en conséquence de l'abandon fait par les propriétaires qui avaient suivi le général Rigaud, seraient partagées ainsi qu'il suit: la moitié pour la République, et cette moitié serait transportée dans les magasins de l'Etat aux frais des propriétaires, le quart pour les propriétaires, et l'autre quart pour les cultivateurs.

Il annonça encore que la guerre civile étant finie, les cultivateurs retourneraient sur leurs habitations respectives pour s'occuper immédiatement de la culture; que ceux qui se trouvaient dans les villes, bourgs et autres endroits en sortiraient sur le champ pour se rendre chez eux afin d'y travailler avec ardeur, que les commandans de communes et d'arrondissements, les capitaines de sections, les inspecteurs de culture, les officiers de gendarmerie étaient tenus de faire exécuter ses instructions, sous leur responsabilité personnelle.

Cette responsabilité était telle qu'ils perdaient leurs têtes si la culture était négligée dans l'étendue de leurs commandemens.

Pendant cet intervalle Dessalines partait des Cayes suivi de la plus grande partie de l'armée sous ses ordres et s'acheminait sur Jérémie. Cette ville était commandée par un vieillard, homme de couleur, nommé Gaspard. Les blancs de la Grand'-Anse qui de tout temps abhorraient les mulâtres et qui avaient beaucoup souffert sous l'autorité de Rigaud, se redressaient avec fierté et se réunissaient. Ils ne respiraient que vengeances. Ils n'ignoraient pas que tout ce qu'ils pourraient faire souffrir aux gens de couleur ne serait pas condamné par Toussaint Louverture.

Dès qu'ils apprirent que Dessalines approchait de leur ville, ils formèrent une garde d'honneur de 200 cavaliers et vinrent au-

devant de l'armée qui traversait dans des bacs la rivière de Jérémie. Dessalines qui détesta toujours les blancs, dès qu'il les aperçut, s'approcha d'eux, et leur ordonna de se disperser tous, sous peine d'être fusillés. La terreur se répandit parmi eux, et ils retournèrent à Jérémie bride abattue, honteux de l'accueil qu'ils avaient reçu, et craignant d'être confondus avec les Rigaudins.

Dessalines entra dans la place à la tête de son armée; il y régna aussitôt une consternation générale. Le lendemain commencèrent les exécutions des Rigaudins noirs et jaunes. Beaucoup de citoyens qui n'avaient pas pris une part active aux affaires publiques furent dénoncés par les colons, arrêtés et baïonnettés. D'autres étaient, le soir, assassinés dans les rues ou chez eux. Chaque après-midi Dessalines en faisait réunir un grand nombre sur la plage près du fort Lapointe; après une seule décharge on tuait à coups de baïonnettes ceux qui n'avaient pas été atteints ou qui, blessés seulement, respiraient encore. La plupart des hommes noirs et de couleur qui, sous Rigaud, avaient exercé quelque influence, avaient déjà pris la fuite en s'embarquant pour les Antilles. Dessalines cruel par instinct et excité par Toussaint Louverture se baigna dans le sang. En même temps de semblables massacres avaient lieu au Corail, au Petit-Trou, à l'Anse-à-Veau, à Miragoâne, et au Petit-Goâve.

Après avoir été fêté par les colons, Toussaint partit des Cayes emportant les noms de tous ceux des Rigaudins noirs et de couleur qui devaient être sacrifiés. Par son amnistie il retenait ceux qu'il avait l'intention de faire mourir. Le 23 Août il avait déterminé les limites du département du Sud et avait nommé le général Laplume commandant en chef de ce département. Quand il traversa Aquin il nomma le colonel Nérette commandant de l'Arrondissement de cette ville. Il atteignit Léogane le 30 Août. Aussitôt après son arrivée en cette ville, il ordonna aux troupes qui avaient fait la campagne du Sud de s'y réunir. Dessalines partit de Jérémie après y avoir laissé un bataillon de la 4e., sous les ordres de Dommage, devenu commandant de l'Arrondissement de la Grand'-Anse.

L'armée expéditionnaire du Sud ne tarda pas à être réunie à Léogane. Il y eut en cette ville une fête religieuse et patriotique. Toutes les troupes massées sur la place d'armes furent passées en revue par le général en chef qui ensuite monta sur l'autel de la patrie et leur dit: « Vous avez défendu avec le courage qui ca-
« ractérise l'homme libre l'attentat fait à vos droits par Rigaud.
« Vous vous êtes couverts de gloire, et pour que vous ne la ter-
« nissiez jamais par une action indigne de vous, chaque demi-bri
« gade composant l'armée aura un tableau où seront inscrits en gros

« caractères, le nom du chef de la demi-brigade et ensuite ces « mots : la discipline, la subordination et la bravoure ont procuré « la victoire. » Il leur recommanda ensuite de toujours prier Dieu à qui seul ils devaient leurs triomphes. Il descendit de l'autel de la patrie et se rendit à l'église suivi de tous les officiers supérieurs de l'armée. Après qu'on eut chanté le *Te-Deum* il monta en chaire, et ordonna au général Dessalines de s'approcher de lui : il ôta à celui-ci de ses propres mains le ceinturon de général de brigade, et le remplaça par celui de général de division. Il appela ensuite le général Clervaux, le serra dans ses bras et lui fit don d'une superbe carabine, en lui disant que personne, excepté le général en chef ne s'était servi de cette arme. Les officiers supérieurs retournèrent à la tête de leurs corps au milieu des chants de la musique militaire. Le reste de [illegible] journée s'écoula en fêtes et en réjouissances. Toussaint qui ne songeait qu'à s'isoler de la métropole avait préféré cette inscription : la discipline, la subordination et la bravoure ont procuré la victoire, à celle qu'avait envoyée Bonaparte : braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits.

Après avait fait incorporer dans les demi brigades du Nord et de l'Artibonite les débris des régimens du Sud il ordonna à Dessalines de se rendre à St. Marc avec l'armée. Après avoir atteint le quartier de l'Artibonite les troupes se retirèrent dans leurs cantonnemens respectifs.

Il y avait à Léogane trois cents prisonniers noirs et jaunes du parti de Rigaud. D'après les ordres de Toussaint ils furent conduits non loin de la ville, dans des lieux écartés, et furent impitoyablement immolés, en présence d'une compagnie des guides du général en chef. Lorsque ces cavaliers se furent assurés que ces malheureux ne donnaient plus aucun signe de vie, ils abandonnèrent le champ de carnage et se retirèrent dans la grande route du Port-au-Prince. Toussaint se rendant en cette ville ne tarda pas à les rencontrer. Il était calme et préoccupé. Tout est-il tranquille, demanda-t-il à l'officier qui commandait ses guides? — Oui général en chef.—Vous n'avez rien entendu, n'est ce pas? — Non général en chef.—Il n'y a pas eu d'assassinat de ce côté-ci? —Non général en chef. — J'en suis heureux, car je hais les scélérats; mon amnistie est donc bien observée?— Oui, général en chef.— Je suis content de vous, jeune homme; vous comprenez votre devoir; continuez de la même manière, vous serez récompensé. Il parlait à un officier de couleur nommé Lerebours. Celui ci pour sauver sa tête se garda bien de dire qu'il avait été témoin du massacre qui venait d'avoir lieu.

Toussaint niait le plus souvent ces affreuses exécutions qu'il ordonnait lui-même. Il en accusait Dessalines qu'il ne cessa jamais

cependant de combler de faveurs. Dès qu'il arriva au Port-au-Prince, Dessalines vint l'y joindre. Il y avait en cette ville une cinquantaine de prisonniers rigaudins tant officiers, soldats que bourgeois. Dessalines les conduisit hors de la ville dans un petit bois près de l'hôpital. Tous ceux qui en marchant à la mort démontraient de la fierté et de la résignation, excitèrent son admiration et furent sauvés. * Les autres furent tués à coups de baïonnette. Il existe encore aujourd'hui dans la savane qui s'étend derrière l'hôpital une croix dite des Martyrs, élevée sur la fosse commune qui recevait les cadâvres de ces infortunés. Souvent des âmes pieuses s'y rendent pour adresser des prières à l'Eternel. Un de ces malheureux, percé de coups de baïonnettes, respirait encore; vers le milieu de la nuit, alors que les gardes s'étaient retirés, il se traîna vers une case où brillait une lumière. Une femme noire le reçut, le traita avec humanité, et alla le lendemain se jeter aux pieds du général en chef lui demandant la grâce de l'infortuné. —Lui faire grâce, s'écria Toussaint, et pourquoi? qu'a t-il fait?—Il se meurt, répondit la femme; il est percé de coups.— A t-on arrêté ses assassins? demanda Toussaint Louverture. Il ordonna qu'on le transportât en sa présence. Dès qu'il le vit, il versa des larmes et déplora un tel crime. Il lui fit donner toutes sortes de soins; et cet homme nommé Rateau vécut bien des années après.

Toussaint se rendit ensuite à St-Marc où il y avait dans les cachots 600 Rigaudins. Il ordonna à Dessalines de les faire exécuter. Celui ci fit d'abord conduire sur le rivage sablonneux de la mer les plus marquants d'entre eux. Le colonel Piverger, homme de couleur, et le commandant Galant, noir, marchaient bras dessus bras dessous et chantaient que le sort le plus beau et le plus digne d'envie était de mourir pour sa patrie. Dessalines dit à Galant: comment un noir intrépide comme toi a-t-il pu servir la cause des mulâtres? tu ne dois pas mourir; passe soldat dans la 4e. — Moi, soldat, répondit Galant! Si je le deviens, mon premier coup de fusil sera pour toi. Il embrassa Piverger; et ils reçurent l'un et l'autre la mort avec un courage héroïque. Les exécutions continuèrent pendant trois jours consécutifs. La ville était dans la consternation; le ciel était sombre, une pluie fine tombait, et le soleil pendant ces jours de deuil ne brilla pas un instant sur la ville. L'on remarquait parmi les assassins Cézaire Savary, homme de couleur, qui, armé d'un couteau, poignardait ces infortunés avec une rage difficile à peindre. Quand il abandonnait la plage, il se rendait couvert de sang dans les cabarets, buvait en chantant, et racontait avec quelle dextérité il donnait la mort.

* C'est ainsi que les commandans Gérin et Bazelais échappèrent à la mort.

Dessalines de son côté sauvait un grand nombre de prisonniers en les incorporant dans la 4e. demi-brigade. Déjà le 3e. bataillon de ce corps s'élevait à 950 hommes et le deuxième à 800.

Toussaint blâma sévèrement la conduite de Dessalines et partit pour les Gonaïves exprimant hautement son mécontentement. Comme il restait encore des prisonniers, Dessalines ne voulant pas les faire massacrer à St. Marc, les achemina sur les Gonaïves. Mais quand ils arrivèrent au-delà du pont de l'Ester ils furent baïonnettés par trois compagnies de la 4e. qui les accompagnaient.

Quand Toussaint parvint aux Gonaïves il réunit dans la savane du Morne de l'Hôpital 72 Rigaudins et les fit fusiller. Leurs cadavres demeurèrent sans sépulture. En même temps huit officiers du Sud, hommes de couleur, étaient conduits sur la plage pour être exécutés. On leur proposa, s'ils voulaient avoir la vie sauve de crier à bas le général Rigaud. Ils répondirent par des invectives contre le général Toussaint. On les lia à la bouche des canons, et ils furent emportés par la mitraille.

Le général en chef parcourut ensuite d'autres quartiers et s'informa avec toutes les apparences d'une inquiétude réelle de nombreux mulâtres dont il avait ordonné la mort. Quand on lui disait qu'ils n'existaient plus, il s'écriait : je n'avais pas commandé de faire tant de mal ; j'avais dit de tailler l'arbre, mais non pas de le déraciner. L'Histoire ne doit pas oublier madame Dessalines qui bravant les fureurs de Toussaint sauva un grand nombre d'infortunés en leur donnant asile, souvent même sous son toit.

En même temps Toussaint songeait aux moyens de neutraliser les bienfaits de son amnistie, particulièrement dans le département du Sud. D'après ses ordres le général Laplume qui déjà avait été gagné par les colons contre les hommes de couleur envoya dans le quartier du Malfini, commune de Cavaillon, des émissaires qui s'adressant à un mulâtre nommé Hambourge Marlot, habitant de ce quartier, le firent entrer dans une conspiration contre Toussaint Louverture. Marlot croyant à la sincérité des envoyés de Laplume réunit chez lui quelques habitans ses amis et leur proposa de prendre les armes contre le général en chef. Ce projet d'insurrection fut repoussé par la plupart de ceux qui avaient été appelés à la réunion. Marlot ne voyant plus paraître dans son quartier les hommes qui s'étaient abouchés avec lui, tomba dans l'inquiétude la plus vive. Tout-à-coup le bruit circula aux Cayes qu'une insurrection venait d'éclater au Malfini. Le général Laplume y envoya un bataillon qui trouva le quartier dans la plus parfaite tranquillité. Marlot fut arrêté chez lui ; il n'opposa aucune résistance ; il fut conduit aux Cayes, mis en prison et fusillé dans la même journée. Un grand nombre de soldats et d'officiers noirs et jaunes de l'ancienne armée du Sud furent arrêtés et embarqués pour Jacmel.

Quand ils arrivèrent en cette ville, Dieudonné Jambon leur fit lier les mains derrière le dos et les achemina sur le Port-Républicain. Ils étaient conduits par le commandant Lacroix qui eut pour eux toutes sortes d'égards, défendit aux soldats de les maltraiter. Mais quand il arrivèrent à Léogane ils furent livrés à un conducteur brutal qui les obligea à parcourir à pied et au pas de course la route du Port-Républicain, l'espace de 8 lieues, en cinq heures. On les embarqua ensuite pour St.-Marc où ils furent les uns incorporés dans la 4e. d'autres fusillés. Sous prétexte de révolte beaucoup d'hommes noirs et jaunes connus par leur dévouement à Rigaud furent arrêtés dans les hauteurs de Tiburon et exécutés.

La domination de Toussaint établie par des réactions sanglantes se trouva momentanément consolidée dans le département du Sud. La terreur régna de toutes parts; on n'osait prononcer le nom de Rigaud dans les conversations les plus innocentes; et si l'on parlait de Toussaint ce n'était que pour en faire le plus grand éloge.

Presque tous ceux qui ont écrit sur Toussaint Louverture ont avancé qu'il avait fait massacrer plus de trente mille hommes de couleur. Avant la révolution de 1789, alors que la population de couleur était le plus considérable, elle ne comptait que cinquante mille âmes. Comment une population de cinquante mille âmes aurait-elle pu fournir trente mille hommes au fer des bourreaux. D'après les renseignements que j'ai obtenus, Toussaint Louverture a fait exécuter tant pendant la guerre civile qu'après la chûte de son rival, sur tous les points de la colonie, cinq mille hommes Rigaudins de quatorze ans à l'âge le plus avancé. Dans cette quantité on pouvait compter un tiers d'hommes noirs. Comme dans l'ancien régime on appelait gens de couleur les nègres et les mulâtres libres, et que la plupart des anciens libres des deux couleurs appartenaient au parti de Rigaud, on disait vulgairement qu'on avait fait mourir cent hommes de couleur du Sud, quand on avait sacrifié cinquante mulâtres et cinquante noirs environ. Je n'entends pas excuser ces crimes abominables qui plus tard ont amené la chûte violente de Toussaint Louverture; mais avant tout il faut être vrai. Que ces crimes aient été commis sur un grand ou sur un petit nombre de personnes, ils n'emportent pas moins l'exécration de la postérité.

Peu de jours après l'exécution de Piverger et de Galant à St.-Marc, un habitant de l'Artibonite nommé Cotro, noir, indigné de tant de crimes inutiles, prit les armes à la tête d'une cinquantaine d'hommes et alla camper au fort de la Crête-à-Pierrot, près de la Petite-Rivière. Dessalines marcha contre lui avec deux bataillons; l'un de la 4e. l'autre de la 8e. Il cerna le fort qu'occupait Cotro et l'exhorta à se rendre à la Petite-Rivière de l'Artibonite où il écouterait ses griefs. Il lui promit sur son honneur que rien ne lui

serait fait. Les insurgés sortirent du fort et se rendirent à la Municipalité. Ils furent aussitôt arrêtés, tués à coups de baïonnettes. Leurs cadâvres furent jetés dans le fleuve de l'Artibonite. Cette révolte avait été étouffée en moins de trois jours.

LIVRE VINGTIÈME.

1800.

Sommaire. Toussaint s'abandonne entièrement au parti colonial.—Formation d'une garde d'honneur.—Administration intelligente et vigoureuse.—Fête célébrée au Cap pour la conquête du Sud.—Adresse de l'administration municipale du Cap à Toussaint Louverture.—Inondation dans la plaine de l'Artibonite.—Ordonnance de Toussaint à l'égard des cultivateurs.—Propos répandus dans les campagnes contre Toussaint Louverture.—Ordonnance de Toussaint.—Les voleurs et les assassins jugés par des conseils de guerre.—22 Novembre 1800, la ville du Cap fête Toussaint Louverture.—Adresse de Toussaint au peuple de St-Domingue.—Droit de vingt pour cent.—Arrêté du 28 Frimaire.—Correspondance de Toussaint avec l'abbé Grégoire.—On annonce l'arrivée dans la colonie de quelques prêtres européens.—Protestation des prêtres du département du Nord.—Mésintelligence entre Roume et Toussaint.—Arrestation de Roume. Son départ pour l'Europe.—Arrêté du 10 Frimaire.—Julien Raymond administrateur général des domaines. Campagne de l'Est.—Moyse marche contre Saint-Yague.—Lettre de Toussaint au gouverneur de Santo-Domingo.—Réponse du gouverneur espagnol.—Arrivée au Cap d'une dépêche par laquelle il est défendu à Toussaint de s'emparer de la partie de l'Est.—Départ de Toussaint pour Sto-Domingo.—Batailles de Guayabin et de Sabanagrande gagnées par Moyse.—Celui-ci s'empare de St-Yague.—Bataille de Nisao gagnée sur les généraux A. Chanlatte et Kerverseau.—Toussaint adresse des félicitations à Gauthier ancien officier de la légion de l'Ouest.—Entrée du général en chef à Sto-Domingo.—Paul Louverture nommé commandant de Sto-Domingo.—Proclamation de la liberté des esclaves de l'Est.—Départ des généraux Chan-

latte et Kerverseau.—Toussaint parcourt les environs de Santo-Domingo.—Arrêté du 5 Février 1801 pour la nomination des députés à l'assemblée centrale. —Arrêté du 7 du même mois.—Formation des compagnies de gendarmerie.—Arrêté du 12 Février 1801.—Don Garcia part pour les colonies espagnoles.—Toussaint parcourt le département de Cibao.—État intérieur de ce département. —Arrivée de l'évêque Mauvieille.—Toussaint retourne dans la partie française. —Réception qui lui est faite au Port-au-Prince.—Assassinat de Gauthier.—Massacre d'un grand nombre de sorciers appelés vaudoux par Dessalines—Expédition dirigée contre Lamour Dérence.—Mesures prises contre la piraterie.—Arrêté du 8 Mai—Les maisons de jeu sont fermées.

Depuis la conquête du département du Sud, le général en chef dégagé des préoccupations de la guerre civile, s'efforçait, par une administration sage et vigoureuse, de faire aimer son gouvernement. Il se plaça entièrement sous l'influence du parti colonial, et adopta, autant que les circonstances le permettaient, les formes royalistes de l'ancien régime. Il s'entoura de toute la splendeur d'un puissant monarque, et réunit autour de lui de nombreux colons blancs et de brillantes dames blanches qui composèrent sa cour. Il appela surtout auprès de sa personne ceux des blancs qui ayant servi dans les rangs anglais ou espagnols, ayant à redouter les vengeances de la République, ne pouvaient que songer à s'isoler de la métropole. Il couvrit le clergé royaliste de sa puissante protection, et combla les prêtres de toutes sortes de faveurs. Il forma une garde d'honneur composée d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'infanterie. Cette garde forte de deux mille hommes, fut richement vêtue; le commandement de l'infanterie fut confié à un officier noir, habile et courageux, le lieutenant colonel Magny; et celui de la cavalerie aux chefs d'escadron Monpoint, noir, et Morisset homme de couleur. Les corps de musique de ces deux régiments étaient composés d'allemands. Afin de prouver toute sa sympathie pour la cause royaliste qu'il avait servie avec zèle jusqu'en 1793, il donna aux soldats de sa garde un costume qui rappelait celui des anciens gardes du corps : ils portaient les couleurs et le trèfle des troupes royales des rois de France. Ces deux nouveaux régimens composés d'hommes choisis dans les différentes demi-brigades de l'armée étaient parfaitement disciplinés, et pouvaient rivaliser de tactique avec les meilleures troupes européennes. Beaucoup de jeunes gens nobles, O'Gorman, St.-James, riches planteurs, y étaient officiers. Il plaça dans toutes les branches de l'administration des hommes habiles, la plupart européens. Idlinger, directeur général des domaines, en affermant des habitations aux officiers noirs pour de modiques redevances, donna à la culture une nouvelle vigueur. Les propriétés des hommes de couleur qui avaient fui en grand nombre, gérées au profit du trésor public fournissaient au général en chef des sommes con-

sidérables dont il disposait sans contrôle. Les blancs que la révolution avait dispersés dans les îles voisines et sur le continent américain, rappelés par le général en chef lui-même, se hâtèrent de rentrer dans la colonie. L'ancien gérant de l'habitation Bréda était revenu à St.-Domingue lors de la seconde mission de Sonthonax; quoique celui-ci eût promis à Toussaint de ne pas l'inquiéter, il avait fini cependant par le contraindre à se rembarquer. Le général en chef l'exhorta par une lettre à rentrer dans l'île où il trouverait le même bonheur qu'autrefois. Peu de temps après il débarqua au Port Républicain; c'était un créole blanc. Il se rendit au Palais National où il vit Toussaint au milieu d'un cercle éblouissant de dames blanches, d'officiers noirs couverts d'or. Il s'avança hardiment pour l'embrasser. D'un geste le général en chef l'arrêta et lui dit: « Doucement, Mr le gérant; il y a aujourd'hui « plus de distance de moi à vous qu'il n'y en avait autrefois de vous « à moi. Rentrez sur l'habitation Bréda; soyez juste et inflexible; « faites bien travailler les noirs afin d'ajouter par la prospérité de « vos petits intérêts à la prospérité générale de l'administration du « premier des noirs, du général en chef de St. Domingue. » Le gérant se retira un peu humilié, et se rendit à Bréda près du Cap où il se livra avec ardeur à la gestion de son habitation.

Le général en chef voulant tout voir par lui-même ne se laissa pas étourdir par les immenses succès qu'il avait obtenus; il parcourut la colonie dans toutes les directions, accompagné seulement d'un escadron de sa garde d'honneur. Sa prodigieuse activité répandait partout l'étonnement et la terreur. Les commandans d'arrondissemens pouvant être à chaque instant surpris par ses visites ne négligeaient pas leurs devoirs.

La ville du Cap quoiqu'elle ne le possédât pas dans son sein, célébra par une fête brillante, la conquête du département du Sud. La veille de la cérémonie, au coucher du soleil, une salve d'artillerie annonça la fête. Le lendemain, au point du jour, le canon se fit entendre; la générale fut battue, la garde nationale et les troupes de ligne prirent les armes, et toutes les autorités civiles et militaires se rendirent à la mairie. A six heures elles étaient réunies au palais national; les troupes étaient rangées sur la place d'armes. Le général Moyse qui commandait dans le Nord sortit du palais national précédé d'un nombreux état major, et se rendit au champ de Mars. A son arrivée sur la place d'armes, le canon retentit, la musique fit entendre les airs guerriers de la France. Toutes les autorités prirent leurs places. Le père Brelle, curé de la ville du Cap, monta sur l'autel de la patrie couvert de fleurs et surmonté de guirlandes, et prononça un long discours. « Après avoir félicité la colonie entière de l'évènement important qui « faisait le sujet de la joie universelle, après avoir parlé avec la cha-

« leur du sentiment des effets heureux que cet évènement allait « produire, » il fit une digression en transportant l'auditoire au milieu des armées françaises. Là c'était Bonaparte qui renversait tout devant lui ; ici c'était Toussaint Louverture qui maîtrisait la fortune. Il descendit de l'autel au milieu des salves d'applaudissemens, et la messe fut chantée avec pompe au centre du champ de Mars. Après la cérémonie la foule s'écoula en criant vive Toussaint Louverture. Pendant le reste de la journée il y eut de splendides banquets où fraternisèrent les citoyens ; dans la soirée la ville fut illuminée. Quelques semaines après, le 29 Août (11 Fructidor) l'administration municipale du Cap envoya au général en chef une adresse de félicitations. Elle annonça également aux citoyens du Nord la fin de la guerre civile, la fuite de *Rigaud*, *brigand fameux par ses crîmes* ; elle vanta la générosité de Toussaint, et termina ainsi son adresse : « Que les esprits inquiets et remuans qui prê« chent une fausse doctrine, et qui par des discours séditieux cher« chent à troubler l'harmonie qui doit régner entre les citoyens, « soient dénoncés par les bons citoyens, aux autorités civiles et mi« litaires ; que les méchans ne soient pas ménagés, et que la so« ciété en soit purgée. » Alors se manifestaient tous les vices qui naissent de la bassesse et de l'adulation ; pour plaire à Toussaint devenu le dispensateur des places et des honneurs, on ne craignait pas de prêcher la délation dans les pièces officielles. Par les soins énergiques de Toussaint la prospérité renaissait partout dans les campagnes. Le quartier de l'Artibonite surtout commençait à reprendre son ancienne splendeur ; mais le développement agricole de ce quartier fut un moment suspendu par une affreuse inondation. Dans les derniers jours de vendémiaire an 9 (du 2 au 8 octobre 1800) des pluies abondantes tombèrent nuit et jour dans la plaine de l'Artibonite ; et dans la nuit du 11 au 12 octobre (du 19 au 20 vendémiaire), le fleuve sortit de son lit avec une horrible violence. La plupart des établissemens, sucreries, etc. furent emportés par les eaux ; beaucoup de cultivateurs périrent. Toussaint se hâta d'accourir au secours des habitans ; il pénétra non pas sans danger dans la plaine encore inondée, et prodigua des consolations à toutes les familles qui avaient été ruinées. Mais à St. Marc il fut tellement assailli de demandes de toutes espèces par les victimes de l'inondation qu'il fit un réglement par lequel il prit une mesure générale relativement aux indemnités à accorder à ceux qui avaient souffert des débordemens du fleuve. Il revint au Port-Républicain d'où il lança une ordonnance par laquelle il invitait les gérans et conducteurs d'habitations à remplir leurs devoirs avec zéle, les cultivateurs et cultivatrices à retourner sur leurs habitations respectives, les péres et méres de famille à élever leurs enfans dans la crainte de Dieu. Il déclara que ceux qui recéleraient des

cultivateurs seraient condamnés à une amende de 2, 4 ou 800 livres ; qu'ils seraient emprisonnés pendant un mois; et pendant trois mois en cas de récidive, s'ils ne pouvaient payer l'amende ; que les cultivateurs qui refuseraient d'aller au travail y seraient contraints, que s'il survenait des négligences dans l'administration des campagnes les généraux commandant les arrondissemens en seraient responsables; que les militaires ne pourraient entretenir des femmes dans les casernes, et que les commandans de place qui souffriraient des cultivateurs dans les villes et bourgs, les jours de décade, seraient punis d'arrêt ou destitués.

Cependant beaucoup de français européens, du parti républicain particulièrement, voyant Toussaint marcher à grands pas vers l'indépendance de St. Domingue, s'indignaient du dévouement aveugle à sa personne des cultivateurs du Nord et de l'Artibonite, malgré les mauvais traitemens qu'ils éprouvaient à peu près comme dans l'ancien régime. Ils disaient aux anciens laboureurs de leurs habitations pour les exciter à la révolte : « Vous dites que vous êtes libres; néan« moins vous allez être forcés à rentrer chez nous ; et là nous « vous mènerons comme anciennement, et nous vous ferons voir « que vous n'êtes point libres. » Les cultivateurs rapportaient ces propos aux autorités militaires qui les transmettaient au général en chef. Ces paroles inquiétaient Toussaint Louverture; accueillies favorablement, elles auraient pu ébranler sa puissance sur les masses. Il employa les mesures les plus énergiques pour les étouffer. Elles ne tendaient qu'à contrarier la restauration de St. Domingue, à troubler la tranquillité publique, à perpétuer l'anarchie et à faire naître de nouveau les plus grands maux. Il ne craignit pas de publier qu'il ne contraignait les cultivateurs au travail qu'afin d'empêcher le vagabondage et le libertinage, et de les rendre dignes de la liberté qu'ils avaient acquise par les armes. Il ordonna aux autorités militaires d'arrêter ceux qui tiendraient de pareils propos et de les mettre en prison. Son ordonnance portait : « Si c'est un « propriétaire il n'en sortira pas qu'il n'ait payé 2,000 livres d'a« mende ; si c'est un militaire gradé, il sera cassé et remis simple « soldat. Si c'est tout autre particulier non habitant ni militaire, « il sera également arrêté, puni de prison et incorporé dans un « régiment s'il est d'âge; dans le cas contraire sa détention sera « prolongée selon la nature des propos. Si c'est une femme telle « qu'elle soit, elle paiera l'amende précitée, et faute de pouvoir payer, « détenue en prison pendant deux mois. »

Donnant suite à son système de fer, il établit, le 20 Octobre, des conseils de guerre et de revision, pour le vol, l'assassinat, le pillage et le viol. Le même jour il renvoya des bureaux de de l'administration et de la marine, un grand nombre de fonctionnaires qui ne lui convenaient pas, sous prétexte que la caisse pu-

blique était trop pauvre pour qu'on pût continuer à les payer. Il organisa une nouvelle administration beaucoup plus simple et plus propre à faciliter la restauration des finances.

Dans le courant de Novembre il partit du Port-Républicain pour le Cap. Quand il arriva aux Gonaïves, ville témoin de tant d'horreurs commises par ses ordres, il reçut les félicitations de la population qui s'était portée en foule au-devant de lui; il fut couvert de lauriers au milieu des plus grandes acclamations populaires; on l'appela le Spartacus moderne, le grand homme prédit par Raynal. Depuis peu de temps les Gonaïves étaient devenus le séjour de ses principaux favoris.

Le 21 Novembre (2 frimaire) on apprit au Cap qu'il allait y arriver le jour suivant. A quatre heures du matin du 22, la générale fut battue; la garde nationale et les troupes de ligne fournissant une force de 4,000 hommes se rangèrent dans la rue française. A six heures, les autorités partirent de la Mairie, et se rendirent à la Barrière-Bouteille pour le recevoir. Il n'était qu'à une lieue de la ville. Elles se placèrent des deux côtés d'un arc de triomphe sous lequel il devait passer. Une foule de jeunes filles étaient chargées de lui lancer des couronnes dès qu'il paraîtrait. La multitude le découvrit tout à coup au milieu de ses officiers. L'enthousiasme fut tel que l'ordre de la cérémonie fut oublié; hommes, femmes et enfans se précipitèrent au-devant de lui Il est pressé de toutes parts; on n'entend que les cris de vive Toussaint Louverture; un grand nombre de citoyens ivres de joie demandent à l'embrasser. Il descendit de cheval, traversa cette foule en délire et se dirigea vers le palais national. Alors l'épouse du citoyen Allier, un des hauts fonctionnaires de la colonie, dame blanche d'une rare beauté, se présenta sur son passage, et lui adressa, au milieu d'un peuple immense, comme l'organe des dames du Cap, les vers qui suivent :....

Vois tout un peuple entier
Qui te doit son bonheur,
Accourir sur les pas de son libérateur;
Interprète des cœurs de tout ce qui t'entoure
Je viens te présenter le prix de la bravoure.

En même temps elle lui plaça sur la tête une couronne de lauriers. Continuant avec assurance la lecture de ses vers, elle le compara à Bonaparte, et demanda à Dieu qu'il vécut encore *cent ans*. Quand elle eût fini Toussaint l'embrassa et se rendit au palais national suivi de sa garde d'honneur. Le général en chef fit aussitôt défiler devant lui les troupes qui composaient la garnison de la place, ainsi que la garde nationale. Il se transporta ensuite à la Mairie où il entendit les discours du président de l'administration municipale;

de l'ordonnateur du département du Nord, du contrôleur de la marine, du président du tribunal civil, du président du tribunal du commerce, du président de la commission du commerce, et du juge de paix de la ville. Dans tous ces discours on le compara à à Bacchus, à Hercule, à Alexandre le grand et à Bonarparte. Le président du tribunal civil lui avait dit : « Enfin nos vœux sont rem- « plis ; votre valeur soutenue par le Dieu des combats a triomphé « du tyran du Sud. Nouveau Caïn, il fuit chargé de la malédic- « tion publique et portant à jamais le signe de la réprobation. »

Le reste de la journée s'écoula en fêtes de toutes espèces ; et dans la soirée la ville eût été magnifiquement illuminée, si une pluie abondante n'était tombée. Il y eut cependant de beaux feux d'artifice ; et dans tous les transparens on voyait en grandes lettres : « *Toussaint pacificateur du Sud.* »

La loge de l'Amitié lui rendit aussi de grands honneurs. On lisait dans l'entablement d'un temple d'ordre toscan dressé sur une place publique : *La maçonnerie source des vertus offre ses hommages au général en chef.*

Le peuple chantait dans les rues sur l'air de la Marseillaise un hymne composé sur ses hauts faits. *

* Les deux couplets les plus remarquables étaient les suivans :

Les Anglais ces foudres de guerre,
Ont éprouvé nos bataillons ;
Leur sang a rougi la poussière
Leurs corps ont comblé nos sillons.
Armé d'un courage intrépide,
Toussaint partout guidait nos pas,
Et dans l'action de nos combats
Son panache était notre guide.
Terrible aux ennemis,
Humain pour ses amis,
Toussaint, Toussaint, reçois nos vœux ;
Par toi tout est heureux.

Désormais vivant tous en frères,
Soyons heureux dans ce pays ;
Général, soyez notre père,
Et vos enfans seront amis.
Nos devoirs pour notre patrie,
A l'exemple de vos vertus,
Sauront payer tous les tributs
Que chacun doit pendant sa vie.
Terrible aux ennemis,
Humain pour ses amis,
Toussaint, Toussaint, reçois nos vœux,
Par toi tout est heureux.

Toussaint avait besoin de ces grandes solennités pour étourdir le peuple et lui faire oublier les crimes affreux qui avaient été commis et qui se commettaient encore. Cependant cette journée ne fut pas heureuse pour tous. Les hommes de couleur Rigaudins que Dessalines avait incorporés dans les troupes du Nord, marchant nu-pieds, couverts de haillons à la suite des demi-brigades, étaient d'autant plus maltraités qu'ils étaient plus tristes de la joie populaire. Jusqu'alors aucune voix ne s'était fait entendre en leur faveur ; et ils étaient toujours écrasés sous le bâton des soldats noirs.

Peu de jours après, le général en chef pour encourager au travail les cultivateurs et les autres classes de la société, adressa au peuple les paroles suivantes : « Peuple de St. Domingue, si votre « salut, celui de votre liberté ont pu légitimer votre résistance à « la nouvelle oppression dont vous étiez menacés, rappelez-vous « que du moment que vous êtes rentrés dans vos droits, vous de- « vez soumission à la loi, respect à vos magistrats. La liberté dont « vous vous glorifiez vous impose de plus grandes obligations que « l'esclavage d'où vous êtes sortis. C'est à la société, c'est à la « grande famille dont vous faites partie que vous devez l'emploi « d'un temps que vous sacrifiiez jadis à l'ambition d'un maître. « Vous devez concourir avec tous ses membres au bonheur général, « et vous ne pouvez y parvenir qu'en remplissant les obligations « qu'elle impose. Elle vous fait une loi du travail; elle exige de « vous la pratique des vertus qui constituent un bon citoyen; et « ce ne sera que lorsque vous les aurez acquises et que vous les « pratiquerez, que vous justifierez ce beau titre; et ce ne sera « qu'alors que vous n'aurez plus à redouter les entreprises liber- « ticides de vos ennemis. Vous n'oubliez pas, mes chers amis, « que votre plus sûr guide pour y parvenir doit être la religion. « C'est le Dieu de la nature que nous adorons qui brisa nos fers, « et cet ouvrage de ses mains sera inébranlable, si nous le méritons; « il nous fait une loi de la reconnaissance, et cette reconnaissance « nous dicte nos devoirs. »

Il termina son adresse en ordonnant aux autorités, sous leur propre responsabilité, de faire exécuter ses instructions.

Depuis la chûte de Rigaud, Toussaint se plaignait souvent à ses favoris de l'ingratitude des anglais envers lui ; ceux-ci étaient réellement devenus froids à son égard; ils avaient découvert sa profonde dissimulation, son système par lequel il employait tout ce qui s'offrait à lui pour parvenir à ses fins, toujours avec l'arrière pensée de profiter seul des secours qui pourraient lui être fournis. Ainsi il était bien disposé à s'aider des forces de la Grande-Bretagne pour se détacher de la France; mais il ne formulait pas les avantages qu'il eût accordés aux anglais à St. Domingue : delà l'hésitation qu'il démontrait à l'accomplissement de son projet d'indépendance;

le gouvernement britannique entendait faire de lui l'instrument de sa politique contre la France; pour lui qui se sentait déjà puissant, qui ne voulait subir aucune influence, il ne prétendait se servir de la puissance anglaise qu'afin de réaliser ses vastes plans d'ambition. Les agens anglais qui avaient été envoyés auprès de lui n'avaient pu obtenir aucune concession en compensation des secours qu'ils lui offraient; ils avaient fini par prendre à son égard une attitude de parfaite neutralité, certains du moins qu'à une époque non éloignée la France perdrait St. Domingue par la réaction devenue inévitable dans cette île depuis la révolution du 18 Brumaire.

Toussaint Louverture croyait qu'il n'avait nul intérêt à ménager encore les anglais contre lesquels il se montrait très irrité depuis qu'ils avaient capturé les gros navires qu'il avait expédiés devant Jacmel, pendant la guerre civile. Il pensa qu'il pourrait facilement exciter une insurrection à la Jamaïque, si un jour le gouvernement britannique lui devenait hostile. Nous le verrons plus tard envoyer dans cette île des émissaires chargés d'y propager la révolte; mais ils seront arrêtés et exécutés. Tel était à cette époque le caractère des relations de Toussaint avec les Anglais. Son ambition avait atteint à un tel degré de développement qu'il songeait à étendre sa domination sur tout l'archipel des Antilles. Selon ses calculs l'île de Cube devait être une proie facile après un soulèvement général opéré à la Jamaïque.

Il continua à se livrer avec son ardeur ordinaire aux détails de l'administration. Il avait découvert de grands abus que faisait naître le quart de subvention. Il se détermina à le convertir en un simple droit sur les objets d'importation et d'exportation. Il décréta que les droits du quart de subvention, du seizième et du vingtième, établis sur les revenus des habitations et perçus en nature étaient désormais abolis. Toutes les denrées devant être exportées de la colonie furent soumises à un droit de sortie de 20 pour cent; toutes les marchandises importées furent soumises également à un droit de 20 pour cent. Les droits d'importation et d'exportation durent être perçus en numéraire. Les maisons des villes et des bourgs, les embarcadères payèrent une imposition de 20 pour cent sur la valeur de leur loyer; les manufactures telles que guildives, tanneries, chaufourneries, poteries, briqueteries, tuileries dont les produits se consommaient dans la colonie furent aussi assujetties à un droit de 20 pour cent, sur la valeur de tous les objets qui y étaient fabriqués. Les fermiers d'habitations dont les baux avaient été passés par l'administration, et qui étaient exempts du droit de subvention, obtinrent une diminution du tiers sur le prix de leurs fermes, en dédommagement de l'accroissement des droits d'exportation. Le 28 Frimaire (19 Décembre 1800) il fixa les appointemens des officiers des douanes établies dans chacun des

ports d'exportation. Le contrôleur reçut 10,000 francs par an, le directeur 8,000 francs, le vérificateur 7,000 francs, le peseur 6,000. Ils ne touchaient pas leurs appointemens du trésorier ; ils étaient payés d'après des ordres particuliers du général en chef.

Sur les représentations de Mr Stevens consul général des Etats-Unis, l'arrêté du 21 Frimaire an 9 (12 Décembre 1800) sera modifié le 10 Nivôse (1er Janvier 1801). En conséquence les marchandises importées à St. Domingue seront soumises à un droit de 10 pour cent au lieu de 20 pour cent. Toussaint se plaisait à être agréable au gouvernement fédéral des Etats-Unis qui lui avait rendu d'immenses services pendant la guerre civile. A l'époque dont nous parlons les seuls ports d'importation et d'exportation étaient le Cap, le Môle, le Fort-Liberté, le Port-Républicain, les Gonaïves, Jacmel, les Cayes, St. Louis et l'Anse-à Veau.

En 1797 Toussaint dont les idées s'étaient dès lors considérablement développées avait demandé à l'abbé Grégoire pour les placer dans les différentes communes de la colonie, douze bons prêtres soumis aux lois de la Républiquc. L'abbé Mauvieille curé de Noisy le Sec près de Paris lui avait répondu le 26 Mars 1800 (5 Germinal) au nom de l'abbé Grégoire, et lui avait annoncé que sa lettre à l'illustre abbé et sa proclamation à l'armée de St. Domingue concernant le culte catholique, avaient été insérées dans les annales de la Religion. Grégoire avait fait choix de l'abbé Mauvieille pour conduire auprès de Toussaint Louverture les prêtres que celui ci avait demandés. Mauvieille était sur le point de s'embarquer accompagné de douze ecclésiastiques lorsque le concile national de France s'assembla. Après avoir réorganisé la religion en France, ce concile jeta un coup-d'œil sur les colonies. Quatre siéges épiscopaux furent établis à St. Domingue. L'abbé Mauvieille qui fut désigné par le concile pour en occuper un, réunit des livres de piété, des vases, des ornemens d'église et attendit le moment de son départ. Il n'arrivera à St. Domingue qu'en Mars 1801 et sera comblé d'honneurs par le général en chef. Mais les curés déjà établis dans la colonie principalement ceux du département du Nord, les pères Brelle, Duburcq, Balthazar, Torelli, Placide, Layer et Antheaume, craignant la supériorité des ecclésiastiques qui étaient attendus firent une profession de foi par laquelle ils déclarèrent qu'ils avaient été envoyés dans la colonie par le Pape, et que celui-ci n'ayant pas autorisé le concile tenu à Paris, ils refuseraient de communiquer avec les nouveaux ecclésiastiques que devait envoyer l'assemblée tenue en France, les considérant comme schismatiques. Cette profession de foi injurieuse pour l'abbé Grégoire excita le mécontentement de Toussaint; et les prêtres du département du Nord faillirent payer de leurs têtes leur imprudente démarche.

A la même époque Toussaint apprit par un nommé Raphaël la

prochaine arrivée de Mauvieille, et reçut de longs détails sur les progrès de ses enfans qui étaient à l'Institut National à Paris. Il fut si satisfait de ces nouvelles qu'il les répandit dans toute la colonie sur les feuilles publiques.

Ayant écrasé dans la partie française tous ceux qui contrariaient son ambition il résolut de s'emparer de la partie espagnole. Avant d'entrer en campagne il voulut s'assurer de la personne de l'agent Roume qui s'obstinait toujours à ne pas autoriser la prise de possession de la colonie espagnole. Il prétendit qu'il était influencé par des intrigans ennemis de la France. Le 5 Frimaire (26 Novembre) après l'avoir violemment fait arrêter, il mit deux voitures à sa disposition et commanda au général Moyse de le conduire sous escorte au Dondon, avec ordre de l'y retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il fût rappelé par le gouvernement français. Cet acte de violence exercé sur le représentant de la France ne produisit aucune sensation dans la colonie qui, depuis l'embarquement d'Hédouville et la chute de Rigaud, était dominée par la puissance de Toussaint Louverture. Toussaint s'acharnait contre Roume non seulement parcequ'il ne l'autorisait pas à prendre possession de la partie espagnole, mais encore parce qu'il avait refusé de déclarer que tous ceux qui viendraient dans la colonie avec des passe ports d'un nommé Pothier receveur particulier des droits de la République à St.-Yague de Cube, en seraient chassés.

On avait trouvé dans le porte-feuille de Rigaud, après la bataille d'Aquin, des lettres de Pothier. Roume avait répondu au général en chef qu'il respecterait la signature de Pothier aussi long-temps que celui-ci conserverait sa qualité d'agent consulaire du gouvernement français. Néanmoins Toussaint fit publier dans le bulletin officiel de St. Domingue un arrêté par lequel défense fut faite à n'importe quel voyageur de pénétrer dans la colonie muni d'un passe-port de Pothier. C'était faire acte de souveraineté. S'efforçant de justifier sa conduite à l'égard de l'agent du Directoire, il publia que celui-ci aulieu de consacrer ses *facultés morales et physiques*, ainsi que l'exigeaient les devoirs de sa place et sa qualité de représentant du gouvernement français, au bonheur de St. Domingue, ne prenait conseils que des intrigans qui l'environnaient, semait la discorde dans la colonie, fomentait les troubles qui n'avaient cessé de l'agiter. Toussaint s'était toujours montré très-favorable à l'Agent tant que celui-ci, en agissant en harmonie avec les intérêts de la Métropole, avait secondé ses vues ambitieuses; mais il en était devenu l'ennemi implacable, dès qu'il avait rencontré en lui un obstacle au développement de ses vastes projets. Il déclara que l'Agent, malgré les calomnies qu'il avait lancées contre lui dans ses lettres pour France et Sto-Domingo, serait à l'abri de tout désagrément; mais que le respect qu'il devait à son caractère ne l'em-

pêcherait pas de prendre les mesures les plus sages pour lui ôter la faculté de tramer de nouveau contre la tranquillité qui venait d'être rétablie après tant de violentes secousses. Il publia en outre qu'il ne l'avait envoyé au Dondon en lieu de sûreté qu'afin de l'isoler des intrigans et de répondre aux plaintes que toutes les communes lui avaient adressées à son sujet, par l'organe de leurs magistrats.

Roume se sentant profondément humilié de la conduite de Toussaint à son égard, demanda à retourner en France. Le colonel Vincent, à force d'instances, obtint du général en chef qu'il s'embarquât. Cette circonstance ajoutera encore au mécontentement de Bonaparte relativement à la conduite de Toussaint qui n'était, à son avis, qu'un agent secret des anglais, trahissant la France tout en la bénissant dans ses actes officiels.

Après le départ de Roume les rigueurs exercées contre les hommes de couleur prirent une nouvelle vigueur. Ceux qui n'avaient pas donné les témoignages les plus éclatans de leur dévouement à Toussaint Louverture continuèrent à être persécutés. Il leur fut expressément défendu de sortir de la colonie et des villes où ils se trouvaient; tous ceux qui cautionnés avaient été épargnés étaient obligés de se présenter tous les matins à l'autorité, afin qu'on s'assurât qu'ils ne s'étaient pas évadés. Toussaint ayant appris que malgré sa défense, beaucoup d'hommes de couleur fuyaient la proscription, arrêta le 10 Frimaire (1er Décembre 1800) que nul ne pourrait sortir de la colonie sans être muni d'un passeport signé de lui; que celui qui serait pris à bord d un bâtiment en départ, sans être muni d'un passeport, paierait une amende de 6,000 gourdes, sinon subirait deux années de prison; que celui qui parviendrait à s'échapper aurait ses biens confisqués au profit de la République; que le capitaine qui serait pris favorisant la fuite d'un individu quelconque serait condamné, la première fois, à 4,000 gourdes d'amende, la seconde fois à 6,000 gourdes, la troisième fois à voir confisquer son bâtiment. Cependant pour donner des preuves de sa sympathie aux hommes de couleur qui se montraient fidèles à sa personne, il installa solennellement au Cap, Julien Raymond, administrateur général des domaines nationaux.

Pendant cet intervalle il faisait ses préparatifs dans le plus grand secret pour entreprendre la conquête de l'Est, et acheminait des troupes sur Laxavon et le Mirebalais. Il ordonna au général Moyse de se tenir prêt à marcher sur Santo-Domingo, avec 3,000 hommes, par la voie de St.-Yague. Il devait de son côté entrer en campagne avec 4,000 hommes par la route méridionale.

Pendant que le général Moyse franchissait la rivière du Massacre, Toussaint écrivit au gouverneur de Sto. Domingo la lettre suivante:

Cap Français, 19 Frimaire an 9 (10 Décembre 1800.)

« Monseigneur, j'avais eu l'honneur de vous mander des Cayes, « que je me réservais à mon premier voyage au Cap, de vous écrire, « pour vous demander justice de l'insulte faite au gouvernement en « la personne d'un de ses officiers généraux, son envoyé auprès de « l'Audience espagnole. Je vous avoue que si j'ai dû être surpris d'un « procédé si contraire aux règles établies entre nations policées, mon « devoir me prescrit impérativement d'en obtenir une réparation. J'es- « père donc, M.gr, que vous ne me la laisserez pas plus longtemps « désirer en répondant d'une manière satisfaisante à ma réclamation.

» Des raisons d'état ont déterminé l'agence du gouvernement à « m'ordonner le sept Floréal an 8 de prendre, au nom de la Ré- « publique Française, possession de cette portion de l'île cédée « à la France par S. M. C. d'après le traité conclu à Bâle entre les « deux nations; en conséquence, je vous préviens que j'ai chargé « le général Moyse, commandant en chef de la division du Nord de « cette importante opération; et d'après l'outrage qu'a essuyé le gou- « vernement en la personne du général Agé, pour la même mission, « j'ai dû faire accompagner le général Moyse d'une force armée suf- « fisante pour l'exécution du traité, et pour la protection de toute « cette partie de l'île contre les entreprises quelconques des ennemis « de la République. Je désire de tout mon cœur que la conduite « franche et loyale des habitans et la vôtre, Monseigneur, réalisent mes « espérances et me mettent à même de contremander la plusgrande « partie des troupes que l'expérience a nécessité de mettre en mou- « vement pour assurer la pleine et entière exécution des ordres du « gouvernement.

« J'espère également, Monseigneur, que vous voudrez bien ne pas « laisser ignorer aux espagnols qui resteront soumis aux lois françai- « ses que leurs personnes et leurs propriétés seront respectées et « qu'il ne sera rien innové aux usages religieux qu'ils professent. « Recevez, je vous en prie, Monseigneur, la parole inviolable du « militaire; soyez en même temps persuadé que si j'insiste à la « réparation que je réclame de Votre Excellence, c'est parceque j'ai « uniquement à cœur, en faisant respecter le nom français, d'en- « tretenir la liaison d'amitié qui existe entre les deux métropoles.

« Que Dieu vous prenne en sa sainte garde.

« J'ai l'honneur d'être avec tous les égards dus à votre mérite et « à votre dignité, M.gr, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le général en chef de l'armée de St. Domingue,

« Signé, Toussaint LOUVERTURE. »

Le gouverneur don Garcia reçut cette lettre pendant qu'on célébrait la messe dans la cathédrale de Sto. Domingo le 6 Janvier 1801. Il apprit en même temps que les troupes de Toussaint avaient déjà pénétré dans les pays espagnols. Il fit aussitôt battre la générale et tirer le canon d'alarme. Il expédia aux commandans des villes et bourgs l'ordre d'opposer la plus vive résistance à l'armée noire ; et le même jour il répondit à Toussaint Louverture qu'il ne concevait pas sa conduite, que le sang espagnol se verserait toutes les fois que par son effusion il pourrait en résulter quelque honneur au gouvernement de la métropole, et qu'il conserverait intacte la partie de l'Est jusqu'à ce qu'il eut reçu du gouvernement de Madrid l'ordre d'en agir autrement. En même temps le général Antoine Chanlatte convoquait à la fortification principale de la ville tous les citoyens, et à son hôtel particulier tous les français qui se trouvaient à Sto. Domingo. Malgré les efforts du général Chanlatte pour soulever la masse de la population, fort peu d'espagnols se réunirent ; ils étaient hostiles à Toussaint Louverture, et cependant ils se montraient peu disposés à combattre. Quant aux français qui étaient au nombre d'une centaine, ils répondirent tous à l'appel qui leur avait été fait. Enfin le commissaire Chanlatte, en armant des africains qu'il fit entrer dans les rangs d'un petit bataillon de troupes de ligne espagnole, put réunir neuf cents hommes. Ce fut avec cette poignée d'hommes indisciplinés et sans tactique qu'il entreprit d'arrêter la marche de Toussaint Louverture Il établit en embuscade sur les bords du fleuve le Nisao, dans le département de l'Ozama, quelques compagnies du régiment des Cantabres ; il envoya l'ordre à quelques cents de miliciens de garder les passages de Guayabin et d'Amina, dans le département de Cibao.

Pour tromper les espagnols sur la rapidité de la marche de ses troupes Toussaint était demeuré au Cap pendant qu'elles pénétraient dans la partie de l'Est. En même temps un bâtiment de guerre français vint mouiller dans la rade de cette ville. Il était porteur de dépêches par lesquelles le gouvernement consulaire défendait au général en chef de prendre possession de la partie de l'Est. Toussaint apprit l'objet de la mission du navire avant que le capitaine eut eu le temps de débarquer. Il sortit aussitôt de la ville avec la plus grande précipitation, et s'élança sur la route du Mirebalais où il devait se mettre à la tête de la division qui marchait sur Sto. Domingo par la route méridionale. Le capitaine voulant lui remettre les dépêches des consuls le poursuivit sans l'atteindre pendant quarante huit heures. Toussaint avait eu le temps de joindre ses troupes et d'entrer en campagne. Comme il n'avait pas reçu la lettre des consuls, il prétendait qu'il n'agissait pas contrairement aux ordres du gouvernement métropolitain.

Pendant cet intervalle le général Moyse parti de la rivière du Mas-

sacre, à la tête de plus de 3,000 hommes, atteignait la rivière de Guayabin distante de vingt lieues de St. Yague. Le général Pageot qui commandait l'avant garde de cette division découvrit de l'autre côté de la rivière un cent de miliciens espagnols, sous les ordres d'un nommé don Francisco Reyes. Celui-ci se disposait à entrer en pourparler avec les français quand un coup de fusil partit des rangs de ses soldats. Les troupes sous les ordres de Moyse répondirent aussitôt par une décharge de mousqueterie, et le combat s'engagea. Après un quart d'heure d'un feu assez vif de part et d'autre, les espagnols prirent la fuite et se retirèrent à la Sabana-grande de Maho, à dix lieues de St. Yague. Là se trouvaient déjà réunis dans un camp retranché trois-cents volontaires sous les ordres du capitaine de cavalerie don Domingo Perez. Le général Moyse les attaqua avec impétuosité. Après avoir résisté à son choc pendant une demi-heure, ils furent contraints de prendre la fuite, cédant à la supériorité numérique, et laissèrent sur le champ de bataille un capitaine de cavalerie nommé don Cayétano Rason. Ils se retirèrent à St. Yague. Le 11 Janvier 1801 le général Moyse atteignit les murs de cette place; le lendemain le lieutenant colonel don Perez Guerra lui en ouvrit les portes, après une honorable capitulation. Moyse confia le commandement de la ville au général Pageot et continua sa marche sur Santo-Domingo.

Le général en chef de son côté, était arrivé le 5 Janvier 1801 à S[t] Juan de la Maguana. Il était à la tête des 7e et 10e demi brigades commandées par Chs Bélair et Jn-Philippe Daut, et de quelques compagnies de la 8e. Ces troupes formaient une brigade que commandait en chef le colonel Paul Louverture. Toussaint lança une proclamation dans laquelle il annonça que malgré les insultes faites au général Agé l'année précédente par don Joachin Garcia, il n'entendait pas que les espagnols fussent traités en ennemis; il promit sûreté et protection aux personnes, ainsi qu'aux propriétés, et il exhorta les espagnols à revenir de leur erreur. Les habitans du quartier de St. Juan qui ne se remua pas, furent parfaitement traités. Le général en chef continuant sa marche parvint à Azua sans obstacle le 12 Janvier 1801. Il trouva la ville dans une parfaite tranquillité; le jour qui suivit son arrivée il écrivit à don Joachin Garcia que ni lui ni ses troupes ne respiraient la vengeance, qu'il ne voulait que le bonheur des espagnols, et que le décret du 17 Floréal qui l'autorisait à prendre possession de la partie de l'Est n'avait pas été rapporté par celui de Prairial, puisque ce dernier n'avait point été officiellement notifié. Il termina sa lettre en reprochant amèrement à Don Joachin Garcia d'avoir insulté le gouvernement français dans la personne du général Agé. Toussaint continua sa marche avec une rapidité prodigieuse; son infanterie fit jusqu'à vingt-cinq lieues par jour. Quand son avant-garde, que comman-

dait le lieutenant colonel Gauthier, atteignit la rivière de Nisao, elle rencontra les Espagnols. Gauthier à la tête d'une centaine d'hommes, débris de la légion de l'Ouest de Jacmel, attaqua vigoureusement les généraux Chanlatte et Kerverseau ; ceux ci résistèrent énergiquement ; mais le colonel Chs. Bélair arrivant sur le champ de bataille avec la 7e., décida le succès de la bataille ; les Espagnols ayant perdu plus de deux-cents hommes battirent en retraite. Quelques heures après le combat, Toussaint Louverture atteignit le Nisao ; là il apprit la brillante conduite qu'avait tenue Gauthier ; il s'approcha de lui, l'embrassa et lui dit qu'il voyait avec bonheur qu'il était déterminé à servir sa cause avec autant de courage qu'il en avait déployé pendant la guerre civile en faveur de Rigaud. En lui adressant ces paroles Toussaint avait déjà résolu sa perte.

Don Garcia fut au désespoir quand il vit le bataillon des Cantabres se replier sur Sto.-Domingo. Toussaint voulant qu'il n'y eut pas d'effusion de sang, envoya, en s'approchant de la place, l'adjudant-général d'Hébécourt proposer au gouverneur un arrangement. Don Joachin Garcia accueillit cette proposition avec empressement. Il signa conjointement avec d'Hébécourt une capitulation par laquelle la ville dût être livrée à Toussaint Louverture. Pour ne pas blesser l'orgueil du gouverneur espagnol Toussaint appela arrangement cette honteuse capitulation.

Le 27 Janvier 1801 (7 pluviôse), il entra à Sto.-Domingo pendant qu'aux détonnations de vingt-un coups de canon on descendait le pavillon espagnol; aussitôt après, vingt deux coups de canon saluèrent le pavillon français qui flotta sur les remparts. En même temps l'armée pénétrait dans la place avec solennité, au son des cloches de toutes les églises. Don Garcia et le Cabilde accompagnèrent Toussaint Louverture à l'hôtel de la Mairie. Là ils l'invitèrent à prêter le serment d'usage, au nom de la sainte Trinité, de gouverner avec équité la partie de l'Est. Il dit au gouverneur et au Cabilde: « C'est tout ce qu'on pourrait exiger d'un gouverneur « envoyé par la cour de Madrid; mais le cas n'est pas le même; je suis « venu prendre possession de cette partie, au nom de la République « française. Cependant je jure de tout mon cœur, devant Dieu « qui m'entend que je mets le passé dans l'oubli, et que mes « veilles et mes soins n'auront d'autre but que de rendre heureux « et content le peuple espagnol devenu français. »

Après qu'il eût fait ce serment le gouverneur lui présenta les clefs de la ville. Il s'écria : « Je les accepte au nom de la Ré-« publique ; allons remercier l'Auteur de toutes choses d'avoir effica-« cement couronné du plus grand succès notre entreprise prescrite « par les traités et les lois de la République. " La foule se rendit

à la Cathédrale où un te-deum fut chanté pompeusement en actions de grâce.

Le même jour, 27 Janvier, le général en chef publia que beaucoup d'Espagnols malintentionnés cherchaient, malgré les dispositions de son Arrêté du 14 Nivôse, (5 Janvier) à inspirer de vaines terreurs à leurs concitoyens, et les exhortaient à s'éloigner de la colonie. Il annonça aux Espagnols qu'il avait appris avec douleur ces bruits alarmans, et qu'ils pouvaient être sans inquiétude; il engagea ceux qui étaient déjà sortis de la colonie, n'importe leur couleur, à y rentrer.

Les prêtres espagnols en s'embarquant pour la Côte-Ferme avaient répandu ces alarmes.

Satisfait du zèle que Ch. Bélair et Paul Louverture avaient déployé pendant la campagne, Toussaint nomma chacun d'eux général de brigade. Il confia à Paul Louverture le commandement de la ville de Sto.-Domingo. Un nouvel ordre de choses fut aussitôt établi dans la partie de l'Est. Toussaint réunit sur la grande place de la ville toute la population, et proclama la liberté générale des esclaves. Les noirs de l'Est devenus libres virent dans Toussaint un Dieu libérateur. Mais les Dons espagnols en ressentirent une forte indignation qu'ils furent cependant obligés de contenir. On remplaça les anciens Cabildes par des Municipalités composées chacune de quatre membres, d'un secrétaire et d'un maire. Celui ci eut pour principales attributions de connaître des affaires de simple police, des différends entre les citoyens relatifs aux créances. Un des membres de la Municipalité fut chargé de faire les actes de mariage, de recevoir les délarations de naissance et de décès.

Les généraux Chanlatte et Kerverseau partirent pour la Havane, s'apercevant que leur présence à Santo Domingo contrariait Toussaint Louverture.

Après le départ de ces deux généraux, Toussaint parcourut quelques cantons de la partie de l'Est dans le voisinage de Sto. Domingo. De toutes parts les populations accoururent au-devant de lui, et bénirent sa magnanimité. Il était reçu dans les villes et bourgs au son des cloches; le clergé venait à sa rencontre portant la bannière, et les femmes le couronnaient. Il enchanta les espagnols par toutes les démonstrations d'une piété sincère. Partout il ordonna de percer de grandes et belles routes; les travaux furent aussitôt entrepris, et en peu de temps les communications devinrent plus faciles. Les campagnes abandonnées par l'indolence espagnole commencèrent à se relever; des voitures parcoururent les grands chemins: avant la prise de possession les espagnols ne voyageaient qu'à petites journées sur des mulets. Enfin la conquête qui introduisit dans cette contrée le système français fut un bienfait pour elle. Jusqu'aujourd'hui les habitans de la partie de l'Est qui maudissent les noms

de Dessalines et de Christophe, parlent de Toussaint Louverture sans animosité. Cependant les 5/6 de la population de ce pays étaient de couleur. Mais Toussaint n'y avait pas rencontré à l'établissement de son autorité les mêmes obstacles que dans la partie française. Sa conduite dans la partie de l'Est prouve que sa politique cruelle ne l'avait porté à frapper avec tant d'acharnement sur les hommes de couleur, que parcequ'ils contrariaient, comme français dévoués à la métropole, tous ses actes tendant à l'indépendance de St. Domingue.

Ce ne fut qu'à Sto. Domingo que l'officier français, porteur des dépêches du 1.er Consul, put l'atteindre. Nous avons déjà dit que le gouvernement métropolitain lui avait écrit de ne pas prendre possession de la partie espagnole; mais la conquête en était déjà faite, et il déclara qu'il n'avait pas méconnu les ordres des Consuls.

Il était devenu le maître absolu de toute l'île; le gouvernement français n'y exerçait plus aucune influence. Il se détermina à convoquer une nouvelle assemblée centrale qui, sous son influence, donnerait à la colonie une Constitution par laquelle son autorité serait garantie. Le 5 Février 1801 il publia que le 1.er Mars les administrations municipales seraient convoquées à l'effet de procéder à la nomination des députés à l'assemblée centrale, que chaque administration municipale nommerait un seul député; que ce choix serait fait par les membres composant les administrations municipales, à la pluralité des suffrages; et en cas de partage, que le choix serait fixé sur le candidat le plus ancien d'âge; que le 11 Mars (20 Ventôse an 9) les députés des administrations municipales, nommés, se réuniraient au chef lieu de chaque département, savoir: ceux du département du Nord, au Cap; ceux de l'Ouest, au Port Républicain; ceux du Sud, aux Cayes; ceux de Samana, à St-Yague; ceux de l'Ingano à Sto.-Domingo; que les députés des communes, réunis dans les chefs lieux des départemens, nommeraient deux députés à l'assemblée centrale de la colonie dont le siége serait fixé au Port-Républicain; que les députés à l'assemblée centrale seraient nommés à la pluralité des suffrages par les députés des communes, réunis dans les chefs-lieux de départemens; qu'en cas de partage, le choix serait fixé sur le plus ancien d'âge; qu'il serait dressé un procès-verbal de leur nomination, lequel deviendrait leur titre pour qu'ils fussent reçus à l'assemblée; que l'assemblée centrale composée de dix députés et réunie au Port-Républicain commencerait ses opérations le 22 Mars 1801 (1.er Germinal.)

Pendant la guerre civile, les levées en masse avaient considérablement affaibli les populations des campagnes du Nord et de l'Ouest; et dans la partie de l'Est les campagnes étaient presque abandonnées depuis le traité de Bâle à cause des nombreuses émigra-

tions qui avaient eu lieu. Toussaint ne permettant que difficilement qu'on fît de nouveaux établissements ruraux, se résolut à réunir les cultivateurs sur les grandes habitations. Il voulait en faisant exploiter activement les propriétés les plus importantes, augmenter le chiffre des produits qui diminuaient chaque jour à cause de l'éparpillement d'un petit nombre de cultivateurs sur une vaste étendue de terre. Il avait remarqué que deux, trois ou un plus grand nombre de cultivateurs s'associaient pour acheter quelques carreaux de terre sur lesquels ils se retiraient se livrant à la paresse; il en était résulté un dépérissement général dans les cultures. En conséquence il arrêta le 7 février 1801 (18 pluviôse) qu'aucune vente de terre ne pourrait être faite qu'au préalable l'administration municipale du canton ne l'eût autorisée; mais l'acheteur dût d'abord prouver qu'il possédait assez de moyens pour former de nouveaux établissemens; il arrêta encore qu'aucune vente de terre ne pourrait être passée dans la colonie, si elle n'était au moins de cinquante carreaux de terre; il se réserva cependant le droit de prononcer sur les exceptions qui pourraient exister à cet égard.

Des malintentionnés ne cessaient de répandre parmi les espagnols les bruits les plus alarmans. On disait dans les campagnes qu'il avait accordé à ses troupes quatre heures de pillage à Sto-Domingo, et que ses soldats, dès qu'il quitterait cette ville, devaient exercer sur les espagnols les mêmes assassinats qui avaient été commis en 1794 sur les français, au Fort-Dauphin. Pour dissiper les inquiétudes du peuple, il publia le 8 février (19 pluviôse, an 9) que tous les citoyens indistinctement étaient sous la protection de la République, et qu'il ne permettrait désormais de sortir de la colonie qu'au président don Joachin Garcia, et au régiment européen des Cantabres. En effet une quinzaine de jours après (22 février) l'ex gouverneur et ce beau corps partirent pour St-Yage de Cube.

L'indolence des espagnols la plupart propriétaires ou gardeurs de troupeaux, avait fait naître la plus grande misère dans la partie de l'Est; il y avait même souvent d'affreuses disettes. Pour faire naître un peu d'abondance, Toussaint ordonna le 8 Février que tous les habitans propriétaires de la partie de l'Est planteraient désormais des cannes, du café, du coton et du cacao; il prohiba la culture des ignames, des patates, des bananes, objets de nulle valeur pour l'exportation. Il leur tint dans sa proclamation le langage d'un père de famille qui indique à ses enfans la route du bonheur. Pour que ses arrêtés fussent exécutés dans toutes les campagnes il organisa dans chaque commune de la colonie, une compagnie de cinquante quatre gendarmes; elle fut habillée, payée, et montée aux frais de de la commune; le gouvernement lui fournit des armes seulement. Sous ce nouvel ordre de choses le commerce de la partie de l'Est devait être favorisé; quant aux habitans de la fertile plaine de Samana

ils avaient besoin de quelques avantages pour pouvoir se livrer fructueusement aux travaux agricoles. Il fut arrêté le 12 Février (23 Pluviose an 9) que les droits de 20 pour cent établis par le réglement du 21 Frimaire sur les marchandises importées dans la colonie, et sur les denrées exportées, seraient modifiés pour les départemens de Samana et de l'Ingano, et fixés à 6 pour cent d'exportation; que toutes les marchandises qui seraient importées dans les villes de Montechrist, de Porte Plate, de Samana, de Sto. Domingo, d'Azua et de Neybe et les denrées qui en sortiraient paieraient le droit de 6 pour cent. Il arrêta que la piastre gourde espagnole qui valait huit escalins gourde, aurait la valeur de onze escalins comme dans la partie française; il rendit ainsi le taux des monnaies de la partie espagnole égal à celui de la partie française. Il fit ensuite battre monnaie à son effigie, à Sto. Domingo; et à côté de l'exergue de de la République Française, il fit placer son profil.

Vers la fin de Février Toussaint partit de Sto. Domingo pour aller visiter le département de Cibao. Il s'arrêta à la Véga, à St. Yague et à Samana. Il fut partout vivement frappé de la misère qui régnait dans ce département: il ne vit que d'immenses forêts, la plupart vierges, de vastes plaines couvertes de hautes herbes, des ajoupas formant de petits villages habités par des gens presque nus, et de maigres troupeaux dispersés çà et là; des champs d'ignames et de patates, de petits jardins de cannes dont le produit servait à faire un peu de sucre brut pour la consommation des habitans seulement. Quant à l'administration et la police elles y étaient nulles; le peuple de ces campagnes était doux, religieux, de mœurs sévères et vivant sous l'influence des moines.

Il s'aperçut que depuis la cession de la partie de l'Est à la France, beaucoup de propriétaires s'étaient hâtés de faire couper des bois d'acajou, et d'abattre des forêts presque entières; ils n'avaient souvent enlevé d'un arbre qu'une seule bille, et avaient abandonné le reste qui pouvait donner une pièce de 20 pouces de large sur 10 pieds de long. Il rencontra en traversant les forêts beaucoup de billes qui n'ayant pu être transportées avaient été abandonnées dans les clairières. Il résolut de mettre fin à une exploitation par laquelle les arbres étaient coupés avant qu'ils eussent eu le temps de se développer. Quand il retourna à Sto. Domingo il défendit par un arrêté du 3 Mars 1801 (12 Ventose an 9) d'abattre des bois d'acajou pour l'exportation, et ne permit aux propriétaires d'en vendre que pour les constructions intérieures de la colonie. Peu de jours après la publication de cet arrêté, il apprit que l'évêque Mauvieille venait de débarquer à Porte Plate. Il envoya au devant de lui plusieurs ecclésiastiques qui le rencontrèrent à la Véga. A son arrivée à Sto-Domingo Mauvieille reçut du général en chef un accueil magnifique. On lui forma un diocèse des départements de

l'Ozama et de l'Ingano. Par la douceur de ses manières et de ses mœurs il ne tarda pas à s'attirer l'estime et l'amour des espagnols.

Toussaint laissa en garnison à Sto Domingo la 10e. demi brigade commandée par le colonel Jn-Philippe Daut; il confia le commandement du département de Cibao ou de Samana au général Clervaux auquel il laissa la 6e. demi-brigade. Il s'achemina ensuite sur la partie de l'Ouest. Il emporta les bénédictions du gros peuple espagnol qu'il avait séduit par son profond respect pour la religion. Il traversa Azua, St-Jean, le Mirebalais, et pénétra dans la plaine du Cul-de-Sac. Au Port-au-Prince les autorités l'attendaient avec impatience. Au jour fixé pour son entrée en cette ville, le général Agé, blanc, commandant de l'Arrondissement, le colonel Dalban, blanc, commandant de la place, le colonel Pierre Michel, noir, commandant de la garde nationale, le corps judiciaire, le corps administratif, le clergé et toute la population se transportèrent au portail St-Joseph. Les rues étaient jonchées de fleurs et de feuillages; des guirlandes tricolores ornaient les galeries. Dès que le général en chef fut découvert, s'avançant au milieu de son état-major, de grandes acclamations retentirent du sein de la multitude. Le général Agé s'élança au devant de lui, lui adressa des félicitations au nom de toute la population; le curé de la paroisse, le père Lecun, lui offrit en même temps de se placer sous le dais; il s'y refusa. Toussaint passa sous un arc de triomphe dressé à l'entrée de la ville; le cortége le suivit; on battit au champ, la musique bourgeoise exécuta des marches guerrières, et on arriva à l'Eglise. Le curé le fit s'asseoir sous un arc recouvert de soieries, sur lequel il était écrit en lettres d'or : Dieu nous l'a donné; Dieu nous le conservera. Après la cérémonie la foule s'écoula; il y eut ensuite de brillantes fêtes qui se prolongèrent au loin dans la nuit.

En partant de Sto-Domingo, Toussaint avait ordonné à Paul Louverture, son frère, de faire mourir le brave Gauthier qui avait si héroïquement défendu la cause de Rigaud, mais qui avait fait sa soumission à St-Louis du Sud. Nous avons vu le courage qu'il avait déployé en faveur de Toussaint au combat de Nisao contre le général Chanlatte. Mais Toussaint violait de temps en temps l'amnistie qu'il avait publiée en faisant assassiner clandestinement ceux des Rigaudins dont le courage pouvait lui inspirer des inquiétudes. Paul Louverture ordonna à Gauthier de faire une tournée dans l'Arrondissement de Sto-Domingo. Gauthier, en traversant un sentier, tomba dans une embuscade et fut égorgé.

Toussaint confia l'Arrondissement de Léogane au colonel Pierre Louis Diane, qui y arriva avec le 1er. et le 2e. bataillon de la 8e. demi-brigade. Il donna le commandement de l'Arrondissement de Jacmel à Dieudonné Jambon qui s'y rendit avec le 3e. bataillon de la 8e., un détachement de l'ancienne légion de l'Ouest sous les

ordres du capitaine Mimi Bode et un bataillon composé de soldats blancs qui avaient appartenu à différents régimens européens.

Dessalines, nommé inspecteur-général de culture dans le département de l'Ouest, déployait la plus grande activité pour le maintien de l'ordre; il faisait respecter les propriétés et poursuivait avec acharnement toutes les sociétés secrètes dans lesquelles on mettait en pratique les superstitions africaines. On lui rapporta que beaucoup de ces sorciers nommés Vaudoux se réunissaient dans la plaine du Cul-de-Sac; qu'à la tête de cette bande était une vieille femme noire, et qu'un grand nombre de cultivateurs abandonnaient les champs pour se rendre au lieu où se faisaient les sorcelleries. Il vint avec un bataillon de la 8e. dans la plaine du Cul-de-Sac, cerna le lieu où se trouvaient réunis les Vaudoux, fit faire feu sur la case, les dispersa et en prit cinquante qu'il tua à coups de baïonnettes. *

En même temps on apprit à Dessalines que Lamour Dérance, dont on n'avait plus entendu parler depuis la prise de Jacmel, avait reparu au Grand-Fond. Après la chûte de Rigaud, Lamour Dérance, partisan du général de couleur, fuyant les vengeances de Toussaint, s'était retiré avec sa bande jusqu'aux limites de la partie espagnole dans les montagnes du Bahoruco. Pendant qu'on le croyait abandonné de tous ses gens il vint assaillir Marigot qu'il enleva sur six compagnies de l'ancienne légion de l'Ouest, sans avoir éprouvé une forte résistance. Dessalines ordonna aussitôt à Dieudonné Jambon d'aller reprendre Marigot. Dieudonné sortit de Jacmel à la tête du 3e. bataillon de la 8e., de plusieurs compagnies de grenadiers et de chasseurs de troupes blanches, et de toute la cavalerie de la ville. Le lendemain il enleva d'assaut le bourg de Marigot. En même temps Dessalines le joignait après avoir traversé le morne des Commissaires. Il lança dans les montagnes contre Lamour Dérance plusieurs colonnes, et se retira à Jacmel avec les six compagnies de la légion qui avaient si faiblement défendu Marigot. Il fit fusiller trois capitaines et quatre lieutenants, hommes de couleur, qu'il soupçonnait d'avoir trahi en faveur de Lamour Dérance. Il confia ensuite à un capitaine, homme de couleur, nommé Cassécamp, le commandement d'une expédition contre Lamour Dérance, avec ordre de le poursuivre jusque dans son repaire le plus éloigné. Cassécamp partit de Jacmel avec quatre-cents hommes, culbuta partout les gens de Lamour Dérance, enleva et détruisit tous ses postes et retranchemens, lui tua plus de 200 hommes. En moins de deux mois l'on n'entendit plus parler de ce chef de bandes.

* Toussaint avait en horreur tout ce qui tenait au Vaudoux; il disait souvent qu'il ne parlait du nez que parce que les vaudoux avaient lancé sur lui quelques maléfices.

Quelques semaines après son retour dans la partie française, Toussaint apprit que des pirates opéraient des débarquemens sur les côtes de la colonie, détruisaient des établissemens de pêcheurs, incendiaient de petits bourgs, capturaient des navires de l'Etat, et poussaient l'audace jusqu'à enlever des bâtimens américains déjà mouillés dans les ports. Il fut obligé pour protéger le cabotage et le commerce en général d'envoyer de nombreux corps de troupes dans tous les endroits abordables de l'île.

Il alla au Cap vers la fin d'Avril. Ce fut là qu'il rendit un Arrêté par lequel toutes les troupes de la colonie furent habillées. Il ordonna que la contribution nécessaire pour l'entretien de la gendarmerie de chaque commune fût supportée par tous les citoyens. Il arrêta que les objets de première nécessité, tels que la farine, les biscuits, les salaisons, les bois de construction, les cordages, les houes, les serpes et les autres instrumens aratoires fussent soumis à un droit de 6 pour 0|0. Il défendit d'exporter le numéraire; et tout armateur arrivant dans la colonie fut obligé de consigner sa cargaison à un négociant domicilié dans le pays. Pour devenir consignataire, il fallait être citoyen français, n'avoir en aucune circonstance manqué à ses engagemens, et avoir assez de fortune pour offrir une responsabilité. Cependant il existait des exceptions en faveur des étrangers auxquels il pouvait accorder les mêmes droits, d'après les services qu'ils auraient rendus à la colonie, d'après leur bonne foi, leur crédit et leur moralité.

Comprenant combien il est important que la morale existe chez un peuple nouvellement affranchi, Toussaint résolut de fermer les maisons de jeu. Il arrêta que toute personne qui serait convaincue de tenir une maison de jeu serait arrêtée, traduite devant un conseil de guerre, condamnée à un an de prison et à une amende de 100 portugaises (800 piastres) au profit de l'hôpital de la Providence du Cap; que le propriétaire d'une maison dans laquelle une banque de jeu serait trouvée, serait condamné à 100 portugaises; que le fonctionnaire civil ou militaire qui serait trouvé dans une maison de jeu, serait destitué et condamné à un mois de prison; que le citoyen qui serait rencontré dans les rues jouant à des jeux de hasard serait arrêté et puni de quatre mois de prison pendant lesquels il serait condamné aux travaux publics.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

1801.

Sommaire. Caractère du gouvernement de Toussaint Louverture. —Extinction de l'influence métropolitaine.—Comment le général en chef se crée-t il un trésor considérable ?—Projet d'une constitution coloniale —Le colonel Vincent combat ce projet —Les députés à l'Assemblée centrale sont nommés.—Ils se réunissent au Port-Républicain sous la présidence de Borgella, grand planteur.— Dispositif de la constitution.—L'Assemblée centrale se transporte au Cap.—Réorganisation de la Justice dans le département du Nord.—Toussaint accorde un pardon général aux hommes de couleur.—La constitution coloniale est publiée.—Le colonel Vincent est chargé de la présenter au premier Consul —La Religion- — Prétentions de Toussaint à la science —Code rural.—Dessalines inspecteur de culture dans les départemens de l'Ouest et du Sud. — Exécution d'Hillarion.— Statistique de 1801.—Armée coloniale.—Ses cantonnemens. — Lois rendues par l'Assemblée centrale qui termine sa première et dernière session en Septembre 1801.—Moyse se montre mécontent du système du gouverneur.—Son caractère. —Sa conduite comparée à celle de Dessalines —Il conspire contre Toussaint.— Celui ci marche contre lui.—Christophe contient les rebelles dans l'arrondissement du Cap.—Moyse arrêté à d'Héricourt —Il est conduit au Port de-Paix — Son exécution —Christophe nommé général de brigade.—Toussaint s'éloigne des blancs.—Il redoute une expédition française —Il appelle autour de lui les hommes de couleur et cherche en eux un appui contre la France. -- Il réunit au palais national du Port-Républicain un grand nombre d'hommes de couleur, et s'efforce de se justifier à leurs yeux.—Ses confidences aux officiers supérieurs noirs relativement à ses projets contre les blancs. — Il envoie des agens à la Jamaïque avec mission de traiter avec le général Nugent, gouverneur de cette Ile.

Depuis la chûte de Rigaud et la réunion de l'ancienne possession espagnole à la colonie française, l'autorité de Toussaint était devenue sans bornes sur toute l'étendue de l'île. Quoique le drapeau français flottât de toutes parts, l'influence métropolitaine s'était évanouie. Toussaint paraissait tenir entre ses mains les destinées de la colonie. Dans l'administration il déployait de rares talens, s'aidant des lumières d'hommes véritablement instruits; et son activité prodigieuse ne laissait rien échapper sur la surface de l'île à la vivacité de son coup d'œil. Il était parvenu à remplir les caisses de la trésorerie-générale qui étaient les siennes, et à établir sa puissance sur les têtes les plus fières qu'il courbait ou qu'il tranchait. Aucun obstacle n'arrêtait plus sa marche: il avait anéanti après l'embarquement de Rigaud ceux des noirs et des hommes de couleur qui auraient pu s'indigner contre ses faits cruels et les contrarier. Les hommes de couleur rigaudins, comme on l'a vu, avaient perdu l'élite des leurs; ils avaient été décimés; ceux qui avaient échappé à la mort s'étaient la plupart réfugiés dans les îles voisines, à Cuba, à la Jamaïque, à Porto-Rico, où ils vivaient plongés dans la plus affreuse misère. Dans les savanes, dans les gorges des montagnes, des cultivateurs noirs montraient en frémissant aux voyageurs de vastes espaces couverts d'ossemens humains. Jusqu'alors Toussaint se montrait sourd aux gémissemens qui arrivaient jusqu'à lui. Entouré de prêtres scélérats, de colons perfides qui l'excitaient sans cesse à continuer le massacre des hommes de couleur, il se confessait après chaque crime, et s'approchait de la sainte-table. * Nous avons vu qu'il y avait dans son armée un grand nombre d'hommes de couleur, particulièrement du Nord et de l'Artibonite, parmi lesquels on remarquait le général Clervaux, les commandans Nérette, Larose, Gabart, Ferbos, officiers de mérite et de courage qui avaient servi sa cause avec zèle contre Rigaud. Nous n'avons aucun reproche à leur adresser: Rigaud fut l'auteur de cette malheureuse guerre civile en refusant de se soumettre au général en chef reconnu par la métropole. Le commandement en chef du département du Sud qui lui avait été donné par Hédouville et qui n'avait pas été confirmé par le Directoire exécutif ne pouvait le porter à s'armer contre Toussaint Louverture. Les officiers de couleur qui combattirent Rigaud ne virent en lui qu'un ennemi du bien public refusant la seconde place de la colonie, voulant renverser celui auquel il devait obéissance, et se souciant fort peu pour satisfaire son ambition de répandre sur son pays toutes sortes de maux. Après la

* Les colons lui avaient conseillé de ne laisser la vie qu'aux enfans de couleur en bas âge, afin qu'ils fussent élevés dans la crainte et le respect de leurs pères, blancs, et de leurs oncles, noirs. Toussaint lui-même eut horreur de cet avis, et ne l'accueillit pas.

victoire ils gémirent des cruautés de leur chef; ils ne prévoyaient pas cette horrible réaction; ils eussent voulu qu'on eût pardonné aux vaincus.

Mais alors que pouvaient-ils faire? se taire, gémir en se soumettant à la puissance des circonstances. Dessalines disait souvent, après la guerre civile, qu'il avait reçu l'ordre de Toussaint de faire main-basse sur toute la race de couleur, femmes et enfans, si des officiers tels que Clervaux, Nérette, Ferbos, Gabart, suivant l'exemple de l'adjudant-général Pétion, avaient aussi passé dans les rangs de Rigaud.

Toussaint continuait toujours à réunir des sommes considérables pour la réalisation de son projet d'indépendance. Il portait sur l'état des dépenses et des recettes de la colonie la moitié des valeurs réelles du pays qui entraient chaque année dans les caisses du gouvernement. Il se forma ainsi un trésor important dont il disposait sans aucun contrôle. Les blancs n'osant lui demander compte de sa gestion, se montraient toujours satisfaits de son administration. Ils étaient du reste la plupart d'anciens colons qu'il gorgeait d'or, et qui partageaient ses vues ambitieuses d'indépendance. Ils avaient livré une partie de l'île aux Anglais qui y avaient rétabli la servitude; ils avaient tout à redouter des vengeances de la République française; et ceux d'entre eux qui formaient le conseil privé du général en chef l'exhortaient à se hâter de se détacher de la France, dans l'espoir de former une république à l'instar de la confédération américaine, d'étouffer ensuite le chef noir et de faire rentrer sous le joug, à l'aide de l'Angleterre, toutes les populations anciennement dans la servitude. Cependant quand ils apprendront la réaction du premier Consul contre le système révolutionnaire, et sa bienveillance envers les émigrés ils changeront de système et appelleront de tous leurs vœux une expédition française.

Jusqu'alors Toussaint n'osait exécuter pleinement son projet : la puissance de la France l'effrayait; il pensait avec raison que l'Angleterre, si elle traitait avec la métropole, ne recommencerait pas avec elle une guerre acharnée en sa faveur, sacrifiant ses vrais intérêts à l'ambition d'un chef qui pouvait tenter de soulever les esclaves de la Jamaïque. Cependant ses grandes vues s'étaient tellement développées qu'il résolut, malgré les dangers qu'il allait réunir sur sa tête, de sonder les dispositions du gouvernement consulaire à l'égard de St-Domingue, en faisant une constitution qui, devant satisfaire son ambition momentanément, ne le proclamerait cependant pas souverain, indépendant de la métropole.

Depuis son retour de la partie de l'Est, il laissait éclater malgré lui ses projets ambitieux; il répétait sans cesse qu'il lui fallait une constitution qui garantît son autorité, qu'il ne pouvait plus

descendre du haut degré où il avait atteint. Il consulta relativement à l'acte constitutionnel qu'il se proposait de faire adopter par l'Assemblée centrale ses confidents les plus intimes. Sans prononcer le mot d'indépendance les colons approuvèrent son projet de constitution, car il aimait qu'on le devinât, mais non qu'on lui exposât les résultats de sa politique. Il disait que cette constitution serait le plus sûr garant de la soumission de St-Domingue à la France: il prétendait qu'il était le véritable représentant de la métropole dans la colonie.

Les français sincèrement attachés à leur patrie entendirent avec indignation parler de ce projet. Le colonel du génie Vincent osa l'exhorter à y renoncer. Il lui exposa en termes énergiques que le droit de doter St-Domingue d'une constitution n'appartenait qu'à la France qui considérerait sa conduite avec raison comme un acte de rebellion. Toussaint ébloui des faveurs de la fortune, était entraîné par une sorte de fatalité vers un abîme. Il répondit aux observations du colonel Vincent: « Je suis le restaurateur de la colonie, « le Bonaparte de St. Domingue; à mon existence est lié le bon- « heur de mon pays. » Il cessa de l'écouter, lui tourna le dos avec humeur, s'élança sur son cheval, et prit la route du Port-Républicain. Quand il arriva en cette ville, il y convoqua les députés à l'assemblée centrale qui avaient été nommés d'après son arrêté du 16 Pluviôse an 9 (5 Février 1801).

Le département de l'Ouest avait élu les citoyens Bernard Borgella et Lacour; celui du Nord, les citoyens Etienne Viard, Julien Raymond; celui du Sud, Philippe André Collet, et Gaston Nogéré; celui de l'Ozama, les citoyens Jean Monceybo, François Morillas; celui de Cibao, les citoyens Charles Roxas, et André Mugnos. Ils étaient tous blancs excepté Julien Raymond.

Ces dix députés réunis au Port Républicain formèrent l'assemblée centrale sous la présidence de Borgella. * Après plusieurs séances auxquelles assista Toussaint Louverture, ils rédigèrent le projet de Constitution dont les principaux articles furent les suivans:

L'esclavage est à jamais aboli dans la colonie. Les hommes, n'importe leur couleur, sont admissibles à toutes les places.—Tous les hommes naissent dans la colonie libres et Français.—La Religion Catholique y est la seule publiquement professée.—Le mariage est protégé.—Les cultivateurs sont réunis sur les grandes habitations pour y vivre en famille; et pour en accroître le nombre des africains seront introduits dans la colonie.—Le gouverneur propose les lois à une assemblée de citoyens réunis au Port-Républicain, sous le titre d'Assemblée Centrale de St. Domingue.—Chaque département,

* Le général Moyse qui avait été nommé député du département du Nord n'avait pas accepté cette charge.

pour la formation de l'assemblée fournit deux députés âgés de trente ans au moins et ayant cinq ans de résidence à St. Domingue.—Le général en chef Toussaint Louverture est nommé gouverneur à vie, général en chef de l'armée, avec droit de nommer son successeur.—Après lui les gouverneurs seront nommés pour cinq ans.—Le gouverneur Toussaint scelle et promulgue les lois, nomme à toutes les fonctions civiles et militaires.—Les bâtimens de guerre français dans la colonie reçoivent ses ordres.—Il dirige et surveille la perception, le versement et l'emploi des finances de la colonie.—La censure surveille la presse de la colonie, et supprime tous les écrits venant de l'étranger tendant à corrompre les mœurs.—Le gouverneur fait juger et exécuter les conspirateurs.—Il reçoit trois-cent-mille francs par an.—Sa garde d'honneur est aux frais de la colonie.—Il est établi des tribunaux de première instance, des tribunaux d'appel, un tribunal de cassation qui ne connaît pas du fond des affaires. Les juges sont à vie.—L'administration municipale est composée dans chaque paroisse d'un maire et de quatre administrateurs.—L'armée se divise en garde coloniale soldée, et en garde coloniale non soldée.—Il existe une gendarmerie à pied; elle fait partie de la garde coloniale soldée, ainsi que la gendarmerie à cheval.—La demeure d'un citoyen est un asyle inviolable, sauf les cas prévus par la loi.—La liberté individuelle est établie, de même que la liberté de l'instruction publique.—Le gouvernement peut décerner des récompenses aux guerriers qui ont combattu pour la liberté. — Le gouverneur est tenu de faire sanctionner la Constitution par le gouvernement français.

Tout n'était que mensonge dans la Constitution: la liberté individuelle n'était pas respectée; les propriétés étaient souvent confisquées, et le despotisme le plus dur pesait sur les citoyens. Quant à la liberté de l'instruction publique, elle n'était qu'illusoire: aucun établissement ne se formait sans l'autorisation du gouverneur qui imposait aux instituteurs le système d'enseignement et d'éducation qui lui convenait. On apprenait aux enfans dans les écoles à lire et à écrire; on leur enseignait l'histoire sainte interprétée de manière à ne former que des fanatiques, les hauts faits de Toussaint, gouverneur de l'île par la volonté du Tout Puissant qui l'avait choisi pour être le Spartacus moderne prédit par Raynal.

Le 25 Avril le gouverneur se transporta au Cap. A son arrivée en cette ville, le citoyen Gombaut, juge au tribunal civil, suivi des autorités civiles et militaires se présenta devant lui, et lui adressa un discours dans lequel, après l'avoir complimenté de la conquête du Sud et de l'Est, il le compara à Bacchus, vainqueur des Indes. Le gouverneur se hâta d'inviter l'assembée Centrale, par une lettre en date du 1er Mai, adressée au président Borgella, à s'embarquer pour le Cap. Les membres de cette assemblée arrivèrent dans cette

ville vers le milieu de Mai, et y continuèrent leurs séances. Le 22 du même mois le gouverneur installa en personne le citoyen Periès, commissaire du gouvernement près de l'administration municipale du Cap. Le tribunal civil du département du Nord était complètement désorganisé ; les membres qui le composaient, quoique probes, étaient dépourvus de connaissances. Toussaint le réforma en entier, et l'installa le 26 Mai. Dans son discours l'on remarqua ces paroles : après Dieu, c'est la justice. Il établit dans le département du Nord, ainsi que dans celui de Samana, une Poste aux Lettres, comme il en existait déjà dans l'Ouest et dans le Sud. Nous avons vu qu'il avait défendu l'exportation des bois d'acajou qui se trouvaient coupés dans les départemens d'Ingano et de Samana ; mais cette défense ayant plongé le peuple de ces quartiers dans une profonde misère, il la révoqua, et permit aux propriétaires de ces bois de les exporter en payant un droit de 25 pour cent.

Toussaint voyant tous ses projets se réaliser, et voulant se créer des amis, même parmi les vaincus, jeta un regard de compassion sur les hommes de couleur Rigaudins et se résolut à leur pardonner. Le 28 Mai 1801, il réunit dans l'église du Cap, tous les mulâtres qui depuis la chute de Rigaud languissaient dans les prisons, ou marchaient à la suite des troupes, en guenilles, et exposés à toutes sortes de mauvais traitemens. Il monta en chaire et leur dit : « L'esprit de parti vous a précipités dans les préjugés de l'er-« reur ; je vous parle en père ; je gémis sur les maux que vous « avez soufferts, je vous pardonne généreusement ; je vous donne « des consolations ; soyez pleins de courage, et retournez en paix « au sein de vos familles. »

Toussaint croyant n'avoir plus rien à redouter d'un parti qui avait été presque exterminé, se montrait généreux. D'une autre part, comme il ne doutait pas que sa constitution n'attirât sur sa tête la colère de la France, il s'efforçait de se faire chérir des habitans de de St. Domingue de toutes les couleurs. Il fitconnaître à Dessalines, par une lettre, en date du 31 Mai, la décision qu'il venait de prendre relativement aux Rigaudins, et lui recommanda de les laisser se rendre dans leurs familles. « Engagez les, lui dit-il, à ne plus « se laisser dorénavant entraîner par des perturbateurs du repos « public et des ennemis de l'ordre......... etc. etc. Quant à moi « je les regarde comme des frères et comme mes enfans ; mon uni-« que désir est de les voir dans le bon chemin ; qu'ils s'acquittent « des devoirs que prescrit l'ordre social, et qu'ils pratiquent sur-« tout la religion, en élevant leurs enfans dans la crainte de Dieu. »

Deux mois environ après cet acte de générosité tardive (car il faut avoir été dans une position semblable à celle de ces infortunés, ayant chaque jour la mort sous les yeux, pour apprécier la clémence d'un chef, dans de telles circonstances, quelle qu'en soit la

cause) Toussaint pensant qu'il avait rallié tous les cœurs, se résolut à publier sa Constitution. Le 7 Juillet 1801, à trois heures du matin, la générale se fit entendre dans la ville du Cap; et à quatre heures l'assemblée fut battue. Les troupes de ligne et la garde nationale parfaitement tenues étaient à cinq heures rangées sur la place d'armes. Les autorités civiles et militaires entrèrent sur la place dans l'ordre suivant : la commission du commerce, l'administration de la marine, la municipalité, le tribunal de commerce, le tribunal de paix, le tribunal civil, et l'assemblée centrale. Toussaint entouré des officiers de son état-major richement vêtus fermait la marche. Un peuple immense couvrait la place; un profond silence s'établit, et le citoyen Borgella, président de l'assemblée centrale, montant sur l'autel de la patrie, prononça le discours suivant :

« Colons français et vous braves soldats, depuis longtemps St-
« Domingue aspire au bonheur inappréciable d'avoir une Constitu-
« tion locale. Des factions qui se sont successivement remplacées
« dans le gouvernement de la métropole, en propageant leurs prin-
« cipes subversifs dans cette île lointaine avaient étouffé les justes
« réclamations de ses infortunés habitans, les avaient dégradés de
« la dignité d'hommes libres, leur avaient ravi jusqu'aux élans pré-
« cieux de ces nobles sentimens qui élèvent et agrandissent les
« âmes, et les avaient forcés de recevoir la loi qu'ils n'avaient
« ni faite ni consentie. Les colonies françaises disait la Constitu-
« tion de l'an 3. (article 6) sont parties intégrantes de la Répu-
« blique, et sont soumises à la même loi constitutionnelle. Ainsi,
« par la fatalité la plus terrible, les destinées de St. Domingue ont
« été associées à celles de la métropole qui a étendu ses ramifi-
« cations à travers l'immensité des mers, et a fait courber St.-
« Domingue sous l'énorme poids de sa perverse influence. Cet état
« affreux, cet état de dissolution, pouvait il avoir une durée?...
« Non...! il était réservé à un génie réédificateur de fixer bientôt
« le sort de la République. En effet Bonaparte vole des confins
« de l'Egypte dans le cœur de la France; et tout-à-coup les factions
« disparaissent; un ordre social succède aux convulsions de l'anar-
« chie; la République goûte au dedans les douceurs de la paix,
« et se prépare à aller en recueillir les fruits au-dehors. Une cons-
« titution nouvelle est posée; elle est dégagée de cette multiplicité
« de rouages qui se heurtent mutuellement et qui donnent lieu aux
« cabales populaires, à la diversité d'opinions, aux calamités pu-
« bliques. Mais cette Constitution nouvelle..... a-t-elle été faite pour
« vous, insulaires, qui habitez une région si éloignée et si différente
« de la métropole?.... vos représentans, comme ceux des autres
« départements français, y ont-ils concouru ou participé?.... Non,

« La sagesse et toutes les vertus ses compagnes qui ont présidé
« à la rédaction de cet acte constitutionnel, y ont consacré vos
« droits, stipulé vos intérêts, en proclamant qu'il n'était pas fait pour
« vous, que vous seriez soumis à l'empire de lois particulières? Dès
« ce moment enfin la justice a lui pour vous, la nation puissante
« et généreuse dont vous avez les goûts et le caractère, et dont vous
« faites partie, a brisé les fers honteux que l'esprit de parti et l'anar-
« chie s'étaient plu à vous donner. Elle a reconnu les droits que
« vous tenez de la nature. Désormais vous ne serez plus exposés
« à ces commotions terribles, à ces secousses violentes, à ces tem-
« pêtes politiques qui naissent de l'exécution des lois faites sans in-
« térêt, loin de vous, et qui ne pouvaient convenir ni à vos mœurs,
« ni à vos usages, ni au climat que vous habitez.

« Grâces soient rendues à la nouvelle Constitution française!!! *
« Colons français, vous avez été éveillés par l'art. 91. Le besoin
« des lois s'est fait entendre aussitôt, et vous avez manifesté votre
« vœu au général qui gouverne cette colonie, au général qui l'a
« tant de fois sauvée contre les entreprises des ennemis du nom
« français et contre l'influence de toutes les factions. Hé! pouviez-
« vous ne pas être écoutés de celui qui consacre tous les momens
« de sa vie à cicatriser les profondes plaies faites à la colonie, et
« à répandre sur vous un baume consolateur?

« Toussaint Louverture, cet homme extraordinaire, dont les belles
« actions commandent votre admiration et votre reconnaissance, s'est
« élevé comme un phénix du milieu des cendres, et s'est dévoué
« tout entier à la défense de votre pays, de vos personnes et de
« vos propriétés. Au milieu des mouvemens convulsifs de l'anar-
« chie, il a eu la générosité, le courage de se charger des rênes
« d'une colonie abandonnée sans défenses autres que celles qui lui
« sont naturelles, et dénuée de tous les moyens qu'assurent la cul-
« ture et le commerce. Il y a fait, vous le savez, respecter le nom
« français, en y faisant partout arborer ses couleurs; il a su ap-
« provisionner vos ports, vivifier vos cultures, appeler le commerce,
« rétablir vos cités, discipliner les troupes; il a plus fait encore,
« il a vaincu les préjugés invétérés; il a parmi vous cimenté les
« nœuds de la plus douce fraternité, ces nœuds que l'ancien sys-
« tème colonial avait si inhumainement réprouvés, et que l'anar-

* Cette manière d'interprêter la constitution française qui soumettait les colonies à des lois particulières révèle toute la mauvaise foi du parti colonial. Le sens de la constitution française ne peut donner lieu à aucun doute; en stipulant que les colonies dussent être régies par des lois particulières, la Métropole entendait les donner elle-même; tandis que le colon Borgella dans ce passage de son discours, prétend que la colonie avait le droit de se constituer elle même.

« chie pour maintenir son odieux empire, se faisait un jeu bar-
« bare de resserrer ou de rompre à loisir. La proclamation du
« général en chef qui a convoqué vos mandataires, vous prouve à
« quel point il désire votre bonheur ; il vous annonce que
« le temps des déchiremens est passé ; il vous démontre la néces-
« sité de vous donner des lois de convenance ; et adoptant cette maxi-
« me constante que les lois sont des conventions établies par des
« hommes qui doivent s'y conformer pour régler l'ordre de la so-
« ciété, il vous fait concevoir qu'il en est d'elles comme des produc-
« tions de la terre, que chaque pays à ses mœurs, ses statuts,
« comme ses fruits propres. D'après ces principes une assemblée
« d'habitans a reçu de vous l'importante tâche de poser les bases
« constitutionnelles du régime intérieur de cette colonie; et fidèle
« à la métropole, le général qui a autorisé la convocation de cette
« assemblée, a proclamé que ces bases constitutionnelles seront
« soumises à la sanction du gouvernement français. Mais vos man-
« dataires ont dû interpréter favorablement le trop long silence de
« la métropole; considérant son éloignement et l'état de guerre où
« elle se trouve, ils ont dû être effrayés de l'absence des lois ; et dans
« ce péril imminent, ils ont dû par amour pour vous et attache-
« ment à la France, dissiper toutes les inquiétudes, rassurer tous
« les esprits. Ils se sont rappelé que le salut de tous est la su-
« prême loi, et ils ont cru devoir inviter le général qui veille sur
« les destinées de St. Domignue à faire mettre sur le champ à exé-
« cution les bases de législation qu'ils ont posées. Aujourd'hui ces
« bases vous sont offertes. Votre bonheur présent et futur a cons-
« tamment occupé vos mandataires; ils se sont efforcés de le ren-
« dre durable. Puissent ils ne s'être point trompés! Colons fran-
« çais, et vous braves soldats, n'oubliez jamais et pénétrez vous
« bien qu'il n'est que le temps et l'expérience qui puissent consolider
« les institutions humaines. Ralliez-vous autour du pacte de famille
« qui vous est présenté; vos mandataires le déposent dans votre sein,
« comme le Palladium de votre liberté civile et politique, et comme
« le gage de leur affection pour vous et de leur dévouement à la Ré-
« publique. Vive la République qui reédifie et qui protège les co-
« lonies. »

Le citoyen Borgella lut ensuite au peuple et à l'armée l'acte cons-titutionnel qui fut écouté au milieu d'un morne silence. Quand il eut achevé cette lecture l'on n'entendit aucun vivat, aucune accla-mation. Le maire de la ville, Télémaque, noir, vieillard très-dé-voué à la France, et la plupart des officiers civils semblaient déjà entendre gronder dans le lointain, la foudre que la Constitution allait attirer sur la colonie.

Toussaint Louverture couvert du grand uniforme de gouverneur monta à son tour sur l'autel de la patrie, et dit à la foule :

Peuple de St. Domingue,

« La Constitution coloniale pour cette île importante vient de m'être « remise par l'assemblée centrale composée de législateurs qui, en « vertu de ma proclamation du 16 Pluviôse dernier, se sont réu- « nis pour établir les lois qui doivent nous régir et nous gouverner. « Je l'ai lue avec attention, cette loi, et persuadé qu'elle doit faire « le bonheur de mes concitoyens puisqu'elle est fondée sur les bonnes « mœurs, sur les localités, et principalement sur la religion, je l'ap- « prouve.

« Mais quand je considère que je suis chargé de faire exécuter ces « lois constitutionnelles, je vois que ma tâche est plus pénible que n'a « été celle des législateurs. Néanmoins, je l'annonce, quelque vaste « que soit cette carrière, je ferai mon possible pour la parcourir. « O vous, mes concitoyens, de tout âge, de tout état et de toutes cou- « leurs, vous êtes libres, et la Constitution qui m'est remise aujourd'hui « doit éterniser votre liberté. Prosternons-nous d'abord devant le « Créateur de l'univers pour le remercier d'un bienfait si précieux. « Je dois vous parler le langage de la vérité: cette Constitution « assure à chaque individu la jouissance de ses droits; elle exige « de chaque citoyen la pratique des vertus, comme elle appelle aussi « dans nos climats le règne des bonnes mœurs et de la religion divine « de Jésus-Christ. Ainsi donc, magistrats, servez d'exemple au « peuple dont vous devez toujours être les pères et les défenseurs. « Que la probité comme la droiture dirigent vos actions et dictent vos « sentences; vous vous attirerez l'estime de vos concitoyens; c'est la « plus douce consolation qu'un homme en place puisse désirer. Braves « militaires, généraux, officiers, sous-officiers et soldats, observez la dis- « cipline et la subordination, activez la culture; obéissez à vos chefs, « défendez et soutenez la Constitution contre les ennemis intérieurs et « *extérieurs* qui chercheraient à l'attaquer. Que votre devise soit sans cesse « la bravoure et votre guide l'honneur; vous mériterez bien de la « patrie; cultivateurs, fuyez l'oisiveté; elle est la mère des vices; « gardez vous principalement de vous laisser séduire par des hom- « mes aussi malintentionnés que malveillans; vous trouverez dans « tous les temps en moi, comme dans les généraux mes représen- « tans, les répresseurs de l'injustice et des abus. Habitans indus- « trieux des villes, soyez soumis aux lois; elles ne cesseront d'ê- « tre votre protection et votre égide.

« Peuple, magistrats et militaires, je vous expose vos devoirs et les « miens; pour moi je promets, à la face du ciel, de faire ce qui dépen- « dra de moi, si Dieu me le permet, pour conserver l'union, la « paix et la tranquillité publique, en conséquence le bonheur de mes « concitoyens. Je promets d'exécuter ce qui m'est prescrit par la « Constitution coloniale; jurez également devant l'Être Suprême et

« entre mes mains que vous vous soumettez à ces lois qui doi-
« vent faire votre bonheur, et consolider votre liberté.

« Je vous préviens que la loi est la boussole de tous les citoyens
« quelconques: quand elle parle, ils doivent tous fléchir devant elle.
« Les autorités civiles et militaires doivent être les premières à lui
« céder et à donner par là l'exemple au peuple: suivez de point
« en point la Constitution que l'Assemblée Centrale et Législative
« de St. Domingue vient de consacrer, que les principes qu'elle
« proclame restent éternellement gravés dans vos cœurs.

« Dans tous les temps, mes chers concitoyens et amis, mon dé-
« sir, mes vœux et mon ambition consistèrent à trouver et à pré-
« parer les moyens de vous rendre libres et heureux. Si je puis
« atteindre un but si cher à mon cœur, je ne regretterai point la
« vie, et j'irai sans aucun remords rendre compte de mes actions
« au Dieu Tout-Puissant et souverain auteur de toutes choses.

« Vivent à jamais la République Française et la Constitution co-
« loniale. »

Toussaint descendit de l'autel de la patrie au milieu des cris proférés par les troupes de vive le gouverneur. Les autorités civiles et militaires lui donnèrent l'accolade fraternelle. Une pièce de 4 braquée sur la place d'armes tira cinq coups de canon; à ce signal les forts de la ville et les bâtimens en station dans la rade saluèrent la la Constitution coloniale chacun d'une salve de vingt-trois coups de canon. Le citoyen Fouqueau, président du tribunal civil du département du Nord, prononça un discours dans lequel il déclara que Toussaint avait reçu la récompense due à tous les grands hommes et qu'il était le sauveur et le restaurateur de la colonie. Le cortège se rendit ensuite à l'église où une messe fut chantée avec la plus grande solennité. Après la cérémonie le gouverneur et les autorités se rendirent au palais national où il y eut un brillant banquet. Le gouverneur porta un toast à la prosperité de la colonie, et à toutes les autorités françaises. Pendant toute la nuit qui suivit la ville fut magnifiquement illuminée. Le lendemain tous les prisonniers, excepté ceux qui étaient détenus pour vols ou assassinats, furent mis en liberté.

Toussaint fit publier dans toutes les villes de la colonie, avec un appareil pompeux, au son des fanfares, des tambours et de la musique guerrière, la constitution coloniale qui n'était de fait qu'un acte d'indépendance. Il se hâta de la livrer à l'impression et d'en inonder la colonie. Le colonel Vincent qui partait pour France fut chargé de la présenter à la sanction du gouvernement de la métropole. Vincent renouvela au gouverneur ses appréhensions pour l'avenir. Il l'exhorta surtout à ne pas l'envoyer imprimée, mais en manuscrit, cachetée et scellée, pour que le gouvernement fran-

çais pût la méditer, la modifier même s'il le fallait.—Je l'ai déjà fait publier dans toute la colonie, répondit Toussaint. — Vous avez été imprudent, répliqua Vincent; il fallait attendre la sanction de la France qui probablement refusera son approbation à votre œuvre; car il n'appartient qu'à elle seule de donner des lois et des gouverneurs à St Domingue. — Toussaint avec humeur: si vous ne voulez pas vous en charger, je l'enverrai en France, par les Etats-Unis, sur un bâtiment neutre. — S'apercevant qu'il avait parlé au gouverneur avec trop de franchise, Vincent se tut, prit le paquet, le salua respectueusement et se retira. Il se rendit en la demeure du colonel Christophe, lui remit une lettre décachetée pour le gouverneur par laquelle il engageait celui-ci à se défier des conseils des Anglais, ainsi que des colons la plupart mauvais français. Christophe lui serrant la main avec cordialité lui dit: « Colonel, vous « êtes le seul français qui aimez les habitans de St-Domingue; tous « les autres les trompent et travaillent à leur ruine. » Christophe tout en lui témoignant sa vénération, lui exprimait combien il se défiait de la France. Vincent s'embarqua, accompagné de plusieurs officiers européens. Il arrivera à Paris le 22 vendémiaire de l'an X (14 octobre 1801) treize jours après la signature des préliminaires du traité d'Amiens.

Vincent fut peut être le seul français de St Domingue qui ne se montra pas perfide dans ses relations avec Toussaint Louverture. Il savait combien était grande la puissance de sa patrie, que la paix allait bientôt s'établir en Europe, que la France provoquée anéantirait l'imprudent gouverneur auquel il avait en vain exposé de grandes vérités.

En attendant l'impression que devait produire en France sa constitution, Toussaint continua toujours avec la même ardeur son système administratif. Plus que jamais il sentait le besoin de faire chérir son gouvernement, et de se faire considérer par les habitans de l'île comme l'homme essentiel à leur bonheur. Il leva le séquestre établi sur les biens des colons qui n'étaient pas encore rentrés dans la colonie, les rappela et fit refleurir leurs habitations. Il croyait se les attacher par ces grandes faveurs. Des grades civils et militaires leur furent aussi distribués. Quant aux prêtres il leur accorda toutes sortes d'avantages. Aussi dans les Eglises, son nom était-il béni! les prédicateurs, en chaire, ne l'appelaient que le Papa Toussaint, le bienfaiteur de la colonie: l'influence du clergé se fit partout sentir. A l'exemple du gouverneur, les grands fonctionnaires communiaient chaque semaine, et les meilleurs citoyens étaient les pénitens les plus zélés. Chaque dimanche, les troupes, après la revue, entendaient la messe qui était célébrée avec pompe; des cantiques à la louange du gouverneur étaient chantés en chœur, et à l'élévation, les tambours, la musique militaire, le canon re-

tentissaient autour du temple. Le soir, dans les casernes, les troupes s'agenouillaient, adressaient des prières à l'Eternel.

En favorisant ainsi le clergé, il exploitait à son profit le fanatisme: les prêtres le représentaient au peuple comme un élu de Dieu. Dans toutes les villes de la colonie, des congrégations de femmes de bonne condition, de demoiselles, s'étaient formées; et les paroles des ecclésiastiques et des religieuses ne tendaient qu'à faire comprendre que Dieu permettait tout au gouverneur. Celui ci quoique vieux avait la prétention de plaire: sa mise était recherchée et coquette. D'une petite taille, fluet, l'œil vif, il avait constamment la tête enveloppée d'un madras jaune, et portait un petit chapeau galonné ombragé de plumes noires et blanches. Ses habits étaient couverts d'or. Il avait des prétentions à la science, à la littérature; et il se plaisait à faire accroire aux officiers qui avaient commencé la révolution avec lui, et qui l'avaient connu simple et ignorant, qu'il possédait la langue latine. Souvent il leur adressait ainsi la parole: Dominus tecum; salve Domine, tibi gratias. Ils restaient stupéfaits et ne savaient que répondre.—Vous ne savez pas le latin, leur disait il! Eh bien! vous ne serez jamais capables de grandes choses.— Quand une voix sollicitait une place qu'il ne voulait pas accorder il lui demandait: savez vous le latin? L'individu restait muet; eh bien! vade retro.— Par sa puissance, par l'or qu'il prodiguait à ses courtisanes, il plaisait à beacoup de femmes blanches, noires et jaunes, belles et gracieuses; de son autorité il obtenait quelquefois leurs faveurs; mais ce procédé ne lui convenait pas: il aimait, dans ses momens de loisir, à leur envoyer de tendres petits billets, à en recevoir, à obtenir des gages d'amour. Quand une dame pénétrait dans son cabinet particulier, il portait hardiment la main sur ses charmes, et lui disait d'une voix tendre et nasillarde: avez-vous communié ce matin? Il avait pour les femmes blanches dont les physionomies seules ornaient ses magnifiques salons toutes sortes d'égards: il avait rétabli, dans les réunions du palais national, l'étiquette coloniale. Les officiers noirs qui l'entouraient voyaient avec douleur combien il se plaçait sous l'influence des colons autrefois ses maîtres et secrètement ses plus cruels ennemis. Les généraux Dessalines et Moyse surtout se plaignaient de cette tendance vers l'ancien régime, le premier sourdement, le second ouvertement.

Dans ses voyages, quand il s'arrêtait dans une ville, il donnait des bals et des repas somptueux où régnaient l'ordre le plus parfait et une politesse exquise. Aucun des officiers civils et militaires qui jouissaient de ses faveurs, ne vivait en concubinage; s'ils ne se mariaient pas, sur ses instances, non seulement ils tombaient en disgrâce, mais encore ils pouvaient perdre la vie. Cet homme d'un génie entreprenant n'oubliait pas au milieu de ses bril-

sans succès le service minutieux de l'administration. Dans ses vastes bureaux régnait une activité prodigieuse. Les employés, la plupart blancs, hommes instruits, ne laissaient jamais se ralentir la marche des affaires publiques. Toussaint lui même ne séjournait jamais long-temps dans un même lieu. Il parcourait l'île dans toutes les directions, portait de toutes parts ses regards, et rien n'échappait à sa vigilance. Sa voiture qui roulait sans cesse avec la plus grande rapidité était un petit bureau où, sur les grandes routes, il se livrait aux plus sérieuses occupations. Le code rural, publié par le commissaire civil Polvérel le 28 Février 1794 n'était plus en vigueur; une ordonnance de Toussaint du 3 Août 1798 lui avait été substituée par laquelle le cultivateur avait droit à un quart du produit des terres qu'il labourait, était dans l'obligation de se marier, de travailler depuis la pointe du jour jusqu'à onze heures et depuis deux heures de relevée jusqu'au commencement de la nuit. Il pouvait contracter avec le propriétaire de l'habitation à laquelle il était attaché, pour un délai d'un à trois ans; s'il violait ses engagemens il était condamné à l'amende, à la prison, ou aux travaux publics. Tous les trois mois ce code rural était lu en créole par les gérans aux cultivateurs réunis sur les habitations. Le Nord, l'Artibonite et l'Ouest étaient admirablement cultivés depuis l'évacuation des anglais. Après la chûte de Rigaud le général de division Dessalines avait été chargé de l'inspection des campagnes dans les départemens de l'Ouest et du Sud. Il exerçait dans ses tournées des rigueurs inouies. Quand il rencontrait une habitation qui avait été négligée, il en décimait l'atelier, faisait fouetter le gérant. L'on remarquait, ce qui consolait le cultivateur qui n'ignorait pas sa haine profonde contre les blancs, qu'il ne ménageait pas les gérans européens, et qu'il les faisait quelquefois expirer sous les coups. Les planteurs devant lesquels il ne s'inclinait jamais, et qu'il amenait à ses pieds, portaient quelquefois des plaintes contre lui; mais Toussaint qui avait besoin de son grand courage, de ses talens militaires, fermait l'oreille à ces plaintes, tout en promettant aux blancs son prochain remplacement. L'alliance que l'intérêt avait établie entre les colons et Toussaint devait être bientôt rompue: celui-ci se réservait de les exterminer, et ceux-là avaient l'espoir de le voir tomber sous les coups de Bonarpate qui depuis peu se montrait très-favorable à l'ancien système colonial.

Toussaint qui visitait le département du Nord se hâta de revenir au Port-Républicain, appelé par une dénonciation faite contre un de ses parens qu'on accusait de vol. Un officier de ses gardes nommé Hillarion avait enlevé d'une armoire au palais du Port Républicain, un sac d'argent. L'armoire lui avait été ouverte par une femme de confiance du gouverneur nommé Victoire qui avoua tout à Toussaint. Celui ci fut au désespoir de se trouver dans la nécessité de

punir un ami, un parent qu'il chérissait. Il livra Hillarion à une commission militaire et se rendit à l'Arcahaie. Le tribunal pour plaire au gouverneur auquel il ne supposait pas l'intention de faire mourir Hillarion condamna celui-ci à une simple réclusion. Quand Toussaint reçut le jugement, il entra dans une violente colère, le déchira, et écrivit aux juges qu'ils eussent à mieux prononcer. Hillarion fut de nouveau jugé et condamné à mort. Le même jour une foule immense se transporta autour de la place qui s'étend vis-à-vis de l'église, sur la terrasse et dans les maisons voisines. A midi les 3ᵉ et 13ᵉ demi-brigades, la gendarmerie et la garde d'honneur vinrent se ranger sur la place. Hillarion placé entre deux pelotons de soldats fut conduit au lieu de l'exécution. Le commandant de la place lui fit faire trois fois, suivi de son cercueil, le tour du carré que formait la garnison, au son des tambours et de la musique. Le cortège s'arrêta enfin devant la fontaine qui s'élève près du grand réservoir. Le père Lecun confessa le condamné qui fut laissé seul, les yeux bandés, au pied de la fontaine. Il fut fusillé, à une distance de cinq pas, par dix hommes de la garde d'honneur. La citoyenne Victoire qui était enceinte fut conduite en prison où elle ne tarda pas à accoucher; quelques semaines après elle fut exécutée. L'on prétendit, à l'époque, que Toussaint ne s'était déterminé à faire mourir Hillarion que parceque celui-ci, en lui enlevant le sac d'argent, avait pris lecture du traité secret qu'il avait fait avec le général Maitland.

Le gouverneur que la puissance anglaise étonnait, et qui ne l'attribuait qu'aux immenses richesses du gouvernement britannique, avait régularisé admirablement bien la recette et l'emploi des contributions publiques qui en 1801 entraient dans les attributions de l'administration des finances, ainsi que tous les autres revenus consacrés aux dépenses de l'administration générale. Ces dépenses consistaient dans les émolumens des employés de l'Etat, des juges, des commissaires du gouvernement, de la comptabilité, de la gendarmerie, des troupes coloniales soldées, de la marine, de la guerre; dans les dépenses de la confection, de l'entretien, et réparations des grandes routes, des quais, des édifices, de la navigation intéreure, des primes et encouragemens à l'agriculture, au commerce, aux sciences, aux belles-lettres, aux arts, de la dette publique.

Dans les premiers temps de la fondation, de la colonie, l'administration tout entière appartenait aux gouverneurs; ceux ci la partagèrent ensuite avec les intendans qui firent entrer dans leurs attributions, l'administration de la marine et de la guerre qui finalement leur fut accordée par le règlement de 1775. Toussaint d'après l'article 37 de sa constitution, s'arrogea toutes les administrations sans distinction.

Par l'article 57 de la constitution de 1801, les finances de la colonie se composaient: des droits d'importation et d'exportation,

de pesage, de jaugeage; des droits sur la valeur locative des maisons des villes et bourgs; de ceux sur les produits des manufactures, autres que celles de culture, et sur celui des salines; du revenu des bacs et postes; des amendes, confiscations et épaves; du droit de sauvetage sur les bâtimens naufragés; du revenu des domaines coloniaux.

D'après l'article 58, le produit des fermages des biens séquestrés sur les propriétaires absens et non représentés, faisait provisoirement partie du revenu public de St Domingue, et était appliqué aux dépenses de l'administration.

La population de l'île qui avant 1789 montait à 937,308 âmes, était sous Toussaint Louverture de 700,000 âmes.

En 1801 les produits de la colonie offraient une valeur assez importante par les soins que le gouverneur donnait à l'agriculture. Le chiffre auquel ils ont atteint étonne, quand on songe aux guerres continuelles qui ont ravagé St-Domingue de 1790 à 1800.

Tableau des produits de 1801.

Sucre terré	16,540	liv. p.ᵗ
Sucre brut	18,518,572	—
Café	43,220,270	—
Coton	2,480,340	—
Cacao	648,518	—
Campêche	6,768,634	—
Sirop	99,419	—
Gomme de Gayac	75,519	—
Indigo	804	—
Bois d'acajou	5,217	—
	71,833,833	

Acajou à planches, Acoma, Amandier, Bambou, Chêne des Antilles, bois de cochon, ou Sucrier des montagnes, bois de fer, Figuiers maudits, bois immortel, bois marbré, bois de palmiste, bois de ramier, bois sifleux, bois travernou.	
Ces objets donnaient en livres tournois une somme de	6,773,951
Cuirs tannés, livres tournois	236,610
Cuirs en poil —	259,300
Pour la ferme des boucheries	120,000
	7,389,861

Il existait dans toute l'île, de Samana à Tiburon, 37,782 chevaux, 48,825 mulets, 247,612 bêtes à cornes et porcs.

Le gouverneur trouvait le moyen de porter les dépenses bien au-delà des recettes, quoique celles ci fussent du double des dépenses; il faisait entrer dans ses caisses particulières la moitié du produit des revenus, se plaignait cependant des dépenses qu'il était obligé de faire, et de l'état de la colonie privée d'une caisse d'amortissement. Il voulait établir un impôt supplémentaire de quinze millions en impositions somptuaires et foncières pour égaliser, disait-il, la recette à la dépense.

En l'an 9 (1801) l'Etat des dépenses présenté à l'assemblée centrale par l'administrateur général des finances, le citoyen Vollée, s'élevait à 34,942,408 francs. Ce buget était extraordinairement chargé : il y était porté quinze demi brigades quand le nombre réel n'en était que de treize. Depuis la chute de Rigaud les demi brigades de 2,000 hommes chacune avaient été réduites à 1,200; cependant on avait porté la force effective de chacune à 1,500 hommes. L'armée en réalité, depuis la fin de la guerre civile, n'était que de 18,183 hommes; elle était portée à 22,500.

Qu'on ne pense pas qu'il fut loisible aux employés civils et militaires de dilapider. Le gouverneur seul jouissait des dilapidations des finances de l'Etat; et ceux qui parvenaient à de grandes fortunes, n'étaient riches que par ses largesses ou les produits de leurs terres alors en valeur.

D'après l'état des dépenses l'armée était largement payée; ce qui était faux. Le soldat en garnison dans les villes, quoiqu'il fût caserné avait la faculté d'exercer son industrie; il ne recevait du gouverneur que douze sous par jour pour sa nourriture. L'officier jusqu'au grade de capitaine inclusivement ne recevait qu'un franc par jour. L'armée ne touchait réellement chaque année que 4,542,600 francs; cependant il était porté au budget de 1801 16,540,226 francs. Ce qui fournissait à Toussaint un bénéfice de 11,997,626 francs, sur un seul article de dépense. Il réunissait ces fonds afin qu'il put mieux soutenir contre la France cette Constitution qui le rendait presque indépendant.

Tous ses généraux occupaient d'immenses habitations. Dessalines, pour son compte, administrait une trentaine de sucreries; elles lui produisaient au moins, chacune, un revenu annuel de 100,000 francs. Toussaint avait le siège de son gouvernement tantôt au Cap, tantôt au Port Républicain. Dans ces deux villes, les palais nationaux étaient richement ornés et occupés par sa garde d'honneur.

L'armée coloniale bien armée et parfaitement disciplinée formait trois divisions, depuis la chûte de Rigaud. Elle exécutait les évolutions les plus savantes, et pouvait rivaliser avec les troupes européennes; elle était aguerrie par onze années de guerres. En 1791

lorsqu'elle ne formait que des bandes elle avait combattu avec avantage contre les planteurs et les petits blancs; plus tard elle avait vaincu de belles et braves troupes anglaises; enfin la dernière guerre, celle contre Rigaud, guerre de frères contre frères, la plus terrible, la plus sanglante, avait achevé de la rendre formidable. Mais les troupes du Sud composées des citoyens de ce département nourrissaient contre le gouverneur une haine implacable qui éclatera avec fureur, aussitôt après l'arrivée à St. Domingue de l'expédition de Leclerc.

Le général Moyse, inspecteur général de culture dans le Nord, neveu de Toussaint, commandait la première division du Nord. La division de l'Ouest et celle du Sud étaient sous les ordres de Dessalines. La division de l'Est ou de la partie espagnole était commandée par le général Clervaux qui se tenait à St-Yague. Dessalines était le seul divisionnaire qu'il y eut dans l'armée. Il se tenait à St-Marc; et sous ses ordres, dans le Sud, Laplume commandait aux Cayes, Nérette à St-Louis, Mamzelle à l'Anse-à-Veau, Desravines à Tiburon, Dommage à Jérémie; dans l'Ouest, Charles Bélair commandait à l'Arcahaie, Dieudonné Jambon à Jacmel, Gabart à St-Marc. Tous ces officiers tirés des troupes de Toussaint avaient été placés dans ces différens commandemens après la chûte de Rigaud.

Le général Moyse avait sous ses ordres dans le Nord, le colonel Christophe, commandant du Cap Français, auquel était adjoint Lamothe Aigron; Maurepas, devenu général de brigade, commandant du Port-de-Paix. Moyse avait sous sa surveillance le département de Samana, quoiqu'il fût compris dans l'étendue du commandement du général Clervaux, homme de couleur, dont le gouverneur se défiait malgré les preuves de dévouement qu'il lui avait donnés.

Le général Paul Louverture, frère de Toussaint, commandait à Sto-Domingo.

Les troupes étaient cantonnées ainsi qu'il suit: la 2e. demi-brigade au Cap et au Limbé, la 5e. au Fort-Liberté; la 9e. au Port-de-Paix; les 3e. et 13e. au Pôrt-Républicain; la 4e. à St-Marc et à Jérémie; la 7e. à l'Arcahaie; la 8e. à Léogane; les 11e. et 12e. aux Cayes; la 1ère à Samana; la 6e à St-Yague; la 10e. à Sto-Domingo. La garde d'honneur, forte de 1,600 hommes d'infanterie et de 400 chevaux, tenait garnison tantôt au Cap, tantôt au Port-Républicain. Cent hommes de cavalerie accompagnaient toujours le gouverneur quand il faisait ses tournées. L'état-major général de l'Ouest était sous les ordres du général de brigade Agé; celui du Nord, sous les ordres du général d'Hébécourt. Idlinger, directeur des domaines, au grade d'adjudant-général, résidait au Port-Républicain, ainsi que Pascal, secrétaire-général. Allier, se-

crétaire près du gouverneur, et Vollée, administrateur général des finances, se tenaient au Cap.

Pendant cet intervalle, l'Assemblée centrale continuait activement ses travaux législatifs, et s'efforçait d'asseoir la colonie sur des bases solides, par une organisation puissante. Le 24 Messidor (13 Juillet 1801), sous la présidence du citoyen Borgella, elle rendit une loi sur la division du territoire en départemens, arrondissemens et paroisses. L'île entière fut divisée en six départemens : du Sud, de l'Ouest, de Louverture, du Nord, de Cibao ou de Samana, de l'Ozama ou de l'Ingano. Le département du Sud, chef-lieu les Cayes, renferma quatorze paroisses; celui de l'Ouest, chef-lieu Port-Républicain, quatorze paroisses; celui de Louverture, chef-lieu les Gonaïves, quinze paroisses; celui du Nord, chef lieu le Cap-Français, vingt-quatre paroisses; celui de Cibao, chef lieu St Yague, cinq paroisses; celui de l'Ozama, chef-lieu Sto-Domingo, treize paroisses. Le département du Sud renfermait cinq arrondissements militaires; celui de l'Ouest, six; celui de Louverture, quatre; celui du Nord, six; celui de Cibao, quatre; celui de l'Ozama, trois.

Dans sa séance du 26 Messidor an 9 1801 (15 Juillet) l'assemblée rendit une loi concernant la religion catholiqne apostolique et romaine portant qu'aucun ordre, décret ecclésiastique, quoiqu'en matière purement spirituelle ne pourrait être exécuté, dans la colonie, sans le consentement du gouverneur; que les ministres du culte sur la présentation du préfet apostolique seraient nommés par le gouverneur qui leur assignerait l'étendue de leur administration spirituelle; qu'il y aurait un préfet apostolique dans la colonie, qui se tiendrait au lieu de la résidence ordinaire du gouverneur; que les ministres du culte seraient salariés et logés par les administrations municipales des paroisses qu'ils desserviraient. Le 29 Messidor (18 Juillet 1081) une loi fut rendue sur les enfans nés hors mariage par laquelle la loi n'admettait pas la vérification de la paternité non avouée devant l'officier public. La même loi portait que l'enfant d'une femme non mariée avait pour père celui qui le reconnaitrait dans les formes prescrites; que nul enfant né hors mariage ne pourrait être reconnu par un père engagé dans les liens du mariage, que celui qui ne connaîtrait pas ses parens serait appelé orphelin, comme celui qui les avait perdus; que les enfans nés hors mariage d'un père qui décéderait sans avoir été marié, ou veuf sans laisser d'enfant ou descendant légitime, auraient la moitié des biens de la succession dans laquelle moitié seraient compris les avantages qu'ils auraient pu recevoir de leur père de son vivant, autres que leur nourriture, entretien et éducation.

L'assemblée rendit le 4 Thermidor an 9 (23 Juillet 1801) une

loi sur l'organisation des tribunaux dont les principaux articles étaient les suivans :

Article 7. Il sera établi des tribunaux de première instance dans les villes ci après savoir: Au Cap, au Fort Liberté, au Port-de-Paix, aux Gonaïves, à Hinche, au Port Républicain, à Léogane, à Jacmel, aux Cayes, à Aquin, à Jérémie, à Sto. Domingo, à Seybo, à Azua, à St. Yague, à Samana.

Article 14. Les tribunaux de première instance connaîtront de toutes les matières civiles, criminelles, maritimes, commerciales, conformément aux ordonnances y relatives.

Article. 18. Il sera établi deux tribunaux d'appel; l'un sera placé à St. Marc, et comprendra dans son ressort les départemens du Nord, de Louverture, de l'Ouest, et du Sud; l'autre sera placé à Santo Domingo, et comprendra dans son ressort les départemens de Cibao et de l'Ozama.

Article 32. Il sera établi un tribunal de cassation pour la colonie.

Article 33. Ce tribunal siégera dans la ville où résidera ordinairement le gouverneur.

Art. 34. Il sera composé d'un président, de huit juges, d'un commissaire du gouvernement et d'un greffier.

Art. 50. Il sera établi près du tribunal de première instance séant au Cap, six défenseurs publics; cinq au Port-Républicain; quatre aux Gonaïves; quatre à Sto-Domingo; quatre à St-Yague; quatre près des autres tribunaux, et six près du tribunal d'appel séant à St-Marc.

Art. 61. L'instruction des procès au civil, se fera suivant l'ordonnance de 1667, tant dans les tribunaux de première instance que dans les tribunaux d'appel.

Art. 64. La procédure criminelle sera instruite, suivant l'ordonnance de 1670, sauf quelques modifications.

Art. 83. Les tribunaux se conformeront, tant en matière civile, criminelle, commerciale, que maritime, aux ordonnances de 1667, 1670, 1673 et 1681; pour les donations, à l'ordonnance du mois de Février 1731; et pour les testamens, à celle du mois d'Août 1735, en tout ce qui n'est pes contraire à la Constitution de St Domingue.

Art. 84. Les successions directes et collatérales, et celles déférées aux ascendans, seront réglées par la coutume de Paris sous la réserve des droits des enfans nés hors mariage, lesquels ont été fixés par la loi du 29 Messidor an 9 (18 Juillet 1801).

Au surplus les dispositions de la coutume de Paris seront, à l'avenir, exécutées à l'exception de celles concernant le retrait lignager qui demeure aboli, et l'âge de majorité qui demeure fixé à vingt et un an accomplis, tant pour les hommes que pour les femmes.

Art. 85. Les successions vacantes seront gérées conformément à

l'édit de 1781, par les curateurs qui résideront près de chaque tribunal de première instance, et qui fourniront cautions solvables pour raison de leur caisse devant le juge et le commissaire du gouvernement près de chaque tribunal.

Art. 98. Les substitutions sont abolies; toutes instances y relatives, actuellement pendantes, sont et demeurent éteintes, conformément à la loi du 25 Octobre 1792.

Art. 99. Les exhérédations par testamens des pères et mères sont prohibées.

L'assemblée rendit une loi sur les notaires, arpenteurs, officiers de santé, pharmaciens, vendeurs publics, sur les prisons, maisons de détention, les concierges et les gardiens (25 Juillet 1801) 6 Thermidor an 9, par laquelle il y eut six notaires au Cap; quatre au Port-Républicain, et dans chacune des autres paroisses. Il y eut un arpenteur à résidence dans chaque paroisse; dans chaque département, on établit un conseil de santé, chargé d'examiner les candidats qui voulaient exercer la profession de médecin, de chirurgien ou de pharmacien.

Le 9 Thermidor (28 juillet 1801) une loi sur les administrations municipales fut rendue. Il y eut une administration municipale par paroisse. Dans les paroisses où siégeaient les tribunaux de première instance ou d'appel, les administrations municipales furent composées d'un maire et de quatre administrateurs. Dans les autres paroisses elles n'étaient composées que d'un maire et de deux administrateurs. Les maires avaient exclusivement la police des lieux publics, des spectacles, des bals, maisons de jeu, hôtels garnis, auberges et cabarets. Ils recevaient un traitement proportionné aux moyens de la paroisse. Ils étaient des espèces de juges de paix qui prononçaient l'amende sur la peine de détention, et la détention sans l'amende. Il y eut aussi des commissaires de police; et les officiers de l'état civil faisaient les mariages, recevaient les déclarations de naissance et de décès, conformément à la loi du 20 Septembre 1792.

Le 11 Messidor (30 Juillet 1801) loi sur la garde nationale non soldée par laquelle, d'après l'article 2 l'âge requis pour y entrer fut fixé à quatorze ans, et pour en sortir à cinquante cinq ans révolus.

Le 13 thermidor an 9 (1er Août 1801) loi sur les dettes particulières, sur les baux à ferme et les dettes en provenant, et sur les dettes provenant d'acquisitions d'immeubles.

Le 15 Thermidor (3 Août 1801) l'assemblée rendit sur l'administration des finances une loi dont les principaux articles étaient les suivants:

Art. 1.er Il y a dans la colonie un administrateur général des finances et un trésorier particulier.

Art. 5. Les receveurs près des douanes perçoivent les droits suivants: Ceux d'importation, d'exportation, de pesage, de jaugeage,

de sauvetage des bâtimens naufragés, et toutes les confiscations prononcées en faveur des douanes. Les receveurs et les trésoriers perçoivent les droits mis sur les loyers des maisons, manufactures d'industrie et salines. Tous les ans il sera dressé un état général et fixe des dépenses de la colonie.

Le gouverneur de la colonie détermine le nombre de troupes nécessaires à la sûreté intérieure et extérieure.

Art. 27. Tous les dix jours le conseil d'administration des différents corps de l'armée recevra des trésoriers ou receveurs le montant de la paie des hommes effectifs, portés sur les états des revues passées par les commissaires des guerres.

Art. 39. Au gouverneur seul appartient l'administration des arsenaux.

Le 18 Thermidor an 9 (6 Août 1081) fut rendue la loi sur les émigrés et leurs biens situés à St. Domingue. Par cette loi les émigrés sous aucun prétexte et dans aucun cas n'étaient admis à rentrer dans la colonie. Toussaint n'avait proposé cette loi que pour favoriser ceux des siens qui jouissaient de ces biens, car il lui arrivait souvent d'exhorter certains colons réfugiés à l'étranger, à revenir s'établir à St. Domingue.

Le 19 Thermidor an 9 (7 Août 1801) loi qui supprime les greffes de l'ancien conseil supérieur du Port au Prince, de la sénéchaussée de St. Marc, et des anciens tribunaux de commerce.

Le même jour, loi qui prescrit que le département de Louverture sera représenté à l'Assemblée centrale.

Dans la même séance l'Assemblée vota une loi indiquant le mode de constater les décès survenus par des causes violentes aux époques malheureuses de la révolution, et de suppléer aux titres de propriété qui avaient été perdus ou incendiés, par des actes de notoriété.

Le 21 Thermidor an 9 (10 Août 1801), elle mit, par une loi, les tribunaux en activité; et le jour suivant elle rendit une loi sur les délits et les peines de la compétence des tribunaux spéciaux. L'article 2 était ainsi conçu :

« Toute personne convaincue d'avoir volé sur les habitations ou les grands chemins, soit chevaux, soit mulets, soit bourriques, soit bêtes à cornes, sera condamnée à la peine de mort. »

Le 23 Thermidor an 9 (11 Août 1801) fut rendue la loi qui réglait la manière de procéder aux jugemens des délits de la compétence des tribunaux spéciaux.

Le lendemain 12 Août, l'Assemblée centrale rendit sa dernière loi par laquelle elle détermina le costume de ses membres. Ceux-ci devaient porter dans les cérémonies publiques habit de soie bleu foncé doublé de taffetas blanc, avec bouton d'un seul côté, de la même étoffe que l'habit, une médaille en or décorée de l'effigie de la

Liberté, avec ces mots : Membre de l'Assemblée Centrale de Saint-Domingue ; laquelle devait être placée du côté gauche, veste et culotte de soie blanche, et bas de soie blancs, ceinture tricolore, de soie, avec franges bleues, chapeau noir uni et à cornes. Ayant terminé sa première session qui fut aussi la dernière, l'assemblée expédia au gouverneur toutes les lois qu'elle avait rendues. Aussitôt après la lecture du paquet, Toussaint écrivit à l'assemblée la lettre suivante en date 10 Fructidor an 9 (28 Août 1801.)

Toussaint LOUVERTURE, Gouverneur de Saint-Domingue,

Aux membres de l'Assemblée Centrale de St.-Domingue.

Citoyens Législateurs,

Je me suis empressé de lire attentivement les lois organiques que vous m'avez remises. En annonçant à vos concitoyens qu'elles seraient le développement de la Constitution que vous leur avez donnée, vous n'avez point trompé leur espoir. On ne peut rien voir de plus concis ni de plus clair ; ils trouveront dans ce recueil de lois, écrites en lettres ineffaçables, leurs devoirs, leur bonheur, la prospérité de leur pays ; il sera le régulateur du fonctionnaire public et du particulier, l'appui du faible contre les entreprises du plus fort, le refuge de l'innocence et le vengeur du crime. Pénétré d'admiration pour ce monument immortel de votre attachement à votre pays, je ne saurais trop tôt vous témoigner toute la satisfaction que sa lecture m'a causée et vous assurer de la part du peuple de St. Domingue, les sentimens de respect et de reconnaissance qu'il vous conservera pour ce bienfait qu'il vient de recevoir de vous, lequel va le convaincre qu'il ne s'est pas trompé dans le choix qu'il a fait de ses législateurs. Vous avez rempli l'espoir de la colonie entière, et comme en étant le chef, je vous déclare que vous avez bien mérité d'elle ; et si auprès de ce témoignage authentique de la reconnaissance publique, mes sentimens particuliers peuvent être de quelque prix, agréez ceux de mon estime et de ma considération.

Salut et respect,

TOUSSAINT LOUVERTURE.

L'Assemblée centrale lui répondit :

Citoyen Gouverneur,

Votre lettre du dix de ce mois contient les expressions les plus flatteuses pour nous. Dans ce témoignage de votre satisfaction, nous trouvons la récompense de nos travaux, par le présage que vous

nous annoncez de la prospérité de cette colonie. Nous n'en doutons pas, citoyen Gouverneur, un avenir heureux sourit encore à St. Domingue. Sous vos auspices le cultivateur reprendra avec gaîté ses instrumens aratoires, parcequ'il sera assuré qu'en vain il n'arrosera pas la terre de ses sueurs. Le militaire plein de ses devoirs se bornera à défendre le poste d'honneur qui lui sera confié; la subordination, l'aménité et le courage seront les vertus qui le distingueront. La justice reparaîtra dans tout son éclat. Une administration simple et uniforme rétablira le crédit et la confiance. Dans le cœur de chaque fonctionnaire une noble émulation excitera et entretiendra les plus précieux sentimens; tous, à l'envie, s'empresseront de suivre les traces de celui qui a su mettre un terme à nos malheurs. Votre nom ne cessera d'être cher au peuple de St.-Domingue; il suffira de le proférer, pour indiquer à chacun la route qu'il doit tenir. La Constitution et les lois vous imposent une grande tâche, mais elle n'est pas au-dessus de vos forces physiques et morales. Nous pouvons dire avec assurance qu'elle est digne de vous, et que vous la remplirez entièrement, parce que nous connaissons vos rares vertus. Le gouvernement de la métropole ajoutera à la récompense qui vous a été décernée; il se rappellera qu'il vous doit la conservation et le rétablissement d'une colonie abandonnée, livrée aux ennemis, et déchirée par une infinité de factions; il apposera le sceau de la justice à la Constitution que la colonie s'est donnée ....; il y applaudira : .... il l'approuvera, parce qu'il verra dans cet acte le premier pas au retour de l'ordre social; il l'approuvera parce qu'il sait que la prospérité de cette île tournera à l'avantage de la métropole, et qu'une colonie doit être agricole et paisible.

Pour nous, mandataires du peuple dont vous êtes l'espoir et la consolation, nous ne terminerons point cette session, sans vous assurer, citoyen gouverneur, que dans tous les temps, vous nous trouverez disposés à seconder vos vues bienfaisantes; l'attachement que nous vous portons, et qui est fondé sur la reconnaissance publique, et que vous ont mérité vos belles actions, vous en est un sûr garant. Agréez, nous vous en prions, cette expression de nos cœurs, de même que le sentiment de notre respect.

Signé, BORGELLA, *Président*; RAIMOND, COLLET, GASTON, NOGERÈE, LACOUR, ROXAS, MUGNOZ, MANCEBO, E. VIART, *Secrétaire*.

Quelques jours après les députés se retirèrent dans leurs départemens respectifs.

Depuis la prise de possession de la partie de l'Est, la colonie marchait de prospérité en prospérité; l'agriculture, l'industrie florissaient; cette terreur qui régnait partout s'était évanouie; il n'y avait

plus d'exécutions pour cause politique ; les hommes de couleur qui n'avaient pas été sacrifiés circulaient partout sans crainte ; on avait pour eux les mêmes égards que pour les noirs et les blancs ; ils n'avaient plus besoin d'être cautionnés pour être respectés ; on n'entendait plus ni dans les villes ni dans les campagnes aucun propos de castes ; le vagabondage était réprimé ; les enfans qui appartenaient aux familles indigentes étaient élevés par l'autorité qui leur faisait apprendre des métiers ; on leur enseignait en outre à lire et à écrire ainsi que les principes de la religion ; mais le pouvoir le plus absolu se faisait partout sentir ; le cultivateur était assujetti à un travail forcé, et le blanc soutenu de la forte autorité du gouverneur occupait toujours le premier rang de la société coloniale. En même temps Toussaint faisait partout exécuter les lois de l'assemblée centrale, et se montrait réellement aux yeux du monde le régénérateur de St. Domingue. Il installa au Cap le tribunal d'appel. Il se rendit ensuite au Port Républicain où il installa le tribunal de cassation.

Un homme de cœur, mais d'intelligence sans culture, va bientôt rompre l'harmonie qui existait déjà entre toutes les classes de la société. Alors aucune insurrection n'eut pu résister à la puissance du gouverneur. Dans le département du Nord, l'agriculture sous la direction du général Moyse n'était pas aussi florissante que dans l'Ouest et dans le Sud, sous la direction de Dessalines. Moyse se refusait à employer les moyens violens pour contraindre les cultivateurs au travail. Il disait qu'il n'était pas le bourreau des siens, que les noirs n'avaient pas conquis leur liberté pour exploiter encore sous la verge et le bâton les propriétés des blancs. Il demandait que le gouverneur son oncle vendît les terres de l'Etat aux officiers subalternes et même aux soldats. Toussaint au contraire ne voulait pas du morcellement des terres et continuait le système des grandes habitations. Il avait, prétendait-on, le projet de se faire proclamer roi de St. Domingue, et les trésors qu'il amassait devaient être employés à l'exécution de son plan. Déjà on l'entendait se vanter de son grand père Gaou Guinou qui avait été en Afrique un des rois guerriers des Arradas. Moyse protégeait les cultivateurs contre les vexations des blancs, et faisait distribuer rigoureusement aux premiers le quart qui leur revenait dans les produits.

Aussi était-il l'objet de toutes sortes de plaintes : on l'accusait de négliger ses devoirs et de souffrir que le désordre régnât dans les campagnes. Quand il recevait des reproches du gouverneur, il disait : je ne maltraiterai jamais les miens ; le gouverneur me parle toujours des intérêts de la France ; mais ces intérêts sont ceux des colons blancs. Il ne sympathisait pas avec le système en vigueur qui éloignait des fonctions publiques les hommes de couleur éclairés. Il avait cru découvrir que le but de son oncle était de rétablir l'esclavage dans les campagnes, et de créer une

aristocratie noire et blanche. Cette disposition de la Constitution par laquelle des africains pouvaient être transportés à St. Domingue comme cultivateurs, le confirmait dans cette opinion ; c'était une masse nouvelle qui n'ayant pas connu la liberté l'aurait éteinte. Le système de Moyse par lequel les grandes habitations devaient être morcellées inquiétait d'autant plus Toussaint, qu'il pouvait renverser le sien en séduisant les masses. Ce système alors nouveau qui détruisait radicalement le régime colonial était à cette époque considéré comme désorganisateur et contraire à toute prospérité agricole. * Toussaint voulait devenir indépendant par l'union du noir avec le colon blanc, tandis que Moyse s'efforçait de le devenir par l'union du noir avec le jaune. En 1803 Dessalines ne délivrera le pays du joug de l'étranger qu'en réunissant contre les français le nègre et le mulâtre.

Néanmoins le général Moyse se trompait sur les véritables intentions de Toussaint Louverture qui ne rêva jamais au rétablissement de l'esclavage, et qui s'inquiétait sans cesse du sort des siens après sa mort. Nous avons déjà exposé les causes de son système de culture : amasser des richesses pour se rendre fort et indépendant. Les plaintes contre Moyse se renouvelaient sans cesse. En même temps le gouverneur apprit avec indignation qu'il avait demandé vingt mille piastres par an à une compagnie de négocians qui lui avaient offert d'exploiter ses terres dans le Nord. Cette circonstance acheva d'irriter Toussaint qui le menaça de sa disgrâce s'il laissait à d'autres qu'à lui le soin de gérer les propriétés qu'il possédait à titre de fermier. Le gouverneur regardait comme d'un mauvais exemple qu'un inspecteur de culture ne se livrât pas lui-même à l'exploitation de ses biens. Moyse obsédé de menaces, contrarié dans toutes ses idées et ses entreprises, résolut de s'armer contre le gouverneur dont le système, à son avis, faisait le malheur de St. Domingue. Il se tenait au Cap, chef lieu de son commandement ; il était toujours en lutte avec les blancs qui fiers de la protection du colonel Christophe, n'avaient pas pour lui les égards qu'ils lui devaient.

Dans le courant de Vendémiaire an 10 (Octobre 1801) il se trama au Cap une conspiration dont les rayons se prolongeaient au Port-Margot, à la Marmelade, au Dondon, enfin dans toute la province du Nord. Par une matinée du 25 Vendémiaire (17 Octobre) le général Moyse sortit du Cap, réunit plusieurs centaines de cavaliers et parcourut la plaine du Nord organisant l'insurrection qui devait éclater le 29 Vendémiaire. En effet dans la nuit du 29 au 30 du même mois (du 21 au 22 Octobre) des mouvemens insurrection-

*Toussaint Louverture se hâta d'autant plus d'étouffer la révolte de Moyse, que le système de celui-ci flattant les intérêts des cultivateurs, pouvait facilement porter les masses à une insurrection générale. C'est ce même système qui, mis en pratique en 1812 par le Président Pétion, fit tomber Christophe dont la puissance paraissait inébranlable.

nels se manifestèrent dans presque tout le département du Nord. Deux-cent-cinquante blancs furent massacrés tant dans les plaines que dans les mornes. Le signal de la révolte était donné dans un moment où la tranquillité rétablie par la terreur régnait de toutes parts. Moyse entreprenait une guerre dont le but était l'extermination des blancs, l'union des noirs et des jaunes et l'indépendance de son pays. L'on disait dans les campagnes du Nord que Dessalines et Christophe avaient consenti au projet du rétablissement de l'esclavage par le gouverneur.

Toussaint se trouvait aux Verrettes se disposant à se rendre dans la partie de l'Est pour y organiser les tribunaux d'après sa Constitution, quand le général Dessalines qui l'accompagnait reçut une lettre des Gonaïves par laquelle on lui annonçait que la plus grande partie du Nord s'était soulevée. Le gouverneur n'avait pas les moindres indices de cette conspiration. Après avoir envoyé l'ordre à la 4e. demi brigade, en garnison à St. Marc, de partir pour les Gonaïves, il se transporta avec sa rapidité ordinaire à la Petite Rivière de l'Artibonite. Il se détermina à étouffer tout de suite par les plus grands sacrifices une insurrection dont les principes ne pouvaient être à son avis que subversifs de toute société. Le 2 Brumaire il atteignit les Gonaïves. Déja le colonel Vernet en était sorti à la tête d'un bataillon de la 7e. et d'un détachement du bataillon des Gonaïves, marchant sur le bourg de Plaisance qu'occupaient les insurgés. A son approche les révoltés abandonnèrent le bourg après s'y être livrés à de grands excès. Ils annoncèrent en se retirant que bientôt le général Moyse viendrait se mettre à leur tête. Toussaint qui était sorti des Gonaïves pour établir son quartier-général à Cocherel, y rentra aussitôt qu'il eut appris l'importance de l'insurrection. Il ordonna à Dessalines d'aller chasser les insurgés des hauteurs de Plaisance, et se résolut à combattre en personne le général Moyse. Il se rendit aussitôt avec deux compagnies de sa garde à cheval au bourg de Louverture (Ennery); l'ordre y régnait par l'énergie du commandant Claude Martin. Il apprit que les insurgés s'étaient emparés de la Marmelade; le 4 Brumaire il marcha contre eux précédé d'un escadron de sa garde, et suivi de deux compagnies du bataillon des Gonaïves, commandées par les citoyens Jean Charles et Coco. Dès qu'il découvrit les insurgés il les fit attaquer à la baïonnette; ils abandonnèrent la Marmelade fuyant dans le plus grand désordre, chargés par les dragons. Ils se réfugièrent vers la Souffrière, promettant de revenir bientôt avec le général Moyse. Toussaint s'élança contre eux, les culbuta à la Souffrière, à la Ravine Dorée, au Fond Bleu, à la Grande Rivière, au quartier de Perigourdin, à la Rivière Dorée, et les dispersa totalement dans les bois.

Pendant cet intervalle le général Dessalines, à la tête du premier

bataillon de la 4e. commandé par Gabart, pénétrait dans le Nord se faisant suivre de toutes les gardes nationales qu'il rencontrait sur son passage. En quelques jours les quartiers insurgés furent inondés des bataillons formés des citoyens de Vallière, de St. Raphaël, et du Gros-Morne. Quand il arriva à Plaisance il terrifia les cultivateurs qui furent en grand nombre massacrés; on n'entendit pas une seule décharge de mousqueterie; ces malheureux furent tués à coups de sabre et de baïonnette. Les soldats de la 4e. passèrent au fil de l'épée un quart de la population; on poignarda tous les prisonniers qui furent amenés devant Dessalines. Après avoir rétabli l'ordre dans la commune de Plaisance, par une affreuse extermination, le général Dessalines se lança à la poursuite de Moyse qui parcourait les campagnes, excitant toujours les cultivateurs à la révolte. Déjà Moyse avait été abandonné d'un grand nombre de ses partisans découragés. Il ne pouvait lutter contre l'activité de Toussaint et l'audace de Dessalines.

En même temps le colonel Henri Christophe commandant de l'arrondissement du Cap avait par son activité et son énergie rétabli l'ordre dans les quartiers soumis à son autorité. Le Cap était le foyer de la révolte. Elle y avait aussi éclaté dans la nuit du 29 au 30 Vendémiaire. Christophe apprenant par une lettre du commandant de la place que la ville devait être livrée au pillage, se rendit au Carénage et y rencontra de nombreux rassemblemens qu'il dispersa. Mais un des agitateurs, nommé Troisballes, voulut parlementer avec lui; il fut arrêté, conduit à l'arsenal du Cap où il fut emprisonné sous la garde du commandant Aurange. Dans son interrogatoire qui eut lieu pendant la nuit il dénonça un grand nombre de ses complices, entre autres les nommés Saintonge, chef des mouvemens du port, Jean-Baptiste Lebon et Bonhomme de l'habitation Bailly. Christophe se rendit chez ceux qui avaient été dénoncés et les arrêta lui-même. Dans la même nuit trente individus furent conduits en prison. Christophe et le commandant de la place Barada, officier blanc, parcoururent ensuite la ville entière, dispersèrent plusieurs attroupemens et arrêtèrent quelques citoyens. Ils entendirent tout-à coup une décharge de mousqueterie; ils se transportèrent aussitôt dans le quartier d'où la détonnation était sortie; ils essuyèrent un feu assez vif, et Christophe eut un homme tué à ses côtés. Les révoltés attaqués avec vigueur furent débusqués; ils sortirent du Cap, et se retirèrent dans les mornes, après avoir abandonné leurs morts et leurs blessés. Christophe avait pris de telles mesures que le lendemain 30 Vendémiaire l'ordre régnait au Cap et dans les environs. Peu de jours après des insurrections éclatèrent à l'Acul, au Limbé, au Port Margot. On n'entendit partout que le cri de mort aux blancs. Christophe sortit du Cap avec un bataillon de la 1ère demi brigade, un bataillon de la 5e commandés par les chefs de bataillon Rouanez et l'Africain, les dragons de la garde nationale, et marcha sur

l'Acul. Quand il atteignit l'habitation Vaudreuil il rencontra l'avant garde des révoltés se dirigeant sur le Cap; il l'attaqua et la culbuta. Au Morne-Rouge, il eut à s'opposer à la marche de deux colonnes: l'une s'avançait par le chemin de la plaine du Nord, l'autre par le chemin de l'Acul; elles devaient se réunir pour assaillir le Cap; il les attaqua avec impétuosité et les dispersa dans les bois. Quand il arriva au Limbé il trouva tout le quartier en insurrection. Joseph Flaville qui y commandait n'avait rien fait pour contrarier le mouvement; il l'avait au contraire secrètement excité. Christophe l'accabla de reproches; il lui répondit que le peuple était libre de faire ce qu'il voulait, que du reste il n'avait pu s'opposer à la révolte. Christophe ne se sentant pas assez fort pour le faire arrêter, partit pour le Port Margot. Il déploya dans ce bourg une rare énergie, y rétablit l'ordre, et remit au commandant Jolicœur l'autorité que les insurgés lui avaient enlevée. Il se hâta de retourner au Limbé où d'autres troubles avaient éclaté pendant son absence. Le commandant Flaville qui s'était enfin prononcé pour la révolte fut arrêté, envoyé à l'Acul d'où il fut conduit par mer au Cap. Il fut emprisonné dans la maison d'arrêt. En même temps l'ordre était maintenu au Cap par l'attitude ferme du commandant de la place, de la garde nationale, et de la deuxième demi brigade commandée par le colonel Jasmin. Christophe établit son quartier général sur l'habitation Fage. Le général Moyse ayant vu échouer tous ses projets tenta de soulever le Cap; il eut l'audace d'y pénétrer; mais il fut accueilli avec tant d'indifférence par les habitans, qu'il en sortit deux heures après dans la crainte d'être arrêté. Il atteignit le Dondon d'où il annonça au commandant de la Marmelade Christophe Sylli, son partisan, qu'il allait se rendre au Boispin. Il y vint en effet avec une centaine de cavaliers. Dès que Toussaint qui était à la Marmelade apprit qu'il ne se trouvait qu'à une demi-lieue de son quartier général, il lui écrivit de se rendre auprès de lui; d'après le texte de la lettre il ne paraissait pas voir en lui un chef de révoltés, mais bien le commandant de la province du Nord. Moyse qui avait conduit la révolte sans énergie et sans talens, voyant sa cause entièrement perdue, se rendit à la Marmelade auprès du gouverneur. Comme il n'avait pas combattu en personne les forces dirigées contre lui il avait l'espoir d'obtenir son pardon. Toussaint l'accueillit avec affabilité, lui dit que les insurgés mettaient son nom en avant et le compromettaient, qu'il l'exhortait à se tenir sur ses gardes, à se racheter par une conduite énergique; que ses démarches ne démentaient pas ce que l'on disait de lui; qu'il pourrait être puni plus que personne, car la révolte n'avait pris de l'extension que par sa faiblesse. Il lui reprocha surtout de n'avoir pas sévi au Dondon contre les insurgés. Le gouverneur le voyant perdu, car il avait pris les armes non seulement contre lui, mais contre

les blancs qui avaient été sacrifiés en grand nombre, voulait lui offrir l'occasion de prendre la fuite et de chercher une retraite dans les montagnes. Il lui ordonna de se mettre en campagne contre les révoltés et de lui envoyer tous les prisonniers qu'il ferait. Moyse, sans perspicacité, ne comprit pas le gouverneur ; il se mit de nouveau à parcourir les campagnes, à la tête de cinquante hommes, cherchant à faire des prisonniers.

Dessalines ayant appris que l'ordre régnait au Cap par l'énergie de Christophe, s'abstint de descendre au Limbé et se rendit à la Marmelade auprès du gouverneur. Celui ci se transporta sur l'habitation d'Héricourt où Christophe vint lui rendre compte de ses opérations. Le général Moyse comptant toujours sur la générosité de son oncle, se présenta aussi à d'Héricourt. Le gouverneur qui croyait qu'il s'était déjà retiré au loin dans les montagnes, ne put s'empêcher d'exprimer combien il déplorait cette aveugle confiance qui devait le perdre. Cependant il le traita encore avec douceur et lui dit : vous avez pris les armes parce que vous croyiez que les blancs redevenaient nos maîtres; vous avez été plus qu'imprudent ; puisque vous ne savez pas vous conduire, vous auriez dû avoir confiance en ma politique; puis-je, moi ci-devant esclave, travailler au rétablissement de la servitude? n'ai je pas tous mes intérêts dans le triomphe absolu de mes anciens compagnons d'infortune? nous sommes libres; le moment de nous détacher entièrement de la France n'est pas encore arrivé ; vous avez nui à mes projets ; vous m'obligerez peut-être à un sacrifice qui fera saigner mon cœur, mais que commandera l'intérêt de tous. Toussaint lui ordonna de garder les arrêts sur cette habitation. Il fit ensuite consulter l'opinion des colons blancs. Ceux-ci lui conseillèrent de sacrifier Moyse à la France : ce serait donner à Bonaparte une haute idée de son attachement à la mère-patrie, s'il n'hésitait pas à faire périr un général influent, son neveu, qui avait pris les armes contre la métropole. Il pensa lui même que ce sacrifice détournerait de sa tête la colère du 1er Consul que sa Constitution devait infailliblement exciter. Il n'hésita plus à accuser hautement le général Moyse d'avoir été le chef de l'insurrection. L'adjudant-général Idlinger qu'il avait auprès de lui donna lecture au prisonnier des chefs d'accusation établis contre lui d'après les interrogatoires et les dénonciations des captifs. Le 6 Brumaire Moyse fut traité en prisonnier d'état. Le dix du même mois le général Clerveaux le conduisit au Port-de-Paix ; il fut jeté au cachot dans le grand fort de cette ville.

A cette époque si féconde en affreuses cruautés, alors que rien ne soulevait plus l'indignation publique, cette campagne de Dessalines contre les insurgés fit cependant horreur à la colonie ; le

peuple des campagnes l'appela la guerre-couteaux : on s'y était beaucoup plus servi du poignard que du fusil.

Le gouverneur partit d'Héricourt pour se rendre au Cap. Quand il parvint sur les hauteurs de cette ville, il fit exterminer une centaine de cultivateurs qui avaient pris part à la révolte. Le 13 Brumaire (4 Novembre 1801) il entra au Cap avec 40 prisonniers de distinction, et réunit sur la place d'armes la population entière. Les 1ere et 2e demi-brigades formaient un bataillon carré derrière lequel était rangé un escadron de sa garde d'honneur. Tout-à-coup trois pièes de canon, mèches allumées, débouchèrent sur la place, et pénétrèrent dans le carré; la multitude et les troupes elles-mêmes furent saisies de terreur; l'on vit vaciller les baïonnettes des soldats tremblans. Toussaint laissant loin derriére lui son état-major parut seul au milieu de la foule. Il se fit un profond silence. Voici, dit-il, l'homme que le général Moyse a représenté comme traître à la patrie! voici l'homme assassin de ses frères! voici l'homme qui a tenté le rétablissement de l'esclavage, qui a trahi la République, et qui a voulu se faire proclamer roi sur des milliers de cadavres! Il fit le tour de la place, à cheval, toujours seul, plein de fureur, lançant sur la foule des regards menaçans. Aujourd'hui, continua-t il, des coupables recevront leur châtiment; ils ont troublé l'ordre public. Quant au général Moyse, mon neveu, il subira sous peu de jours la peine que mérite sa prise d'armes; il a conspiré contre la France sa patrie, et quiconque s'armera contre elle, serait-ce mon propre fils, périra du supplice des traîtres. Il ordonna à plusieurs officiers suspects de sortir des rangs, et de se brûler eux-mêmes la cervelle; ce qu'ils firent sans murmurer. Alors une foule d'hommes liés les uns aux autres parurent sur la place. Parmi eux l'on remarquait le colonel de la 5me demi-brigade Joseph Flaville, les citoyens Troisballes, Bonhomme, Jean-Baptiste Lebon. Le carré s'ouvrit, les trois pièces de canon furent braquées sur eux; un instant après ils avaient disparu écharpés par la mitraille. La foule saisie d'horreur prit la fuite et se dispersa de toutes parts. Toussaint se rendit au palais national où il fut défendu de pénétrer même aux premières autorités civiles et militaires; les officiers de sa garde seuls l'entouraient. Le lendemain il partit pour le Fort Liberté où la même scène se renouvela. Là fut baïonnetté le capitaine Hillarion, le frère de celui qui avait été fusillé au Port Républicani, pour vol domestique. Du Fort Liberté il se rendit au Trou où il fit immoler un millier de cultivateurs de la plaine du Nord qui y avaient été conduits. Dans ce bourg le massacre fut plus affreux que partout ailleurs. Il eut lieu autour d'un cayemite que les habitans de ce canton montrèrent avec effroi pendant longtemps aux voyageurs. Le gouverneur retourna au Cap pour s'occuper de la condamnation du général Moyse. Après avoir nommé Christophe général de brigade, il or-

donna à Dessalines de parcourir toute la province afin que la tranquillité y fût définitivement rétablie. Dessalines fit rentrer, à coups de fusil, sur leurs habitations respectives, tous les cultivateurs qu'il rencontra. Quand il arriva au Limbé on amena devant lui un homme de couleur. A la vue du mulâtre, il s'écria : Je ne veux plus faire périr ceux de cette couleur, j'en ai fait le serment; c'est en assez! Trop longtemps nous avons été égarés! donnez la liberté à ce frère.

Pendant cet intervalle une commission militaire avait été formée au Cap, sous la présidence du général Pageot, pour juger le général Moyse. Celui-ci ne fut pas amené devant ses juges; il demeura au Port-de-Paix. Le conseil militaire n'ayant pas entendu la défense de l'accusé et ne pouvant juger que sur le rapport fait par Toussaint Louverture, déclara que le général Moyse était coupable d'après les pièces remises contre lui au tribunal militaire par le commandant de la place Barada. Toussaint Louverture mécontent de ce jugement qui faisait peser sur lui toute la responsabilité de la mort de son neveu, le cassa, et forma au Port de Paix une nouvelle commission qui condamna Moyse à la peine capitale comme coupable du crime de rébellion. Le condamné fut fusillé le 29 Novembre 1801 dans le grand fort du Port-de-Paix sous les yeux du général Clervaux.

Aussitôt qu'il eut appris l'exécution de Moyse le gouverneur abandonna le Nord, traversa rapidement les villes et bourgs sans s'arrêter, dans un abattement profond, se sentant seul en présence des blancs, ayant excité l'indignation de la population noire, par la mort de son neveu qu'il avait ordonnée, et ne se croyant pas le droit de compter sur les hommes de couleur.

Le lendemain de son arrivée à St. Marc, il était d'une humeur furieuse; ses favoris les plus intimes n'osaient l'aborder. Il venait d'apprendre qu'un prochain traité de paix devait être conclu entre la France et l'Angleterre; il avait remarqué que les colons qu'il avait comblés de bienfaits se montraient joyeux de la liberté des mers que le gouvernement britannique allait bientôt accorder à la République. L'on parlait hautement d'une expédition qui devait être dirigée sur St. Domingue. D'une autre part il paraissait bourrelé de remords et de chagrin. Jamais on ne l'avait vu dans un tel état d'inquiétude et d'agitation, lui qui dissimulait si bien ses sentimens et ses émotions. Il était étonné lui-même des immolations qu'il venait de faire, d'avoir sacrifié Moyse à la France, d'avoir exterminé tant de noirs qui n'avaient pris les armes contre lui que parce qu'ils l'avait cru aveuglément dévoué aux intérêts des blancs. Il sentit qu'il avait poussé beaucoup trop loin son système, que la prise d'armes de Moyse était un avertissement que lui avait donné le peuple. Tout lui annonçait que quelles que fussent désormais ses condescendances envers la France, il ne jouirait plus de la confiance

du gouvernement métropolitain. Il éloigna dès lors les blancs de son intimité, et songea à faire oublier aux hommes de couleur les vengeances cruelles et inutiles qu'il avait exercées sur eux après la chûte de Rigaud.

Il se disposait à partir de St-Marc pour le Port-Républicain, quand un blanc s'approcha de lui et se plaignit de ce qu'un de ses guides l'avait frappé. Il lui répondit sévèrement : la justice vous écoutera et vous fera droit si la raison est de votre côté. Il rentra au palais national tout ému se plaça au centre des officiers de son état-major et dit : Avant la révolution j'avais un maître que j'aimais ; il m'avait fait apprendre à lire et à écrire ; chaque dimanche il me laissait aller au Cap entendre la messe ; je portais toujours un livre de prières. Un jour je fis la rencontre d'un blanc qui me fendit la tête d'un coup de bâton, en me disant : Ne sais-tu pas qu'un nègre ne doit pas apprendre à lire? Je lui demandai pardon humblement, et j'avouai que j'étais coupable de savoir lire

La voix de Toussaint s'altéra ; des larmes remplirent ses yeux. — Mon gilet fut couvert de sang, continua-t-il. De retour chez mon maître, je ne cessai de porter ce gilet qui me rappelait que j'avais un jour à me venger de cet affront. Quand la révolution éclata, le hasard me fit rencontrer ce blanc ; c'était au haut du Cap. Je l'abordai et lui dis, lui montrant mon gilet : reconnais-tu ce sang ?... Il pâlit, chancela et me demanda grâce ... Je lui ouvris le ventre avec mon poignard. Mes amis, l'homme ne doit jamais oublier les humiliations qu'il a reçues. Il sortit de la salle, plein de fureur, s'élança sur son cheval et partit pour le Port-Republicain. Aussitôt après son arrivée en cette ville, il reçut des dépêches du colonel Vincent, par la voie de Jacmel ; elles lui annonçaient qu'une expédition formidable se préparait en France contre St-Domingue. Il réunit au palais du gouvernement les hommes de couleur les plus marquants, se plaça au milieu d'eux et leur dit : je sais que j'ai été, après la chûte de Rigaud, injuste envers les hommes de couleur, en violant l'amnistie du 1er Messidor ; mais des blancs scélérats m'avaient conseillé d'agir ainsi envers eux ; je suis revenu de mes erreurs ; je vous jure de vous accorder toute ma confiance ; je ne verrai désormais dans les blancs que des monstres. Réunissez vous à moi afin que je les détruise ; faites savoir à vos frères ce que je vous dis ; exhortez-les à ne pas m'abandonner Les hommes de couleur étaient silencieux et étonnés ; il ne les quitta pour rentrer dans ses appartemens, que lorsqu'ils lui dirent qu'ils avaient oublié le passé. Il adoptait le système de Moyse dont il avait ordonné la mort ; dans le sang de son neveu il avait découvert combien était fausse la voie qu'il avait suivie.

Quand les hommes de couleur se furent retirés il appela dans son cabi-

net particulier la plupart des officiers supérieurs noirs qui se trouvaient au P^{t}-Républicain, et leur dit que le moment d'exterminer les blancs était arrivé, qu'ils étaient parvenus à la dernière période de la révolution, et qu'ils ne seraient vraiment libres et heureux, qu'après ce massacre général. Je veux, s'écria-t-il, que sous peu, l'on ne puisse pas trouver, à St-Domingue, même une parcelle de la chair de l'homme blanc, du français surtout, pour s'en servir comme remède, si c'était prescrit dans la maladie la plus grave. Il leur recommanda d'user de dissimulation envers les européens, et de se montrer à leur égard, comme par le passé, en attendant ses instructions.

Il fit aussitôt partir des émissaires pour la Jamaïque, avec mission d'entrer en négociations avec le général Nugent, gouverneur de cette île, relativement à des avantages commerciaux considérables qui pourraient être accordés au gouvernement britannique, en compensation des secours qu'il lui fournirait contre la France. Il s'était déterminé à hâter l'exécution de son projet d'indépendance. A une autre époque, alors qu'il ne croyait pas sérieusement à une expédition française, il ne voulait traiter avec les Anglais qu'à des conditions très-favorables à ses intérêts; mais maintenant, se trouvant en présence d'un danger éminent, il se montrait disposé à faire les plus grands sacrifices en faveur de l'Angleterre.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

1801.

Sommaire. Les dispositions de Toussaint contre les blancs transpirent dans le public.—Leur inquiétude.—Silence de Bonaparte à l'égard de Toussaint.—Arrivée officielle à Saint-Domingue de la signature des préliminaires du traité d'Amiens.—Le général Nugent, gouverneur de la Jamaïque, rompt ses négociations avec Toussaint.—Mission de Sasportas à la Jamaïque. — Toussaint part pour Santo-Domingo —Instructions qu'il laisse à ses généraux.—L'arrivée à Paris du colonel Vincent, porteur de la constitution de 1801, achève de déterminer Bonaparte à envoyer une expédition à St-Domingue. — Bonaparte prend l'avis du Conseil d'Etat et de son conseil privé sur l'expédition de St-Domingue. —Vincent, Bernadotte, Dumas, Lucien Bonaparte, Foucher, s'efforcent de le détourner de ce projet.—Le Conseil d'Etat décide que l'expédition sera entreprise.—Aventure de Lapointe à Paris —Grand armement dans les ports de France. —Forces de l'expédition.—Les fils de Toussaint avant de partir pour St-Domingue vont saluer Bonaparte aux Tuileries.—Paroles que leur adresse le premier Consul.—Le général Leclerc, commandant en chef de l'expédition avec le titre de capitaine-général, s'embarque sur le vaisseau l'Océan.—Départ de la flotte. —Officiers généraux de l'armee expéditionnaire.—La flotte aborde au cap Samana.—L'armée est partagée en quatre divisions: celle de Rochambeau se dirige sur le Fort-Liberté; celle de Boudet sur le Port-Républicain; celle de Hardy sur le Cap-Français; celle de Kerverseau sur Sto-Domingo.—Le général Rochambeau s'empare du Fort-Liberté.—Etat de la ville du Cap — Lettre de Leclerc à Christophe.—Adresse du 1er Consul aux habitans de St-Domingue.— Incendie du Cap —La division Humbert prend possession de eette ville.—Leclerc y arrive.—Villate, Rigaud, Pétion, Léveillé, Belley, Dupont, Ludué, Quayer Larivière et d'autres officiers noirs et de couleur, hostiles à Toussaint, débar-

quent au Cap.—Pauline Bonaparte, dame Leclerc, y débarque aussi.— Toussaint revient de la partie de l'Est—Ses ordres à ses officiers.—Il se rend aux Gonaïves.—L'escadre de Latouche-Tréville, portant la division Boudet, mouille au Port-Républicain.—Mesures de résistance prises par le commandant Lamartinière.—Le fort Bizoton se rend aux français sans résistance—Combat du Portail de Léogane.—Boudet s'empare du Port-Républicain.—Il apprend l'arrivée de Dessalines dans la plaine du Cul-de-Sac.—Il fait occuper la Croix-des-Bouquets par 2,000 hommes.—Hôpital du Port-Républicain.

Les dispositions hostiles de Toussaint à l'égard des blancs avaient transpiré dans le public. Ceux-ci n'avaient plus en l'avenir la même confiance qu'autrefois; ils craignaient d'être tous massacrés à l'arrivée des français; ce que Toussaint eût déjà exécuté s'il avait été certain des grands préparatifs de guerre qui se faisaient dans les ports de France contre St Domingue. Le gouverneur s'attendait à recevoir des lettres du 1er Consul en réponse à plusieurs qu'il lui avait adressées. Bonaparte ne lui avait pas écrit. Ce silence qu'il prenait pour du mépris l'indignait profondément. Il disait que ses ennemis personnels étaient écoutés; que la France oubliait ses services récens qui, rendus à l'Angleterre ou à l'Espagne, auraient été mieux appréciés. Il se sentait humilié d'être toujours en relations avec les Ministres seulement qu'il traitait de valets. Il ne voulait plus prendre par lui-même connaissance de leurs paquets; il confiait ce soin à ses secrétaires. Bonaparte, disait-il souvent, est le premier homme en Europe; moi, je suis le premier homme de l'archipel des Antilles. Il avait adressé une lettre au premier consul dont la suscription intérieure portait: le premier des noirs au premier des blancs. N'en recevant aucune réponse il croyait que Bonaparte avait été offensé de ce parallèle.

Alors arriva officiellement à St-Domingue la nouvelle de la signature à Londres des articles préliminaires de la paix européenne, (1er Août 1801) par lord Hawkesbury, et le citoyen Otto, chargé d'affaires de la France; on sut que la ville d'Amiens avait été désignée pour les négociations d'un traité définitif; que Joseph Bonaparte, conseiller d'Etat, y représenterait la France, et lord Cornwallis, l'Angleterre. Toussaint apprit aussi qu'un rapport du conseiller Thibeaudeau annonçait le rétablissement de l'esclavage à la Martinique, à Cayenne, et qu'une administration forte soumettrait la Guadeloupe et St-Domingue à la volonté de la France. Ces nouvelles agitèrent extraordinairement le gouverneur, qui redoutait la restauration de l'ancien régime. Il s'aperçut que les terreurs des blancs augmentaient chaque jour; et pour les apaiser il publia le 18 Décembre 1801, une proclamation par laquelle il recommandait aux autorités civiles et militaires, ainsi qu'au peuple, « de recevoir « les ordres et les envoyés de la métropole avec le respect de la

« piété filiale. » Mais les derniers paragraphes de la proclamation faisaient une sorte d'appel à l'armée.

Pendant cet intervalle le général Nugent, gouverneur de la Jamaïque, ayant reçu à Kingston la nouvelle de la signature des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre, renvoya à St. Domingue les agens que Toussaint avait auprès de lui, et fit savoir à celui-ci que toutes ses conventions avec le gouvernement britannique devenaient nulles. Le gouverneur accusa les anglais de perfidie, dit qu'il se vengerait de leur mauvaise foi, et qu'il saurait mourir en brave soldat pour la liberté. Il envoya aussitôt à la Jamaïque, pour soulever les ateliers de cette colonie, deux émissaires, Sasportas et Dubuisson. Peu de jours après leur arrivée à Kingston, Dubuisson fut dénoncé à l'autorité par quelques esclaves auxquels il avait communiqué son projet. Il fut arrêté et condamné à la peine capitale. Le gouverneur anglais lui promit sa grâce, la liberté et 800 piastres, s'il dénonçait ses complices. Il nomma Sasportas qui fut à son tour arrêté, jugé et condamné à être pendu. La potence fut dressée au centre de la grande place. Quand Sasportas arriva au lieu de l'exécution, au milieu d'un peuple de toutes les couleurs, le gouverneur lui dit: Sasportas, condamné, vous voyez la corde qui doit vous ôter la vie; faites connaître vos complices au gouvernement britannique, vous recevrez votre grâce. Me prenez-vous pour un Dubuisson, s'écria-t-il, en anglais, pour un vil dénonciateur; je meurs pour la liberté; je vois parmi vous tous qui m'entourez, autorités et peuple, des complices; mais qu'ils vivent inconnus; et si les idées que je leur ai inspirées germent dans leurs cœurs, ils les feront éclater un jour. Quand il eut atteint le sommet de l'échelle appuyée contre la potence, il se tourna vers la multitude et dit d'une voix forte: « Nègres et Mulâtres de la « Jamaïque! quand imiterez-vous vos frères de Saint Domingue? « assassinez vos maîtres et rendez-vous libres. » Le gouverneur commanda au bourreau de hâter l'exécution, et le cadavre du condamné demeura suspendu dans l'air aux acclamations des blancs. Ainsi échoua le projet d'insurrection tentée par Toussaint contre la Jamaïque. Dubuisson reçut les 800 piastres promises, et fut embarqué sur un bâtiment neutre allant à St. Thomas. Il lui fut défendu de ne jamais remettre le pied sur le territoire anglais, même jeté par la tempête, sous peine d'être pendu.

Toussaint continuait à appeler auprès de lui les hommes de couleur; peu accouraient à sa voix, tant sa dissimulation excitait leur défiance. Il partit du Port Républicain où il laissa Lamartinière, homme de couleur, commandant de la 3e coloniale, avec ordre de surveiller le général Agé, commandant de l'Arrondissement, et le colonel Dalban, commandant de la place, tous les deux blancs français. Partout où il passa il ordonna à

ses lieutenans de massacrer les blancs, de brûler les villes, et d'exciter les hommes de couleur à s'armer en sa faveur, si les français attaquaient la colonie. Il gagna la partie espagnole pour y établir un système de résistance, sans néanmoins être parfaitement certain des projets de la France à son égard.

Le colonel Vincent était arrivé à Paris vers le milieu d'Octobre. Il avait remis au premier consul la constitution de Toussaint. Cet acte vainquit les irrésolutions de Bonaparte concernant une expédition contre St-Domingue. Le 1er consul n'ignorait pas les traités secrets que Toussaint avait faits avec les Anglais; et la constitution coloniale fut considérée comme un acte d'indépendance.

Cependant Bonaparte réunit son conseil privé, le Conseil d'Etat, la plupart de ceux qui l'entouraient, et les consulta sur l'expédition. Le ministre Forfait, Bernadotte, Dumas, Lucien Bonaparte, Fouché, s'appuyant sur l'exposé de l'état de la République, en date du 2 Frimaire an X (23 Novembre 1801), portant qu'à Saint Domingue et à la Guadeloupe il n'existerait plus d'esclavage, que tout y était libre et y resterait libre, s'efforcerent de détourner le premier Consul de ce projet. Le colonel Vincent lui conseilla de refuser simplement sa sanction à la constitution coloniale: — On mettrait, disait-il, Toussaint dans l'alternative ou de céder sa dignité à un nouveau gouverneur envoyé par la France, ou de se placer hors la loi en résistant aux ordres de la métropole; il ajouta que si on l'attaquait par un coup de surprise, en le forçant à se défendre on donnerait à sa cause les apparences du bon droit.

De leur côté les colons soutenaient que seize mille hommes suffiraient pour exterminer une population ignorante, et à leur avis essentiellement lâche; que l'aspect du fouet seul pourrait la faire rentrer dans le devoir. Vincent leur répondit en présence du 1er Consul que les noirs et les hommes de couleur de St. Domingue n'étaient pas tels qu'ils les représentaient; que loin d'être des hommes lâches, ils étaient au contraire braves, aguerris par onze ans de combats et éclairés par une longue expérience. Il déclara même que les meilleures troupes de France ne pourraient lutter longtemps contre eux, dans les montagnes, sous le soleil meurtrier des tropiques; que la fièvre jaune finalement les anéantirait. Les colons accusèrent Vincent d'être un mauvais français, un négrophile, et d'avoir été gagné par l'or de Toussaint Louverture. Bonaparte partageant leur indignation le menaça de sa disgrâce; il ne tardera pas à l'envoyer en exil à l'île d'Elbe avec un faible emploi. L'ex-commissaire civil Sonthonax avait fait un mémoire dans lequel il combattait le projet d'expédition comme contraire aux intérêts de la France. Fouché puisant ses argumens dans ce mémoire s'opposa énergiquement aux conseils que donnaient les colons. * Messieurs Fleurieu

* Sonthonax tomba lui aussi en pleine disgrâce, et fut envoyé à Lyon

et Malouet, chefs du parti colonial emportèrent la majorité des deux conseils en faveur de l'expédition. Il fut décidé qu'*après la conquête on maintiendrait l'esclavage, conformément aux lois et règlemens antérieurs à 1789; et que la traite des noirs et leur importation auraient lieu suivant les lois existantes à cette époque.* * Le commandement de l'expédition fut offert à Bernadotte qui le refusa. Il déclara qu'il ne consentirait à se rendre à St. Domingue que comme négociateur sur une frégate; qu'il obtiendrait ainsi des résultats plus avantageux que s'il s'y présentait avec des forces imposantes. Bernadotte se trompait; il eut été chassé de l'île comme Hédouville par l'audacieux gouverneur; il n'était plus possible de détourner Toussaint Louverture de son projet d'indépendance. Alors il fut résolu que le général Leclerc, beau frère du 1er Consul, commanderait l'expédition.

Cependant il eût été plus convenable de confier cette grande entreprise au général Lavaux qui avait gouverné St. Domingue avec talents et qui s'y était couvert de gloire. Bonaparte qui abhorrait son négrophilisme ne voulut pas même lui accorder une audience.

Le cabinet de St. Cloud continua à se livrer avec ardeur aux préparatifs de l'expédition. Bonaparte ayant réuni autour de lui tous les officiers supérieurs qui avaient fait la guerre dans la colonie, écoutait leurs avis, surveillait et dirigeait les opérations. Les cartes de St. Domingue qu'il avait sous les yeux ne lui paraissaient pas assez détaillées pour dresser un plan de campagne. On lui apprit que Jean-Baptiste Lapointe qui sous les anglais avait commandé à l'Arcahaie, était à Londres et avait une carte des plus détaillées de la colonie. Il envoya auprès de lui des agens qui lui proposèrent une somme considérable s'il voulait venir en France présenter au 1er. Consul la carte qu'il possédait: Lapointe hésita; mais il lui fut promis que sa personne et sa liberté seraient respectées. Il se rendit à Paris, et remit au ministre de la Marine de nombreux plans de tous les quartiers de l'île. Après les avoir consultés, le ministre lui demanda combien il faudrait de troupes, à son avis, pour soumettre Saint Domingue, si toute la population se prononçait contre la France. Cent mille hommes, répondit Lapointe, débarqués en même temps, et le même chiffre toujours entretenu pendant plusieurs années. Il fut traité de fou. Peu de jours après il fut arrêté par la police, sur la dénonciation d'un colon de l'Arcahaie qui l'accusa d'avoir livré cette commune aux Anglais. Il fut traduit pardevant une commission

peu de temps après. Néanmoins le 1er. consul admirant les talens qu'il avait démontrés dans ce mémoire accorda à chacun de ses beauxfils, les frères Villevaleix, une bourse au collège de Lamarche.

* Mémoires de Fouché Tous les actes de Leclerc, après l'occupation de l'île, sont en harmonie avec cette décision.

militaire comme traître à la patrie. Fouché avait été son censeur chez les oratoriens de Nantes. * Il lui fit connaître qu'il avait dans ses papiers le procès-verbal par lequel les habitans de l'Arcahaie réunis dans l'église de ce bourg l'avaient contraint à se livrer aux Anglais. Lapointe lui-même avait été l'âme de cette trahison; cependant il avait fait rédiger le procès-verbal de telle sorte que sa responsabilité se trouvait à l'abri. On lui permit de donner à ses juges lecture de cette pièce. La commission reconnut avec étonnement la signature du colon son accusateur, parmi les noms de ceux qui avaient signé le procès-verbal. Lapointe fut acquitté; cependant la police lui enjoignit de quitter la France à bref délai. Il partit sans avoir reçu la somme qui lui avait été promise.

Pendant cet intervalle, il se faisait de grands préparatifs de guerre dans les ports de Flessingne, du Hâvre, de Brest, de Lorient, de Rochefort, de Cadix et de Toulon. Tous les bâtimens de la marine nationale étaient ravitaillés et armés. Les plus belles troupes de France, les soldats de Jourdan, de Moreau, de Hoche, de Bonaparte, vainqueurs en Allemagne, en Italie, en Egypte atteignaient par des marches forcées, les villes maritimes de l'Océan et de la Méditerranée. La France n'avait jamais vu un plus grand déploiement de forces navales; la Hollande et l'Espagne ses alliées devaient fournir leurs contingents. Dans le port de Brest étaient réunis 18 vaisseaux, 9 frégates ou corvettes, 3 bâtimens légers ou de transport, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse. Ces navires portaient les 5.e, 11.e, 3.e demi-brigades légères; les 22.e, 31.e, 79.e demi-brigades de ligne; le 19.e de chasseurs à cheval et un corps d'artillerie; ces forces fournissaient un effectif de 6,600 hommes. L'escadre de Lorient était composée d'un vaisseau de ligne, d'une frégate, de deux corvettes. Elle portait la 71.e demi brigade de 900 hommes. Six vaisseaux de ligne, six frégates, deux corvettes, deux avisos sous les ordres du contre-amiral Latouche Tréville, formaient l'escadre de Rochefort; ils portaient les 15.e, 56.e, 68.e et 90e de ligne, la légion de la Loire, le 19.e de dragons et un régiment d'artillerie; ces corps qui n'étaient pas au complet, formaient une division de 4,000 hommes.

L'escadre de Toulon sons les ordres de l'amiral Ganthaume était de quatre vaisseaux de ligne, d'une frégate, d'une corvette et d'une flûte; elle était chargée des 28.e, 74.e et d'un régiment d'artillerie fournissant 4,200 hommes.

Celle de Cadix commandée par l'amiral Linois était composée de trois vaisseaux de ligne et de trois frégates; elle portait la 19.e de ligne, un bataillon allemand et le 10.e de dragons; 2,400 hommes.

* Lapointe né à l'Arcahaie (St.-Domingue,) avait été élevé au séminaire de Nantes. Il ne s'était réellement déterminé à passer d'Angleterre en France qu'afin de voir une sœur qu'il avait à Nantes.

Dans la rade du Hâvre louvoyaient quatre frégates portant la 98.ᵉ de ligne de 1,400 hommes.

La division hollandaise, sous les ordres du contre-amiral Hartzinch était composée de trois vaisseaux de ligne, de trois frégates; elle portait la 7.ᵉ de ligne, et une compagnie d'artillerie, 1,500 hommes. Toutes ces troupes donnaient un effectif de 21,000 hommes portant fusils. *

L'armée française était composée en grande partie de vétérans, républicains sincères, la plupart soldats de Moreau dont Bonaparte voulait se défaire, prétendait-on. On disait qu'ils le gênaient pour l'accomplissement de ses projets ultérieurs, qu'il était satisfait de

*. Pendant les mois qui suivirent la première expédition, dans le courant de 1802 et dans les premiers mois de 1803, il arriva successivement dans la colonie :

Sur le vaisseau le Pélagir la 77e. demi-brigade, légion expéditionnaire de 1,600 hommes, en Prairial an 10.

Sur le Formidable et l'Annibal, la 7e. légère, et des détachemens particuliers, en tout 1,600 hommes, le 13 Thermidor an 10;

Sur l'Intrépide, la 83e. de ligne de 1,400 hommes, le 24 Thermidor an 10;

Sur le convoi le lougre le Vautour, 700 hommes de la 3e. de ligne, le 24 Thermidor an 10;

Sur le convoi le brick le Lodi, la première légion polonaise de 2,000 hommes le 24 Fructidor an 10;

Sur le transport l'Egyptienne, quatre bataillons gardes côtes, 2,570 hommes, le 1er. Jour complémentaire;

Sur le Prudent un bataillon étranger de 512 hommes, le 3e. Jour complémentaire;

Sur le Jeune Edouard et sur l'Aristide 227 hommes de la 83e. de ligne, le 29 Vendémiaire an 11.

Artillerie à diverses époques 4,522; infanterie aussi à diverses époques 6,400 hommes.

La France envoya en totalité dans la colonie pendant les années 1802 & 1803, 42,531 soldats blancs qui furent en partie exterminés par le fer & le climat en moins de 18 mois. Il ne faut pas comprendre dans ce chiffre les équipages des bâtimens de guerre qui gardaient le littoral et combattaient à chaque fois que l'occasion s'en présentait avec la même intrépidité que les troupes de terre.

Le général Leclerc trouva à St.-Domingue 1,200 hommes de troupes européennes les restes de vingt bataillons et de nombreux corps de marine qui y avaient été envoyés pour combattre les Anglais. Leclerc dans sa lutte contre Toussaint Louverture fut aidé par 6,000 hommes de troupes coloniales noires et jaunes. Après la chûte de Toussaint toute l'armée coloniale de 20,000 hommes environ se rallia aux troupes françaises; mais quand la tentative du rétablissement de l'esclavage força Capoix, Pétion, Dessalines, Christophe, Férou à s'armer contre la métropole, les troupes coloniales abandonnèrent successivement l'armée française et passèrent dans les rangs des montagnards indépendans.

trouver une occasion en apparence glorieuse pour la France, de les jeter à l'extermination. L'opinion publique égarée par la malveillance, se prononça à Paris assez énergiquement contre cet épouvantable machiavélisme. Fouché, ministre de la police, l'en instruisit aussitôt. Bonaparte lui dit : « Eh bien ! vos jacobins prétendent méchamment que ce sont les soldats et les amis de Moreau « que j'envoie périr à St. Domingue; ce sont des fous hargneux ! « laissons les jaboter; on ne gouvernerait pas si l'on se laissait entraver par les diffamations et les calomnies. »

Le fils de Toussaint, Isaac Louverture, était toujours à Paris au collège de la Marche. Avant les préliminaires de Londres, Placide, beaufils du gouverneur, avait été retiré de cet établissement, ainsi qu'on l'a vu. Bonaparte l'avait fait embarquer à Brest, comme aide-de camp du général Sahuguet, sur le vaisseau de l'amiral Ganthaume se rendant en Egypte pour renforcer l'armée. L'embarquement de Placide avait pour but de tromper les anglais qui devaient penser que l'expédition se dirigeait sur St. Domingue. Le vaisseau fut contraint de relâcher à Toulon, et Placide, de retour à Paris fut appelé aux Tuileries avec son frère. Ils se rendirent auprès du 1er consul accompagnés du citoyen Coisnon, directeur du collège de la Marche. Le ministre de la marine les présenta à Bonaparte. Celui-ci leur annonça qu'ils allaient partir avec l'armée pour St. Domingue. Il leur dit : « Quand vous arriverez dans votre pays, vous ferez savoir à votre père que le gouvernement français lui accorde protection, gloire et honneurs, et qu'il n'envoie pas dans la colonie une armée pour le combattre, mais bien pour y faire respecter le nom français contre les ennemis de la patrie. » Le lendemain le minstre de la marine invita à un somptueux repas Monsieur Coisnon et ses deux élèves. Les principaux convives étaient le général Leclerc, le vice-amiral Bougainville, le citoyen Bénézech, conseiller d'Etat, le général Davoust, et le colonel Vincent. Le même jour le gouvernement fit don à chacun des enfans de Toussaint d'un riche costume militaire et d'une magnifique armure.

Le général Leclerc après avoir reçu ses instructions du 1er consul, se rendit à Brest et s'embarqua sur le vaisseau amiral l'Océan. Les fils de Toussaint accompagnés de M. Coisnon montèrent à bord de la Syrène, et la frégate la Vertu fut chargée d'une foule d'officiers noirs et de couleur de St. Domingue qui s'étaient réfugiés en France après la guerre civile. Parmi eux l'on remarquait Rigaud, Pétion et Boyer.

La flotte appareilla dans le mois de Décembre 1801. Elle était commandée par les marins les plus expérimentés et les plus intrépides que la France eut alors : Villaret Joyeuse, Latouche Tréville, Delmothe, Ganthaume, Linois, Magon, le hollandais Hartzinc et l'espagnol Gravina ; et la superbe armée qu'elle portait avait à sa tête :

le divisionnaire Leclerc, général en chef de l'expédition sous le titre de Capitaine-Général, soldat du Rhin, de l'Addige et du Nil; Dugua, un des héros de la bataille des Pyramides; Humbert célèbre par son débarquement en Irlande, sous le Directoire Exécutif; Clausel, Watrin qui s'étaient couverts de lauriers, sous les ordres de Masséna, contre les russes commandés par Souvarov; Boudet qui avait conduit l'artillerie française au travers du Saint Bernard, et s'était acquis une brillante gloire à Marengo; Rochambeau, officier de réputation, mais perfide et cruel qui s'était distingué à la Martinique et dans le Tyrol; Hardy, Débellé, Dévaut, Claparède et une foule d'autres qui tous avaient repoussé l'étranger des frontières de la patrie, au cri de la liberté. Le citoyen Hector Daure qui avait démontré en Egypte des talens administratifs, avait été nommé ordonnateur en chef de l'armée. Bénézech qui avait été ministre de l'intérieur en France, fut nommé ministre colonial pour St. Domingue.

Les instructions secrètes qu'avait reçues le capitaine-général Leclerc, en harmonie avec la décision du Conseil d'Etat et du conseil privé portaient que l'esclavage serait rétabli après la conquête, que la plupart de ceux qui avaient joui de la liberté par la révolution seraient exterminés et seraient remplacés par la traite des africains. Isaac et Placide, après trente jours de navigation, reçurent l'ordre de l'amiral Villaret Joyeuse de passer à bord du vaisseau le Jean Jacques; la Syrène se dirigea sur la Guadeloupe.

L'escadre de Rochefort qui portait la division Boudet aborda la première au cap Samana; les autres y arrivèrent successivement. Celle de Brest sur laquelle se trouvait Leclerc attérit la dernière. Les français virent avec extase se dérouler devant eux les flots de verdure de nos magnifiques savanes. Les rochers, les montagnes, les vallées, les parfums des bois épais d'orangers et d'acacias que la brise de terre leur apportait, tout répandit parmi eux l'enchantement et la joie; ils croyaient aborder aux rivages heureux de l'Andalousie.

L'amiral Villaret Joyeuse envoya le long de la côte un bâtiment léger qui amena à bord de l'Océan quelques pilotes. Ceux-ci interrogés par le général Leclerc lui dirent que le gouverneur Toussaint Louverture se trouvait à Sto. Domingo. Leclerc réunit en conseil à bord du vaisseau amiral tous les généraux de l'armée. Il fut décidé qu'elle serait partagée en quatre divisions.

La première sous les ordres du général Rochambeau, de 4,000 hommes, dut attaquer le Fort Liberté; la deuxième de 6,000 hommes, commandée par le général Boudet fut destinée à occuper le Port Républicain; la troisième de 10,000 hommes sous les ordres du général Hardy dut prendre possession du Cap; et la quatrième de 1,000 hommes sous les ordres du général Kerverseau dut se diriger sur Santo-Domingo. Kerverseau avait déjà servi à

St. Domingue pendant plusieurs années, et particulièrement dans la partie de l'Est.

Le gouverneur Toussaint qui parcourait la partie espagnole, atteignit les hauteurs de Samana d'où il découvrit la flotte dont les nombreux navires couvraient la mer. Il demeura saisi d'étonnement et même de crainte à la vue d'un tel déploiement de forces; il descendit rapidement de la montagne en s'écriant: la France entière se précipite sur nous comme un torrent. Sans perdre un instant il s'achemina sur la partie française inquiet de la conduite que tiendraient ses lieutenants privés de sa direction. Le 10 Pluviôse (30 Janvier) les quatre divisions firent voile pour leurs destinations.

Le général Rochambeau atteignit les rivages de la baie de Mancenille au fond de laquelle est bâtie la ville du Fort Liberté. Elle était commandée dans le moment par le chef de bataillon Charles Pierre. Il donna assaut à la redoute de l'anse, l'emporta et passa au fil de l'épée trente soldats qui s'y étaient renfermés. Il marcha ensuite contre la place. Un bataillon colonial, sous les ordres du commandant Grand Noël Prieur, en formait la garnison. En même temps le capitaine de vaisseau Magon lançait toutes les bordées de l'escadre sur le fort Labouque dont le commandant Barthélemy riposta vigoureusement. De son côté Rochambeau pénétrait dans la ville dont les autorités lui avaient ouvert les portes. Aussitôt après l'occupation de la place, le fort Labouque fut cerné de toutes parts; Barthélemy se voyant menacé d'un assaut général descendit son pavillon. Les français n'en massacrèrent pas moins toute la garnison. Ils perdirent un grand nombre de soldats et d'officiers. Parmi ces derniers l'on compta un fils du duc de Châtre, aide-de-camp de Rochambeau. La plupart de ceux des partisans de Toussaint qui n'avaient pas voulu se soumettre étaient sortis de la ville à l'approche de la division française traînant une foule de blancs qu'ils massacrèrent dans les campagnes. Ils incendièrent toutes les propriétés qu'ils rencontrèrent sur leur passage. L'insurrection éclata aussitôt dans les quartiers qui s'étendent entre le Fort Liberté et le Cap, et les colons tombèrent de toutes parts sous le poignard de nombreuses bandes qui s'étaient formées.

En Janvier 1802 la ville du Cap jouissait d'une grande prospérité; il n'y existait plus aucun vestige de l'incendie de 1793 éclaté pendant le combat livré par Galbaud au commissaire Sonthonax. Le commerce y était florissant, l'ordre admirable sous l'administration intelligente et sévère du général Christophe. Des richesses immenses y étaient concentrées. Les habitans qui avaient gémi sous le despotisme de Toussaint oubliaient déjà leurs souffrances au milieu des jouissances matérielles que leur procurait un brillant commerce. Chaque dimanche Christophe donnait au palais national de magnifi-

ques fêtes où assistait une jeunesse distinguée par ses grâces, sa courtoisie et sa beauté. Chaque soir il y avait des représentations; et le théâtre était rempli de citoyens de toutes les conditions. Cependant les habitans aspiraient à un système gouvernemental beaucoup plus doux; ils pensaient qu'un gouverneur européen accomplirait leur bonheur. La municipalité était entièrement dévouée à la métropole; et Télémaque, noir, maire de la ville, qui avait siégé à Paris, dans les assemblées législatives, comblé des faveurs de Toussaint, n'était néanmoins nullement disposé à méconnaitre l'autorité de la métropole en faveur du gouverneur.

L'escadre portant la division du général Hardy se présenta devant le Cap. Au lieu de pénétrer tout de suite dans la rade, comme avait fait le général Rochambeau au Fort Liberté, Leclerc perdit un temps précieux en de vaines délibérations avec l'amiral Villaret Joyeuse relativement à la direction des deux corps d'armée sous les ordres des généraux Hardy et Boudet. Il s'agissait de savoir si avant d'atteindre le Port-Républicain Boudet ne débarquerait pas au Cap avec sa division. Si Leclerc avait opéré subitement un débarquement, il eut probablement pris possession de la ville sans coup férir; car à l'apparition de la flotte Christophe n'avait encore fait aucun préparatif de défense, et les citoyens l'eussent contraint à recevoir le nouveau gouverneur. Quand on décida à bord du vaisseau amiral l'Océan qu'Hardy entrerait au Cap, et que Boudet appareillerait pour le Port Républicain, la mer devint calme et le débarquement se trouva retardé de deux jours.

De son côté, Christophe, profitant des lenteurs des français, fit transporter au fort Picolet qui défend l'entrée de la rade, des grilles et tous les autres instrumens nécessaires au service d'une batterie à boulets rouges. Il fit distribuer des torches aux soldats de la garnison afin que la ville fut livrée aux flammes.

Le général Leclerc apprit des matelots d'un canot qui s'était approché de l'escadre que Christophe était au fort-Picolet. Aussitôt l'aide de camp de l'amiral Villaret Joyeuse, le citoyen Lebrun descendit dans le canot et se rendit au Picolet où il trouva Christophe qui l'accueillit affectueusement et le pria de lui remettre les papiers dont il était porteur. « Ils sont adressés au général Toussaint Louverture, je ne puis vous les confier, répondit Lebrun. Je suis venu, au nom de la France, votre patrie, continua-t-il, vous commander de préparer la ville à recevoir vos frères d'armes. » Sans lui répondre Christophe l'invita à monter à cheval et à se rendre au Cap. Quand Lebrun y entra il fut frappé de la physionomie toute européenne de la ville; mais il remarqua que l'inquiétude et la tristesse étaient peintes sur tous les visages. Il arriva au palais colonial où il trouva une garde nombreuse et des officiers noirs et de couleur plongés dans un morne silence. La circonstance était délicate: entre la France et Tous-

saint ils étaient irrésolus. Déjà les paquets de proclamations que Lebrun avait laissé à dessein tomber en chemin, étaient ouverts par les citoyens qui en prenaient connaissance; et les militaires subissant l'influence de la ville ne démontraient pas un vif attachement au gouverneur. Christophe menaça Lebrun de le renvoyer sans l'entendre s'il ne lui remettait pas les paquets adressés à Toussaint Louverture. Le parlementaire les lui présenta; il en prit lecture. Le gouverneur est à Sto. Domingo, dit-il, sans ses ordres je ne livrerai pas la ville. Lebrun s'approchant de lui et à voix basse: si vous recevez les troupes avant l'arrivée de Toussaint, le capitaine général Leclerc vous comblera d'honneurs et de faveurs. Me croyez-vous capable de trahir mes devoirs? Lâche est celui qui propose l'ignominie. Je suis soldat; le gouverneur Toussaint est mon chef; je ne reconnaitrai une autre autorité que lorsqu'il m'aura déclaré que la France l'a légitimement remplacé. Quant à vous citoyen, vous passerez la nuit parmi nous, et demain vous retournerez auprès de votre général.

A minuit le maire Télémaque, accompagné de la municipalité et des citoyens les plus influens, se présenta au palais du gouvernement et supplia Christophe, au nom de l'humanité et de sa propre gloire, de recevoir les troupes françaises qui ne pouvaient arriver comme ennemies puisqu'elles venaient dans un pays français; il lui dit que la Constitution de Toussaint même reconnaissait à la France des droits incontestables sur St. Domingue; il lui rappela son dévouement à la métropole dans l'affaire de Moyse. Christophe fut insensible à toutes ses prières: Je ne crois pas, dit-il, que ce général Leclerc soit un envoyé de la Métropole; d'ailleurs sur ces bâtimens flottent des pavillons étrangers; si le gouvernement français avait envoyé une expédition à St. Domingue, nous en eussions été avertis préalablement. Il ajouta avec calme: la terre brûlera si l'escadre persiste à vouloir entrer dans la rade. » Les pavillons étrangers dont il parlait étaient les couleurs des espagnols et des hollandais, les alliés de la France.

Voulant gagner du temps pour continuer ses préparatifs de résistance il envoya en députation auprès de Leclerc, Télémaque, deux notables, le curé, le consul des Etats-Unis Tobias Lear pour lui demander une suspension d'armes de 48 heures. Il voulait, prétendait-il, avoir le temps de consulter Toussaint Louverture. Après avoir dit aux envoyés combien était grande la sollicitude de la métropole envers Toussaint et le général Christophe, Leclerc leur exposa qu'il craignait par la conduite de ce dernier qui n'annonçait rien de bienveillant envers la France, que les 48 heures demandées ne fussent employées à mettre la ville en état de défense. Il leur annonça qu'une demi-heure après leur retour au Cap le débarquement s'opérerait. Le général Leclerc laissait s'écouler encore un

temps précieux en pourparlers inutiles. Aussitôt après le retour de Télémaque au palais national Christophe renvoya le citoyen Lebrûn. Celui-ci annonça à l'armée les préparatifs de défense qui se faisaient au Cap. Il dit au capitaine général Leclerc que Christophe l'avait splendidement reçu au palais colonial. Il s'était assis à une table couverte de plats d'or et d'argent ; il avait été servi par des valets richement vêtus. La salle où il s'était reposé était tendue de draperies de soie dorée.

Un des aides-de camp de Leclerc qui était descendu en ville avec Télémaque remit à Christophe la lettre suivante que lui avait adressée le capitaine général :

A bord de l'Océan, le 13 Pluviose an 10.

J'apprends avec indignation, citoyen général, que vous refusez de recevoir l'escadre et l'armée française que je commande, sous le prétexte que vous n'avez pas d'ordre du général Toussaint. La France a fait la paix avec l'Angleterre, et le gouvernement envoie à St. Domingue des forces capables de soumettre les rebelles, si toutefois on devait en trouver à St. Domingue. Quant à vous, citoyen général, je vous avoue qu'il m'en couterait de vous compter parmi les rebelles. Je vous préviens que si aujourd'hui vous ne m'avez pas fait remettre les forts Picolet et Bélair, toutes les autres batteries de la côte, demain à la pointe du jour, quinze mille hommes seront débarqués. * Quatre mille débarquent en ce moment au Fort Liberté ; huit-mille au Port-Républicain ; ** vous trouverez ci-jointe ma proclamation ; elle exprime les intentions du gouvernement français ; mais rappelez vous que quelque estime particulière que votre conduite dans la colonie m'ait inspirée je vous rends responsable de de tout ce qui arrivera.

Le général en chef de l'armée de St. Domingue, et capitaine général de la colonie,

Signé, LECLERC.

Après avoir lu cette lettre, Christophe entra dans une violente fureur et dit au citoyen Gardre, commissaire près de la municipalité : vous me fatiguez, vous ne m'inspirez aucune confiance ; vos paroles sont celles d'un colon intéressé à notre anéantissement. Il chassa aussitôt de sa présence le maire Télémaque, et répondit à Leclerc par la lettre suivante :

* La division Hardy qui devait débarquer au Cap n'était que de 10,000 hommes.

** La division qui devait débarquer au Port-Républicain n'était que de 6,000 hommes.

Au quartier-général du Cap, le 13 Pluviose an 10.

HENRI CHRISTOPHE, *général de brigade commandant l'arrondissement du Cap, au général en chef LECLERC.*

Votre aide-de-camp, général, m'a remis votre lettre de ce jour. J'ai eu l'honneur de vous faire savoir que je ne pouvais vous livrer les forts et la place confiés à mon commandement qu'au préalable j'aie reçu les ordres du gouverneur Toussaint Louverture, mon chef immédiat, de qui je tiens les pouvoirs dont je suis revêtu. Je veux bien croire que j'ai affaire à des français, et que vous êtes le chef de l'armée appelée expéditionnaire, mais j'attends les ordres du gouverneur, à qui j'ai dépêché un de mes aides-de camp, pour lui annoncer votre arrivée et celle de l'armée française; et jusqu'à ce que sa réponse me soit parvenue, je ne puis vous permettre de débarquer. Si vous avez la force dont vous me menacez, je vous prêterai toute la résistance qui caractérise un général; et si le sort des armes vous est favorable, vous n'entrerez dans la ville du Cap que lorsqu'elle sera réduite en cendres, et même dans cet endroit, je vous combattrai encore.

Vous dites que le gouvernement français a envoyé à St-Domingue des forces capables de soumettre des rebelles, si l'on devait y en trouver: c'est vous qui venez pour en créer parmi un peuple paisible et soumis à la France, d'après les intentions hostiles que vous manifestez, et c'est nous fournir des argumens pour vous combattre, que de nous parler de rébellion.

Quant aux troupes qui, dites-vous, débarquent en ce moment, je ne les considère que comme des châteaux de cartes que le vent doit renverser.

Comment pouvez-vous me rendre responsable des événemens? Vous n'êtes point mon chef, je ne vous connais point, et par conséquent, je n'ai aucun compte à vous rendre jusqu'à ce que le gouverneur Toussaint vous ait reconnu.

Pour la perte de votre estime, Général, je vous assure que je ne désire pas la mériter au prix que vous y attachez, puisqu'il faudrait agir contre mon devoir pour l'obtenir.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé, H. CHRISTOPHE.

Christophe voyant que les 15,000 hommes dont on le menaçait ne descendaient pas, considéra la lettre de Leclerc comme une vaine menace et se fortifia dans son projet de résistance. La 2e demi-brigade reçut l'ordre de prendre sa ligne de bataille sur la place

d'armes ; Christophe la passa en revue et lui fit jurer de vaincre ou de mourir. La fidélité des soldats à Toussaint Louverture, d'abord ébranlée par les citoyens, se raffermit. Les vents de terre venaient de contraindre l'escadre à regagner le large. Christophe annonça aux habitans que si les Français tentaient d'opérer le débarquement la ville serait aussitôt livrée aux flammes. Les gémissemens des femmes, les prières des vieillards, rien ne put ébranler sa détermination.

De son côté Télémaque répandait dans toute la ville les proclamations que lui avait données le général Leclerc, et exhortait hardiment les citoyens à se rendre au-devant des français.

Le premier consul dans sa proclamation disait aux habitans de St. Domingue :

« Quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes « tous français, vous êtes tous libres et égaux devant Dieu et devant « les hommes. La France a été comme St Domingue en proie aux « factions et déchirée par la guerre civile et par la guerre étran- « gère ; mais tout a changé : tous les peuples ont embrassé les fran- « çais, et leur ont juré la paix et l'amitié ; tous les français « se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des « frères ; venez aussi embrasser les français et vous réjouir de re- « cevoir vos amis et vos frères d'Europe.

« Le gouvernement vous envoie le capitaine général Leclerc ; il « amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos « ennemis et contre les ennemis de la République. Si l'on vous « dit : ces forces sont destinées à vous ravir la liberté, répondez : « La République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée. * Ralliez- « vous autour du capitaine général : il vous apporte l'abondance « et la paix ; ralliez-vous autour de lui. Qui osera se séparer du « capitaine général sera traître à la patrie, et la colère de la Ré- « publique le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées.

« Donné à Paris au palais du gouvernement le 17 Brumaire an « 10 de la République française (8 Novembre 1801.)

« Le 1er Consul,

« Signé, BONAPARTE. »

Télémaque afficha avec enthousiasme cette proclamation dans toutes les rues, ainsi que celle du général Leclerc qui promettait aux officiers civils et militaires de toutes couleurs qu'ils seraient confirmés dans les grades que leur avait donnés Toussaint Louverture.

* Il est impossible de rencontrer plus de perfidie, car Bonaparte avait déjà résolu le rétablissement de l'esclavage.

Christophe suivi de son état-major se rendit à la municipalité, reprocha vivement et avec menaces à Télémaque d'avoir fait afficher les deux proclamations, et lui annonça que la ville serait incendiée et évacuée. Le maire eut le courage de lui déclarer qu'il tenterait de s'opposer à cet acte de barbarie. Il ordonna aussitôt à la garde municipale, en présence de Christophe, de parcourir la ville pour y maintenir l'ordre, et il avertit les citoyens qu'ils eussent à se procurer de l'eau pour combattre l'incendie. Christophe qui connaissait le dévouement à la France de la garde nationale essaya en vain de la consigner dans les casernes. Elle parcourait les rues et calmait les inquiétudes des familles. Dès que la nuit fut descendue sur la ville, (4 février) le fort Picolet donna le signal de l'incendie par un boulet lancé sur l'escadre. Christophe mit le premier le feu à sa propre maison, magnifique édifice dont l'intérieur venait d'être enduit de goudron. En un instant les flammes s'ouvrirent un passage à travers les toits ; les citoyens repoussés par les soldats à coups de crosses de fusil, firent de vains efforts pour éteindre le feu. Les femmes, les enfans, les malades, les blessés, confondus, éperdus, chargés de leurs objets les plus précieux, sortirent tumultueusement de la ville, suivis de la garde nationale et de la Municipalité. Les soldats distribués dans les différents quartiers activaient l'incendie avec ordre et discipline, en lançant des matières inflammables dans les appartemens et sur les toits. Ils se hâtaient surtout d'anéantir les monumens publics. A onze heures du soir le feu avait exercé tant de ravages que la ville était devenue presque un immense bûcher. Les troupes se livrèrent alors au plus affreux pillage. De toutes parts l'on entendait les gémissemens de la foule qui fuyait, le cliquetis des armes ; les flammes s'élançant des toits embrasés se joignaient en formes d'arcs au-dessus des rues ; de hautes maisons s'écroulaient ; une épaisse fumée tourbillonnait dans les airs, et le feu après avoir dévoré un quartier, s'allongeait sur de nouvelles proies, s'entortillait autour d'elles et les engloutissait. Le souffle brûlant de la brise emportait au loin des étincelles, des tisons, et propageait l'incendie avec une rapidité effrayante. Nulle puissance n'eût pu alors maîtriser l'embrasement. Les flammes dévorèrent les bureaux du contrôle, de la marine, le greffe, le palais du gouvernement, les casernes, les magasins de l'Etat et la grande Eglise ; les explosions des arsenaux firent trembler la terre ; des masses de pierres et des poutres lancées dans les airs retombaient, en les écrasant, sur les malheureux fugitifs. A la pointe du jour, Télémaque, la garde nationale, les femmes et les enfans atteignirent le sommet de la Vigie, au milieu des plus grands dangers. De là ils découvrirent les ruines fumantes du Cap : des murs noircis par les flammes et lézardés. Le capitaine Ignace, à la tête de 40 grenadiers, vint ordonner à toute

la foule, de la part de Christophe, de se rendre sur l'habitation L'Espagne. Télémaque refusa d'obéir; alors Ignace dans sa fureur mit le feu à deux grandes maisons élevées au sommet de la Vigie et remplies de femmes, d'enfans et de malades. Il fallut descendre du morne pour chercher un abri contre les ardeurs du soleil. Christophe craignant l'issue d'un combat livré à la garde nationale, n'osa attaquer la population qui ne voulait pas le suivre, et se retira vers la Grande-Rivière. Les citoyens de leur côté ne s'étaient montrés si patiens que parce qu'ils redoutaient le massacre de leurs femmes et de leurs enfans, s'ils en étaient venus aux mains avec la 2e. coloniale.

Dans l'après-midi du 5 février (jour qui suivit l'incendie) l'amiral Villaret Joyeuse lança plusieurs bordées du vaisseau l'Océan, de 120 canons, sur le fort Bélair qui ne répondit pas; il avait été évacué. Le contre-amiral Delmothe traversa la passe du Cap, et presque toute l'escadre entra dans la rade, sans avoir éprouvé aucune résistance du fort Picolet qui avait été aussi abandonné. La division Humbert prit aussitôt possession de la ville; cependant l'amiral Villaret Joyeuse commanda aux bâtimens de l'escadre de ne jeter l'ancre qu'après l'entrée au Cap du capitaine-général. Celui ci venait d'apprendre l'occupation du Fort Liberté par les Français et la marche de Rochambeau, par Sainte Suzanne, sur la Grande Rivière et le Dondon. Il ordonna à la division Hardy de débarquer. Les troupes descendirent à la baie de l'Acul et marchèrent sur le Cap; quand elles arrivèrent à la Rivière Salée elles furent arrêtées par le feu d'une batterie de la rive opposée. Elles se précipitèrent dans l'eau, enlevèrent la redoute à la baïonnette et passèrent au fil de l'épée cent soldats de la 2e. qui occupaient le poste. Hardy et Leclerc n'éprouvèrent plus aucun obstacle jusqu'au Cap où l'armée campa sur des ruines fumantes. Toute la population qui avait accompagné Télémaque rentra en ville, en jetant des cris d'allégresse, embrassant les Français qu'elle appelait ses libérateurs. On évalua à 100,000,000 de francs les pertes qu'on éprouva par l'incendie.

L'escadre était mouillée; une seule frégate la Vertu louvoyait à la vue du Cap; elle portait les Rigaud, les Villate, les Léveillé, les Pétion, les Boyer, les Belley, les Dupont, les Ludué, les Quayer-Larivière et une foule d'autres indigènes qui avaient été contraints de fuir St. Domingue, après la chute de Rigaud. Tous ennemis personnels de Toussaint ils revenaient pour le combattre; cependant, le gouvernement français ayant l'arrière pensée de rétablir l'esclavage, redoutait leur influence et était disposé à surveiller activement leur conduite. Leclerc avait reçu l'ordre du premier consul de les envoyer à St. Louis de Madagascar, si Toussaint se soumettait sans résistance; car alors on n'aurait pas eu besoin ni de leur courage, ni de leur connaissance du pays. Mais la résistance

de Christophe qui annonçait une guerre peut être longue et acharnée détermina Leclerc à les faire débarquer. L'adjudant-général Pétion qui n'ignorait pas les dispositions du gouvernement consulaire tant à son égard qu'à celui de ses frères d'armes, dit à ses camarades en découvrant les flammes de la ville du Cap : « Nous « n'irons pas à Madagascar; nous sommes sauvés. » Le lendemain madame Leclerc Pauline Bonaparte descendit au Cap; sa beauté excita une admiration générale. Ses yeux brillaient d'un vif éclat; et de sa bouche gracieuse sortaient les expressions les plus douces. Sa parure était riche, élégante; et les boucles de sa chevelure noire roulaient sur ses épaules d'une blancheur éclatante. Télémaque et les citoyens s'empressèrent d'accourir au-devant d'elle. Mais quel palais lui offrir ! Tout n'était que ruines et cendres. Promenant ses regards autour d'elle, elle fut effrayée. Les dames de sa suite, les peintres, les musiciens, les comédiens, les danseurs qui l'accompagnaient étaient au désespoir d'entrer dans une ville où ils entrevoyaient qu'ils ne pourraient faire briller leurs talens. L'on mit aussitôt la main à l'œuvre, et de ce moment commencèrent les reconstructions du Cap. Leclerc y établit son quartier-général; il était d'une petite taille; et sans être un homme de grands talens, il avait quelques capacités militaires. Mais les généraux Boudet et Dugua avaient acquis en Europe plus de célébrité que lui. Il poussa ses avant-postes jusqu'au Mornet où le chef de bataillon Wilton, commandant de la Petite-Anse, vint lui faire sa soumission.

Pendant cet intervalle Toussaint venant de la partie espagnole, arriva sur les hauteurs du Grand Boucan. Il y apprit l'occupation du Fort Liberté et celle du Cap. Il se résolut à périr les armes à la main, et à rendre sa cause celle de tous les noirs et de tous les jaunes. Mais la plupart des habitans de St. Domingue étaient heureux de pouvoir secouer son joug à l'aide des français. Ils refusèrent presque partout de prendre les armes en faveur de l'ex gouverneur qui s'était baigné dans leur sang nouvellement encore dans l'affaire de Moyse. L'assemblée centrale composée des créatures de Toussaint avait décrété une Constitution qui le nommait gouverneur à vie. Mais le dernier article de cette Constitution lui faisait une obligation de la présenter à la sanction de la France; celle-ci ayant refusé de la ratifier, elle devenait nulle. Les noirs et les jaunes comprenaient que dans un cas semblable ils retournaient sous l'autorité immédiate de la métropole dont ils attendaient une nouvelle organisation. Telles étaient les idées que l'on entendait exprimer par la plupart des hommes du peuple tant des villes que des campagnes. Aussi verrons-nous presque toutes les populations de l'île recevoir les français comme des libérateurs et bénir le ciel de les avoir délivrées du despotisme de Toussaint. Ceux d'entre nous qui combattirent le général Leclerc le firent non par dévouement à l'ex-

gouverneur, mais guidés par l'instinct de l'indépendance, par la haine qu'ils portaient naturellement aux blancs, et surtout par la crainte sérieuse et fondée qu'ils éprouvaient du rétablissement de l'esclavage. Parmi eux nous citerons Dessalines, Christophe, Lamartinière, Maurepas, Gabart, Ch.s Bélair qui agirent sous l'influence de ces sentimens. Les noirs et les jaunes de St. Domingue loin d'aimer les blancs, les exécraient alors; mais ils croyaient que la France ne partageait pas les vieilles idées aristocratiques des colons qui par leur adresse avaient amené insensiblement Toussaint Louverture dans la voie de leur système.

Toussaint Louverture n'osant se fier à personne se résolut à aller lui-même reconnaître les avant-postes de l'armée française. Il s'avança jusqu'au Mornet, essuya le feu de l'ennemi, eut ses habits criblés de balles et son cheval blessé. Il revint sur ses pas, ordonna à Christophe d'occuper la Grande Rivière, et s'achemina sur les Gonaïves, accompagné du chef d'escadron Morisset, homme de couleur, de son aide-de-camp Marc Coupé et de plusieurs autres cavaliers. Il fut atteint par un messager qui lui remit une lettre de Rochambeau. Celui-ci l'exhortait à se soumettre au capitaine-général, et terminait sa lettre en lui disant qu'il n'avait jamais pensé que ses soldats eussent été contraints, en débarquant sur la terre de St. Domingue, de tremper leurs baïonnettes dans le sang de leurs frères. Toussaint gagna les Gonaïves où il établit son quartier-général.

Le calme qui régnait dans la baie de la Gonave arrêtait la marche de l'escadre portant la division Boudet. Les navires semblaient dormir sur la mer; leurs pavillons que pas un souffle d'air ne balançait étaient immobiles. Latouche Tréville et Boudet, impatients, accablés sous les rayons d'un soleil brulant, délibéraient sur le point qu'ils choisiraient pour opérer le débarquement. Latouche Tréville jette les yeux sur sa carte; il porte ensuite sa longuevue vers l'Est; mais il n'aperçoit qu'un point blanc au pied d'un morne élevé. Il prit ce point tantôt pour la ville, tantôt pour un rocher. La brise vint le tirer de son incertitude: la surface de l'onde se gonfla doucement; les bâtimens se balancèrent, et les pavillons flottant avec orgueil appelèrent les équipages à leurs devoirs; les voiles se déployèrent, et bientôt se dessinèrent aux regards satisfaits des français les magnifiques coteaux de Marquissant, et les constructions nuancées et pittoresques du Port-Républicain. Cette ville bâtie au fond de la baie de la Gonave est dans une admirable position. Les rivages de la presqu'île du Sud et ceux de la province de l'Ouest forment un immense bassin dont les eaux paisibles étaient, à cette époque, sans cesse sillonnées de légères embarcations qui, sortant des anses de la côte, venaient chargées de café, de vivres, de légumes, de fruits, aborder au Port-Républicain. Presque ceinte de hautes

montagnes qui la mettent à l'abri des ouragans, cette baie offre aux navires un mouillage sûr. Deux rades forment le port: la petite rade, ou le port proprement dit, vers le rivage, est séparée de la grande qui s'étend vers la haute mer, par une ligne de rochers de corail dont les sommets à fleur d'eau sont sans cesse couronnés d'écume. Cette ligne de rochers s'allonge du Sud au Nord, et il n'existe qu'un passage fort étroit par lequel les bâtimens marchands entrent de la grande rade où mouillent les navires de guerre, dans la petite. Le fort Ilet, faible construction, au milieu des flots qui séparent les deux rades, défend le passage et sert à la police de la rade intérieure. La température de la ville serait insupportable, si la brise d'ouest ne venait tempérer par sa fraicheur cette atmosphère brulante, chaque jour, de midi à sept heures du soir. Les fortifications étaient alors, comme aujourd'hui, peu importantes. Près du Portail Nord était le fort St.-Joseph; à l'Est, s'élevait le fort National sur le sommet d'un morne commandant la ville et la baie; au Sud l'on trouvait le fort Léogane, au Portail de ce nom; la batterie Monbrun sur le rivage était au centre de la ville, et le fort Ste. Claire dont les batteries au niveau de la mer protégeaient l'arsenal du côté de la rade. Enfin à une lieue de la ville, sur le chemin de Léogane, était le fort Bizoton dont les canons dominaient toute la rade. La ville était ceinte d'un fossé large et profond, le long duquel s'élevaient de distance en distance quelques fortifications.

Dès qu'on avait découvert les voiles qui formaient l'escadre de l'amiral Latouche Tréville, la plupart des habitans du Port-Républicain dont le chiffre montait au-delà de 30,000 âmes, s'étaient montrés disposés à recevoir le nouveau gouvernement; et ces dispositions étaient entretenues par le général Agé, européen, commandant de l'arrondissement, et par le chef de brigade Dalban, commandant de la place, aussi européen. Le père Lecun, préfet apostolique et curé de la ville, exhortait toutes les femmes et les dévots des congrégations à accueillir les français comme des frères, à les soutenir en paroles et en actions. Le directeur de l'arsenal, Lacombe, blanc, était aussi tout dévoué aux français; et une grande partie des noirs et des jaunes n'ajoutant pas foi aux paroles des partisans de Toussaint qui leur disaient que Leclerc venait rétablir l'esclavage, se préparaient à reeevoir brillamment l'armée blanche. La joie éclatait sur les traits des colons qui attendaient les troupes européennes comme une armée libératrice: le commandement suprême d'un noir dans la colonie humiliait leur orgueil. La garnison de la ville était composée des 3e. et 13e. demi-brigades coloniales, d'un escadron de la garde d'honneur commandé par Monpoint, et d'un bataillon de la même garde sous les ordres de Magny. Lamartinière chef de bataillon dans la 3e. coloniale, homme de couleur,

s'était constitué la première autorité de la place. Il rejetait les ordres du général Agé et dirigeait lui-même tous les mouvements militaires.

L'escadre française avait abordé au Lamentin le trois Février dans la soirée. Des groupes de citoyens se formèrent aussitôt dans toutes les rues. De toutes parts l'on se montrait convaincu que les français venaient non pour rétablir l'esclavage, mais pour renverser le despotisme de Toussaint Louverture. Déjà les citoyens parlaient d'organiser une garde d'honneur, de se rendre au-devant des troupes européennes et de fraterniser avec elles. Mais un seul homme, par son énergie, contraignit les habitans à renoncer à leur projet : c'était Lamartinière connu par son intrépidité et la violence de son caractère. Il parcourut les rues exhortant les citoyens à s'armer pour la défense de la ville; les français viennent rétablir l'esclavage, disait-il; mais sa voix n'eut pas d'écho. Tous les habitans croyaient à la magnanimité de la France : ils avaient la plupart cruellement souffert sous le gouvernement de Toussaint.

Pendant cet intervalle un aide-de-camp du général Boudet, le chef de brigade Sabès, accompagné d'un officier de marine, le citoyen Gimont, descendit en ville, porteur de la proclamation du 1er. consul et de plusieurs dépêches pour le commandant de l'arrondissement. Le général Agé l'accueillit avec distinction; il voulait le renvoyer ; mais Lamartinière s'y opposa, et il demeura en otage. Le lendemain 4 Février, dès la pointe du jour, Agé répondit au général Boudet que le général Desssalines, commandant de la division de l'Ouest, ne se trouvant point au Port Républicain, il ne pouvait prendre aucune détermination concernant la reddition de la place, et qu'en attendant les instructions de Dessalines auquel il avait écrit à ce sujet, il garderait le colonel Sabès qui se trouverait en pleine sûreté sous sa protection. Le porteur de cette lettre était chargé de faire connaître en même temps et verbalement au g.ral Boudet que l'autorité d'Agé était méconnue par les officiers supérieurs de la garnison, Lamartinière, Magny et Monpoint, et qu'il fallait hâter le débarquement. Lamartinière, de son côté, envoya dire aux français : « Que si l'on brusquait « un débarquement sans les ordres du gouverneur général Toussaint « Louverture, il serait tiré trois coups de canon d'alarme, et que « ce signal répété de morne en morne, serait celui de l'incendie « de la colonie et de l'égorgement de tous les blancs. »

Après avoir fait de vains efforts pour porter les citoyens à prendre les armes, Lamartinière se rendit à l'arsenal. Il était bouillant de fureur ; s'il n'avait trouvé de l'opposition dans Magny et Monpoint, il eut incendié le Port-Républicain qu'il traitait de ville lâche et corrompue, prête à recevoir de nouvelles chaînes. Il pénétra seul auprès de Lacombe et lui dit : « Citoyen, l'autorité du gou- « verneur Toussaint Louverture est la seule reconnue des fonction-

« naires de la colonie, et quiconque la méconnaît est coupable de-« vant la Constitution. Ainsi donc, citoyen, je vous deman-« de des munitions, des armes, pour combattre les français qui « viennent nous replonger dans l'esclavage. » Lacombe refusa formellement d'accéder à sa demande, lui déclarant qu'il n'en avait pas reçu l'ordre du général Agé son chef immédiat, et que du reste Leclerc n'était pas envoyé par le 1er. consul pour changer l'ordre de choses déjà établi, mais bien pour mettre la dernière main à la tranquillité et au bonheur de la colonie. Lamartinière agitait son sabre d'une main et son pistolet de l'autre : « Puisqu'il en est ainsi, mourez, misérable colon, s'écria-t-il d'une voix tonnante; » et Lacombe fut renversé atteint d'une balle à la tête. Ce trait d'une cruelle énergie répandit la terreur dans l'arsenal; on lui en livra aussitôt toutes les munitions. Les colons qui avaient conçu le projet de l'arrêter, effrayés, se cachèrent la plupart, et attendirent l'issue des événemens. Tous les citoyens avaient fermé leurs portes; les rues étaient pleines de patrouilles ; et tous les blancs qu'elles rencontraient étaient arrêtés et conduits aux casernes. Agé cessa entièrement de commander, et Lamartinière se trouva seul maître de la place. Il envoya aux chefs de bataillon Bardet et Séraphin qui occupaient le fort Bizoton avec le 1er bataillon de la 13e. l'ordre de vaincre ou de mourir; il plaça au retranchement de Piémont les deux autres bataillons de la 13e. et quelques artilleurs, sous les ordres du commandant Lubin Hudicourt. Tout le corps de la 13e, régiment du Sud, composé des anciens soldats de Rigaud, avait été gagné par les habitans de la ville, auxquels les soldats avaient promis de ne pas tirer sur les français. Une compagnie de cavalerie de la garde d'honneur sous les ordres du capitaine Barthélemy Marchand, et une compagnie de la garde à pied commandée par le capitaine Eloy Turbet, prirent position dans la redoute du portail Léogane. Le reste de la garde d'honneur occupa le fort National. De gros détachemens de la 3e. coloniale parcouraient la ville pour contenir les habitans, et les combattre, s'ils s'armaient dans le but d'attaquer par derrière le fort de Léogane, pendant que les français lui donneraient assaut. La 3e. demi-brigade était rangée en bataille sur la place Vallière. Les troupes que Lamartinière avait à opposer à Boudet s'élevaient à 2,400 hommes; elles eussent suffi pour défendre la place, si elles avaient été fidèles.

Le lendemain 5 Février, à 10 heures du matin, l'armée française débarqua au Lamentin. Lamartinière, à son grand étonnement, n'entendit pas le canon du fort Bizoton. Aussitôt le fort National tira trois coups de canon d'alarme, et tous les blancs qui avaient été arrêtés furent conduits dans la savane Valembrun et à Saint Martin où ils furent impitoyablement massacrés. Boudet s'avançait à la tête d'une division de 6,000 hommes, dont les colonnes for-

mées en partie de vétérans offraient un aspect imposant. Ces vaillans guerriers brillaient de tout l'éclat de leurs uniformes. De hauts bonnets à poil chargeaient leurs fronts menaçans, de grandes guêtres noires recouvraient leurs pantalons, et leurs armes étincelaient aux rayons ardents du soleil. Lorsque la division parvint près du fort Bizoton, Boudet y envoya un parlementaire qui déclara à Bardet et à Séraphin, qu'ils eussent, au nom de la France, leur patrie, à lui remettre le fort; qu'ils seraient maintenus dans leurs grades, et que rien ne serait changé dans la colonie. En même temps Boudet, disait aux compagnies de grenadiers rangées derrière lui: « Camarades, vous marcherez l'arme aux bras, sous le canon du fort, car vous êtes sur le sol français; et si des rebelles osent tirer sur vous, vous enleverez la fortification à la baïonnette, et vous en passerez la garnison au fil de l'épée. » Le bataillon de la 13e. sortit du fort et vint à la rencontre des français, aux cris de vivent nos frères! La division répondit par les cris de vive la liberté! vive la République! Le bataillon colonial prit rang dans les lignes européennes et marcha contre la ville. Un régiment français occupa le fort Bizoton. Parvenu en face de la redoute de Piémont dans le coude que forme la grande route, Boudet commanda halte à sa colonne, et envoya le colonel de cavalerie d'Henin, au fort de Léogane, avec mission de recevoir la soumission des troupes qui l'occupaient. Lamartinière parut dans la redoute et ordonna à la cavalerie de la garde d'honneur de mettre pied à terre pour combattre dans les retranchemens. Le colonel d'Henin arrivé au pied du fort demanda à parler à celui qui y commandait; Lamartinière se présenta. Nous ne venons pas vous combattre, lui dit-il; vous êtes français; nous sommes frères; nous venons augmenter, en nous mêlant à vous, le nombre des défenseurs de la patrie. Il jeta son épée loin de lui, et demanda à entrer seul dans le fort au milieu de ses compatriotes. Non! non! s'écrièrent les soldats. Boudet impatient de tant de lenteurs, fit rappeler d'Henin, et dit d'une voix forte qui fut entendue dans la redoute: grenadiers en avant! à la baïonnette! La charge se fit entendre, et la division s'ébranlant, marcha contre le fort. Au même instant arriva le chef de bataillon Magny. Halte, mes amis, halte, mes frères, s'écria-t-il, s'adressant aux français. Soit que sa voix ne fut point entendue, étouffée par le bruit des tambours, soit que Boudet ne voulut pas l'écouter, la colonne française était déjà parvenue au pied du fort. Feu! feu! commanda Magny. La mort voltigea dans les rangs français. La garde d'honneur aux cris de vive la liberté! vive la République! exécutait un feu nourri et meurtrier. Les grenadiers de la 68e. firent une décharge terrible et s'élancèrent contre la redoute; ils furent arrêtés, mitraillés et repoussés jusqu'à Piémont laissant la route couverte de morts. Les deux bataillons de la 13e. qui étaient à Piémont, au lieu de

les charger par derrière, se retirèrent dans le morne de l'Hôpital hors de la portée de la mousqueterie. Le commandant Lubin Hudicourt qui était à la tête de la batterie de Piémont, se voyant trahi, fit une décharge de coups de canon sur les blancs, et rentra précipitamment dans le fort de Léogane.

Pendant cet intervalle la batterie Ste. Claire tirait sur l'escadre qui s'était embossée le long des rescifs qui séparent les deux rades. L'amiral Latouche Tréville, par le feu rapide de ses bordées, démonta toutes les pièces de la fortification qui fut en un clin d'œil labourée par les boulets. Alors l'escadre dirigea son feu sur le fort Léogane; mais les projectiles allèrent tomber bien au delà de la redoute. Eloy Turbet et Barthélemy Marchand excitent les soldats de la garde d'honneur, enflamment leur courage. Les troupes de Toussaint tirent sans interrpution sur les français qui avaient repris leur marche. Au milieu de la mitraille et d une grêle de balles le général Boudet s'avançait à la tête de ses grenadiers, la baïonnette en avant. Il monta à l'assaut et enleva la redoute. Sans perdre un instant il pénétra dans la ville et se mit à la poursuite des fuyards. Ses chasseurs longeant la grand'rue furent tout à coup arrêtés par une formidable décharge de la 3e coloniale qui occupait la place Vallière. Les grenadiers français survenant, se précipitèrent avec fureur sur l'ennemi qui ne pouvant résister à leur impétuosité battirent en retraite jusqu'au portail St. Joseph. La garnison du fort de ce portail avait été gagnée par les citoyens. Elle laissa pénétrer au milieu d'elle, les soldats de la 3e. Ceux-ci, n'éprouvant aucune défiance et se croyant avec des frères, virent tout à-coup braquer contre eux les canons; en même temps les français qui cernaient déjà la fortification, les sommèrent de mettre bas les armes; ce qui fut exécuté. La ville était inondée de troupes blanches. Lamartinière, Magny et Monpoint, avec une poignée de soldats, essayèrent de mettre le feu dans divers quartiers avant d'abandonner la place; ils n'en eurent pas le temps les français les talonnant avec vigueur. Après avoir rallié les soldats dispersés de la garde d'honneur, ils se mirent à enlever les caisses d'argent de la trésorerie; mais attaqués avec acharnement par un bataillon français, ils furent culbutés et prirent la fuite. Boudet se trouva en possession d'une somme de deux-millions cinq-cent-mille francs. Lamartinière évacua le fort National dans la nuit qui suivit, et se jeta dans la plaine du Cul-de-Sac. Il se dirigea vers l'Etang, en conduisant avec lui les deux parlementaires français Sabès, Gimont, et une foule d'autres blancs qui furent massacrés, excepté les deux premiers. Boudet, entouré de son état-major, passa le reste de la nuit dans une des maisons de la Grand'Rue qui fut illuminée. Des patrouilles françaises parcourant la ville rencontrèrent çà et là des blancs massacrés ou blessés. Le lendemain Boudet se transporta au palais du gouvernement.

Le père Lecun s'y rendit suivi de tout le cerlgé et d'une multitude d'hommes de femmes, d'enfans de toutes les couleurs. Il venait féliciter le général français d'avoir sauvé la ville de l'incendie et de l'avoir délivrée du despotisme d'un *monstre*, d'un Toussaint, dont il chantait les louanges il n'y avait que quelques jours. Plusieurs officiers de la garde d'honneur qui avaient combattu les français au poste de Léogane, entre autres les citoyens Thésan et Audigé, n'avaient pas suivi Lamartinière. Boudet les fit appeler au gouvernement et leur dit : citoyens, oublions le passé; vous êtes français ; servez la cause de notre patrie avec autant de courage que vous avez combattu hier pendant cette escarmouche. Le général français appelait escarmouche une affaire où sur six mille hommes il en avait perdu 400. Vous conserverez, continua-t-il, vos grades dans l'armée française.

Les troupes blanches n'occupaient pas encore le fort National. Si Lamartinière s'était résolu à le défendre avec autant de vigueur qu'il s'était battu au poste de Léogane, Boudet eût perdu la moitié de son armée. Celui ci n'osa lui faire donner assaut : à cette époque le fort était tel que les anglais l'avaient laissé, d'un aspect formidable. Comme il n'y découvrit aucun mouvement, il pensa qu'il avait été abandonné. Il envoya pour le reconnaître le capitaine Audigé, homme de couleur, dont il avait reçu la soumission dans la matinée Celui-ci de retour lui donna l'assurance qu'il avait été évacué. La 90e. de ligne alla en prendre possession. Dans la même journée les deux bataillons de la 13e qui s'étaient retirés dans les mornes de l'Hôpital pendant le combat, descendirent en ville et se soumirent au nouveau gouvernement. Sur le champ les francais s'occupèrent à rétablir l'ordre et la confiance dans la ville. Il fut permis à tous les cultivateurs du voisinage d'y pénétrer, et d'en sortir librement. On rendit aux soldats de la 3e. coloniale leurs armes, en leur disant qu'ils n'étaient pas prisonniers, attendu qu'ils étaient français. Les citoyens faisaient de toutes parts le meilleur accueil aux troupes européennes. Celles ci avaient reçu l'ordre de respecter les mœurs et les usages des habitans, de bien les traiter, de recevoir avec la même cordialité les blancs, les noirs et les mulâtres, de se conduire comme en Allemagne, en Italie et en Egypte. Elles plurent beaucoup par leur courtoisie et leurs brillants uniformes aux femmes créoles qui leur eussent donné de magnifiques fêtes, si le général Boudet n'avait défendu toutes sortes de réjouissances publiques: le sang d'un millier de blancs égorgés autour de la ville, l'attristait profondément. Les jours suivans tous les commandans des cantons qui avoisinent le Port-Républicain se soumirent successivement. Le 9 Février, cinq jours après l'occupation de la ville, le général Boudet apprit l'apparition de Dessalines dans la plaine du Cul-de Sac. Il envoya dès la pointe du jour, deux mille hommes occuper la Coix-des-Bouquets. Les français s'em-

parèrent de ce bourg sans coup férir. Ils éteignirent le feu qui avait été mis à quelques maisons à leur approche. Dessalines était à Saint Raphaël, quand il apprit l'arrivée de l'expédition française. Il avait mis 24 heures pour arriver dans la plaine du Cul-de Sac, après avoir parcouru un espace de 68 lieues Il était accompagné d'un bataillon de la 7e. qu'il avait pris à l'Arcahaie sur son passage. Il ne s'était arrêté qu'une heure à St. Marc pour expédier par mer des instructions verbales, au colonel Dommage qui commandait à Jérémie, par un lieutenant de la 4e. Sezaire Savary. Il avait envoyé l'ordre à Dommage d'incendier Jérémie et de massacrer tous les blancs. Il joignit dans la haute plaine du Cul de-Sac Monpoint, Magny et Lamartinière qui étaient à la tête de la garde d'honneur. Ce fut alors que les citoyens St. James et O'Gorman, jeunes gens blancs, qui étaient dans la garde de Toussaint, eurent le bonheur d'abandonner leur corps, favorisés dans leur fuite par le capitaine Patience, noir., et de joindre les français.

Dessalines était plein de rage d'être arrivé trop tard. Il est certain que s'il avait été au Port-Républicain, les français n'y seraient pas entrés avec la même facilité. La terreur qu'inspirait sa présence eût empêché la trahison.

L'hôpital militaire de la ville, sous la direction du citoyen Monnier, médecin en chef des hôpitaux du département de l'Ouest, était admirablement entretenu. Les malades y recevaient toutes sortes de soins dans de belles salles d'une exquise propreté. Il y avait de nombreux officiers de santé attachés à l'établissement. Pour le traitement de ses soldats Toussaint avait fait allouer des sommes importantes, en 1801, par l'assemblée centrale. Le jour qui suivit son entrée au Port-Républicain, le général Boudet avait porté son attention sur les blessés de sa division dont le nombre était considérable; parmi eux l'on remarquait le général Pamphile de la Croix et le colonel d'Henin. Il avait songé à améliorer le sort des malades. Il vint visiter l'hôpital; il fit traiter les soldats de Toussaint qui avaient été blessés comme les siens propres. Il trouva l'établissement sur un pied si satisfaisant qu'il n'y fit aucun changement. Il maintint les officiers de santé, pharmaciens et autres dans leurs grades et fonctions.

Boudet était un officier général du plus beau caractère: généreux, loyal, aucun préjugé de couleur ne pénétra jamais en son cœur. Il fut toujours le protecteur des hommes de bien, n'importe la caste à laquelle ils appartenaient Sur le continent de l'Europe il avait démontré beaucoup de courage et des talens pendant les guerres de la liberté. Républicain sincère il fit plus tard briller à la Guadeloupe, contre les Anglais, une rare intrépidité et des sentimens philantropiques qui lui valurent la haine des colons,

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

1802.

Sommaire. Dieudonné Jambon se rend de Jacmel à Léogane pour se concerter avec Pierre Louis Diane.—Sa conduite.—Dessalines à Léogane—Il ordonne à Pierre Louis Diane de tout incendier et de massacrer les blancs.—Incendie de Léogane.—La 8e. se retire au Cabaret-Quart—Les Français prennent possession de Léogane.—Delpêche, commandant du Petit-Goâve, se soumet aux Français.—Laplume reconnaît l'autorité de Leclerc.—Aquin, l'Anse-à-Veau, Tiburon se soumettent.—Dommage, à Jérémie, veut en vain résister; il est obligé de se soumettre.—Chs. Bélair incendie l'Arcahaie.—Le lieut-colonel Valabrègue s'en empare.—L'adjudant-général Darbois arrive à Léogane avec 1,400 hommes. —Il bat la 8e au Cabaret-Quart.—Il revient dans la plaine de Léogane et se retranche à Cottin.—Pierre Louis Diane vient l'attaquer et est repoussé.—Il se retire dans la haute plaine du Cul-de-Sac.—Lamour Dérance reparaît, et se prononce pour les Français.—Darbois revient au Port Républicain. — Les 1,400 hommes qu'il commandait se rendent dans le Sud.—Boudet envoie Darbois sur le vaisseau le Duguay Trouin prendre possession de Jérémie.—Dommage est arrêté et envoyé au Cap—Dessalines ne peut pénétrer dans le Sud.—Les cultivateurs tirent sur lui de toutes parts—Il se rend à Jacmel; son discours à la population de cette ville.—Il sort de Jacmel.—Il est poursuivi dans les campagnes—Il atteint Lamartinière dans la haute plaine du Cul-de-Sac.—Dieudonné Jambon se soumet aux Français qui sont maîtres du Cap, et de la portion de l'île qui s'étend de l'Arcahaie à Tiburon—Dessalines annonce tellement sur son passage que les Français sont venus rétablir l'esclavage que la population éprouve des inquiétudes.—Boudet se saisit des papiers secrets de Toussaint.—Clervaux à St-Yague, Paul Louverture à Santo-Domingo se soumettent aux Français.—Avant d'attaquer Toussaint, Leclerc emploie les voies de la conci-

liation.—Il lui envoie Isaac et Placide—Caractère de chacun de ces jeunes gens. Lettre de Bonaparte à Toussaint—Toussaint envoie aux Cahos les fonds des caisses de Saint Marc, des Gonaïves, de la Petite-Rivière et des Verrettes.— Ultimatum de Leclerc.—Toussaint place ses fils dans l'alternative de se prononcer soit pour lui, soit pour la France.—Isaac se prononce pour la France; Placide pour Toussaint—La garde d'honneur de l'ex-gouverneur préfère la guerre à la domination de Leclerc.—Celui-ci se dispose à entrer en campagne.

La nouvelle de l'occupation du Port-Républicain par les français s'était répandue de morne en morne avec une rapidité incroyable dans tout le département de l'Ouest. Le colonel Dieudonné Jambon, commandant de l'arrondissement de Jacmel, s'était tout de suite transporté à Léogane pour se concerter avec Pierre Louis Diane, colonel de la 8e, sur les moyens de résister aux français, quand ils pénétreraient dans leurs arrondissemens respectifs. Pierre Louis Diane lui dit qu'il était disposé à combattre l'ennemi avec le dernier acharnement et qu'il saurait mourir pour la cause du gouverneur Toussaint Louverture. Dieudonné Jambon certain du concours de la 8e demi-brigade retourna à Jacmel excitant contre les blancs toutes sortes de passions, et faisant l'éloge des hommes de couleur. Il réunit sur la place d'armes une compagnie de grenadiers, de l'ancienne légion de l'Ouest, et ordonna à Mimi Bode, homme de couleur, qui en était le capitaine, de désarmer, en évitant l'effusion du sang, les soldats d'un bataillon européen dispersés dans différents postes. Il était sept heures du soir. Dieudonné Jambon et le commandant de la place, Ferrand, officier noir, se rendirent au quartier d'un des bataillons de la 8e en garnison à Jacmel et lui firent se tenir sous les armes prêt à fondre sur les troupes blanches si elles résistaient. A dix heures du soir, Mimi Bode vint annoncer à Dieudonné que le bataillon européen avait livré ses armes. La nuit s'écoula avec calme. Le lendemain, dans la matinée, les bourgeois blancs furent aussi désarmés; ils n'opposèrent aucune résistance. Dieudonné réunit sur la place d'armes la garnison et lui ordonna de jurer fidélité à Toussaint Louverture; les soldats de la 8e crièrent tous avec enthousiasme: vive le Gouverneur! mais les troupes sous les ordres de Mimi Bode, la plupart vétérans de la légion de l'Ouest, demeurèrent mornes et silencieuses.

En même temps Dessalines qui, comme nous l'avons vu, avait pénétré dans le Cul-de-Sac, ordonnait à Lamartinière d'occuper l'habatation Jonc au pied des mornes qui ceignent la plaine, et de s'y défendre vigoureusement contre les français s'ils l'attaquaient: voulant se rendre dans le département du Sud, il se ménageait une retraite au cas qu il fût obligé de rétrograder. Il partit avec cent chasseurs de la 7e accompagné du chef d'escadron Bazelais, son aide-de-camp. Il traversa la Coupe, atteignit le camp Fourmi d'où il voulut se jeter dans la grande route du Port-Républicain à Léogane,

en longeant la Rivière Froide. Mais il apprit que cette grande route était occupée par des postes français qui s'avançaient jusqu'à Grescier; les cultivateurs de ces quartiers, ainsi que ceux du Cul-de-Sac, s'étaient rendus au général Boudet, heureux de pouvoir méconnaître l'autorité de Dessalines dont ils n'oubliaient pas les cruelles inspections. Alors au travers de chemins presque impraticables, de précipices affreux, les soldats qui accompagnaient Dessalines gravirent avec rapidité, au moyen de fortes lianes, les mornes du Fond Ferrier, abandonnant les magnifiques coteaux de la rivière Froide. Ils atteignirent les montagnes qui ferment la plaine de Léogane. L'officier blanc qui commandait cette place était d'avis qu'on la livrât à Boudet; mais Pierre Louis Diane refusait d'agir sans les ordres de Dessalines commandant de la division de l'Ouest qu'il attendait avec anxiété. Celui ci pénétra dans la ville et ordonna à Pierre Louis Diane d'exécuter les instructions qu'il avait reçues de Toussaint, c'est-à dire d'égorger tous les blancs, de transporter les munitions de guerre à Tavet dans les mornes, et d'incendier la place. Pierre Louis Diane envoya les mêmes ordres au Grand Goâve et au Petit-Goâve. Pierre Tony, officier noir, commandant du Grand-Goâve, fit fusiller un habitant blanc qui lisait la proclamation du 1er consul; quant au commandant du Petit-Goâve, Delpêche, homme de couleur, il refusa d'égorger les blancs, et répondit à Pierre Louis Diane qu'il avait besoin, avant de prendre une détermination, de s'entretenir avec le colonel Nérette qui commandait à Aquin.

Pierre Louis Diane, et Larose chef d'un des bataillons de la 8e, firent sur le champ battre la générale; les troupes se rangèrent en bataille sur la place d'armes, vaste savane environnée d'arbres; quelques compagnies de la garde nationale de la plaine ayant à leur tête leur colonel, Jeannot Millien, noir, parcoururent les rues, pénétrèrent dans les maisons et arrêtèrent tous les blancs. Un seul colon fut sauvé, un nommé Fisson, espion du gouverneur, auquel Pierre Louis Diane permit de se rendre au Port-Républicain; son épouse, femme blanche d'une rare beauté, avait été la maîtresse de Toussaint. Millien Jeannot conduisit les blancs qu'il avait arrêtés, au nombre de 400, sur les bords de la grande rivière dont le lit presque privé d'eau par la sécheresse ne formait qu'une ligne de cailloux ronds et blanchâtres. Ces infortunés furent dépouillés et massacrés à coups de sabre et de baïonnette. Ces mêmes lieux avaient vu tomber sous la hache des centaines d'hommes de couleur après la chute de Rigaud. Maintenant les blancs qui avaient applaudi à l'égorgement des mulâtres étaient à leur tour horriblement poursuivis par une haine alors vraie et implacable.

Quelques cavaliers de la garde nationale de Léogane s'avancèrent jusqu'aux environs de Grescier. Ils découvrirent rangée en bataille dans la grande route une superbe compagnie de dragons français

du 19e. régiment, la tête chargée de bonnets à poils surmontés de flammes rouges. Ils retournèrent à Léogane et annoncèrent à Pierre Louis Diane et à Larose ce qu'ils avaient vu. Ceux-ci se hâtèrent de livrer la ville au pillage; et en un instant tous les habitans furent dépouillés; le soldat après avoir enlevé tout ce qu'avaient laissé les blancs assassinés, ne respecta ni les hommes de couleur ni les noirs qui possédaient quelque fortune. L'argent de la trésorerie du gouvernement fut placé dans des caisses et confié à un détachement qui le transporta au Cabaret-Quart, à deux lieues dans l'intérieur. L'Eglise de Sainte-Rose avait été respectée: Pierre Louis Diane ordonna au capitaine Sterling, homme de couleur, d'aller la dépouiller. Quand Sterling arriva devant l'entrée principale du Temple du Seigneur, il tremblait violemment; il hésita; il n'osait y pénétrer; enfin subissant l'influence de l'ordre qu'il avait reçu, il se mit à genoux, commanda à ses soldats de l'imiter, et s'écria levant les bras vers le ciel: « Mon Dieu! je suis un officier subal« terne; je suis envoyé ici par mon colonel pour commettre un « sacrilége; je vous prie de me pardonner et de ne vous en pren« dre qu'à celui qui m'a commandé de profaner votre demeure. » Il ordonna à sa compagnie de rester toujours à genoux, entra dans l'Eglise avec deux officiers, enleva le St-Sacrement et tous les autres ornemens d'or et d'argent. Il fit ensuite apporter ces objets à Pre. Ls. Diane; celui ci en chargea un mulet qui fut acheminé sur Jacmel.

Le lendemain le vaisseau l'Argonaute se présenta devant Léogane. Larose et Pierre Louis Diane firent battre la générale; la 8e. prit les armes, sortit de la ville à laquelle on mit le feu aussitôt après; en quelques heures elle fut presque réduite en cendres. Les soldats qui occupaient le fort Ça-Ira le firent sauter en se retirant. La 8e. suivie d'une foule de femmes, d'enfans, de chariots chargés d'objets de tous genres, alla prendre position au Cabaret Quart, ravin traversé d'une petite rivière et que dominent de hauts mornes couverts de mapoux dont les cimes se balancent dans l'air à une grande élévation.

Le colonel D'Henin qui, quoique blessé, était à la tête de la compagnie des dragons français campés à Grescier, partit de cette bourgade, aussitôt après l'explosion du fort Ça Ira, en découvrant les tourbillons de flammes qui sortaient de Léogane. Quand il parvint à la Grande Rivière il fut saisi d'horreur à la vue de nombreux cadavres blancs qui couvraient le chemin Les dragons pressèrent leurs chevaux pensant pouvoir encore arriver assez tôt pour sauver quelques malheureux. Mais ils trouvèrent la ville en cendres et entièrement abandonnée. D'Henin s'y arrêta, et reçut du vaisseau qui louvoyait devant le port, des renforts de matelots, à l'aide desquels il sauva quelques maisons où il logea ses cavaliers.

Dessalines qui se trouvait au Cabaret-Quart, satisfait du commandant Larose, homme de couleur, lui dit qu'il était un bon répu-

blicain, ce qui signifiait qu'il était dévoué à la cause des noirs. Il envoya l'ordre à Delpêche, commandant du Petit-Goâve, d'imiter la conduite qu'avait tenue la 8e. à Léogane. Il demeura toujours dans la plaine de Léogane épiant la marche des événemens, incertain jusqu'alors sur quel point il se dirigerait.

Aussitôt après la prise de possession de Léogane, le général Boudet fit appeler au gouvernement du Port-Républicain, le capitaine Célestin, un des officiers qui s'étaient soumis après l'occupation de cette ville. Il lui confia la mission délicate de se rendre aux Cayes auprès du général Laplume, commandant du département du Sud, pour lui présenter les ordres de la France. Célestin accepta avec empressement et partit. Sur son passage il gagna à la cause de la métropole le chef d'escadron Delpêche, commandant du Petit-Goâve. Continuant sa route avec rapidité, il atteignit Aquin et obtint de Nérette un sauf-conduit jusqu'aux Cayes. Le général Laplume subissant l'influence des citoyens la plupart très hostiles à Toussaint Louverture, réunit les autorités et leur proposa de se soumettre au capitaine général Leclerc. Elles accueillirent cette proposition par des cris d'enthousiasme qui furent répétés dans toute la ville. La 11e demi-brigade, cantonnée aux Cayes, répéta les cris de vive la France au milieu des plus vives démonstrations de joie. L'exemple de Laplume fut aussitôt suivi par Nérette à Aquin, Mamzelle à l'Anse-à-Veau, et Desravines à Tiburon. Dans toutes ces villes il y eut de brillantes fêtes; les troupes coloniales reçurent double ration, des liqueurs en abondance et fraternisèrent avec les blancs. L'enthousiasme en faveur de la France était devenu de toutes parts un véritable délire. Les deux 1ers bataillons de la 12e, en garnison à l'Anse-à-Veau, se firent surtout remarquer par des manifestations d'un dévouement sans bornes. Combien ne fut pas heureuse pour la France cette occasion d'asseoir de nouveau sa domination à St-Domingue; mais cette population du Sud si enthousiaste était cruellement trompée par de perfides proclamations; elle ne comprendra qu'il était de ses intérêts de soutenir alors Toussaint que lorsque la tentative du rétablissement de l'esclavage la contraindra à prendre les armes contre la France. Il faut aussi reconnaître qu'un grand nombre d'officiers français, ignorant les dispositions des instructions secrètes de Leclerc, se conduisaient, de bonne foi, à l'égard des noirs et des hommes de couleur. L'apparition seule des vaisseaux le Duguay Trouin, l'Argonaute et l'Union, dans la plupart des ports du Sud, avait déterminé les citoyens de ce département à méconnaître l'autorité de Toussaint.

Nous avons vu que le général Dessalines en traversant la ville de St Marc avait expédié par mer à Jérémie auprès du colonel Dommage, commandant de l'arrondissement de la Grand'Anse, Sezaire Savary, homme de couleur, lieutenant dans la 4e demi-brigade, et un officier noir. Ces deux envoyés avaient annoncé à Dommage l'ar-

rivée d'une expédition française formidable, et lui avaient transmis l'ordre verbal de massacrer tous les blancs indistinctement militaires et bourgeois, de brûler la ville, ainsi que les bourgs, d'aller se retrancher dans les montagnes de la Hotte et d'y faire aux français une guerre à mort. Savary et son compagnon retournèrent à St. Marc dans le canot qui les avait amenés à Jérémie. Dommage confia au chef de bataillon Ferbosse, commandant du 2e bataillon de la 4e, l'ordre qu'il venait de recevoir; mais celui-ci refusant de l'exécuter, en avisa l'adjudant-général Bernard, commandant de la place, et tous les autres blancs de la ville. Ceux-ci se réunirent et déclarèrent qu'ils vendraient chèrement leur existence Néanmoins Dommage fit prendre les armes à la 4e et au 3e bataillon de la 12e commandé par Désiré, et leur ordonna d'arrêter les blancs et d'incendier la ville. Les soldats qui avaient été gagnés refusèrent de lui obéir. En même temps on apprit à Jérémie la soumission de Laplume au capitaine général Leclerc. Les blancs envoyèrent aussitôt aux Cayes une députation dont le chef le citoyen Lapineau jura entre les mains de Laplume, au nom des habitans de Jérémie, fidélité au nouveau gouvernement Laplume écrivit à Dommage qu'il eut à se soumettre au général Leclerc aussitôt après la réception de sa lettre, sinon il serait traité comme rebelle. Dommage toujours menacé par Ferbosse et Désiré fut contraint de renoncer à ses projets de massacre et d'incendie.

En même tems le général Boudet envoyait le lt.-colonel Valabrègue prendre possession de l'Arcahaie. A l'approche des français le général Charles Bélair arrêta tous les blancs, évacua le bourg avec la 7e demi brigade après l'avoir incendié et se retira dans les mornes des Matheux avec toute la population. Le colonel Laraque qui sous Toussaint Louverture avait si cruellement persécuté les hommes de couleur fut assassiné sur l'habitation Dégand par des jeunes gens dont il avait fait mourir les parens, malgré ses énergiques démonstrations contre les français. Valabrègue s'empara du bourg de l'Arcahaie sans coup férir.

Aussitôt que Boudet apprit la soumission du général Laplume il achemina sur le département du Sud 1,400 hommes, sous les ordres de l'adjudant-général Darbois, officier brave, mais cruel, d'une des vieilles familles aristocratiques de France, pour soustraire cette province à la dévastation dont la menaçait Dessalines. Celui-ci voulait la châtier, disait-on, pour s'être lâchement livrée aux français. Darbois parvenu à Léogane y apprit que la 8e s'était retirée au Cabaret-Quart. Il marcha contre elle. Pierre-Louis Diane était à Tavet fortifiant cette position. Les soldats de la 8e qui s'étaient partagé le trésor de Léogane, ne se doutant pas que les français pussent pénétrer dans la montagne pour les attaquer, jouaient au milieu du ravin, dans le plus grand désordre. Tout-à-coup ils

entendent une fusillade; un moment après ils apprennent par des fuyards que leur poste avancé est enlevé; ils se saisissent de leurs armes et veulent se mettre en bataille; mais déjà les français débouchaient sur eux au pas de charge, et les attaquaient en exécutant des feux de pelotons. Les indigènes font une seule décharge, prennent la fuite et abandonnent tout leur butin. Chargés de leurs armes et de leurs havre-sacs remplis d'argent ils gravissaient difficilement les rochers qui dominent la ravine. Les français les abattaient en grand nombre sur le flanc de la montagne. Quelquefois avant de tirer ils criaient à chacun d'eux : Jette ton havre sac, et sauve toi! ce que faisait le soldat indigène qui gagnait ensuite à travers les bois le sommet des mornes avec une rapidité prodigieuse. Darbois avait été blessé au pied dans l'action. La 8e. ne se rallia qu'au camp Tavet. Pierre Louis Diane devint furieux en apprenant la déroute de son régiment. Il dit à ses soldats que jamais la 8e. n'avait fui, qu'elle avait sans cesse battu les anglais à Trianon, au Mirebalais, qu'il fallait réparer la honte de la journée de la veille. Après avoir relevé leur moral, il marcha sur le Cabaret-Quart. Là il apprit que les français s'étaient retirés à Cottin dans la plaine de Léogane. Il eut l'audace, au milieu de la nuit, de sortir du défilé et d'aller assaillir l'habitation Cottin. Les français qui étaient plongés dans le sommeil furent réveillés par le bruit de la mousqueterie. Ils coururent à leurs armes, se mirent en bataille et commencèrent sur la 8e. un feu formidable. En moins d'une demi-heure les troupes coloniales furent culbutées et repoussées au loin. Elles se retirèrent à Tavet abattues et consternées. Pierre Louis Diane et Larose, menacés par Lamour Dérance, se retranchèrent à Tavet, et y attendirent des nouvelles de Jacmel pour demeurer dans la position qu'ils occupaient, ou pour se rendre dans la plaine du Cul de Sac. Lamour Dérance réfugié dans les mornes du Bahoruco, n'avait pu être soumis par Toussaint Louverture, auquel il n'avait jamais cessé de faire une guerre de partisans depuis la chûte de Rigaud. Il avait appris avec joie l'arrivée de l'armée française.

L'adjudant-général Darbois revint de Léogane au Port-Républicain. Quant à la colonne qu'il commandait elle continua sa marche et parvint aux Cayes. Boudet envoya à Jérémie le vaisseau le Dugay Trouin chargé de deux bataillons de la 90e et d'un bataillon des chasseurs de la Loire sous les ordres de Darbois. Aussitôt après le débarquement de celui-ci les citoyens, Bernard à leur tête, vinrent le féliciter au palais du gouvernement de sa victoire remportée sur la 8e, et lui donner l'assurance de leur dévouement à la mère patrie. Darbois leur promit une administration glorieuse et paternelle. Dommage lui fut dénoncé comme le partisan le plus acharné de Toussaint dans le Sud. Depuis son arrivée, Dommage n'était pas venu

le saluer. Il le fit appeler et lui dit : Pourquoi vous montrez-vous mécontent du nouveau gouvernement?—Je n'ai aucune nouvelle du gouverneur Toussaint Louverture mon chef, pour lequel je combattrai toujours, même contre le général Leclerc. Darbois profitant de ces mots voulut le faire arrêter comme traître à la patrie. Mais il rencontra la plus vive opposition de la part des officiers de la 4e et de la 12e qui, quoique gagnés contre Toussaint, avaient de l'estime pour le colonel Dommage. Darbois fut contraint de surseoir cette arrestation. Il prit le commandement de la Grand'Anse et signala à Boudet les chefs de bataillon Ferbosse et Désiré comme des traîtres qui ne s'étaient soumis à la France que forcés par les circonstances. Nous verrons plus tard la peine qu'ils subiront pour s'être opposés à l'arrestation de Dommage. Celui-ci ne tarda pas à être envoyé au Port-Républicain où Boudet l'avait fait appeler. Il fut ensuite embarqué pour le Cap. Leclerc le mit sous la surveillance de la haute police en attendant une occasion favorable de le livrer au dernier supplice.

Dessalines avait appris dans les montagnes de Jacmel la soumission de Delpêche commandant du Petit-Goâve. Il jura de punir le traître de sa lâcheté. Par cette dernière circonstance s'évanouissait l'espoir qu'il avait de pénétrer dans le Sud. Déjà l'ordre avait été donné aux cultivateurs de tirer sur lui partout où il se présenterait. Il fut contraint de gagner promptement Jacmel où Dieudonné Jambon se montrait toujours très-dévoué à Toussaint Louverture. Quand il arriva en cette ville, il fit battre la générale, et réunit les hommes de toutes les couleurs sur la place d'armes. Il se tint au milieu de la foule et dit d'une voix forte : Le gouverneur Toussaint avait été égaré par les colons; ces perfides ont trompé le gouvernement français en écrivant au 1er consul que nous voulions nous rendre indépendans de la métropole, lorsque nous ne demandions que la ratification de notre constitution qui garantit nos libertés. La France est toujours notre patrie; nous combattrons le général Leclerc non pour réaliser l'indépendance de notre pays, mais pour contraindre la métropole à respecter nos droits et à n'établir aucune différence entre ses enfans européens et ses enfans de sang africain. Hommes de couleur et noirs, aujourd'hui le gouververneur Toussaint reconnaît ses erreurs; il maudit les colons de l'avoir égaré, et il gémit de la cruelle guerre qui nous a divisés. Nègres et Mulâtres! Nous sommes tous frères; réunissons-nous contre les colons, nos ennemis communs; nous ne leur devons aucune commisération; ils n'en ont jamais eu pour nous. Lamartinière vient de s'immortaliser au Port Républicain; imitons-le! oublions le passé! »

Les blancs tremblaient dans la foule et se résignaient à leur malheureux sort. Sur le champ Dessalines dont la voix ne produisit

aucun enthousiasme, commanda aux colonels Dieudonné Jambon et Ferrand, de les conduire en prison. Les blancs furent aussitôt arrêtés sous ses yeux. Il se hâta ensuite de sortir d'une ville dont la plupart des habitans lui paraissaient hostiles. Il quitta Jacmel dans la nuit qui suivit son arrivée, avec une escorte de douze cavaliers. Après avoir traversé la Gosseline, au pied du morne Commissaire, il fut poursuivi avec acharnement par le commandant Bélair, noir, qui détestant sa férocité, voulait l'immoler. Un capitaine de la garde nationale de la Gosseline nommé Télémaque, noir, facilita son évasion. Il atteignit au milieu des plus grands dangers, après avoir essuyé le feu de plusieurs embuscades, les bords de l'étang salé. Il partit pour la Petite Rivière de l'Artibonite, prenant la route du Mirebalais, emmenant avec lui Lamartinière, Magny, Monpoint, ainsi que la garde d'honneur. Il laissa à sa gauche le quartier de l'Arcahaie déjà en partie occupé par les français.

Le jour qui suivit son départ de Jacmel, le colonel Dieudonné, et Ferrand, commandant de la place, commencèrent à faire sortir de la ville les canons et le train d'artillerie, pour les transporter dans les mornes de Tavet. Ils avaient reçu publiquement l'ordre de massacrer les blancs et d'incendier la ville, à l'apparition d'une escadre française. Cet ordre avait jeté la consternation parmi les habitans de toutes les couleurs: hommes et femmes étaient épouvantés d'un tel carnage.

Tout-à coup Mimi Bode, et le capitaine d'artillerie Langlade, qui avaient désarmé les blancs, lorsqu'ils étaient incertains de l'issue des événemens, à la tête des soldats qu'ils avaient gagnés et de quelques citoyens courageux, se prononcèrent hautement contre ces cruelles mesures d'assassinat et d'incendie. Pourquoi, disaient-ils, exercer ces horreurs, à l'exemple de Lamartinière, de Larose et de Pierre Louis Diane? Est ce pour demeurer sous la verge de fer de Toussaint Louverture, sous un gouvernement affreux, où les hommes les plus respectables et les plus dévoués à la légalité ne sont pas certains de leur existence à chaque heure du jour. Leur voix retentit dans toute la ville. La plupart des hommes de couleur et des noirs se rallièrent autour d'eux. Les blancs qui attendaient la mort dans leur prison furent mis en liberté. S'armant de courage, se voyant soutenus par 400 hommes braves et déterminés réunis autour de Mimi Bode, ils se présentèrent en la demeure de Dieudonné Jambon et lui offrirent 10,000 piastres s'il voulait se déclarer franchement leur protecteur, et se soumettre au nouveau gouvernement, avant l'arrivée d'une escadre française dont l'apparition devait être le signal de leur destruction. Dieudonné accepta la proposition, et se disposa aussitôt à recevoir les français comme des frères d'armes. Les blancs de Jacmel qui avaient été bien traités sous le gouverneur, revenus de leur terreur, écrivirent à Boudet

qu'il était inutile d'envoyer une garnison en leur ville, attendu que le colonel Dieudonné Jambon s'était soumis au nouveau gouverneur. Ils l'exhortaient dans leur adresse à ne rien changer au système d'administration tout paternel de Toussaint Louverture. Boudet qui n'était pas encore initié aux mystères du système colonial, et qui ne jugeait Toussaint que par ses actes, s'indigna de la bassesse des blancs de Jacmel qui, dit il, déifieraient la peste si elle donnait des places. Les colons de la garde nationale et le bataillon français reprirent leurs armes ; les canons, ainsi que les munitions, qui avaient été déjà transportés à Tavet, furent ramenés à Jacmel. C'est ainsi que Dieudonné Jambon, persécuteur acharné des braves de la légion de l'Ouest, après la chute de Rigaud, trahit son chef, pour 10,000 piastres. Quant au colonel Ferrand, commandant de la place, il avait conservé une parfaite neutralité et avait suivi le cours des évènemens.

Le général Pageot arriva à Jacmel avec un bataillon de la légion de la Loire et soixante recrues de la légion de l'Aude. Dieudonné accusa Ferrand auprès du général français d'avoir été un de ceux qui l'avaient conseillé de massacrer les blancs et d'incendier la ville, après le départ de Dessalines. La présence continuelle de Ferrand qui avait refusé l'or des colons, et qui s'était modelé sur Dieudonné Jambon, commandant de l'arrondissement, son supérieur, était un reproche perpétuel de la trahison de celui-ci. Pageot noble et généreux, mais trompé dans cette circonstance, arrêta Ferrand, et le fit embarquer pour France. Ce fait excita l'indignation de la plupart des citoyens indigènes; * mais la défiance ne s'était pas encore éveillée. Dieudonné fut confirmé dans son grade de colonel commandant l'arrondissement. ** Rien ne fut changé dans le quartier de Jacmel; les cultivateurs se livrèrent à leur travaux accoutumés, et chacun attendit du nouveau gouvernement liberté et bonheur. Pierre Louis Diane et Larose ayant appris la soumission de Jacmel, abandonnèrent Tavet et atteignirent la plaine du Cul-de-Sac, après avoir essuyé dans les montagnes de Jacmel et du Grandfond le feu des bandes de Lamour Dérance. Celui ci fit prisonnier tout le second bataillon de la 8ᵉ. Quinze jours après l'arrivée de la division Boudet au Port-Républicain, les français étaient en possession de tout le Sud, et de la province de l'Ouest jusqu'à l'Arcahaie. Du Petit-Goâve à Tiburon pas une seule amorce n'avait été brûlée. Ce fut au milieu des acclamations de joie et du plus grand enthousiasme que les troupes françaises furent accueillies à l'Anse-à-Veau, aux Cayes, et à

* Dès à présent nous entendons par indigènes, non seulement les noirs et les hommes de couleur nés à Saint-Domingue, mais encore les africains transplantés.

** Ce même Dieudonné Jambon, après l'évacuation des français, fuyant les vengeances de Dessalines, se rendit à Porto-Rico, y acheta une habitation, et se montra toujours très-cruel envers ses esclaves.

Jérémie ; ces villes faisaient expier à Toussaint ses cruelles vengeances après la guerre civile.

Darbois trouva dans les magasins du département du Sud plus de douze millions en denrées du pays. Le commerce reprit bientôt son cours ordinaire, et les travaux des champs recommencèrent avec une nouvelle vigueur. Le soldat français tenait une conduite admirable; il exerçait le plus grand respect à l'égard des citoyens qu'il appelait frères ; et dans ses marches, il observait une discipline rigoureuse; excepté sa gaiété exagérée, et les mots plaisants que les nouveautés qu'il découvrait lui arrachaient, ce qui parfois choquait les indigènes, il sympathisait assez bien avec ces derniers. Soldat de la liberté, il ne songeait nullement au rétablissement de la servitude; les noirs et les hommes de couleur n'étaient à ses yeux que des compatriotes. Plus tard nous l'entendrons se plaindre d'être devenu l'instrument de la tyrannie; alors nous verrons ses chefs s'étudier à corrompre son cœur où pénétrera insensiblement la perfidie coloniale. Cependant tout en recevant fraternellement les français, quelques indigènes n'avaient pas pleine confiance en leurs paroles; et cette vérité qu'ils étaient venus pour rétablir la servitude, vérité que Dessalines répandait partout sur son passage, était quelquefois favorablement accueillie par nos soldats et nos cultivateurs qui en témoignaient toutes leurs inquiétudes. Les généraux français s'efforçaient d'étouffer ces propos par de magnifiques promesses, et par le maintien de la discipline la plus sévère dans l'armée. A une grande revue de la division Boudet au Port-Républicain, le général Pamphile de la Croix vit s'approcher de lui un vieux colonel noir nommé Paul Lafrance, qui lui demanda naïvement si les français n'avaient pas l'intention de rétablir l'ancien régime. Cette question de la part d'un officier supérieur, dévoué à la métropole, fit sentir au général français combien les siens pourraient inspirer peu de confiance à la population, quoiqu'ils fussent félicités d'avoir renversé le gouvernement de Toussaint. Quelques jours après, le général Boudet parcourant les lettres et autres papiers secrets de Toussaint, trouvés au palais national, dans le double fond d'une cassette, rencontra des bagues, des tresses de cheveux de toutes les nuances et de toutes les espèces, des cœurs en or percés de flèches, des souvenirs, de tendres petits billets. Il tint en ses mains les témoignages des conquêtes amoureuses de Toussaint Louverture qui cependant était vieux, laid, sans grâce, ni douceur. Mais en sentiment aussi bien qu'en politique, rien ne résistait à la terreur qu'inspirait le gouverneur. N'était-il pas le souverain tout puissant du pays, le dispensateur des places civiles et militaires? Le général Boudet après avoir lu quelques billets sentit la rougeur lui couvrir le front : il avait vu les noms de plusieurs dames blanches de haute condition. Il s'écria : « N'allons pas plus loin! nous serions peut-

être obligés de mépriser la plupart des gens que nous devons voir chaque jour. » Il jeta au feu la cassette. Boudet avait reçu en communication une partie des instructions secrètes de Leclerc. Un des articles était ainsi conçu : « Les femmes blanches qui se sont prostituées aux nègres, quel que soit leur rang, seront renvoyées en France. » Boudet sentant les difficultés d'établir les preuves de la prostitution, eut horreur de l'espionage, moyen vil qui eut jeté la mort dans les familles.

Jusqu'alors la haute plaine du Cul-de-Sac n'était pas au pouvoir des français. Sur les versans des mornes qui l'avoisinent s'étaient retirés les débris de la 8e. Pierre Louis Diane et Larose en descendaient toutes les nuits, et se ruaient jusqu'aux portes de la Croix des-Bouquets, saccageant tout. Boudet était d'autant plus inquiet, que Lamour Dérance dont il ignorait les dispositions bienveillantes, retranché dans les mornes du Grandfond, pouvait aussi envahir la plaine, ainsi que la ligne que forment au Sud-Est de la ville les mornes de l'Hôpital. Comme dans le Nord les français avaient à vaincre de plus grands obstacles, Leclerc usait, envers les indigènes, de toutes sortes d'égards, et s'efforçait de capter leur confiance pour les porter à s'armer contre les insurgés, car la guerre civile allait s'allumer avec fureur. Toussaint était disposé à lui opposer la plus vive résistance. S'il parvient à vaincre les français et à les rembarquer, il se déclarera souverain indépendant; et s'il demeure vaincu, il légitimera sa résistance, en déclarant qu'il n'avait jamais foulé aux pieds le drapeau de la France, et qu'il ne voulait que contraindre la métropole à respecter sa Constitution par laquelle St.-Domingue était toujours reconnue colonie française.

Le général Boudet rendit compte au capitaine-général de tous les avantages qu'il avait obtenus dans l'Ouest et dans le Sud, et de la soumission de la colonie, de l'Arcahaie à Tiburon. Ces succès réjouirent extraordinairement l'armée dont les forces allaient s'augmenter d'auxiliaires indigènes, alors les meilleurs soldats du monde sous le ciel brûlant des tropiques.

Pendant cet intervalle les frégates la Fraternité et la Précieuse, sous les ordres du capitaine de vaisseau Bernard, chargées de mille hommes de débarquement, commandés par le général Kerverseau, s'étaient présentées le 3 Février (13 pluviôse) devant Sto Domingo. Le général français envoya un parlementaire à Paul Louverture, commandant pour Toussaint du département de l'Ingaño, au nom de la République Française. La 10e demi brigade dont Jean Philippe Daut était le colonel, et un bataillon de la 7e formaient la garnison de la place. Paul Louverture reçut le parlementaire avec courtoisie et magnificence. Celui ci lui fit connaître que le général Kerverseau avait été envoyé par le 1er consul pour prendre possession de Sto Domingo, et que le nouveau gouverneur était le capitaine général Leclerc, commandant en chef de

l'armée française. Paul Louverture, homme faible et accessible aux séductions, lui répondit néanmoins qu'il expédierait des courriers au gouverneur, et qu'il agirait d'après les instructions qu'il en recevrait. Le parlementaire retourna auprès de Kerverseau et lui apprit les dispositions de Paul qui paraissait déterminé à ne se soumettre qu'autant qu'il en recevrait l'ordre de Toussaint Louverture. Les batteries formidables de la côte menacèrent de couler à fond les deux frégates si elles ne prenaient pas le large; elles gagnèrent la haute mer. L'évôque de Sto-Domingo, monseigneur Mauvieille, qui avait été envoyé en cette ville par le Directoire, comme on l'a vu, entièrement dévoué aux intérêts de sa patrie, employait, depuis qu'il avait appris l'apparition d'une flotte française à Samana, toutes sortes d'intrigues pour exciter la population à prendre les armes contre la garnison, afin de favoriser le débarquement des français. Il avait tellement usé de son influence ecclésiastique, influence magique sur l'esprit religieux et fanatique des Espagnols, surtout en exaltant l'imagination des femmes, qu'il était parvenu à armer trois cents citoyens, la plupart anciens nobles, humiliés de subir l'autorité d'un chef ci-devant esclave. Dans la nuit du 9 Février, Mauvieille fit savoir à Kerverseau, dont les frégates louvoyaient à la vue de Sto-Domingo, que s'il tentait un débarquement, la ville entière se souleverait contre la garnison, et seconderait ses opérations. Tous les citoyens en effet s'étaient hautement prononcés contre Toussaint Louverture. Au milieu de la nuit du 20 Pluviôse (9 Février) les trois cents espagnols surprirent un fort de la ville sur le bord de la mer, et s'en emparèrent sur 12 soldats de la 10e. En même temps Kerverseau chargeait ses chaloupes de soldats, et s'efforçait à atteindre le rivage; mais la mer était si orageuse et les brisants si furieux que les français ne purent s'approcher des côtes de fer qui bordent l'embouchure de l'Ozama. A la pointe du jour, Jean Philippe Daut, à la tête de la 10e, donna assaut à la fortification, l'enleva à la baïonnette et en chassa les Espagnols qui furent précipités dans la mer où ils se noyèrent en grand nombre. Les fuyards se répandirent dans les campagnes, excitant à la révolte, le Christ à la main, les paisibles laboureurs, au nom de l'Eternel. Le 11 Février (22 pluviôse) pendant la nuit, les Espagnols s'emparèrent d'un poste hors de la ville, et s'y retranchèrent; Paul Louverture marcha contre eux, leur livra combat et les mit en pleine déroute. *

* Il ne faut pas entendre par espagnols des hommes européens; nous entendons parler des sang-mêlés, issus de blancs espagnols et de femmes noires, qui forment la plus grande partie de la population de l'Est. Les habitans de la partie de l'Ouest les appellent espagnols, et de leur côté les habitans de l'Est appellent français les noirs et les hommes de couleur de l'ancienne partie française.

Pendant ces événemens deux courriers envoyés, l'un par Paul Louverture, l'autre par Clervaux qui commandait à St-Yague, arrivèrent aux Gonaïves, et remirent à Toussaint les dépêches de ces deux généraux. Le gouverneur expédia à Paul, ainsi qu'à Clervaux, l'ordre d'évacuer les villes qu'ils occupaient, et de se retirer à St Raphaël. Toussaint, reconnaissant l'impossibilité de conserver les grandes villes, voulait réunir toutes ses forces autour de lui pour faire aux Français une guerre de montagnes, de crêtes en crêtes. Avec la connaissance parfaite qu'il avait des localités, il avait l'espoir de la victoire. Le courrier envoyé à Clervaux tomba dans les avant postes français qui s'étaient déjà prolongés au loin dans l'intérieur, et fut assassiné. Le courrier de Paul Louverture, quand il parvint dans la plaine de Sto-Domingo, fut arrêté par les Espagnols qui s'étaient soulevés en faveur des Français. La lettre dont il était porteur fut envoyé à Kerverseau. Par cette dépêche, il était ordonné au général indigène d'abandonner Sto. Domingo et de se retirer à St. Raphaël. Kerverseau, accompagné de quelques officiers, aborda le rivage et demanda une entrevue au général Paul qui l'accepta. Elle eut lieu sous les murs de la place. Kerverseau remit à l'indigène la lettre que Toussaint avait adressée à ce dernier. Le général Paul, après en avoir pris lecture, fut étrangement surpris de la recevoir par l'ennemi. Kerverseau lui donna l'assurance qu'elle lui avait été expédiée par Toussaint dans un paquet. Cependant Paul n'ajoutant pas foi à la parole du français, lui répondit qu'avant de lui livrer la ville, il consulterait l'état-major de la 10e.— Vous agirez, comme bon vous semblera, répliqua Kerverseau ; mais le général Toussaint Louverture vous rendra responsable de votre conduite. Souvenez vous de Moyse qui, pour n'avoir pas suivi les instructions de son oncle, se perdit en prenant les armes contre la métropole. Paul Louverture rentra à Sto. Domingo, réunit tous les officiers de la garnison, leur fit donner lecture de la lettre, et les chargea d'en vérifier la signature qui fut aussitôt confrontée avec toutes celles du gouverneur trouvées au bureau de l'Arrondissement. L'état major déclara unanimement que cette signature était celle de Toussaint. Néanmoins Paul Louverture n'ouvrit pas aux français les portes de Sto. Domingo, excité dans sa détermination par la garnison qui avait l'espoir d'être bientôt secourue par le général Clervaux, commandant de St Yague. Kerverseau ne redoutant pas une canonnade à boulets rouges, bloqua dans la journée du 24 pluviôse (13 février), l'embouchure de l'Ozama, et captura deux bâtimens américains qui avaient tenté d'entrer dans le port. D'un autre côté, les Espagnols soulevés dans les campagnes serraient étroitement la place.

Clervaux à St. Yague, à la tête de 700 hommes de la 6e demi-brigade, ne recevait aucune nouvelle de Toussaint Louverture. Il était dans les plus vives inquiétudes sur le sort de son chef.

L'évêque Mauvieille arriva de Sto. Domingo auprès de lui. Il employa toute son éloquence pour le déterminer à se soumettre au nouveau gouvernement, s'étayant de la proclamation de Toussaint qui faisait un devoir aux fonctionnaires civils et militaires de recevoir les envoyés de la métropole avec le respect de la piété filiale. Il est probable, lui dit Mauvieille, que le gouverneur lui-même a fait sa soumission. Clervaux, vaincu par les argumens de l'évêque, reconnut l'autorité du capitaine-général Leclerc. Celui-ci peu de jours après lui envoya le général Claparède qui prit possession de la ville, au nom du gouvernement français. Clervaux fut maintenu dans son grade de général de brigade et dans son commandement du département de Cibao. Mauvieille revint à Sto. Domingo; il présenta à Paul Louverture une lettre par laquelle Clervaux l'exhortait à se soumettre au capitaine général Leclerc dont l'autorité était légitime d'après les proclamations de Toussaint lui-même. Paul Louverture suivant l'exemple de Clervaux reconnut aussi le nouveau gouvernement. Le 2 Ventose le général Kerverseau entra à Sto. Domingo à la tête des troupes françaises, le félicita de son attachement à la métropole, et l'engagea à exciter par une proclamation les garnisons de la partie espagnole à imiter la conduite de celle de Sto. Domingo. Paul Louverture adressa aux troupes du département de l'Ozama une proclamation dans laquelle il disait: « Que la liberté pour lui et « les siens était le talisman qui enflammait son zèle et son amour « pour la mère patrie. » 2 Ventose (21 Février.)

Revenons aux événemens qui se passaient à peu près en même temps dans le département du Nord, aussitôt après la prise de possession du Cap. Les généraux français promettaient d'écraser Toussaint d'un seul coup. Cependant Leclerc pensa qu'il serait plus prudent, plus sage et moins barbare d'employer préalablement la voie des négociations, pour amener l'ex-gouverneur à un accommodement, en lui proposant la seconde place de la colonie. Il croyait que les nombreuses troupes qu'il avait envoyées dans l'Ouest répandraient le découragement autour de lui. Mais Toussaint avait un cœur que les obstacles rendaient de plus en plus énergique; et chaque trahison de ses officiers ne pouvait que le fortifier dans la détermination qu'il avait prise de mourir les armes à la main.

Leclerc envoya chercher Isaac et Placide Louverture qui étaient à bord du vaisseau le Jean Jacques, et qui n'étaient pas encore descendus au Cap. Tous les deux, frères utérins, ils étaient différens de caractère. Isaac l'aîné, d'une humeur froide, d'un esprit lent, possédait une âme faible, et était incapable de ces résolutions héroïques qui distinguent du vulgaire l'homme passionné. Cependant il réunissait les qualités de l'homme vertueux; il avait un cœur compatissant; religieux, il comblait de ses bienfaits les malheureux qui l'approchaient, et des connaissances assez étendues ornaient son esprit.

Placide le plus jeune, d'une humeur fougueuse et entreprenante était entièrement dévoué à la cause de son beau-père. Moins studieux que son frère, il ne s'était pas livré à l'étude avec la même ardeur. Sa vive imagination n'avait pu soutenir le poids des sciences abstraites: elle ne rêvait que la gloire et la liberté de son pays.

Personne n'ignorait l'amour que l'ex-gouverneur portait à ses enfans; les autorités françaises pensaient qu'il ferait bien des concessions à la mère patrie tant que ces deux jeunes gens seraient entre les mains de la République. Un paragraphe des instructions de Bonaparte à son beau-frère portait que toutes sortes d'égards seraient observés envers les fils de Toussaint afin de les gagner au parti de la France. Bonaparte semblait croire que ces jeunes gens ramèneraient leur père sous les drapeaux de la République qu'il avait presque abandonnés, s'ils se dévouaient à la cause de la métropole.

Quand ils furent conduits en présence de Leclerc, celui-ci leur dit, en leur remettant la lettre adressée à leur père par le 1er consul: Je pense que cet écrit que vous donnerez au général Toussaint établira entre votre père et moi l'accord le plus parfait. Le 7 Février à onze heures du soir, le citoyen Coisnon, Isaac et Placide partirent du Cap, laissant derrière eux un théâtre de dévastation et de carnage; ils reconnurent partout les traces du passage du général Christophe. Quand ils arrivèrent aux avant-postes du général Desfourneaux, l'adjudant commandant Dampierre leur fit l'accueil le plus flatteur. Ils passèrent la nuit dans le camp. Dès l'aurore, ils en partirent, et pressèrent leurs chevaux. Lorsque le soleil inonda de ses rayons les campagnes d'Ennery, d'une richesse prodigieuse de végétation, couvertes d'une belle population, de nombreux troupeaux, des échappées de vue d'une rare magnificence excitèrent leur admiration. Le fer, le feu n'avaient pas encore ravagé ces cantons. Ils avaient laissé loin derrière eux la pointe du Mornet. Le chemin était rempli de femmes et de cultivateurs; on les arrêtait pour les questionner. Ils dirent le motif de leur voyage; chacun les félicitait de leur retour dans leur pays, et la foule les suivait avec acclamations. Elle les accompagna jusqu'au bourg d'Ennery. Leur mère avertie de leur arrivée, par les cris d'enthousiasme qu'elle entendait, accourut au devant d'eux. Ils entrèrent au palais de leur père, à neuf heures du soir, deux jours après leur départ du Cap. On expédia aussitôt un courrier pour le quartier général des Gonaïves où était Toussaint Louverture. Celui ci, le lendemain, dans la nuit du 9 Février, arriva à Ennery, suivi de son état major. Il avait aussitôt saisi le motif de cette courtoisie du général Leclerc: sa sensibilité paternelle était mise à l'épreuve. Il serra ses fils contre son cœur, les couvrit de baisers et leur dit: « Mes enfans, si vous m'abandonnez vous ouvrirez dans mon cœur une plaie qui ne se fermera jamais. » Le citoyen Coisnon voyant son émotion et les larmes

qui inondaient son visage, profita de ce moment favorable pour lui adresser la parole : Est ce le fidèle serviteur de la République que je vois? Toussaint que la dissimulation n'abandonna presque jamais lui répondit : Pouvez-vous en douter? Le citoyen Coisnon continuant : le 1er Consul vous envoie vos enfans pour qu'ils soient auprès de vous les interprètes du gouvernement français. Alors Isaac raconta à son père combien il avait été heureux en France ; qu'il avait vu au palais des Tuileries le 1er Consul qui ne souhaitait que la gloire de son père et le bonheur de St. Domingue. En même temps il lui présenta une boîte d'or dans laquelle était une lettre de Bonaparte revêtue du sceau de l'Etat, suspendu à un cordon de soie. Toussaint l'ouvrit et la lut attentivement :

Au citoyen Louverture, général en chef de l'armée de St. Domingue.

Citoyen Général,

La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe qui vient d'asseoir la République au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de s'occuper de la colonie de St. Domingue. Nous y envoyons le citoyen général Leclerc, notre beau frère, en qualité de capitaine général comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. C'est dans ces circonstances que nous nous plaisons à espérer que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentimens que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites. Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français ; si son pavillon flotte sur St. Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit.

Appelé par vos talens et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la la religion et le culte de Dieu de qui tout émane.

La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la souveraineté du peuple français, dont St-Domingue forme une portion. Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la Métropole puisse ni vous secourir, ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être ; mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus,

et par les talens et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous. Elle vous ferait perdre vos droits nombreux à la reconnaissance de la République, et creuserait sous vos pas un précipice qui en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rébellion. Nous avons fait connaître à vos enfans et à leur précepteur les sentimens qui nous animaient, et nous vous les renvoyons. Assistez de vos conseils, de votre influence, et de vos talens le capitaine général. Que pouvez-vous désirer? La liberté des noirs! vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avaient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune! Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous rendrez encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune et les honneurs qui vous attendent.

Faites connaître aux peuples de St Domingue que la sollicitude que la France a toujours portée à leur bonheur a été souvent impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre; que les hommes venus du continent pour l'agiter et alimenter les factions étaient le produit des factions qui elles mêmes déchiraient la patrie; que désormais la paix et la force du gouvernement assurent leur prospérité et leur liberté. Dites que si la liberté est pour eux le premier des biens, ils ne peuvent en jouir qu'avec le titre de citoyens français, et que tout acte contraire aux intérêts de la patrie, à l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement et au capitaine-général qui en est le délégué, serait un crime contre la souveraineté nationale qui éclipserait leurs services et rendrait St-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse où des pères et des enfans s'entre-égorgeraient. Et vous, général, songez que si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance et qui se soit distingué par sa bravoure et ses talens militaires, vous êtes aussi devant Dieu et nous le principal responsable de leur conduite.

S'il était des malveillans qui disent aux individus qui ont joué le premier rôle dans les troubles de St-Domingue, que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait dans des temps d'anarchie, assurez-les que nous ne nous informerons que de leur conduite dans cette dernière circonstance, et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les auraient distingués dans la guerre qu'ils ont soutenue contre les espagnols et les anglais qui ont été nos ennemis.

Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme

doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde.

Paris le 27 Brumaire an 10 (18 Novembre 1801).

Le premier Consul, (Signé), BONAPARTE.

Après la lecture de cette lettre, Toussaint toujours calme, en présence d'une foule d'officiers de tous grades, de sa femme, de de son beau frère, de ses deux nièces, dit au citoyen Coisnon: j'éprouve pour vous la plus profonde reconnaissance; vous avez donné les meilleurs soins à mes enfans. Vous direz au général Leclerc que je ne traiterai avec lui que lorsqu'il aura arrêté les progrès de son armée; du reste je lui adresserai une lettre à ce sujet. Toussaint passa toute la nuit à écrire. Ses paquets à l'adresse du général Leclerc furent remis au citoyen Coisnon, par l'adjudant général Fontaine, noir. A quatre heures du matin, il eut une conversation d'une heure avec ses enfans et retourna ensuite à son quartier général des Gonaïves, après avoir entendu la messe. C'était une habitude qu'il ne négligeait jamais de pratiquer, dès la pointe du jour, avant de se livrer à ses occupations politiques. Aussitôt qu il fut arrivé aux Gonaïves, il expédia pour le général Leclerc, un nouveau paquet, au Citoyen Coisnon qui était encore à Ennery avec ses fils. Le citoyen Grenville, instituteur de son troisième fils, avait été chargé de la dépêche. Quelques heures après, madame Louverture entra aux Gonaïves, suivie de plusieurs animaux portant, prétendait-on, le trésor particulier de Toussaint.

Toussaint avait fait réunir à la Petite-Rivière de l'Artibonite des sommes importantes. Il envoya l'ordre au commandant Aignan de les transporter aux Cahos. Aignan en chargea un grand nombre de mulets qui furent confiés à la garde d'un bataillon de troupes coloniales. Quatre cents espagnols qui avaient été arrachés à leurs demeures, conduisirent ces mulets. Ils gravirent des sentiers presque impraticables au travers d'énormes rochers et de profonds ravins, et déposèrent les caisses d'or et d'argent sur l'habitation Magnan. Tous les espagnols qui avaient travaillé au transport de ces fonds furent, dit-on, sacrifiés. Aignan reçut l'ordre de porter la surveillance la plus sévère sur le lieu où étaient cachées les plus grandes ressources de l'ex-gouverneur. La plus grande partie de cet argent n'appartenait pas à Toussaint personnellement. C'était particulièrement l'or des caisses nationales de l'Arcahaie, de St. Marc, des Verrettes, de la Petite Rivière et des Gonaïves. Au milieu des bagages se trouvait aussi l'argent appartenant aux généraux Desssalines, Vernet, Charles Bélair. Il est impossible d'évaluer même approximativement la valeur de ces fonds. Il est certain qu'elle a dû être énorme, si l'on se rappelle les grandes économies que

faisait Toussaint chaque année. Les américains l'évaluent, sans raison, à 220,000,000 de francs; les français à 33,000,000. Peut-être serait-il raisonnable d'adopter ce dernier chiffre; car lorsque la division Rochambeau pénétrera aux Cahos, elle enlevera presque la totalité de ce trésor qui sera transporté aux Gonaïves, et ensuite au Cap par mer.

Les confesseurs de Toussaint, les pères Anthaume, Molière et Corneille avaient aussi reçu des lettres du général Leclerc qui promettait à chacun d'eux la mitre d'évêque, s'ils parvenaient, au tribunal de la pénitence, à déterminer l'ex gouverneur à reconnaître l'autorité légitime de la métropole. Ces ecclésiastiques qui connaissaient la dissimulation de leur pénitent, pour lequel la religion n'était souvent qu'un moyen, mis en pratique à l'effet de parvenir à ses fins, répondirent au capitaine général qu'ils étaient tout dévoués à la France, mais qu'ils n'oseraient faire une telle proposition à Toussaint dans la crainte de perdre leurs têtes que la métropole ne leur rendrait pas.

Les citoyens Coisnon, Grenville et les fils de Toussaint, partis d'Ennery, arrivaient au Cap au milieu de la nuit, et remettaient à Leclerc la réponse de l'ex-gouverneur. Celui-ci lui avait écrit que ce n'était pas à coups de canon qu'on apportait le bonheur dans un pays; il lui reprochait de ne lui avoir pas envoyé la lettre du 1er Consul avant d'avoir commencé les hostilités, et surtout de paraître douter des grands services qu'il avait rendus à la France, et des droits qu'il avait acquis à la reconnaissance nationale; il lui annonçait qu'il préférait la liberté des noirs au bonheur d'avoir ses enfans auprès de lui; qu'il les lui renvoyait, et que leur présence au milieu des français ne l'empêcherait jamais d'agir comme il le jugerait convenable dans l'intérêt des habitans de St. Domingue; qu'il lui faudrait beaucoup de temps pour réfléchir au parti qu'il aurait à prendre; qu'en attendant il le priait, pour épargner le sang déjà versé avec trop d'abondance, de suspendre la marche de ses troupes.

Après la lecture de cette lettre Leclerc entra dans une violente colère; il traita Toussaint de rebelle, en présence de son état-major, d'Isaac et de Placide. Il dicta à son secrétaire une lettre par laquelle il annonçait à l'ex-gouverneur que le Port-Républicain et tout le Sud avaient reconnu l'autorité légitime de la France, que le Port-de Paix allait être attaqué, le Môle St. Nicolas bloqué par mer, que le général Boudet marchant sur St. Marc, ne s'arrêterait que sur les rives de l'Artibonite. Il ajouta qu'il condescendrait cependant, quoiqu'il eût pour instructions de ne pas discontinuer les opérations de la guerre, à un armistice de deux jours, pour entrer en négociations, qu'il le nommerait son premier lieutenant s'il profitait de ce délai pour faire sa soumission; mais qu'après les deux jours expirés, s'il n'avait pas reconnu le nouveau gouvernement,

Il serait mis hors la loi par une proclamation et dévoré par la vengeance de la République.

Isaac et Placide partirent avec cette lettre pour le quartier-général des Gonaïves, laissant au Cap les citoyens Coisnon et Grenville, harassés de fatigue. Quand ils arrivèrent aux Gonaïves Toussaint les reçut avec froideur. Il lut la lettre de Leclerc, et s'indigna de la réponse arrogante et impérieuse du capitaine-général. Cependant il redevint calme, et ne se montra pas abattu par cet ultimatum. Il dit à ses fils qui s'étaient jetés dans ses bras : Mes enfans, je déclare la guerre au général Leclerc, mais non à la France; je veux qu'il respecte la Constitution que le peuple de St-Domingue s'est donnée. Je ne puis traiter avec le 1er Consul puisqu'il a déchiré l'acte qui garantit toutes nos libertés. Mes enfans, je ne voudrais pas contrarier vos sentimens; je n'emploierai ni la ruse, ni la violence pour vous retenir auprès de moi: si votre père devenait l'auteur de vos malheurs, il serait toute sa vie poursuivi par les remords. Choisissez entre le capitaine-général et la liberté de votre pays.

Il les éloigna aussitôt de son sein; son front se couvrit d'anxiété et de douleur. Eh quoi, leur dit-il, vous hésitez dans votre choix ; l'homme d'honneur doit se vouer à une cause, et non servir deux partis à la fois. Isaac s'écria : Je reste fidèle au capitaine-général qui représente la France, ma patrie. Ces paroles obscurcirent le front de Toussaint et répandirent sur ses traits une profonde affliction. Il dit à voix basse: ils ont corrompu son jeune cœur, ils lui ont appris à haïr son père. Et vous, Placide, m'abandonnerez-vous? Placide se précipita à ses genoux en s'écriant : La France, ses plaisirs, sa gloire, j'ai tout oublié; mon existence vous est vouée; je vous suivrai dans les combats; je mourrai à vos côtés. Toussaint le releva avec transport, le flatta de ses caresses, et le montra avec orgueil à ses officiers.

Il sortit aussitôt du gouvernement, fit battre la générale, et réunit sur la place d'armes sa belle garde d'honneur qui formait un bataillon d'infanterie et deux escadrons.

Il se plaça au centre de ses grenadiers, ayant à ses côtés le général Vernet et le chef d'escadron Morisset. Il leur dit d'une voix émue que le général Leclerc leur proposait la honte et l'ignominie, qu'il voulait que la Constitution, le seul garant de leur liberté, fût anéantie, et qu'ils se missent à la discrétion du gouvernement français. Il leur demanda s'ils seraient assez lâches pour se soumettre à de tels caprices; s'ils pourraient subir encore le joug de l'esclavage. Les soldats lui répondirent: Nous mourrons tous pour la liberté.

Toussaint leur présenta Placide au grade de commandant et leur dit : Il est prêt à mourir pour votre cause. Placide fut accueilli

avec acclamations par ces vieux guerriers que n'effrayaient pas les périls de la campagne qu'ils allaient entreprendre. Pendant cette revue Isaac était renfermé au palais colonial dans les bras de sa mère; il voulait se rendre au Cap; mais elle le retint par ses larmes et ses caresses.

Les citoyens des Gonaïves, effrayés des calamités de la guerre par les maux qui affligeaient déjà les habitans du Cap refugiés en grand nombre dans leur ville, supplièrent Toussaint Louverture de leur permettre d'envoyer une députation auprès de Leclerc, dans le but de le porter à sauver la colonie des fléaux dont elle était menacée, en reconnaissant la Constitution de St-Domingue. Cette députation fut, pour ainsi dire, chassée du gouvernement du Cap par Leclerc qui la chargea d'annoncer à Toussaint qu'il avait sous ses ordres de nombreuses baïonnettes, et qu'il ne cesserait les hostilités qu'après qu'il l'eût vaincu et arrêté comme traître à la patrie. Leclerc croyait que tout fuirait à l'approche des forces considérables qu'il avait à sa disposition. Elles venaient encore de s'augmenter par l'arrivée de quelques troupes; et le vaisseau le *Desaix* qui s'était brisé devant le Cap était une perte insensible pour sa flotte forte de 73 bâtimens tant vaisseaux, corvettes que frégates. Il mit aussitôt à exécution les menaces qu'il avait faites à Toussaint. Le général Humbert, qui était parti du Cap pour le Port-de-Paix avec une escadre, avait déjà opéré son débarquement à l'embouchure des Trois Rivières.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

1802.

Sommaire. Une escadre française se présente devant le Port-de-Paix.— Le général Humbert envoie des parlementaires à Maurepas.—Réponse de Maurepas — Celui-ci évacue le Port de-Paix, et l'incendie.—Les français débarquent à l'embouchure des Trois Rivières.—Combat au gué des Trois Rivières — Combat du morne de la coupe Aubert. —Humbert entre au Port-de-Paix.— Conduite généreuse de Maurepas à l'égard des blancs du Port de-Paix.—Humbert marche sur le camp des Trois Pavillons.—Il y est battu.—Boudet tente de débarquer à St. Marc ; il est repoussé par le canon du fort Libre.—Il débarque à Montrouis.— Dessalines se rend dans la plaine du Cul-de-Sac, pour contraindre la division Boudet à rétrograder.—Lamour Dérance et Lafortune reconnaissent l'autorité de Leclerc.—Pierre-Louis Diane s'approche du Port-Républicain pour l'incendier. —Il est pris par les français et embarqué.—Le capitaine général Leclerc entre en campagne.—Son adresse, aux habitants de St. Domingue.—Toussaint et Christophe sont mis hors la loi —Forces que Toussaint peut opposer aux français.—Plan de campagne de Leclerc —Les divisions françaises s'ébranlent.— Desfournaux se porte sur Plaisance.—Hardy se porte au grand Boucan et au Mornet.— Le général Boyer et le contre-amiral Magon prennent Sainte-Suzane, le Trou et Vallière.—Desfournaux entre à Plaisance.—Rochambeau s'empare de St-Raphaël.—Hardy bat Christophe au Dondon.—Il escalade le morne Boispin et entre à la Marmelade.—Rochambeau s'empare de Saint-Michel de l'Atalaya.—Débelle débarque au Port-de-Paix.—Il marche contre Maurepas sur quatre colonnes ; il est battu de toutes parts.—Hardy chasse Christophe d'Ennery. —Le général Salm enlève le Bayonnet sur Christophe—Christophe se retire vers les Gonaïves.—Rochambeau sortant de St. Michel s'établit à Barade —Toussaint part des Gonaïves, et marche contre Rochambeau.—Il traverse le quartier

de Lacroix et pénètre dans la ravine à Coul·uvre.—Il attaque Rochambeau à Barade.—Il est battu, et rallie ses soldats à Périsse.—Les français viennent l'y attaquer.—Il les combat et demeure maître du champ de bataille.—Desfournaux enlève la coupe à Pintade —Combat du Chatelain.—Combat du pont des Dattes.—Vernet livre aux flammes la ville des Gonaïves et l'évacue.—Leclerc y pénètre.—Combat du cimetière du blockaus —Vernet et Christophe se retirent au pont l'Ester.—Toussaint vient les y joindre—Rochambeau arrive aux Gonaïves.—Boudet marche de Montrouis sur St Marc.—Incendie de cette ville par Dessalines.—Boudet entre à St Marc.—Dessalines se retire à la Petite-Rivière de l'Artibonite.—Leclerc porte toute son attention sur Maurepas.—Jean-Rabel se soumet aux français—Lubin Golart marche contre Maurepas.—La frégate la Furieuse prend possession du Môle—Maurepas enveloppé de toutes parts se soumet à Débelle—Félicitations adressées par Leclerc à ses troupes.—Lettres de Toussaint à Dessalines et à Domingue—Elles sont interceptées. Pamphile de La Croix, craignant que Dessalines ne l'attaque au Port Républicain, se met sur la défensive.—Rochambeau et Hardy parcourent les Cahos.—Rochambeau y fait un butin considérable—Réflexions sur le trésor particulier de Toussaint. —Leclerc se rend au Port-Républicain.—Arrivée en cette ville de 350 Rigaudins noirs et jaunes venant de St. Yague de Cube.—Toussaint etablit son quartier-général dans la plaine de l'Artibonite.—Points qu'occupe son armée.—Il fait armer le fort de la Crête à Pierrot.

Le 20 Pluviôse (9 février) une goëlette française louvoyait à la vue du Port de Paix. Un canot s'en détacha et atteignit le rivage. Deux parlementaires, les citoyens Breton et Bistaret, porteurs de la proclamation du 1er consul aux habitans de St-Domingue, traversèrent la ville et se rendirent au palais colonial auprès du général Maurepas. Celui-ci leur demanda, comme s'il ignorait les événemens qui se passaient autour de lui, quel était l'objet de leur mission.—Nous venons vous sommer de livrer la place au capitaine-général Leclerc, sinon elle sera ensevelie sous le feu de l'escadre française. Maurepas, d'une taille élevée, d'une humeur calme, entièrement dévoué à Toussaint Louverture, leur répondit: Je ne recevrai les troupes de votre général que sur les ordres du gouverneur; en attendant je saurai faire mon devoir en homme de courage; je vous déclare que vous êtes mes prisonniers. Il les fit lier l'un à l'autre, et acheminer ensuite sur les Gonaïves à travers la montagne; mais leurs conducteurs les massacrèrent en chemin. Le général Humbert, commandant de la division française, ne voyant pas revenir ses parlementaires, pénétra le lendemain, 21 pluviôse, (10 février) dans la rade avec un vaisseau de ligne, le Watigny, capitaine Gourdon, deux frégates, la Furieuse et la Clorinde, et plusieurs navires de transport. Tout à-coup les quatre forts de la ville tirent à boulets rouges sur l'escadre qui, de son côté, vomit la mort dans les redoutes de la place; mais les Indigènes n'abandonnent pas leurs postes. * Le citoyen Poitevin, homme de cou-

* Tous les blancs créoles et européens, presque sans exception, s'é-

leur, commandant du port, lança du fort Pageot, dressé sur un des quartiers élevés de la ville, à peu de distance de la mer, un boulet qui emporta vingt hommes à bord du vaisseau français. L'escadre cessa aussitôt son feu, gagna le canal de la Tortue, et fit des signaux : plusieurs autres navires de guerre vinrent se joindre à elle. En même temps Maurepas ne trouvant aucune opposition dans la population noire et jaune, faisait évacuer la ville. Hommes, femmes, enfans, noirs, de couleur, gravissaient la montagne, emportant des munitions de bouche et de guerre, et traînant avec ardeur des pièces de campagne. Les bourgeois blancs qu'ils conduisaient devant eux, étaient aussi chargés de munitions. Les pluies étaient tombées avec abondance ; l'atmosphère était chargée de brouillard; le fleuve des Trois Rivières, en débordement, couvrant de ses eaux les chemins qui conduisaient à l'intérieur, les avait rendus presque impraticables. Quand la ville fut en partie abandonnée, Maurepas, à la tête de la 9e, mit, le premier, le feu à sa propre maison ; en quelques heures le Port-de-Paix fut tout en flammes. Il se retira au fort Pageot qui domine le canal de la Tortue, pour suivre de l'œil les mouvemens de l'ennemi. L'escadre était mouillée à une demi lieue de la ville, à l'embouchure des Trois Rivières. Là, débarquèrent les français au nombre de 1,800 hommes. Ils se rangèrent sur l'habitation Lacorne Guédon, et se mirent en marche sur le Port-de Paix par la grande route. Maurepas avait vu s'opérer leur débarquement, sur la rive gauche du fleuve. Il avait envoyé le 1er bataillon de la 9e, de 400 hommes, s'embusquer au gué des Trois Rivières. Les français, dès qu'ils découvrirent les indigènes, se précipitèrent sur eux à la baïonnette, en pénétrant dans l'eau jusqu'à la ceinture, le général Humbert à leur tête. De la rive opposée, la 9e en renversa un grand nombre par un feu bien nourri. Le combat s'engagea ensuite à l'arme blanche avec une fureur égale de part et d'autre. Les français, ne pouvant forcer le passage, se retirèrent en bon ordre, conduits par des indigènes hostiles à Toussaint, et longèrent la rive gauche jusque sur l'habitation Paulin où il y avait un autre gué. N'y trouvant pas de troupes ennemies, ils passèrent sans obstacle, traversèrent l'habitation Aubert et gagnèrent le chemin du Gros Morne. Après l'avoir suivi quelques instans, ils l'abandonnèrent, et pénétrèrent dans un sentier qui les conduisit au pied d'une éminence appelée le morne de la coupe Aubert. Là, était en embuscade le capitaine Capoix avec cent hommes de la 9e. Dès qu'il aperçut les français, il com-

taient jetés dans les bras des français, à l'arrivée de Leclerc. Quant aux noirs et aux hommes de couleur qui s'appelaient déjà entre eux indigènes, ils s'étaient divisés en deux camps : les uns, noirs et mulâtres, c'était le plus petit nombre, s'étaient prononcés pour Toussaint ; les autres, noirs et mulâtres, s'étaient prononcés pour les Français.

mença un feu des plus vifs sur leur colonne; ils lui répondirent avec vigueur. Capoix, atteint d'une balle à la jambe, tomba au milieu des siens qui, pour n'être pas enveloppés, gagnèrent avec rapidité le sommet du morne. Ils disparurent au travers des rochers, des buissons et des arbres, emportant tous leurs blessés. Humbert s'arrêta à cinquante toises environ du Port de-Paix, pour se reconnaître. La ville n'était plus que ruines fumantes : dans sa marche rapide, il avait perdu deux cents hommes Un détachement de cent matelots du Watigny déploya la plus grande intrépidité. Les marins eurent à déplorer la perte du lieutenant d'artillerie Mésoé, de l'enseigne Bordenbach et de l'aspirant Gelin. Le lieutenant de vaisseau Lévenard, et le lieutenant d'artillerie Rosamel, furent grièvement blessés. Maurepas avait abandonné le fort Pageot, après avoir fait enlever les munitions de la fortification par un bataillon de la garde nationale de la montagne, sous les ordres du capitaine Nicolas. Celui-ci passa avec une pièce de 4, sans être attaqué, à la portée de fusil de la division Humbert harassée de fatigue, et vint se joindre à Maurepas qui avait établi son quartier-général aux Trois Pavillons, sur l'habitation Brissot, à trois lieues de la place. C'était une magnifique position que traversait le grand chemin de la montagne. Le camp indigène s'étendait sur un plateau flanqué de larges ravins, au fond desquels des torrens rapides roulaient avec fracas de larges pierres, des troncs d'arbre et d'autres masses. Maurepas faisait régner autour de lui l'ordre le plus parfait : les familles blanches étaient respectées sur leurs propriétés; il ne se commettait aucun vol; les enfans, les femmes, les vieillards de toutes couleurs, réfugiés dans les gorges de la montagne, étaient en sûreté sous la protection de plusieurs compagnies de gardes nationaux. C'est le seul quartier où les indigènes, combattant pour Toussaint, n'aient pas massacré les blancs à l'apparition des français. Les principes d'humanité que pratiquait habituellement Maurepas, avaient germé dans le cœur de ces braves. Le commandement du quartier-général des Trois Pavillons fut confié au chef de bataillon Réné Vincent. Cet officier, pendant toute la nuit, fit abattre par les soldats du 1er bataillon de la 9e tous les bananiers du voisinage, et en fit un rempart au milieu du grand chemin de la montagne.

A la pointe du jour, le temps devint sombre et froid, une pluie fine commença à tomber, et les mornes furent enveloppés d'un épais brouillard. C'était le onze Février. Les travaux des indigènes n'étaient pas encore terminés que leurs sentinelles annoncèrent l'ennemi. Le général Humbert venait de déboucher sur eux, à la tête de 1200 hommes; il en avait laissé 400 au Port-de-Paix. Au qui vive des indigènes, Humbert répondit: français! Réné Vincent monta sur le rempart et demanda au général français qu'il avait reconnu à son costume : Où allez-vous ?—Nous vous poursuivons

pour vous contraindre à obéir aux volontés de la France, répondit Humbert.—Nous vous avons abandonné le rivage, répliqua Réné Vincent; que désirez vous encore? Laissez nous nos montagnes, sinon vos os y demeureront ensevelis.—Rendez vos armes, s'écrient les français.—A ces mots un tressaillement d'indignation glissa dans les rangs des indigènes. Réné Vincent commanda à 200 grenadiers qui étaient derrière les remparts de déposer leurs havre-sacs, et de mourir jusqu'au dernier pour la liberté. Les capitaines Placide Louis et Placide Lebrun commencèrent le feu. Déjà la mort voltigeait dans les rangs français; nos soldats, le genou en terre, derrière le rempart, lançaient une grêle de balles sur les blancs dont des lignes entières étaient en même temps emportées par la mitraille d'une pièce de 4. La garde nationale embusquée dans les sentiers de la montagne tiraillait sur les deux flancs de l'ennemi. Maurepas se tenait aux Trois Pavillons, à peu de distance du lieu du combat, avec 800 hommes de troupes de ligne. Il recevait les blessés et envoyait des munitions et des renforts à Réné Vincent. L'on se battait depuis sept heures du matin, et à cinq heures de l'après midi le feu ne discontinuait pas. Les français, sans artillerie, furent contraints de battre en retraite. Ils s'égarèrent en grand nombre dans les sentiers tournans de la montagne, tombant dans de larges trous que recouvraient de hautes herbes, et perdant leurs armes. Les femmes indigènes, dispersées de tous côtés, les terrassaient à coups de pierre, à coups de bâton, les garrottaient et les conduisaient à Maurepas aux Trois Pavillons. Humbert, poursuivi par la garde nationale, rentra au Port-de Paix dans le plus grand désordre. Il avait perdu trois cents hommes tant morts que prisonniers.

Le 24 Pluviose, 13 Février, il lui arriva 400 hommes de renfort sur le vaisseau le Jean Bart. Le même jour il revint attaquer le fort des Trois Pavillons avec 1,300 hommes. Il était plein de fureur; il ne respirait que vengeance. Ses troupes se précipitèrent avec rage sur les indigènes; mais leur valeur succomba comme la veille. Elles furent foudroyées, taillées en pièce, et poursuivies, la baïonnette aux reins, jusqu'au Port de Paix. Elles n'y rentrèrent qu'au nombre de 900.—Humbert fut cruellement puni de sa témérité. S'il ne fut pas honteusement rembarqué, c'est que Maurepas avait pour instructions de ne pas occuper le littoral. Tous les prisonniers français furent acheminés sur les Gonaïves auprès de Toussaint Louverture. Dans ces différentes actions, les indigènes ne perdirent que cent cinquante hommes environ.

Peu de jours après la défaite de Humbert aux Trois Pavillons, les vaisseaux l'Aigle, le Héron, et la frégate la Guerrière, chargés de troupes de débarquement, partirent du Port-Républicain avec le général Boudet, et se présentèrent devant St. Marc, louvoyant du Nord au Sud. Les chaloupes remplies de soldats gagnaient rapidement

le rivage à force de rames, quand tout à coup le fort Libre, élevé au Sud de la baie, tira vigoureusement à boulets rouges sur l'escadre. Les deux vaisseaux lâchèrent leurs bordées sur la redoute dont le feu ne s'éteignit pas. Gabart, à la tête d'un bataillon de la 4e., excitait les canonniers à mourir à leurs postes. Le vaisseau l'Aigle qui portait le général Boudet, s'approcha très-près du rivage, et couvrit le fort d'une grêle de boulets. Au moment qu'il virait, il reçut un boulet rouge qui causa sur le pont un grand dommage; un second boulet partit de la redoute et alla se fixer dans l'arrière; les flammes éclatèrent à bord tout-à-coup. Le cri au feu! au feu! répandit le plus grand désordre sur le pont. Néanmoins les français parvinrent à éteindre l'incendie, au milieu des boulets lancés du rivage; qui traversant la longueur du bâtiment, enlevaient à chaque instant quelques hommes. Les deux navires prirent la haute mer et allèrent débarquer les troupes au Montrouis, entre St. Marc et l'Arcahaie.

Aussitôt après la retraite de l'escadre française, Dessalines partit de St. Marc, et se rendit dans les mornes de l'Arcahaie où il ordonna à Charles Bélair d'aller occuper les Verrettes. Il descendit ensuite dans la plaine du Cul de-Sac et y apprit la soumission des chefs de bandes Lamour Dérance et Lafortune au nouveau gouvernement. Il avait l'intention d'attaquer sérieusement le Port-Républicain pour contraindre à rétrograder la division Boudet qui menaçait St. Marc. Il en reconnut l'impossibilité: il eut été anéanti sous les coups de Lamour Dérance. Celui-ci, dès qu'il avait appris l'arrivée de Rigaud avec les français, s'était hâté de reconnaître l'autorité de Leclerc.

Néanmoins Dessalines ordonna à Pierre Louis Diane de faire circuler le bruit d'une attaque contre le Port-Républicain, dans l'espoir d'obtenir le même résultat. Il revint sur ses pas et rentra à St. Marc par les hauteurs de cette ville. Pierre Louis Diane pour mieux accréditer la nouvelle d'une attaque prochaine contre le Port Républicain, eut l'imprudence d'abandonner la haute plaine du Cul-de-Sac, et de pénétrer jusqu'à Goureau, à deux lieues de cette ville, malgré les sages avis du chef de bataillon Larose qui l'avait exhorté à gagner la Petite Rivière de l'Artibonite. Larose qui avait refusé de le suivre, réunit les compagnies d'élite de la 8e., leur confia les drapeaux du corps, se rendit aux Mirebalais d'où il atteignit Lamartinière à la Petite Rivière de l'Artibonite. Pierre Louis Diane se trouva à Goureau avec une centaine de soldats de la 8e. Mais il croyait qu'il eût pu soulever la masse des cultivateurs du Cul-de-Sac en faveur de Toussaint, et incendier le Port Républicain.* Dès que le com-

* Les cultivateurs du Cul de Sac avaient répondu à Dessalines qui les excitait à l'insurrection: Lorsque vous étiez inspecteur de Culture, sous le gouverneur Toussaint, vous nous faisiez travailler, sous le bâton, au nom de la République française; vous nous disiez alors que cette Répu-

mandant français de la Croix-des-Bouquets apprit qu'il avait établi son camp à Goureau, il sortit du bourg avec un bataillon européen précédé d'une foule de cultivateurs armés, et vint l'attaquer. Pierre Louis Diane se battit vaillamment; mais il succomba sous la supériorité numérique de l'ennemi; les cultivateurs poursuivirent avec acharnement ses soldats dispersés dans la plaine, les firent prisonniers la plupart. Ils le découvrirent lui même caché dans les jardins de cannes de Goureau. Il fut arrêté et conduit au Port-Républicain avec les autres prisonniers. Le général Pamphile de la Croix les embarqua sur l'escadre du contre-amiral Latouche Tréville. On n'entendit plus jamais parler d'eux. Cependant l'on prétend que l'infortuné Pierre Louis Diane mourut au bagne à Rochefort.

De son côté le général Leclerc entrant en campagne, adressait à la colonie la proclamation suivante :

Au quartier-général du Cap, *le* 28 *Pluviose an* 10 (17 *Févrièr* 1802.)

Habitans de St.-Domingue,

Je suis venu, au nom du gouvernement Français, vous apporter la paix et le bonheur; je craignais de rencontrer des obstacles dans les vues ambitieuses des chefs de la colonie : je ne me suis pas trompé. Ces chefs qui annonçaient leur dévouement à la France dans leurs proclamations ne pensaient à rien moins qu'à être français; s'ils parlaient quelquefois de la France, c'est qu'ils ne se croyaient pas en mesure de la méconnaître ouvertement.

Aujourd'hui leurs intentions perfides sont démasquées. Le général Toussaint a renvoyé ses enfans avec une lettre dans laquelle il assurait qu'il ne désirait rien tant que le bonheur de la colonie, et qu'il était prêt à obéir à tous les ordres que je lui donnerais. Je lui ai ordonné de se rendre auprès de moi; je lui ai donné ma parole de l'employer comme mon lieutenant général : il n'a répondu à cet ordre que par des phrases; il ne cherche qu'à gagner du temps.

J'ai ordre du gouvernement Français de faire régner promptement la prospérité et l'abondance; si je me laissais amuser par des détours astucieux et perfides, la colonie serait le théâtre d'une longue guerre civile.

J'entre en campagne, et je vais apprendre à ce rebelle quelle est la force du gouvernement Français. Dès ce moment il ne doit plus être aux yeux de tous bons français qui habitent St. Domingue qu'un monstre insensé.

J'ai promis aux habitans de St. Domingue la liberté; je saurai

blique ne voulait que notre bonheur. Pourquoi ferait-elle aujourd'hui notre malheur, quand il est impossible qu'elle nous maltraite plus horriblement que sous l'ancien gouverneur.

les en faire jouir; *je ferai respecter* les personnes et les propriétés.

J'ordonne ce *qui suit :*

Article 1er. Le *général Toussaint* et le général Christophe sont mis hors la loi, et *il est ordonné* à tous les citoyens de leur courir sus et de les traiter comme des rebelles à la République Française.

Art. 2. A dater du jour où l'armée française aura occupé un quartier, tout officier soit civil, soit militaire qui obéira à d'autres ordres qu'à ceux des généraux de l'armée de la République Française, que je commande, sera traité comme rebelle.

Art 3. Les cultivateurs qui auront été induits en erreur et qui trompés par les perfides insinuations des généraux rebelles, auraient pris les armes, seront traités comme des enfans égarés et renvoyés à la culture, si toutefois ils n'ont pas cherché à exciter du soulèvement.

Art. 4. Les soldats des demi brigades qui abandonneront l'armée de Toussaint, feront partie de l'armée française.

Art. 5. Le général Augustin Clervaux qui commande le département de Cibao, ayant reconnu le gouvernement français et l'autorité du capitaine général, est maintenu dans son grade et son commandement.

Art. 6. Le général chef de l'état-major, fera imprimer et publier la présente proclamation.

Le capitaine général commandant l'armée de St. Domingue,

Signé, LECLERC.

Cette proclamation n'ébranla pas la résolution qu'avait prise Toussaint de mourir les armes à la main. Il se sentait assez fort pour, après une vigoureuse résistance, contraindre Leclerc à lui faire d'honorables propositions d'accommodement. Cependant il avait peu de troupes à sa disposition; la trahison lui avait fait perdre la plus grande partie de l'armée coloniale: aux Gonaïves, le général Vernet, homme de couleur, vieillard sexagénaire, commandait à une division composée d'un bataillon, de deux escadrons de la garde d'honneur, du 2e bataillon de la 7e. et d'un bataillon des miliciens, appelés casaques-rouges. A St. Marc, et à la Petite-Rivière de l'Artibonite, Dessalines commandait à deux bataillons de la 4e., à quelques compagnies de la 3e. sous les ordres de Lamartinière, et à six compagnies d'élite de la 8e sous les ordres de Larose. Charles Bélair commandait dans les mornes de l'Arcahaie et des Verrettes à un bataillon de la 7e. A la Grande Rivière du Nord, Christophe avait sous ses ordres un bataillon de la 1ère demi brigade, la 2e. demi-brigade, et les débris de deux bataillons de la 5e. Le colonel Romain avait sous ses ordres, dans les mornes de Limbé, un bataillon de la 1ère coloniale. Telles étaient les troupes qui restaient à Toussaint; elles fournissaient une force effective de 5,800 hommes, noirs et de couleur. Presque tous les mulâtres de l'Artibonite, de gré ou



de force, étaient sous les drapeaux de Toussaint; aussi formaient-ils un cinquième environ de sa petite armée. La confiance de Lamartinière dans le triomphe final des armes indigènes, sa détermination de vaincre ou de mourir les transportaient d'enthousiasme. Le général Maurepas, qui contenait toujours l'élan des français dans la montagne du Port-de-Paix, ne pouvait venir renforcer le gouverneur. Nous verrons celui ci avec cette poignée de braves (5,800 hommes) avoir l'audace incroyable de s'opposer à la marche de plus de 16,000 hommes de troupes fraiches, que Leclerc avait réunies dans le Nord. Nous ne pouvons pas nous glorifier d'avoir vaincu les français en rase campagne; ils nous étaient beaucoup trop supérieurs en tactique; mais nous avons la gloire d'avoir usé une armée composée des meilleures troupes du monde, en ne redoutant pas de nous présenter, chaque jour, devant elle, et de lui disputer héroïquement le terrain pied à pied. Cependant d'après la résistance opiniâtre que les français ont rencontrée pendant la guerre de trois mois qui a amené la chute de Toussaint, on peut avancer hardiment qu'ils auraient été rembarqués, un mois après leur arrivée, si la population entière et toute l'armée coloniale s'étaient prononcées contre eux à leur débarquement. Les généraux français eux-mêmes l'ont avoué dans leurs mémoires.

D'après son plan de campagne, Leclerc devait refouler aux Gonaïves toutes les forces de Toussaint, les y bloquer de toutes parts, et les précipiter dans la mer où elles eussent rencontré une mort certaine. Il confia le commandement de l'arrondissement du Cap au général Boyer, celui de l'arrondissement du Fort Dauphin au contre-amiral Magon, et ordonna aux divisions de son armée d'abandonner les points qu'elles occupaient pour converger vers ce centre. Le général de division Debelle, commandant de l'artillerie et du génie de l'armée, reçut l'ordre de partir du Cap avec 1500 hommes, d'aller renforcer Humbert dont le capitaine général avait appris les échecs dans les mornes du Port-de-Paix. Il devait attaquer Maurepas et le contraindre à se replier sur les Gonaïves. Le 28 Pluviôse (17 Février) presque toutes les troupes françaises qui occupaient le département du Nord s'ébranlèrent. La division Desfournaux sortit du Limbé, et suivit la route de Plaisance; celle de Hardy partit du Cap et se porta au Grand-Boucan et au Mornet. Les garnisons du Cap et du Fort Dauphin réunies, marchèrent, sous les ordres du général Boyer et du contre-amiral Magon, sur Sainte-Susanne, le Trou, et Vallière, et enlevèrent ces positions après plusieurs combats des plus acharnés. Le 29 Pluviôse (18 Février), le général Desfournaux s'établit près de Plaisance. Le commandant de ce bourg, Jean Pierre Dumesnil, officier noir, au lieu de tout livrer aux flammes, à l'approche des français, d'après les instructions de Toussaint, vint au-devant de Leclerc avec 300 hommes

d'infanterie et 200 cavaliers, et lui fit sa soumission. Le lendemain Desfournaux entra à Plaisance sans coup férir.

Le général Rochambeau, de son côté, qui, comme on l'a vu, était sorti du Fort Liberté, atteignit l'ennemi le 18 Février, le dispersa dans les bois, après un combat des plus meurtriers, et s'empara de St. Raphaël. Le même jour Christophe fut assailli au Dondon par le général Hardy qui le battit complètement. Il se retira à la Marmelade dans le plus grand désordre avec les débris des 1re, 2e, et 5e demi-brigades. Il y laissa une partie de ses troupes pour tenir en échec le général Hardy, et alla se retrancher à Ennery, sur la route du Cap, entre Plaisance et le Poteau, avec l'espoir d'arrêter par un combat opiniâtre, l'élan de Leclerc sur les Gonaïves. Le 30 Pluviôse (19 Février), le général Hardy s'empara du morne-à-Bois Pin, position presque inexpugnable, et entra à la Marmelade au pas de charge et à la baïonnette, culbutant devant lui les troupes que Christophe y avait laissées. *

Rochambeau ayant appris que Toussaint avait un dépôt considérable de poudre à la ravine à Couleuvre, se résolut à abandonner les traces du général Christophe. Il pénétra dans des sentiers que n'occupait pas l'ennemi, se dirigea sur St. Michel de l'Atalaya dont il s'empara sans coup férir le 19 Février. Sa colonne de droite enleva sans tirer un coup de fusil la Mare-à-la Roche, position assez forte que défendaient quatre cents hommes soutenus par de l'artillerie. Par cette manœuvre Rochambeau devait, après s'être assuré une retraite sur St. Michel, déboucher à l'improviste par la ravine à Couleuvre, dans la plaine de Lacroix, nommée savane Désolée, et couper toute retraite à Toussaint, en s'établissant entre les Gonaïves et le pont de l'Ester.

Le 19 Février, et le jour qui suivit, les pluies tombèrent avec tant d'abondance dans les quartiers qu'occupaient les français, que les chemins devinrent impraticables. Les troupes blanches furent contraintes d'arrêter leur marche.

Pendant ce temps, le vaisseau l'Intrépide et deux frégates, commandés par Linois, débarquaient au Port-de Paix le divisionnaire Débelle, à la tête de 1,500 hommes de renfort. (19 Février). Les échecs qu'Humbert avait éprouvés en combattant Maurepas avaient frappé d'étonnement l'armée française. C'était un des illustres généraux de l'expédition. Sous les ordres de Masséna, en Suisse, il avait particulièrement contribué au gain de la bataille de Zurich. Leclerc écrivit à Desfourneaux de faire occuper le Gros-Morne afin que Maurepas fut placé entre deux feux.

* En parlant du Morne-à-Boispin, Leclerc dit dans son bulletin: c'est la position la plus formidable que j'aie rencontrée depuis que je fais la guerre.



Le jour qui suivit son débarquement au Port-de-Paix[1], Débelle résolut de marcher contre l'ennemi, malgré les sages avis du général Humbert, qui devenu plus prudent par ses différents échecs, voulait qu'on forçât Maurepas à la soumission en le cernant étroitement. Ce fut en vain qu'il exposa à Débelle qu'il répandrait sans succès le sang français. Il avait la certitude que Maurepas se rendrait à discrétion aussitôt après la chute de Toussaint. Le nouveau général, entreprenant, fougueux, jura d'exterminer les brigands. Les troupes arrivées avec lui jointes à celles du général Humbert, formaient une division de 2,000 hommes. Elles furent divisées en quatre colonnes, deux de droite, une du centre, et une de gauche. C'était le 20 Février.

La première colonne, de droite, se mit en marche par le chemin du Gros-Morne pour attaquer Maurepas en queue; la seconde colonne, de droite, traversa l'habitation Lacoupe Aubert, et se présenta dans la montagne en vue de Paulvéau qu'occupait Bodin, homme de couleur, colonel de la 9e, avec le troisième bataillon de sa demi-brigade. Celle de gauche suivit le chemin du Cap jusqu'à l'habitation Laveaux Lapointe; elle escalada la vigie de Lapointe, pénétra dans la montagne par l'habitation Chapron, et s'arrêta à Brossier, à un quart de lieue du camp de Maurepas. La colonne du centre, de 800 hommes, où se trouvait Débelle, suivit le grand chemin de la montagne et arriva aux Trois Pavillons où était retranché Réné Vincent. Pendant plus d'une heure elle fit des signaux, agitant de longues perches surmontées de drapeaux. La première colonne de droite qui devait prendre en queue le général Maurepas avait ordre de répondre à ces signaux dès qu'elle les apercevrait, et de commencer l'attaque, afin que l'ennemi se trouvât entre deux feux. Débelle ne découvrant dans l'air aucun signal du côté du chemin du Gros-Morne, ordonna néanmoins de commencer le feu, impatient d'en venir aux mains.

Le combat s'engagea avec acharnement. Pendant que Réné Vincent résistait avec intrépidité à l'impétuosité des français, Débelle entendit le canon de la seconde colonne de droite qui combattait le colonel Bodin à Paulveau.

Dès qu'il avait appris la présence de la colonne de gauche sur le glacis de Brossier, Maurepas avait ordonné à la garde nationale de la montagne d'obstruer, au moyen de troncs d'arbre, de pierres, recouverts de terre, le sentier par où elle venait de passer, et de s'embusquer, et derrière ce rempart et des deux côtés du chemin. Les français, s'ils battaient en retraite, devaient être exterminés. Les femmes blanches et les colons, réunis sur l'habitation Brossier, avaient jeté le découragement dans l'âme des soldats français déjà abattus par les défaites précédentes, en leur peignant les indigènes comme des barbares inexorables. Dès qu'ils commencèrent leur

feu, Maurepas leur lança quelques boulets qui répandirent parmi eux une terreur panique. Ils prirent la fuite et furent poursuivis avec acharnement par les chasseurs de la 9e, la plupart adroits tireurs et montagnards agiles. Quand ils furent arrivés au lieu où la garde nationale avait élevé un rempart; ils furent assaillis par un feu des plus vifs et périrent presque tous. En même temps, Réné Vincent soutenait difficilement le choc de Débelle; ses soldats chancelaient; il perdait du terrain; enfin, ses grenadiers culbutés par l'impétuosité française prenaient la fuite, quand Maurepas, vainqueur de la colonne de gauche, voyant arriver dans son camp quelques fuyards, lança pour le soutenir cent grenadiers frais et dispos, avec une pièce de 4. Le combat fut rétabli Les français mitraillés à bout portant, battirent en retraite en bon ordre, abandonnant le champ de bataille jonché de morts et de blessés.

Si la colonne de gauche avait fait la plus légère résistance sur le glacis de Brossier, Réné Vincent, culbuté, aurait été poursuivi par Débelle qui eût attaqué en flanc le général Maurepas et l'eût infailliblement vaincu.

De son côté Bodin, retranché à Pauleveau, avait vu fuir, après un combat des plus meurtriers, la seconde colonne qui rentra au commencement de la nuit, au Port de Paix, où elle rejoignit le général Débelle.

Nous devons nous rappeler que la première colonne de droite était sortie du Port-de-Paix pour attaquer en queue le général Maurepas. Elle était de cinq cents hommes. Après avoir traversé l'habitation Aubert, elle avait suivi le chemin du Gros Morne, conduite par deux guides: Cadiac, colon blanc, créole du Port de Paix, et Colin, noir, de l'habitation Suberby. Elle s'était rendue à Chansolle, dite rivière Froide, avait traversé l'habitation Merlé et était venue déboucher à Delaunay. Elle avait employé toute la journée à faire cette route, au travers de sentiers devenus presque impraticables par les eaux débordées des Trois Rivières et par les pluies qui n'avaient cessé de de tomber avec abondance. Quand elle atteignit Payette petite place où elle devait commencer son attaque contre Maurepas, il était nuit; elle n'avait pu apercevoir pendant sa marche les signaux faits par Débelle qui, vers le milieu de la journée, était retourné au Port-de Paix. Maurepas apprenant l'apparition d'une nouvelle colonne sur ses derrières, n'ayant plus aucun ennemi à combattre, ni de front, ni sur ses flancs, commanda à Nicolas Louis de se mettre à la tête de quarante grenadiers de la 9e et d'un bataillon des miliciens de St Louis du Nord, commandé par Prudent, et d'aller combattre les français. A l'approche des indigènes, au centre de la nuit, les troupes européennes se retranchèrent dans la grande case de l'habitation Payette Petite Place, vaste maison entourée de murs. Nicolas Louis s'établit sur une éminence qui les dominait. Pendant toute la nuit

il tira sur eux : ils répondirent à son feu ; de part et d'autre les balles se perdaient. Les français étaient au centre de la montagne, enveloppés de toutes parts. A la pointe du jour n'entendant pas le feu des autres colonnes dont ils ignoraient le sort, ils sortirent en tirailleurs, de la maison, traversèrent l'habitation Bion, et débouchèrent dans la grande route du Gros Morne, où ils se formèrent en colonne serrée. Nicolas Louis qui les talonnait, les attaqua des deux côtés du chemin, tantôt en tête, tantôt en queue ; et après chaque décharge de mousqueterie, il allait les attendre plus loin, au-travers de sentiers étroits recouverts d'arbres touffus. Dès qu'ils reparaissaient, il les attaquait de nouveau. Ils répondaient au feu des indigènes, mais leurs balles se perdaient dans les feuillages. Les miliciens de la montagne, dispersés dans les buissons, les abattaient à loisir. Nicolas Louis prenant toujours le devant, au pas de course, alla s'embusquer à une des passes des Trois Rivières, le long du chemin. Il laissa presque toute la colonne traverser le fleuve, sans l'inquiéter; mais il en attaqua la queue pendant qu'elle marchait encore dans l'eau. Une foule de français et de polonais, abattus par la fusillade, furent entraînés par la rapidité du courant avec armes et bagages. Colin Suberby qui leur servait de guide fut tué au milieu du fleuve. Nicolas prit encore le devant par des chemins de traverse, et alla se poster à la passe Aubert. Un feu vif et soutenu prit en flanc la colonne française qui traversa la rivière avec les plus grandes difficultés. La ville du Port-de Paix, entendant la fusillade, envoya deux cents hommes à sa rencontre. Nicolas ne jugea pas qu'il fut prudent de les poursuivre plus loin. Il se contenta de mettre le feu aux cannes de l'habitation, pendant que les français les traversaient. Les flammes et la fumée mirent le désordre dans leurs rangs, et beaucoup tombèrent encore sous les coups des indigènes. Ils rentrèrent au Port-de-Paix, au nombre de cent, protégés par le renfort qui était venu à leur rencontre. Ils étaient écrasés par la fatigue, couverts de boue et de sang, ayant la physionomie troublée, ressemblant à des hommes égarés.

Le 2 Ventôse (21 Février) Christophe fut assailli à Ennery par le général Hardy. Celui-ci enleva le bourg à la baïonnette. Christophe céda le terrain pied à pied reculant devant des forces bien supérieures aux siennes. Toussaint lui envoya l'ordre, des Gonaïves, d'occuper les mornes rocailleux et presque inaccessibles du Bayonnet, position que la nature a fortifiée, en vue des hauteurs d'Ennery et dominant la ravine à Couleuvre.* Christophe s'y établit et couvrit la droite de la position que Toussaint venait de faire prendre à la Coupe-à-Pintade par le 2e bataillon de la 7e pour arrêter la marche de Leclerc sur les Gonaïves.

* Leclerc dit dans ses bulletins : Le pays est rempli de difficultés ; je n'ai rien vu dans les Alpes qui leur soit comparable.

Le général Hardy, faisant toujours talonner Christophe, lança contre lui, aussitôt après l'occupation de la vallée d'Ennery, la brigade du général Salm. Cette brigade, quoiqu'elle fut déjà harassée de fatigue, marcha le reste de la journée du 21, toute la nuit qui suivit, et atteignit le Bayonnet à la pointe du jour du 22 Février (3 Ventôse). Les troupes européennes s'avancèrent contre les indigènes au pas de charge. Malgré le feu le plus vif de l'ennemi, les chasseurs français, sans y répondre, grimpèrent avec une adresse et une agilité incroyables le long du morne du Bayonnet, en atteignirent le sommet, et virent fuir devant eux, après un combat très-sanglant, le général Christophe qui cependant avait déployé un rare courage, bravant la mort au premier rang de ses soldats. Le général Salm le poursuivit avec acharnement et dispersa ses soldats au loin dans les bois. Il fit un butin considérable. Christophe se retira vers les Gonaïves.

Voyant les français fondre sur lui de tous côtés, Toussaint Louverture épiait leurs manœuvres, et s'efforçait de découvrir où il porterait sa principale attaque, le coup décisif de la campagne. Déjà Rochambeau, en possession de St. Michel, pouvait se diriger ou sur les Gonaïves par la savane Désolée, ou sur l'Ester, et par l'une ou l'autre manœuvre, couper toute retraite à la garnison des Gonaïves sur l'Artibonite.

Instruit par ses émissaires de la direction qu'avait prise chaque division française, Toussaint eut une de ces inspirations qui n'appartiennent qu'au génie, et se détermina, en sacrifiant les Gonaïves, à arrêter la marche de la division Rochambeau, afin de terminer avec bonheur cette campagne jusqu'alors si malheureuse. Vainqueur de Rochambeau à la ravine à Couleuvre, il avait l'espoir que les français dont les pertes étaient déjà considérables, lui offriraient la paix. Il se trouvait en présence du plus grand danger : car si Rochambeau a le temps de pénétrer entre l'Ester et les Gonaïves, c'en est fait de lui; il se trouvera séparé des généraux Charles Bélair et Dessalines, pressé du côté de la Coupe-à-Pintade par Leclerc en personne, du côté du Bayonnet par Hardy, et du côté de la savane Désolée par Rochambeau. Resserré dans un demi-cercle ayant pour diamètre le rivage de la mer des Gonaïves, il se trouvera réduit à mettre bas les armes, se livrant à la discrétion de l'ennemi, ou à se noyer dans la mer. Le plan de campagne de Leclerc eût été réalisé. S'il bat Rochambeau à la ravine à Couleuvre, et que les français ne lui offrent pas la paix, il favorisera la retraite de Vernet, des troupes et de la population des Gonaïves, de sa femme et de toute sa famille, sur les rives de l'Artibonite.

Le général Rochambeau était déjà arrivé vers la gorge nommée la Ravine à Couleuvre. Ce défilé laisse la Coupe à l'Inde à gauche et le Bayonnet à droite. Parti de St-Michel, il avait traversé Plata-

na, Mamont, et s'était arrêté à Barade, à l'entrée du défilé, du côté de la montagne. 3 ventôse (22 février). Il était temps que Toussaint marchât contre lui. L'ex-gouverneur confia le commandement des Gonaïves au général Vernet, laissa sous ses ordres le 2e bataillon de la 7e., le corps des Casaques rouges, et un escadron de sa garde commandé par Morisset. Vernet, homme de couleur, eut pour instructions de combattre à outrance les français, d'arrêter leur marche et d'incendier la ville s'il se trouvait obligé de reculer devant la multitude des forces ennemies. Il envoya l'ordre à Dessalines, qui était à St-Marc, d'incendier cette ville, ainsi que les Verrettes, et de se retirer à la Petite Rivière de l'Artibonite. Il plaça en observation en avant des Gonaïves deux compagnies de dragons; et pour couvrir Cocherelle, habitation sur la route de la Savane désolée, où étaient réunis son épouse, Isaac son fils, ses sœurs, les demoiselles Chancy ses nièces, il ordonna à Morisset d'occuper les avenues de l'habitation, à la tête d'un escadron. Il partit de Cocherelle à midi, avec 600 hommes de sa garde, dont 200 dragons sous les ordres de Monpoint, et 400 fantassins commandés par Magny. De Cocherelle à la Ravine-à-Couleuvre il existe trois lieues; le chemin est beau et plat. Toussaint qui voulait occuper la gorge par laquelle Rochambeau devait déboucher dans la plaine, accéléra la marche de ses troupes, traversa le ruisseau de Lacroix, atteignit, à la chûte du jour, l'entrée de la Ravine. Il distribua des vivres et de la viande fraîche à ses soldats, et les laissa se reposer jusqu'à neuf heures dans la nuit. C'était le 22 février. A dix heures, après avoir fait sa prière, il ordonna d'éteindre tous les feux du camp, et pénétra dans la gorge. La Ravine à Couleuvre, dans la commune des Gonaïves, est un defilé très aride qui, traversant le quartier nommé Lacroix, débouche, au sud-est, dans la Savane désolée. Vers l'extrémité de la gorge, à l'endroit où vient se terminer le chemin de Mamont, s'élève le morne Barade, commandant le défilé dans toute sa longueur, et inexpugnable par ses fortifications naturelles. Toussaint Louverture hâtait sa marche, au sein de la nuit, pour occuper ce point, s'y retrancher, et attendre la division Rochambeau qu'il avait l'espoir d'exterminer dès qu'elle se serait engagée dans la gorge. A onze heures on l'entendit s'écrier en se signant: Dieu tout puissant! fais moi la grâce d'atteindre cette position avant l'ennemi; encore une demi-heure de marche. Mais Rochambeau, guidé par un indigène, nommé Noël Lory, occupait déjà Barade, comme on l'a vu. Sa division, forte de 2,000 guerriers, superbes et intrépides, était composée d'un régiment de ligne et de la 5e. légère commandée par le colonel Rey. Il avait sous ses ordres le général de brigade Brunet et les adjudans-commandans Lavalette et Andrieux. Toussaint n'avait à lui opposer que 1600 hommes, y compris les cultivateurs armés qui

l'accompagnaient. Les français n'avaient éprouvé aucune privation, et dans les quartiers qu'ils avaient traversés, de St-Michel à Barade, ils avaient trouvé des ombrages, des rivières, des fruits, des vivres en abondance.

L'ex gouverneur marchait à la tête des grenadiers de sa garde. Il entendit tout à coup le qui vive d'une sentinelle française. Ses yeux brillèrent avec inquiétude : Garde d'honneur du gouverneur, répondit-il lui-même. Feu ! en avant ! Les troupes atteignent le pied du morne, et montent à l'assaut. Plusieurs fois, elles parviennent au sommet de la position; mais les français, faisant pleuvoir sur elles une grêle de balles, les renversaient de toutes parts. Toussaint n'en excitait pas moins Magny à ne pas ralentir ses attaques. Mais Rochambeau échelonna le long des flancs du défilé plusieurs compagnies d'infanterie légère qui firent un feu plongeant sur les indigènes déjà en désordre au fond du ravin, cavalerie et infanterie. Après avoir soutenu le choc des français pendant toute la nuit, Toussaint battit en retraite à la pointe du jour. Monpoint ouvrant les rangs de son escadron, donna passage à l'infanterie. En même temps les indigènes faisaient sauter la poudrière de la Ravine à-Couleuvre, dépôt considérable de munitions, dont les français étaient sur le point de s'emparer. Toussaint déboucha dans la plaine de Lacroix, et ne put rallier ses troupes que sur l'habitation Périsse, à une lieue de la ravine. Il était plein d'agitation; il mit pied à terre et se saisit d'un fusil. Il se tourna vers ses soldats, et leur dit qu'il prouverait aux français ce que peuvent les braves de sa garde. Il leur exposa que ce combat devait décider de leur sort; que vaincus, ils seraient replongés dans l'esclavage, que vainqueurs ils conquerraient à jamais leur liberté. Ils jurèrent tous de vaincre ou de mourir. La plus énergique détermination était peinte sur le visage de chaque soldat; et le cri de vive le gouverneur, éclatait dans les rangs. L'avant garde de la division française s'avançait audacieusement dans la plaine (23 Février.) Toussaint reconnut au premier rang le général Rochambeau. Il établit aussitôt sa cavalerie dans un chemin nommé Marie-Louise débouchant dans la savane, derrière une haie haute, longue et épaisse, afin qu'elle put fondre à l'improviste sur le flanc de la colonne française, dès qu'elle atteindrait Périsse. Il se tint à la tête de son infanterie rangée en bataille. Les grenadiers de la garde d'honneur, dès que les français furent parvenus à portée de la mousqueterie, firent une terrible décharge, et s'avancèrent à la bayonnette. Le combat s'engagea avec acharnement. Les français en colonne serrée se précipitèrent avec fureur sur les indigènes qui leur présentaient un front formidable. Cependant la baïonnette, arme terrible dans les mains françaises, faisait de grands ravages dans les rangs de la garde d'honneur. Celle-ci perdit du terrain culbutée par tant d'impétuosité. Elle

commençait à fuir quand un jeune officier l'arrêta par ces mots : oubliez-vous votre serment ? oubliez-vous que le gouverneur est au milieu de nous ? Pendant ce combat à l'arme blanche, Toussaint s'aperçut que Rochambeau n'utilisait pas les avantages de sa force numérique. Il échelonna deux compagnies d'infanterie le long des flancs de l'ennemi. Les français tombèrent en grand nombre sous le feu de nos chasseurs, adroits tireurs. Lui-même, au centre, supportait le choc de la masse ennemie avec une prodigieuse intrépidité. La lutte continua avec la plus grande opiniâtreté de part et d'autre. L'on se fusillait à bout portant; les sabres, les baïonnettes s'entre-croisaient; le carnage était horrible. Les français gagnaient toujours du terrain, malgré la ténacité des indigènes. Si Rochambeau avait eu de la cavalerie, les troupes de Toussaint auraient été anéanties. De part et d'autre il n'y avait pas d'artillerie. Des cris de victoire sortirent des rangs français. Toussaint bouillant de colère, voyait la fortune se tourner contre lui. Armé d'un fusil, il maintenait à grand'peine devant l'ennemi ses soldats qui chancelaient. Dans ce moment suprême, Monpoint demeurait cependant immobile à la tête de la cavalerie. L'ex-gouverneur indigné de son inaction se transporte auprès de lui, lui fait de vifs reproches et lui commande de charger. Monpoint hésite; Toussaint le pousse de la main avec violence et le frappe de sa canne. Monpoint, le désespoir dans l'âme, s'élance à la tête de ses dragons, et cherche la mort dans les rangs ennemis. Il perce avec impétuosité les bataillons français, et sépare leur avant garde de leur corps principal. Il se précipite avec cent de ses dragons sur leur centre ébranlé, charge avec vigueur, pendant que le reste de la cavalerie sabrait dans la savane l'avant-garde française qui s'était presque débandée. Le centre de la division française se replia sur la Ravine à Couleuvre, où vinrent se rallier les soldats de l'avant-garde.*

Toussaint demeura maître du champ de bataille. Il avait perdu 300 hommes tant dans le défilé qu'à Perisse; les français en avaient perdu 200 environ. Il tomba en son pouvoir une trentaine de prisonniers. Il employa le reste de la journée à donner la sépulture aux morts, et des soins aux blessés. Il passa la nuit du 23 au 24 Février sur le champ de bataille faisant épier les mouvemens de Rochambeau, et attendant, pour agir, des nouvelles des Gonaïves.

Pendant cet intervalle la division Desfournaux, s'établit en avant d'Ennery où le général Hardy avait réuni toute sa division. Elle suivit la grande route des Gonaïves (22 Février). Le général Leclerc commandait en personne ce corps d'armée. Le chef de bataillon Marinier, officier noir, à la tête de 600 hommes de la 7e, avait

* Dans son bulletin, Leclerc rapporte que les troupes de Toussaint se battirent bien, mais que tout céda à l'impétuosité française.

dressé une embuscade à l'entrée de la Coupe à-Pintade, au milieu du grand chemin, près de Poteau. Le lendemain, 23 Février (4 Ventôse), l'avant-garde française, tombant dans l'embuscade, fut rejetée sur le gros de l'armée dont la marche fut un instant arrêtée. Desfourneaux soutenu par la brigade Desplanques et la division Hardy, fit battre la charge et enleva l'embuscade, après avoir perdu plus de 300 hommes. Les français furent étonnés du courage opiniâtre des indigènes dans cette affaire. Le même jour la brigade Salm et la division Hardy s'établirent au Poteau. Marinier se retira en bon ordre à l'entrée des Gonaïves, au pont des Dattes. Il y trouva Morisset avec son escadron. Les généraux Hardy, Salm et Pambour débouchèrent de leur côté sur la route du Châtelain pour faire leur jonction avec le capitaine-général aux Gonaïves. Ils culbutèrent le bataillon des Casaques rouges sur la ville. Hardy atteignit sans obscle le pont des Dattes. Là s'engagea un nouveau combat. La 7e retranchée dans une forte position, soutenue par l'escadron de Morisset, contint l'ardeur de la colonne française qui, sans cavalerie, recula devant la valeur impétueuse des dragons de la garde d'honneur. Morisset laissa Marinier dans ses retranchemens des dattes et vola au secours de Vernet qui défendait héroïquement l'entrée des Gonaïves contre Leclerc en personne. Douze mille hommes, depuis la pointe du jour, s'efforçaient de pénétrer dans cette place dont les approches n'étaient défendues que par 1,400 hommes. Morisset fit une charge brillante et repoussa les Français jusqu'à la Tannerie. Vernet, entouré de tant de forces, perdant inutilement de braves soldats, à la défense d'une place qu'il serait toujours contraint d'abandonner à l'opiniâtreté d'un ennemi dix fois supérieur en nombre, commanda l'évacuation. La ville fut livrée aux flammes; et pendant que les femmes, les enfans, les vieillards emportaient dans des chariots leurs objets les plus précieux, Morisset, par des charges désespérées, arrêtait la marche des Français qui eussent voulu sauver la ville d'un embrasement général, pour trouver des abris contre les rayons brûlans du soleil. Leclerc déploya la division Desfourneaux dans la plaine. Les casaques rouges, la cavalerie indigène, le 2e bataillon de la 7e, se voyant sur le point d'être enveloppés, gagnèrent le morne Grammont, où Vernet rencontra Madame Louverture, ainsi que toute la famille de l'ex-gouverneur, qui avait abandonné Cocherelle. Leclerc prit possession d'une ville en cendres, 5 Ventôse (24 février). Ses soldats n'en jetèrent pas moins des cris de victoire. De Grammont, Morisset entendit ces acclamations joyeuses. Il s'écria : Quoi! après tant de défaites, ils ont l'audace de chanter victoire! Il s'élança sur son cheval, et dit à ses compagnons harassés de fatigue : que quinze intrépides dragons me suivent. Tout l'escadron l'entoure avec empressement. Il traversa le morne Grammont, et arriva au cimetière près du blockhaus.

Les troupes françaises avaient mis leurs armes en faisceaux, et se livraient au repos. La nuit était descendue sur la ville. Il se précipita sur un bataillon européen et en fit un affreux carnage. Il retourna à Grammont, emportant un drapeau qu'il avait enlevé à l'ennémi. Pendant la nuit, le général Christophe fit sa jonction avec Vernet. Ils prirent l'un et l'autre la route du pont de l'Ester. Ils firent acheminer sur les Cahos les femmes et les enfans qui avaient évacué les Gonaïves. Vernet avait perdu dans ces divers combats 200 hommes des Casaques rouges, 300 hommes de la 7e, et de l'escadron de Morisset il ne restait plus que 60 dragons. Il expédia à Lacroix un courrier qui annonça à Toussaint l'incendie et l'évacuation des Gonaïves, et sa retraite opérée sur le pont de l'Ester. Toussaint partit de Lacroix et l'atteignit avec précipitation. Il envoya Magny avec une partie de sa garde d'honneur à la Petite-Rivière de l'Artibonite. Pourcely, homme de couleur, alla camper avec le reste de ses troupes, sur l'habitation Marchand. Les quelques prisonniers faits au combat de Lacroix, et les blancs arrêtés aux Gonaïves, furent conduits à la Petite-Rivière de l'Artibonite. Ils furent livrés à un détachement qui les emmena à la Verdure, habitation voisine du bourg. On les fit tous égorger en disant : Nous n'avons pas assez de provisions pour nourrir nos soldats; comment ferions-nous pour entretenir ceux qui viennent nous détruire.

Toutes communications entre Toussaint et Maurepas furent interceptées par l'entrée des français aux Gonaïves. Le vieux général Dugua pensa que cet événement amènerait la soumission de Maurepas et la fin de la campagne. Mais les français avaient des luttes encore bien plus sanglantes à soutenir. En demeurant maître du champ de bataille de Lacroix, près de la Ravine-à-Couleuvre, Toussaint sauva d'une ruine complète le principal corps de son armée, sa famille et lui même. Etant sous le coup d'une mise hors la loi, il eût été infailliblement fusillé sans jugement avec ses principaux partisans, s'il avait été fait prisonnier.

Rochambeau s'étant aperçu qu'il avait abandonné Périsse, déboucha dans la savane Désolée, et se rendit aux Gonaïves auprès de Leclerc. Mais sa proie lui avait échappé.

Le jour qui suivit son entrée aux Gonaïves, 6 Ventôse (25 Février) Leclerc apprit que Débelle avait été repoussé par Maurepas. Il ordonna à Desfourneaux d'aller occuper le Gros-Morne, et à Rochambeau de se porter sur le pont de l'Ester, de pousser des reconnaissances sur sa gauche et sur sa droite, pour avoir des nouvelles du général Boudet et de la retraite de l'ennemi.

Pendant que Leclerc assaillait les Gonaïves, le général Boudet, campé au Montrouis, s'ébranlait pour marcher sur St-Marc. Il ordonna au lieutenant-colonel Valabrègue qui avait pris possession de l'Arcahaie, d'opérer sa jonction avec lui. Valabrègue partit de l'Ar-

cahaie le 4 Ventôse (22 Février), tomba dans plusieurs embuscades dressées par les cultivateurs, et éprouva des pertes considérables. Les français, suivant la route de Montrouis, au milieu du jour, avaient un sol brûlant sous les pieds, un soleil ardent sur la tête. La chaleur, la fatigue les accablaient tellement que beaucoup se couchaient avec insouciance sous les arbres, et se laissaient massacrer par des cultivateurs que Charles Bélair avait armés. Valabrègue atteignit Boudet, au milieu de la nuit, et la division française se mit en marche. Elle rencontra un poste que les indigènes occupaient non loin de Montrouis. Elle l'attaqua afin d'ouvrir le chemin qui conduit à St. Marc. Elle fut deux fois repoussée; Boudet fut obligé de faire canonner cette redoute pendant une partie de la matinée du 23 Février. Les indigènes ne pouvant résister à l'artillerie, abandonnèrent la position et se replièrent sur St.-Marc. Boudet laissa ses troupes se reposer le reste de la journée et toute la nuit qui suivit. Dès l'aurore, la division reprit sa marche; elle vit s'élever devant elle, le long du chemin, des flammes qui dévoraient de superbes habitations.

En même temps, Dessalines réunissait sur plusieurs points de la ville de St-Marc, des barils de goudron, de résine, des tonneaux de tafia, de rhum et d'huile. Il avait fait allumer un bûcher au centre de la grande place, et les soldats de la 4e étaient tous armés de torches de bois pin. Il disait aux noirs et aux hommes de couleur de ne laisser aux français que des cendres et des cadavres de blancs. En effet on massacra tous les blancs; et les femmes et les enfans indigènes se retirèrent dans les mornes, escortés par les dragons de la garde nationale, la plupart hommes de couleur. Dans le quartier de l'Artibonite presque tous les mulâtres avaient embrassé la cause de Toussaint Louverture.

Dessalines se saisit d'une torche, s'avança, accompagné du chef d'escadron Bazelais, son aide de camp, vers sa demeure dont la construction et l'ameublement lui avaient coûté un million de francs, y pénétra, et y mit le feu de sa propre main. L'incendie se propagea avec rapidité dans tous les quartiers, et la ville fut réduite en cendres en quelques heures. Le lendemain Charles Bélair livra aux flammes le bourg des Verrettes. Le 6 Ventôse (24 Février) Boudet entra à St.-Marc, sans coup férir. Il n'y trouva pas une âme. A chaque pas le soldat français était arrêté par de nombreux cadavres blancs dont les rues fumantes étaient encombrées. Boudet fit donner la sépulture à tous ces corps, et logea dans les forts une partie des troupes de sa division. Il poussa des reconnaissances jusque sur les bords de l'Artibonite pour opérer sa jonction avec Leclerc. Mais il ne rencontra sur les rives du fleuve, ni troupes françaises, ni troupes indigènes. Il retourna à St Marc d'où il expédia un navire aux Gonaïves pour s'assurer si le capitaine général y était entré. Dessalines s'était retiré à la Petite Rivière de l'Artibonite où il avait

rencontré Lamartinière et Larose. Le 7 Ventôse (26 Février) Leclerc apprit que Boudet était en possession de St-Marc. Il se résolut à porter toute son attention sur le général Maurepas qui seul jusqu'alors avait battu toutes les colonnes qu'on avait dirigées contre lui. Le capitaine général ordonna à Hardy de se rendre au Gros-Morne avec cinq compagnies de grenadiers et huit cents hommes de sa division. Il y ajouta une compagnie de cent hommes de sa garde. Le 26 Février il marcha en personne avec toute sa garde d'honneur, et s'établit, à onze heures du soir, à 2 lieues du Gros-Morne. Il avait le projet de s'avancer à la tête de la division Desfourneaux, et de quinze cents hommes de celle de Hardy, jusqu'à 2 lieues du quartier général de Maurepas, pour l'attaquer le 28 au point du jour, de concert avec Débelle qu'il avait prévenu de cette manœuvre.

Pendant cet intervalle, le capitaine Gourdon, commandant les forces navales du Port de Paix, expédiait, d'après les ordres de l'amiral Villaret Joyeuse, la frégate la Furieuse pour le Môle St-Nicolas. Au moment qu'elle allait partir, une députation des habitans blancs, noirs et jaunes, de la commune de Jean Rabel, arriva au Port-de-Paix, apportant une pétition signée d'un grand nombre de citoyens qui offraient de se soumettre sans résistance, et demandaient quelques troupes afin qu'ils pussent, secondés par elles, faciliter l'entrée de la frégate au Môle. Le général Humbert accueillit favorablement la pétition, et fit embarquer, sur la Furieuse, cent hommes d'artillerie de marine que la frégate, en passant, devait déposer à Jean Rabel.

A deux lieues de Jean-Rabel, village pittoresque, situé au milieu d'une vallée fertile, s'élevait, sur le rivage de la mer, un fort de gazon qu'occupait le sous-lieutenant Alain, à la tête de la 8e. compagnie du 3e. bataillon de la 9e. Un fort détachement de cette demi-brigade était cantonné au village. Dès que la Furieuse se présenta en vue de la fortification, les habitans de Jean Rabel, connaissant les sentimens du sous lieutenant Alain qui n'eût jamais livré la redoute, envoyèrent pour le remplacer le capitaine Louis Etienne Golart, commandant du détachement de la 9e. Golart était un ennemi implacable et de Toussaint Louverture et de Maurepas. Son frère, Lubin Golart, noir, avait commandé, sous Toussaint, le 2e bataillon de la 9e., avant la guerre civile. Quand la lutte éclata entre Toussaint et Rigaud, il embrassa la cause de ce dernier. Mais vaincu par Maurepas, alors colonel, il s'était réfugié dans les montagnes de Jean Rabel. Dès qu'il apprit les dispositions des habitans de Jean Rabel en faveur du nouveau gouvernement, excité par la haine et la vengeance, il sortit de sa retraite, entra au bourg, se mit à la tête de son ancien bataillon, et prit le commandement de la commune. Il se rendit au fort du rivage qu'il trouva occupé

par cent hommes de troupes de marine. Ceux-ci furent conduits à Jean-Rabel dont la garde nationale avait été réunie. La frégate la Furieuse, commandée par le capitaine Topsent, continuant sa route, entra au Môle St-Nicolas, sans coup férir, aux cris de vive la France, que poussait la population rangée sur le rivage. Les français y trouvèrent un matériel de guerre considérable et des lettres de Toussaint adressées au commandant de la place, aussitôt après l'arrivée de l'armée expéditionnaire, par lesquelles il demandait avec instances l'imprimerie, tous les fusils et pistolets qui se trouvaient dans les magasins, quatre pièces de 24 et deux mortiers.

Lubin Golart se résolut aussitôt à marcher contre Maurepas, son ennemi personnel, à la tête des cultivateurs, tous noirs, de la commune de Jean Rabel. Il déclara qu'il voulait avoir la gloire de l'arrèter lui même, et la satisfaction de l'*écorcher vif*. Maurepas apprit par le sous lieutenant Alain, qui s'était réfugié auprès de lui, les projets cruels de Lubin Golart. Les éclaireurs de la 9e. vinrent aussi annoncer que le général Desfourneaux occupait le Gros-Morne, que les communications avec Toussaint étaient interceptées, et que Débelle allait marcher avec une nouvelle division contre le camp des Trois-Pavillons, par le grand chemin du Port de Paix. Maurepas reconnut qu'il serait attaqué en tête par Débelle, en queue par Desfourneaux, et en flanc par Lubin Golart. Ce dernier ennemi était, plus que tous les autres, redouté du général indigène. Lubin Golart, créole du quartier du Port de Paix, connaissant les sentiers tournans et les gorges les plus profondes de la montagne, eût découvert Maurepas dans n'importe quelle retraite. Enveloppés de toutes parts par l'ennemi, les partisans de Toussaint résolurent de se soumettre. Le 7 Ventôse (26 Février) Maurepas envoya, au Port-de-Paix, un de ses aides-de camp auprès de Débelle qui accepta avec empressement la soumission du général indigène. Le français lui proposa le jour même une entrevue au portail de la ville. Maurepas accompagné du colonel de la 9e., Bodin, homme de couleur, du chef de bataillon Réné Vincent, noir, et de quelques autres officiers, se rendit au lieu du rendez-vous. Débelle ne tarda pas à y arriver monté sur un beau cheval qui caracolait avec fierté. Il mit pied à terre et demanda où était le général Maurepas. Celui ci se présenta devant lui, non pas en vaincu, mais en vainqueur que de malheureuses circonstances contraignaient à se soumettre. Vous aurez à entrer en ville sur le champ avec toutes vos troupes, lui dit Débelle. — Général, répondit Maurepas, mes soldats sont épars dans la montagne; je ne pourrai les réunir à l'instant, accordez-moi 24 heures. Débelle feignit de ne l'avoir pas compris.—Quelle est la force de vos troupes, lui demanda Débelle? — 800 hommes de la 9e., autant de la garde nationale, et 4,000 cultivateurs irréguliers, la plupart sans armes. — C'est impossible, s'écria Débelle; si peu

de troupes n'eussent pu résister à la valeur française. — Il devint agité; la rougeur couvrit son front. — Je vous réitère l'ordre d'entrer en ville sur le champ. Maurepas refusa formellement de lui obéir. Je suis votre supérieur, répliqua Débelle. — Maurepas résistait toujours avec calme et dignité. Débelle vaincu par la ténacité de l'indigène, lui accorda les 24 heures demandées. La perfidie européenne avait fait naître la défiance dans l'âme de Maurepas, qui craignait de tomber, sans défense, sous les coups des français. Le lendemain, (27 février), il licencia ses 4,000 cultivateurs, ainsi que la garde nationale, et descendit de la montagne, à la tête de la 9e., tambour battant, enseignes déployées. Il vit 3,000 hommes de troupes blanches, rangés en bataille dans la savane qui s'étend à l'entrée du Port de Paix. Il entra en ville à la tête de ses soldats qui agitaient leurs drapeaux tricolores en chantant la Marseillaise. Débelle lui commanda de prendre sa ligne de bataille le long du rivage, vis-à-vis de plusieurs frégates dont les sabords étaient ouverts. Les indigènes crurent à leur dernière heure; et déjà la détermination de mourir héroïquement jusqu'au dernier s'exprimait sur leurs visages, quand Débelle ordonna de leur distribuer la ration.

Lubin Golart, suivi d'une masse considérable de cultivateurs demandant la tête de Maurepas, était déjà arrivé sur l'habitation Lacorne Guédon. Il y apprit la soumission de son ennemi. Il entra dans une violente fureur, dit qu'il avait perdu le fruit de la rapidité de sa course.

Le 28 Février, Leclerc, de son côté, se disposait à faire attaquer Maurepas par Desfourneaux, quand un courrier vint lui annoncer sa soumission. Il s'en montra joyeux. Il lui expédia l'ordre de venir le joindre au Gros Morne, et renvoya aux Gonaïves les 800 hommes de la division Hardy.

Comme Toussaint combattait toujours les français avec acharnement, Leclerc, pour porter ses partisans à la défection, accueillit le général Maurepas, au Gros-Morne, avec distinction, le maintint dans son grade de général de brigade, et lui confia le commandement du Port-de-Paix. Débelle vint au Gros Morne avec deux bataillons de la 9e coloniale. Delà, il en achemina un sur Plaisance où devait se rendre le général Desfourneaux. Lui même partit pour les Gonaïves avec le 3e bataillon du même corps, commandé par le colonel Bodin. Leclerc transporta son quartier-général aux Gonaïves. Il adressa des félicitations à toute l'armée expéditionnaire, et particulièrement aux 5e, 11e, 19e légères, et aux 31e et 68e de ligne. Il signala au ministre de la guerre comme s'étant bien conduits, le chef de brigade Grandet, de la division Desfourneaux, l'adjudant commandant Desplanques qu'il nomma général de brigade, le général Salm, de la division Hardy; le général de brigade Brunet, les

adjudans commandans Lavalette, Andrieux, et le chef de brigade Rey, colonel de la 5e légère, de la division Rochambeau. En une campagne de moins de dix jours, l'armée de Toussaint avait été dispersée, et culbutée au delà du pont de l'Ester, vers l'Artibonite.

En même temps le général Pamphile de Lacroix, ignorant les événemens de l'Artibonite et du Nord, s'attendait sérieusement à être attaqué par Dessalines. On avait intercepté deux lettres qui venaient de lui être livrées, saisies sur le capitaine Chancy, homme de couleur, neveu de Toussaint, qui avait été arrêté dans les mornes du Petit Goâve. Chancy, n'ayant pas fait rencontre avec Dessalines, s'était efforcé d'arriver à Jérémie auprès de Dommage. Ces lettres avaient été écrites par l'ex-gouverneur, alors qu'il venait d'apprendre que le général Boudet avait pris le Port-Républicain.

Liberté, Egalité.

Au quartier-général des Gonaïves, le 19 pluviôse, an 10. (8 février 1802.)

Le Gouverneur-Général, au général Dessalines, commandant en chef l'armée de l'Ouest.

Rien n'est perdu, citoyen général; si vous pouvez parvenir à enlever aux troupes de débarquement les ressources que leur offre le Port Républicain. Tâchez, par tous les moyens de force et d'adresse, d'incendier cette place; elle est construite en bois; il ne s'agit que d'y faire entrer quelques émissaires fidèles. Ne s'en trouvera-t-il donc pas sous vos ordres d'assez dévoués pour rendre ce service? Ah! mon cher général, quel malheur qu'il y ait eu un traître dans cette ville, et qu'on n'y ait pas mis à exécution vos ordres et les miens; guettez le moment où la garnison s'affaiblira par des expéditions dans les plaines, et tâchez alors de surprendre et d'enlever cette ville par ses derrières.

N'oubliez pas qu'en attendant la saison des pluies qui doit nous débarrasser de nos ennemis, nous n'avons pour ressources que la destruction et le feu. Songez qu'il ne faut pas que la terre, baignée de nos sueurs, puisse fournir à nos ennemis le moindre aliment. Carabinez * les chemins; faites jeter des cadâvres et des chevaux dans toutes les sources; faites tout anéantir et tout brûler, pour que ceux qui viennent pour nous remettre en esclavage, rencontrent toujours devant leurs yeux l'image de l'enfer qu'ils méritent. Salut et amitié.

TOUSSAINT LOUVERTURE.

* Obstruez.

Liberté, Egalité.

Toussaint LOUVERTURE, *Gouverneur de Saint Domingue, au citoyen Dommage, général de brigade, commandant en chef l'arrondissement de Jérémie.*

Au quartier-général de St. Marc, le 20 pluviôse, an 10, (9 février 1802).

J'envoie auprès de vous, mon cher général, mon aide-de-camp Chancy. Il est porteur de la présente, et il vous dira de ma part ce dont je l'ai chargé. Les blancs de France et de la colonie, réunis ensemble, veulent nous ôter la liberté. Il est arrivé beaucoup de vaisseaux, et des troupes qui se sont emparées du Cap, du Port-Républicain et du Fort Liberté. Le Cap, après une vigoureuse résistance a succombé; mais les ennemis n'ont trouvé qu'une ville et une plaine en cendres; les forts ont sauté et tout a été incendié. La ville du Port Républicain leur a été livrée par le traître général Agé, ainsi que le fort Bizoton qui s'est rendu sans coup férir, par la lâcheté et la trahison du chef de bataillon Bardet, ancien officier du Sud. Le général de division Dessalines maintient dans ce moment un cordon à la Croix-des Bouquets, et toutes nos autres places sont sur la défensive. Comme la place de Jérémie est très forte par les avantages de la nature, vous vous y maintiendrez et la défendrez avec le courage que je vous connais. Méfiez vous des blancs; ils vous trahiront s'ils le peuvent: leur désir bien manifeste est le retour de l'esclavage.

En conséquence, je vous donne carte blanche; tout ce que vous ferez sera bien fait; levez en masse les cultivateurs, et pénétrez-les bien de cette vérité qu'il faut se méfier des agens adroits qui pourraient avoir reçu secrètement des proclamations de ces blancs de France et qui les feraient circuler sourdement, pour séduire les amis de la liberté. *

Je donne ordre au général Laplume de brûler la ville des Cayes, les autres villes et toutes les plaines; et dans le cas qu'il ne pourrait résister à la force de l'ennemi, alors toutes les troupes des différentes garnisons et les cultivateurs iraient vous grossir à Jérémie; vous vous entendrez parfaitement avec le général Laplume pour bien faire les choses; vous emploierez à planter des vivres en grande quantité toutes les femmes cultivatrices.

* Depuis l'arrivée de l'armée française, Toussaint appelait les hommes de couleur, les amis de la liberté. Il disait à ses lieutenans que les mulâtres avaient disputé aux noirs la prépondérance politique, mais qu'en présence de la tentative du rétablissement de l'esclavage, ils sacrifieraient leur ambition, et ne feraient pas cause commune avec les blancs.

Tâchez autant qu'il sera en votre pouvoir de m'instruire de votre position. Je compte entièrement sur vous, et vous laisse maître de tout faire, pour nous soustraire du joug le plus affreux.

Bonne santé je vous souhaite,

Salut et amitié,

Toussaint Louverture.

Aussitôt qu'on lui eut remis ces lettres, le général Pamphile de Lacroix, ignorant que Dessalines fut à la Petite Rivière de l'Artibonite, établit des embuscades dans la nuit du 8 au 9 Ventôse (du 26 au 27 Février,) entre le Pont Rouge et la porte St. Joseph. Le contre-amiral Latouche Tréville descendit en ville avec les deux tiers de ses équipages et vint renforcer la garnison. A chaque instant, pendant la nuit, les français s'attendaient à l'arrivée de Dessalines. Le feu prit par accident dans une des cases de la plaine du Cul-de-Sac; les flammes furent aperçues du fort National qui commande toute la ville. Dessalines! Dessalines! s'écria t-on de toutes parts, aux armes! La garnison, la garde nationale, les marins, se rangèrent sur les remparts. La place tira une partie de la nuit sur la plaine; les cultivateurs étonnés fuyaient au loin cherchant un abri contre les boulets. La garnison de la Croix-des Bouquets entendant gronder le canon se tint sur la défensive. Au jour, les français ne découvrant pas l'ennemi se glorifiaient de leurs succès; Pamphile de Lacroix se montrait heureux d'avoir sauvé le Port Républicain d'un coup de main, quand un courrier, arrivant de la Croix des-Bouquets, annonça que Desalines n'avait pas apparu dans la plaine qui était en parfaite soumission. Le capitaine Chancy, porteur des deux lettres incendiaires qui avaient été interceptées, attendait la mort dans les cachots du Port Républicain. Pour le sauver, plusieurs officiers indigènes qui servaient dans l'armée française, déclarèrent au général Pamphile de Lacroix qu'il avait été maintes fois persécuté par l'ex gouverneur, à cause de son devouement à la métropole, et qu'il n'aurait jamais consenti à se charger d'un tel paquet s'il en avait connu le contenu. Ils ajoutèrent que peu de mois avant l'arrivée des français, Chancy avait été emprisonné pour ses opinions françaises. Chancy avait été réellement emprisonné, mais ce fut pour avoir séduit une femme mariée. Le général français trompé par cette fausse déclaration, mit aussitôt le prisonnier en liberté.

Rochambeau et Hardy étaient campés au Pont de l'Ester. Le capitaine général Leclerc leur ordonna de parcourir les montagnes des Cahos où s'étaient réfugiées lesdames Dessalines, Louverture, Vernet, Gabart et une foule d'autres familles, d'atteindre ensuite le Mirebalais pour se porter sur les derrières de l'armée indigène qu'il voulait

toujours tenir entre deux feux. Toussaint, chassé de la Petite-Rivière de l'Artibonite, devait être jeté sur les baïonnettes de Hardy ou de Rochambeau. Celui-ci, accompagné du général Rigaud, partit pour les grands Cahos le 11 Ventôse (12 Mars), longeant la rivière du Cabœueil. Il recueillit au morne à Pipe un grand nombre de blancs qui s'y étaient réfugiés. Aux Cahos, commandait le chef de bataillon Aignan, homme de couleur, très dévoué à Toussaint, campé sur l'habitation Magnan avec une compagnie des miliciens de Dodard, et trois compagnies de la 8e. Les français voulaient, avant d'atteindre le Mirebalais, s'emparer des caisses d'argent transportées dans la montagne par ordre de Toussaint. Dès qu'il sut la marche des divisions Hardy et Rochambeau, au-travers des Cahos, Dessalines expédia au commandant Aignan, pour le renforcer, un bataillon de la 4e.

Pendant que ce bataillon parvenait au Grand Fond Magnan, la division Rochambeau, conduite par des guides indigènes, atteignait, par la source Michaud, le plateau de la montagne. Les cavaliers français, montés sur les chevaux du pays, gravissaient rapidement ces mornes presque inaccessibles. La 4e. arrivant près de Magnan, au milieu de la nuit, et découvrant une ligne de baïonnettes dans le chemin qui conduit à cette habitation, crut que c'était un corps français. Elle tira sur la 8e., qui riposta vigoureusement. Pendant que les indigènes, se prenant mutuellement pour l'ennemi, s'entre fusillaient, les français passèrent au milieu d'eux, dans un ravin qui les séparait, parvinrent sur le plateau de Magnan, et s'y rangèrent en bataille. A la pointe du jour, Rochambeau lança sa cavalerie et ses chasseurs sur les miliciens de Dodard, qui, attaqués avec une vigueur incroyable, furent rompus, sabrés et foulés aux pieds des chevaux. Une foule de femmes, de vieillards, d'enfans, éperdus, se précipitèrent dans de profonds ravins, fuyant une mort imminente. La 4e. et la 8e., harassées par une nuit entière de combat, s'étaient reconnues au lever du soleil. Elles descendirent avec précipitation vers la plaine. Les soldats de Toussaint poursuivis, la baïonnette aux reins, abandonnèrent tous les bagages qui leur avaient été confiés. Quelquefois, pour arrêter l'acharnement des français, ils laissaient tomber devant eux les sacs d'argent dont ils s'étaient saisis dans leur fuite, et se dispersaient dans les bois. La plupart des prisonniers indigènes furent sacrifiés par le soldat européen qui, fatigué de carnage, se livra au pillage. Les femmes furent dépouillées avec une rage frénétique; ces infortunées eurent les oreilles arrachées avec les boucles qu'elles portaient; elles furent mises entièrement nues, violées et flagellées. Pour une bague, un collier, un bijou quelconque, l'indigène, n'importe son âge ou son sexe, recevait la mort. Le général Rochambeau fit enlever les trésors des caisses nationales de St-Marc, des Verrettes, de la Petite-

Rivière et des Gonaïves, et les achemina aussitôt, sous la garde d'une forte colonne, sur la ville des Gonaïves. Au milieu de ces scènes de carnage, les dames Gabart, Daut et Vernet, se précipitèrent aux genoux du général Rigaud, et lui demandèrent en grâce de les sauver. * Rigaud, les prenant sous sa protection, les mit à l'abri de tout danger. Il demanda à madame Gabart des nouvelles de Dessalines. Quand il sut qu'il était à la Petite-Rivière de l'Artibonite, il dit: Je suis fâché de ne pouvoir lui parler; car je lui aurais fait comprendre les intentions du gouvernement français qui ne veut que le bonheur des habitans de St-Domingue, et qui ne fait la guerre qu'au traître Toussaint Louverture. Dès l'apparition des Français sur le plateau du Grand fond Magnan, les dames Louverture et Dessalines avaient pris la fuite, et s'étaient retirées sur l'habitation Vincendière, vêtues chacune d'une simple chemise. De là elles se rendirent, au milieu de toutes sortes de dangers et des plus grandes privations, au Petit Cahos, près de St-Michel. ** En même temps, le général Hardy passait au fil de l'épée 600 cultivateurs armés qu'il avait cernés dans une des gorges de la montagne.

Un grand nombre d'écrivains ont avancé que les trésors particuliers de Toussaint avaient été enfouis aux Cahos, et qu'ils s'y trouvent encore. L'ex-gouverneur avait fait transporter aux Cahos un argent qui, en grande partie, ne lui appartenait pas. Nous venons de voir que cet argent fut enlevé par Rochambeau. Quant aux trésors particuliers de Toussaint lui-même, beaucoup de gens croient encore qu'ils ont été enfouis dans le quartier d'Ennery sur l'habitation Sansée. Cependant on a vu qu'à l'arrivée des Français, madame Louverture était entrée aux Gonaïves, accompagnée des sommes provenant des épargnes de son mari. Tout porte à croire qu'il n'existe dans la colonie aucune somme enfouie par Toussaint. Christophe, qui fut plus tard si puissant dans le Nord et l'Artibonite, qui, en 1802, était initié à tous les secrets de l'ex-gouverneur, n'ajouta jamais foi à l'existence de ce trésor, et ne fit faire aucune fouille, ni à Ennery, ni aux Cahos, pendant tout le temps de son règne despotique et civilisateur.

Le général Boudet, qui était toujours à St-Marc, écrivit plusieurs lettres à Leclerc, l'exhortant à entreprendre un voyage au Port-

* Rigaud était revenu, comme on l'a vu, à St-Domingue, avec l'armée expéditionnaire. Il combattait, ainsi que ses anciens frères d'armes, avec acharnement, contre Toussaint Louverture.

** Dans les bulletins de l'armée française on lit que Rochambeau fit un butin considérable dans les mornes des Cahos. Ce rapport s'accorde parfaitement avec les traditions haïtiennes, et le dire des anciens qui ont combattu les français, à cette époque, dans le quartier de l'Artibonite.

Républicain, qu'il croyait toujours menacé d'une ruine complète par Dessalines.

Dans les premiers jours de mars, Leclerc, accompagné du général Dugua, et suivi de la plupart des officiers rigaudins qui étaient revenus dans la colonie avec l'armée française, partit des Gonaïves et se rendit au Port-Républicain par mer. Il descendit en ville au commencement de la nuit. Il reçut des citoyens l'accueil le plus brillant; la ville fut illuminée, et de magnifiques fêtes furent données au palais du gouvernement. Les colons blancs l'entouraient avec une espèce d'ivresse. Ils avaient démontré le même enthousiasme en baisant les pieds de Toussaint Louverture. Quelques jours après, Pauline Bonaparte, son épouse, partit du Cap sur le vaisseau le Jean Bart, et vint le joindre au Port-Républicain. Leclerc attendait avec impatience l'arrivée des escadres de Flessingue et du Hâvre, jusqu'alors en retard; elles devaient lui apporter 3,000 hommes de renfort. L'amiral Villaret Joyeuse dans le Nord, l'amiral Latouche Tréville dans le Sud, avaient énergiquement secondé, sur le littoral, les opérations des troupes de terre.

Ce fut à la suite des fêtes célébrées à l'occasion de l'arrivée du capitaine-général dans l'Ouest que vinrent mouiller au Pt-Républicain les frégates la Créole et l'Indienne, chargées de 350 hommes de couleur et noirs rigaudins, qui s'étaient réfugiés à Cube, après la guerre civile. Ils débarquèrent en chantant des airs patriotiques; leur dévouement à la France allait jusqu'au délire; la haine la plus implacable contre Toussaint Louverture éclatait dans leurs paroles. Parmi eux l'on remarquait, Bonnet et Greffrard. Après l'arrivée de l'armée française, l'Aviso le Tricolore avait été obligé de relâcher à St-Yague de Cube. De retour au Cap, le capitaine du navire avait remis à Leclerc une pétition, rédigée par Bonnet et signée de sept cents des rigaudins réfugiés à St-Yague, par laquelle ils demandaient à servir dans l'armée française contre Toussaint Louverture. L'amiral Villaret Joyeuse leur avait expédié les frégates la Créole et l'Indienne, chargées de les ramener à St-Domingue.

Pendant cet intervalle l'ex gouverneur qui avait abandonné le pont de l'Ester, à l'approche de Rochambeau, ordonnait à Vernet, homme de couleur, de se rendre à la Petite Rivière de l'Artibonite avec un escadron de la garde d'honneur, les débris du bataillon de la 7e et le corps des casaques rouges. Il établit son quartier-général à Couriotte, dans la plaine de l'Artibonite. Il avait autour de lui Dessalines, Christophe, Yaquoi, alors son secrétaire, les colonels Jasmin, et Gingembre Tropfort, Magny, Monpoint, l'adjudant général Fontaine qui avait remplacé Agé dans les fonctions de chef de l'état major général de l'armée, tous noirs; les commandans Lamartinière, Bazelais, Larose, Laurette, Gabart, Morisset, tous hommes de couleur. L'adjudant-général Barada, officier blanc allemand, ancien commandant

de la place du Cap, qui avait suivi Christophe, était aussi à ses côtés.

Quoiqu'il fut accablé d'une fièvre violente, il ne cessait d'écrire et de donner des instructions à ses officiers relativement à la campagne qui allait s'ouvrir sur les rives de l'Artibonite. Christophe reçut l'ordre de cantonner avec les débris de sa brigade dans les environs de la Petite-Rivière. Dès que Toussaint sentit s'affaiblir sa fièvre, il s'élança sur son cheval, et alla visiter avec sa rapidité ordinaire les lignes que son armée occupait encore. Renfermant dans leur enceinte le Petit Cahos, la Petite Rivière, les Verrettes, elles s'étendaient du Mirebalais à l'embouchure de l'Artibonite. Tout le reste de la colonie s'était soumis au capitaine général. Nous verrons une poignée d'indigènes, partisans de Toussaint, exterminer un huitième de cette formidable armée française, qui ne serait pas restée un mois dans notre pays, si, dès lors, pendant que nous étions tous armés, nous avions commencé notre guerre nationale. Toussaint s'arrêta au fort de la Crête à Pierrot, qu'il trouva démantelé et sur le point d'être rasé par Dessalines qui détruisait tout, et ne voulait combattre désormais que dans la montagne, ayant reconnu l'impossibilité de résister aux Français en rase campagne. Toussaint le fit, au contraire, restaurer et garnir de canons. Ce fort pouvait arrêter l'impétuosité de l'ennemi qui, parti de St Marc ou des Gonaïves, tenterait de pénétrer dans les Cahos.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

1802.

Sommaire. L'amiral Villaret Joyeuse fait connaître à Sir John Thomas Duckworth, commandant de la station de la Jamaïque, l'arrivée de l'expédition française.—Réponse de l'Amiral anglais.—Le gouvernement espagnol de la Havane fournit aux français tous les secours dont il peut disposer.—Conduite de Leclerc à l'égard des indigènes soumis à son autorité.—Les habitans de l'Est forment un cordon de Lescahobes à St Michel de l'Atalaya.—Toussaint se détermine à porter la guerre dans le Nord.—Il laisse une garnison à la Crête-à-Pierrot, et part.—Christophe soulève les cultivateurs de la Grande-Rivière.—Massacre des blancs à la Petite Rivière de l'Artibonite.—Beau trait de madame Dessalines.—Toutes les divisions françaises se mettent en marche pour converger vers la Petite-Rivière de l'Artibonite.—La division Desfourneaux demeure en observation dans le Nord.—Description du fort de la Crête-à-Pierrot.—Le fort est armé par Dessalines.—Composition de la garnison.—Dessalines tient en échec dans les mornes la division Rochambeau.—Caractère de Lamartinière.—La division Débelle attaque la Crête-à-Pierrot et est repoussée.—Débelle est blessé. Dessalines rentre dans le fort.—Son caractère.—Un espion est arrêté dans le fort.—Dugua prend le commandement de la division Débelle.—La division Boudet traverse les mornes du Pensez-y-bien.—D'Henin enlève le poste de Trianon.—Toute la division Boudet se réunit aux Verrettes.—Pétion à la tête de la 13e. coloniale, formant l'avant-garde de la division française, traverse l'Artibonite à Labadie.—Les français font sauter les munitions de Plassac.—Paroles de Dessalines à la garnison de la Crête-à-Pierrot.—Attaque de la division Boudet contre le fort; elle est repoussée.—La division Dugua attaque à son tour; elle est repoussée.—Dugua est blessé.—Les divisions Boudet et Dugua se réunissent en une seule sous les ordres du général Pamphile de la Croix.—Dessalines fai

armer une éminence vis-à-vis du fort de la Crête-à-Pierrot.—Il en donne le commandement à Lamartinière.—Il quitte le fort.—Il est battu au Nolo par le général Hardy; ses communications sont interceptées avec la Crête-à-Pierrot.—La division Hardy s'établit au pied du morne de l'Acul du Parc.—La division Rochambeau s'établit en vue du fort.—La Crête-à-Pierrot est investie de toutes parts.—La division Rochambeau attaque la redoute de Lamartinière; elle est repoussée.—La Crête-à-Pierrot est canonnée et bombardée.—Elle est évacuée par Lamartinière et Magny.—La prise de la Crête-à-Pierrot porte le dernier coup à la puissance de Toussaint Louverture.—Toussaint, pénétrant dans le Nord, est battu à Plaisance par le général Desfourneaux.—Christophe soulève les cultivateurs du Nord et vient assaillir le Cap.—Il est repoussé par le général Boyer.—Le contre-amiral Magon préserve de la dévastation les quartiers du Fort-Dauphin.

Peu de jours après l'arrivée de l'expédition française à St-Domingue, l'amiral Villaret Joyeuse, voulant se mettre en bonnes relations avec les anglais, avait expédié des dépêches, par la frégate la Cornélie, à sir John Thomas Duckworth, contre amiral de l'escadre rouge, commandant la station de la Jamaïque. L'amiral français lui faisait connaître que St-Domingue était déclaré en état de siége, et qu'aucun navire ami ne pourrait se présenter devant les ports qu'occuperaient les rebelles. Il lui avait aussi annoncé qu'il pourrait se trouver dans la nécessité de lui demander des secours en vivres de toutes espèces. Le capitaine de la frégate, le citoyen Villemandrin, et l'enseigne de vaisseau, Clouet, porteurs des paquets de l'amiral Villaret Joyeuse, avaient été parfaitement accueillis par l'amiral anglais qui avait saisi cette occasion pour célébrer le retour de la paix entre la France et l'Angleterre. Sir John Thomas Duckworth avait répondu à l'amiral français, par la lettre suivante:

Sir John Thomas Duckworth, commandant de la station de la Jamaïque, à l'Amiral Villaret Joyeuse, au Cap. A bord du vaisseau de S. M. B. le Leviathan, au Port Royal de la Jamaïque, le 19 *Février* 1802.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, pour me communiquer l'arrivée au Cap, des forces françaises qui sont sous son commandement, et je suis flatté de la confiance dont V. E. m'honore, en me faisant connaître l'état de ces forces et leur destination. Ces informations sont parfaitement conformes à celles que j'ai reçues des ministres de Sa Majesté, et qui me transmettent en même temps les ordres du roi, mon maître, pour traiter la nation française avec tous les égards possibles.

Mais quant à ce qui concerne les secours en vivres que V. E. paraît craindre d'être dans le cas de réclamer, je vois avec un vé-

ritable regret que notre situation présente, causée par l'arrivée inattendue de très grandes forces de mer et de terre, me mette dans l'impossibilité de vous présenter même aucun espoir d'assistance. Nos propres ressources sont tellement bornées, que j'ai été obligé de détacher des frégates sur différens points pour chercher les moyens de nous mettre à l'abri d'une détresse entière, et j'ai ainsi que V. Ex., dû chercher à tirer ces secours du continent américain, en attendant qu'il puisse nous en parvenir d'Europe.

C'est avec un sentiment pénible que j'ai appris la réception hostile faite à V. Ex., et cette violation directe de tous les devoirs des colonies envers leur métropole.

Je suis parfaitement d'accord avec vous sur les conséquences d'une pareille conduite, et je pense qu'elle intéresse véritablement toutes les puissances de l'Europe; mais avec des forces aussi considérables que celles sous les ordres de V. Ex., cette révolte ne peut être de longue durée, et les dévastations commises par les rebelles, en incendiant les récoltes, ne pourront produire qu'un mal temporaire.

J'ai l'honnenr d'être, avec une haute considération, de votre excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

JOHN THOMAS DUCKWORTH,

Contre-Amiral de l'escadre rouge etc....commandant en chef.

Les français pensèrent que les anglais auraient pu leur être agréables, mais que la jalousie qu'ils éprouvaient de voir leurs succès à St. Domingue avait étouffé en eux tout sentiment de générosité.

Le gouvernement espagnol de la Havane s'était, au contraire, empressé de fournir aux français tous les secours dont il pouvait disposer. Il avait envoyé cinq cent mille piastres (2,500,000 francs environ) qui lui avaient été demandées, et des habillements de troupes. Il n'avait pas expédié de la farine des Etats-Unis, parce qu'elle coûtait plus cher à la Havane qu'à St. Domingue. Du reste, depuis la prise de possession du Sud, de l'Ouest, du Nord et d'une partie de l'Artibonite, les français se trouvaient approvisionnés au point de n'éprouver plus aucune inquiétude. D'une autre part les expéditions de vivres faites par le ministre de la marine arrivaient chaque jour.

Leclerc qui était toujours au Port Républicain faisait observer dans l'armée la plus sévère discipline; sentant le besoin de ménager considérablement les indigènes dont il avait besoin, il punissait de mort les moindres excès de ses soldats à l'égard des habitans. Un propos d'un colon blanc tendant à rappeler l'ancien esclavage, emportait la peine capitale. Il était alors de sa politique de ne faire aucun acte, avant la chute de Toussaint, qui pût donner du cré-

dit aux bruits, trop vrais, répandus dans les campagnes, du projet du rétablissement de la servitude. Il attendait toujours avec impatience les escadres de Flessingue et du Hâvre, car le département du Nord dont les populations étaient généralement hostiles, était presque dégarni de troupes européennes.

Quant à la partie de l'Est elle était parfaitement soumise; et les habitans organisés en miliciens, étaient acheminés sur les frontières de l'ancienne colonie espagnole, de Lescahobes à Laxabon, pour former un cordon tendant à resserrer l'insurrection dans les plus étroites limites. Le soldat français recevait une nourriture abondante en viande fraîche; car depuis l'ouverture de l'Est par Toussaint, les bœufs existaient en grande quantité dans la partie française. Les riches bagages des partisans de Toussaint, tombés au pouvoir des soldats européens, leur donnaient de l'aisance et les aidaient à supporter des fatigues inouies. *

Pendant cet intervalle Toussaint Louverture mettait toujours le fort de la Crête-à-Pierrot en état de résister aux assauts les plus formidables. Il apprit que le général Leclerc devait inonder de troupes les rives de l'Artibonite où se trouvaient ses dernières ressources. Il conçut le projet hardi de porter la guerre jusqu'au centre du Nord, pour se mettre en rapport avec Maurepas dont il ignorait la soumission, et dégager du gros de l'armée française les bords de l'Artibonite. Il confia le commandement de la Petite-Rivière et du fort de la Crête à-Pierrot, à Dessalines. Il laissa sous ses ordres le général Vernet, les commandans Magny, Larose, Monpoint et Lamartinière. Ce dernier lui dit lorsqu'il partait: comptez, gouverneur, sur la détermination que nous avons prise de vaincre ou de mourir pour la cause de la liberté. Toussaint lui répondit qu'il reconnaissait qu'en violant l'amnistie du 1er Messidor, publiée après la guerre civile en faveur des hommes de couleur rigaudins, il s'était privé de nombreux amis de la liberté; qu'il avait été trompé par les colons blancs, les auteurs des maux de St. Domingue. Il partit accompagné de Pourcely et de quelques officiers supérieurs, avec une compagnie de dragons et sept compagnies de grenadiers de la 4e. Il avait avec lui quelques compagnies récemment organisées qu'il appelait la garde d'honneur du Nord. D'après ses ordres le général Christophe se répandit dans les bois de la Grande-Rivière avec les débris des 2e et 5e demi brigades coloniales. Il or-

* Leclerc écrivait au ministre de la marine et des colonies que les officiers noirs avaient des bagages et un grand luxe; mais qu'ils portaient des éperons d'argent, sans souliers et sans bas. C'était vrai: mais ils ôtrient leurs chaussures pour mieux gravir les mornes, et quand ils faisaient à pied vingt lieues dans la journée, le soldat français chaussé n'en faisait que dix.

donna d'organiser, dans les campagnes, les milices du Grand Boucan, de Vallière, de Sainte Suzanne, de Sans Soucis et du Port-Français.

Aussitôt après le départ de Toussaint Louverture, la générale fut battue dans le bourg de la Petite Rivière. Les bourgeois blancs des Gonaïves qui y avaient été conduits se cachèrent de toutes parts, les uns dans les fours, sous les lits, dans les jardins de cannes; d'autres sous la paille et des branches d'arbre. Mais le soldat indigène les découvrit partout. Dessalines les fit conduire à une petite distance du bourg, garrottés et presque nus. Il frappa trois coups sur sa tabatière : ce fut le signal du massacre. Les soldats les égorgèrent tous.* Madame Dessalines se trouvait à la Petite-Rivière de l'Artibonite. Pleine d'humanité, elle n'avait jamais laissé lui échapper l'occasion de faire une belle action. Pendant que les cris déchirants des infortunés qu'on immolait remplissaient le bourg, deux jeunes blancs français se précipitèrent dans sa chambre, égarés par la terreur de la mort, et lui dirent: Madame, en grâce, sauvez-nous. Madame Dessalines demeura un instant irrésolue; elle voyait déjà sa tête menacée de toute la fureur de son mari qui n'eut jamais d'entrailles pour les blancs. Cependant les instans étaient précieux; le plus léger retard portait le poignard dans le sein de ces infortunés. Elle entendit les accens bruyans de l'état-major de son mari, qui s'approchait d'elle. L'humanité releva son courage qui fléchissait. Cachez-vous sous ce lit, s'écria-t-elle avec énergie. Presque en même temps Lamartinière, Bazelais, Laurette et une foule d'autres officiers entraient dans la maison avec Dessalines. Ils étaient ivres de joie. Chaque goutte de sang blanc, disaient-ils, donnait une nouvelle vigueur à l'arbre de la Liberté. Appuyés contre le lit, ils s'entretenaient des ressources qui restaient à Toussaint Louverture, quand tout à-coup un violent éternument éclata dans la chambre. Eh quoi, s'écria Dessalines plein de fureur! Y aurait-il un blanc caché ici. Aussitôt les officiers regardèrent sous le lit, et aperçurent les deux jeunes gens. Plusieurs coups de sabre et d'épée eurent bientôt percé celui qui se trouvait le plus à la portée des armes dirigées contre eux. L'autre fut arraché avec violence de dessous le lit; le sabre était levé sur sa tête, quand Madame Dessalines se précipita aux genoux de son mari, et s'écria avec un accent capable d'attendrir le cœur le plus endurci : grâce! grâce! Messieurs, demandez grâce avec moi; c'est un médecin, ne le tuez pas; il pourra nous être utile. Dessalines la repoussa avec fureur; elle se cramponna à ses habits, et lui demanda, les larmes aux yeux, le serrant

* Le lieu où ils furent immolés est indiqué aujourd'hui par quelques croix de bois que les femmes noires et de couleur y ont élevées, depuis la proclamation de notre indépendance. Des âmes pieuses y vont souvent adresser des prières au Seigneur.

dans ses bras, la vie de cet infortuné. Dessalines la rejeta loin de lui, et dit d'une voix forte : il périra. Elle tomba presque évanouie. Cependant les officiers émus par ces instances courageuses, ajoutèrent leur voix à la sienne. Le jeune français fut sauvé. C'était Descourtilz, le naturaliste, l'auteur de la Flore des Antilles. Il avait été envoyé de France à St. Domingue, par une société savante, en 1801, pour étudier les plantes et les minéraux de nos climats.

Pendant cet intervalle, Leclerc avait ordonné à toutes les divisions de son armée de converger vers la Petite Rivière de l'Artibonite. Il confia à l'adjudant-général Pétion, le commandement de la 13e demi-brigade coloniale, et plaça dans la 3e coloniale qu'il avait réorganisée beaucoup d'anciens officiers du département du Sud. Il apprit avec douleur que depuis son départ des Gonaïves quelques nouvelles insurrections avaient éclaté dans le departement du Nord. Si les divisions de Flessingue et du Hâvre avaient eu le temps d'arriver, ces troupes cantonnées sur les principaux points du Nord auraient contenu les populations. Cependant la soumission de Maurepas donnait au capitaine général l'espoir que les mouvemens insurrectionnels ne franchiraient pas les communes de Plaisance et du Gros-Morne occupéees par le général Desfourneaux. Toussaint avait perdu la plupart de ses dépôts d'armes et de munitions. Leclerc résolut donc, avant de retourner au Cap, de diriger toutes ses forces vers la Petite Rivière, d'attaquer l'insurrection au cœur, et de l'étouffer par n'importe quel sacrifice. Les divisions Débelle, Hardy, Rochambeau, Boudet, se mirent en marche contre la Crête-à-Pierrot, la position la plus importante encore au pouvoir de Toussaint Louverture. La division Desfournaux demeura toujours en observation dans le Nord.

La Crête-à-Pierrot est un fort d'un aspect peu important. Le voyageur qui arrive dans son voisinage l'aperçoit à peine, et s'étonne qu'une armée européenne ait pu être arrêtée si longtemps devant cette butte. Au Nord-Ouest de la fortification est le bourg de la Petite-Rivière, et l'Artibonite roule ses eaux rapides, au travers de hautes tiges de roseaux, à deux-cents pieds environ de l'éminence. Ceux qui n'ont point vu la Crête-à-Pierrot, croient qu'elle est assise sur le sommet d'un morne à pic, très élevé: la montée qui y conduit est insensible, et ce n'est qu'en arrivant dans le fort que l'on s'aperçoit de l'élévation du terrain. La fortification est rectangulaire et à redan; elle a cent pieds environ de longueur. Un fossé large et profond l'environne, et des élévations de terre appuyées contre des pieux entrelacés de lianes fortement serrées en ferment l'enceinte. Elle fut construite sur la rive droite de l'Artibonite, par Laplaine Sterling et Guy l'aîné, hommes de couleur, à l'époque de la guerre qu'ils soutinrent contre Borel et ses saliniers. Plus tard

Christophe Mornay, noir, colonel de la 8e coloniale, et Blanc Cassenave, homme de couleur, l'occupèrent pendant nos guerres contre les anglais et les espagnols. Ceux-ci vivement secondés par les colons, les noirs et les hommes de couleur royalistes, s'en étaient emparés momentanément, ainsi que de presque toute la partie occidentale de notre Ile, comme on l'a vu. Alors le gouvernement britannique rétablissait le système de l'esclavage partout où la révolution française l'avait détruit; et ce ne fut qu'à cette condition que les colons, effrayés de la liberté générale que proclamaient les commissaires civils Sonthonax et Polvérel, lui avaient livré les points les plus importans de la colonie. Elevée à l'entrée principale les gorges des Cahos, la Crête à Pierrot mettait la province de l'Ouest, à l'abri des incursions des républicains qui occupaient la province du Nord.

A l'arrivée de l'expédition française (1802) la guerre civile éclata de nouveau parmi nous. Presque tous les indigènes qui avaient gémi sous le gouvernement de Toussaint Louverture avaient embrassé le parti du capitaine général Leclerc. Mais nous verrons les débris des troupes de Toussaint combattre encore les français avec une intrépidité prodigieuse, et ne se soumettre que lorsqu'il leur deviendra impossible de lutter, plus longtemps, contre une armée qui leur était quatre fois supérieure en nombre, et contre les innombrables populations des villes et des campagnes, qui, ne se doutant pas alors des perfides instructions que le capitaine général avait reçues du 1er consul, ne songeaient à rien moins qu'à une guerre nationale. Bonaparte qui méditait déjà la ruine de la liberté en France, ne se faisait pas scrupule de rétablir l'esclavage au delà de l'Atlantique: c'était un acheminement vers son système d'absolutisme.

Dessalines avait placé douze pièces de canon de 8 et de 12, à la Crête-à Pierrot. Il en forma la garnison de 300 hommes, la plupart noirs, du 2e bataillon de la 7e, commandé par Marinier, d'une compagnie d'artillerie de cent hommes de St-Marc, la plupart hommes de couleur, de deux-cents casaques rouges, troupes noires et jaunes, commandées par Jn-Bte Louverture, neveu de Toussaint, de trois cents hommes d'infanterie, troupes noires, de la garde d'honneur, commandés par Magny, de deux cents hommes de la 3e. coloniale, de deux-cents hommes, noirs et jaunes, de la 4e, commandés par Dominique. Pendant qu'il achevait les fortifications de la Crête, ses éclaireurs vinrent lui annoncer que le g.ral Rochambeau, guidé par quelques indigènes, avait pénétré, de nouveau, dans les montagnes des Cahos, sortant du Mirebalais, et marchait pour le combattre. Rochambeau avait détruit au Mirebalais les magasins de l'ennemi, et avait dispersé la plupart des rassemblemens. Dessalines partit aussitôt avec 100 hommes de la 4e coloniale, 200 hommes de la 3e, laissa le commandement du fort à Magny et à Lamartinière, pénétra dans les montagnes, et tint les français en échec

dans les défilés. Il vola ensuite au-devant du général Débelle qui se dirigeait vers la Petite-Rivière. Lamartinière, * d'une petite taille, était un officier intrépide et éclairé. Quoiqu'il eut en horreur le système de gouvernement de Toussaint Louverture, il le secondait cependant énergiquement, ayant compris son projet d'indépendance. La conduite d'Hédouville dans la colonie avait soulevé toute son indignation contre le gouvernement français. Il n'ignorait pas que le Directoire Exécutif de France, perfide tant envers Rigaud qu'envers Toussaint, avait fait naître toutes les calamités de la guerre du Sud. Il ne doutait pas que le gouvernement consulaire n'eut pris la détermination de rétablir l'ancien régime que nous avions détruit en versant le plus pur de notre sang. Il avait, comme Toussaint, reconnu l'importance de la position de la Crète à Pierrot. Elle fermait aux français les issues qui conduisaient à l'intérieur, et gênait leurs opérations sur les rives de l'Artibonite. De son côté, Toussaint Louverture, en occupant les forces de Leclerc autour de cette fortification, avait l'espoir de faire traîner les hostilités en longueur, de soulever les cultivateurs de la plaine du Nord, et de transformer cette lutte en guerre nationale.

Lamartinière et Magny prévoyant qu'ils seraient attaqués, dans la nuit, ordonnèrent à un officier qui avait leur confiance, de veiller autour du fort, de donner l'alarme dès que l'ennemi se montrerait, et de rentrer aussitôt après dans les redoutes. L'officier se rendit à son poste, et vit quelques éclaireurs endormis, la tête appuyée contre le poing. Il fit saisir un sergent et le fit en silence baïonnetter. Il demanda aux soldats, saisis d'horreur, si c'était ainsi qu'on veillait au salut de la liberté. La guerre commande cette sévérité, sinon la victoire, honteuse de la faiblesse, la trahit et guide les drapeaux ennemis. Après cette exécution le sommeil s'enfuit. Quelques cultivateurs armés de fusils, se glissèrent au travers des arbres et s'approchèrent des éclaireurs. Ils furent bien accueillis; c'étaient des amis qui surveillaient les mouvemens des français, et en rendaient un compte exact à la garnison. Ils annoncèrent que les troupes européennes n'étant pas éloignées, pourraient à la pointe du jour attaquer le fort. Dès que l'aurore brilla à l'horison, les sentinelles redoublèrent d'attention. Tout-à-coup les échos de la montagne répétèrent le bruit d'une mousqueterie : une colonne française venait de passer l'Artibonite, après avoir culbuté Dessalines, à une assez grande distance de la Pte-Rivière, et débouchait par un sentier boisé. C'étaient les généraux Débelle et Dévaut, qui se rendant aux Verrettes, marchaient à la tête d'une division de 2,000 hommes de troupes blanches et d'un bataillon noir

* Lamartinière était un homme de couleur, quarteron, de Léogane. Il avait servi contre Toussaint pendant la guerre civile.

de la 9e du Port-de Paix, commandé par le colonel Bodin. (4 Mars) * La colonne française ne trouvant plus aucune résistance, s'avança avec confiance pour enlever la fortification à la baïonnette. Quand elle fut parvenue aux bords des fossés, elle fut accueillie par la mitraille la plus vive, et culbutée. Dévaut atteint d'une balle à la poitrine fut renversé au milieu des siens. Débelle fut grièvement blessé, sous le bras, d'un coup de mitraille. Les trompettes françaises sonnèrent la retraite. Pendant que les blancs, poursuivis par la cavalerie indigène, atteignaient, en désordre, la Petite-Rivière, pour se refaire, les soldats noirs de la 9e coloniale, portaient à force de bras, à travers les eaux du fleuve, une voiture où ils avaient placé le général Débelle, et protégaient la retraite. Les français avaient perdu cent hommes. Le chef de brigade d'artillerie Pambour prit le commandement de la division européenne.

Les artilleurs indigènes, pleins d'ardeur, étaient immobiles à leurs pièces. Lamartinière et Magny parcouraient les rangs, animaient les soldats par leurs énergiques paroles. Ils examinaient les mouvemens de l'ennemi sur les bords du fleuve, quand, soudain, ils entendirent une vive fusillade à l'est du fort. Ils furent spectateurs d'un combat entre quelques centaines d'hommes de troupes coloniales, et une compagnie de chasseurs français. Insensiblement le feu cessa, et quatre cavaliers, arrivant avec une grande rapidité, entrèrent dans le fort. C'étaient Dessalines, Bazelais, Laurette et Roux. A l'apparition de Dessalines, la garnison frémit. Il parcourut aussitôt les rangs, admira la belle tenue des pièces et en complimenta Lamartinière et Magny. Que font ces hommes que je vois nonchalamment groupés autour de ce canon, demanda-t-il à Magny ? — C'est une pièce, général que l'on transporte dans cette embrasure qui domine la Petite-Rivière. — Quelle lenteur ! Le soleil sera au milieu du ciel qu'ils n'auront pas fini. Il fait un signe d'impatience, lève sa canne, et la pièce, comme par enchantement, avait volé à sa destination. Dessalines, créole de la Grande-Rivière du Nord, était la terreur des soldats qui cependant l'aimaient. Ils avaient en lui pleine confiance; ils le savaient l'enfant de la révolution : il ne pouvait trahir sa mère; le triomphe de l'ancien régime devait le replonger, comme eux, dans l'esclavage, ou au moins dans la dégradation. Ils avaient gémi dans les fers; ils avaient en exécration les blancs, et cette haine implacable était la plus forte passion dont ils fussent animés : Dessalines partageait leurs sentimens, et ils lui pardonnaient sa cruelle sévérité. Dès lors il méditait les gigantesques projets qui ont créé Haïti. Beaucoup des amis de la liberté avaient les yeux sur lui; aussi en 1803, aidé de Pétion, le verrons nous rallier sous le

* Nous avons vu que la 9e. avait embrassé le parti de Leclerc, après la soumission de Maurepas.

drapeau de l'indépendance toute notre population. Les braves l'aimaient, car il admirait et recompensait le courage. Que de guerriers, condamnés au dernier supplice, trouvèrent grâce devant lui, par leur fière attitude et leur mépris de la mort. L'audace, qu'elle se déployât parmi les siens ou sous les drapeaux ennemis, excitait toujours son admiration. On l'entendit, au siége de Jacmel, lorsqu'il était repoussé par un bataillon formé de l'élite de la jeunesse de cette ville, s'écrier, en présence de ses soldats : les braves jeunes gens ! rien ne me résisterait, si je les avais avec moi. Il était de taille moyenne ; ses yeux étaient vifs ; il avait l'habitude de rouler rapidement sa main autour de sa tête, toutes les fois qu'une idée absorbait son attention. Le régime de l'esclavage l'avait rendu cruel ; victime des atrocités de ses maîtres impitoyables, quand il parvint au souverain pouvoir, il leur appliqua la loi du Talion.

Tout-à-coup le cri mille fois répété un espion ! un espion ! éclata dans le fort. C'était un jeune noir que les français y avaient envoyé avec une proclamation, pour en corrompre la garnison. La proclamation était roulée dans la chevelure du jeune homme qui portait une queue, ainsi que c'était l'usage, sous Toussaint Louverture. On le traina devant Dessalines qui, dans son indignation, sans l'interroger, le poignarda de sa propre main.

Pendant ce temps, toutes les divisions françaises s'étaient mises en mouvement pour atteindre la Crête à Pierrot. La guerre était devenue horrible ; de part et d'autre, l'on ne faisait plus de prisonniers, et les baïonnettes étaient toujours teintes de sang. Le soldat français avait perdu son humanité ; il était, comme l'indigène, altéré du sang de son ennemi. Leclerc était au Port-Républicain quand il apprit la défaite de Débelle à la Crête à Pierrot. Celui-ci s'était retiré à St. Marc ne pouvant plus tenir la campagne. Dugua, d'après les ordres du capitaine général, s'embarqua au Port-Républicain, se rendit à St. Marc, et prit le commandement de la division Débelle.

Le général Boudet était entré en campagne, à la tête de toutes les troupes sous ses ordres. Pamphile de Lacroix, adjudant général, remis de la blessure qu'il avait reçue, à l'attaque du Port-Républicain, commandait en second cette belle et formidable division. La 56ᵉ demi-brigade française, et la 13ᵉ coloniale, en formaient l'avant-garde, sous les ordres de l'adjudant-général d'Henin. Les français, se dirigeant sur le Mirebalais, éprouvèrent les plus grandes fatigues dans les défilés des mornes du *Pensez-y Bien*. La chaleur était accablante, quoique ce fut dans les premiers jours de Mars. Les soldats noirs et jaunes de la 13ᵉ coloniale, animés par Pétion, gravissaient ces mornes avec agilité, et soutenaient leur courage. Le 12 Ventôse (3 Mars), D'Henin atteignit le poste de Trianon,

position admirablement fortifiée par la nature qu'occupaient cent cultivateurs du Mirebalais. L'indigène Pierre Parent, noir, commandait les insurgés de ce quartier que Rochambeau avait déjà dispersés, en entrant au Mirebalais. Pour éviter les embuscades qui étaient établies sur son passage, d'Henin tourna les hauteurs de la position et pénétra dans les gorges du Trianon. Dès que les cultivateurs aperçurent l'ennemi, ils entonnèrent des chants, et se précipètrent sur deux pièces de canon vomissant la mitraille sur la redoute. La 56e protégeait cette batterie par une vive fusillade. Les insurgés vinrent expirer sur les pièces, abattus par la mousqueterie. Les français, la baïonnette en avant, pénétrèrent dans la redoute, et égorgèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. D'Henin perdit soixante grenadiers dans cette escarmouche.

Le 13 Ventôse (4 Mars) il entra au Mirebalais qui avait été réduit en cendres par les indigènes, quand Rochambeau y avait pénétré. Sur l'habitation Chirry gisaient 300 cadavres de colons blancs. A l'approche des français, ils avaient été sacrifiés avec une rage frénétique. La campagne entière était en flammes, et les colonnes françaises ne marchaient qu'au-travers des ruines fumantes et des mares de sang. Le 18 Ventôse (9 Mars) toute la division Boudet fut réunie aux Verrettes. Elle n'y trouva aucun abri. Le bourg entier, comme celui du Mirebalais, avait été réduit en cendres. Les indigènes avaient réuni sur la place d'armes toute la population blanche qui avait été baïonnettée, sans distinction d'âge ni de sexe. Les français virent avec horreur ces cadavres que la chaleur de la vie n'avait pas encore entièrement abandonnés. Il est impossible de peindre l'indignation qu'ils laissèrent éclater. Ils jurèrent aux insurgés une guerre à mort qu'ils avaient déjà commencée. De part et d'autre tout n'était que représailles. Ils bivouaquèrent; et pour n'être pas surpris, au sein de la nuit, ils se formèrent en bataillons carrés, placèrent au centre leurs bagages et leur cavalerie. Vers minuit, ils reçurent la fusillade de quelques cavaliers indigènes qui étaient cantonnés non loin des Verrettes. Ils répondirent au feu de l'ennemi; mais à la pointe du jour, ils n'aperçurent pas les insurgés, à leur grand étonnement. Charles Bélair n'avait voulu que troubler leur sommeil, car sous la zone torride, l'européen auquel l'on enlève les momens de repos, ne tarde pas à être atteint de la fièvre jaune, et succombe infailliblement. Ils partirent des Verrettes et tentèrent de traverser l'Artibonite. Ils avaient déjà atteint la rive opposée, quand ils furent assaillis par quelques centaines de cultivateurs qui les culbutèrent en désordre de l'autre côté du fleuve. Le 20 Ventôse (11 Mars) le général Boudet, au milieu d'une pluie de balles, forma son avant garde de la 13e coloniale, sous les ordres de l'adjudant général Pétion, et commanda de traverser l'Artibonite. Pétion entendant les murmures de ses grenadiers qui se plaignaient

d'être toujours mis à l'avant garde, pour supporter seuls le feu des embuscades, leur dit : n'est il pas glorieux pour vous d'occuper la place d'honneur; faites silence, et suivez-moi. Il s'élança le premier dans le fleuve, le traversa vis-à-vis de l'habitation Labadie, leva l'embuscade, et fut suivi de toute la division Boudet guidée par un lieutenant indigène, nommé Claude Labadie, et par St. James, jeune colon blanc, qui avait été officier dans la garde d'honneur de Toussaint Louverture. Tous les deux avaient abandonné la cause de Toussaint, le premier aux Verrettes, le second à la Croix des Bouquets. La division française arriva à Plassac, habitation au Nord Est de Labadie, au Sud du chemin des grands Cahos. Il y avait un dépôt de poudre. Les français s'en emparèrent et firent sauter toutes les munitions. Delà ils se rendirent à la savane Lafortune pour s'emparer d'une somme d'argent que Toussaint y avait cachée; mais elle avait été enlevée par les insurgés. En continuant leur marche, ils furent obligés de passer au-travers d'un défilé formé par deux rochers nommés les Jumelles. Ils y furent arrêtés quelques instans par le feu vif d'un grand nombre de cultivateurs. Enfin le même jour (11 Mars) ils parvinrent à la portée du canon de la Crête-à-Pierrot.

Le lendemain, aux premiers rayons du soleil, Dessalines vit plusieurs colonnes françaises se déployer dans la plaine. Il s'assit sur un tas de boulets, au centre du fort, près de la poudrière. Il se prit à réfléchir pendant quelques minutes. Sortant tout à-coup de sa rêverie, il se saisit d'une torche enflammée, et dit en créole, en allongeant le bras sur un caisson: « Je ne veux garder avec moi que des braves; nous serons attaqués ce matin; que ceux qui veulent redevenir esclaves des français sortent du fort, et qu'ils se rangent autour de moi, ceux qui veulent mourir en hommes libres. » La garnison s'écria par acclamations: « Nous mourrons tous pour la liberté! » — « Si les français, continua-t-il, pénètrent dans cette enceinte, je vous ferai tous sauter. » L'on attendit l'ennemi avec impatience. Les indigènes admiraient les manœuvres de ces belles colonnes de grenadiers, la tête chargée de hauts bonnets à poil, surmontés d'aigrettes rouges, qui avaient terrassé le mameluk dans les plaines brûlantes de l'Egypte. Le destin les avait conduits à St-Domingue pour y être ensevelis. Ces vieilles légions républicaines qui avaient porté si haut la gloire de leur patrie, succombèrent dans nos climats sous les efforts héroïques de la liberté qui avait abandonné leurs drapeaux parce qu'elles l'avaient trahie. Elle passa dans les rangs de nos pères, remplit leur cœur de cet enthousiasme qui fait braver tous les dangers, et les rendit finalement invincibles. Quand la division Boudet parvint à cent mètres environ de la fortification, elle s'arrêta. L'on vit sortir de ses rangs quatre cavaliers qui s'avancèrent jusque sur les bords des fossés. Ils examinèrent le fort avec une scrupuleuse attention, et parurent étonnés

de ne découvrir aucun soldat, et de n'entendre aucun bruit. Dessalines avait ordonné à ses troupes de se coucher contre les murs. Appuyé contre une pièce avec Lamartinière et Magny, il suivait les mouvemens de l'ennemi. Les quatre cavaliers s'en retournèrent; l'un d'eux revint au galop, tenant une lettre entre ses doigts, et demandant à la remettre au général Dessalines. Celui ci pour toute réponse fit pointer une pièce; feu! dit-il; et le parlementaire enlevé par la mitraille avait disparu. Aussitôt la division française s'ébranla; la charge se fit entendre, et l'attaque commença. Les indigènes résolus à la mort, virent sans crainte s'avancer les troupes ennemies, dont les lignes enlevées par la mitraille, se resserraient sans cesse, et attaquaient à la baïonnette avec une rare intrépidité. Dessalines, le bras nu comme la lame de son sabre, * frappait de toutes parts, renversait tout ce qui se présentait devant lui, et attirait, par les brillans plumages qui couvraient sa tête, les coups des assaillans. Les français firent d'incroyables efforts pour pénétrer dans les redoutes. Un jeune officier parvenu au bord des fossés lança son chapeau dans le fort, et s'écria: suivez-moi. Il franchit le fossé avec impétuosité atteignit les remparts sur lesquels il fut percé de dix baïonnettes. Foudroyés par l'artillerie, les blancs furent culbutés, et le désordre se mit dans leurs rangs. Les indigènes sortirent alors du fort, et les poursuivirent, la baïonnette aux reins. Rougissant de leur défaite, les grenadiers de Boudet se retournaient contre eux avec fureur; mais ils se précipitaient dans les fossés, mettaient à découvert les assaillans qu'écrasait le feu des redoutes. Pour achever le malheur des français, la cavalerie de la garde d'honneur, commandée par Morisset et Monpoint, qui se tenait non loin du fort, s'élança dans la plaine, les chargea avec acharnement, rompit leurs rangs, les mit en pleine déroute, les sabra et les dispersa au loin. C'en était fait de cette division, si le général Dugua qui avait remplacé Débelle, sortant de St Marc avec le général Leclerc, ne s'était avancé vers les onze heures du matin pour la soutenir. Il rallia les fuyards. Le général Leclerc était parti du Port-Républicain, et était venu diriger lui-même les opérations du siège. Le général Pamphile de la Croix remplaça dans le commandement le général Boudet qui avait eu, pendant l'action, le talon traversé d'une balle. Il était midi quand le général Dugua attaqua, à son tour, sous les yeux de Leclerc, à la tête de la 19e légère et de la 74e de ligne. Ses soldats avaient juré de venger leurs frères, et d'enlever la Crête à Pierrot. L'atmosphère était calme et brûlante; le fer étincelait dans la plaine jonchée de cadavres.

Jamais armée ne déploya plus de bravoure et de discipline que

* Avant 1840, l'auteur avait publié dans le journal l'*Union*, l'épisode de la Crête-à-Pierrot, son premier essai sur l'histoire d'Haïti.

cette nouvelle division. Elle marchait l'arme aux bras contre les redoutes. En vain la mitraille la moissonnait; des lignes entières étaient enlevées, et le vide qu'elles laissaient était aussitôt rempli par des soldats qui semblaient sortir de terre, et bravaient audacieusement la mort. La colonne toujours renaissante s'avançait, au pas de charge, sans être ébranlée; et ceux des indigènes qui, n'écoutant que leur bravoure, attendaient dans la plaine cette masse foudroyante, pour arrêter sa marche, étaient écrasés, comme les herbes qu'elle foulait. Arrivée, à portée de fusil, elle fit une seule décharge, et attaqua à la baïonnette avec une intrépidité prodigieuse qui vint se briser contre le courage exaspéré des indigènes. La canonnade du fort fut si vive, que le sol en trembla; les échos en multipliaient tellement le bruit, qu'il semblait qu'un autre combat se livrait dans les montagnes. La Crête-à-Pierrot, hérissée de fer, et enveloppée d'un nuage de fumée que le feu fendait sans cesse, résistait à ces assauts formidables. Cette impétuosité française se ralentit peu à peu; les trompettes sonnèrent la retraite; et des cris de victoire sortirent du fort lorsque la cavalerie indigène s'ébranla de nouveau pour sabrer les fuyards. Morisset, homme de couleur, commandant du 1er. escadron de la garde d'honneur, se précipita, de la route des Grands Cahos, sur les français, dans la savane du bourg. Il en fit un affreux carnage, et les poursuivit jusqu'au fond Dame-Baptiste, à l'entrée de la Petite-Rivière. Monpoint, noir, commandant du second escadron, s'élança de la chaîne Dame-Cité, chargea avec fureur, du côté opposé, et refoula à Delaunay un grand nombre de grenadiers européens qui furent tous tués à coups de sabre. Au commencement de la journée, le général Boudet avait perdu 600 hommes; et le général Dugua, blessé de deux balles, venait d'en laisser 300 sur le champ de bataille. Gottereau, noir, capitaine-commandant des cultivateurs armés du voisinage, fit un grand nombre de prisonniers blancs, qui furent sur-le-champ baïonnettés. Pendant la déroute, Leclerc reçut une contusion au bas-ventre qui l'ébranla tellement qu'il fut renversé; il aurait été sabré par les dragons indigènes, si le chef d'escadron Dalton ne l'avait emporté sur ses épaules, loin de la mêlée. Lamartinière se fit livrer tous les prisonniers noirs et de couleur des 9.e et 13.e coloniales, en disant: Je veux avoir la satisfaction de détruire moi-même ces *misérables*, ces *traîtres*, qui servent dans les rangs français, contre la liberté de leurs frères. Il les fit périr, au milieu d'affreuses tortures.

Désespérant d'enlever d'assaut la fortification, Leclerc se résolut à la cerner, et à la réduire par le bombardement et la famine. En attendant l'arrivée des généraux Hardy et Rochambeau, il se retira au bac du centre pour se refaire. Les divisions Dugua et Boudet se réunirent en une seule, et Pamphile de la Croix, le

seul officier général qui n'eut pas été blessé dans les deux derniers assauts, en prit le commandement. Cette division s'établit au nord-ouest de la Crête, entre la fortification et la Petite Rivière.

Les indigènes victorieux rendirent les derniers honneurs à leurs morts, et passèrent la nuit qui suivit dans un profond silence. Le ciel était pur et étincelant d'étoiles. Au pied des remparts, un spectacle hideux s'offrit à leurs regards : des bandes de chiens dévoraient les cadâvres français qui gisaient çà et là. La plupart des guerriers détournèrent la vue de ces scènes horribles. Chacun frémit et songea que le même sort lui était peut-être réservé. Quelques indigènes obtinrent de Magny d'aller brûler ces corps. Après avoir chassé ces animaux affamés de la plaine, ils placèrent les cadâvres par couches sur des bois desséchés. La flamme, montant en tourbillons dans l'espace, répandit une odeur infecte qui s'imprégna pour toujours dans les habits de nos soldats. Magny s'introduisait dans les rangs, parlait à chaque guerrier, et le complimentait de sa bravoure. Dessalines prenait un peu de repos; il était atteint d'une forte fièvre et d'une toux violente. Descourtilz, le naturaliste, que Madame Dessalines avait sauvé à la Petite-Rivière de l'Artibonite, était prisonnier dans le fort. Comme il passait pour médecin, on l'appela pour donner des soins au général indigène. Il sortit de la fortification, accompagné de dix soldats, cueillit quelques simples devant eux, rentra dans la redoute, et prépara un thé, sous les yeux de Dessalines. Celui-ci, souffrant beaucoup, se montrait très-impatient de le boire. Cependant quand Descourtilz le lui présenta, il ne put vaincre la défiance profonde qu'il éprouvait contre tout ce qui était européen. Il le jeta loin de lui en disant : Blanc, tu serais capable de m'empoisonner. Vers le milieu de la nuit il s'approcha de Lamartinière et lui dit: Je vais quitter le fort pour aller organiser les milices des communes voisines, et visiter les munitions que j'ai cachées à Plassac; examinez avec attention cet anneau que j'ai au doigt; lorsque vous verrez un de mes officiers se présenter devant vous, et vous le montrer, alors vous opérerez l'évacuation. Il avait remarqué combien la petite éminence qui dominait, à l'est, la Crête-à-Pierrot, à une légère distance, avait été avantageuse à l'ennemi pendant la dernière attaque. Il y fit élever une redoute qu'il entoura de fossés, et y dressa une batterie de trois pièces de canon qu'il fit sortir du grand fort où il n'en resta que neuf. Ces deux positions devaient se prêter une mutuelle protection. Lamartinière prit le commandement de cette nouvelle redoute, à tête de 200 hommes. Dessalines s'élança sur son cheval et disparut, suivi de Bazelais et du commandant Roux, au milieu du sifflement des balles des sentinelles françaises, s'indignant contre Laurette, son aide de camp, qui s'était rendu aux français quelques instans avant l'attaque di-

rigée par le général Dugua. Néanmoins nous le verrons, quand il deviendra général en chef de l'armée indigène, oublier, à son entrée au Cap, la trahison de Laurette, et le reprendre dans son état-major. Il ne trouva pas de munitions à Plassac; comme nous l'avons vu, le général Boudet, en marchant contre la Crête à Pierrot, les avait fait sauter. Evénement malheureux pour Toussaint, car la garnison de la Crête se trouvera privée de poudre, ce qui hâtera l'évacuation du fort.

Le versant ouest des mornes des Cahos était parcouru dans toutes les directions par le général Hardy dont l'avant garde était commandée par le général Salm. Dessalines sorti de la Crête à Pierrot avait réuni un cent de cultivateurs, et avait eu l'audace, avec cette poignée d'hommes, de marcher à sa rencontre. Il se trouva sur le morne Nolo en vue du général Hardy. Le général Desplanques, l'adjudant général Lalane et le colonel Vondor Weid, à la tête des chasseurs de leur division, se répandirent dans les bois, chassèrent Dessalines du Nolo, le poursuivirent le long des flancs de la montagne, et coupèrent ses communications avec la Crête à-Pierrot. Le général Salm surprit dans une gorge deux cents cultivateurs qui s'étaient enfuis de leurs habitations, à l'approche des français; il les passa tous au fil de l'épée. La cavalerie de la garde d'honneur, craignant d'être enveloppée de toute parts par les nouvelles troupes qui marchaient contre le fort, abandonna le voisinage de la Petite-Rivière, et s'efforça d'atteindre, soit Toussaint, soit Dessalines.

Quand la division Hardy arriva près de la Crête, elle s'établit au pied du morne de l'Acul du Parc, en avant du chemin des Petits Cahos, au Nord-Est de la Crête.

La division Rochambeau, après avoir aussi parcouru les Cahos, avait suivi la rive droite de l'Artibonite, et était venue, le 22 Mars, prendre position, en avant de la Raque à Vaches, au Sud Est de la Crête, au pied du morne de la Tranquillité, ayant sa droite appuyée sur la division Hardy et sa gauche sur l'Artibonite. Les grenadiers de cette division, animés par la vengeance, demandaient l'assaut à grands cris. Mais Leclerc, instruit par l'expérience, envoya l'ordre à Rochambeau d'arrêter leur ardeur et de disposer des batteries pour commencer le bombardement: il avait fait traîner de St. Marc à la Petite-Rivière, une vingtaine de pièces de canon, et plusieurs obusiers. Le 1er Germinal (22 Mars), jour de son arrivée, Rochambeau établit une batterie de sept pièces d'artillerie sur un point qui dominait la Crête, en face de la redoute qu'occupait Lamartinère. Cette nouvelle redoute était protégée par un abattis de bois de campêche.

Les divisions Boudet et Dugua, commandées par le général Pamphile de Lacroix, étaient établies, ainsi qu'on l'a vu, en avant du bourg de la Petite Rivière; elles avaient à leur droite le corps de Bourke, au Sud-Ouest de la Crête, et à leur gauche, le général Hardy. Le

colonel Bachelu, commandant du génie de l'armée, bloqua le fort par des retranchemens admirables. Les soldats noirs de la 9e, appartenant à la division Boudet, avaient fait la plus grande partie de la contrevallation et de la circonvallation, et leur approche était des plus terribles. Seize mille hommes de troupes européennes, et 2000 hommes de troupes coloniales cernaient la Crête-à-Pierrot que ne défendaient plus alors que 900 hommes. * Si les motifs que nous avons exposés plus haut n'avaient pas empêché la population de s'insurger contre Leclerc, que seraient devenus les français dont les principales forces étaient réunies sur les rives de l'Artibonite, pour exterminer 900 hommes? Nous pouvions mettre sur pied cent-mille guerriers, aussi braves, aussi intrépides que ceux qui formaient la garnison de cette faible fortification. Mais alors Haïti était un pays français; la masse considérait Toussaint comme un rebelle, qui cependant ne résistait avec tant d'opiniâtreté, quoiqu'il n'entrevît aucune chance sérieuse de succès, que parce qu'il avait compris le but de l'expédition française que la masse n'avait pas saisi : le rétablissement de l'esclavage. La plupart des indigènes étant alors français, ne voulaient pas de cette indépendance surtout tentée par Toussaint dont le nom était généralement en exécration depuis la guerre civile. **

Pendant que Leclerc faisait l'investissement du fort, les accords guerriers de la Marseillaise, s'élevèrent majestueusement de nos redoutes, et les cris de liberté sortant de nos rangs se prolongeaient dans les profondeurs des bois. Les soldats français, quoique indignés des atrocités des indigènes, voyant le drapeau tricolore flotter sur les remparts du fort, furent émus jusqu'aux larmes. Cette musique leur rappelait les beaux jours de gloire de leur patrie, lorsqu'ils combattaient sur les bords du Rhin, de l'Addige, pour la liberté du monde. Ils semblaient se dire : serions-nous les vils instrumens de la tyrannie? Ne serions-nous plus les vainqueurs de la Bastille, les fondateurs des Républiques Italiennes? Les mots de fraternité circulaient dans leurs rangs. Mais Rochambeau dont le cœur était fermé à tous les nobles sentimens, commanda de faire un roulement général de tambours et de commencer le feu. Ils canonnèrent et bombardèrent le fort, sans relâche, pendant toute la matinée. Les obus, éclatant parmi les indigènes, leur donnaient une mort sans gloire. Lamartinière, au petit fort, avec 200 hommes, répondait aux feux de Hardy et de Rochambeau. Magny, au grand fort, s'exposait comme le dernier des soldats. Les indigènes remplissaient leurs habits de boue, et méprisant la mort, les jetaient sur les obus qu'ils éteignaient quelquefois. La résolution de mourir était peinte sur tous les visages. Chaque soldat était deve-

* Les Indigènes avaient déjà perdu 400 hommes environ.

** A l'arrivée des français, beaucoup des cultivateurs du Nord répon-

nu un héros. Auraient-ils pu, ces braves, fléchir un instant, quand la voix courageuse d'une femme les exhortait à s'ensevelir sous les ruines du fort. Marie-Jeanne, femme de couleur, indigène du Port-Républicain, d'une éblouissante beauté, abandonnant les occupations de son sexe, venait, à chaque assaut que donnaient les français, affronter la mort sur les remparts. Une ceinture d'acier à laquelle était suspendu un sabre, entourait sa taille, et ses mains armées d'une carabine, envoyaient hardiment le plomb meurtrier dans les rangs français. Elle avait lié sa destinée à celle de Lamartinière, et combattait toujours à ses cotés.

Le capitaine-général avait vu tomber les meilleurs artilleurs de la division Boudet dont les batteries se ralentissaient. Le général Rigaud, qui se trouvait à ses côtés, l'exhorta en vain à confier le commandement de la batterie à l'adjudant-général Pétion, qui déjà avait établi, avec adresse, un mortier, en avant de la division Boudet, près du lieu où Dessalines avait fait égorger les blancs prisonniers à la Petite-Rivière. * Pétion, quoiqu'il eut la réputation d'une grande bravoure donnait mollement, à la tête de la 13e coloniale, depuis le commencement du siège. Les français virent sur sa physionomie combien il lui répugnait de combattre contre ses frères noirs et jaunes. Dès lors ils acquirent la certitude qu'il ne s'était armé que contre Toussaint, son ennemi personnel, mais qu'il ne deviendrait pas l'instrument de leurs vengeances. Pétion désirait la prise de la Crête-à-Pierrot qui devait porter le dernier coup à la puissance de Toussaint Louverture, il savait que sans son franc concours dans l'attaque, le fort serait finalement enlevé; il voulait que les indigènes lui sussent gré un jour d'avoir ménagé le sang de ses frères. Cependant les assiégés croyaient qu'il déployait contre eux le plus grand acharnement. Toutes les fois qu'une bombe, tombant dans le fort, y répandait la mort, les indigènes criaient : c'est Pétion ! gare Pétion !

Les bombes lancées des batteries dressées par Rochambeau exerçaient d'horribles ravages dans la fortification. Les cases que les indigènes avaient dressées étaient détruites, et pour achever leur malheur, l'artillerie française éteignit le feu de la batterie du petit fort, en la démontant. Rochambeau crut pouvoir enlever la redoute. Sa division s'ébranla ; quand elle fut arrivée près des fossés, il dit en s'adressant aux grenadiers de l'avant garde : Français, déjà trop longtemps votre courage s'épuise sous ces faibles remparts. Quelle

daient aux agens de Toussaint qui les excitaient à s'armer contre Leclerc: Quand nous avons pris les armes, avec le général Moyse, contre les blancs, le gouverneur ne nous a-t-il pas fait exterminer ? N'a-t-il pas fait exécuter Moyse, son neveu, pour plaire au gouvernement français ? qu'il ressuscite Moyse, pour combattre les blancs !

* L'artillerie de l'armée expéditionnaire n'était pas généralement bien

honte pour nous, si l'Europe qui nous contemple disait dans son étonnement : quelques rebelles qui ont si souvent fui à l'aspect du fouet, ont détruit une armée française. Grenadiers, regardez cette redoute ; c'est là qu'il faut bivaquer cette nuit ou mourir. Vive la République! La charge se fit entendre et la fusillade recommença plus meurtrière que dans les autres assauts. Les grenadiers français se précipitèrent avec ardeur dans les fossés, les franchirent et pénétrèrent en grand nombre dans les redoutes. Le combat devint des plus meurtriers. Les épées sont teintes de sang, depuis la pointe jusqu'à la garde; assiégeans et assiégés combattent corps à corps; le plus fort triomphe du plus faible; l'on n'entend plus que par intervalles le bruit de la mousqueterie; la baïonnette exerce ses ravages, et les sabres étincellent en se croisant. Lamartinière s'expose comme le dernier des soldats; de sa main il immole bien des ennemis; il était sur le point d'être abattu par un soldat français, lorsque celui ci fut renversé d'une balle. « Courage! courage! disait-il, à ses compagnons d'armes! c'est leur dernier effort; demain ils leveront le siège; nous aurons terminé nos fatigues; vous reverrez vos femmes, vos enfans. » Pendant qu'il parlait, les rangs des indigènes retentissaient des cris de victoire, et les assaillans se retiraient emportant le général Rochambeau qui s'était démi la jambe en se précipitant dans les fossés. La division Rochambeau venait de perdre 300 soldats et plus de 50 officiers tués dans les fossés. Déjà plus de 1,500 cadavres de soldats blancs gisaient autour de la Crête à Pierrot. Les indigènes passèrent le reste de la journée à transporter au loin les cadavres qui encombraient les fossés.

Du 1er au 3 Germinal (du 22 au 24 Mars) le grand et le petit fort furent canonnés et bombardés avec vigueur. Le colonel Jean-Baptiste Louverture fut tué par un coup de mitraille. L'artillerie indigène ne put lutter contre la supériorité de celle des français. Le petit fort, ouvert de toutes parts, ne fut plus tenable. Lamartinière l'abandonna dans la nuit du 22, et rentra avec 150 hommes dans le grand fort, où il apporta la confiance et l'enthousiasme. Les remparts de cette dernière fortification étaient aussi détruits; il n'y avait plus aucun abri contre les boulets; les vivres et les munitions venant à manquer, la garnison mangea du cheval, et les cailloux remplacèrent les balles. Lamartinière annonça à ses compagnons la détermination qu'il avait prise de s'ensevelir sous les ruines de la Crête. Cette énergique résolution fut accueillie avec enthousiasme par ces braves qui entonnèrent des hymnes de liberté.

Dans la matinée du 24 Mars, un vieux noir, boiteux, sourd et

servie. Leclerc, dans ses lettres au ministre de la Marine et des Colonies, demande sans cesse des officiers du génie, et se plaint de la nullité de la plupart de ceux qu'on lui avait donnés.

presque muet, accompagné d'une vieille noire, était arrêté par les français dans les environs du fort. Les soldats européens, le prenant pour un espion, l'interrogèrent; il ne répondit, avec des yeux hagards, que par des bêlemens; ils l'emmenèrent au général Leclerc qui, reconnaissant qu'il était idiot, ordonna de le renvoyer. En le conduisant jusqu'aux bords du fleuve, ils le maltraitèrent à coups de plats de sabre et de bâton; il se mettait à genoux et bêlait. Quand ils le lâchèrent, il traversa le fleuve avec difficulté, disparaissant sous l'eau, aux grands éclats de rire des français. Dès qu'il eut atteint, avec sa compagne, la rive opposée, il se redressa, cessa d'être sourd, boiteux et muet, dansa la Chica, * invectiva les blancs, fit plusieurs bonds avec l'agilité du cabrit, et se précipita vers le fort, au milieu d'une grêle de balles. Les français reconnurent qu'ils avaient eu affaire à un espion, où à un émissaire des plus adroits. Cet homme était un vieil officier africain envoyé par Dessalines. Il pénétra dans le grand fort, et présenta à Lamartinière un anneau: c'était l'ordre de l'évacuation. Les soldats versèrent des larmes de rage, quand il fut décidé qu'ils abandonneraient la Crête-à-Pierrot. Mais l'ordre de Dessalines était pour eux un arrêt auquel il fallut se soumettre sans murmurer. Le 24 Mars, à 8 heures du soir, ils encombrèrent les fossés, sortirent du fort dans le plus profond silence, et marchèrent contre la ligne de la division Boudet placée entre la division Rochambeau et une réserve, sous les ordres de l'aide-de camp Burke, sur la gauche de l'Artibonite. Une sentinelle ennemie donna l'alarme. Les français firent sur les indigènes une vive fusillade. Le colonel de la 9e coloniale, Bodin, et l'adjudant-commandant d'Henin, leur présentèrent un front formidable. Nous perdîmes la moitié des nôtres. Le reste, au nombre de 300, se replie sur la division Rochambeau, passe sur le corps d'une demi-brigade française, s'ouvre, à la baïonnette, un passage au-travers des blancs, et se jette dans les bois. Les gémissemens des blessés que les indigènes étaient obligés d'abandonner leur arrachaient des cris douloureux. Le colonel Lefèvre, à la tête de la 19e demi-brigade légère, s'élança à leur poursuite. Lamartinière se retournant, comme un lion furieux, l'attendit au pied du morne de la Tranquillité, derrière la division Rochambeau, lui livra un combat sanglant, et le culbuta dans les eaux de l'Artibonite. Il fit, sans être inquiété, sa jonction avec le général Dessalines, au sommet du morne du Calvaire. A la pointe du jour, les français pénétrèrent dans le fort. Ils y trouvèrent les instrumens de musique de la garde d'honneur, les douze pièces que Dessalines y avait placées, et massacrèrent tous les blessés. Des mornes voisins, les indigènes découvrirent des cadavres mutilés, pendus aux branches des arbres qui entouraient le fort. Par cette

* Danse lascive des cultivateurs haïtiens.

barbare exécution, Leclerc avait cru les effrayer; mais en les aigrissant, il ne fit que les exciter à rompre le dernier chaînon qui les attachait à la métropole.

Le siége de la Crête à Pierrot doit être placé dans les pages de l'Histoire au rang des faits d'armes les plus mémorables. En 1802, le soldat français qui parlait de ses campagnes, et citait les traits de sa valeur, disait avec fierté, en portant la main à son bonnet: j'étais à la *ville à Pierrot*. *

La prise de ce fort porta le dernier coup à la puissance de Toussaint Louverture. Cette conquête avait couté aux français de bien grands sacrifices. Ils frémirent à l'idée des obstacles insurmontables qu'ils auraient rencontrés, si la majorité de notre population s'était insurgée contre eux. Leurs pertes avaient été si considérables autour de cette éminence, que Leclerc défendit à ses généraux de les publier et même d'en parler dans les villes de la colonie, dans la crainte que les détails de ce fait d'armes ne ranimassent les partisans de Toussaint. **

Dessalines, Lamartinière et Magny se réunirent à Eschassériaux, au Petit Cahos, et se rendirent ensuite sur l'habitation Marchand, dans la plaine de l'Artibonite, avec les débris de la garnison de la Crête-à-Pierrot.

Pendant que le gros de l'armée française cernait la Crête-à Pierrot, le département du Nord se trouvait presque dégarni de troupes. Toussaint résolut d'en profiter pour y porter la guerre, et soulever les cultivateurs de ce département. A la tête de sept compagnies de la 4e. coloniale, sous les ordres du chef de bataillon Gabart, de quelques compagnies de la garde d'honneur du Nord, commandées par Pourcely, et accompagné de l'adjudant-général Fontaine, il franchit les mornes de St-Michel, et se dirigea vers Ennery. La faible

* On lit dans les mémoires du général français Pamphile de Lacroix, tome II, page 170: " La retraite qu'osa concevoir et exécuter le commandant de la Crête-à-Pierrot est un fait d'armes remarquable. Nous entourions son poste au nombre de plus de douze mille hommes; il se sauva, ne perdit pas la moitié de sa garnison, et ne nous laissa que ses morts et ses blessés. Cet homme était un quarteron à qui la nature avait donné une âme de la plus forte trempe: c'était Lamartinière, le même qui s'était mis à la tête de la résistance du Port-au-Prince contre la division Boudet, et qui, en plein conseil, avait cassé la tête au commandant de l'Artillerie Lacombe (blanc.) "

** Dans sa lettre au ministre de la Marine et des Colonies, publiée dans le Moniteur de 1802, Leclerc n'accuse qu'une perte de 500 hommes. Pamphile de Lacroix parle de plus de 1,500 hommes. Les indigènes ont évalué la perte des français à 2,000 hommes au moins.

garnison de ce bourg, dès qu'elle sut son approche, se replia sur les Gonaïves. Il eût pu enlever cette ville, s'il avait été dans son plan d'occuper le littoral. Car les français déjà terrifiés par les échecs que leurs troupes avaient reçus à la Crête-à-Pierrot, voyant Toussaint pénétrer dans le Nord, croyaient le général Leclerc anéanti à la Petite Rivière de l'Artibonite. Ils étaient sur le point de se jeter dans les chaloupes qui longeaient le littoral, pour atteindre une frégate mouillée dans la rade des Gonaïves. Toussaint entra au bourg d'Ennery où il organisa quelques compagnies de cultivateurs. Delà, il se rendit à la Marmelade où il apprit que Dessalines, sorti de la Crête-à-Pierrot, avait été battu au Nolo, et s'était retiré au sommet des mornes, en observation. On lui annonça aussi que Romain, dans les mornes du Limbé, Sylla dans ceux de Plaisance, combattaient toujours pour lui avec une rare intrépidité. Le bourg de Plaisance était occupé par le général Desfourneaux.

Afin d'entrer en communication avec Maurepas dont il ignorait le sort, l'ex gouverneur résolut d'enlever Plaisance, et de ne s'arrêter qu'au sein des montagnes du Port-de Paix. Il ordonna à l'adjudant général Fontaine d'attaquer un fort dressé sur l'habitation Bidourète. L'assaut fut donné par les indigènes qui s'en emparèrent. Des renforts sortis de Plaisance, pour les en chasser, furent repoussés avec perte. Alors, le général Desfourneaux, en personne, à la tête de 1,500 hommes, se mit en mouvement. Toussaint vola à sa rencontre. Ils se trouvèrent en présence sur l'habitation Laforestrie, entre Bidourète et Plaisance. Le général indigène divisa son armée en deux colonnes. Celle de droite fut confiée à Gabart, et celle de gauche à Pourcely. Celui ci reçut l'ordre d'aller assaillir Desfourneaux par derrière, par des chemins de traverse, pendant que Toussaint le combattrait de front. L'affaire s'engagea à droite avec acharnement. Gabart, à la tête des grenadiers de la 4e., culbuta Desfourneaux qui battit en retraite, en bon ordre, quoiqu'il fut vigoureusement chargé par soixante dragons. Toussaint s'aperçut que le général français, ne trouvant aucun obstacle à gauche, manœuvrait pour le prendre en flanc, le long d'un sentier bordé de précipices d'un côté, et de l'autre dominé par des rochers à pic. Il expédia auprès de Pourcely un aide de camp qui revint lui annoncer que la colonne de gauche s'était indubitablement égarée, car il ne l'avait pas aperçue. En effet, Pourcely, indigène de Jean-Rabel, ne connaissant pas le quartier de Plaisance, s'était perdu dans les bois avec toute sa troupe. Toussaint laissa Gabart répondre à la fusillade de l'ennemi, et se transporta à gauche avec ses dragons et 100 grenadiers. Tout-à coup il aperçoit au premier rang des français un bataillon noir de la 9e du Port de Paix, commandé par Golart. Il ne douta plus de la soumission de Maurepas. Il s'élança seul jusqu'à vingt-cinq pas au-devant de ses anciens soldats, et leur dit: Braves

compagnons d'armes, pourriez-vous tirer sur vos frères! Les blancs seuls sont nos ennemis. Les soldats de la 9e, attendris et ébranlés par ces paroles, jettent leurs armes et se précipitent aux genoux de Toussaint, en criant: Vive le gouverneur! vive notre général! Les français, rangés en bataille derrière eux, témoins de cette scène, firent sur eux une décharge formidable: ils se débandèrent et se jetèrent dans les bois. Cette malheureuse circonstance répandit le désordre dans les rangs des grenadiers de Toussaint. Ils battirent en retraite, longeant le sentier dont nous avons parlé; et l'adjudant-général Fontaine évacua le fort Bidourète. Toussaint, suivant le chemin, au milieu d'une grêle de balles, courut les plus grands dangers. Il vit tomber, à ses côtés, plusieurs officiers, entre autres, un jeune homme, venu à sa rencontre, porteur d'une lettre de Dessalines, qui fut atteint d'une balle en la lui remettant. Par cette missive, Toussaint apprit que la garnison de la Crête-à-Pierrot faisait toujours une vigoureuse résistance. Quand l'ennemi eut cessé de le poursuivre, il réunit la colonne de Pourcely, qui s'était égarée dans les bois, à celle de Gabart, et vola au secours de la garnison de la Crête à Pierrot. Il vint s'établir derrière la division Boudet, au Nord-Est de la Petite-Rivière de l'Artibonite, dans le chemin des Petits Cahos, sur l'habitation Marcail, située dans la section de la savane Brûlée. A peine fut-il huit heures du soir, qu'il entendit une vive fusillade: c'était Lamartinière qui évacuait le fort, comme on l'a vu. Toussaint prit aussitôt le chemin du quartier de Marquez, aux Petits Cahos.

Le général Charles Bélair devait aussi se mettre en marche pour secourir la Crête-à-Pierrot, quand il apprit la retraite de Lamartinière. Il partit de l'habitation Monovrier, dans les mornes de l'Arcahaie, et se rendit aux Cahos auprès de Toussaint Louverture.

Pendant cet intervalle, le général Christophe parcourait le département du Nord avec une audace extraordinaire. Il souleva les cultivateurs de la Grande Rivière, du Trou, du Terrier-Rouge, de Limonade, du Quartier Morin, incendia les maisons et les jardins de cannes de la plaine du Nord, et vint braver le général Boyer qui commandait au Cap jusque sous les murailles de l'Hôpital et de la Petite Anse. Le général Boyer, secondé par l'amiral Villaret Joyeuse, tira de l'escadre tous les soldats de l'artillerie de marine et un corps de 1200 matelots qui combattirent vigoureusement les insurgés, et les repoussèrent. Des chaloupes armées se tinrent en station à la Petite Anse, à la rivière de Galifet, et sur tous les points de la côte qui pouvaient être assaillis. Les environs du Cap ne seront cependant dégagés que par l'arrivée du général Hardy sortant de la Crête-à-Pierrot.

En même temps le contre-amiral Magon, quoiqu'il n'eut sous ses

ordres que peu de troupes, repoussait les attaques des cultivateurs dans les environs du Fort-Dauphin, et préservait de la dévastation les quartiers de Maribaroux, d'Ouanaminthe, de Vallière, de Laxabon. Les marins de deux vaisseaux de ligne et d'une frégate, mouillés au Fort-Dauphin, le secondèrent énergiquement.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

1802.

Sommaire. Leclerc part de la Petite-Rivière de l'Artibonite pour St. Marc.—Déportation de Rigaud. Il est emprisonné en France, dans la forteresse de Joug.—Dessalines tente de forcer le Mirebalais; il est repoussé.—Les divisions de l'armée française, sortant de la Crête-à-Pierrot, se rendent à leurs destinations.—Rochambeau se rend aux Gonaïves.—La division Boudet arrive au Port-Républicain.—Effet de la déportation de Rigaud sur ses anciens partisans.—Lamour Dérance devient hostile aux français.—Toussaint est retranché aux Cahos.—Description de la position qu'il occupe.—Il envoie à Boudet des paquets pour le 1er. Consul.—Hardy, se rendant au Cap, bat Christophe au Dondon.—Il est ensuite battu par Toussaint en personne.—Toussaint établit un cordon, dit cordon du Nord, de la Grande-Rivière à la Marmelade.—Il en confie le commandement à Christophe.—Il établit son quartier-général à St.-Raphaël.—Arrivée au Cap de la division de Flessingue et de celle du Hâvre.—Le général Boyer est battu à Ste-Suzanne par Sans-Souci et Christophe.—Leclerc retourne au Cap.—Martial Besse soumet quelques révoltés de la Tortue.—Leclerc fait travailler à la reconstruction du Cap.—Départ pour Brest de l'amiral Villaret Joyeuse.—Dessalines réorganise un corps d'armée dans la plaine de l'Artibonite.—Nouveau plan de campagne de Toussaint.—Son influence sur les masses est presque anéantie. Mésintelligence entre Dessalines et Charles Bélair.—Christophe se dispose à se soumettre.—Sa correspondance avec Vilton, Leclerc, Hardy.—Entrevue qu'il a avec Leclerc au haut du Cap.—Il livre au général Salm tout le cordon du Nord.—Toussaint abandonné de Christophe, se détermine à se soumettre.—Sa correspondance avec Leclerc.—Dessalines conseille à Toussaint de ne pas se soumettre.—Toussaint rejette ses conseils et se rend au Cap.—Réception brillante qu'on lui fait.—Il jure fidélité au nouveau gouvernement.—Adieux de Toussaint à sa gar-

de.—Il choisit pour sa retraite la vallée d'Ennery.—Mort de Villate au Cap.—L'arrêté qui mettait Toussaint hors la loi est rapporté.—Les troupes coloniales qui avaient combattu sous les ordres de Toussaint sont dispersées sur différents points de l'île—Dessalines reçoit l'ordre de se rendre à St.-Marc; Lamartinière, au Port-Républicain.—Les troupes coloniales sont incorporées dans l'armée française.—Les grades donnés par Toussaint, depuis l'arrivée de l'armée française, sont déclarés nuls.—Armes et munitions qu'on fait rentrer dans les villes du littoral.—Toute la colonie est soumise, de Samana à Tiburon.

Leclerc, maître de la Crête-à Pierrot, songea à rétablir ses communications avec les villes qu'il occupait. Il ordonna aux différentes divisions de son armée de se rendre à leurs destinations, et partit pour St. Marc, après avoir laissé une forte garnison à la Crête à Pierrot. La division Rochambeau se rendit aux Gonaïves, celle de Hardy se dirigea sur le Cap, celle de Boudet, sous les ordres du général Pamphile de Lacroix, prit la route du Port Républicain.

Quand Leclerc arriva à St. Marc, il se résolut à déporter le général Rigaud dont la présence dans la colonie pouvait être gênante, quand il s'agirait de rétablir la servitude. Quelques plaintes portées contre lui par le général Laplume qui commandait aux Cayes, fournirent un prétexte au capitaine général. A l'arrivée de l'armée française des murmures sans importance s'étaient manifestés dans le voisinage des Cayes.

Les autorités constituées en avaient été extraordinairement effrayées. Laplume, et les colons qui formaient son conseil, écrivirent à Leclerc que le nom de Rigaud avait été prononcé par les mécontens Depuis la fin de la guerre du Sud, le général Laplume était en possession des meubles qui avaient orné la demeure de Rigaud, aux Cayes. Il se disait las des demandes de celui ci qui réclamait sans cesse, depuis son retour à St. Domingue, les objets qui lui appartenaient. Les mandataires de Rigaud n'avaient pu obtenir jusqu'alors la levée du séquestre que Toussaint avait établi sur ses biens. Boisrond Tonnère affirme dans ses mémoires* que Laplume fit savoir au général Leclerc que Rigaud, depuis son retour, lui adressait continuellement des lettres pleines d'arrogance, ne respirant que la haine la plus implacable, haine qu'il lui portait à cause de son dévouement aux blancs. Laplume ajoutait que tous ceux qui paraissaient redouter le rétablissement d'une prétendue servitude parlaient de le mettre à leur tête. Leclerc, quoiqu'il n'ignorât pas le dévouement de Rigaud à la France, se saisit avidement

* Ces mémoires de Boisrond Tonnère, bien au-dessous, quant au style, de ses immortelles proclamations, sont presque en entier un panégyrique de Dessalines. Ils forment une brochure d'une centaine de pages.

de ce prétexte pour le déporter. Les indigènes, en général, l'avaient accueilli, du reste, avec tant d'enthousiasme, que Rochambeau qui le détestait, comme presque tous ceux de sa caste, fit savoir au général Leclerc que la présence de ce mulâtre dans l'Ouest, ne pourrait qu'être nuisible aux intérêts français. Rigaud était devenu inutile au capitaine général qui ne s'était servi de son influence sur ses anciens partisans, que pour combattre avec succès Toussaint Louverture. Le 1er Consul ne l'avait renvoyé dans la colonie qu'afin qu'il eût pu ramener les citoyens du Sud, sous les drapeaux de la France, s'ils s'étaient prononcés contre elle, à l'arrivée de l'expédition. Rigaud se serait efforcé de les convaincre que la métropole ne voulait que faire expier à Toussaint toutes les atrocités qu'il avait exercées dans leur département après la guerre civile.

Le capitaine général fit appeler Rigaud qui ignorait tout ce qui se tramait contre lui, et lui dit : mon cher général, vous pouvez écrire à votre famille qui se trouve au Cap, qu'elle ait à s'embarquer pour les Cayes ; car vous devez m'accompagner dans le Sud que je vais visiter. Il y avait dans la rade de St. Marc deux frégates, la Cornélie et la Guerrière. Rigaud fut d'autant plus heureux de cette courtoisie du capitaine-général qu'il avait déjà demandé l'autorisation d'aller régler des affaires de famille aux Cayes. Il annonça par une lettre, à son épouse, la faveur dont l'honorait Leclerc. Celui-ci s'embarqua sur la Guerrière. Rigaud fut conduit à bord de la Cornélie, après avoir embrassé, sur le rivage, un grand nombre des officiers du Sud qui étaient revenus de St. Yague de Cube dans la colonie, sur les frégates l'Indienne et la Créole. Rigaud étonné de n'avoir pas été conduit à bord de la Guerrière où était Leclerc, en demanda le motif au capitaine du navire. Celui-ci lui répondit sèchement qu'il était prisonnier et qu'il eût à remettre son épée. Rigaud, dans son indignation, aima mieux la jeter à la mer que la rendre. La Cornélie appareilla pour le Cap. Quand elle arriva dans la rade de cette ville, elle envoya ses chaloupes au rivage.

On les chargea des objets les plus précieux qui appartenaient à la famille du prisonnier. Les matelots, pendant qu'ils retournaient à bord, remplirent leurs havresacs de l'argent, des bijoux et du linge qu'ils trouvèrent dans les paquets qui leur avaient été confiés, et firent sombrer la chaloupe qui en était particulièrement chargée. Quand ils atteignirent la Cornélie, ils déclarèrent au capitaine que par une fausse manœuvre la barque avait été renversée sens dessus dessous. C'était le prélude des crimes qu'un grand nombre d'officiers de marine commettront sur les infortunés indigènes qui seront enchainés à leurs bords. La famille de Rigaud s'embarqua dépourvue des objets de première nécessité; elle ne possédait que quelques gourdes que des femmes indigènes du Cap, touchées

de son malheureux sort, lui avaient données Ces femmes seront plus tard pendues pour cet acte de générosité envers des frères infortunés. La Cornélie fit voile pour France. Quand elle y arriva Rigaud fut jeté dans les prisons de la forterésse de Joug.

Dès que Leclerc parvint au Port-Républicain, il apprit que Dessalines avait tenté de forcer le Mirebalais, et qu'il avait été repoussé avec perte. Il se résolut aussitôt après, sur la demande des négocians français, à accorder au commerce national des avantages dont il n'avait pas joui sous Toussaint Louverture. Il publia l'ordonnance qui suit:

ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE.

Au Quartier-Général du Port Républicain, le 10 *Germinal, l'an* 10 *de la République* (31 *Mars* 1802).

Le Général en chef ordonne,

Art. 1er. Tous les bâtimens français, arrivant directement de la France, et chargés de marchandises françaises, ne seront assujettis, pour les droits d'importation et d'exportation, qu'à payer la moitié de ceux qui sont exigés pour les navires étrangers.

Art. 2. Tous les bâtimens qui apporteront des marchandises sèches, fabriquées ailleurs qu'en France, paieront par droit d'importation, vingt pour cent.

Le général en chef, (Signé) LECLERC.

Pendant cet intervalle, la division Boudet, sous les ordres de Pamphile de Lacroix, s'était rendue à St-Marc. Delà, elle se dirigea sur les Matheux pour disperser quelques rassemblemens. Elle essuya les plus grandes fatigues, en gravissant les sources de Montrouis, au-travers de chemins obstrués, presque impraticables. Si Charles Bélair s'était trouvé dans ce canton, c'en était fait de cette division, de l'aveu des généraux français. Quand elle parvint aux Matheux, elle n'eut sous les yeux que des campagnes abandonnées, couvertes de cadavres blancs. La 7e. s'était retirée avec Charles Bélair, dans les montagnes des Cahos, auprès de Toussaint Louverture. Pamphile de Lacroix adressa à Charles Bélair une lettre par laquelle il l'exhortait à imiter Laplume, Clervaux, Paul Louverture et Maurepas qui s'étaient soumis au nouveau gouvernement. Charles Bélair lui répondit qu'il était déterminé à mourir pour la cause de Toussaint, gouverneur légitime de la colonie.

La division française reprit le chemin du Port-Républicain. Quand elle atteignit le morne du Mardi-gras, Pamphile de Lacroix reçut une lettre du général Boudet qui lui recommandait de hâter sa marche, de faire au Port-Républicain une entrée solennelle, en distribuant ses

troupes de telle sorte que la population de couleur de l'Ouest ne put pas découvrir les pertes éprouvées par les français, à la Crête-à Pierrot. Quand il arriva à une lieue du Port-Républicain, sur l'habitation Drouillard, Pamphile de Lacroix aperçut l'artillerie de la place, attelée, venant à sa rencontre, pour grossir sa division. Il rangea ses soldats sur deux rangs seulement, par pelotons de seize hommes, laissa d'assez grandes distances entre les pelotons, et entra en ville, au son de la musique et des tambours. Le général Boudet crut qu'il avait obtenu l'effet qu'il voulait produire. Mais le vide qui existait dans l'armée n'échappa point aux indigènes qui acquirent plus que jamais le sentiment de leur force. Jusqu'alors ils étaient divisés en trois partis: celui de Toussaint Louverture, le plus faible et le plus énergique; celui qui souhaitait l'expulsion des français, mais après la chûte de Toussaint, dont la domination avait été trop sanglante; enfin le parti vraiment français, ennemi de Toussaint Louverture, ennemi de toute idée d'indépendance, aidant de bonne foi au triomphe des armes françaises, mais voulant avant tout le maintien de la liberté et de l'égalité. Nous les verrons plus tard se confondre en un seul, résister au rétablissement de l'esclavage, et inscrire sur leur drapeau, Indépendance ou la Mort.

Quelques jours après l'entrée de la division Boudet au Port-Républicain, le général Leclerc annonça, par une proclamation, la déportation du général Rigaud. Il prétendait qu'il voulait troubler, pour satisfaire son ambition, l'ordre qui venait d'être rétabli par de si grands sacrifices. Une lettre que Rigaud avait adressée, aux Cayes, à un nommé Duroneerey, fut affichée au Port Républicain. Il chargeait celui ci de réclamer tous ses meubles du général Laplume qui en jouissait. Cette lettre se terminait par ces mots: « Lorsque j'aurai entièrement fini de combattre les incendiaires du Nord, je retournerai dans le Sud, pays qui m'a vu naître et que j'ai commandé avec gloire. » Les français prétendirent qu'il voulait reprendre le commandement en chef de ce département.

L'embarquement de Rigaud fit naître la défiance dans la population de couleur. Elle considéra cet acte comme une atteinte portée à la liberté individuelle de tous les indigènes. Au Port Républicain, quand le général Pamphile de Lacroix, chef de l'état-major de la division de l'Ouest, parla de cette circonstance aux officiers de la 13e coloniale qui étaient venus le saluer, après une revue, un morne silence régna dans la salle. Petion, à la tête de l'état-major du corps, composé de noirs et d'hommes de couleur, s'arrêta, au sortir de la maison, devant l'affiche qui contenait la lettre de Rigaud, et la lut attentivement. Il ne put contenir son émotion, et dit avec humeur à ses compagnons d'armes qui l'entouraient: « c'était bien la peine de le faire revenir, pour lui donner ce déboire, ainsi qu'à nous tous. » Pamphile de Lacroix, caché derrière une des jalou-

sies de la salle, le vit et l'entendit. Cette circonstance, et celle de la Crête-à-Pierrot le portèrent à le signaler au capitaine général, comme un mulâtre dangereux. Lamour Dérance, ce fameux chef de bandes, se trouvait alors au Port-Républicain. Dès qu'il apprit la déportation de Rigaud, il se hâta de retourner dans ses montagnes inaccessibles, n'ayant plus aucune confiance dans les français, résolu à se tenir sur ses gardes, et à commencer les hostilités contre eux, à la première occasion favorable. Lamour Dérance, pendant la guerre civile entre Toussaint et Rigaud, s'était toujours montré, dans l'Ouest, le partisan de ce dernier.

Nous avons vu que la diversion opérée dans le Nord par Toussaint Louverture, pour dégager les rives de l'Artibonite du gros de l'armée française, avait échoué complètement par la victoire que Desfourneaux remporta sur lui, à Plaisance. L'ex gouverneur, aussitôt après l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, alla se retrancher dans le quartier de Marquez aux Petits Cahos, à quinze lieues de la Petite Rivière. La longue chaîne des Cahos s'étend du Nord au Sud-Est, entre la vallée de Goâve et le quartier de l'Artibonite. Les cimes bleues de ces montagnes, couronnées de palmiers et de pins, se perdent dans les nues, en la saison des orages. D'énormes rochers enracinés dans leurs flancs, pendent au dessus des chemins qui les traversent. Des abîmes d'où il ne sort qu'un bruit sourd, tel que le mugissement des vagues de la mer, s'offrent sous les yeux du voyageur qui n'ose en sonder les profondeurs Dans certains quartiers, quand le soleil a atteint le milieu de son cours, l'atmosphère devient brûlante, le feu prend quelquefois de toutes parts aux herbes desséchées, les rochers éclatent, et ces lieux se transforment en fournaises. Un silence profond règne dans ses effrayantes solitudes. A peu de distance de ces lieux stériles, tant les contrastes sont fréquents dans nos montagnes, l'on rencontre une nature riante, une campagne arrosée de nombreux ruisseaux, une végétation prodigieuse, et des habitations admirablement cultivées. Une multitude de femmes, d'enfans, s'étaient réfugiés dans le quartier de Marquez avec Toussaint, chargés de ce qu'ils avaient de plus précieux, pour échapper à l'affreux pillage auquel se livraient les troupes françaises dans la plaine de l'Artibonite. Là, s'étaient réunis, en partie, les débris de l'armée de l'ex-gouverneur. Des ajoupas dressés à la hâte formaient dans une clairière, sur un plateau assez étendu, un cercle, au centre duquel s'élevait une tente surmontée d'un drapeau tricolore. Là, régnait une profonde tristesse. La guerre civile ravageait notre beau pays; le drapeau français guidait au combat les deux partis. Bientôt nous verrons Dessalines et Pétion, arracher ensemble la couleur blanche du drapeau tricolore, et déployer majestueusemant l'étendard indigène sur nos campagnes soulevées en masse au cri de l'Indépendance Nationale.

Les sentinelles placées aux extrémités du camp étaient immobiles à leurs postes. Les soldats qui tous méprisaient la mort étaient assis sur de larges pierres, autour de leurs armes peu nombreuses rangées en faisceaux, et attendaient avec impatience le signal du départ pour courir à de nouveaux dangers. Des officiers supérieurs, Gabart, Fontaine, Vernet, Pourcely, Placide Louverture, et une foule d'autres, tenant sous leurs bras des sabres resplendissants d'un vif éclat, marchaient silencieusement, en se croisant, autour de la tente principale, d'où ne se détournaient pas leurs regards attentifs. Dans ce pavillon était debout, près d'une table, Toussaint Louverture, maigre, petit de taille, aux traits mobiles, aux yeux vifs et aux gestes animés. Une riche épée pendait à ses côtés, par un ceinturon de velours doré, enrichi de pierreries. Il dictait à son secrétaire des lettres auxquelles il semblait porter le plus vif intérêt. C'était le 29 Mars, (8 Germinal). Quand il eut fini sa correspondance, il dit à un de ses aides de-camp : Amenez auprès de moi le chef de brigade Sabès et le lieutenant de vaisseau Gimont. Ces deux officiers, comme nous l'avons raconté, avaient été faits prisonniers, au Port Républicain, par Lamartinière. Traînés de morne en morne, livrés à toute la fureur des indigènes, mille fois ils avaient été sur le point d'être immolés. Mais l'ordre de Toussaint de les épargner seuls, avait toujours détourné de leurs têtes le sabre levé pour les frapper. Ils furent introduits dans la tente par l'adjudant-général Fontaine.—Citoyens, leur dit Toussaint, vous n'êtes plus prisonniers; vous serez accompagnés par des guides sûrs jusqu'au Port-Républicain, et vous remettrez ces dépêches au général Boudet. Toussaint faisait savoir au gouvernement français les vains efforts qu'il avait faits pour que le colonie ne devînt pas une vaste désolation. En même temps, il envoyait à Bonaparte une lettre particulière, en réponse à celle qu'il lui avait adressée. — « Vous n'avez jamais essuyé aucun mauvais traitement parmi nous, citoyens; vous avez été témoins de notre humanité envers beaucoup de prisonniers. La France, que le premier consul a égarée à notre égard, sera juste un jour envers nous, nous en avons la certitude. Elle rendra le général Leclerc responsable de tous ces désastres qu'il eût pu éviter à la colonie, en employant envers moi les formes de bienséance qu'il devait à un général français, son égal, dont les armes ont vaincu les Anglais et les Espagnols, et ont conservé à la métropole toute la colonie. » Le chef de brigade Sabès lui répondit : « Général, nous avons beaucoup souffert, et nous avons été témoins de bien des atrocités. Si vous n'aviez pas méconnu l'autorité légitime du capitaine général, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui toutes les calamités qui nous affligent. » — Toussaint, dissimulant autant qu'il était en son pouvoir l'indignation que cette audacieuse réponse avait excitée en son cœur, répli-

qua vivement : « Vous méconnaissez la noblesse de mon âme, citoyen; j'aime trop mon pays pour sacrifier son bonheur à mon ambition. Le général Leclerc s'est présenté dans la colonie, je ne dirai pas comme un gouverneur légalement envoyé par sa nation, mais comme un ennemi. Il m'a sommé de lui remettre l'autorité, comme si j'étais un rebelle placé par les circonstances à la tête des affaires de la colonie, comme si je m'étais déclaré indépendant de la France que je chéris. Je n'ai fait la guerre qu'au capitaine-général. N'étais-je pas gouverneur français, proclamé par l'Assemblée Centrale? N'avais je pas antérieurement reçu de la Commission civile le titre de général en chef de la colonie? Ce titre ne me fut il pas confirmé par le premier consul? Devais-je me soumettre aux caprices de Bonaparte, entouré de vils et cruels colons, de mes ennemis personnels? Le fer et le feu ne couvriraient pas de sang et de ruines les mornes et les plaines, si le général Leclerc m'avait donné avis de son arrivée, avant d'avoir commencé les hostilités. Je lui aurais cédé l'autorité, et la guerre n'eût pas éclaté avec toutes ses fureurs. N'était-il pas de mon devoir de défendre le territoire français, lorsque des pavillons étrangers se présentaient pour le violer? * Car quels précédens pouvaient me faire penser que c'était une armée française qui débarquait avec un nouveau gouverneur français? Le premier consul m'avait-il annoncé le départ de l'expédition? Ne pouvais je pas prendre le capitaine-général lui-même pour un rebelle fuyant la patrie, et venant, de son propre mouvement, prendre possession de la colonie? Vous, lieutenant Gimont, si un capitaine de corvette, naviguant en pleine mer, se trouvait tout-à-coup assailli par le feu d'un vaisseau de sa nation qui le sommât d'amener pavillon; que ferait il, ce capitaine? Il se défendrait, comme il l'eût fait contre un forban. Le capitaine général n'a employé aucun des procédés qu'il devait à un gouverneur français, son égal, et tout le sang qui a été versé rejaillira sur sa tête. Vous pouvez vous retirer, citoyens. »

Les deux français n'avaient pas remarqué sans inquiétude l'indignation de Toussaint Louverture. Ils firent, à la hâte, leurs dispositions de départ, s'élancèrent de toute la vitesse de leurs chevaux sur la route des Verrettes, et ne sentirent leur existence assurée que lorsqu'ils furent au-delà des pays insurgés.

Toussaint fit un signe à ses aides-de camp qui se retirèrent. Il demeura seul dans sa tente avec son secrétaire. Il croisa ses bras sur sa poitrine; sa tête était brûlante; son cœur battait convulsivement; ses yeux se dérobaient sous les plis de ses sourcils. Ses actions passées venaient en foule assaillir sa mémoire. L'inquiétude

* Toussaint voulait parler des pavillons hollandais et espagnols qui existaient au milieu de la flotte française.

et le remords semblaient l'agiter. Il s'assit abimé dans de profondes réflexions. Le sang inutilement répandu après la guerre du Sud, guerre cependant juste que nécessitait son acheminement vers l'indépendance de son pays, l'amnistie du 1er Messidor qu'il avait violée, l'exécution barbare de Moyse, son neveu, sacrifice sans fruit qu'il avait fait à la perfidie coloniale, St-Domingue maintenant indépendant et bravant les forces de la France, si l'ambition de régner seul n'avait précipité Rigaud dans de si graves erreurs, le triomphe actuel d'Hédouville dont la mission avait été d'établir la division entre les noirs et les jaunes, de les laisser s'entr'égorger pour que les échafauds de la servitude fussent dressés sur leurs cadavres; la soumission de la plupart de ses lieutenans, les quelques hommes qui lui restaient fidèles, l'impuissance où il se trouvait de continuer la guerre, les suprêmes dangers de sa race: toutes ces convulsions passées, toutes les horreurs qu'il voyait dans le lointain, devaient le livrer à cette horrible agitation. *

Dans son camp régnait un profond silence. Les sentinelles qui veillaient autour de sa tente virent un nuage de poussière qui grossissait en approchant sans cesse. Bientôt ils découvrirent, à l'extrémité du plateau, quatre cavaliers, dont les chevaux ruisselans de sueur, s'arrêtèrent tout-à-coup. Les quatre cavaliers se firent conduire auprès du général en chef. Toussaint Louverture, après un court entretien avec eux, donna ses ordres à ses aides-de-camp qui

* D'après quelques écrivains anglais, Toussaint aurait expédié au général Boudet la lettre dont la substance suit, à l'adresse de Bonaparte, en réponse à celle que celui-ci lui avait envoyée. Par cette lettre il aurait déclaré qu'il aimerait mieux mourir, les armes à la main, que de se rendre, que, dans tous les cas, s'il était contraint de mettre bas les armes, par la puissance des évènemens, sa soumission ne serait que feinte, et qu'à la première occasion favorable, il recommencerait les hostilités contre la France, et lui ferait une guerre franche, dont la devise serait: Indépendance de Saint-Domingue. Il aurait parlé de chiens amenés dans la colonie pour dévorer les indigènes. Cette lettre est apocryphe. Elle est tout-à-fait contraire à la politique qu'avouait Toussaint, à cette époque, dans toutes les pièces officielles qu'il expédiait à l'étranger. Etait-il, du reste, d'une nature à dévoiler ainsi ses projets ultérieurs, surtout lorsqu'il voulait tenter une réconciliation, il est vrai momentanée, mais présentée avec toutes les apparences de la sincérité. Comment aurait-il pu parler de chiens amenés pour dévorer les indigènes, quand ce fut Rochambeau qui envoya chercher ces bêtes féroces à l'île de Cube, par le général Noailles, long-temps après l'enlèvement de Toussaint. Nous pouvons encore avancer hardiment que Toussaint avait une intelligence trop fine pour écrire une lettre d'une telle maladresse. Du reste, la circonstance concernant les chiens prouve d'une manière évidente que cette pièce est supposée. La lettre que Toussaint envoya à Bonaparte n'était que la justification de sa résistance à Leclerc.

les transmirent de toutes parts. Les tambours du camp battirent aussitôt la générale, le son de la trompette se répéta jusqu'au fond des ravins, et une joie belliqueuse éclata parmi les soldats. Toussaint dont l'âge avait blanchi les cheveux, mais qui avait toute la vivacité de la jeunesse, s'élança sur son cheval, passa en revue sa faible armée, et lui fit prendre le chemin du Nord. Il allait attaquer la division Hardy, qui, sortie de la Petite-Rivière de l'Artibonite, avait passé le Petit-Fond et St-Michel, et se rendait au Cap. En arrivant à St. Michel, après avoir traversé Eschasseriaux et le fond Cabœuil, Toussaint apprit que les français étaient en marche sur le Dondon, où ils devaient se rafraîchir quelques jours. Il laissa St. Raphaël à sa droite, passa à travers le quartier du Bassaut, et atteignit le Dondon. Il ordonna au général Christophe de réunir ses troupes aux siennes. Ce général commandait aux débris de sa brigade et à plusieurs cents de miliciens du Dondon et de la Grande-Rivière. Toussaint, à la tête d'un escadron, sous les ordres de Morisset, et d'une compagnie de grenadiers, commandée par Gabart, résolut d'attaquer la tête de la division Hardy, pendant que Christophe en attaquerait la queue. Hardy partit du Dondon, à deux heures de l'après-midi. Il surprit le général Christophe qu'il culbuta. Il faillit même le prendre pendant qu'il fuyait à travers un bosquet de palmiers. Nos miliciens, poursuivis la baïonnette aux reins, se précipitèrent dans des sentiers connus d'eux seuls, et échappèrent aux français. Ils allèrent se rallier autour du général Toussaint Louverture qui attaquait la tête de la division. De vives décharges de mousqueterie remplirent les bois d'un bruit sourd et prolongé. Les grenadiers de la 4e coloniale, répandus de toutes parts, en tirailleurs, abattaient les français, en se protégeant derrière les arbres. Les balles des blancs se perdaient dans les feuillages, coupaient les branches et s'aplatissaient contre les pierres. Quand ils couraient à la baïonnette sur les indigènes, ceux-ci disparaissaient dans de petits chemins, et reparaissaient plus loin. Ils tombaient en poussant des cris de désespoir, et se tordaient sur une terre brûlante qu'ils appelaient déjà le tombeau des français. Hardy fut contraint de battre en retraite; il fut inquiété par Morisset et Placide Louverture, à la tête des dragons de la garde d'honneur, jusqu'au Carrefour formé par l'embranchement des routes du Cap et de la Grande-Rivière, et jusqu'à la Tannerie. Cependant il ne rentra au Cap qu'après avoir entièrement dégagé cette ville des bandes d'insurgés qui la cernaient. Depuis l'ouverture de la campagne, Placide n'avait cessé de déployer le courage le plus brillant.

Toussaint établit un cordon de troupes, de la Grande-Rivière à la Marmelade. Il l'appela le cordon du Nord, et en confia le commandement au général Christophe. Il se retira à St. Raphaël où il établit son quartier-général. Il fit fusiller l'administrateur général Vollée,

blanc français qui lui était très-dévoué, et qui avait mieux aimé le suivre, que d'aller joindre l'armée expéditionnaire. Vollée avait été son ami. Il fit rendre à ses restes les plus grands honneurs militaires. * Les français avaient perdu tous les points dont ils s'étaient emparés dans l'intérieur du Nord.

Presque en même temps les divisions de Flessingue et du Hâvre débarquèrent au Cap. Elles renforcèrent l'armée française de 2,000 hommes. Le général de brigade Boyer en fit aussitôt marcher une partie contre l'ennemi. Il sortit du Cap, à la tête de 1,500 hommes de troupes européennes, de deux bataillons de la 10e. coloniale qui avait fait sa soumission à Sto Domingo, et vint attaquer Sans Soucy et le colonel Jasmin qui commandaient à S.te-Susanne les miliciens de ce canton, sous les ordres du général Christophe. Il fut repoussé avec perte. Les insurgés firent quatre cents prisonniers qui furent conduits à Toussaint Louverture, à la Marmelade. Celui-ci les interrogea sur le but de l'expédition; ils lui répondirent qu'on ne les avait pas envoyés pour combattre, mais pour tenir garnison dans un pays français; que, du reste, ils découvraient qu'ils ne seraient pas plus heureux qu'en Egypte. Toussaint leur fit donner toutes sortes de soins, et leur laissa la liberté de circuler dans la campagne. Au grand étonnement des indigènes, ils se mirent à s'exercer à la course, dans les savanes, à la lutte, à sauter par dessus de larges fossés, et à s'élancer avec légèreté sur des chevaux fougueux. Les indigènes disaient à Toussaint : Quels sont ces blancs? ils franchiraient les mornes avec autant d'agilité que nous.—Ne vous ai-je pas déjà dit, leur répondit Toussaint, que Bonaparte nous a envoyé ses meilleures troupes; mais elles succomberont bientôt sous l'influence meurtrière de notre soleil.

Le capitaine général était revenu au Cap. Il envoya le général Dugua dans le Sud, avec mission de lui faire un rapport sur l'état de ce département, et le général Rochambeau à St-Marc. Il se proposait, de son côté, d'aller visiter la partie de l'Est. Il ordonna aussitôt de travailler activement à la reconstruction du Cap. Il demanda au ministre de la Marine et des Colonies des charpentiers, des menuisiers, des maçons; et lui annonça qu'ils trouveraient largement de quoi gagner leur vie, qu'ils seraient payés au poids de l'or, et qu'avec un peu de conduite, ils pourraient commencer une petite fortune.

Comme la saison des pluies allait arriver, il cantonna l'armée de

* Il avait cru pouvoir enlever à la connaissance de l'Europe, par l'assassinat de Vollée, qui ne l'avait jamais perdu de vue, toutes les atrocités qui avaient été commises autour de lui, depuis l'arrivée de l'armée expéditionnaire. Les français, de leur côté, commettaient les mêmes atrocités

la manière la plus commode, afin qu'elle n'eut pas à souffrir de l'hivernage. On lui avait envoyé par le Zélé et le Tourville quelques recrues sans fusils; ce qui était une faute grave, car l'armement de ces nouveaux soldats dégarnissait les arsenaux qui déjà ne renfermaient pas assez d'armes. Il s'en plaignit amèrement au ministre de la Marine, et lui demanda, en même temps, qu'on pût recevoir à St Domingue un paquebot par semaine, afin que le soldat fût à même d'avoir fréquemment des nouvelles de sa famille. Comme la tranquillité se rétablissait de toutes parts, l'amiral Villaret Joyeuse, jugeant que sa présence devenait inutile à St Domingue, partit du Cap, le 20 Germinal (10 Avril), et arriva à Brest avec huit vaisseaux de son escadre. Quelques jours après son départ, Leclerc apprit qu'une révolte avait éclaté dans les ateliers de la Tortue, petite île vis à vis du Port de Paix, en faveur de Toussaint Louverture. Il y envoya Martial Besse, homme de couleur, qui avait été nommé général par le peuple de Paris, à la prise de la Bastille. Martial Besse, par des mesures promptes et énergiques, fit rentrer les ateliers dans le devoir. Comme il les avait traités avec humanité après la victoire, n'exécutant pas les ordres cruels qu'il avait reçus, Leclerc le fit arrêter, à son retour au Cap, embarquer ensuite pour France. Peu de temps après son arrivée en Europe il fut emprisonné dans la forteresse de Joug.

Pendant cet intervalle, Charles Bélair se tenait aux Cahos auprès de Toussaint Louverture. Quant au général Dessalines, il était retenu, dans la plaine de l'Artibonite, sur l'habitation Marchand, par une fièvre violente. Il avait reçu l'ordre de Toussaint d'occuper les défilés qui conduisent au centre des mornes des Cahos. Quand il se releva, il commanda à ses officiers de réunir leurs troupes pour qu'elles fussent passées en revue. Quelle fut sa surprise quand il ne vit sous les armes que soixante hommes. Dans son indignation, il brûla la cervelle à deux capitaines qui étaient à ses côtés, et déclara aux autres officiers qu'ils seraient tous fusillés, si dans peu de jours, ils n'avaient pas réuni une force imposante. En l'espace de 48 heures il put se mettre à la tête de 3000 miliciens auxquels il communiqua son ardeur.

Depuis l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, Toussaint était devenu beaucoup plus humain envers les prisonniers français. Les deux partis, fatigués de tant de carnage, avaient suspendu les hostilités. Le capitaine-général, songeant à proposer à l'ex gouverneur de se soumettre, cessait toute agression. Il commençait à redouter, de la part des révoltés, une résistance desespérée, soutenue par l'horreur du rétablissement de l'esclavage. En effet, que n'auraient pas entrepris des hommes qui préféraient la mort à la servitude? Toussaint, de son côté, attendait l'hivernage, ou la saison des pluies et du débordement des rivières, pour recommencer la

guerre, si les français ne lui offraient pas une retraite honorable, et le maintien dans leurs grades et fonctions de tous les officiers qu'il avait sous ses ordres. Il se rendit sur l'habitation Paparel, y réunit tous les prisonniers français qui avaient été blessés, et leur fit prodiguer toutes sortes de soins. D'après son nouveau plan de campagne, Dessalines devait, aussitôt après le débordement des eaux de l'Artibonite, reprendre le camp de Castera et la Crête-à-Pierrot; Vernet devait reprendre les Gonaïves ; et pendant que Christophe arrêterait les forces françaises au cordon du Nord, il se proposait de s'emparer lui-même de Plaisance et du Limbé. Il comptait, pour le triomphe de ses armes, sur la défection des troupes coloniales qui s'étaient rendues aux français, et sur l'insurrection des cultivateurs du Nord. Il avait établi son quartier-général à la Marmelade. Là, il recevait des rapports qui l'affligeaient profondément sur la mésintelligence qui existait entre ses généraux : l'envie les divisait. Il employa en vain toute son autorité pour amener entre eux une réconciliation. Combien son influence ne s'était-elle pas affaiblie par les revers de la fortune ? Avant l'arrivée des français, quand il disait à un soldat: ôte-toi la vie; le malheureux sortait des rangs, et allait se donner la mort, sans murmurer. Dessalines mettait tout en œuvre pour perdre Charles Bélair dans l'esprit de l'ex-gouverneur. On se rappelle que Pamphile de Lacroix avait exhorté Charles Bélair, par une lettre, à se soumettre au capitaine-général: Dessalines s'étayait de cette circonstance pour l'accuser de trahison, et le faire fusiller.

Toussaint vit naître avec douleur une division qui devait considérablement affaiblir ses forces. Cependant il ne put se résoudre à sacrifier à la haine jalouse de Dessalines un général dont l'innocence était si évidente. Charles Bélair lui avait envoyé la lettre qu'il avait reçue du général français, ainsi que la réponse qu'il lui en avait faite. Toussaint se vit contraint de les éloigner l'un de l'autre. Il remplaça Charles Bélair, aux Grands Cahos, par le colonel Montauban. Il le fit venir, auprès de lui, à la Marmelade. Charles Bélair était son favori intime; il l'avait choisi pour le remplacer au gouvernement de la colonie. Dessalines envieux des faveurs dont jouissait son rival auprès de l'ex gouverneur lui portait une haine implacable, haine qu'il assouvira plus tard.

Le général Christophe, commandant du cordon du Nord, brisé par les armes françaises, se résolut, de son côté, à faire sa soumission au général Leclerc, à l'insu de Toussaint Louverture. Il entra en pourparler avec le citoyen Vilton, homme de couleur, qui commandait à la Petite-Anse pour les français. Vilton, qui était son ami et un de ses anciens frères d'armes, avisa le général Hardy du désir qu'il manifestait de reconnaître le nouveau gouvernement. Le général Hardy fit rédiger la lettre suivante, que Vilton fut contraint

de signer, par un nommé Anquetil, chez le citoyen Blin do Villeneuve, un des grands planteurs de la plaine du Nord :

Petite Anse, le 26 Germinal an 10, (16 Avril 1802.)

Vilton, commandant de la Petite Anse, au citoyen Henry Christophe, général de brigade, en son quartier-général.

Mon cher Compère,

Je cède aux sentimens que m'inspire mon ancienne amitié pour vous. J'ai vu avec un mortel regret ces refus que vous avez faits de vous soumettre aux volontés du général français que le premier consul a envoyé à St-Domingue, pour achever de maintenir et consolider l'ordre que vous aviez si bien établi dans la ville du Cap, la dépendance du Nord, où vous vous étiez fait aimer de tous les colons. Vous m'aviez dit plusieurs fois, mon cher compère, que votre plus grand plaisir était de voir arriver les français, pour déposer entre leurs mains l'autorité dont vous étiez revêtu ; par quelle fatalité faut il que vous ayez si subitement changé vos bonnes intentions ? Vous avez par là renoncé à votre bonheur, à la conservation de votre fortune, au magnifique sort que vous pouviez faire à votre aimable famille; vous l'avez plongée, ainsi que vous, dans la misère la plus affreuse. Vos intentions m'ont toujours paru si pures, et votre dévouement à la nation française ne me laissait aucun doute sur la conduite que vous deviez tenir, lorsque tout d'un coup, à l'apparition de l'escadre française, vous n'avez plus été le même homme. Tout le monde, et surtout vos amis, croyaient aussi que vous aviez été mal conseillé, et peut-être dominé par quelques chefs noirs qui vous entouraient; on a dit tant de bien de vous à Mr. Leclerc, général en chef, et il est si persuadé que ce sont de mauvais conseils qui vous ont fait prendre le parti de lui résister, qu'il est tout prêt à vous pardonner, si vous voulez ramener sous son obéissance la troupe que vous commandez, et le poste que vous occupez. C'est une belle porte qui vous est ouverte, mon cher compère, ainsi qu'aux braves officiers et soldats qui sont sous vos ordres; ils seront tous traités de la même manière que l'armée française, et l'on vous assurera, ainsi qu'à votre famille, tout le bonheur que vous pouvez desirer, surtout si vous avez le courage de demander à sortir de la colonie, et c'est ce que vous pourriez faire de mieux, pour n'être point exposé aux haines des rebelles aux ordres de la France, qui ne voudront pas faire comme vous. On vous assurera une belle fortune, et vous en jouirez paisiblement, sous la protection de la France, dans le pays que vous voudrez choisir.

Voilà, mon cher compère, ce que ma tendre amitié pour vous et

votre famille m'engage à vous écrire. Je jouirai de votre bonheur, si je puis contribuer à le faire. Il ne dépend que de vous de me donner cette satisfaction, en suivant les avis de votre ancien ami. Répondez-moi, et faites-moi savoir vos intentions, pour les faire réussir de la manière qui vous paraîtra le plus convenable.

Tout le monde est ici, dans toutes les parties de la colonie, témoin de la franchise, de la loyauté des généraux français, et je ne crains pas de vous répéter et de vous assurer que vous pouvez avoir toute confiance en eux; ils vous ouvriront toutes les portes, vous aideront de tous leurs moyens, et vous mettront dans le cas d'emporter avec vous tout ce que vous possédez, pour en jouir paisiblement partout où vous voudrez aller. Ainsi, mon cher compère, croyez moi, quittez cette vie errante et vagabonde, qui vous déshonorerait, si vous la meniez plus long-temps, et regagnez l'estime des bons citoyens par un retour sur vous même, en abandonnant la cause d'un ambitieux qui finirait par vous perdre. Ne faites pas attention à votre mise hors la loi; le général Leclerc a dit qu'elle n'aurait pas eu lieu, s'il vous avait connu plus tôt, et que cette proclamation serait annulée aussitôt qu'il apprendrait que vous reconnaissez votre erreur et que vous abandonnez la cause des rebelles.

Salut et amitié, (Signé) VILTON.

Christophe, voyant les populations accourir de toutes parts au-devant des français, sentait l'impossibilité de continuer la guerre avec succès; et comme l'existence nomade, de guérillas, qu'il menait à travers les mornes ne sympathisait pas avec son humeur, il se résolut à défendre la liberté de ses frères, pour le moment, non plus sur les champs de bataille, mais dans les conseils coloniaux. Il méditait la réponse qu'il avait à faire à Vilton, lorsqu'il reçut la lettre suivante que lui avait adressée Leclerc.

Au quartier-général du Cap, le 29 Germinal, l'an 10 de la République française. (19 Avril 1802.)

Le général en chef au général Christophe.

Vous pouvez ajouter foi, citoyen général, à tout ce que le citoyen Vilton vous a écrit de la part du général Hardy. Je tiendrai les promesses qui vous ont été faites; mais, si vous avez intention de vous soumettre à la République, songez qu'un grand service, que vous pouvez lui rendre, serait de nous fournir les moyens de nous assurer de la personne du général Toussaint.

(Signé), LECLERC.

L'on voit déjà renaître cette perfidie coloniale qui fera pendant quelque temps le malheur des indigènes, mais qui amènera l'extermination des français.

Christophe se hâta de répondre au commandant Vilton, par une lettre en date du 30 Germinal, (20 Avril 1802.) Il lui dit qu'il serait disposé à tout faire pour le bonheur de ses concitoyens, s'il pouvait acquérir la conviction qu'ils seraient tous libres et heureux....

« J'ai renoncé, dites-vous, au bonheur! Eh! quel bonheur, quelle fortune, quel sort magnifique pour moi et pour ma famille eussent pu jamais me consoler de la douleur de voir mes semblables réduits au dernier degré de l'infortune sous le poids de l'esclavage! Mes intentions sont toujours pures, et vous étiez, plus que personne, à même de connaître mon dévouement à la nation française. Mes intentions, mes sentimens n'ont point varié; je suis toujours le même homme. Sentinelle placée par mes concitoyens au poste où je dois veiller à la sûreté de leur liberté, plus chère pour eux que leur existence, j'ai dû les réveiller à l'approche du coup qui allait l'anéantir. . . . .

. . . .

. . . .

Vous me donnez le conseil, mon cher compère, de ne point faire attention à ma mise hors la loi; le général Leclerc, m'annoncez-vous, a dit qu'elle n'aurait pas eu lieu s'il m'eut connu plus tôt, et que cette proclamation serait annulée aussitôt que je reviendrais de mon erreur. Je suis prêt à en revenir; mais il faut m'éclairer, éclaircir mes doutes, et m'en tirer. Il n'est point de sacrifices que je ne fasse pour la paix, et pour le bonheur de mes concitoyens, si j'obtiens la conviction qu'ils seront tous libres et heureux. Il ne me reste plus d'autres sacrifices à faire que celui de ma vie; j'ai déjà fait tous les autres; que les preuves nécessaires à ma conviction me soient offertes, et je l'offre de bon cœur ce sacrifice, si, en me démontrant que je suis dans l'erreur, il peut l'expier et rendre la la tranquillité et la félicité à mon pays, à mes concitoyens.

« Je vous salue d'amitié, H. CHRISTOPHE. »

Le même jour 30 Germinal (20 avril), Vilton écrivit, de la Petite Anse, à Christophe, qu'il avait reçu sa lettre, et que sa soumission au général Leclerc lui acquerrait un protecteur qui prendrait lui-même le soin de lui faire un sort; il ajouta qu'il avait communiqué sa lettre au capitaine-général, ainsi qu'au général Hardy. Celui ci écrivit aussi au général Christophe, à la date du 30 Germinal. Il lui dit que les français, après avoir combattu pendant douze ans pour la liberté, ne seraient pas assez vils, à leur propres yeux, pour ternir leur gloire en rétablissant l'esclavage. Il termina sa

lettre en lui disant de se rendre sur l'habitation Vaudreuil pour lui faire verbalement ses propositions de soumission.

Le 2 Floréal an 10 (22 Avril) Christophe qui était indigné de la proposition qui lui avait été faite par Leclerc, de livrer Toussaint Louverture, répondit à Hardy qu'il eût consenti à l'entrevue qu'il provoquait, non seulement à Vaudreuil, mais à la Petite-Anse et au Cap, si le capitaine-général n'avait réveillé en lui la défiance en lui proposant une perfidie, une lâcheté. Il lui offrit une entrevue à Montalibon, habitation au centre des lignes des deux armées. Le même jour 2 Floréal (22 Avril), de son quartier-général de Robillard, au Grand Boucan, il adressa à Leclerc la lettre qui suit:

« J'ai reçu la vôtre du 29 du mois expiré. Désirant ajouter foi à ce que m'a écrit le citoyen Vilton, je n'attends que la preuve qui doit me convaincre du maintien de la liberté et de l'égalité en faveur de la population de cette colonie. Les lois qui consacrent ces principes, et que la Mère Patrie a sans doute rendues, porteraient dans mon cœur cette conviction, et je vous proteste qu'en obtenant cette preuve désirée, je m'y soumettrai immédiatement.

Vous me proposez, citoyen général, de vous fournir les moyens de vous assurer du général Toussaint Louverture: ce serait de ma part une perfidie, une trahison, et cette proposition, dégradante pour moi, est à mes yeux une marque de l'invincible répugnance que vous éprouvez à me croire susceptible des moindres sentimens de délicatesse et d'honneur. Il est mon chef et mon ami. L'amitié, citoyen général, est-elle compatible avec une aussi monstrueuse lâcheté?

Les lois dont je viens de vous parler nous ont été promises par la Mère-Patrie, par la proclamation que ses consuls nous ont adressée, en nous faisant l'envoi de la Constitution de l'an VIII. Remplissez, citoyen général, remplissez cette promesse maternelle, en ouvrant à nos yeux le Code qui la renferme, et vous verrez accourir près de cette Mère bienfaisante tous ses enfans, et avec eux le général Toussaint Louverture, qui, alors éclairé comme eux, reviendra de l'erreur où il peut être; ce ne sera qu'alors que cette erreur aura ainsi été détruite, qu'il pourra, s'il persiste malgré l'évidence, être considéré comme criminel, et encourir justement l'anathême que vous lancez contre lui, et dont vous me proposez l'exécution.

Considérez, citoyen général, les heureux effets qui résulteront de la plus simple exposition de ces lois aux yeux d'un peuple jadis écrasé sous le poids des fers, déchiré par le fouet d'un barbare esclavage, excusable sans doute d'appréhender les horreurs d'un pareil sort; d'un peuple enfin qui, après avoir goûté les douceurs de la liberté et de l'égalité, n'ambitionne d'être heureux que par elles, et par l'assurance de n'avoir plus à redouter les chaînes qu'il

a brisées. L'exhibition de ces lois à ses yeux arrêtera l'effusion de du sang français versé par des français, rendra à la République des enfans qui peuvent la servir encore, et fera succéder aux horreurs de la guerre civile la tranquillité, la paix et la prospérité au sein de cette malheureuse colonie. Ce but est digne sans doute de la grandeur de la Mère Patrie ; et l'atteindre, citoyen général, ce serait vous couvrir de gloire et mériter les bénédictions d'un peuple qui se complairait à oublier les maux que lui a déjà fait éprouver le retard de leur promulgation.

Songez que ce serait perpétuer ces maux jusqu'à la destruction entière de ce peuple, que de lui refuser la participation de ces lois nécessaires au salut de ces contrées. Au nom de mon pays, au nom de la Mère-Patrie, je les réclame ces lois salutaires, et St. Domingue est sauvé.

J'ai l'honneur de vous saluer,

(Signé) CHRISTOPHE. »

Leclerc lui répondit par une lettre du 4 Floréal (24 Avril) qu'il ne devait pas douter des vues bienveillantes du gouvernement français à l'égard des habitans de Domingue, que le gouvernement travaillait, en ce moment, à un code qui assurerait pour toujours la liberté aux noirs. Il l'exhorta à se fier à sa parole, s'il ne voulait pas être considéré comme l'ennemi du nom français, et à se rendre à une entrevue qu'il lui offrait au Haut du Cap. Il lui donnait sa parole d'honneur, que s'ils ne parvenaient pas à s'entendre définitivement, il aurait la liberté d'aller se mettre de nouveau à la tête de ses troupes; il terminait sa lettre en lui disant que le refus qu'il lui avait fait de lui livrer Toussaint Louverture, ajoutait encore à la haute idée qu'il s'était formée de son caractère. Quoi de plus perfide et de plus lâche que cette proposition faite par Leclerc au général indigène ? Combien ne s'avilit-il pas dans sa réponse, le capitaine-général, lorsqu'il dit à Christophe qui avait repoussé avec une indignation noble et pleine de dignité, cette infâme proposition, que son refus ajoutait encore à la haute idée qu'il avait de son caractère. Qu'il est honteux pour le corrupteur d'être contraint de flatter celui qui a repoussé avec horreur ses propositions corruptrices.

Le 5 Floréal (25 Avril) Christophe consentit à une entrevue au Haut du Cap. Le jour qui suivit, il partit de son quartier-général des Cardinaux et se rendit, à onze heures du matin, au lieu désigné pour l'entrevue. Il y rencontra le général Leclerc qui lui fit l'accueil le plus flatteur, reçut sa soumission, et le maintint dans son grade de général de brigade. Après un court entretien avec le capitaine-général, il se transporta à la Grande-Rivière, ensuite à la Marmelade où Toussaint avait son quartier-général. Il

n'y rencontra pas l'ancien gouverneur qui organisait à Ennery la milice de ce quartier. Il le vit ensuite arriver, après l'avoir attendu près d'une journée.

Il ne lui avoua pas qu'il avait reconnu le nouveau gouvernement. Cependant il lui fit savoir qu'il avait eu une entrevue avec Leclerc, au Haut du Cap, et qu'il en était sorti convaincu des bonnes dispositions de Bonaparte à l'égard des noirs Il engagea Toussaint à ne plus reprendre les hostilités, et lui donna l'assurance que la France, après sa soumission, le traiterait avec honneur et magnificence. Toussaint le blâma sévèrement d'avoir eu une conférence avec Leclerc, sans son autorisation, et lui ordonna de retourner au cordon du Nord. Christophe, aussitôt qu'il eut quitté Toussaint, livra au général Salm, la Grande-Rivière, le Dondon, le Mornet, le Port-Français. A la tête de 800 hommes de troupes coloniales, il se rendit de nouveau au Haut du Cap, où ses soldats jurèrent fidélité à la France. Par sa soumission, Christophe enlevait à Toussaint tout espoir d'une plus longue résistance: en dégarnissant le cordon du Nord, il permettait aux français de pénétrer dans les cantons encore en insurrection. En même temps le chef de bataillon Chancy apportait à Toussaint une lettre du général Boudet. Celui ci, lui écrivait que les dépêches qu'il avait reçues par le chef de brigade Sabès et le lieutenant de vaisseau Gimont, avaient été envoyées en France au 1er Consul. Quoique Bonaparte eut résolu la perte de Toussaint Louverture, Boudet usait de courtoisie envers l'ancien gouverneur, pour calmer son indignation contre la métropole, et lui laisser entrevoir la possibilité d'une réconciliation qui n'était qu'un piège. Le général Leclerc, de son côté, voulait mettre fin à la guerre civile qui, répandant l'inquiétude dans les campagnes, arrêtait le développement de la culture. Toussaint, abandonné de ses meilleurs lieutenans et de presque toutes ses troupes, ne pouvait plus tenir la campagne. Leclerc lui adressa une lettre par laquelle il l'exhorta à cesser des hostilités qui perdaient la colonie. En même temps le général Fressinet qui était arrivé avec la division de Flessingue, le conjura de se hâter de faire sa soumission à la République. Fressinet avait autrefois servi à St. Domingue sous le gouverneur Laveaux. Toussaint répondit à Leclerc qu'il accepterait les propositions qui lui seraient faites, si elles étaient en harmonie avec les égards qui lui étaient dus; qu'il avait besoin de repos, et qu'on devrait épargner à St. Domingue le spectacle de nouvelles horreurs. Ce fut alors qu'il se convainquit de la soumission de Christophe, par une lettre que lui adressa ce dernier. Il s'en montra violemment indigné. En même temps le commandant du Mornet, et Lafleur, commandant de la grande Coupe du Limbé, vinrent le joindre à la Marmelade. Ils lui apprirent que Christophe avait ordonné de livrer ces quartiers aux français, et qu'ils s'étaient enfuis, abandon-

nés de leurs troupes, à l'approche du général Salm. Ils se montraient convaincus que Christophe voulaient livrer aux français l'ancien gouverneur. La résistance devenait de plus en plus impossible. Avant de prendre la détermination désespérée de se jeter dans les mornes les plus retirés, Toussaint écrivit une lettre à Leclerc, par laquelle il lui demandait dans quel but il voulait continuer à exercer les horreurs de la guerre civile dans la colonie. Il terminait sa lettre par ces mots : « que des circonstances fort malheureuses « avaient déjà occasionné bien des maux ; mais quelles que fussent « les ressources de l'armée française, il serait toujours assez fort et « assez puissant, pour brûler, ravager, et vendre chèrement une « vie qui avait été aussi quelquefois utile à la Mère Patrie. » Leclerc comprit que son ennemi, aux abois, désirait, pour se soumettre, que la proposition précise d'une réconciliation lui fut faite. Du reste depuis plusieurs jours l'ex gouverneur employait secrètement tous les moyens pour faire connaître aux français la situation douloureuse où il se trouvait. Le capitaine-général s'abstint de le réduire au désespoir dans la crainte qu'il n'incendiât de nouveau toutes les plantations. L'armée française était considérablement affaiblie ; elle avait déjà perdu, en l'espace de 3 mois, 5,000 hommes dans les combats, et près de 5,000 malades encombraient les hôpitaux. Leclerc avait besoin de donner quelque repos à ses troupes. Le 1er Mai, il répondit à Toussaint : « Je vois avec plaisir, citoyen général, le parti que vous prenez de vous soumettre aux armes de la République. Ceux qui ont cherché à vous tromper sur les véritables intentions du gouvernement français sont bien coupables. Aujourd'hui, il ne faut plus nous occuper à revoir les maux passés. Je ne dois m'occuper que des moyens de rendre, le plus promptement possible, la colonie à son ancienne splendeur. Vous, les généraux et les troupes sous vos ordres, ainsi que les habitans de cette colonie, ne craignez point que je recherche personne sur sa conduite passée. Je jette le voile de l'oubli sur tout ce qui a eu lieu à St. Domingue avant mon arrivée. J'imite en cela l'exemple que le Premier Consul a donné à la France, après le 18 Brumaire.

« Tous ceux qui sont ici ont une nouvelle carrière à parcourir, et à l'avenir je ne connaîtrai plus que de bons et de mauvais citoyens. Vos généraux et vos troupes seront employés et traités comme le reste de mon armée. Quant à vous, vous désirez du repos; le repos vous est dû ; quand on a supporté, pendant plusieurs années, le gouvernement de St. Domingue, je conçois qu'on en ait besoin. Je vous laisse maître de vous retirer sur celle de vos habitations qui vous conviendra le mieux. Je compte assez sur l'attachement que vous portez à la colonie de St. Domingue, pour croire que vous emploierez les momens de loisir que vous aurez dans votre

retraite, à me communiquer vos vues sur les moyens propres à faire refleurir dans ce pays, le commerce et l'agriculture.

Aussitôt que l'état de situation des troupes aux ordres du général Dessalines me sera parvenu, je ferai connaître mes intentions sur la position qu'elles doivent occuper. Vous trouverez à la suite de cette lettre l'arrêté que j'ai pris pour détruire les dispositions de celui du 28 Pluviôse (17 Février) qui vous était personnel.

(Signé) LECLERC.

Toussaint en recevant cette lettre qui ne l'obligeait pas à se rendre auprès de Leclerc, lui demanda cependant une entrevue au pied du Mornet. Il communiqua à Dessalines la lettre qu'il avait reçue, et lui annonça la détermination qu'il avait prise de faire sa soumission, contraint par la trahison du général Christophe qui, dégarnissant le cordon du Nord, le mettait dans l'impossibilité de continuer la guerre. Dessalines combattit énergiquement sa résolution. Les nègres, lui dit il, se soulèveront un jour en masse contre les français; si vous faites une guerre de partisans, vous hâterez le moment de cette insurrection générale dont vous deviendrez le chef. Ces paroles n'ébranlèrent pas la détermination de Toussaint qui cependant lui donna l'assurance, qu'aussitôt après le débordement des rivières, il recommencerait les hostilités, et le conjura, au nom de l'amitié, de se soumettre aux ordres qu'il lui donnerait. Dessalines jusqu'alors très-devoué à l'ex-gouverneur lui promit de ne pas contrarier ses desseins.

Toussaint eût dû suivre les conseils de Dessalines. Les français lui tendaient un piège dans lequel il allait se précipiter. Quant à Dessalines il ne se montrait si résolu à continuer la guerre que parce qu'il n'attendait aucun quartier du général Leclerc auquel il avait été signalé comme l'ennemi le plus implacable des blancs.

Avant de partir pour le Mornet, Toussaint entendit la messe et communia à la Marmelade. Ses soldats, à son exemple, remplirent leurs devoirs de chrétiens. Ils adressèrent à Dieu de ferventes prières, pour le bonheur de leur chef. Aux premières blancheurs de l'aube, les trompettes du camp avaient sonné l'air de Diane; toute sa garde s'était agenouillée, et le ciel avait retenti des cantiques à l'Eternel. C'était un spectacle imposant que celui d'une foule de guerriers inclinant leurs têtes superbes devant le Dieu des armées. Toussaint qui était fanatique, et se confessait toutes les fois que sa conscience était labourée de quelques violents remords, ne négligeait jamais ces cérémonies religieuses qui se célébraient dans les camps et les casernes. Il partit de la Marmelade, et atteignit le Mornet où il ne rencontra pas le général Leclerc, contre son attente. Il ne voulut pas l'y attendre; et malgré les instances de Morisset et de Gabart,

qui l'exhortaient à ne pas trop se fier à la loyauté des blancs, il s'élança sur la route du Cap, accompagné de ces deux officiers, de Placide Louverture, d'Isaac, et d'une compagnie de dragons. Il apprit, en chemin, par une lettre que lui avait adressée Leclerc, que le traité entre la France et l'Angleterre avait été définitivement conclu à Amiens le 25 Mars 1802. Il rencontra campé sur un des plateaux du Mornet, le général Fressinet, à la tête de quelques troupes européennes, et de la 10e coloniale. Les officiers noirs et de couleur de cette demi-brigade l'accueillirent par les plus vives acclamations, et lui apprirent comment les français étaient entrés à Sto. Domingo. Il déjeûna avec le général Fressinet qui après le repas, le serra avec chaleur dans ses bras. Delà, il se rendit au haut du Cap. Il vit avec étonnement s'approcher de lui le colonel Robillard, jeune homme, aide-de-camp de Christophe. Aussitôt que cet officier eut prononcé le nom de son général, Toussaint lui dit : Je ne veux jamais entendre ce nom. Robillard le salua respectueusement et se retira. La soumission de Christophe qu'il appelait une trahison, lui faisait horreur ; il le considérait comme l'auteur de la démarche qu'il était contraint de faire. Quand il passa devant le poste qu'occupait le général Clervaux, la 6e demi-brigade coloniale l'accueillit avec enthousiasme. Enfin il entra au Cap en triomphateur. Il fut salué par de nombreuses salves d'artillerie. Les français laissèrent éclater une vive joie. Le prestige de la puissance de Toussaint était détruit. Sa soumission qu'il apportait justifiait celle de tous ses lieutenants. Ses partisans crurent à la sincérité de sa démarche ; ils furent tous découragés, et aucun d'eux ne voulut être plus dévoué à Toussaint que celui ci ne l'était à lui même. Après avoir été le gouverneur tout puissant de la colonie, il dédaigna, prétendait-on alors, de devenir le chef d'une bande de partisans. Il aima mieux vivre dans l'isolement, en attendant l'occasion favorable de ressaisir l'autorité.

Il fut reçu au palais du gouvernement par les généraux Débelle et Hardy. Leclerc était à bord du vaisseau du contre-amiral Magon. Aussitôt qu'il apprit l'arrivée de Toussaint, il se rendit au palais national, et se jeta dans les bras de l'ancien gouverneur. Il l'introduisit dans une salle magnifiquement ornée. Là, étaient réunis le général Villate, Paul Louverture, le colonel de cavalerie Jean Pierre Louverture, frère de Toussaint, le chef de bataillon Chancy, Mme Louverture, Pauline Bonaparte dame Leclerc, les généraux Hardy, Dugua et Débelle. Après les complimens d'usage, Toussaint dit à Leclerc : Vos lettres, général, sont des monumens de la noblesse de votre cœur ; j'accepte les propositions que vous me faites ; et si vous m'aviez donné connaissance de vos pouvoirs par un aviso, pas un seul coup de canon n'eût été tiré. De part et d'autre l'on convint qu'un aviso eut épargné à la colonie les maux de la guerre.

Tout est oublié, répondit Leclerc ; nous travaillerons désormais à la prospérité de la colonie, moi en rétablissant l'ordre dans l'administration et les campagnes, vous en m'aidant de vos sages conseils. Car, général, j'entre dans une carrière épineuse que vous avez parcourue avec éclat ; que le Ciel me fasse la même faveur! Tout l'état-major du général Leclerc était au Palais du gouvernement, et l'on remarquait dans la foule des officiers généraux, Clausel qui déjà était devenu une des gloires de la France.

Les premières dames blanches de la ville formaient un cercle brillant autour de Pauline Bonaparte, et s'entretenaient avec de beaux et jeunes officiers. Ceux-ci ne possédaient pas cette galanterie exquise qui faisait le charme des salons de Versailles, lorsque Marie Antoinette attirait à la cour, par ses grâces et ses profusions, toute la noblesse de France : la galanterie révolutionnaire perçait par intervalles. La sœur du 1ᵉʳ Consul captivait par sa beauté l'admiration générale. Mais, à l'étonnement de tous, elle ne partageait pas la gaieté qui régnait autour d'elle. Sa physionomie contrastait avec celle des dames qui étaient à ses côtés, par une réserve calculée. La mélancolie couvrait son front ceint d'un bandeau enrichi de pierreries; les longues boucles de ses cheveux se déroulaient autour de son cou d'albâtre, et l'incarnat de ses joues avait disparu. Elle parlait avec langueur de notre climat meurtrier, de la tristesse de notre pays, de l'aspect sombre et monotone de nos montagnes. Quand reverrai-je la France, disait elle, les salons des Tuileries, nos bals, nos opéras, nos magnifiques promenades.

La compagnie de dragons commandée par le chef d'escadron Morisset, qui avait suivi Toussaint Louverture, avait pénétré dans la cour du palais national, et se tenait rangée, le sabre nu, dans une attitude défiante et menaçante. Leclerc reçut de Toussaint le serment de fidélité à la France. Après lui avoir promis la garantie d'une retraite honorable, la liberté individuelle pour ses anciens partisans, le maintien dans leurs grades respectifs de tous ses officiers, il l'invita à passer dans une autre salle où tous les assistans se mirent à table. Après le repas, lorsqu'il se disposait à sortir du palais, l'on vit Paul Louverture, son frère, qui commandait à Sto. Domingo lors de l'arrivée des français, s'offrir à lui pour l'embrasser. Il l'arrêta d'un geste : Je ne puis, lui dit-il, recevoir les témoignages d'une amitié vulgaire. Les nobles sentimens n'ont jamais fait battre votre cœur; vous n'avez jamais connu l'héroïsme du dévouement; vous m'avez trahi; j'avais placé en vous toute ma confiance, et j'avais droit de compter sur votre fidélité, car vous êtes mon frère. Aussi êtes vous bien coupable? Que mes autres lieutenants m'aient abandonné, je n'en suis pas étonné; mais vous que j'ai comblé de bienfaits et d'honneurs!!!..... Je n'aurais dû apprendre votre soumission qu'après l'entrevue que je viens d'avoir avec le général Leclerc.

Vous auriez dû régler votre conduite sur mes démarches, comme nous calculons les heures sur le cours du soleil Il lui tourna le dos. Il convint avec Leclerc que les généraux Vernet et Charles Bélair seraient employés dans l'armée française. Quant à ce qui concernait Dessalines, ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il obtint du capitaine général qu'il fût maintenu dans son grade de divisionnaire ; les français ne pouvaient lui pardonner d'avoir immolé tant de blancs. Mais ces massacres n'étaient ils pas inévitables, quand on songe que les indigènes insurgés portaient dans l'âme la conviction qu'on voulait les replonger dans la servitude? Ne devaient ils pas se défendre énergiquement par tous les moyens humainement possibles? Du reste Dessalines n'avait fait qu'exécuter impitoyablement les ordres de son chef. Si l'histoire doit maudire ces cruautés qui n'étaient que représailles, Toussaint, qui les avait ordonnées, en est le principal coupable. L'ancien gouverneur sortit du Cap au milieu des félicitations des généraux français. Il atteignit les postes avancés du général Fressinet; il traversa ensuite la plaine du Nord suivi d'une foule d'officiers qui lui firent leurs adieux sur l'habitation Nogués. De part et d'autre l'on n'avait pas été sincère dans l'entrevue qui venait d'avoir lieu. Leclerc rêvait déjà aux moyens de faire enlever Toussaint Louverture, et celui ci songeait aux moyens de soulever la généralité des cultivateurs du Nord et de l'Artibonite, aussitôt après le débordement des rivières par les pluies de l'hivernage. Quand l'ancien gouverneur parvint à la Marmelade, le commandant du bourg le reçut aux détonnations de plusieurs salves d'artillerie. Le lendemain il passa en revue sa vaillante garde d'honneur pour la dernière fois. Il rappela à ses soldats leur courage dans les combats et leur dévouement à sa cause; il leur en témoigna avec émotion toute sa reconnaissance. En présence du commandant français que Leclerc avait placé dans le Canton, il leur recommanda de servir avec fidélité le nouveau gouvernement. Des larmes tombèrent des yeux de Morisset, de Monpoint, de Magny, et de tous les vétérans de la garde d'honneur. Il se rendit le même jour dans la vallée d'Ennery qu'il avait choisie pour être le lieu de sa retraite. D'Ennery est un bourg pittoresque bâti près des bords d'une petite rivière dont les eaux arrosent une campagne riche et verdoyante. Le chemin qui traverse la vallée est large et ombragé de grands arbres, et les voitures y roulent sans obstacle. Toussaint réunit autour de lui, dans ce canton, toute sa famille. Il y possédait quatre habitations.

Le jour qui suivit sa sortie du Cap, le général Villate qui avait assisté à la fête célébrée au palais du gouvernement, fut enterré sans pompe funèbre, sans honneurs militaires. L'on prétendit, à l'époque, que les colons l'avaient fait empoisonner: personne n'ignorait le dévouement de Villate à la cause de la liberté générale. Depuis

la soumission de Toussaint, la présence dans la colonie des officiers indigènes de réputation contrariait les intérêts français.

D'après les instructions qu'il avait reçues de Bonaparte, Leclerc aurait pu les embarquer pour France, et les faire placer dans les troupes du continent européen. Mais les colons, dont il s'entourait, le détournèrent de cette idée, en lui exposant que l'enlèvement de Rigaud déjà effectué, et celui de Toussaint, les chefs des deux couleurs, suffiraient pour rétablir l'ordre. Ils lui donnèrent le conseil d'exterminer insensiblement les autres chefs *et de museler le reste des tigres.*

Leclerc adopta cette politique qui mise en pratique hâtera le triomphe de la liberté. Effrayé des résultats de son système, il voudra en vain en arrêter le développement; il ne pourra lutter contre cette soif ardente de carnage qu'éprouvaient les colons; il subira leur influence, et sa politique heureusement dévoilée à la masse des indigènes, alors qu'elle était en état de résister aux efforts de la France, fera naître l'Indépendance d'Haïti.

Le capitaine général fit publier l'arrêté suivant qu'il avait déjà adressé à Toussaint, sous le pli de sa lettre du 1er Mai.

11 Floréal an 10. (1er Mai 1802.)

Le général en chef ordonne:

Les dispositions de l'article premier de l'arrêté du 28 Pluviôse dernier qui mettent le général Toussaint Louverture hors la loi sont rapportées. En conséquence il est ordonné à tous les citoyens et militaires de regarder comme nul et non avenu cet article.

(Signé) LECLERC.

Le chef de l'état-major de Toussaint, l'adjudant-général Fontaine, remit, six jours après la soumission de l'ex gouverneur, à l'adjudant-commandant Périn, l'état exact des troupes qui occupaient la Marmelade. Alors finit cette lutte entre Toussaint et les français, appelée la guerre de trois mois, parce qu'elle avait duré trois mois, des premiers jours de février au 1er mai. Leclerc se résolut, pour se préparer les facilités d'enlever Toussaint Louverture, aussitôt qu'un prétexte quelconque se présenterait, de disperser sur tous les points de l'île les demi-brigades indigènes, de faire rentrer sur leurs habitations les cultivateurs qui avaient été armés. Toussaint, isolé dans la vallée d'Ennery, sera arrêté sans pouvoir opposer aucune résistance.

Dessalines reçut du capitaine général l'ordre de se rendre à St.-Marc, avec les débris de la 4.e, commandés par Gabart. Il entra en cette ville, au milieu des acclamations universelles des indigènes. Il fut extraordinairement flatté par les français qui mirent aussitôt tout en œuvre, pour corrompre la 4.e et l'exciter contre ceux qu'ils appelaient les *brigands.* Lamartinière reçut l'ordre de se rendre au

Port Républicain, pour y prendre le commandement de la 3.e coloniale. Il arriva en cette ville, monté sur un coursier superbe; il avait une attitude fière, et son chapeau était surmonté d'un brillant panache rouge. Quand il traversa la rue des Fronts-Forts, il fut assailli par une multitude de femmes de couleur, armées de pierres et de bâtons, qui le huaient, et s'indignaient contre le capitaine-général, qui aurait dû, disaient-elles, faire fusiller un tel scélérat. Elles se rappelaient sa résistance à la porte de Léogane, et sa tentative d'incendier la ville, à l'arrivée des français. Il les fit rentrer dans l'ordre par son sang froid et sa fermeté. Le Port Républicain était alors une ville entièrement dévouée à la France. Les généraux Boudet et Pamphile de Lacroix le traitèrent avec distinction. Nous le verrons rendre aux français d'aussi grands services qu'à Toussaint Louverture.

Les casaques rouges, qui formèrent plus tard la 14e demi-brigade coloniale, furent envoyés aux Gonaïves. Le bataillon des grenadiers de la garde d'honneur de Toussaint fut acheminé sur Plaisance, où commandait le général Clausel qui venait d'être nommé général de division. Les deux escadrons de la garde d'honneur, commandés par Monpoint et Morisset, refusant de se laisser incorporer dans la gendarmerie, furent licenciés. Les troupes coloniales étaient parvenues aux lieux de leurs cantonnemens. Les dragons de la garde de Toussaint, devenus laboureurs, s'étaient répandus dans le canton d'Ennery, prêts à s'insurger au premier signal de leur ancien chef. On fit rentrer dans les villes les pièces d'artillerie qui avaient été traînées dans l'intérieur par les insurgés. Les arsenaux reçurent plus de cent canons de différens calibres.

Quelques semaines après, Leclerc déclara, par un Arrêté du 12 Prairial, an 10 (2 Juin 1002), que l'armée française étant une, l'armée coloniale cesserait d'exister séparément, et serait incorporée dans les troupes européennes. D'après cet arrêté, les gardes à pied de Toussaint formèrent trois compagnies de cent hommes chacune et furent appelés guides du Nord, sous les ordres du colonel Magny; les 1.re et 2.e demi-brigades coloniales formèrent le 4.e bataillon de la 11.e légère; les deux bataillons de la 4.e coloniale, sous les ordres du général Dessalines, composèrent le 3.e bataillon de la 5.e légère; le deuxième bataillon de la 98.e de ligne fut formé des 5.e et 6.e coloniales; la 7.e coloniale composa le 3.e bataillon de la 31.e de ligne; la 8.e coloniale composa le 2.e bataillon de la 3.e légère; la 9.e coloniale forma le 2.e bataillon de la 74.e de ligne; la 8.e coloniale composa encore le 3.e bataillon de la légion expéditionnaire; le bataillon de la 4.e coloniale, cantonné à Jéremie, forma le 2.e bataillon de la 90.e; la 3.e demi-brigade coloniale, et le 1.er bataillon de la 11.e coloniale formèrent le 2.e bataillon de la 68.e; le 2.e bataillon de la 11.e coloniale forma le 3.e bataillon de la légion

de la Loire; le 3e bataillon de la 11e coloniale et celui des Casaques Rouges, composèrent le 4e bataillon de la 7e de ligne; la 12e coloniale forma le 2e bataillon de la 19e légère.

Les généraux français, d'après une ordonnance de Leclerc, publiée par le général Dugua, chef de l'état major de l'armée, passèrent en revue sur tous les points de l'île, les troupes coloniales, et vérifièrent les brevets de nomination des officiers. Les grades qui avaient été donnés par Toussaint Louverture depuis le 17 Pluviôse an 10 (époque de l'ouverture de la campagne), furent déclarés nuls, en contravention aux conditions de la soumission de Toussaint. Ce fut ainsi que Chancy, neveu de Toussaint Louverture, qui avait été nommé chef de bataillon, après le débarquement des français, redevint capitaine.

Le calme et l'ordre se rétablissaient dans la colonie après de si violentes convulsions et de si grands excès; l'influence de Toussaint était presque éteinte; la plupart de ses lieutenans qui l'avaient trahi ne voyaient pour eux, de sûreté, dans l'avenir, que dans sa ruine complète. La prépondérance métropolitaine était rétablie. Si le gouvernement de Bonaparte s'était montré sincère envers les indigènes, s'il n'avait vu en eux que des citoyens libres comme ceux des départemens de la Mère Patrie, si aucun acte tendant au rétablissement de l'esclavage n'avait été fait, la colonie serait demeurée pour toujours à la France qui eût trouvé dans les noirs et les hommes de couleur un dévouement sans bornes.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

1802.

Sommaire Une gazette officielle est imprimée au Cap.—Départ du général Boudet pour les Iles du Vent —Rochambeau le remplace dans l'Ouest —Les instincs féroces de Rochambeau se manifestent.— Lettre de Rochambeau concernant les hommes de couleur. — Leclerc, au contraire, s'efforce de prouver ses bonnes dispositions envers les indigènes. — Colons qui forment, au Cap, le conseil particulier de Leclerc.—Leur projet de l'extermination des indigènes. — Benézech, préfet colonial, s'oppose à leur projet.— Commencement du désarmement —Leclerc se retire à l'île de la Tortue.— Sylla, qui occupe les mornes de Plaisance, refuse de reconnaître l'autorité de Leclerc.—Celui-ci s'en plaint à Toussaint.—Réponse de Toussaint.—Mort de Lubin Golart —Leclerc fait attaquer Sylla par Clausel qui est repoussé.—Leclerc revient au Cap.—Il y mande Dessalines —Il sonde ses dispositions à l'égard de Toussaint —La fièvre jaune se manifeste.—Embarras de Leclerc.—Il se détermine à arrêter Toussaint Louverture.—Il consulte à ce sujet Christophe, Maurepas et Clervaux.—Réflexions de Toussaint Louverture, sur la déportation de Rigaud.—On l'avertit de se tenir sur ses gardes.—Ses relations avec l'adjudant-général Fontaine.—Ses lettres interceptées.—Arrestation de Fontaine.—Moyens qu'emploie le général Brunet pour parvenir à arrêter Toussaint — Toussaint est arrêté sur l'habitation Georges près des Gonaïves. Il est conduit en cette ville où il est embarqué sur la frégate la Créole. —Il est conduit dans la rade du Cap où il est transbordé sur le vaissau le Héros.—Ses paroles au capitaine du vaisseau. — Il arrive en France.— Exécution de l'adjudant-général Fontaine.—Proclamation de Leclerc annonçant à la colonie la déportation de Toussaint.—Conduite perfide de Dessalines envers Toussaint.—Convocation au Cap d'un conseil colonial.—Le conseil est présidé par Bénézech.—Mort de celui-ci.—Paroles courageuses de Christophe dans le conseil

contre le système colonial.—Loi du 20 mai 1802, qui rétablit l'esclavage.—Fin des séances du conseil colonial.—Mort de Hardy. — Mort de Débelle.—Noble conduite de Dévaut. — Des hommes de couleur du Port-Républicain et de la Croix-des-Bouquets vont joindre Lamour Dérance.—Pamphile de Lacroix prend le commandement du département de Cibao — Toussaint débarque à Landernau. —Il est conduit à Morlaix ; de là dans la forteresse de Joux.—Sa captivité.—Circonstances de sa mort.—Jugement porté sur Toussaint.

Le capitaine-général, délivré des préoccupations que lui avait données la résistance de Toussaint, songea à réorganiser l'administration générale de la colonie, et surtout à se défaire de l'ex-gouverneur le plus tôt possible. Il ordonna le 15 Prairial an 10, (5 Juin), qu'une gazette officielle fût imprimée au Cap. Cette feuille devait donner au public les ordres et arrêtés du capitaine-général, les nouvelles étrangères, les avis, les notes concernant l'agriculture, le commerce, les arrivages des ports, les prix des denrées tant d'importation que d'exportation. Dans son premier numéro, elle célébra les succès du gouvernement, approuva les mesures qu'il prenait, et promit à la colonie une administration douce et libérale. Il fut permis aux citoyens du Port Républicain, des Cayes et de S.to Domingo d'imprimer dans leurs villes respectives, des feuilletons contenant seulement des avis de commerce.

A cette époque, la nouvelle des convulsions qui tourmentaient encore les îles du vent, arriva à St Domingue. Leclerc commit aussitôt une des fautes les plus graves de son gouvernement : il envoya le général Boudet à la Guadeloupe, au secours du général Richepanse que l'immortel Delgresse, homme de couleur, était sur le point d'exterminer. Boudet était parvenu, par la noblesse de son caractère, à capter la confiance de la plupart des indigènes de l'Ouest. Il fut remplacé dans son commandement par le général Rochambeau, dont la haine implacable contre les hommes de couleur s'était manifestée depuis plusieurs années. * Les mulâtres ne

* Philadelphie, le 6e. jour du 3e. mois de l'an 3e. de la République Française, une et indivisible.

D.tien Rochambeau, *général de division, au Conseil Exécutif provisoire de la République.*

Je vous envoie, citoyens Ministres, un exemplaire d'une lettre qui m'a été adressée par un des contre-révolutionnaires de St-Domingue, réfugié sur le continent. Cet homme a été déporté par le commissaire Southonax, pendant mon séjour passager dans cette colonie, pour ses menées aristocratiques, et j'ai approuvé de toutes mes facultés cet acte de sévérité.

Toutes les grandes villes des Etats-Unis sont peuplées de cette tourbe. A Philadelphie, ils forment la société intime du ministre de la République, et influent particulièrement sur ses déterminations ; la guerre est donc ouverte entre cette clique et moi. Elle prodigue des regrets sincères sur

doutèrent plus qu'il ne fut dans l'intention des français de rétablir à leur égard le système des vexations et de la tyrannie. Rochambeau, entouré de nombreux colons qui l'incitaient à mettre en pratique les inspirations de son âme féroce et méchante, parlait hardiment de dresser des potences dans toutes les villes et bourgades de l'Ouest. Des plaintes furent portées contre lui au capitaine-général. Celui ci le blâma sévèrement et lui fit dire que le moment de terrifier les populations indigènes n'était pas arrivé, qu'elles avaient, au contraire, besoin d'être encore ménagées. La présence de Leclerc dans le Nord contenait les tendances liberticides des colons de cette province qui ne rêvaient qu'au rétablissement officiel de la servitude.

Leclerc ne voulant prendre aucune mesure de rigueur contre les indigènes, avant l'arrestation de Toussaint, ne craignit pas de s'attirer toute l'animadversion des colons par un acte qui produisit sur les troupes noires et jaunes une impression tout-a-fait favorable à la cause métropolitaine. Un colon blanc, du quartier des Grands-Bois, ayant rencontré, au Cap, un officier noir de la 10e coloniale, du Mirebalais, qui avait été son esclave, l'arrêta au milieu de la rue et lui arracha l'épaulette en disant: « Misérable ne « sais-tu pas que les temps sont changés? Ne devrais-tu pas être « aux Grands Bois sur mon habitation?» Au même instant un chef d'escadron français, de l'état major du capitaine général, parfaitement instruit de la politique que suivait, dans le moment, le gouvernement, vint à passer. Quoi! dit-il, au colon; tu oses arracher à ce brave son épaulette; ne sais tu pas que la République Française a détruit l'esclavage partout où elle a planté son drapeau? Il

la mort de Robespierre. Elle déchire les commissaires Polvérel et Sonthonax qui les ont châtiés et punis. Elle jette feu et flamme contre le décret juste et politique qui a été rendu sur l'affranchissement des africains, et cependant ce sont les européens et l'espèce noire qui sauveront les colonies.

Vous observerez, citoyens, que je compte peu, dans ma manière de voir, sur les hommes de couleur, tandis que j'ajoute un grand degré de confiance dans les noirs; ces derniers sont moins vicieux, plus braves, plus sobres et surtout plus reconnaissants du bienfait de la liberté que les premiers.

Signé, D. ROCHAMBEAU.

C'est ce même Rochambeau qui, en prenant les rênes de la colonie, après la mort de Leclerc, fera aux noirs et aux hommes de couleur une guerre d'extermination, les fera dévorer vivants par des chiens, les fera noyer, liés les uns aux autres, dans toutes les rades de la colonie. C'est ce même Rochambeau qui dira que les blancs ne doivent communiquer avec les noirs que pour les détruire, comme des bêtes féroces; qui prétendra, quand il demeurait stupéfait de leur héroïsme au milieu des tortures, qu'ils ne sentaient pas la douleur, et qu'ils avaient la peau plus dure que celle des autres hommes.

conduisit l'officier noir au palais national, et raconta à Leclerc la scène dont il avait été témoin. Cette circonstance répandue dans la ville fit éclater la plus vive indignation parmi les troupes coloniales et une défiance marquée à l'égard des français. Il est donc vrai, se disait-on, qu'ils sont venus dans la colonie pour rétablir l'esclavage. Leclerc se vit contraint, pour effacer l'impression fâcheuse qu'avait produite une telle action, de condamner le colon, malgré les instances des bourgeois blancs, à être exposé en place publique, pendant toute une journée, avec un écriteau, et sur l'estomac et sur le dos, portant ces mots : *partisan de l'esclavage*. Cette exposition eut lieu un samedi, jour de marché, au milieu d'un peuple immense de cultivateurs qui couvrirent d'insultes le condamné.

De tous les colons qui commençaient à former le conseil particulier de Leclerc, celui qui se montrait le plus scélérat était un nommé Collet. Il entretenait avec les anciens royalistes du Sud et de l'Ouest une correspondance qui ne respirait que l'extermination des indigènes de 7 à 50 ans. L'on remarquait au Cap, dans la foule de ces grands criminels, outre ce Collet, Dumas, Domergue, O'Gorman, ancien officier de la garde d'honneur de Toussaint, et Camfrancq, tous blancs, riches planteurs; aux Cayes, Mongin, ancien juge, d'une férocité inouie, Labiche, autre ancien juge qui avait combattu la France, sa patrie, sous les drapeaux anglais, et Dessongards; au Port Républicain, Desrivières, Guieu, Bon, Ango, Baudamant et Saint Cyr, tous blancs.

Le préfet colonial Bénézech, citoyen vertueux, sincèrement attaché à la liberté générale, faisait en vain tous ses efforts pour neutraliser les conseils que les colons donnaient au capitaine-général. S'apercevant que Leclerc n'écoutait pas ses avis, il se laissa aller au découragement, et gémit sur le sort de tant de braves indigènes qui avaient rendu d'immenses services à la mère-patrie, et qui ne demandaient qu'à la servir encore, en qualité de citoyens français.

Le capitaine-général, voyant toutes les populations se livrer aux travaux agricoles, et la plupart pleines de confiance en le nouveau gouvernement, crut qu'il pourrait, sans danger, les désarmer, pour préparer le retour de l'ancien régime. Il ordonna à tous les cultivateurs de déposer leurs armes au bureau des chefs-lieux de communes. Les habitans des campagnes du département du Sud, qui avaient reçu les français comme des libérateurs, et qui se sentaient entièrement dévoués à la Métropole, ne purent comprendre pourquoi l'on employait cette mesure à leur égard. Le désarmement, qui n'en fut pas moins commencé, produisit quelques agitations qui n'eurent aucune suite sérieuse.

Leclerc venait de se retirer à l'île de la Tortue, avec son épouse et sa maison militaire. Il y jouissait des bienfaits d'un heureux climat, l'esprit libre des soins pénibles des affaires publiques,

croyant avoir atteint le terme de ses travaux militaires, quand il apprit que le commandant Sylla, retiré dans les hauteurs de Plaisance, refusait obstinément de reconnaître le nouveau gouvernement. Il adressa aussitôt à Toussaint une lettre par laquelle il le priait d'user de l'influence qu'il exerçait sur Sylla pour le porter à mettre bas les armes. Toussaint lui répondit qu'il n'exerçait aucune influence sur Sylla auquel cependant il avait ordonné de cesser les hostilités, après sa soumission. Il chargea néanmoins Placide Louverture de remettre une lettre à l'adresse de Sylla, au général Dugua qui commandait au Cap en l'absence de Leclerc. Dugua envoya cette lettre au capitaine général qui, au lieu de l'expédier à Sylla, se résolut à le faire attaquer. Après avoir lu cette lettre qui constatait l'influence dont jouissait encore Toussaint sur les cultivateurs, Leclerc se détermina irrévocablement à l'arrêter. Il ordonna au général Débelle qui commandait au Môle St.-Nicolas d'acheminer sur Plaisance le 3e bataillon de la 9e coloniale, commandé par Lubin Golart; au bataillon des Casaques Rouges, des Gonaïves, de prendre également la route de Plaisance. Le général Clausel devait, à la tête de ces deux corps, diriger une attaque sérieuse contre Sylla. Les casaques rouges, arrivés près de Plaisance, déclarèrent qu'ils ne se battraient pas contre leurs frères, et se dispersèrent dans les bois.* Le 3e bataillon de la 9e perdit à Plaisance son commandant Lubin Golart, qui mourut, prétendit-on, empoisonné par ses soldats. Ceux-ci, quoique soumis aux français, ne lui pardonnaient pas d'avoir contraint Maurepas à se rendre au capitaine général. Sylla, retranché dans les hauteurs de la Branle, repoussa vigoureusement le général Clausel qui l'avait d'abord attaqué avec une demi-brigade européenne. La 9e coloniale rallia les fuyards, chargea à son tour, et débusqua l'ennemi qui se retira en bon ordre à la crête de la montagne, dans une position inexpugnable. Clausel rentra à Plaisance sans avoir obtenu un complet succès. Il existait donc un noyau d'insurrection dans le sein du département du Nord. Leclerc sentit que l'ordre était loin d'être rétabli, et qu'il se reposait sur un volcan mal éteint. Il abandonna les plaisirs auxquels il se livrait à la Tortue et revint au Cap. Il y manda le général Dessalines, le plus audacieux des chefs indigènes, qu'il voulait gagner entièrement au parti de la France. Quand il entra au Cap Dessalines reçut l'accueil le plus flatteur de la population noire et jaune. Les français virent avec douleur cette vénération qu'inspirait un homme encore couvert du sang des blancs. Il fallait que Leclerc se sentît bien faible, pour qu'il se décidât à placer sa confiance en un guerrier dont il ne voulait pas recevoir la soumission, il n'y avait que quelques semaines. Le prestige du nom français était déjà détruit.

* On les appelait Casaques rouges parce qu'ils portaient des habits rouges.

Il avait remarqué que les hommes de couleur et les noirs, anciens partisans de Rigaud, qui l'avaient aidé à renverser Toussaint Louverture, se montraient disposés à s'opposer vigoureusement au rétablissement de la servitude. Il songea à gagner les anciens généraux de Toussaint, pour les opposer au nouveau parti qui se formait. Il pensait qu'il obtiendrait d'autant plus facilement ce résultat que les partisans de Toussaint étaient odieux aux partisans de Rigaud. Mais tous les moyens qu'il emploiera seront sans succès; la conduite du général Hédouville dans la colonie avait dessillé tous les yeux, et le sentiment de la liberté réunira tous les indigènes sous le même drapeau. Dessalines le trompera; il accueillera toutes ses faveurs, afin de pouvoir donner une direction à la population, la protéger contre les français tout en les servant, attirer l'attention générale, préparer secrètement une insurrection dont il se fera proclamer le chef. On verra son ambition se développer prodigieusement; il anéantira, à l'aide des français, tous ceux des indigènes qui pourront lui disputer le commandement en chef, et il acquerra sur les siens un pouvoir sans bornes. Le général Pamphile de Lacroix, qui avait été remplacé au Port-Républicain par le général Dévaut, le reçut au Palais National avec les apparences de la cordialité. En l'abordant, Dessalines lui dit d'une voix altière: « Je suis le général Dessalines; dans des circonstances malheureuses, j'ai souvent entendu parler de vous. » Les généraux français virent en lui, comme ils le dirent plus tard, un barbare sauvage qui paraissait plus orgueilleux que repentant de ses faits passés. Leclerc l'accueillit avec affabilité. Il lui dit qu'il comptait sur son énergie pour l'extermination des brigands et le maintien de l'ordre. Le tonnerre les pulvérisera, répondit Dessalines. Leclerc lui fit don d'une magnifique paire de pistolets, d'un beau sabre d'honneur et de 800 piastres. Le capitaine-général lui demanda si Toussaint ne l'avait pas engagé à ne pas se soumettre à la France. Cette question surprit Dessalines qui répondit affirmativement: l'éloignement de Toussaint de la colonie ne pouvait désormais que lui être agréable. Le dévouement à la cause de son ancien chef était alors contraire à ses intérêts. Toussaint était déjà oublié. Dessalines, dans cette entrevue, se montra heureusement indifférent à son sort; s'il s'était apitoyé sur lui, il aurait été arrêté et embarqué pour France. Leclerc le vit disposé à ne pas contrarier l'arrestation de l'ancien gouverneur, et à combattre ceux qui prendraient les armes pour le venger. * Dessalines partit du Cap, et se rendit à St.-Marc.

Malgré les succès des français, le commerce languissait dans le Nord et l'Artibonite. Quand les bâtimens de guerre anglais ou amé-

* Dessalines, en effet, arrêta et fit exécuter au Cap Charles Bélair qui se souleva plus tard pour venger Toussaint Louverture.

ricains venaient mouiller dans les ports de la colonie, les autorités françaises, qui avaient le sentiment de leur faiblesse, comblaient de politesses les officiers étrangers et leur donnaient de brillantes fêtes. Cette courtoisie provenait du besoin que l'on pouvait avoir, d'un moment à l'autre, des secours des gouvernemens étrangers, contre les indigènes, auxquels n'échappait pas l'inquiétude des français. Les troupes européennes commençaient à être moissonnées par la fièvre jaune ou le mal de Siam. La peste s'était surtout déclarée au Cap et au Port-Républicain. Les hôpitaux furent encombrés de malades. Un grand nombre d'officiers européens périssaient chaque jour. Il fallut les remplacer: le gouvernement fut d'abord très embarrassé; il avait incorporé dans les demi brigades européennes toutes les troupes coloniales. Comment, sans exciter le mécontentement des indigènes, ne pas remplacer les officiers supérieurs blancs qui avaient succombé, soit dans les combats, soit par la peste, par des noirs et des hommes de couleur? Cependant le capitaine général, se défiant des troupes coloniales, refusa de donner aux indigènes, dans les troupes blanches, des grades de colonels, de chefs de bataillon et même de capitaines. Déjà le soldat européen, que le contact des colons avait corrompu, méprisait les officiers supérieurs noirs et de couleur auxquels il refusait souvent d'obéir.

L'on ne doit pas attribuer à l'incapacité ces fautes graves commises par le général Leclerc. Il avait reçu l'ordre du Premier Consul de tenter le rétablissement de l'esclavage; il ne pouvait donc pas donner de l'influence à des hommes qu'il se proposait de remettre un jour en servitude. Tous ses actes au contraire devaient tendre à les éloigner des fonctions civiles et militaires.

La peste redoublait d'intensité: les partisans de Toussaint qui eurent l'imprudence de s'en réjouir hâtèrent la perte de leur chef. Les dragons de l'ancienne garde d'honneur qui avaient été licenciés, et qui s'étaient retirés dans le canton d'Ennery, disaient hautement que leur soumission n'était qu'une suspension d'armes, jusqu'au mois d'Août, époque des pluies et du débordement des rivières. Ces paroles furent rapportées à Leclerc qui résolut de faire arrêter sur le champ Toussaint Louverture. Le capitaine général manda au Cap Maurepas, Christophe et Clervaux. Il leur confia son projet. Redoutant les vengeances de Toussaint, s'il redevenait général en chef des indigènes, ils approuvèrent Leclerc. Celui-ci se plaignit à l'ancien gouverneur des Casaques Rouges qui avaient refusé de marcher contre Sylla. Toussaint qui n'avait aucune relation avec les officiers des Casaques Rouges se montra offensé de la lettre qu'il avait reçue. Il répondit à Leclerc qu'il trouvait étrange qu'on put lui supposer l'intention de recommencer les hostilités avec le bataillon des Casaques Rouges. Isaac fut chargé de remettre sa lettre au capitaine général. Quand il

arriva au Cap, le général Leclerc lui mit sous les yeux plusieurs lettres de Dessalines par lesquelles celui-ci accusait Toussaint d'avoir été l'auteur de la défection des Casaques rouges.* Les fréquentes visites que l'ancien gouverneur recevait sur l'habitation Sancey d'une foule d'officiers français continuaient toujours On le comblait de politesses, et on lui donnait l'assurance de la bienveillance du gouvernement français. Plusieurs de ces officiers s'efforçaient adroitement de le porter à s'épancher pour lui arracher quelques paroles susceptibles de le compromettre. Ils lui annoncèrent la déportation du général Rigaud. Il leur dit: c'était contre moi qu'on l'avait fait venir ici; ce n'est pas pour moi qu'on l'a rembarqué; je plains son sort. La garnison européenne d'Ennery lui rendait les honneurs militaires toutes les fois qu'il sortait de sa demeure pour parcourir le canton. Plusieurs officiers blancs qu'il avait gagnés par de grandes largesses l'avertirent qu'il eut à se défier du général Brunet qui venait d'arriver aux Gonaïves. Le général Paul Louverture, son frère, l'engagea, par une lettre, à voir le général Vernet, qui avait un secret de la plus haute importance à lui confier. Tous ces avertissemens n'ébranlèrent pas la confiance de Toussaint Louverture; il ne croyait pas que Leclerc pût oser le faire arrêter. Il n'en continua pas moins ses relations avec plusieurs officiers indigènes, relativement à une insurrection qui devait éclater au mois d'août. Il était activement surveillé par la police française. Deux de ses lettres adressées au Cap, à l'adjudant général Fontaine, son ancien chef d'état major, furent interceptées et expédiées à Leclerc. Dans la première il accusait les généraux Dessalines et Christophe de l'avoir abandonné entièrement, et d'avoir sincèrement embrassé le parti français. Mais il ajoutait que la Providence venait enfin à son secours. (La Providence principal hôpital du Cap). Il s'informait du chiffre réel des troupes européennes, des progrès de la fièvre jaune, de la quantité de morts que les français transportaient chaque soir à la Fossette, enfin du moral des troupes.

L'autre était conçue en ces termes:

Au Quartier Louverture, an 10.

Vous ne me donnez pas de nouvelles, citoyen. Tâchez de rester au Cap, le plus longtemps que vous pourrez. On dit la santé du général Leclerc mauvaise, à la Tortue, dont il faut avoir grand soin de m'instruire. Il faudrait voir pour des a.......... de la Nouvelle. Quant à la farine dont il en faudrait comme de cette

* Isaac Louverture, fils de Toussaint, actuellement à Bordeaux, dit dans ses mémoires, page 298, qu'il a vu les lettres signées de Dessalines, écrites contre Toussaint.

dernière, on ne l'enverrait pas sans avoir passé à la Saône, pour connaître le point où on pourrait en sûreté les mettre.

Si vous voyez le général en chef, dites-lui que les cultivateurs ne veulent plus m'obéir; on voudrait faire travailler à Héricourt, dont le gérant ne doit pas le faire. Je vous demande si on peut gagner quelqu'un près du général en chef, afin de rendre D........... libre. Il me serait bien utile à la Nouvelle, par son crédit et ailleurs. Faites dire à Gengembre qu'il ne doit pas quitter le Borgne, où il ne faut pas que les cultivateurs travaillent. Ecrivez-moi à l'habitation Najac.

(Signé) Toussaint LOUVERTURE.

Cette lettre écrite de la propre main de Toussaint, d'après les français, ne pouvait être bien comprise que de Fontaine seul. Quant à ce D...... dont il souhaite l'évasion, il veut parler de Dommage qui était prisonnier au Cap. Le colonel Gengembre, surnommé *Trop Fort*, dont il est question, avait réellement commandé au Borgne, et y exerçait de l'influence. C'était un officier noir qui avait servi sa cause avec dévouement. L'adjudant-général Fontaine qui se trouvait au Cap fut arrêté et jeté en prison. Leclerc écrivit au général Brunet d'employer les moyens les plus adroits pour arrêter le plus tôt possible l'ancien gouverneur. Il fut d'abord assez difficile de lui tendre un piége. Le général Brunet imagina de surcharger le canton d'Ennery de troupes européennes, sous prétexte de leur faire respirer un air plus sain que celui des villes. Toussaint possédait quatre propriétés dans ce quartier. Les habitans se plaignirent amèrement des vexations que leur faisaient éprouver les soldats, et prièrent l'ancien gouverneur de présenter leurs plaintes au capitaine-général. Des soldats français ivres ou feignant de l'être avaient même plusieurs fois insulté Toussaint Louverture. La garnison d'Ennery avait cessé de lui rendre les honneurs militaires. Il écrivit à ce sujet au général Brunet. Celui ci fut au comble de la joie en le voyant entrer dans le piége. Il lui répondit qu'il le priait de ne pas refuser de se rendre à un magnifique banquet qui serait célébré aux Gonaïves, et qu'il se proposait de s'aider de ses lumières pour la répartition des troupes européennes dans les quartiers sains et cultivés de la colonie. Eh bien! s'écria Toussaint: « Les voici, ces blancs, ces français, qui savent tout, qui parlaient de m'arrêter, réduits à implorer mes conseils. » La confiance de l'ancien gouverneur en son étoile le perdit. Il ne croyait aux français ni l'audace, ni la puissance de l'arrêter. Mais son influence était anéantie; les populations avaient porté ailleurs leurs regards; l'ambition de ses principaux officiers s'était développée; sa présence dans la colonie inquiétait non seulement les français, et les indigènes ci devant rigaudins qui redoutaient ses vengeances, mais encore Christophe,

Clervaux, Maurepas qui s'étaient soumis à Leclerc avant lui. Quant à Dessalines, son ambition s'était élevée jusqu'au souverain pouvoir. L'arrestation de Toussaint était devenue un sacrifice que commandaient tous les intérêts, même les plus opposés. Cinq semaines d'isolement avaient sufti pour faire perdre de vue Toussaint Louverture.

L'ancien gouverneur se transporta sur l'habitation Béranger, d'où il devait se rendre directement aux Gonaïves. Mais il rencontra sur l'habitation George contiguë à celle de Pougaudin, le général Brunet qui était venu à sa rencontre. Le général français le reçut avec distinction dans une des chambres de la maison principale. Je suis heureux, lui dit Brunet, qu'une pareille occasion me procure l'avantage de vous revoir, d'apprécier vos talens, et de soumettre à vos lumières les plans que j'ai formés pour la répartition de nos troupes sur différents points de l'île.—Mes connaissances sont bien bornées ; cependant je puis donner quelques renseignemens sur les localités, répondit Toussaint, dissimulant son orgueil et son amour-propre flatté : le général Brunet était profondément incliné devant lui. A un signal donné, une vingtaine d'officiers français entrèrent dans la salle, désarmèrent les indigènes qui ne s'attendaient pas à cette trahison. Toussaint dégaîna son sabre, et attendit avec intrépidité ceux qu'il prenait pour des assassins. Un aide de camp de Leclerc, nommé Ferrari, se présenta devant lui, la pointe de son épée renversée, et lui dit : « général, d'après les ordres du capitaine-gé« néral Leclerc, remettez moi votre sabre ; nous ne sommes pas « venus pour vous faire du mal ; nous ne voulons que vous arrêter. » L'infame trahison ! s'écria Toussaint Louverture; la justice divine me vengera ; c'est ainsi que vous récompensez mes services. Il remit son sabre dans le fourreau. C'était le 10 Juin. Le général Brunet le fit garder à vue pendant le reste de la journée et toute la nuit qui suivit. Le lendemain il le fit garrotter et placer entre deux bataillons de carabiniers qui formèrent la haie. Il entra aux Gonaïves au milieu de nombreuses troupes européennes qu'on avait échelonnées, le long de la grande route, depuis l'habitation George jusqu'en ville. Brunet avait pris ces précautions dans la crainte d'être assailli en chemin par des bandes de cultivateurs qui auraient pu délivrer le prisonnier. Mais le peuple de ce quartier ne se remua pas. Le commandant du port des Gonaïves, français blanchi dans les camps, fut chargé de l'accompagner jusqu'à bord de la frégate la *Créole* mouillée dans la rade. Pendant qu'on le conduisait vers le rivage, le commandant du port alluma un cigarre et se mit à fumer. Toussaint s'écria : Quel est celui qui fume ici? l'odeur du tabac m'incommode. Le vieil officier, sans respect pour le malheur, lui dit avec insolence : Bien d'autres choses t'incommoderont tout-à-l'heure. Quand il fut arrivé sur le quai, il refusa de s'embarquer, en disant qu'il n'avait pas l'habitude de la mer. Mais les

carabiniers français le crossèrent rudement, et le forcèrent à entrer dans le canot, en lui disant: Allons, marche donc, papa Toussaint. * L'on n'entendit pas dans toute la foule qui bordait le rivage un seul accent de compassion. Pendant le reste de la journée la frégate fut pavoisée, des sabords au sommet des mâts; les habitans Gonaïves entendirent les sons harmonieux d'une musique guerrière, et l'allégresse des français au milieu d'un somptueux banquet. Trois jours après, la *Créole* louvoyait à la hauteur du Cap. Le capitaine annonça à Toussaint qu'il allait le transborder sur le vaisseau le *Héros*. Toussaint descendit dans un canot, aborda le vaisseau, et dit, en y montant, à Savary qui en était le commandant: « En m'arrachant à mon pays, on n'a abattu, à St-Domingue, « que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs; cet arbre repous- « sera vite, car ses racines sont profondes et vigoureuses. » Il trouva à bord du *Héros* son troisième fils Saint-Jean Louverture.

Le jour de son arrestation, le chef de bataillon français, Pesquidou, qui commandait à Ennery, laissa piller ses appartemens. Madame Louverture, Isaac et Placide Louverture, les commandans Morisset, Monpoint, Néron, César, furent arrêtés et conduits aussitôt, sous escorte, jusqu'aux Gonaïves, par un officier européen, nommé Flamand. Ils furent embarqués sur la *Guerrière* que commandait le lieutenant de vaisseau Gimont, le même qui avait été arrêté, avec Sabès, par Lamartinière, à l'arrivée de la division Boudet au Port Républicain. La *Guerrière* joignit à la hauteur du Cap le vaisseau le *Héros* qui reçut à son bord Madame Louverture, Isaac, Placide et Mademoiselle Chancy. Les deux navires appareillèrent pour France, le 26 Prairial (16 Juin), et mouillèrent dans la rade de Brest après vingt-sept jours de traversée. Peu de jours après, le vaisseau l'*Aigle*, ayant à son bord le chef de bataillon Chancy, entra aussi dans la rade de Brest. Leclerc expédia encore pour France une centaine des principaux partisans de Toussaint qui avaient été arrêtés. La frégate le *Muiron* qui en fut chargée se rendit dans la Méditerranée.

Aussitôt après l'arrestation de Toussaint, le capitaine-général livra à une commission militaire l'adjudant-général Fontaine qui, ainsi qu'on l'a vu, avait été arrêté comme agent secret de l'ancien gouverneur. Cet officier fut condamné à la peine capitale. Après qu'il eut entendu sa sentence de mort, il fut conduit dans son cachot où il écrivit à sa famille des adieux dans un style des plus touchans. Cette lettre, au rapport d'un écrivain français « était un chef-d'œuvre d'éloquence et de résignation. » Il reçut la mort, au Cap, avec le plus grand courage.

* Lorsque Toussaint était dans toute sa splendeur, les colons, pour lui témoigner leurs tendresses simulées, l'appelaient *Papa Toussaint*.

Le capitaine général annonça à la colonie l'arrestation de Toussaint par la proclamation suivante:

Au quartier-général du Cap le 22 Prairial an 10 (12 Juin 1802).

Le général en chef, capitaine général de la colonie de St. Domingue, aux habitans de St. Domingue.

Citoyens,

Toussaint conspirait: vous en jugerez par une lettre publiée, adressée au citoyen Fontaine. Je n'ai pas dû compromettre la tranquillité de la colonie. Je l'ai fait arrêter, condamner et je l'envoie en France où il rendra compte de sa conduite au gouvernement français Dans une autre lettre adressée au citoyen Fontaine, il s'emporte en invectives contre le général Christophe, il se plaint que le général Dessalines l'a abandonné. Il avait défendu à Sylla de mettre bas les armes et aux cultivateurs de ne travailler à d'autres habitations qu'à celles de leurs vivres. Il avait envoyé un de ses complices au général Dessalines, pour l'engager à ne pas se soumettre de bonne foi: le général Dessalines me l'a déclaré.* Il comptait beaucoup à St. Marc sur Manissait; il est arrêté.

J'ai sévi contre ce grand coupable, et j'ordonne aux généraux de division de l'armée de faire rentrer de vive force tous les cultivateurs qui sont encore en armes, dans les campagnes.

Les cultivateurs ne sont pas les plus coupables, ce sont ceux qui les égarent. En conséquence, tout commandant de garde nationale, tout officier, tout gérant ou propriétaire, qui sera trouvé dans un rassemblement armé, sera fusillé.

Quant à la commune d'Ennery j'ordonne qu'elle soit désarmée sur le champ, pour avoir été si longtemps à se soumettre.

Le général Brunet fera tout de suite exécuter cet ordre.

Le chef de l'état-major fera imprimer, publier et afficher le présent ordre, avec la lettre du général Toussaint, et l'enverra de suite, à toute l'armée et dans toute la colonie.

(Signé) LECLERC.

Nous avons déjà transcrit cette lettre de Toussaint. On ne peut reprocher à l'ancien gouverneur que d'avoir été moins adroit que le général Leclerc qui conspirait lui-même contre la liberté. Toussaint, de son côté, conspirait il est vrai, mais c'était contre un affreux système, pour réaliser l'indépendance de ses frères, qu'il méditait depuis plusieurs années. Quant au général Dessalines, il fut traitre envers Toussaint dans cette circonstance. Pour satisfaire son ambition, parvenir un jour au commandement des indigènes, il sacrifia aux blancs celui qui

* Gazette officielle de St-Domingue. (1802).

avait été son bienfaiteur, qui lui avait donné tous les grades. Il conspirait déjà lui-même contre les français; Toussaint le gênait. L'ancien gouverneur était un obstacle au ralliement de tous les indigènes, noirs et jaunes, au parti de l'indépendance: Dessalines crut faire un sacrifice nécessaire au bonheur de la masse. Dessalines avait dès lors conçu deux idées qu'il accomplira par toutes sortes de moyens et au travers des flots de sang: le commandement en chef des indigènes, et l'extermination de la race blanche à St. Domingue. Il fit publier lui même, dans le quartier de l'Artibonite, la proclamation de Leclerc dans laquelle il était représenté comme le dénonciateur de Toussaint.

Quant à Manissait sur lequel l'ancien gouverneur avait compté à St. Marc, il fut jugé, condamné et fusillé.

La plupart des cultivateurs étaient rentrés sur leurs habitations. La presqu'île du Sud était dans un état admirable de prospérité. Des navires de toutes les nations venaient y trafiquer. La possession française paraissait inébranlablement rétablie. Cependant la joie des français, depuis la déportation de Toussaint, était loin d'être pure; ils voyaient journellement s'affaiblir leurs forces; l'attitude des indigènes les inquiétait; la fièvre jaune les moissonnait déjà d'une manière effrayante. Cependant les masses ne désiraient que le maintien de la liberté générale qu'avait proclamée la Convention de France, dont les immortels travaux ont embrassé les intérêts de tous les peuples de la terre.

Leclerc sentant s'accroître ses embarras, et voulant s'aider des lumières d'un certain nombre de citoyens, convoqua au Cap un conseil colonial. Ce conseil était composé de députés des six départemens, choisis parmi les plus riches propriétaires de toutes les couleurs. Le capitaine général lui confia le soin de réorganiser la colonie. Les conseillers étaient, la plupart, d'anciens colons qui avaient joui de toutes sortes de faveurs sous Toussaint Louverture. Parmi les députés noirs et de couleur, l'on distinguait le général Henry Christophe dont l'éloquence et les hautes idées administratives excitèrent souvent l'étonnement et l'admiration du conseil. L'assemblée présidée par le préfet colonial, le vertueux Bénézech, ouvrit ses séances dans le courant de Juin. Elle adopta le système de fermage que Toussaint avait établi. Cependant elle proposa, pour la prospérité de la colonie, des réglemens entièrement en harmonie avec le système de la servitude. Le préfet colonial et Christophe les combattirent avec succès. Malheureusement Bénézech mourut peu de jours après l'ouverture de l'assemblée, emporté par la fièvre jaune. C'était un citoyen d'une humeur douce, plein d'humanité, très-dévoué à la liberté générale. S'il avait vécu, il aurait contre-balancé l'influence coloniale dans le conseil; moins de crimes eussent été commis, et moins d'insurrections eussent éclaté contre la France. Il fut provisoire-

ment remplacé par le citoyen Deraime, sous-préfet du département du Nord, le 14 Juin (24 Prairial, an 10). Celui-ci devint un instrument entre les mains des colons. Le commissaire de justice, Montperron, venait aussi d'être enlevé par la peste. L'assemblée déféra la présidence à Blain de Villeneuve, partisan acharné de l'esclavage. L'on entendit dans une séance, qui fut des plus orageuses, alors qu'il fut question du régime intérieur de St-Domingue, les colons s'écrier : « Point d'esclavage, point de colonies ! » Ils exposèrent ensuite avec hardiesse leur nouveau plan : les anciens libres noirs et jaunes devaient jouir des mêmes avantages politiques que les blancs ; mais ceux qui, avant 1794, n'avaient pas été affranchis, devaient être remis en servitude. Après la lecture du projet, le général Christophe se leva plein d'indignation, monta à la tribune et s'étonna qu'on pût écouter avec sang froid de telles paroles. Ceux qui les profèrent, s'écria-t-il, sont les ennemis les plus dangereux des intérêts français ; moi, de mon côté, et au nom des noirs, je dis : « Point de liberté, point de colonies. » Il combattit ensuite avec succès la plupart des dispositions du réglement, démontra l'impossibilité de le mettre en pratique, et porta l'assemblée à le rejeter. Christophe fit alors un acte sublime de courage en laissant éclater son indignation : il était au Cap, au pouvoir des français ; il livrait sa tête à la discrétion du parti colonial. Après la séance, il dit au général Leclerc, au palais du gouvernement : Des hommes qui ont, la plupart, combattu contre la mère patrie sous les drapeaux anglais, ont eu l'audace de proclamer leurs doctrines liberticides, sous un gouvernement républicain. Prenez-y garde, capitaine-général, loin de maintenir la paix, ces messieurs rallumeront les feux de la guerre civile. Défiez vous surtout du général Rochambeau ; c'est un ennemi acharné des hommes de couleur, par conséquent des noirs ; il ne peut, par sa conduite, que les porter à s'armer contre le gouvernement. Leclerc parut accueillir favorablement ses conseils et lui fit la promesse trompeuse de la prochaine déportation de Rochambeau. Leclerc n'était pas d'un naturel perfide ; mais il subissait l'influence du parti colonial, et était contraint de suivre les instructions du 1er Consul. Déjà une loi, en date du 20 Mai 1802, venait d'être publiée en France, par laquelle l'esclavage devait être rétabli à la Martinique, à Tabago, à Ste. Lucie. Par la même loi St. Domingue et la Guadeloupe étaient soumis à un régime exceptionnel. Cependant le général Richepanse venait de rétablir l'esclavage à la Guadeloupe. Un historien français, Mr Bignon, s'efforce d'excuser ce crime de lèse-humanité par ces mots : Il est des conjonctures où il y aurait une stupide imprudence à ne pas museler des tigres. *

* Vol. II. Page 428.

Aucune conjoncture ne peut permettre à l'homme de plonger son semblable dans la servitude; l'esclave, pour briser ses chaines, ne doit reculer devant aucun moyen; Dieu qui a créé les hommes libres et égaux lui pardonnera toutes les violences auxquelles il se livrera pour reconquérir sa liberté.

La fièvre jaune désorganisa bientôt le conseil colonial en lui enlevant la plupart de ses membres. L'assemblée cessa de se réunir; et la guerre qui éclata de nouveau empêcha les citoyens de se former en assemblées primaires, pour procéder à d'autres élections.

Le résultat des séances peu nombreuses du conseil colonial fut tout-à fait contraire aux intérêts métropolitains. Dans son sein éclatèrent tous les préjugés de castes de la vieille assemblée de St.-Marc. Les projets du gouvernement français y furent publiquement dévoilés aux indigènes.

La fièvre jaune, continuant ses ravages, enleva les généraux Hardy et Débelle. Ce dernier, qui mourut au Cap, fut enterré avec pompe. Le général Dévaut avait le commandement de la place du Port-Républicain. Loin de persécuter les indigènes il les favorisait considérablement. Quand un officier noir ou de couleur se présentait à lui au bureau de la place, il lui serrait la main, l'appelait frère ou camarade. La République française, disait il, a proclamé partout la liberté; elle n'a établi entre les hommes aucune différence de couleur. Sa conduite ne tarda pas à froisser le général Rochambeau qui commandait le département de l'Ouest. Ne pouvant s'entendre avec lui, il obtint du capitaine général l'autorisation de retourner bientôt en France. Il partit pour les Gonaïves, et laissa la ville à la merci de Rochambeau qui ne rencontra plus aucun frein à ses fureurs. Beaucoup d'hommes de couleur du Port Républicain et de la Croix-des Bouquets abandonnèrent leurs demeures, et se retirèrent, dans les mornes de la Selle, auprès de Lamour Dérance, qui n'accueillait plus les ordres des français, depuis la déportation de Rigaud, sans cependant exercer contre eux des hostilités.

Le général Leclerc confia au général Pamphile de Lacroix le commandement du département de Cibao. Pamphile de Lacroix, à la tête de la 77e de ligne, alla occuper la magnifique vallée de St Yague, arrosée par le fleuve Diaque, dont les eaux s'engloutissent dans la baie de Monte-Christ. Là les soldats français respirant un air plus sain que celui des villes, pouvaient ne pas être atteints de la fièvre jaune; mais partout le climat de St Domingue les dévorait.

Pendant que ces événemens se passaient à St Domingue, Toussaint était arrivé à Brest, comme nous l'avons vu. Sa famille fut dispersée sur différens points de la France. Le brick la *Naïade* conduisit Placide à Belle-Ile en mer; le même navire conduisit à Bayonne Madame Louverture, Isaac, St. Jean Louverture et Mlle Chancy.

Quant au général Toussaint, il débarqua près de Landernau, ac-

compagné des officiers du *Héros* et de Mars Plaisir, son serviteur. Il fut reçu sur le rivage par un adjudant-général et un escadron de dragons. Il entra dans une voiture avec plusieurs gendarmes, et partit pour Morlaix. De là, il se rendit à Guingamp. Dans toutes les villes qu'il traversa ensuite, il fut reçu avec distinction par les autorités. Quand il arriva devant la forteresse de Joux, il fut aussitôt renfermé dans un sombre cachot. Le château de Joux est élevé sur une des montagnes de la chaîne du Jura, dans le département du Doubs, près de Pontarlier. * Les généraux Rigaud et Martial Besse qui y étaient déjà emprisonnés, apprenant son arrivée, lui envoyèrent des consolations par le commandant de la forteresse. Le malheur avait éteint les haines politiques. Morisset fut aussi jeté dans un cachot. On lui promit des grades et des honneurs, s'il voulait indiquer le lieu où Toussaint, croyait-on, avait enfoui ses trésors. Il ne répondit pas aux questions qui lui furent faites. Nous avons vu qu'il n'existait pas, à St-Domingue, de trésors enfouis par l'ancien gouverneur.

On ne laissa à Toussaint pour lui donner des soins que son vieux serviteur Mars Plaisir. Pendant les premiers mois de sa captivité, en juillet, août et septembre, il n'eut pas beaucoup à souffrir des influences du nouveau climat. On lui permettait de se promener, quelquefois, dans les jardins de la prison. Il s'entretenait alors tristement avec Mars Plaisir; et toujours, dans ses conversations, il exprimait combien il regrettait le ciel de son pays. Le gouvernement consulaire lui donnait cinq francs par jour, ainsi qu'aux autres prisonniers d'état. Avec cette modique somme que partageait avec lui Mars Plaisir, il se nourrissait et se procurait des vêtemens. Jusqu'alors sa santé ne s'était pas beaucoup altérée. Mais quand les froids humides d'octobre commencèrent à se faire sentir, il tomba dans un état presque complet d'épuisement. En novembre et décembre 1802, et en janvier 1803, son corps, déjà affaissé par l'âge, souffrit cruellement de la température du Jura. Il ne pouvait acheter du bois pour se chauffer, car les 5 francs qu'on lui passait par jour suffisaient à peine pour son entretien et celui de son serviteur. Ses vêtemens sales tombaient en lambeaux; il lui était impossible de les renouveler. Mars Plaisir, en les rapiéçant, s'efforçait à le garantir contre le froid. Pour comble de malheur, le commandant de la forteresse, homme dur et impitoyable, entra dans son cachot vers le milieu de février 1803, et annonça à Mars Plaisir qu'il allait être séparé de son maître. Toussaint, le visage amaigri par la fièvre, les yeux creux, demeura un moment comme anéanti, en entendant cet ordre: c'était lui enlever ses membres,

* Ce fort a servi de prison à Fouquet, à Mirabeau, et aux généraux Rigaud, Martial Besse et Toussaint Louverture.

son dernier soutien, sa dernière consolation. Il se' leva cependant, embrassa Mars Plaisir qui sanglottait, et lui dit : « Porte mes derniers « adieux à ma femme, à mes enfans et à ma nièce. Console toi « de cette cruelle séparation, et pars avec l'assurance de mon « amitié et du souvenir que je te conserverai de tes services et de « ton dévouement. » * Le gouverneur du château arracha Mars Plaisir à ses embrassemens, et le livra à une compagnie de gendarmes. De brigade en brigade, Mars Plaisir arriva à Nantes où il fut emprisonné, chargé de chaînes.

Toussaint demeura seul dans son cachot, abimé dans la douleur, et grelottant de froid. Dès le lendemain, il lui fut défendu d'en sortir pour prendre un peu d'exercice dans la cour de la prison. Il ne communiqua plus, quelquefois, qu'avec le citoyen Jeanin, secrétaire du commandant du Joux, et avec le commandant lui-même. Quelques jours après, Bonaparte qui donnait sans cesse les ordres les plus inhumains, à son égard, fit savoir au commandant que cinq francs étaient trop pour un rebelle, et que *trois francs suffiraient.* En moins d'une semaine Toussaint se trouva dans le dénûment le plus absolu. On ne lui fournissait que du gros pain, un peu de farine et une bouteille d'eau ; son cachot devint de plus en plus infect ; le souffle glacé des montagnes du Jura gelait presque tous ses membres ; ses habits usés et déchirés le laissaient presque nu ; il s'enveloppait le plus souvent dans la paille qui lui servait de lit, lui qui avait eu en sa possession toutes les richesses de St. Domingue. On lui donnait, chaque jour, pendant quelques heures, un pot de terre, rempli de charbons ardents, sur lequel il faisait cuire lui-même, dans un vase de fonte, un peu d'aliment farineux. Bonaparte voulait hâter sa mort, afin que ses anciens partisans de St. Domingue, perdissent l'espoir de l'avoir un jour à leur tête. Cependant comme il croyait qu'il avait caché d'immenses richesses dans les mornes de notre île, il envoya auprès de lui le général Cafarelli qui lui fit la promesse trompeuse de la liberté, au nom du gouvernement français, s'il indiquait l'endroit où il avait enfoui son argent. Toussaint, la tête baissée, répondit à chaque question : j'ai perdu bien autre chose que des trésors.

Il y avait à Pontarlier un capitaine d'artillerie nommé Colomier. Cet officier s'y trouvait pour la remonte de son arme. Le gouverneur du château qui mettait rigoureusement en pratique toutes les instructions qu'il recevait à l'égard du prisonnier, fit appeler un jour le capitaine Colomier, et lui annonça qu'il allait faire un voyage à Neuchatel en Suisse. Il lui confia les clefs des cachots, et le chargea du commandement du château, pendant son absence. Le capitaine en parcourant les cachots arriva à celui où était Toussaint

* Lettre de Mars Plaisir. Mémoires d'Isaac Louverture.

l'ouverture. Il fut effrayé de l'affreux état de dénûment où se trouvait cet infortuné. Cependant Toussaint avait l'âme toujours ferme. Il s'était procuré du papier, de l'encre et des plumes, et il écrivait, malgré ses cruelles souffrances, sur une petite table. Le capitaine lui demanda ce qu'il faisait. Il lui répondit que le gouvernement consulaire avait lancé contre lui un écrit dans lequel il l'accusait injustement d'avoir voulu livrer St. Domingue aux anglais, et qu'il réfutait cet écrit. Il se montra indigné contre Bonaparte qui paraissait oublier combien il avait énergiquement défendu la colonie contre les agressions de l'Angleterre. Comme il souffrait considérablement d'être privé de café, il en demanda un peu au capitaine. Celui ci, qui avait un bon cœur, lui en fit donner aussitôt. Il sortit du cachot, attendri jusqu'aux larmes. Il n'avait pu supporter, sans émotion, l'aspect de tant de grandeurs descendues jusqu'au dernier degré des misères humaines. Cependant Toussaint supportait son sort avec une résignation presque surnaturelle.

Le gouverneur qui avait commencé, par cette première absence, l'exécution du crime qu'il avait reçu l'ordre de commettre, revint de Neuchâtel au château de Joux. Vers le milieu d'Avril il annonça au capitaine Colomier qu'il allait entreprendre un nouveau voyage en Suisse. Il lui dit qu'il lui laissait encore le commandement de la forteresse; mais que cette fois, il ne lui donnerait pas les clefs des cachots, parceque les prisonniers n'avaient besoin de rien. Il partit, et revint au bout de quatre jours. Quand il revit le capitaine, il était agité, inquiet; il répétait souvent les mêmes paroles. Il ordonna d'un air empressé d'apporter à Toussaint sa ration ordinaire. Il se rendit ensuite dans son cachot, accompagné de Colomier. Mais Toussaint avait cessé de vivre. Il fut trouvé assis sur sa couche de paille, appuyé contre une cheminée, ayant la tête penchée du côté droit, et les deux mains sur ses cuisses. Ses traits exprimaient les tourments de la plus affreuse douleur. Tout dans son attitude annonçait un crime affreux. Le gouverneur l'avait laissé mourir de faim pendant ses quatre jours d'absence. Ce fut en vain qu'il demanda au maire de Pontarlier, ainsi qu'au capitaine Colomier, de certifier que Toussaint n'était pas mort de faim. Ces deux honnêtes citoyens demeurèrent entièrement étrangers au crime. Des chirurgiens, qui ignoraient toutes les circonstances de cet attentat, furent mandés au château. Ils firent l'autopsie du cerveau, et constatèrent, qu'après d'horribles souffrances, le prisonnier avait été enlevé par une apoplexie séreuse. Le gouverneur fit déclarer dans l'acte de décès, qu'il était mort d'un coup de sang. Toutes ces circonstances dévoilèrent davantage le crime. Toussaint fut enterré, sans cérémonie religieuse. Avant de fermer les yeux à la lumière, il dut avoir maudit les colons, avoir demandé à Dieu un

vengeur : sa prière, si elle fut faite, fut exaucée. Le plus jeune de ses fils, Saint-Jean Louverture, encore enfant, qui avait dit, à Brest, qu'il ne survivrait pas à son père, mourut de chagrin, peu de temps après qu'il eut appris sa fin tragique.

Le gouverneur du chateau fit ensuite tout ce qui fut en son pouvoir pour rentrer en bonnes relations d'amitié avec le capitaine Colomier : tout fut inutile. Dans la petite ville de Pontarlier, l'on parla tout bas, pendant plusieurs jours, d'un grand crime commis dans la forteresse de Joux sur un prisonnier ; ce bruit sourd qui parcourait la ville, se répandit de proche en proche, et traversa l'Atlantique. Alors l'on fit toutes sortes de conjectures ; les uns prétendirent que Toussaint avait été empoisonné, d'autres qu'il avait été étranglé.

Après sa chute au mont St.-Jean, abattu par la flèche des nations, comme l'a dit un poète anglais, Napoléon Bonaparte fut conduit à Ste. Hélène. Là, pendant une agonie de sept années, il se prépara à laisser à la postérité une mémoire irréprochable. Il dit au sujet de Toussaint Louverture : quel intérêt avais-je à faire mourir un misérable nègre ?* — Ce misérable nègre, le premier des noirs, comme il fut le premier des blancs, avait atteint, sur un petit théâtre, à la hauteur des hommes les plus célèbres de l'époque. Peut-on croire à la sincérité de ces paroles de Bonaparte, quand sur le rocher de Ste. Hélène, il nia d'avoir tenté le rétablissement de l'esclavage à St. Domingue? La servitude ne fut-elle pas rétablie à la Martinique et dans les autres îles françaises du Vent, d'après les termes de la loi du 20 Mai 1802? St. Domingue, qui renfermait un million d'habitans, fut soumis, par cette loi, à un régime de fer et exceptionnel. Mais si c'est un crime d'enlever la liberté à son semblable, ce crime cesse-t-il d'exister, parce qu'il s'exerce sur les uns plutôt que sur les autres? Bonaparte aurait eu, peut être, à nos yeux, trop de vertu politique, pour ordonner de laisser mourir de faim Toussaint Louverture, s'il n'avait pas oublié, pendant dix années, dans les donjons de Vincennes, plusieurs malheureux qui ont fini par y perdre l'usage de la parole, et que la société croyait avoir perdus, par des accidens inconnus ; s'il n'avait pas fait fusiller, dans les fossés de Vincennes, en violant les principes les plus sacrés de l'hospitalité d'une terre étrangère, le duc d'Enghein, dont l'innocence est chaque jour plus évidente, à mesure que l'histoire approfondit les motifs de son assassinat. N'admettrait-on pas l'attentat de la forteresse de Joux, que nous venons de raconter, que le crime existerait toujours : Toussaint déjà vieux et souffrant, né sous la zône torride, devait infailliblement périr, en quelques mois, plongé au milieu de montagnes couvertes de neige. Bonaparte, dans toute la splendeur de sa gloire,

* O'Meara.

ignorait alors ce que le sort lui réservait. Toussaint expira sur un roc glacé du Jura, et lui devait mourir un jour sur un rocher brûlant de l'Atlantique, en face de ces peuples noirs de l'Afrique, qu'il assimilait à la brute. C'est presque une expiation.

Ainsi finit, à l'âge de soixante-huit ans, en Avril 1803, Toussaint Louverture dont l'esprit organisateur avait étonné l'Amérique. C'est l'homme de race noire, dans les temps modernes, le plus remarquable qui ait existé. A cinquante-quatre ans, il était encore esclave; la servitude dans laquelle il était plongé, depuis sa naissance, n'avait pu éteindre en lui les germes d'un profond génie. Dès que la révolution éclata, on le vit exercer la plus grande prépondérance dans les conseils de Jean François, dont il était le secrétaire. Peu à peu son ambition s'agrandit : devenu officier supérieur dans les armées espagnoles de la colonie, il abandonna bientôt la cause de S. M. C. qui ne lui offrait que des titres et des cordons, pour celle de la France qui donnait aux siens liberté et égalité. Cette défection de Toussaint hâta le triomphe de la liberté des noirs. Il contribua puissamment, dans le Nord, à rappeler la victoire sous les bannières françaises qui fuyaient vaincues par les armées anglo-espagnoles rétablissant l'esclavage partout où la République française l'avait aboli. Favorisé par le gouverneur Laveaux, il se trouva bientôt à la tête de l'armée de Saint Domingue.

Il terrassa, dans le Nord et dans l'Artibonite, la plupart de ses rivaux, en employant contre eux toutes les armes que fournissent l'astuce, l'hypocrisie la plus profonde, l'audace et le vrai courage. Rigaud, son émule, dominait dans le Sud. Hédouville arriva dans la colonie. Toussaint découvrit aussitôt ce qu'il y avait de machiavélique dans la mission de ce général. Le gouvernement français avait remarqué ses velléités d'indépendance. Hédouville s'efforça de ranimer le parti français en flattant l'ambition du général Rigaud. Celui ci, aulieu de s'entendre avec Toussaint qui lui offrait une alliance pour proclamer l'indépendance de St. Domingue, lui déclara la guerre en refusant de recevoir ses ordres dans le département du Sud. Rigaud ne conçut jamais cette idée, essentielle au bonheur des masses, de l'indépendance de son pays. Toussaint voyant se dresser un nouvel obstacle à la réalisation de son vaste projet, déploya toutes ses forces contre lui; et après une lutte des plus sanglantes, où la victoire fut longtemps disputée, il envahit le département du Sud, et extermina la plus grande partie des troupes qui lui avaient été opposées. Ces immolations inutiles qu'il fit après la victoire, résultat de la vengeance coloniale sur les vaincus, furent l'origine de la décadence de sa haute puissance. Devenu gouverneur à vie, il exerça sur les populations un despotisme souvent sanglant, mais toujours civilisateur. Il poursuivit les superstitions africaines, propagea l'Evangile dans les campagnes, favorisa les hommes vraiment instruits, jaunes, noirs,

blancs, et les mit partout en évidence. A l'arrivée du général Leclerc, les masses indigènes, ne comprenant pas le but de l'expédition qui était le rétablissement de l'esclavage, subissant l'ancien prestige de l'influence de la métropole, aidèrent les blancs à le faire tomber.

« Le génie de Toussaint n'était point vaste en connaissances ac« quises, il était immense en méditations et en inspirations sur« naturelles. » Principal défenseur de la liberté des noirs, il eût laissé une mémoire pure et irréprochable, s'il n'avait pas violé, après la chute de Rigaud, l'amnistie qu'il avait publiée en faveur des vaincus. Aujourd'hui il apparait à notre esprit un des hommes les plus célèbres qu'ait produits notre pays. Il fit pénétrer l'ordre, le travail, la discipline dans le chaos de notre révolution, simplifia nos luttes, rallia les masses, égarées par les passions de toutes sortes d'agitateurs, d'abord contre les armées de l'esclavage, puis contre celles, qui, ayant combattu pour la liberté, ne voulaient pas de l'indépendance du pays. Il fit refleurir l'agriculture et le commerce dans le Nord, l'Artibonite et l'Ouest, vainquit le Sud, soumit la partie espagnole, réunit toutes nos populations sous une seule autorité, leur donna une constitution, de sages lois, après d'affreuses convulsions qu'il avait apaisées, et au-travers des obstacles de tous genres que lui opposaient les puissans agens de la métropole. Il eût parfait son œuvre, si, à l'arrivée de l'armée expéditionnaire, alors qu'il plaça un abîme de sang entre lui et le parti colonial, il avait mis son cachet à l'acte de notre indépendance nationale. Néanmoins, à cause de son titre incontestable de régénérateur des masses de St. Domingue, la justice infaillible de l'histoire ne tardera pas à le placer, où l'a déjà placé, à la hauteur de Dessalines qui conquit finalement notre indépendance, à la hauteur de Pétion, le fondateur de nos institutions démocratiques, de Christophe, le puissant organisateur du Nord, et de Boyer, notre habile et heureux pacificateur.

Il poursuivit avec la plus rare persévérance l'accomplissement de ses projets, sacrifiant tout, même ses proches, au développement de son ambition et au triomphe de la liberté des masses. Sans entrailles pour tout ce qui contrariait ses plans, instrument de la Providence, il personnifia le principe inflexible de la suprématie noire à St. Domingue.

Peu de temps après la mort de Toussaint, Bonaparte fit mettre en liberté le général Rigaud dont l'ambition devait encore tourmenter Haïti. D'une autre part, on laissait mourir, au milieu de toutes sortes de privations, dans les cachots de Paris, le vertueux Pinchinat, dont le seul crime fut d'avoir été un des apôtres de la liberté à St. Domingue.

Maintenant va commencer cette abominable administration française, supérieure en horreurs à celle de l'ancien régime. Nous verrons

se montrer sur la scène de nouveaux personnages jusqu'alors inconnus la plupart, les montagnards donner le signal de l'insurrection qui se transforma en lutte nationale, et par leur opiniâtreté héroïque, attirer dans leur parti qui était celui de la vraie liberté, d'abord les troupes coloniales, ensuite les populations des plaines et des villes.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

1802.

Sommaire. Sylla ravage le canton d'Ennery. Il est repoussé par le colonel Pesquidou.—St Domingue est de nouveau déclaré en état de siège.—L'exercice des attributions du préfet colonial et du commissaire de justice est suspendu.—Arrêté des consuls sur l'administration provisoire de St. Domingue.—La colonie régie par trois magistrats: un capitaine-général, un préfet colonial, un commissaire de Justice.—Arrêté de Leclerc modificatif de celui des consuls.—Etablissement du gouvernement militaire.—Division territoriale.—Conseils des Notables. Administration des quartiers et des communes.—Attributions des Conseils des Notables.—6000 hommes de renfort sont promis.—Prospérité du commerce.—Service des Postes.—Réglement sur les pilotes.—Ports ouverts.—Le commerce national n'est assujetti à aucun droit d'importation.—Droits d'exportation.—Les animaux et les bois de construction entrent francs de droits.—Récompenses accordées aux invalides.—Biens séquestrés.—Réglement sur la culture.—Défense de vendre des propriétés de moins de cinquante carreaux de terre.—La tranquillité continue.—Etablissement de la police.—Le divisionnaire Clausel nommé inspecteur général de la gendarmerie de la colonie.—Cartes de sûreté, passeports. Idlinger administrateur des domaines et des revenus nationaux.—Impositions.—Etablissement des tribunaux.—5000 hommes de renfort débarquent au Cap.—Ravages de la fièvre jaune.—Charité des femmes indigènes.—Règlement sur la police des arts de santé.—Les forts reçoivent les noms des généraux français décédés.—Lequoi Mongirault, préfet colonial.—Vicaires apostoliques.—Le séquestre établi sur les biens de ceux qui avaient suivi le parti de Toussaint est levé.—Le désarmement continue.—Dessalines, Clervaux, Pétion, Christophe transportent, des campagnes dans les arsenaux, 30,000 fusils.—Toute la population des

campagnes est désarmée.—Leclerc se retire à la Tortue avec son épouse.—Le secrétaire général Lenoir se charge de l'administration.—Portrait de Leclerc par les Américains.—Dessalines excite Charles Bélair à la révolte, certain de l'arrêter et de le livrer aux blancs.

Pendant que Leclerc croyait les anciens partisans de Toussaint anéantis, par la déportation de leur chef, Sylla sortit des hauteurs de Plaisance, se rua dans la vallée d'Ennery, pilla et saccagea tout, et tenta en vain d'y faire éclater une insurrection. Le colonel Pesquidou, commandant d'Ennery, à la tête de plusieurs détachemens de la légion expéditionnaire, dispersa les attroupemens, à coups de fusil, et rétablit l'ordre. La masse des indigènes qui n'avait pas été vaincue, mais qui s'était volontairement soumise au nouveau gouverneur, n'avait pas encore été assez persécutée pour comprendre les projets liberticides des français. Depuis la déportation de Rigaud et celle de Toussaint, elle n'avait que l'attitude de la défiance; les idées d'indépendance n'existaient que dans quelques têtes; elle ne voulait que du maintien de la liberté, et la loi du 20 Mai 1802 ne lui était pas encore connue. La métaphysique de la liberté ne pouvait seule lui donner une impulsion; il fallait, pour qu'elle s'ébranlât, qu'elle fut matériellement frappée, c'est à dire qu'elle fut réasservie comme dans l'ancien régime. Cette tendance fatale qui poussait Bonaparte vers l'ancien régime, tant en France que dans les colonies, pouvait seule porter les choses à cette extrémité. Leclerc déclara S[t]. Domingue en état de siége, et continua activement le travail de la réorganisation de la colonie.

Le 1[er] Messidor, (20 Juin), il publia la proclamation suivante:

Dans les circonstances présentes, rien ne s'oppose plus au rétablissement de l'ordre, et à ce que vous soyez gouvernés par des institutions régulières. Vous allez connaître quelle est la distinction des pouvoirs établis par le gouvernement français, pour régir cette colonie. Les magistrats, chargés du service de ces différents pouvoirs, vont les exercer. Ils entreront en fonctions à dater de la publication de la présente proclamation. Ces fonctions ont été tracées par le gouvernement français pour un temps entièrement calme. Ce temps ne tardera pas à luire pour S[t]. Domingue; mais jusqu'à cette époque, la colonie, demeurant en état de guerre, différentes attributions du préfet colonial et du commissaire de Justice, rentrent dans celles de l'autorité militaire. Un arrêté du général en chef, à la suite de celui des Consuls de la République, indiquera quelles sont les attributions du préfet colonial et celles du commissaire de Justice, dont l'exercice est momentanément suspendu. L'arrêté des Conseuls sera imprimé à la suite de la présente proclamation.

Le général en chef, capitaine-général,

Signé, LECLERC.

Par le capitaine général, le Secrétaire Général,

Signé, LENOIR.

L'on remarqua dans la proclamation du général en chef qu'il promettait à la colonie des institutions régulières, mais non libérales. Le même jour un extrait des registres des délibérations des Consuls de la République fut publié dans la gazette officielle de S^t. Domingue. L'arrêté avait été rendu, à Paris, le 13 Brumaire an 10 de la République une et indivisible.

La partie française de S^t. Domingue était provisoirement régie par trois magistrats :

Un Capitaine Général,
Un Préfet colonial,
Et un commissaire de Justice.

D'après les principaux articles qui déterminaient les pouvoirs de ces magistrats, le capitaine-général avait sous ses ordres immédiats les forces de terre et de mer, les gardes nationales et la gendarmerie. Il était exclusivement chargé de la défense extérieure et intérieure de la colonie etc...

Il exerçait tous les pouvoirs qui étaient ci-devant attribués aux gouverneurs généraux dans les colonies, sauf ce qui y était dérogé par l'arrêté des Consuls. Il pouvait, en cas d'urgente nécessité, et sous sa responsabilité personnelle, surseoir, en tout ou en partie, l'exécution des lois et règlemens existans, après en avoir toutefois mûrement délibéré avec le préfet colonial ou le commissaire de Justice, selon la nature des objets, sans pouvoir être arrêté par leur opinion contraire. La concession des terres vacantes, au nom de la République, lui appartenait concurremment avec le préfet colonial, en se conformant aux règles établies : en cas de diversité d'avis, la voix du capitaine général était prépondérante. Le capitaine général pourvoyait provisoirement à toutes les places, tous les emplois militaires, selon l'ordre de l'avancement graduel, jusqu'à celui de chef de bataillon ou d'escadron exclusivement et proposait au ministre du département tous les remplacemens à faire dans les grades supérieurs. Le capitaine général ne pouvait s'immiscer directement ni indirectement dans les fonctions du préfet colonial, et du commissaire de Justice, ni des tribunaux. En cas d'absence hors de la colonie et dépendances, ou de mort, le capitaine-général devait être remplacé, par intérim, et dans la plénitude des mêmes pouvoirs, par l'officier général qui serait désigné.

Le préfet colonial était chargé exclusivement de l'administration

civile et de la haute police de la colonie, ce qui comprenait, outre ce qui avait trait à l'administration civile et à la haute police, l'instruction publique, la liberté des cultes et des personnes, l'usage de la presse, et généralement tout ce qui était ci devant attribué aux intendans et ordonnateurs de la colonie, soit en particulier, soit en commun avec le gouverneur. Le préfet colonial ne pouvait, sous aucun prétexte, entreprendre sur les fonctions de l'ordre judiciaire, comme le commissaire de Justice et les tribunaux ne pouvaient entreprendre sur ses fonctions, à peine de nullité et de révocation. En cas d'absence hors de la colonie et dépendances, ou de mort, le préfet colonial devait être remplacé de droit et provisoirement, par l'officier d'administration le plus ancien en grade supérieur.

Le commissaire de Justice avait l'inspection et la grande police sur les tribunaux de la colonie, ainsi que sur les officiers ministériels qui en dépendaient. Il se faisait rendre des comptes assidus par les présidens et commissaires du gouvernement. En cas d'absence hors de la colonie et dépendances ou de mort, il devait être remplacé, de droit et provisoirement, par le commissaire du gouvernement, près le tribunal, à la résidence des chefs lieux; et celui-ci par le premier de ses substituts.

D'après l'article 2 du titre 1[er] de l'arrêté des Consuls, le capitaine-général déclara, le même jour 20 Juin, que la haute police de la colonie appartiendrait à l'autorité militaire jusqu'à ce que l'état de siège de S[t]. Domingue fut levé, que l'ordonnateur en chef, tant qu'il y aurait une armée dans la colonie, aurait dans ses attributions, le casernement, les hôpitaux militaires, la solde, l'entretien et la nourriture des troupes de terre. Ces attributions devaient appartenir au préfet colonial, d'après l'article 2 de l'arrêté des Consuls. Le capitaine-général déclara en outre que la surveillance des prisons, sous les rapports de sureté et de salubrité, serait enlevée au commissaire de justice, et attribuée aux commandans militaires; que la police personnelle envers les gens sans aveu, les perturbateurs de la tranquillité publique, appartiendrait à l'autorité militaire.

Le gouvernement militaire se trouvait entièrement rétabli, car Leclerc, par les changemens portés à l'arrêté des consuls, plaçait en ses mains tous les ressorts de l'administration générale, et faisait jouer au préfet colonial, ainsi qu'au commissaire de justice, des rôles tout à fait subalternes.

Pour les entourer de quelque prestige, il leur permit d'avoir des gardes. Le secrétaire général lui même, le citoyen Lenoir, sortait toujours précédé de soldats. Les français avaient remarqué que le peuple de St-Domingue avait peu de considération pour les officiers civils. Ainsi, Leclerc continua le régime militaire organisé par Toussaint. Aussitôt après la chute du parti des petits blancs, sous le

commissaire civil Sonthonax, les municipalités perdirent à St. Domingue toute leur puissance; le gouvernement de Rochambeau leur portera le dernier coup. Depuis Dessalines jusqu'à nos jours, leur existence n'a été le plus souvent que nominale en Haïti. Cependant la vraie liberté ne se rencontre que chez les peuples où la commune est le principe de l'organisation générale.

Par un arrêté du capitaine général du 2 Messidor an 10 (21 Juin 1802), la partie française de St-Domingue fut divisée en trois départements, du Nord, de l'Ouest et du Sud. On supprima le département de l'Artibonite. Le département du Nord, chef-lieu le Cap Français, fut divisé en six quartiers, et subdivisé en vingt cinq communes ou paroisses. Les quartiers du Port-de-Paix, du Môle St.-Nicolas, du Cap et du Limbé, renfermèrent chacun quatre communes; celui du Fort-Liberté, quatre; et celui de Limonade cinq. Le département de l'Ouest, chef lieu Port Républicain, fut divisé en quatre quartiers, et subdivisé en quatorze paroisses. Le quartier de St Marc renferma quatre paroisses, celui du Port-Républicain, quatre, ceux de Léogane et de Jacmel, trois chacun. Le département du Sud, chef lieu les Cayes, fut divisé en quatre quartiers, et subdivisé en quatorze paroisses. Le quartier du Petit-Trou renferma trois paroisses, celui de Jérémie deux, celui de Tiburon deux, celui des Cayes cinq, celui de St. Louis deux. La partie française eut donc quatorze quartiers, et cinquante deux paroisses ou communes. Chaque paroisse conserva la démarcation qu'elle avait avant 1792.

Le général Leclerc confia l'administration des quartiers et des paroisses à des commandans militaires et à des conseils de notables. Les commandans militaires avaient sous leurs ordres les commandans de place; ils exerçaient la haute police dans l'étendue de leurs quartiers. Dans chaque commune il y avait un officier militaire, et un conseil de notables dont les membres négocians ou propriétaires étaient nommés par le préfet colonial. Les commandans militaires délivraient les passe-ports, s'occupaient de la police de sûreté, du maintien de la propreté et de la salubrité des villes et des campagnes, des recensemens des citoyens, de la police des prisons, de la vérification des poids et mesures, en concurrence avec les conseils de notables. Ils ne pouvaient s'immiscer dans les fonctions des conseils de notables; quant aux réquisitions, le capitaine-général se réservait à lui seul le droit de les faire.

Les conseils de notables proposaient les dépenses nécessaires pour l'entretien et la solde de la gendarmerie, pour la construction et l'entretien des établissemens publics, pour la police de la salubrité, pour le salaire des ministres du culte, et celui des employés à la charge de la commune; ils repartissaient les impôts adoptés par le général en chef, sur la proposition du préfet colonial; ils ordonnaient et surveillaient l'emploi des fonds communaux; ils administraient les hô-

pitaux civils, ils déterminaient la taxe des comestibles; ils pouvaient être destitués par le préfet colonial.

Un officier chargé de la tenue des actes de l'Etat civil fut établi dans chaque commune.

Il fut défendu aux citoyens, sous n'importe quel prétexte, de se réunir en assemblées sous peine d'être dispersés par la force armée.

Plusieurs bâtimens, chargés de quelques bataillons européens, mouillèrent dans la rade du Cap. Les troupes, en débarquant, annoncèrent la prochaine arrivée de 6,000 hommes réunis à Toulon. Ces nouvelles réjouirent considérablement les français qui voyaient avec effroi le vide que le fer et la peste avaient fait dans leurs rangs. Leclerc pensa que ces nouvelles troupes, par leur attitude, maintiendraient l'ordre dans le Nord. Quant au département du Sud, il ne lui donnait aucune inquiétude; il paraissait être certain du dévouement à la France de la population de ce département. Mais la peste, semblable à un brasier alimenté par des matières combustibles, devenait de plus en plus intense par les renforts fréquens qui débarquaient dans l'île. Cependant la paix avec l'Angleterre, le rétablissement de l'ordre dans les campagnes, avaient donné quelque essor au commerce. Des marchandises françaises de toutes espèces remplissaient les magasins; elles se vendaient à un prix raisonnable; les travaux des champs prenaient une nouvelle vigueur; les vivres entraient dans les villes avec abondance; et sur les habitations, de vastes magasins se remplissaient, de nouveau, de maïs et de riz. Les marchés du Port-Républicain, du Cap, des Cayes étaient couverts de café que de nombreux navires exportaient. Du 23 Prairial au 16 Messidor, cinquante bâtimens marchands étaient entrés dans la rade du Cap, et en étaient sortis. Le commerce de la colonie était devenu surtout très actif avec les villes de Bordeaux, de Dunkerque, du Hâvre, de Marseille, de Toulon, de Nantes, de Baltimore, de Charleston, de Portland, de Mogane, de la Nouvelle Orléans.

Dans les villes, les commandans militaires maintenaient rigoureusement la propreté et la salubrité par des ordonnances sévères et justes. Pendant la nuit, des reverbères éclairaient les rues. Toutes les familles blanches vivaient heureuses sous ce nouvel ordre de choses, et l'armée européenne apprit avec joie que le capitaine-général avait demandé au gouvernement français, cinquante places au Prytanée, pour les fils des guerriers morts à St. Domingue.

Le service des postes fut rétabli, sous la surveillance du préfet colonial et des sous-préfets. Il se faisait par d'anciens marins, ou des officiers de la marine.

Dans les ports de mer, suivant l'importance des villes, les officiers en activité étaient classés d'après leurs grades, qui ne s'élevaient pas au-dessus du rang de capitaines de vaisseaux, et ne descendaient

pas au dessous de celui d'enseignes. Au Cap et au Port-Républicain, les officiers en activité jouissaient du rang de capitaines de vaisseau, ceux des Cayes et de Sto. Domingo, du rang d'enseignes. Le capitaine général classa tous les ports. Ceux de première classe étaient commandés par des capitaines de vaisseau, ceux de deuxième classe par des lieutenans de vaisseau, et ceux de troisième classe par des enseignes. Ces officiers étaient payés comme les marins en activité des mêmes grades qu'eux. Dans les ports des Cayes, du Port-Républicain, du Cap, du Fort-Liberté et de Sto. Domingo, le gouvernement plaça des pilotes pratiques; et pour être reçu pilote, il fallait subir un examen sévère et raisonné, sur les passes, les dangers des ports, sur la théorie des vents et sur la manœuvre. Les pilotes de première classe recevaient de l'Etat 1200 fr. par an, et ceux de deuxième 960 francs. Ces mesures prises à l'égard des pilotes étaient très-salutaires. Notre pays étant une île on ne pouvait donner trop de soin à la navigation.

Les navires français venant des ports de la métropole n'étaient reçus, par l'administration coloniale, que dans les rades du Cap, du Port-Républicain, des Cayes et de Jacmel. Les navires étrangers du port de soixante dix tonneaux étaient reçus dans les mêmes ports. Les bâtimens français n'étaient assujettis à aucun droit d'importation. Leurs chargemens se composaient des denrées du pays, à l'exception des sirops, de la mélasse, du tafia et du rhum. Ils payaient pour l'exportation: café, le quintal, 6 francs 67 c.; sucre blanc, 6 francs 37 c., sucre brut, 3 francs 33 c.; indigo, la livre, 40 c., cuir en poil, la bannette, 2 francs, cuir tanné, 1 franc 33 c., bois de campêche, bois jaune, et toutes espèces de bois de teinture, le millier, 6 francs; bois de gaïac, 10 francs, 100 francs en n; acajou et autres bois de travail, en poutres ou en madriers, le pied cube, 40 c.; gomme de gaïac, le quintal, 6 francs; casse, le quintal, 3 frs. 33 c.; cacao, 5 frs.; toutes denrées non énumérées, 10 pour cent de la valeur au cours. Les marchandises venant des manufactures de France, étaient exemptes de droit.

Les droits établis sur les denrées exportées par les bâtimens étrangers étaient ainsi établis: café, le quintal, 13 frs. 33 c., sucre blanc, 13 frs. 33 c., sucre brut, 6 frs. 67 c., indigo, la livre, 80 c., sirop, le millier, 20 frs., tafia, le boucaut, 30 frs., cuir en poil, la bannette, 4 frs., cuir tanné, 2 frs. 67 c., bois de campêche, bois jaune, et toutes espèces de bois de teinture, le millier, 12 frs; bois de gaïac 20 pour cent en n, acajou et autres bois de travail, en poutres et en madriers, le pied cube, 80 c.; gomme de gaïac, le quintal, 12 frs; casse, le quintal, 6 frs. 67 c., cacao, 10 frs; toutes denrées non énumérées, 20 pour cent, la valeur au cours. Les marchandises provenant des manufactures françaises, et importées par les bâtimens étrangers, ne payaient aucun droit.

Depuis quelques mois, les bœufs, les mulets et les bois de cons-

truction étaient devenus très-rares, à cause des difficultés de communications, avec la partie espagnole, pendant la guerre de trois mois. Par un arrêté du capitaine-général, en date du 5 Messidor an 10 (25 Juin), ces animaux et les bois de construction purent entrer francs de tous droits, dans les ports du Cap, du Môle, du Port-Républicain, et de Jacmel.

Comme la caisse publique était pauvre, Leclerc, contre son désir, ne put donner des pensions aux vieux soldats devenus infirmes par les blessures qu'ils avaient reçues dans les combats. Il les dédommagea en arrêtant que les corps des gardes de douanes ne seraient composés que des militaires invalides.

Les biens qui appartenaient aux émigrés et aux absens, et ceux séquestrés par le gouvernement de Toussaint entrèrent dans les domaines nationaux. Un directeur et un inspecteur furent chargés, dans chaque département, de l'administration des domaines et revenus nationaux.

Le 10 Messidor an 10, (29 Juin) on publia un règlement sur la culture. D'après les termes de ce règlement, les cultivateurs recevaient, comme sous Toussaint Louverture, le quart brut des revenus; ils obéissaient aux propriétaires, gérans, fermiers, que la loi constituait les chefs des habitations, comme à des officiers militaires. Ils étaient punis de la prison pour les délits qu'ils commettaient envers leurs chefs; pour les fautes de police, ils étaient mis à la barre; pour les cas graves, ils étaient soumis au code pénal de la marine. Tous les mois, les commandans de communes faisaient leurs rondes sur les habitations, s'informaient si les cultivateurs recevaient leur part des produits, s'ils n'étaient pas victimes des injustices des conducteurs dont ils écoutaient aussi les plaintes. Mais le plus souvent le pauvre laboureur était maltraité injustement par les commandans de communes eux mêmes qui ne blâmaient jamais les colons. Ceux-ci parlaient sans cesse et hardiment du prochain rétablissement de l'esclavage. Les cultivateurs du Nord, de l'Artibonite et de l'Ouest étaient inquiets; ils paraissaient attendre avec impatience l'occasion favorable de reprendre les armes. Les gendarmes, chargés de réprimer le vagabondage dans les campagnes, sabraient impitoyablement les indigènes qu'ils rencontraient sur les grands chemins.

Le gouvernement défendit aux notaires de passer des ventes de terre de moins de cinquante carreaux. Le cultivateur ne put devenir propriétaire; il demeura sur les grandes habitations; on crut qu'en les réunissant par centaines sur un seul point, il serait plus facile de les contenir. Le système des grandes habitations favorisera, au contraire, l'insurrection. La plus légère étincelle produira dans les immenses ateliers que formaient les cultivateurs l'explosion et l'embrasement : c'est ainsi que la tyrannie se trompe le plus

souvent dans ses calculs. Répandus sur tous les points de l'île, propriétaires, la plupart, de quelques carreaux de terre, ils n'eussent pu s'entendre facilement; mais ils auraient été libres, et ce n'était pas ce que voulait le gouvernement français. Cependant les jardins légumiers situés à moins d'une lieue des villes, n'étaient pas compris dans l'arrêté du capitaine général, qui défendait de cultiver une propriété de moins de cinquante carreaux. Le cultivateur ne pouvait épouser une femme d'une habitation autre que celle sur laquelle il était attaché, à moins d'une dispense du capitaine général lui même. C'était un nouvel obstacle qu'on créait aux rapports des cultivateurs entre eux; car les hommes qui se communiquent fréquemment se transmettent leurs idées et s'électrisent.

Lorsqu'un cultivateur ouvrier ou domestique voulait voyager dans le quartier où il avait son domicile, il se faisait délivrer gratis par les commandans de place des cartes de sûreté. Le cultivateur que la gendarmerie rencontrait sur les grandes routes, sans être muni d'une carte de sûreté, devait être arrêté et emprisonné. Les passeports, pour voyager dans l'intérieur de la colonie, étaient aussi délivrés gratis. Ces passe-ports pouvaient servir pendant trois mois. Mais il n'en était délivré aux cultivateurs et aux ouvriers que pour des jours et des lieux déterminés. Pour rétablir l'esclavage, que de vaines ordonnances du gouvernement! Dans les plaines et les mornes, les cultivateurs se réunissaient la nuit, et conspiraient la perte de leurs anciens oppresseurs. Quand ils étaient arrêtés dans ces rassemblemens, ils étaient livrés au dernier supplice. L'héroïsme qu'ils démontraient, en marchant à la mort, raffermissait le courage de leurs compagnons qui apprenaient à mépriser les tortures les plus affreuses.

Le capitaine général confia la surveillance et l'entretien des routes au commandant du génie de l'armée, et dans chaque quartier, il établit un voyer arpenteur. Ainsi Leclerc profitait de la paix pour consolider la puissance métropolitaine; mais les atrocités auxquelles se livraient déjà ses lieutenans, sapaient chaque jour cette puissance. Il s'aperçut que les indigènes étaient devenus sombres, taciturnes; tout annonçait une prochaine explosion Sentant, dans de telles circonstances, la nécessité d'une police énergiquement faite dans les campagnes, il nomma le général de division Clausel, inspecteur-général de la gendarmerie de la colonie. Il s'efforça de refaire le moral de l'armée; il dégrada et renvoya en France tous les officiers européens qui avaient commis quelques lâchetés. Il nomma administrateur des domaines et revenus nationaux le citoyen Idlinger, homme de talents, qui avait été, sous Toussaint Louverture, directeur des domaines. Comme les caisses publiques se trouvaient presque vides, il multiplia considérablement les impositions. Le droit de tonnage fut porté à 80 centimes par tonneau; et les villes du Cap, du Port-Républicain, du Fort-Liberté, de Jacmel, de Jérémie, des Cayes, et

l'île de la Tortue payèrent une contribution de guerre de 1,495,000 francs. Sur la place du Cap, en juillet 1802, le sucre terré se vendait 115 livres 10 sous le cent; le café, première qualité, le cent 20 livres, 6 sous; le coton le cent, 231 livres; bois d'acajou, à quatre pouces le pied courant, 4 livres 2 sous; la farine de France, le baril, 115 livres, 10 sous; le vin vieux rouge, la barrique, 330 livres; vin blanc, 297 livres; le bœuf salé, le baril, 99 livres; porc salé, 181 livres, 10 sous; morue, le quintal, 107 livres, 5 sous; harengs, le baril, 66 livres; maquereaux, 99 livres.

Leclerc s'occupa ensuite des tribunaux. Après avoir publié le 2 Thermidor un règlement portant organisation du notariat, il établit le 27 Thermidor (15 août) un tribunal d'appel au Cap Français; un ancien conseiller au conseil supérieur de cette ville, Pourcheresse Vertières, en fut nommé le président. Ce tribunal fut composé de quatre juges, d'un commissaire du gouvernement, d'un greffier, d'un huissier audiencier et d'un président. Des tribunaux de première instance furent établis au Cap, au Fort Dauphin, au Port-Républicain, au Port de-Paix, à St Marc, à Jérémie, et aux Cayes. Ils furent composés, chacun, d'un juge, d'un lieutenant, d'un substitut, d'un commissaire du gouvernement, d'un greffier, d'un huissier audiencier. Au Cap et au Port Républicain, les défenseurs près les tribunaux payaient annuellement 1,800 francs, les notaires, 1,200 francs, les huissiers priseurs, 2,400 francs, les huissiers audienciers près tous les tribunaux de première instance, 1,200 francs. Aucun de ces officiers publics ne pouvait entrer en fonctions qu'après avoir acquitté la rétribution. Les places d'huissiers et d'encanteurs étaient données aux anciens officiers de la République, et celles de concierges des maisons d'arrêt aux sous-officiers qui, par leur âge ou leurs blessures, ne pouvaient plus continuer à faire le service militaire.

Le général Leclerc établit aussi aux Cayes et au Port Républicain des tribunaux d'appel. Celui du Port Républicain fut composé d'un président, de quatre juges, d'un commissaire du gouvernement, d'un greffier et d'un audiencier. Le citoyen Lombard, ancien conseiller au conseil du Cap, fut nommé président de ce tribunal. Celui des Cayes fut composé d'un président, de trois juges, d'un commissaire du gouvernement, d'un greffier et d'un audiencier. Le citoyen Labiche, ancien conseiller au conseil supérieur du Port Républicain, en fut nommé le président.

Le 13 Thermidor (1er Août 1802) une escadre commandée par le contre amiral Dumanoir, partie de Toulon, et chargée de trois mille hommes de troupes, était venu mouiller dans la rade du Cap. Le 19 du même mois (7 Août) trois bâtimens de transport, escortés par un lougre de guerre, venant de Toulon, chargés de deux-mille hommes avaient aussi mouillé dans la rade de cette ville. Ces cinq

mille hommes débarqués en parfaite santé, furent enlevés par la peste, la plupart, en moins de vingt jours. L'on ne rendait plus aux morts les honneurs militaires; les cadavres étaient entassés dans de larges fosses communes qu'on recouvrait de chaux vive. L'armée venait de perdre les généraux de brigade Clément, Pambour, Ledoyen, Tolosé, l'adjudant commandant Perrin, le chef de brigade du génie Maubert. L'humanité des femmes de couleur et noires éclata énergiquement au milieu de ces grandes calamités publiques. Bravant la mort dans des hôpitaux infects, elles prodiguaient toutes sortes de soins avec une rare vertu, aux soldats comme aux bourgeois blancs, atteints de fièvre jaune. Les français oublieront ces actes sublimes de charité; et sous le gouvernement de Rochambeau, ces malheureuses, parce qu'elles avaient une peau noire ou jaune, seront victimes des fureurs de ce chef bourreau. Cependant l'héroïsme des femmes indigènes arracha des félicitations au capitaine-général. La gazette officielle de St-Domingue leur adressa des remercîmens, au nom du gouvernement français, particulièrement à celles du Port-Margot. Les médecins, chirurgiens et pharmaciens, attachés aux hôpitaux militaires, déployaient, de leur côté, tant de zèle, que le général Leclerc fit parmi eux de nombreuses promotions: les citoyens Bonjardier et Mounier furent nommés médecins de première classe; Mirambeau et Rebourg, chirurgiens de première classe; Dupont et Blanchet, pharmaciens de première classe. L'intérêt de la société exigeant que la médecine fût pratiquée par des hommes instruits, Leclerc publia le 28 Thermidor (16 Août), un règlement sur la police des arts de santé. Nul ne pouvait exercer la médecine sans être muni d'un diplôme du conseil de santé colonial.

Pour rendre hommage à la mémoire des français morts à l'armée de St-Domingue, Leclerc fit appeler le fort National du Port-Républicain, fort Débelle; le fort de la Crête-à-Pierrot, fort Hardy; le fort Bélair du Cap, fort Ledoyen; la batterie Grigri du Cap, batterie Pambour; le fort Labouque du Fort-Liberté, fort Lachâtre; le fort que les français avaient construit au Dondon, fort Gougeot.

Le citoyen Lequoi Mongirault, préfet colonial de l'ancienne partie espagnole, remplaça le citoyen Déraime dans les fonctions de préfet colonial de la partie française. Par un arrêté du 30 Thermidor (18 Août), l'ancienne possession espagnole fut appelée partie de l'Est; la province de l'Ouest prit le nom de département de l'Artibonite. La religion catholique, apostolique et romaine fut la seule dont l'exercice public fut autorisé dans la colonie. Le citoyen Cibot, ci-devant préfet des missions à St-Domingue, fut nommé vicaire apostolique dans le département du Nord; le citoyen Lecun, aussi ci-devant préfet apostolique, fut nommé vicaire apos-

tolique dans les départemens de l'Ouest et du Sud. La réaction qui s'opérait en France en faveur du clergé se faisait sentir à St-Domingue.

Le capitaine général, d'après les termes de sa proclamation qui portait amnistie et oubli du passé, leva le séquestre établi sur les biens et les fermes de ceux qui avaient suivi le parti de Toussaint Louverture. Cependant les propriétés de tous ceux qui avaient été embarqués avec l'ancien gouverneur, demeurèrent séquestrées. Leclerc ordonna que le mouillage des bâtimens français fût séparé de celui des navires étrangers dans les ports du Cap, du Port-Républicain, des Cayes et de Jacmel. Toutes communications, en rade, entre les français et les étrangers, furent sévèrement défendues. Comme les navires de guerre de la République étaient déjà chargés d'infortunés indigènes qui étaient condamnés à y périr dans toutes sortes de tortures, le gouvernement craignait que les étrangers, témoins de telles atrocités, n'allassent les publier en Europe et sur le continent américain. Ces crimes étaient d'autant plus abominables qu'ils s'exerçaient sur de simples soupçons; et pendant que les français inondaient la colonie d'ordonnances et de proclamations empreintes, le plus souvent, du républicanisme le plus large, ils arrêtaient les indigènes, surtout ceux de quelques lumières, et les plongeaient dans les cales des bâtimens de guerre. Des tribunaux avaient été établis; et cependant la justice n'était presque jamais rendue aux noirs ni aux gens de couleur. Des plaintes se faisaient entendre, surtout dans les campagnes. Leclerc effrayé mit en œuvre les moyens de la faiblesse: il commença à noyer, à pendre, et à fusiller, sans jugement. Chaque jour le nombre des cultivateurs s'affaiblissait dans les ateliers. Ces hommes simples, héroïques, pleins de vertus natives, dont la devise, gravée au fond de leurs cœurs, était la liberté ou la mort, se retiraient, pendant la nuit, au loin dans les montagnes. Les bandes qu'ils y formaient se grossissaient chaque jour. Ils attendaient avec impatience le moment de se ruer dans les plaines, autour des villes, et d'y porter l'incendie et la mort. Leclerc ordonna aux commandans militaires de parcourir de nouveau tous les quartiers pour achever d'opérer totalement le désarmement des gardes nationales des campagnes. Dans les trois départemens du Nord, de l'Ouest ou Artibonite, et du Sud, le désarmement fut exécuté sans obstacle. Les français, pour réussir, avaient encore trompé les indigènes. Ils leur avaient promis de nouvelles armes de fabrique française, afin qu'une parfaite uniformité fut établie dans l'armement des gardes nationaux. Ceux ci, voyant les troupes coloniales soldées, composées de noirs et d'hommes de couleur, exécuter les ordres du gouvernement avec zèle, crurent encore à la bonne foi du capitaine général, et livrèrent leurs armes. La 4e coloniale, sous les ordres de Dessalines, commandant de l'arrondissement de St. Marc, la 6e coloniale,

sous les ordres de Clervaux, la 13e coloniale, sous les ordres de Pétion, les 7e et 11e coloniales, démontrèrent, dans les plaines et les mornes, le plus grand dévouement, et transportèrent dans les arsenaux 30,000 fusils, dont 20,000 que Toussaint avait achetés des Anglais, des Danois et des Américains.

Leclerc félicita, de la conduite qu'ils avaient tenue, dans les différens quartiers de l'île, les généraux Boyer, blanc, Dessalines, Christophe, Maurepas, noirs, l'adjudant commandant Pétion, homme de couleur, le chef de bataillon Makajou, homme de couleur, les colonels Magny, J. Louis Louverture, noirs, les chefs de bataillon Grandseigné, Erre, Mouchet, blancs. Le général Boyer exerçait tant de férocité dans ses tournées que les soldats français l'avaient surnommé le *cruel*. Les chemins qu'il avait parcourus étaient bordés de cadavres indigènes, pendus aux branches des arbres. Il laissait toujours derrière lui une traînée de sang. Toute la population des plaines et des mornes se trouvait désarmée. On la crut dans l'impuissance de s'insurger. Elle n'avait, en effet, en sa possession aucun moyen de soulèvement, excepté la sublime résolution de vaincre ou de mourir.

Leclerc retourna à la Tortue qu'il avait transformée en un délicieux séjour. Là, il s'efforçait d'oublier les calamités qui menaçaient encore la colonie, en se livrant, sans ménagement, à toutes les jouissances matérielles de la vie. Son épouse, aimante et passionnée, s'entourait de toutes sortes d'enchantemens. Les officiers les plus beaux de l'état major du capitaine-général étaient ses cavaliers. Elle s'adonnait à tous les plaisirs que créait son imagination méridionale. Sous un ciel brillant d'étoiles, aux rayons de la lune, nonchalamment étendue sur des coussins et de riches tapis, dans une barque légère, Pauline Bonaparte, embrasée de volupté, glissait sur les eaux paisibles de la baie des Moustiques, entourée d'une multitude de canots, illuminés, ornés de guirlandes, et chargés de femmes et de jeunes filles qui chantaient en chœur, au sein de la nuit. Le lendemain quand le soleil inondait de ses rayons brûlans les plages qui avaient été témoins de ces fêtes, la plupart de ceux qui y avaient pris part, étaient enlevés par la peste et emportés au tombeau. Plus la maladie devenait intense, plus la fureur des plaisirs se développait. Leclerc lui même que dominait Pauline Bonaparte, fut contraint d'oublier les affaires publiques, à la Tortue, pendant plus d'une semaine. Il confia au secrétaire général Lenoir, le soin de l'administration générale, et ne se réservait que la peine de signer les arrêtés et ordonnances qu'on lui expédiait.

Les américains, qui depuis l'établissement du nouveau gouvernement, avaient perdu tous les avantages commerciaux dont ils jouissaient sous Toussaint Louverture, voyaient avec désespoir le maintien de la paix à St. Domingue. Ils inondaient la colonie d'écrits contre l'administration française. Dans le *Moniteur*, gazette officielle

de Philadelphie, du 26 Juillet 1802, le général Leclerc était peint ainsi qu'il suit : « Si vous voulez vous en former une véritable idée, « vous le verrez noirci par le crime, la trahison, l'assassinat et le « sacrilège. » Ce portrait était fidèle, car Leclerc, cédant sans cesse aux exigences du parti colonial, et mettant en pratique les instructions de Bonaparte, marchait dans la voie du crime depuis l'embarquement de Toussaint. Cependant, pour toute réponse à ces écrits américains, il fit publier l'état des bâtimens français et étrangers qui se trouvaient dans la rade du Cap, à l'époque du 7 Fructidor an 10 (fin d'Août). Cent quinze navires sortis des ports d'Europe et du continent américain remplissaient la rade. Les blancs européens et créoles profitaient seuls de ce commerce qui s'éclipsera et s'éteindra bientôt.

Leclerc revint, de la Tortue, au Cap, avec son épouse et toute sa maison militaire. Il reprit le travail de l'administration, ne se doutant pas de la terrible réaction que devait produire le désarmement opéré dans les campagnes. Jusqu'alors aucune révolte sérieuse n'avait éclaté, à l'occasion de l'embarquement de Toussaint. Cependant le général Charles Bélair, retiré sur une de ses propriétés près des Verrettes, conspirait avec le commandant Larose, ancien chef de bataillon de la 8ᵉ coloniale. Leur projet était d'exterminer la race blanche et de parvenir à l'indépendance de S.ᵗ Domingue. Charles Bélair, ennemi personnel de Dessalines, aspirait au commandement en chef des indigènes. Dessalines, ayant la même ambition, et commandant de l'arrondissement de S.ᵗ Marc, n'ignorait pas l'existence de cette conspiration. Il eût pù la faire avorter. Mais il était de ses intérêts ultérieurs de la laisser éclater, certain de l'étouffer. Alors il arrêtera Charles Bélair qu'il s'était déjà en vain efforcé de perdre sous Toussaint, le livrera à Leclerc, et le fera fusiller. Il l'incitait même indirectement à prendre les armes le plus tôt possible.

A cette époque, l'adjudant général Pétion était cantonné, à la tête de la 13ᵉ coloniale, sur l'habitation Couyo, dans la paroisse de l'Arcahaie. Il reçut l'ordre du général Rochambeau de se rendre dans le Nord. La 13ᵉ partit de l'Arcahaie, traversa le Magasin Carrier, S.ᵗ Marc, évita les Gonaïves, et entra à Pougaudin. Le général Dévaut, qui se rendait au Cap pour s'embarquer pour France, vint des Gonaïves se mettre à sa tête. La colonne traversa Ennery et arriva à Plaisance où elle rencontra le général Brunet qui ordonna à Pétion de cantonner dans ce bourg. Dévaut, après avoir passé en revue la 13ᵉ coloniale, dit aux soldats d'une voix forte, de ne jamais abandonner leurs armes qui étaient leur seule garantie contre la tendance qui se manifestait partout du rétablissement de l'esclavage. Il se rendit au Cap où il s'embarqua pour France.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

1802.

Sommaire. Le désarmement fait éclater des révoltes à la Tortue,-à St-Louis dans le Sud,-à Torbeck.—Auguste et Samedy sont refoulés dans les montagnes par Laplume.—Charles Bélair, pour venger Toussaint, conspire avec Larose.—Madame Charles Bélair fait assassiner un jeune blanc, secrétaire de son mari.—Larose se détache de Charles Bélair.—Le général Lavalette se transporte dans les montagnes de l'Arcahaie pour combattre Charles Bélair.—Combat de Morial.—Retraite de Levalette.—Faustin Ropissard défend le bourg des Verrettes contre les révoltés.— Charles Bélair se retire au Corail Mirault.— Dessalines chasse Larose de Plassac — Larose se retire à Rodillon.— Faustin Ropissard arrête Mme Charles Bélair.—Charles se rend à Ropissard qui le conduit aux Verrettes. Il est livré à Dessalines qui l'envoie aux Gonaïves.—Lettre de Dessalines à Leclerc contre Charles Bélair. — Insurrections dans le Nord.— Les troupes coloniales combattent les insurgés.— Daure préfet colonial.— Mort de Fréron.— Le général Pageot va combattre les insurgés de l'Arcahaie.—Combat de Boisneuf Delpêche grande place.—Combat de Léger.—Combat du défilé de la Digue des Matheux.—Pageot retourne au Port-Républicain.—Première insurrection dans les montagnes de Léogane.—Lamartinière combat les indigènes sur l'habitation Poulayer.—Les insurgés se retirent vers la rivière de Jacmel.—Métellus se met à leur tête.—Pageot et Rochambeau se rendent à Léogane.—Les cultivateurs de la plaine de Léogane se soulèvent.— Ils attaquent la ville et sont repoussés par Rochambeau.—Cangé soulève les sections de Mousambès, de Tête à Bœuf, et de Tavette dans les montagnes du Grand Goâve.—Insurrection dans les montagnes de Jacmel.—Combat de St-Cyr à la Gosseline.—Les insurgés assiègent Jacmel.—Stratagème de Rochambeau et de Pageot pour entrer à Jacmel.—Ils dégagent la ville.—Rochambeau se rend aux Cayes par mer.-Il revient au Port-

Républicain.—Il ordonne à Lamartinière de s'efforcer d'arrêter Lamour Dérance.—Celui-ci est averti du projet de Rochambeau.—Le bourg de l'Arcahaie est attaqué par les insurgés de ce quartier.— Lavalette est obligé d'envoyer contre eux Lamartinière; il dégarnit les environs du Port-Républicain,—Métellus s'empare des côteaux de la Rivière Froide.—Lamour Dérance commence ses hostilités contre les français.—Thomas-Marie Jeanne et Adam s'efforcent de soulever les ateliers du morne de l'Hôpital.—Mathieu Fourmi et Sanglaou font une seconde attaque contre Léogane.—Le quartier de Marigot se soulève.—Les troupes coloniales demeurent toujours fidèles aux français.—Lamartinière rétablit l'ordre dans les montagnes de l'Arcahaie.— Combat de Guilloux.—Larose se met à la tête des insurgés de l'Arcahaie.—Combat de Cortad.—Mort de Lamartinière.—Les soldats de la 3e coloniale se révoltent contre les français, et se rendent maîtres du bourg de l'Arcahaie.—Résultat favorable aux indigènes de la conquête de l'Arcahaie.

Le refus de remplacer par des armes de fabrique française, ainsi qu'on l'avait promis, celles qu'on venait d'enlever aux cultivateurs, fit éclater presque en même temps des révoltes à la Tortue, dans le Sud, aux Verrettes et aux Matheux.

Tous les cultivateurs, excepté ceux d'un seul atelier, se révoltèrent à la Tortue, aussitôt après le départ de Leclerc et de sa garde d'honneur pour le Cap. Ils incendièrent la plupart des habitations, massacrèrent une foule de colons blancs, et ne rentrèrent dans l'ordre que par les sages mesures que prit le colonel Labatut, commandant de la petite île. Cet officier de courage et de mérite était aimé des indigènes qu'il traitait avec humanité. Les insurgés l'avaient écouté et avaient mis bas les armes parce qu'ils étaient certains qu'il ne les livrerait pas à l'extermination. Ils avaient respecté ses propriétés. Leclerc, qui se persuadait que les moyens les plus violens étaient les seuls efficaces dans de telles circonstances, lui reprocha sa modération qu'il appela mollesse, et son humanité qu'il traita de lâcheté. Il ne s'apercevait pas que ces cruels moyens étaient ceux qui incitaient les indigènes à la révolte. Il accusa Labatut d'avoir été, par son incapacité, l'auteur de l'insurrection; il le dégrada, le déclarant indigne de porter l'épaulette. Le crime de Labatut était de n'avoir pas exterminé la plupart des insurgés après leur soumission. Mais Labatut avait promis aux indigènes, sur la foi de l'honneur, que tout serait oublié, s'ils rentraient dans le devoir. Les hommes d'honneur ne pouvaient plus être les agens d'un gouvernement qui exigeait qu'on devint bourreau. L'on verra tous les officiers français, vraiment républicains, succomber dans la colonie sous les coups du gouvernement, ou être déportés. Les cultivateurs de la Tortue furent condamnés à payer une contribution de guerre de 50,000 francs; et les deux tiers du quart des produits qui leur revenait, furent retenus pour être employés à la reconstruction des maisons qui avaient été incendiées.

A St. Louis, dans le département du Sud, un indigène nommé

Auguste, noir, prit les armes contre les blancs de son quartier, à la tête de cinquante cultivateurs. Le général Laplume qui commandait aux Cayes marcha contre lui, le culbuta et le refoula dans les montagnes. Peu de jours après, une révolte dirigée par un indigène noir, nommé Samedi, éclata dans la plaine de Torbeck. Smith, colon blanc, fut assassiné sur son habitation. Samedi n'avait sous ses ordres que 30 hommes armés de pierres et de bâtons. Le général Laplume marcha contre lui avec un détachement commandé par un officier de Torbeck, nommé Elie Boury. Samedi n'attendit pas l'ennemi; il abandonna la plaine, et se réfugia dans les mornes. Laplume inonda le quartier de Torbeck de gardes nationaux et de troupes européennes ; les ateliers furent décimés ; le sang coula à grands flots. La révolte de Samedi, mal combinée et éclatée trop tôt, n'eut pour résultat que le carnage de ses frères qui avaient favorisé sa fuite.

Charles Bélair, retiré sur l'habitation Desjardins, dans la commune des Verrettes, avait appris avec une douleur profonde la déportation de Toussaint Louverture dont il avait toujours été le principal favori. Il avait remarqué le mécontentement qu'excitait la présence des français parmi les cultivateurs de son quartier, et il crut que le moment était arrivé de lever l'étendard de la révolte. Il voulait non seulement venger Toussaint Louverture, mais encore satisfaire son ambition. Mais Dessalines, dont l'ambition s'élevait aussi jusqu'au commandement en chef des indigènes, le surveillait activement. Charles Bélair, de vues trop étroites, pour comprendre combien était développée en Dessalines la soif de commander souverainement, crut qu'il se rallierait à son parti, dans l'intérêt commun des indigènes. Dessalines attendait avec impatience que son rival se perdît en s'insurgeant dans un moment où la tranquillité régnait presque partout.

Larose, homme de couleur, d'une humeur farouche et féroce, supportant difficilement n'importe quelle supériorité, était un des principaux conjurés. C'était cet ancien chef de bataillon de la 8e coloniale, qui, à l'arrivée des français, avait de concert avec Pierre Louis Diane, fait incendier Léogane et massacrer tous les blancs de cette ville. Il conseilla à Charles Bélair de faire aux français une guerre d'extermination, de se déclarer indépendant dans les quartiers des Verrettes et de l'Arcahaie, d'exciter ensuite à la révolte les indigènes des autres paroisses. Un des autres chefs de la conjuration, Joseph Dessources, surnommé Jérôme, noir, devait soulever les cultivateurs des mornes des Verrettes, pendant que Charles Bélair appellerait à la révolte ceux des montagnes de l'Arcahaie. Larose partit de l'habitation Deschapelle des Verrettes, avec 200 hommes de la 8e coloniale qu'il avait réunis autour de lui, dans les bois, depuis plusieurs jours, et se rendit à Desjardins où il trouva Charles Bélair. Ils s'acheminèrent l'un et l'autre vers les mornes de l'Arcahaie. Ils n'avaient pas parcouru un espace de cent toises que la citoyenne Sannitte, dame

Charles Bélair, qui partageait contre les blancs toute la haine de son mari, déclara hautement qu'elle ne voulait pas donner des soins, plus longtemps, à un jeune blanc que le général Leclerc avait placé auprès de son époux, en qualité de secrétaire. Ce malheureux était dans un cabrouet, dangereusement malade, au milieu des insurgés. Il fut tué à coups de sabre par les soldats de la 8[e]. Son cadavre fut abandonné au milieu de la grande route. * Charles Bélair atteignit l'habitation Manseau, située entre les paroisses des Verrettes et de l'Arcahaie. Là les indigènes s'organisèrent en compagnies et en bataillons, donnèrent à leur petite armée la dénomination d'armée indépendante, et proclamèrent Charles Bélair leur général en chef. Ils n'étaient armés, la plupart, que de bâtons ferrés, de couteaux et de frondes. Ils mirent à la tête des trois bataillons qu'ils avaient formés trois laboureurs intrépides, Destrade, noir, Jean-Charles Courjol, noir, et Jean Toussaint Labarre, noir, hommes sans aucune idée de l'art militaire, mais d'un rare courage, et capables des entreprises les plus audacieuses. Larose demeura à la tête de son bataillon de la 8[e] coloniale. C'était au mois d'Août 1802. Charles Bélair et Larose venaient de se résoudre à descendre, au sein de la nuit, dans la plaine de l'Arcahaie, pour la livrer aux flammes et en égorger les habitans blancs, quand madame Charles, furieuse de colère, entra dans la maison où les chefs des insurgés s'étaient réunis, et invectiva contre Larose. Elle se laissait aller à cet emportement parcequ'un des soldats de la 8[e] avait abandonné dans le grand chemin un mulet chargé de ses objets les plus précieux. Vous soutenez vos gens, dit elle, à Larose, sur lequel elle leva la main. Celui-ci voyant que le général Charles Bélair le condamnait sans l'entendre, partit aussitôt de l'habitation Manseau, suivi de son bataillon, et déclara qu'il ne reconnaissait plus personne pour chef, et qu'il ferait la guerre aux blancs pour son compte particulier. Il alla camper sur l'habitation Dubourg où existait un fort élevé par le colonel Lapointe, lorsque les anglais occupaient l'Arcahaie. Cette circonstance contribua puissamment à faire échouer l'entreprise de Charles Bélair qui, encouragé par sa femme, n'y renonça pas cependant. En moins de vingt-quatre heures Charles souleva les sections de Délice, du Fond Blanc, du Fond Baptiste, dans les mornes de l'Arcahaie. Les cultivateurs du Fond Blanc mirent à leur tête un des leurs Jean Dugotier, noir. La pendaison d'un commandant noir, nommé Bazin, au bourg de l'Arcahaie, avait répandu un grand mécontentement dans la plaine. Si Larose n'avait pas aban-

* Après la soumission de Toussaint, Leclerc avait donné à chacun des généraux noirs et de couleur de l'armée coloniale un secrétaire blanc. Ces secrétaires étaient autant d'espions qui avisaient le capitaine-général de tout ce qui parvenait à leur connaissance, et des moindres démarches des généraux auprès desquels ils avaient été placés!

donné Charles Bélair, le projet de descendre dans la plaine de l'Arcahaie aurait été exécuté, et eût infailliblement réussi.

On ne tarda pas à apprendre cette insurrection au Port-Républicain. Une petite expédition partit de cette ville sous les ordres du général Lavalette. Elle débarqua au bourg de l'Arcahaie. Lavalette se rendit aussitôt au Fond-Baptiste. Il passa une journée entière sur l'habitation Labarre, s'informant des positions qu'occupaient les insurgés. Il s'ébranla le lendemain, suivit la grande route, pénétra dans les mornes des Matheux, et s'arrêta sur l'habitation Léger, vis-à-vis de celle de Morial où était campé Charles Bélair. Les français attaquèrent aussitôt les indigènes. Ceux-ci sans discipline et sans tactique, commandés par des officiers inexpérimentés, sortirent de leur camp, et se précipitèrent sur les français, jetant les cris de liberté ou la mort. Armés de massues et de coutelas, ils ne purent rompre les rangs ennemis, hérissés de fer et de feu; ils furent repoussés par les vives décharges des pelotons français. Lavalette fit cependant de vains efforts pour enlever le camp de Charles Bélair qui se défendit vaillamment. Le lendemain il se rendit sur l'habitation Leroux. Là s'apercevant que les cultivateurs, en pleine insurrection, dans la montagne, l'enveloppaient de toutes parts, il se mit en marche vers la plaine, à la faveur d'une nuit obscure, et retourna au bourg de l'Arcahaie où il s'embarqua pour le Port Républicain. Sa course dans les montagnes de l'Arcahaie, entreprise pour étouffer l'insurrection, lui donna au contraire de la consistance, en relevant le courage des insurgés. Car il venait de fuir honteusement presque sans avoir combattu.

Pendant cet intervalle, un des chefs des insurgés, Joseph Dessources, surnommé Jérôme, dirigeait une vigoureuse attaque contre le bourg des Verrettes. Faustin Ropissard, homme de couleur, qui commandait cette paroisse pour les français, le repoussa et lui tua beaucoup de monde. Il rencontra, près de Desjardins, en poursuivant les fuyards, le cadavre du secrétaire de Charles Bélair. Ce corps fut exposé sur la place des Verrettes. Pour exciter la fureur des habitans contre les insurgés, les autorités publièrent que Sannite, *la brigande*, femme de Charles Bélair, avait, de ses propres mains, sabré ce jeune blanc. Avant de descendre dans la plaine de l'Arcahaie, Charles Bélair voulut s'aboucher avec Joseph Dessources. Il se rendit sur l'habitation Marcourt, au haut des Verrettes, où l'on ne put lui donner des nouvelles de Joseph Dessources dont la bande avait été dispersée au loin, dans les bois, par Faustin Ropissard. Charles Bélair traversa ensuite l'Artibonite, et se retira au Corail Miraut, sur la rive droite du fleuve, dans la paroisse de la Petite-Rivière.

Le commandant Larose, de son côté, apprenant les échecs qu'avaient éprouvés les insurgés, ne se crut pas en sûreté au camp de Dubourg. Il suivit la chaîne des mornes qui s'étendent entre les Verrettes et

l'Arcahaie, se dirigea vers le Trou de Cabrouët, et s'arrêta sur l'habitation Chantelotte. Il y apprit que Faustin Ropissard, à la tête d'une colonne composée de français et de polonais, marchait contre lui. Il abandonna aussitôt sa position, et se rendit au-delà de la Petite-Rivière, à Plassac, au fond de la plaine de l'Artibonite. Charles Bélair lui fit aussitôt savoir, par un émissaire, qu'il ne tarderait pas à venir le joindre. Il voulait, après s'être rapproché de Larose, déposer en un lieu sûr ses munitions et ses bagages, et faire aux français une guerre de partisans, de morne en morne. Larose ne lui répondit pas.

Les insurgés, chassés, en partie, par Faustin Ropissard de la commune des Verrettes, s'étaient retirés dans celle de la Petite Rivière de l'Artibonite où commandait le général de division Dessalines. Celui-ci pouvait, en déployant son activité ordinaire, arrêter Larose, le faire fusiller et exterminer sa troupe. Mais il n'entrait pas dans ses intérêts d'affaiblir les forces de ceux de ses frères qui avaient pris trop tôt les armes. Il ne poursuivait avec ardeur que la perte de Charles Bélair dont l'influence sur les masses contrariait ses projets ambitieux. Pour éviter d'en venir aux mains avec Larose qu'il ménageait, il lui fit dire secrètement, par un émissaire, qu'il eut à sortir de l'étendue de son commandement. En même temps, le général Quentin qui commandait à St. Marc, envoya au chef d'escadron Faustin Ropissard l'ordre de poursuivre à outrance Joseph Jérôme, après s'être entendu avec le général Dessalines, pour envelopper les *brigands* de toutes parts, et les exterminer. Ces deux officiers, loin de poursuivre avec acharnement les insurgés, leur faciliteront les moyens de se réfugier dans les mornes les plus éloignés. Ils entrèrent l'un et l'autre en campagne. Dessalines, parti de la Petite-Rivière de l'Artibonite, se rendit à Plassac, où s'était retranché Larose. Celui-ci, dès qu'il l'aperçut, atteignit avec ses gens, le sommet d'un mornet. Dessalines s'arrêta au pied du mornet, et lui ordonna de lui livrer tous ses soldats de la 8[e]. Il voulait les gagner à son parti. Larose lui répondit qu'il ne livrerait pas ses soldats, à un assassin, à un traitre, qui les ferait égorger par les français; qu'il ne pouvait avoir confiance en celui qui avait livré aux blancs le gouverneur Toussaint, son bienfaiteur.—Livre-moi tes soldats, répliqua Dessalines; tu peux, quant à toi, aller où tu voudras.—Comme Larose continuait à invectiver contre lui, il ordonna aux soldats de la 4[e] coloniale, de s'élancer à sa poursuite, sans tirer ni sur lui, ni sur ses gens. En moins d'une heure Larose, fuyant au travers des bois, se trouva seul avec son porte-drapeau: presque tous ses soldats s'étaient rendus à Dessalines. Il atteignit la petite montagne d'où il se réfugia à Rodillon, poste militaire élevé par les anglais, du temps de Lapointe, vers le Mirebelais. Dessalines ayant dispersé la bande de Larose, sans effusion de sang,

monta au sommet des grands Cahos, d'où il s'élança à la poursuite de Charles Bélair auquel il en voulait seul.

Charles Bélair avait laissé son épouse au corail Miraut, sous la garde d'un officier nommé Diaquoi, noir, et s'était rendu au lieu nommé *la Voute* où il avait caché ses bagages, son argent et ses munitions de guerre. La colonne que commandait Faustin Ropissard atteignit le corail Miraut avant celle que commandait Dessalines. Madame Charles Bélair surprise par les français tomba en leur pouvoir. Faustin Ropissard eut pour elle toutes sortes d'égards. Quand Charles Bélair apprit que sa femme était au pouvoir des blancs, il voulut s'ôter la vie; mais les prières et les larmes de sa mère et de ses sœurs qui l'entouraient arrêtèrent son bras. Elles lui conseillèrent de ne plus mener cette existence nomade dont le résultat devait être leur anéantissement. Elles l'exhortèrent à aller se jeter aux pieds du général Leclerc, en évitant toutefois la rencontre de Dessalines qui, pensaient elles, les ferait fusiller s'il les arrêtait. Charles Bélair se transporta auprès de Faustin Ropissard, et lui remit son épée. Celui ci lui dit avec respect qu'il le conjurait de retourner sur ses pas, d'aller plutôt se rendre au général Dessalines, son supérieur; qu'il ne pouvait le faire prisonnier. Il l'exhorta à laisser son épouse avec lui. C'était dire à Charles Bélair qu'il avait la faculté de se retirer au milieu des montagnes. Mais sa femme qui le dominait était déjà fatiguée de vivre dans les forêts. Il avait pris la résolution d'attendre le général Dessalines auquel il devait se livrer, quand sa femme lui dit avec colère : à quoi songez vous donc? Dessalines n'est-il pas notre ennemi implacable; ne nous fera-t-il pas fusiller sur le champ? Allons au Cap demander grâce au général Leclerc. Charles Bélair se rendit aux Verrettes avec Faustin Ropissard. Son arrestation affligea toute la population indigène de ce canton, qui l'aimait. Personne n'ignorait le sort qui l'attendait au Cap, quoique son épouse eût la plus grande confiance en la clémence du capitaine général.

Pendant que Faustin Ropissard rentrait aux Verrettes, Dessalines arrivait au Corail Miraut. Il y apprit que Charles Bélair avait été conduit aux Verrettes. Il feignit d'ignorer où s'était réfugié Joseph Jérôme qu'il ne voulait pas poursuivre. Il traversa l'habitation Oreste et rentra au bourg de la Petite-Rivière. Le lendemain il y vit arriver Charles Bélair, escorté par six dragons de la garde nationale des Verrettes, commandés par le capitaine Pierre Batardet. Dessalines l'accueillit avec distinction, et lui donna pour logement un bel appartement. Mais il le fit garder à vue. Un homme de couleur de la Petite-Rivière, nommé Sagest, vint supplier Dessalines de ne pas envoyer au Cap Charles Bélair, de lui procurer, au contraire, des moyens d'évasion. Dessalines lui répondit avec ironie: « Je suis certain que le capitaine-général, qui est si clément, re-

çevra avec empressement *une seconde fois* la soumission de Charles Bélair. »
Il se saisit de tous les papiers du prisonnier et les anéantit avec une lettre qu'il lui avait adressée par laquelle il l'excitait à prendre les armes contre les français. Il lui annonça ensuite qu'il pouvait partir pour le Cap, où il rendrait compte de sa conduite ; qu'il n'était pas prisonnier, qu'il serait seulement accompagné du commandant Guibert Popote et de quelques cavaliers. Charles Bélair et son épouse se mirent en route. Popote Guibert reçut l'ordre secret de Dessalines de faire feu sur eux s'ils tentaient de s'évader. Quand ils arrivèrent au pont de l'Ester, Charles Bélair s'arrêta tout à coup, et voulut prendre le chemin des Petits Cahos. Il menaça Popote Guibert de lui brûler la cervelle, s'il ne lui laissait pas sa liberté d'action. Mais sa femme, que cette existence errante des bois effrayait, et qui avait pleine confiance en la clémence de Leclerc, versa des larmes avec tant d'abondance qu'il se résolut à entrer aux Gonaïves. * Popote Guibert raconta au commandant français que le général Charles Bélair avait failli le tuer au pont de l'Ester. Charles fut aussitôt traité en prisonnier de guerre, emprisonné aux Gonaïves, d'où on ne tardera pas à l'envoyer au Cap.

Le général Leclerc avait appris le 12 Septembre, par une lettre de Dessalines en date du 23 Fructidor an 10 (10 Septembre 1802) l'insurrection de Charles Bélair.

ARMÉE DE SAINT DOMINGUE.

DIVISION DE L'ARTIBONITE.

Au quartier-général de l'Artibonite, le 23 Fructidor.

Le général de division DESSALINES, *au Capitaine général* LECLERC.

Mon général,

J'ai actuellement les preuves certaines que Charles Bélair était le chef de la dernière insurrection : ces preuves viennent de m'être rendues évidentes par les officiers de la 8.e qui me paraissent plus malheureux que coupables dans ces évènemens. A Dieu ne plaise, cependant, que j'excuse aucun de ceux qui ont osé se révolter contre le gouvernement. J'ai pour tout ce qui a suivi le scélérat Charles Bélair dans sa criminelle révolte, la plus profonde indignation. C'est Charles qui a fait assassiner son secrétaire chez lui, et sa féroce femme n'a pas peu contribué aux actes de barbarie qui se sont commis sur nos malheureux camarades. Que Charles

* Sannite Bélair, femme noire d'une grande beauté, avait vécu, à l'Arcahaie, où commandait son mari, sous Toussaint, dans le luxe et la magnificence.

et sa femme soient donc punis. Charles ne s'est séparé de Larose que parce qu'il voulait aller au Doco * et que Larose ne le voulait pas: tels sont les motifs de leur division. Charles doit être regardé comme chef de brigands et puni comme tel. Ce n'est qu'à mes marches et manœuvres et au zèle infatigable des officiers et des troupes que je commandais que nous devons l'arrestation de ce scélérat qui est indigne de votre clémence.

Je vous envoie la présente par un courrier extraordinaire.

Tout au gouvernement et à vous avec le plus profond respect.

(Signé) DESSALINES. **

Lorsque Dessalines donnait des témoignages si sanglants de dévouement à la France, le général Leclerc pouvait-il soupçonner qu'alors même il conspirait contre le gouvernement.

Le 12 Septembre (25 Fructidor), le général Dugua, chef de l'état-major général, mit à l'ordre du jour cette lettre de Dessalines. Leclerc nomma chef de bataillon le capitaine Gauthier, aide de camp de Dessalines, dont celui-ci s'était beaucoup loué Il composa, pour juger Charles Bélair, dans les six heures qui devaient suivre son arrivée au Cap, une commission dont les membres étaient: le général de division Dugua, président, le général de brigade Clervaux, les généraux de brigade Dubarquier et Claparède, et le chef de brigade Abbé. Il sera exécuté au Cap le 5 Octobre 1802.

Pendant que les indigènes des montagnes de l'Arcahaie combattaient les français, de formidables insurrections éclataient dans le département du Nord. Sans-Souci, chef de bandes, déjà fameux, qui avait combattu avec acharnement pour la cause de Toussaint, souleva plusieurs milliers de cultivateurs, et massacra tous les français qui occupaient le fort Gougeot du Dondon. Sylla reparut aux portes de Plaisance. D'autres chefs de bandes, Macaya, Vamalheureux, Mavougou, Noël Prière, répandaient partout la dévastation. En parcourant les campagnes pour opérer le désarmement des cultivateurs, Christophe s'était livré à toute la fureur de son caractère. Il avait pendu impitoyablement tous ceux qui, à ce qu'il avait cru, avaient caché leurs armes. Sa conduite avait excité dans le canton du Dondon la plus forte indignation contre le nom français. Sans-Souci qu'il avait cruellement persécuté fit savoir au général Leclerc qu'il licencierait ses bandes, si Christophe était déporté. La cause de cette insurrection était le désarmement, prélude du rétablissement

* Doco, montagne presque inaccessible de Saint-Domingue, entre la partie espagnole et la partie française. C'était alors le principal refuge de Lamour Dérance.

** Gazette officielle de Saint-Domingue.

de l'esclavage. Les insurgés prirent dans le Nord, comme dans le quartier de l'Artibonite, la dénomination *d'indépendans*. Les français les appelaient *brigands*. C'est ainsi que la République appelait les héroïques paysans de la Vendée qui avaient failli lui percer le sein de leurs baïonnettes. Les habitans des bourgs abandonnaient les campagnes, de toutes parts, et rentraient dans les villes où ils répandaient la terreur des insurgés qu'ils appelaient Takos. *

Les insurgés du Nord avaient étroitement cerné Plaisance qu'occupait le 13e coloniale sous les ordres de l'adjudant général Pétion. Sans-Souci était campé au Mapou de l'Escalier sur la limite des paroisses d'Ennery et du Gros Morne; Macaya occupait le chemin de Pilate; Vamalheureux était établi entre le Borgne et le Limbé; Mavougou était campé au camp Coq; Petit Noël Pierre occupait le morne Balancé et la Souffrière, et Sylla était campé dans le chemin de Plaisance à la Marmelade. Le général Brunet ordonna à Pétion de sortir à la poursuite des insurgés. A peine les soldats de la 13e furent-ils hors du bourg qu'ils découvrirent le long d'un morne une longue suite de cadavres noirs et jaunes pendus aux branches des arbres par les français. Brunet donna pour guide à la 13e., au travers des chemins de Pilate, le commandant Makajou. Pétion surprit Sans-Souci à Pilate et dispersa sa bande; il donna la vie à la plupart de ses prisonniers; il favorisa même l'évasion d'un grand nombre d'entre eux. Le jour suivant il rencontra Dessalines qui avait aussi reçu l'ordre de traquer les insurgés, et qui s'acheminait vers la Branle, à la tête d'un bataillon des casaques rouges. A Pilate, Sans-Souci échappa aux poursuites de Dessalines qui se rendit ensuite aux Moustiques avec l'adjudant-général Pétion. En même temps 400 hommes des 4e et 7e coloniales culbutaient Petit Noël Prière au morne Balancé et à la coupe du Limbé. Pendant que Dessalines continuait sa route vers le Môle St.-Nicolas, Pétion fut mandé à Dhéricourt, dans la plaine du Nord, où Leclerc avait transporté son quartier-général. Pauline Bonaparte accompagnait le général Leclerc. Elle fit don à Pétion, ainsi qu'à la plupart des officiers de la 13e., de toutes sortes d'objets indispensables à des hommes en campagne. Il y avait à Dhéricourt un régiment polonais, un régiment français et la 10e demi-brigade coloniale. Leclerc envoya contre les insurgés du grand Boucan et de la Porte St-Jacques, le régiment polonais avec quelques troupes coloniales, et contre ceux de la Souffrière le 3e bataillon de la 13e commandé par Jean-Louis François, noir. Les deux premiers bataillons de la 13e se rendirent avec Pétion à Grand Pré, près de la Tannerie, où était campé le général Christophe à la tête des 1ère,

* Takos, gros oiseaux, à longue queue, de couleur grisâtre, à cris éclatant, voltigeant toujours en grande compagnie, mais isolés les uns des autres, occupant chacun une branche dans un arbre.

2e et 5e coloniales. Celui-ci dans une marche qu'il venait de faire contre les insurgés en avait exterminé plus de 500. Pétion reçut l'ordre de se rendre au Dondon. A peine y fut il arrivé qu'il se transporta dans les hauteurs de la Grande Rivière, sur l'habitation Labbé. Il fut aussitôt assailli par de nombreuses bandes d'insurgés commandés par Yayou, un des lieutenans de Sans-Souci. Il lui fallut déployer tout son courage et tous ses talens militaires pour n'être pas anéanti. Mavougou campé à la porte St-Jacques résistait aux français, et enlevait tous les convois de vivres que Leclerc acheminait sur le Dondon et la Grande-Rivière. La 13e demeura 15 jours au Dondon, ne se nourrissant que de racines, et cernée de manière à ne pouvoir même aller à la maraude. Pétion dont la position n'était plus tenable évacua le Dondon, s'ouvrit un passage en combattant, et atteignit l'habitation Grand Pré où était toujours campé le général Christophe.

Celui-ci et Pétion assaillis de toutes parts, et manquant de munitions de bouche se retirèrent à la Petite Anse.

Le 24 Fructidor (11 Septembre) le port du Cap avait reçu dans ses eaux un convoi de quatorze navires sortis de Livourne, chargés de 6,000 hommes de troupes. Peu de jours après la frégate l'*Egyptienne* ayant à son bord le général Meyer et une foule d'officiers, et le navire le *Prudent*, chargé de cent cinquante artilleurs, entrèrent aussi dans le port du Cap. Le général Leclerc, se crut en état d'étouffer l'insurrection à l'aide de ces nouvelles troupes qu'il avait attendues avec tant d'impatience. Mais les insurgés correspondaient déjà avec les noirs et les hommes de couleur enrégimentés. Pour inciter le courage des militaires de l'armée de St. Domingue, et leur prouver la sollicitude de la France à leur égard, le général Leclerc publia une lettre du ministre de la marine et des colonies, en réponse à celle qu'il lui avait adressée relativement aux places à accorder au Prytanée, pour les fils des guerriers morts dans la colonie. Le ministre lui avait annoncé que cinquante places avaient été accordées. Les fils du commissaire Watrin, des généraux Hardy et Ledoyen avaient été placés au Prytanée. Cette nouvelle réjouit cette malheureuse armée dont le sort serait à plaindre, si elle n'avait pas épuisé tous ses efforts au rétablissement de l'esclavage.

Le citoyen Daure fut nommé préfet colonial en remplacement du citoyen Lequoi Mongirault enlevé par la fièvre jaune. Aux Cayes, le citoyen Fréron, sous préfet du département du Sud, venait aussi de succomber, deux mois après son arrivée à St-Domingue. Il fut remplacé par le citoyen Wante, secrétaire-général de la préfecture. C'est ce même Fréron qui avait été, à Paris, pendant la révolution, le rédacteur de l'*Orateur du Peuple;* qui avait été un des conventionnels les plus ardens du parti de la Montagne. En disgrâce sous le consulat, il avait accepté une sous préfecture à St-Domingue. Il racheta par la philantropie qu'il démontra dans notre pays, le sang qu'il avait versé, à grands

flots, à Marseille et à Toulon, sous la terreur, comme proconsul de la Convention. Sa mort fut une perte pour la métropole. S'il eut vécu, il eût mis un frein à la fureur des colons qui, par leur barbarie, excitèrent à la révolte les populations du Sud si fidèles à la France. La veille de sa mort, il avait assisté à un repas dont la plupart des convives étaient des colons. La conversation roula sur la crainte qu'éprouvaient les noirs et les hommes de couleur du rétablissement de la servitude. Fréron se leva et dit avec énergie que s'il n'avait pas pleine confiance dans les sentimens philantropiques du gouvernement français, il porterait lui-même les indigènes à la révolte et se mettrait à leur tête. Ces paroles terrifièrent les colons qui, après le repas, le représentèrent, de toutes parts, comme un négrophile furieux, un jacobin, un ennemi de Bonaparte. Le lendemain, Fréron fut trouvé mort dans son lit. Les indigènes crurent, à l'époque, que les blancs l'avaient fait empoisonner, parce qu'il était dévoué à la liberté générale.

Le navire l'*Aristide*, venant de Rochefort, mouilla dans la rade du Cap, chargé de trois cents hommes d'artillerie. Il annonça que les préparatifs d'une forte expédition pour St Domingue se faisaient à Brest. Ces nouvelles, répandues avec empressement, ne découragèrent pas les insurgés qui faisaient d'immenses efforts pour occuper quelques points du littoral. Ils voulaient entrer en relations avec les bâtimens marchands anglais ou américains, pour se procurer des armes et des munitions. Leclerc, apprenant leurs excursions le long des côtes, arrêta que tout caboteur ou autre bâtiment quelconque qui aborderait les points du littoral occupés par les rebelles, serait capturé, que la cargaison en serait confisquée et le capitaine pendu.

Pendant que Dessalines envoyait aux Gonaïves le général Charles Bélair, les cultivateurs des Matheux, des Delices, du Fond Baptiste, du Fond Blanc, dans les mornes de l'Arcahaie, s'étaient donné de nouveaux chefs, et continuaient la guerre contre les blancs. Ils avaient mis à leur tête un des leurs, Destrade, laboureur d'une rare intrépidité. Ils ne recevaient ni solde ni ration; chacun se procurait des armes et de la nourriture. Les chefs faisaient seulement la distribution des vivres qu'ils rencontraient sur les propriétés qui n'avaient point été ravagées. Ils ordonnaient de planter, dans les lieux les plus retirés, des ignames, des patates, des malangas. Chacun se battait pour sa propre liberté.

Le général Rochambeau ordonna au général Pageot qui commandait à Jacmel de se rendre à l'Arcahaie avec un bataillon de troupes européennes. Dès que Pageot arriva au Port-Républicain, il s'embarqua pour l'Arcahaie. Aussitôt après le débarquement de ses troupes en ce bourg, il pénétra dans les montagnes, à la tête de 1,200 hommes de gardes nationaux de Jacmel, du Port-Républicain, de l'Arcahaie et de troupes européennes. Il atteignit le Fond Baptiste qu'il trouva

abandonné. Les indigènes s'étaient établis en embuscade au Bois neuf de Delpêche grande place. Les français, longeant la grande route, tombèrent dans l'embuscade et perdirent une cinquantaine d'hommes. Ils se répandirent en tirailleurs dans la forêt; mais ils n'aperçurent pas l'ennemi qui avait disparu. Ils se retirèrent sur l'habitation Guenet où ils donnèrent la sépulture à leurs morts. Destrade s'approcha d'eux sans être aperçu, et établit une embuscade non loin de l'habitation qu'ils occupaient, dans le chemin qu'ils devaient prendre pour en sortir. Mais le général Pageot, ayant découvert cette manœuvre, se rendit par des chemins de traverse, sur l'habitation Créplaine, d'où il atteignit Petite place Delpêche, pour suivre la grande route des Matheux. Il évita ainsi l'embuscade de Destrade. Les français, parvenus au camp Couyau vis-à-vis de Dupin, se trouvèrent en avant de la colonne indigène qui les talonnait au-travers des bois. Pageot campa snr l habitation Pouillac où il donna quelques heures de repos à ses troupes. Destrade se tint en observation sur l'habitation Valadon grande place. Là il vit ses forces s'augmenter des guerriers du Fond Baptiste qui étaient venus se ranger sous ses ordres. Pageot passa la nuit à Pouillac; à la pointe du jour, il traversa la chaîne des mornes Robert-jonc, cherchant l'ennemi qui cependant le talonnait. Les indigènes épiaient le moment favorable de se précipiter sur ses troupes. Destrade traversa rapidement les ravins du morne Monovrier, atteignit l'habitation Morial où Lavalette avait attaqué Charles Bélair, et arriva à Bartholomay. Là, il plaça en observation ceux de ses gens qui étaient montés; lui-même, à la tête des fantassins, attaqua les français qui s'étaient arrêtés sur le morne Léger. Les indigènes, armés la plupart de piques de bois dur, et de massues, se précipitèrent sur les blancs. Mais ils furent culbutés par les vives décharges de la mousqueterie française, et rejetés au milieu d'immenses bouquets de bambous. Pageot les fit poursuivre par ses tirailleurs. Destrade mit le feu aux herbes desséchées dont la terre était couverte. En un instant les tourbillons de flammes et de fumée enveloppèrent les carabiniers français; ils s'égarèrent la plupart dans les sentiers de la montagne, et furent obligés de se battre corps à corps avec les indigènes. Pageot ne pouvant franchir cette ligne de flammes et de fumée, au-delà de laquelle étaient engagés ses tirailleurs, se retira avec le gros de sa colonne dans les établissemens de l'habitation Léger. Les indigènes dépouillèrent les blancs qu'ils avaient égorgés, se procurèrent quelques paquets de cartouches, et s'armèrent d'une cinquantaine de belles et bonnes carabines. Après ce léger succès, Destrade se retira à Dessources. Dans la même journée, Pageot poussa une reconnaissance sur l'habitation Bartholomay; il enveloppa les cavaliers que Destrade y avait placés, sur un glacis, et les fit presque tous prisonniers; ils furent immolés sans pitié. Ceux qui avaient

pu prendre la fuite, traversèrent les habitations Pouillant, Bonrepos, Massac, et atteignirent Dessources par la route des Côteaux Guilhoux. Destrade, dès qu'il apprit cet échec, vint attaquer Pageot, incendiant autour des français toutes les plantations. Les blancs furent obligés d'abandonner leur position et de se retirer à Leroux. Destrade prévit que Pageot, désespérant de réduire les insurgés, se retirerait à l'Arcahaie, à la faveur de la nuit, comme avait fait Lavalette après le combat de Morial. Il se transporta sur l'habitation Roche où il avait son quartier-général, ensuite au Fond Gondol. Il établit ses gens sur deux côteaux qui formaient un défilé étroit, au pied du morne Petite Place-Périlleux, à la Digue des Matheux. En cet endroit, les indigènes, quoiqu'ils fussent presque sans munitions, pouvaient facilement arrêter l'ennemi. Au milieu d'une nuit très obscure, le général Pageot évacua l'habitation Leroux, comme l'avait prévu Destrade. Il arriva à la Digue des Matheux, sans avoir été inquiété. Bastien, noir, commandait l'embuscade. Il avait entassé, au-dessus du défilé, d'énormes pierres. Quand il commanda de commencer l'attaque, Pageot et les carabiniers blancs avaient eu le temps de traverser le sentier. Les indigènes, après avoir tiré quelques coups de fusil, firent rouler dans le défilé des pierres en grand nombre. En vain les troupes françaises ripostèrent; il fallut prendre la fuite. Ce fut sans succès que les gardes nationaux de Jacmel et du Port-Républicain excitèrent les soldats européens à faire contre-marche pour enlever, à la baïonnette, la position qu'occupait l'ennemi. Une terreur panique s'était emparée de l'avant-garde. Les européens formaient toujours l'arrière-garde dans les attaques, et l'avant-garde dans les retraites. Les troupes coloniales essuyaient habituellement le premier feu des insurgés. Au jour, les indigènes virent le défilé encombré de chevaux, d'havresacs, de gibernes et de fusils. Le général Pageot ne s'arrêta qu'à la barrière de l'habitation Labarre, où il rallia les fuyards. Pour comble d'infortune, la fièvre jaune se déclara tout-à-coup dans les rangs de ses soldats qui périrent en grand nombre, au milieu du chemin, vomissant un sang noir. Il rentra au bourg de l'Arcahaie d'où il se rendit par mer au Port-Républicain.

Malgré ces avantages des insurgés, la plupart des cultivateurs de la plaine de l'Arcahaie, quoiqu'ils fussent mécontens du régime français, n'avaient nulle confiance dans le succès final des armes indigènes. La puissance de la France sur le continent de l'Europe les effrayait; ces combats n'étaient, jusqu'alors, à leurs yeux, que des actes de brigandage; l'indépendance du pays leur paraissait chose impossible; les chefs de famille arrêtaient l'ardeur de leurs fils qui ne demandaient qu'à se jeter, dans les mornes, au milieu de l'insurrection. On ne les verra se soulever que lorsque la tyrannie française deviendra insupportable.

Presque en même temps une révolte éclatait dans les montagnes de Léogane. Les insurgés s'étaient réunis sur l'habitation Poulayer. Rochambeau envoya contre eux le colonel Lamartinière qui était en garnison au Port-Républicain, à la tête de la 3e coloniale. Lamartinière les dispersa de toutes parts. Comme tous les officiers supérieurs de l'armée coloniale, il servait la cause française depuis la soumission de Toussaint. Les insurgés chassés des mornes de Léogane se retirèrent vers ceux de Jacmel où ils rencontrèrent un officier du Sud, noir, Métellus, militaire d'une prodigieuse intrépidité qui avait défendu la cause de Rigaud contre Toussaint Louverture, et qui avait fui les Cayes pour éviter la mort à laquelle voulaient le livrer les français. Ceux-ci immolaient déjà impitoyablement les indigènes dont ils redoutaient l'influence. Les insurgés offrirent à Métellus de le mettre à leur tête. Celui ci accepta et les fit tous jurer de vaincre ou de mourir. Il campa dans les mornes qui s'étendent entre les communes de Léogane et de Jacmel.

A la même époque, les généraux Rochambeau, Lavalette et Pageot partirent du Port Républicain, accompagnés de 800 hommes de troupes, pour Jacmel, quoique la montagne fût inondée de bandes d'insurgés. Mais comme ils savaient qu'ils étaient sans armes, ils méprisaient leur nombre. Un cultivateur qui deviendra un intrépide colonel, Sanglaou, à la tête de quelques insurgés de Léogane, faillit les enlever à Grescier où ils se reposaient; ils ne durent leur salut qu'à la vitesse de leurs chevaux qui atteignirent le corps de 800 hommes qui les précédait. Rochambeau ordonna à ses grenadiers de camper sur l'habitation Morel, près de la ville de Léogane. Les français furent attaqués, tout-à-coup, par les insurgés qui les forcèrent à entrer en ville. Léogane fut assaillie de toutes parts; elle eût succombé si Rochambeau, Lavalette, Pageot n'avaient déployé le plus grand courage. Dirigeant eux mêmes une batterie de quatre pièces de canon, ils foudroyèrent les indigènes dans la savane qui s'étend à l'entrée de la place, et les mirent en pleine déroute. Les français, ayant appris que le chemin de Jacmel était rempli d'embuscades, n'osèrent sortir de Léogane. Un ancien officier de l'armée du Sud, Cangé, homme de couleur, que le colonel Dieudonné Jambon, son ami, venait de faire sortir des prisons de Jacmel, où l'avait plongé le général Pageot qui suspectait son dévouement à la France, arriva au Grand Goâve. Cangé pénétra dans les montagnes, et excita les populations à la révolte. En quelques jours, les sections de Mousambès, de Tête-à-Bœuf, de Tavet, de Bernard furent en insurrection.

De son côté, le colonel Dieudonné Jambon, noir, qui commandait l'arrondissement de Jacmel, en l'absence du général Pageot, avait parcouru les montagnes, et avait désarmé la plupart des cultivateurs. Cette mesure, comme partout ailleurs, avait excité le

plus violent mécontentement. Les cultivateurs qui avaient plusieurs fusils en avaient soigneusement caché le meilleur. Une circonstance imprévue produisit l'explosion. Un blanc, colon du Cap rouge, Rabouin, apprit qu'un officier noir, nommé Raimond, qui avait été son esclave, dans l'ancien régime, était devenu l'amant de son épouse, femme blanche d'une rare beauté. Rabouin se détermina à tirer une éclatante vengeance de celui qu'il appelait son nègre. Il déclara au commandant de la place de Jacmel que des dispositions hostiles au gouvernement se manifestaient dans le canton du Cap rouge où il avait sa propriété. On lui confia trente gendarmes avec lesquels il se transporta dans les mornes. Quand il arriva sur l'habitation, il invita à un grand repas tous ses voisins blancs. Raimond est le seul indigène qui soit appelé à y assister. Rabouin le félicite de l'ordre qu'il a établi dans le canton. Raimond se désarme pour se mettre à table; il est aussitôt saisi, garrotté par quatre gendarmes français et lié à un des poteaux du glacis de l'habitation. Les blancs déjeunèrent joyeusement sous ses yeux, se riant de ses plaintes. A la fin du repas, Rabouin ordonna aux gendarmes de fusiller le patient; ce qui fut exécuté. Deux heures après, plusieurs centaines de cultivateurs assaillirent la maison du colon Les planteurs et les gendarmes prirent la fuite; mais poursuivis au travers des gorges de la montagne, ils furent pris la plupart. Rabouin, son épouse et ses complices furent égorgés. Quelques gendarmes seulement rentrèrent à Jacmel. Dieudonné Jambon, aussitôt qu'il reçut la nouvelle de cette révolte, se transporta au Cap rouge avec 200 hommes d'infanterie et une compagnie de dragons. Les français, parvenus à six lieues de la ville, ne rencontrèrent pas l'ennemi. Ils n'aperçurent qu'un cultivateur qui disparut à leur approche, après avoir tué un officier blanc, nommé Dupéroy, qui l'avait poursuivi. Dieudonné, cherchant les insurgés, parcourut dans toutes les directions le morne du Cap Rouge. Il se rendit au Fond Melon, et de là à la Gosseline, pour rentrer à Jacmel. Les français n'ayant pas découvert l'ennemi, devinrent inquiets; ils craignaient des embûches. Ils atteignirent une gorge près de l'habitation Saint-Cyr. Les indigènes postés des deux côtés du défilé, firent sur eux un feu plongeant. Ils y répondirent; mais leurs balles se perdirent à travers les rochers et le feuillage des arbres. La plupart des soldats européens furent abattus, et pas un seul des noirs et des hommes de couleur qui servaient avec les français ne fut atteint. Les insurgés avaient donné le temps à l'avant-garde composée de leurs frères de traverser l'embuscade. Dieudonné rentra à Jacmel, honteux et dans le plus grand désordre. Il avait laissé à Gaste, près de cette ville, cent hommes de la 8ᵉ coloniale, dont il se défiait; il croyait qu'ils étaient d'intelligence avec les insurgés. Il réorganisa la garde nationale; et quand il se crut en état de résister à

à ceux qui conspiraient dans l'intérieur de la ville, il fit rentrer à Jacmel les cent hommes de la 8e. Ces infortunés, quoique très-dévoués à la cause française, seront tous livrés à la mort par le général Pageot.

Après le combat de St. Cyr, l'insurrection devint générale dans les campagnes de Jacmel. Les indigènes, au nombre de 3,000, armés de piques et de fusils, vinrent assaillir la ville qui fut vigoureusement défendue par Dieudonné Jambon, à la tête de 200 hommes de troupes européennes, de 150 hommes de troupes coloniales, et de 250 gardes nationaux. Il ne put néanmoins les chasser des environs de la place qu'ils cernèrent étroitement.

Le général Lavalette était retourné au Port-Républicain, après avoir laissé à Léogane les généraux Rochambeau et Pageot. Ceux ci n'osant pénétrer dans les montagnes inondées d'insurgés, pour se rendre à Jacmel, firent répandre le bruit qu'ils allaient prendre le chemin de Tavet. Le gros des insurgés se transporta vers ce morne pour les y attendre et les exterminer: le chemin de Léogane à Jacmel se trouva presque ouvert. Rochambeau et Pageot sortirent de Léogane, et commencèrent à se battre dès l'habitation Thonin. Ils levèrent toutes les embuscades qu'ils rencontrèrent, parvinrent devant la ville de Jacmel, la dégagèrent, et y entrèrent en libérateurs. Pageot reprit le commandement de l'arrondissement. Après avoir déclaré Jacmel en état de siège, il fit arrêter les 100 hommes de la 8e. coloniale dont il suspectait la fidélité envers la France, et les fit jeter enchaînés au fond de la cale d'un navire de guerre en station dans la rade. Ces malheureux moururent étouffés par une vapeur de souffre qu'on répandit dans l'intérieur du bâtiment Peu de jours après Rochambeau se rendit, par mer, dans le Sud, avec 300 polonais. Il ne tarda pas à retourner au Port Républicain Son voyage avait eu pour objet de faire passer dans l'âme des autorités du Sud toute la fureur dont il était animé contre les noirs et les hommes de couleur.

Lamour Dérance n'avait pas encore commencé les hostilités contre les français. Il recevait cependant dans son camp, situé dans les mornes de la Selle, tous les indigènes que persécutaient les blancs. Rochambeau n'ignorait pas ses dispositions hostiles envers la France. Il ordonna à Lamartinière qui jouissait de son estime depuis le siège de la Crête-à-Pierrot, car, quoique cruel, il aimait les braves, de pénétrer dans les retraites de Lamour Dérance, et de l'arrêter en l'attirant dans un piège. Lamartinière partit du Port-Républicain, à la tête des trois bataillons de la 3e. coloniale. Il souhaitait ne pas trouver l'occasion d'arrêter Lamour Dérance dont les sentimens envers les français étaient les mêmes que les siens. Il attendait pour se prononcer contre la France que Dessalines prit les armes contre elle. Celui ci lui avait fait dire de lever l'étendard de la révolte, dès qu'il apprendrait qu'il se fût soulevé lui-même.

Lamartinière arriva au Trou Coucou, sur l'habitation Dérance, au centre des plus hautes cimes de la Selle. Là était le quartier général de Lamour, lieu naturellement fortifié. Lamartinière n'eût pu y pénétrer, si quelques cultivateurs en avaient défendu les avenues. L'état major de la 3e. coloniale, instruit des ordres de Rochambeau, attendait avec impatience, dans la grande case de Dérance, l'arrivée de Lamour pour l'arrêter. Celui ci, sans défiance, se disposait à bien traiter ses hôtes. Lamartinière, dès qu'il l'aperçut, lui fit connaître, par des signes, qu'on allait le garrotter. Lamour Dérance s'élança aussitôt sur son cheval et disparut à travers les bois. Il se réfugia dans ces lieux inaccessibles où jamais les troupes de Toussaint n'avaient pu l'atteindre. Lamartinière rentra au Port Républicain. Rochambeau lui confia de nouvelles troupes, et lui ordonna de poursuivre avec acharnement Lamour Dérance. La 3e. coloniale et un bataillon de troupes européennes parcoururent les montagnes de la Selle dans toutes les directions, et revinrent au Port Républicain, après avoir fait une course militaire des plus pénibles.

Ce fut aussitôt après cette campagne de Lamartinière, que Lamour Dérance commença les hostilités contre les français.

Pendant cet intervalle, l'audace des insurgés des mornes de l'Arcahaie s'était considérablement accrue par le succès qu'ils avaient obtenu sur le général Pageot, à la Digue des Matheux. Ils avaient trouvé sur le champ de bataille, des cartouches, cent fusils et deux tambours. Destrade, leur chef, forma une compagnie de fantassins armés de piques surmontées de baïonnettes, et une compagnie de cent fusillers sans baïonnettes. Les autres guerriers formaient des bandes armées de piques faites de bois dur. Il conçut le hardi projet d'attaquer, à la tête de son armée, forte de mille hommes, le bourg de l'Arcahaie, garni d'artillerie. Il ordonna à Jean Charles Courjol de descendre de la montagne, et de se rendre, à la tête de sa bande, sur l'habitation Lapointe, dans la plaine; à Noël Buquet, chef du canton des Délices, de se rendre à Poix la Générale. Avant d'attaquer le bourg, il prit la détermination de massacrer la garnison blanche laissée à la barrière de l'habitation Labarre, afin que sa retraite ne fut pas coupée, s'il était repoussé. Destrade, Noël Buquet, et Jean Charles Courjol devaient attendre la nuit, pour envelopper les blancs à Labarre et les égorger en les surprenant. Mais Courjol, impatient d'en venir aux mains, attaqua avant la nuit. Les indigènes furent repoussés, et les français rentrèrent en bon ordre à l'Arcahaie. Destrade, maître de la plaine, vint camper à la porte des Vases, au pied des fortifications du bourg. Noël Buquet demeura campé à la barrière de Poix la Générale, pour surveiller les mouvemens des cultivateurs de la plaine. Jean Charles Courjol s'établit à la porte du Boucassin. A la pointe du jour, les indigènes

donnèrent au bourg un assaut formidable. Au milieu de la mitraille que vomissait le fort des Vases, ils pénétrèrent en grand nombre dans les fortifications. Mais les français se précipitèrent sur eux avec tant d'impétuosité qu'ils furent culbutés dans les fossés et repoussés au loin. Destrade, en se retirant, ordonna à ses bandes de se répandre dans la plaine, et d'exciter les cultivateurs à la révolte avant de gagner les montagnes. Les ateliers des Vases, des habitations Imbert, Robert, Thomas Vigner et Courjol s'insurgèrent, massacrèrent les colons et se retirèrent dans les mornes. Le nombre des révoltés se grossit; le canton de Boucassin seul, dans la plaine de l'Arcahaie, demeura encore fidèle aux français.

Dès que le général Rochambeau apprit l'attaque qui avait été si audacieusement dirigée contre le bourg de l'Arcahaie, il ordonna à Lamartinière de s'embarquer avec toute la 3e coloniale qui formait le troisième bataillon de la 68e de ligne, pour aller exterminer les bandes de Destrade. Les environs du Port Républicain se trouvèrent dégarnis de troupes coloniales par le départ de Lamartinière: le nom de ce guerrier était la terreur des insurgés. Aussi vit-on, aussitôt après son départ, Métellus abandonner les limites de l'arrondissement de Jacmel, et venir camper sur les bords de la Rivière Froide, à quatre lieues au sud du Port Républicain. Un laboureur, Thomas Marie Jeannel, noir, et un indigène noir, Duchemin Adam, que les français avaient nommés capitaines de gardes nationales, soulevèrent tous les ateliers des mornes de l'Hôpital qui protègent au Sud le Port Républicain. Lamour Dérance, de son côté, poussa ses incursions jusqu'au camp Frère dans la plaine du Cul de Sac; il y établit un poste. Ainsi les succès des indigènes de l'Arcahaie contre lesquels fut dirigée toute la 3e coloniale, favorisèrent prodigieusement le développement des révoltes des mornes du Port Républicain, de Léogane et de Jacmel. Les insurgés de la plaine de Léogane, ayant à leur tête l'intrépide Sanglaou, noir, et Mathieu Fourmi, noir, attaquèrent vigoureusement les postes qui couvraient Léogane; ils furent repoussés avec perte.

Les habitans de Marigot se soulevèrent aussi et contraignirent un détachement de la 8e coloniale, en garnison dans leur bourg, à prendre leur parti. Le capitaine général Leclerc, voyant les troupes coloniales demeurer fidèles presque partout, et des hommes jusqu'alors obscurs, à la tête des insurgés, avait l'espoir, en déployant quelque énergie, d'étouffer l'insurrection.

Pendant cet intervalle, le colonel Lamartinière était arrivé au bourg de l'Arcahaie. Il entra aussitôt en campagne. Il se rendit aux Délices. Les insurgés ne purent résister aux soldats de la 3e coloniale qui, parfaitement équipés et disciplinés, gravissaient les mornes avec une prodigieuse agilité. Comme ils étaient la plupart indigènes de ces quartiers, ils connaissaient tous les sentiers

tournans de la montagne. Lamartinière vit fuir, à son approche, Destrade, Jean Charles Coujol et Noël Buquet. Destrade se retira à Cuyon. Lamartinière battit aux Matheux, au pied du camp Dubourg, Louis Manseau, le prit et le fit fusiller. Il ne s'arrêta qu'à Garescher, au Fond Baptiste. Il parcourut les mornes et contraignit toutes les femmes qu'il rencontra à retourner sur leurs habitations respectives. Elles reprirent leurs travaux ordinaires. Pour maintenir ces divers cantons dans la soumission, il établit un poste à Jarrossey, dans le canton de Délices, un autre à Leroux, et un troisième au Fond Baptiste, sur l'habitation Signeau. Les garnisons de ces trois postes patrouillaient dans la montagne, et se croisaient dans toutes les directions. Lamartinière avec 800 hommes de troupes coloniales, avait obtenu plus de résultats que les généraux Lavalette et Pageot, avec des forces européennes bien supérieures. Tant il est vrai que les indigènes peuvent seuls supporter avec succès les fatigues de la guerre dans l'intérieur d'Haïti. Après avoir ordonné à ses soldats d'agir énergiquement contre *les brigands*, Lamartinière se retira au bourg de l'Arcahaie.

Jean Charles Courjol se tenait caché au pied de la colline du Fond Baptiste, au Trou Archin, à la source de la rivière de Montrouis. Chaque semaine il sortait de sa retraite et venait donner l'alarme aux soldats de la 3e, répandus dans la montagne. Il ne voulait pas sortir des limites de la commune de l'Arcahaie, surveillant activement les mouvemens de l'ennemi. Lamartinière, apprenant que les révoltés étaient encore dans le quartier de l'Arcahaie, revint dans la montagne, attaqua près de Guilhoux la bande de Destrade qu'il dispersa. Il rentra au bourg, paraissant très-préoccupé. Cependant il avait étouffé la révolte dans toute la commune. Il disait souvent à quelques officiers de la 3e, ses confidents : que fait donc le général Dessalines? Je n'entends presque plus parler de lui; il est temps qu'il se soulève contre les français; voici le moment favorable de lui livrer la paroisse de l'Arcahaie. Il n'attendait, pour se prononcer contre les français, que la prise d'armes de Dessalines.

Larose, qui depuis l'arrestation de Ch. Bélair s'était retiré à la Petite-Montagne du Mirebalais, se montra de nouveau dans le quartier de l'Arcahaie. Il était presque seul. Il alla joindre Destrade, et lui proposa de se rendre avec lui dans les mornes du Bahoruco par les Pays-Pourris, auprès de Lamour Dérance. Les principaux officiers des insurgés portèrent Destrade à rejeter sa proposition quoiqu'il l'eût déjà accueillie. Pendant qu'ils délibéraient réunis sur l'habitation Ainard, Lamartinière vint les surprendre, leur tua beaucoup de monde, et les dispersa au loin. En même temps deux officiers noirs, David Troy et Paul Lafrance, qui commandaient au Mirebalais, pour les français, marchèrent contre eux, les culbutèrent partout où ils les rencontrèrent.

Le quartier de l'Arcahaie fut momentanément entièrement délivré des insurgés. Destrade et les siens, poursuivis avec vigueur par les français, abandonnés de Larose qui s'était réfugié dans sa retraite ordinaire, furent contraints de gagner le sommet des mornes du Crochus. Là ils reçurent les attaques successives de David Troy et du commandant Paul Lafrance, sortis du Mirebalais, du commandant St. James, sorti de la Croix-des-Bouquets. On ne put cependant les chasser de leur position. Néanmoins Destradè, craignant d'être enveloppé de toutes parts, revint à la résolution qu'il avait déjà prise de gagner les mornes du Bahoruco où commandait Lamour Dérance, montagnes presque inaccessibles, dont les habitans, depuis la fondation de la colonie, s'étaient presque toujours maintenus indépendans de toute autorité. Mais les insurgés de l'Arcahaie, qui ne voulaient pas s'éloigner de leur pays, lui déclarèrent que, s'il persistait dans sa détermination, ils cesseraient de le reconnaître pour chef. Pendant que la plus grande agitation régnait parmi eux, Larose qui s'acheminait avec quatre compagnons sur le Bahoruco, arriva dans les mornes du Crochus. Son apparition réjouit tous les cœurs et releva tous les courages. Il leur proposa d'aller se ranger sous les drapeaux de Lamour Dérance qui faisait la guerre aux français. Ils refusèrent d'abandonner le canton du Crochus, disant que Lamour Dérance ne devait avoir avec lui que quelques hommes puisqu'il s'était retiré au loin dans les mornes, dans la crainte d'être arrêté par les français. Ils ajoutèrent que si Rochambeau l'avait redouté il n'aurait pas envoyé, à l'Arcahaie, la 3e coloniale, le seul corps qui pût le combattre dans les mornes de la Selle. Ils offrirent le commandement à Larose à condition qu'il restât parmi eux. Celui-ci accepta, tout en déclarant qu'il ne reconnaitrait pas, tant à présent qu'à l'avenir, d'autre général en chef que Lamour Dérance. Destrade, victime de l'ingratitude de ses compagons d'armes, se retira presque seul au fond des bois. Dès lors il commença à miner l'influence de Larose sur les gens de l'Arcahaie.

Larose, homme de couleur, était né dans le canton du Mirebalais, sur les limites de l'ancienne colonie espagnole. Comme il savait parler le jargon des habitans campagnards de la partie de l'Est, et qu'il avait un peu leurs mœurs, ses compagnons d'armes l'avaient surnommé l'espagnol. Ancien chef de bataillon de la 8e coloniale, bon militaire, d'une rare intrépidité, il inspirait la plus grande confiance aux gens de l'Arcahaie. Il conçut aussitôt le projet de reconquérir les mornes de cette paroisse sur Lamartinière. Il fit savoir à Jean Charles Courjol, campé à la Colline du Fond Baptiste, ainsi qu'aux indigènes de Montrouis, qu'il commandait en chef; il leur ordonna de se réunir sur l'habitation Cortad, dans la section des Délices, où il viendrait se mettre à leur tête. Sa réputation remua de nouveau tous les habitans de la montagne.

En même temps Boucare, noir, un des officiers de la 3e auxquels Lamartinière avait confié les postes qu'il avait établis dans les mornes, arrêta sur l'habitation Leroux un officier indigène, Adonis Delorier, noir, qui venait de se sauver des prisons de St. Marc. Boncare le fit garrotter, l'envoya au bourg de l'Arcahaie où il fut embarqué et noyé ensuite dans la rade du Port-Républicain. Lamartinière, quand il apprit qu'Adonis Delorier était sorti de St. Marc, se montra violemment indigné contre Boucare. Il était convaincu que Dessalines, commandant de St. Marc, avait dû favoriser l'évasion du prisonnier dont il connaissait, sans doute, les sentimens anti-français. Lamartinière ne déployait tant d'énergie pour étouffer l'insurrection de de l'Arcahaie, qu'afin d'empêcher les français de soupçonner son dévouement. Dessalines qui avait en lui pleine confiance, et qui avait été maintes fois témoin de son grand courage et de ses vrais talens militaires, venait de lui faire savoir, de nouveau, qu'il ne tarderait pas à s'insurger. Il l'exhortait à se joindre à lui, en lui livrant le bourg de l'Arcahaie, dès qu'il se montrerait aux Matheux.

Larose, de son côté, se rendit sur l'habitation Cortad, où se réunirent successivement toutes les colonnes indigènes. Des détachemens de 500 hommes, de 300 hommes, de 50 et de 25 hommes pénétraient de toutes parts sur l'habitation. Jean Charles Courjol était arrivé à la tête de 600 guerriers. Larose établit parmi eux une sévère discipline. Jamais les gens de l'Arcahaie n'avaient offert un aspect si imposant. Ils étaient au nombre de 3000 hommes.

Lamartinière, apprenant la réunion des révoltés à Cortad, se rendit à Jarrosey. Il avait pris la résolution de faire savoir à Larose son intention de s'insurger prochainement et de faire cause commune avec lui. Mais les gens de l'Arcahaie qui ignoraient son projet, et qui avaient été horriblement traqués par ses soldats, étaient violemment irrités contre lui. Larose lui même était étonné du dévouement à la France de Lamartinière autrefois ennemi cruel des blancs. Il envoya en reconnaissance dans les gorges de la montagne quelques éclaireurs; ils aperçurent la 3e rangée en bataille sur le glacis de Jarrosey, et s'ébranlant pour marcher contre Larose. Aussitôt ils gagnèrent le sommet du morne de Noute, jetèrent des cris qui se répandirent d'écho en écho au fond des ravins, et donnèrent l'alarme au camp de Cortad. On fut averti de l'approche de l'ennemi. Déjà les sapeurs de la 3e coloniale enlevaient les barricades qui avaient été dressées au milieu du chemin qui conduit à Cortad. Lamartinière avait ordonné au capitaine Boucare de se mettre à la tête des garnisons de Leroux et du Fond Baptiste pour aller attaquer le camp de Cortad du côté opposé. Il s'élança sur les barricades qui protégeaient le principal retranchement de l'ennemi: Boucare, à ce qu'il croyait, était sur le point de le seconder du côté opposé. Larose avait placé en embuscade, dans les bois, trois cents hommes armés de

fusils, et se tenait à la tête de sa petite armée à l'entrée de l'habitation. Dès que Lamartinière atteignit la dernière barricade, il fut accueilli par un feu vif et des hurlemens affreux. La 3e riposta; mais elle s'était déjà entièrement engagée dans l'embuscade. Elle fut assaillie de toutes parts; l'on se battit corps à corps. Lamartinière voyant ses soldats succomber sous le nombre, et fuir au-travers des bois, se retira seul dans un des jardins de Cortad. Jean Charles Courjol s'élança à sa poursuite; il le découvrit étendu sur l'herbe, souffrant de plusieurs coups de pierre qu'il avait reçus. Il se précipita sur lui, le saisit par les cheveux, et lui trancha la tête de sa propre main. Il promena cette tête au bout d'une pique dans tout le camp. Larose se montra affligé de cette misérable fin de son ancien compagnon d'armes; il ne se sentit pas assez d'autorité sur ses lieutenans pour même blâmer Jean Charles Courjol; il fit donner la sépulture au cadavre. Ainsi périt d'une mort obscure, Lamartinière, l'héroïque défenseur de la Crête à Pierrot, l'un des officiers les plus intrépides qu'ait produits notre pays. Il tomba sous les coups des indigènes, ses frères, alors qu'il avait pris la résolution de leur offrir son courage et ses talens militaires, pour le triomphe de la liberté. Jean Charles Courjol dit à ses compagnons qui plaignaient le malheureux sort de Lamartinière, que, voyant la 3e se battre avec tant d'acharnement contre les insurgés, il avait cru son colonel véritablement dévoué aux français. Il ajouta qu'il avait considéré Lamartinière comme le dernier *limier* que les blancs eussent encore à lancer dans les mornes de l'Arcahaie. Trois cents prisonniers, huit tambours, trois cent cinquante fusils, et de nombreux paquets de cartouches tombèrent au pouvoir de Larose. Les indigènes se rendirent en triomphe à la petite place Valadon où ils apprirent que le capitaine Boucare, noir, avait suivi la route de Bartholomey pour aller faire sa jonction, à Cortad, avec Lamartinière dont il ignorait la défaite et la mort. Larose s'élança à sa poursuite. Il s'empara, en passant, du camp Leroux, sans coup-férir. Boucare, n'ayant pas rencontré l'ennemi à Cortad, était revenu sur ses pas. Il aperçut le camp Leroux occupé par les insurgés. Il ne douta plus de la défaite de Lamartinière. Il se rendit sur le glacis de Cayot où il dispersa, par de vives décharges, un bataillon d'insurgés commandé par Autron Archin. Larose s'élança de Leroux dans les bois de Cayot, mit en fuite les soldats de la 3e., et envoya une centaine d'hommes armés de piques à la poursuite de Boucare. Celui-ci fut arrêté au fond d'un ravin. Il se forma aussitôt autour de lui un grand cercle d'insurgés qui, avec d'affreux hurlemens, demandaient sa tête. Il conserva tout son sang-froid, et ne voulut remettre son épée qu'à Larose qui avait été, disait-il, son compagnon d'armes. Larose se présenta, reçut l'épée, et lui tourna le dos. Il fut aussitôt renversé de son cheval, terrassé à coups de bois de piques,

et entièrement dépouillé. Il se releva avec fureur. Alors un insurgé, armé d'une lance, s'élança sur lui et l'entraîna par le bras jusqu'à Leroux. Boucare vit sans effroi se former autour de lui un cercle d'officiers. Il les appela ses frères, leur dit qu'il était indigène comme eux et disposé à combattre les français dans leurs rangs. Il ne fut pas écouté. Les uns lui reprochèrent l'assassinat de leurs parens, d'autres la mort du commandant Adonis, enfin chacun l'accabla de reproches sanglants. Se voyant entouré d'armes menaçantes, il s'élança sur un fusil, et voulut prendre la fuite; au même instant Jean Charles Courjol lui fendit la tête d'un coup de sabre, et l'étendit mort. Quant aux autres prisonniers indigènes de la 3.e coloniale, Larose leur accorda la vie et les incorpora dans ses bandes; mais il fit égorger les quelques officiers blancs qui avaient été pris. Il se rendit ensuite au Fond Baptiste dont il s'empara.

Au sommet du morne Fort où s'étaient réunies toutes les troupes, et d'où l'on découvrait la plaine de l'Arcahaie, les soldats de la 3e qui avaient été faits prisonniers embrassèrent avec enthousiasme leurs nouveaux frères d'armes auxquels ils avouèrent leur erreur, et jurèrent de vaincre ou de mourir pour la liberté.

Larose, maître de tous les mornes de l'Arcahaie, voyant réunis autour de lui plus de 3,000 hommes, se disposait à aller faire le siége du bourg des Verrettes, quand il entendit tout à-coup de nombreux coups de canon vers la plaine. Il pensa avec raison qu'une révolte venait d'éclater au bourg de l'Arcahaie. Il s'achemina aussitôt avec toute son armée vers le rivage de la mer.

Les deux officiers français Poix et Robe qui commandaient au bourg de l'Arcahaie, apprenant la mort de Lamartinière, l'incorporation des soldats de la 3e dans les bandes insurgées, l'égorgement des officiers blancs de ce corps, s'étaient résolus à se défaire de quelques détachemens de troupes coloniales qui s'étaient réfugiés au bourg, après la déroute de Cortad. Le commandant Poix qui les croyait d'intelligence avec les insurgés leur ordonna de former deux compagnies dont l'une se rendrait au Boucassin et l'autre aux Vases. Il voulait, en les éloignant du bourg, les affaiblir et les faire désarmer successivement par des troupes blanches de la 68e. Les indigènes voyant qu'on n'envoyait pas avec eux une quantité égale d'européens, comme cela se pratiquait ordinairement dans les expéditions, refusèrent de sortir. La défiance s'était emparée d'eux: ils se doutaient du projet des français. Les soldats, ainsi que les bourgeois blancs, se réunirent aussitôt au bureau de la place autour de Robe et de Poix. De leur côté, les indigènes noirs et jaunes s'armèrent, se joignirent aux soldats de la 3e coloniale, et prirent une attitude menaçante. Cependant un capitaine indigène, demeuré fidèle aux français, Pierre Grenau, se transporta à la porte des Vases, et de-

manda, avec hauteur, aux soldats de la 3[e], s'il y avait des agitateurs parmi eux. Il saisit au collet un grenadier et le traîna au bureau de la place. Celui-ci, effrayé en voyant de nombreuses cordes de potence étalées devant la galerie, prit la fuite, retourna à la porte des Vases et raconta à ses camarades ce qu'il avait vu. Le commandant Robe, un sac d'argent à la main, se rendit auprès des soldats de la 3[e] et leur demanda s'ils pourraient un instant oublier leur devoir envers la mère patrie, eux qui avaient déployé tant d'intrépidité en combattant les brigands. Il ajouta : vous êtes citoyens français et soldats de la 68[e] française; n'écoutez pas la voix des brigands qui veulent vous égarer; je vous apporte votre solde arriérée, et....... Au même instant un coup de fusil, parti des rangs de la 3[e], lui brisa la tête. Aussitôt le carnage le plus affreux commença dans le bourg; le canon gronda; les blancs et les indigènes se battirent corps à corps, dans les rues, dans les maisons. Les français se barricadèrent dans l'église, après y avoir transporté toutes leurs munitions. Ils fusillaient vivement les indigènes, à travers les fenêtres. Ceux ci, d'un autre côté, prirent d'assaut le fort Poix, et en massasacrèrent la garnison. Ils canonnèrent et mitraillèrent le fort Guillème ; mais les français leur répondirent vigoureusement, marchèrent sur eux et les chassèrent du fort Poix. Les indigènes abandonnèrent le bourg et allèrent se retancher sur l'habitation Poix la Générale. Les français demeurèrent maîtres de l'Arcahaie ; mais ils se déterminèrent à l'évacauer avant l'arrivée de Larose. Leurs femmes et leurs enfans s'embarquèrent dans les barges qui étaient en rade ; mais ces embarcations se trouvèrent tellement chargées qu'elles sombrèrent, la plupart, avec les infortunés qu'elles portaient. Les troupes européennes et les bourgeois blancs, ayant à leur tête le commandant Poix, se retirèrent au Boucassin, à trois lieues du bourg de l'Arcahaie. Poix se retrancha, au Cabaret, sur l'habitation Garescher.

Les soldats de la 3[e] coloniale qui s'étaient retirés sur l'habitation Poix la Générale, rentrèrent à l'Arcahaie, et en prirent possession. Larose arriva dans la plaine; ils le reconnurent pour leur chef.

La prise de l'Arcahaie fut très-avantageuse à la cause indigène par le développement qu'elle donna à l'insurrection dans l'Ouest. Les communications par terre entre St-Marc et le Port-Républicain furent interceptées. Les cultivateurs des mornes des Verrettes, certains de n'être pas entre deux feux, s'insurgèrent à l'instigation de Larose ; le cabotage de St-Marc au Port-Républicain devint très-périlleux ; les barges indigènes, sortant des anses de l'Arcahaie, s'emparaient des barges françaises. Larose put avoir des communications avec les navires marchands américains qui, pour du café, lui vendirent de la poudre et des fusils. La garnison du Port-Républicain fut réduite aux troupes européennes, et privée du concours

de la 3e. coloniale qui seule pouvait entreprendre dans les montagnes des courses longues et pénibles. Lamour Dérance, n'étant plus inquiété, gagna du terrain vers la Coupe et la haute plaine du Cul de-Sac; son autorité était reconnue par les insurgés des mornes de Léogane, du Fond Ferrier, de Jacmel, de la Selle, et par Larose, à l'Arcahaie. Les partisans de la cause indigène, au Port-Républicain, répandirent le faux bruit que Lamartinière avait été abandonné à Cortad par les français qui, depuis longtemps, avaient résolu sa perte. Ces bruits ne tendaient qu'à ébranler la fidélité des noirs et des jaunes attachés au parti français.

LIVRE TRENTIÈME.

1802.

Sommaire. Caractère de l'insurrection.—Exécution de Henriette St-Marc.—Exécution de Mahotière; effet qu'elle produit sur les cultivateurs.—Sans Souci se fait appeler général en chef.—Il veut établir dans le Nord le système africain. —Le général Boudet revient de la Guadeloupe.—Il commande l'arrondissement du Cap.—Le colonel Abbé est battu par Sans-Souci.—Christophe défait par Sans-Souci.—Les généraux Boyer et Maurepas battus aux Moustiques.—Cruautés de Brunet à Plaisance.—Toute la population se soulève aux Pendus.—Maurepas accourt au secours de Brunet.—Insurrection de Capoix.—Combat de Chansemble.—Capoix prend le Port-de-Paix.—Il en est chassé par Brunet.—Organisation de la garde nationale des villes.—Loi martiale.—Le Cap capitale de la colonie.—Charles Bélair et son épouse sont exécutés au Cap.—Proclamation de Leclerc annonçant que l'insurrection est générale dans les campagnes du Nord. —Dessalines au Cap.—Son entretien avec Leclerc.—Il reçoit l'ordre d'exterminer les factieux.—Conduite de Christophe.—Ses paroles chez le général Boudet.—Pamphile de Lacroix prend le commandement de Fort-Liberté.—Dessalines part du Cap.—Il avertit Pétion, à la Petite-Anse, des pièges que lui tend Leclerc.—Pétion et Clervaux reçoivent l'ordre d'aller cantonner au haut du Cap. —Christophe envoie en France son fils Ferdinand avec le général Boudet.—Entretien de Christophe avec Pétion au haut du Cap.—Portrait de Pétion.—Son caractère.—Inquiétudes de la population indigène du Cap.—Déportés de la Guadeloupe.—Pétion se détermine à prendre les armes contre les français.—Il communique son projet à Clervaux.—Bal au palais du Cap.—Nouvelles de France.—Paroles de Clervaux à madame Leclerc.—Leclerc fait entrer au Cap la 6e coloniale.—La 13e coloniale demande sa solde arriérée.—Ses murmures. —Geffrard se sauve du Cap et annonce l'embarquement de la 6e coloniale qui doit être noyée.—Mort de Dommage.—Paul Louverture se sauve du Cap.—

Pétion et Clervaux se soulèvent contre les français au haut du Cap, et désarment les blancs qui s'y trouvent. — Ils se rendent au morne Rouge. — Paroles de Pétion à ses soldats. — Ses efforts pour sauver les prisonniers blancs.—Il les renvoie au Cap.— Il se rend à Dhéricourt.— Son entrevue avec Petit-Noël Prière, chef de bandes.—Il retourne au haut du Cap avec Clervaux. —Clausel attaque les indigènes; il est repoussé.—Egorgement de la 6e coloniale dans la rade du Cap.—Désespoir de Leclerc qui s'aperçoit que les indigènes se battent pour l'Indépendance de St-Domingue.—Christophe renvoie au Cap le général Boyé.—Il vient au haut du Cap, et se rallie à Clervaux et à Pétion.—Petit Noël Prière veut l'assassiner — Clervaux et Pétion s'y opposent. — Les insurgés serrent de près le Cap. — Leclerc fait évacuer les malades et les poudres sur la Tortue.—Il annonce, par une proclamation, l'insurrection de Pétion, de Clervaux, de Christophe.—Actes impolitiques concernant les émancipés de 1794.—Ravages incroyables de la peste.— Pertes des français depuis leur débarquement.—Noyades.—Beau trait de Jurien, capitaine de frégate. —Les troupes européennes se concentrent au Cap.— Pamphile de Lacroix évacue le Fort Liberté.—Toussaint Brave en prend possession.—Paroles de Leclerc à Pamphile de Lacroix.— Celui-ci se transporte à Monte-Christ, et repousse Toussaint Brave.—Brunet fait mourir le chef de bataillon Réné Vincent, ainsi que le général Maurepas.—La prise d'armes de Pétion, de Clervaux, de Christophe donne de l'unité à la marche de l'insurrection, et une direction commune aux efforts des populations indigènes.

Des insurrections avaient éclaté de toutes parts, et presque en même temps, dans le Nord. Les indigènes combattaient, la plupart, pour la liberté seulement. Le drapeau tricolore flottait encore dans leurs rangs. Cependant les idées d'indépendance se propageaient rapidement. Mais il n'y avait pas d'unité dans les mouvemens insurrectionnels; chaque chef dans son quartier, ne recevant pas les ordres d'une autorité supérieure, soutenait la guerre excité par la haine qu'il portait aux blancs. Chacun, au contraire, songeait à se régir, après l'expulsion des français, selon ses caprices et les usages de son canton, et à secourir seulement son voisin contre l'ennemi commun. Cette tendance vers un système fédéral ne pouvait que nuire à la grande lutte déjà engagée Pour chasser les français, il fallait au contraire, la plus parfaite unité dans les opérations, un système de centralisation, une direction énergique et de terreur. L'on verra Dessalines, Pétion, Christophe, Capoix, Geffrard, changer la face des choses en abandonnant la cause de la France, et tout ramener à un gouvernement central. Après de sanglantes luttes intérieures, entre frères, ils terrasseront les partis, dirigeront audacieusement toutes les forces indigènes contre les français, et fonderont Haïti.

Les insurgés du Nord avaient des chefs en réalité indépendans les uns des autres, quoique Sans-Souci, le plus puissant d'entre eux, eût pris le titre de général en chef Ceux de l'Ouest, au contraire, avaient déjà senti la nécessité absolue d'une autorité suprême. Aussi Larose, à l'Arcahaie; Sanglaou, dans le canton de Léogane; Cangé,

et Giles Bambara, dans les montagnes du Petit-Goâve, avaient-ils, reconnu la souveraineté de Lamour Dérance. Celui-ci avait le siége de son autorité sur l'habitation Dérance, dans les mornes de la Selle. Delà partaient tous les ordres qui faisaient mouvoir les insurgés de l'Ouest. Ses bandes se ruaient, les unes dans la haute plaine du Cul-de Sac, d'autres dans les environs de Jacmel et de Léogane, brûlant et saccageant tout. Les blancs qui tombaient en leur pouvoir étaient pendus, brûlés vifs; ils avaient les yeux arrachés avec des tire-balle. Quelquefois, des insurgés, pour terrifier les français, leur renvoyaient les prisonniers qu'ils avaient faits, avec les oreilles, les lèvres et le nez coupés; toutes les horreurs de 1792 se renouvelaient. De leur côté, les blancs surpassaient les indigènes en cruautés. Dans les lieux qu'ils parcouraient, ils se livraient au plus affreux pillage; ils violaient les femmes, et se faisaient un barbare plaisir de se lancer les uns aux autres, sur la pointe de leurs baïonnettes, des enfans noirs et de couleur encore à la mamelle. Toutes les grandes routes qu'ils traversaient étaient bordées de cadavres indigènes pendus aux branches des arbres.

Les bâtimens de guerre en station dans les ports ne suffisaient plus pour contenir le nombre des infortunés qui y étaient entassés chaque jour. Pour déblayer ces navires on faisait brûler du soufre dans les cales hermétiquement fermées; le lendemain on les ouvrait, et l'on jetait à la mer des centaines de cadavres.

Les produits de la plaine du Cul de Sac qui ne s'était pas encore remuée diminuaient chaque jour; les propriétaires blancs étaient dans les plus grandes inquiétudes; toutes les nuits les bandes de Lamour Dérance faisaient dans le voisinage de l'étang saumâtre des incursions, incendiaient les jardins de cannes, massacraient les colons, enlevaient des postes entiers, et entrainaient, quelquefois, des ateliers qui jusqu'alors étaient demeurés fidèles. On était obligé d'établir un cordon de troupes dans la haute plaine pour protéger les habitations qui étaient exploitées. En même temps Rochambeau se livrait au Port Républicain à toute la fureur de son caractère. Pour la première fois depuis l'arrivée des français, l'on vit l'exécution d'une femme, dans l'Ouest.* Une indigène de couleur, Henriette St-Marc, fut accusée d'avoir envoyé de la poudre aux insurgés de l'Arcahaie. Elle fut arrêtée et aussitôt condamnée à la peine de mort. Arrachée

* L'exécution des femmes a toujours excité, chez nous, une violente indignation dans le peuple. Sous Toussaint Louverture, même pendant la guerre civile, on ne fit mourir juridiquement que trois ou quatre femmes, non pour affaire politique, mais pour assassinat.— Sous Dessalines, sous Pétion, sous Boyer, on n'exécuta jamais une femme pour n'importe quel crime. La loi les condamne comme les hommes à la peine capitale, mais les mœurs s'opposent à leur exécution. En matière politique Toussaint disait toujours qu'il méprisait le caquet des femmes.

de la prison, elle fut placée entre deux pelotons de carabiniers européens, et conduite, suivie de son cercueil, sur la place du marché, vis-à-vis de l'Eglise. A dix heures du matin, en présence d'un peuple immense, une potence fut dressée sous ses yeux. Elle monta sur l'échafaud avec courage. Quand son cadâvre se balança dans l'air, un cri lugubre, des sanglots éclatèrent dans la foule. Les femmes abandonnèrent le marché, saisies d'horreur; le bourreau et les soldats demeurèrent seuls sur la place. Rochambeau, narguant le deuil général, donna dans la soirée un grand bal au palais national. Comme les exécutions se multipliaient beaucoup, et que la fièvre jaune continuait ses ravages, on établit un nouveau cimetière au sud de la ville, hors des fossés, vers le chemin de Léogane. Le père Lecun, préfet apostolique, à la tête d'une procession, alla le consacrer en y plantant une croix.

Pour monter la gendarmerie, Rochambeau avait établi, dans l'Ouest, un système de réquisition par lequel chaque citoyen était contraint de fournir un cheval à la municipalité. Cette mesure fit naître toutes sortes de vexations exercées sur les bourgeois noirs et de couleur. Les satellites du colonel Panis, le septembriseur, un des assassins de la vertueuse duchesse de Lamballe, commandant de la place du Port Républicain, s'appropriaient ainsi les meilleures montures des indigènes. Ces spoliations faisaient murmurer; mais personne n'osait encore s'y opposer. Un citoyen de couleur, Mahotière, le premier, osa élever la voix contre ces abus. Il jouissait parmi les siens et les cultivateurs du voisinage d'une grande considération. Le commandant de la place lui fit demander un cheval pour une mission. Le vertueux citoyen envoya une de ses montures ordinaires. On la lui renvoya en lui enjoignant de donner son meilleur coursier. Mahotière s'y refusa formellement, et déclara énergiquement qu'il ne se soumettrait jamais à cet acte arbitaire. Aussitôt des gendarmes assaillirent sa maison, le garrottèrent et le jetèrent en prison. Il fut condamné à être pendu comme espion de Lamour Dérance. Le malheureux n'avait jamais eu aucune relation avec ce chef de bandes. Il fut pendu au même lieu qu'Henriette Saint-Marc, avec un écriteau sur la poitrine portant ces mots: *Espion de Lamour Dérance*. Le lendemain, dimanche, grand jour de marché, pas un laboureur ne descendit en ville. Le son lugubre du lambi retentit au fond des ravins, dans les forêts. Ce fut le signal de la révolte des derniers montagnards demeurés encore fidèles aux français, aux portes de la ville.

Chacun sentit qu'après une telle atrocité aucun citoyen n'était à l'abri des persécutions. Mahotière était sincèrement attaché à la mère-patrie. Beaucoup d'hommes de couleur et de noirs énergiques abandonnèrent la ville et allèrent grossir le nombre des insurgés. Dès lors, au Port-Républicain, la haine des blancs contre les indigènes

se déploya avec la plus terrible fureur. De nouvelles victimes conduites à l'échafaud, mouraient avec le courage et la résignation des martyrs.

A la même époque les insurgés du Nord obtenaient d'éclatans succès. L'arrondissement du Cap était commandé par le général Boudet qui était revenu de la Guadeloupe où il avait aidé le général Richepense à rétablir l'esclavage. Le rétablissement de la servitude était une conséquence de la réaction contre la liberté générale, commencée en France depuis la chute de Robespierre. Richepense, un des héros de Hohinlenden, qui avait défendu le Directoire avec tant de zèle lorsqu'il était attaqué par les conseils que le royalisme égarait, devint au delà de l'Atlantique un bourreau qui se baigna dans le sang des noirs. Sans-Sousi, le plus influent des chefs du Nord, qui se faisait appeler général en chef, avait son quartier-général à la Grande Rivière. La plupart de ses gens étaient des africains qui refusaient de se laisser commander par les noirs créoles. Ils étaient indignés contre les troupes coloniales qu'ils considéraient comme les agens les plus terribles des français. Ils avaient surtout en horreur l'organisation militaire; ils refusèrent constamment de l'adopter. Ils combattaient, comme en Afrique, divisés par tribus, précédés de leurs sorciers et des emblêmes de leurs superstitions; leurs principaux chefs, après Sans-Souci, Petit Noël Prière, Jacques Tellier, Cagnet, Jasmin, Mavougou, Vamalheureux, Labruni, Cacapoule, étaient tous ennemis prononcés de Christophe, et même de Dessalines, auxquels ils reprochaient de grandes cruautés exercées sur eux, au nom des français. Leur plan était de chasser les blancs, de détruire les principaux officiers des troupes coloniales, et d'établir le le système africain, contraire à toute civilisation. Les troupes coloniales, après s'être insurgées, seront contraintes de les combattre, pendant qu'elles feront la guerre aux français. La résistance de Sans-Souci dans l'intérieur retardera le triomphe de l'indépendance. Dans l'Ouest, Lamour Dérance, aussi africain, ne voulut jamais organiser les congos en troupes régulières. * Il n'entendait pas supporter la supériorité des créoles. Dessalines et Pétion, après leur prise d'armes, ne pourront agir énergiquement contre les français, qu'après avoir exterminé tous ces chefs de bandes qui n'avaient jamais conçu l'idée de faire de toute Haïti un état indépendant. Aussi, le général Leclerc, ne voyant jusqu'alors, à la tête des insurgés, que des noms obscurs, ne paraissait pas éprouver de graves inquiétudes; il croyait que de tels hommes ne rallieraient jamais à leur parti les populations des villes qui, livrées à sa discrétion, pourraient être déci-

* A cette époque, on donnait la dénomination générique de Congos aux Africains de toutes les tribus de la côte occidentale de l'Afrique.

mées par l'assassinat des citoyens les plus fidèles au système républicain. Mais les congos ne dominaient que dans les paroisses du Dondon, de la Grande Rivière et de Plaisance. Les cultivateurs créoles, ralliant à leur cause les troupes coloniales, auront assez de puissance pour dominer les congos et chasser les français. Les lumières ont toujours finalement vaincu la barbarie. Les cultivateurs nés dans la colonie acquirent quelques idées de civilisation; ils dominèrent les africains; mais ils se virent contraints, dans leurs propres intérêts, de se soumettre à l'autorité de la portion du peuple la plus éclairée, à la tête de laquelle étaient Dessalines, Pétion, Christophe, Capoix, Geffrard, Férou, Jn Louis François, etc. Parmi ces derniers, les uns avaient voyagé dans les pays civilisés; d'autres, employés dans les troupes blanches, avaient senti leur intelligence se développer par le contact des états majors européens composés d'hommes dont les idées avaient grandi par la révolution.

Les environs du Cap étaient sans cesse inquiétés par les bandes de Sans Souci qui harcelaient les troupes françaises, les attaquant surtout à midi et à minuit, afin de les contraindre à en venir aux mains aux ardeurs du soleil, et de troubler leur sommeil. Cette tactique qui ne laissait aux soldats européens aucun repos, développait les ravages de la peste. Le chef de brigade Abbé, à la tête de la garde d'honneur du capitaine-général, marcha contre Sans-Souci, l'atteignit non loin du Cap, et l'attaqua avec vigueur. Mais la garde d'honneur, composée des plus belles troupes de l'armée expéditionnaire, fut culbutée; elle abandonna le champ de bataille couvert de ses grenadiers. Elle fut contrainte, pour n'être pas exterminée, de battre en retraite avec précipitation; cependant elle ne put rentrer au Cap: l'ennemi s'était posté sur ses derrières. Elle se retrancha d'une manière formidable, en attendant des secours de cette ville. Le chef d'escadron Dalton fit une sortie, deux jours après, pour la dégager. Mais il fut enveloppé de toutes parts dans les bois, par Sans-Souci. Il était à la tête d'une superbe cavalerie qui fut taillée en pièces. Il se réfugia dans les rangs du colonel Abbé. Les indigènes, s'armant des carabines et des longs sabres des français, se précipitèrent de nouveau sur la garde d'honneur de Leclerc. Le colonel Abbé, déjà enfoncé, allait mettre bas les armes, quand il vit apparaître cinq-cents hommes de troupes fraîches que le général Boudet avait envoyés à son secours. Les français, dégagés et renforcés, firent un dernier effort, traversèrent les embuscades ennemies, et rentrèrent au Cap, après avoir perdu 700 hommes.

Le général Christophe, qui était à la Petite-Anse, reçut l'ordre de marcher contre les insurgés. Il attaqua Sans-Souci avec fureur. Mais celui-ci, à la tête de 4,000 cultivateurs aguerris par de nombreux combats, assaillit avec tant d'impétuosité les 1re., 2.e et 5.e

coloniales, que Christophe, culbuté sur tous les points, rentra au Cap dans le plus grand désordre. Sans-Souci, commandant de la Grande-Rivière, sous Toussaint Louverture, déployait de rares talents dans cette guerre de partisans. Un des généraux de l'armée française, Pamphile de Lacroix, parle de lui en ces termes: «Sans-« Souci, jusqu'alors peu connu, montra dans cette insurrection, « une tenue de conduite et une activité raisonnée dont on ne soup-« çonnait pas capables des hommes aussi obscurs. Il se présentait « partout pour harceler nos postes, et les tenait dans une inquié-« tude tellement fatiguante qu'elle ne contribua pas peu à augmen-« ter le ravage des maladies. *

En même temps, Brunet, à la tête d'une demi-brigade européenne, et Clervaux, à la tête de la 6e coloniale, étaient chassés, par les insurgés, des mornes du Môle St Nicolas. Brunet s'était retiré aux Gonaïves, et Clervaux au haut du Cap. Les généraux P. Boyer et Maurepas étaient battus dans les mornes des Moustiques. Les cultivateurs de ce canton ne voulaient plus de blancs parmi eux. Maurepas alla camper dans les mornes du Port-de-Paix, et P. Boyer, que les soldats français avaient surnommé le *cruel*, à cause des atrocités inouïes auxquelles il se livrait contre les indigènes, rentra au Cap. Il fut un de ceux qui engagèrent le général Leclerc à se défaire des généraux Pétion, Clervaux, et des troupes coloniales cantonnées à la Petite Anse. Ces troupes ne démontraient plus le même zèle qu'autrefois; le massacre, qui se faisait de leurs frères dans les campagnes, leur faisait craindre pour elles-mêmes; et comme le rétablissement de l'esclavage était devenu pour elles évident, elles n'attendaient qu'un signal de leurs chefs pour s'insurger. Ces chefs, les Dessalines, les Pétion, les Clervaux, les Vernet, certains que leur perte avait été résolue, conspiraient activement. Le général Leclerc ne les avait pas encore arrêtés parce qu'il avait besoin d'eux pour réduire les insurgés. Le gouvernement n'avait alors quelque confiance qu'en la bourgeoisie noire et jaune qui, redoutant le pillage, l'incendie et la confiscation, craignait plus les insurgés qu'on appelait *brigands* que les français eux-mêmes. Mais quand les troupes coloniales se seront jetées dans l'inserrection, les bourgeois noirs et jaunes seront tellement suspectés, qu'ils seront frappés et persécutés. Alors ils feront des vœux pour le triomphe des indigènes, car ils sentiront qu'un nouvel ordre de choses quel qu'il fût ne pourrait surpasser en horreurs l'administration françai-

* Tome II, page 219.—Pamphile de Lacroix ignorait que ces hommes avaient fait la guerre, d'abord contre les planteurs, les petits-blancs, les troupes patriotiques de France; ensuite contre les Espagnols, les Anglais; qu'ils avaient, en grand nombre, fait dans des rangs subalternes, la campagne du Sud contre Rigaud, pendant la guerre civile de 1799 à 1800.

se. Voyant à la tête de leurs frères en insurrection des hommes qui avaient mérité leur estime et leur amour, les Pétion, les Clervaux, les Dessalines, les Vernet, les Jean Louis François, les Férou, les Geffrard, les Christophe, ils cesseront de les considérer comme des brigands, et conspireront en leur faveur.

Sur ces entrefaites, une nouvelle insurrection éclata dans la commune des Gonaïves qui jusqu'alors avait été préservée des incursions des insurgés du Nord. Les indigènes noirs et jaunes de ce canton n'avaient pu supporter plus long temps les atrocités qu'exerçaient sur eux les soldats européens cantonnés sur leurs habitations. Le général Brunet que les soldats français avaient surnommé le gendarme de Leclerc, depuis qu'il avait arrêté Toussaint Louverture, traversa la commune des Gonaïves, livrant tout au pillage et aux flammes, et se rendit à Plaisance. Il n'y trouva pas les bandes de Sans-Souci. Il fit fusiller dans le bourg, hommes, femmes et enfans. Dans toute la commune il fit pendre aux arbres le long des routes une multitude de laboureurs, tant pour terrifier les insurgés que pour détruire les populations indigènes dont l'extermination avait été résolue. Elles devaient être remplacées par des africains que la traite eut conduits à St. Domingue. Ces hommes nouveaux, étrangers aux idées de liberté, auraient supporté avec résignation le joug de la servitude. Il ne restait pas d'autre moyen, d'après les colons, de rétablir la possession française. Brunet fit détruire toutes les plantations pour contraindre les indigènes affamés à rentrer dans les villes. Ces actes de brigandage propageaient au contraire l'insurrection ; et les indigènes se nourrissaient d'ignames, de malangas, de racines et d'orages sures. Quand les français abandonnaient une position ils incendiaient le riz, le maïs qui avaient été emmagasinés. Brunet ne pouvant lutter contre les insurgés dont les innombrables bataillons le harcelaient de toutes parts, se retira aux Pendus vers le Gros Morne, après avoir envoyé l'ordre à Dessalines qui était vers les Gonaïves, de venir le soutenir. Dessalines, après avoir dispersé les insurgés qui l'assaillaient, se retira à l'Artibonite. En chemin il enleva aux laboureurs leurs mauvaises armes, car il était chargé de continuer partout le désarmement, et leur distribua, par ses agens secrets, de bons fusils qui lui avaient été livrés pour les combattre. Aussitôt après le départ de Dessalines, le canton des Pendus se souleva de nouveau. Ce général, témoignant toujours, par ses paroles, le plus grand dévouement à la France, envoya clandestinement, dans ce canton, pour diriger l'insurrection, quelques officiers de la 4e qu'il avait sauvés de la potence à St Marc, et qui étaient devenus ses agens. Brunet attaqué vigoureusement fut obligé de demander des secours au général Maurepas, noir, campé sur l'habitation Bernard dans les mornes du Port de-Paix. Celui ci, qui était devenu aussi dévoué au capitaine-général Leclerc qu'il l'avait été à Toussaint, surveillait activement les mouvemens des cul-

tivateurs dont les murmures annonçaient une prochaine insurrection dans ce quartier. Sa grande réputation d'intrépidité contenait les plus audacieux. Les cultivateurs voulaient éviter d'en venir aux mains avec la 9e coloniale composée de frères qu'ils voulaient gagner à leur parti. Dès que Maurepas levera son camp pour voler au secours de Brunet, l'insurrection éclatera. Capoix, noir, créole de l'habitation Delaunay, ancien capitaine de la 9e coloniale, qui avait été renvoyé de l'état-major de Leclerc où il était employé au grade de chef d'escadron, était l'âme de cette conspiration. Retiré à la campagne sur l'habitation Delaunay, il avait fait entrer dans sa conjuration tous ceux des soldats de la 9e qui avaient été licenciés. Il avait gagné à son parti un capitaine, nommé Nicolas, noir, de l'état-major de Maurepas, qui lui faisait connaître tout ce qui se passait parmi les français. Capoix avait su l'ordre que Maurepas avait reçu d'aller au secours de Brunet, et il se résolut à s'insurger. Maurepas partit pour les Pendus; il confia son avant garde à Nicolas. A peine la division française se fut-elle éloignée d'une demi lieue du camp Bernard, que Nicolas abandonna la grande route, et se rendit à Delaunay où il ne trouva pas Capoix. C'était au milieu de la nuit. Maurepas, dès qu'il s'aperçut de la trahison de Nicolas, retourna au camp Bernard, craignant quelques embuscades. Au lever du soleil, il partit de nouveau pour les Pendus. Quand il atteignit l'habitation Mainvieille, au Calvaire, il ordonna au commandant Réné Vincent, noir, de se mettre à la tête de la division et de marcher à la rencontre de Brunet. Il demeura lui-même, en observation, au Calvaire, dans une ancienne fortification, avec trente cavaliers. Réné Vincent n'avait pas parcouru un espace de deux lieues qu'il vit arriver au galop le général Maurepas, seul et couvert de poussière. Capoix que Nicolas avait joint sur l'habitation Chansemble, avait attaqué Maurepas, avait dispersé ses dragons, et avait commencé la guerre contre les français. Il avait, aussitôt après cette attaque, dirigé ses forces contre le Port-de-Paix, qui était presque dégarni de troupes. Maurepas et Réné Vincent arrivèrent aux Pendus où ils rencontrèrent Brunet, assailli par de nombreux cultivateurs qu'ils repoussèrent. Le général européen ne pouvait se replier sur les Gonaïves, sans s'exposer à être exterminé par des bandes commandées par Comus et Julien Labarrière, noirs. A la tête de 400 hommes de troupes blanches et de 800 soldats de la 9e coloniale, il se rendit au Calvaire qu'il trouva abandonné, et s'y établit. Comme les munitions de bouche manquaient, il envoya au Port-de-Paix, pendant la nuit, un détachement de la 9e coloniale qui devait revenir avec des provisions de toutes espèces. Quand le détachement arriva au portail de la ville, il répondit : français! au qui vive de la sentinelle. Il fut aussitôt culbuté par un coup de canon à mitraille. Il retourna au Calvaire.

Capoix à la tête d'un millier de cultivateurs et de quelques compagnies de la 9e coloniale qu'il avait réorganisées avait enlevé la ville sur le chef de bataillon français Eschenaux. Toute la population blanche en état de porter les armes avait été exterminée. La garnison composée d'allemands et de français, sous les ordres du chef de bataillon Angaut, européen, avait fui honteusement et s'était retirée au Cap, dans des chaloupes Capoix se montrera pendant cette guerre si inexorable envers les européens qui tomberont en son pouvoir que les français le nommeront *Capoix la Mort.* En effet tous les soldats ennemis qui tombaient sous sa main étaient immolés. Mais les femmes et les enfans blancs trouvaient toujours grâce devant lui. A la nouvelle de cet évènement, les généraux Brunet et Maurepas marchèrent contre le Port-de Paix. Quand les français atteignirent la ville, Réné Vincent, à la tête de cent grenadiers, s'empara du fort Lavaux; en même temps Maurepas se rendait maître du centre de la ville. Capoix se retira au Grand Fort d'où il tira avec vigueur sur les français qui néanmoins n'abandonnèrent pas leur position; ils attendaient l'arrivée de quelques renforts que Brunet avait demandés au capitaine-général. Le général Dugua arriva dans la rade du Port de-Paix sur le vaisseau amiral avec 400 hommes. L'escadre française fit taire le feu du Grand Fort, auquel le général Maurepas donna aussitôt un assaut formidable; mais il fut repoussé. Cependant Capoix, reconnaissant l'impossibilité de se maintenir dans sa position, évacua le fort au milieu de la nuit, en emportant toutes les munitions. Brunet demeura maître de la ville, et Dugua retourna aussitôt au Cap. L'insurrection était générale dans les campagnes depuis le Port-de-Paix jusqu'au Môle St. Nicolas. Les insurgés avaient, dans toute cette ligne, reconnu Capoix pour leur général en chef. Celui ci leur fit distribuer de la poudre, et ordonna à ceux des mornes du Môle St. Nicolas, d'attaquer cette ville; mais ils furent repoussés avec perte par le général Noailles.

Le gouvernement effrayé des progrès de cette immense insurrection eut recours aux expédiens de la faiblesse. Brunet, à l'imitation de Carrier, à Nantes, faisait disparaître dans le canal de la Tortue, des centaines d'infortunés entassés dans des bateaux à soupape. A Jerémie, Darbois faisait jeter dans les flammes des prisonniers noirs et jaunes qu'on lui expédiait; le bûcher était dressé sur une éminence nommée le Calvaire, qui domine la ville. Enfin sur tous les points de l'île se dressaient des gibets, et matelots, soldats, colons, tous devenus bourreaux, noyaient, fusillaient, pendaient.

Comme les troupes européennes étaient considérablement affaiblies par le fer et la peste, le capitaine général se résolut à organiser les gardes nationales des villes et des bourgs. Après avoir déclaré le Cap capitale de la colonie, il en forma la garde nationale d'une

compagnie de grenadiers, d'une compagnie de chasseurs, de huit compagnies de fusillers et de deux compagnies de dragons. Chaque compagnie de dragons étant de 82 hommes, l'escadron fut composé de 164 cavaliers. Un chef de bataillon commandant, un adjudant-major, un adjudant sous officier formaient l'état-major; ils recevaient les mêmes appointemens que les officiers de leurs grades dans les troupes de ligne. Leurs appointemens, leurs rations, leurs logemens et leurs frais de bureaux étaient à la charge de la commune du Cap. Le capitaine général nomma le chef de bataillon qui fut placé sous les ordres immédiats du commandant de la place. Ce fut le commandant Thouzard. Le commandant de la place, le conseil des notables, le commandant de la garde nationale, présentaient les listes de candidats au capitaine général qui choisissait les officiers. Le commandant de la place nommait les sous officiers. Pour entrer dans la garde nationale, il fallait être citoyen, de 16 à 50 ans, propriétaire ou fermier d'une habitation de cinquante carreaux de terre au moins, ou d'une maison au Cap, ou avoir un revenu de 700 francs, ou bien être négociant, marchand en détail, payant un loyer de 500 francs, au moins par an, chef d'atelier d'art ou de métier. Dès que le corps fut organisé, il fut passé en revue par le général Leclerc sur la place d'armes du Cap. Il était de 1,278 hommes. Le général en chef le complimenta sur sa belle tenue.

On punissait de mort sur-le-champ tout citoyen, n'étant pas de la garde nationale, chez lequel on trouvait des armes et des munitions. La garde nationale fournissait pour le service de la ville un quinzième de sa force. Elle était dans les cas extraordinaires entièrement à la disposition du commandant de la place. L'organisation de la garde nationale du Cap s'appliqua à celle des autres villes et bourgs de la colonie. Les généraux de division commandant les quartiers étaient chargés de nommer les officiers; mais il n'y avait de chefs de bataillon que dans les villes qui fournissaient quatre compagnies complètes à pied et à cheval. Les commandans, adjudans-majors et adjudans n'étaient soldés qu'au Cap et au Port-Républicain. Les propriétaires, gérans ou fermiers sur les habitations desquels éclataient des révoltes étaient tenus d'en aviser l'autorité, sous peine d'être punis de mort.

Ce fut alors que débarqua au Cap le général Charles Bélair, dans les premiers jours d'Octobre. Six heures après son arrivée il fut traduit devant la commission qui devait le juger. Elle était composée du général Dugua, président, du général de brigade Clervaux, des généraux de brigade Dubarquier, Claparède, et du chef de brigade Abbé. Elle était réunie dans la maison de l'état major général. Après la lecture de l'acte d'accusation par le rapporteur de la commission, l'adjudant-commandant Boyé, et après l'accomplissement des autres

formalités d'usage, on introduisit dans la salle Charles Bélair et sa femme, sa complice. « Les accusés ayant été interrogés séparément et entendus, ainsi que leurs défenseurs officieux dans leurs défenses, le président ordonna qu'ils fussent reconduits dans leur prison. » * Le lieu des séances ayant été évacué, la commission déclara à l'unanimité que Charles Bélair était coupable et que Sannitte était convaincue d'être complice de la révolte de son mari. « La commission considérant le grade militaire de Charles et le sexe de Sannitte, son épouse, condamna le dit Bélair à être fusillé, et la dite Sannitte, sa femme, à être décapitée. » (13 Vendémiaire an 11).

Dans l'après-midi du 13 Vendémiaire (5 Octobre) Charles Bélair, ainsi que son épouse, fut conduit entre deux pelotons de soldats blancs, derrière le cimetière du Cap. Quand on le plaça devant le détachement qui devait le fusiller, il entendit, avec calme, la voix de son épouse qui l'exhortait à mourir en brave. Au moment qu'il portait la main sur son cœur, il tomba atteint de plusieurs balles à la tête. Sannitte refusa de se laisser bander les yeux. Le bourreau, malgré ses efforts, ne put la courber contre le billot. L'officier qui commandait le détachement fut obligé de la faire fusiller. ** La foule fut saisie d'horreur à la vue de cette dernière exécution. Elle s'écoula silencieuse et émue. Charles Bélair et son épouse se seraient sauvés, s'ils s'étaient moins fiés à la clémence de Leclerc. Mais Sannitte, aussitôt après les premiers jours de l'insurrection, ne se sentait pas le courage de supporter

* Gazette officielle de Saint-Domingue. Moniteur universel de France.

** Nous avons à relever ici une erreur que nous trouvons dans les mémoires de Pamphile de Lacroix. Ce général rapporte avec raison que l'exécution de Charles Bélair au Cap, dont il ne donne pas la date, eut lieu avant la prise d'armes de Pétion contre les français. Charles Bélair fut exécuté le 13 Vendémiaire (5 Octobre 1802); et cependant Pamphile de Lacroix raconte que Pétion et Clervaux se sont soulevés dans la nuit du 26 au 27 Fructidor (du 13 au 14 Septembre). Le général Pamphile de Lacroix, se fiant sans doute à sa mémoire, s'est trompé d'un mois. Voici les dates: Charles Bélair prit les armes dans les mornes des Verrettes et de l'Arcahaie au mois d'Août 1802. Il fut arrêté en Septembre. Le 10 Septembre 1802 (23 Fructidor, an 10), Dessalines annonça à Leclerc son arrestation. Leclerc reçut la lettre de Dessalines au Cap le 12 Septembre 1802 [25 Fructidor an 10]. Le même jour il forma la commission qui devait juger Charles Bélair six heures après son arrivée au Cap. Charles Bélair fut exécuté avec sa femme le 5 Octobre. Toutes les pièces officielles concernant l'affaire de Charles Bélair ont été publiées, à l'époque, dans la Gazette officielle de Saint-Domingue, qui s'imprimait au Cap, et que nous avons eue sous les yeux. Ces mêmes pièces ont été reproduites dans la gazette nationale ou Moniteur universel (de France), du Mardi 19 Pluviôse an 11 de la République (8 Février 1803). Pétion

les fatigues et les privations qu'on éprouve dans les montagnes. Charles, de son côté, n'eut pas assez de résolution pour se retirer au Bahoruco, d'où il eût pu se ruer dans les plaines. Tel est le sort de la plupart de ceux qui entreprenant le hardi projet de renverser un ordre de choses établi, reculent ensuite devant les dangers et les fatigues qui se déroulent sous leurs yeux. Madame Charles Bélair s'était toujours montrée, pendant la guerre civile entre Toussaint et Rigaud, inexorable envers les prisonniers. Quelle différence entre elle et madame Dessalines ! Celle ci, au péril de sa vie, fut toujours la protectrice des infortunés noirs, jaunes et blancs. Si Charles Bélair n'avait pas succombé, et qu'il eût eu le commandement en chef des indigènes, certainement la guerre de l'Indépendance n'eût pas été conduite avec la vigueur que lui donna Dessalines. Du reste celui ci plus capable, plus audacieux, le plus ancien des généraux indigènes, ne lui eût pas cédé le commandement.

Le 14 Vendémiaire (6 Octobre) jour qui suivit l'exécution de Charles Bélair, le capitaine-général annonça à la colonie, par la proclamation suivante, que l'insurrection était devenue générale dans les campagnes du Nord :

« Une insurrection a éclaté dans le Nord de St. Domingue; des commandans de quartiers regrettant l'autorité et le pouvoir dont ils ne se sont servis que pour commettre des injustices, ont fait naître des inquiétudes aux cultivateurs sur leur sort futur.

« Ils ont profité de l'époque où une maladie cruelle exerçait ses ravages dans l'armée de St. Domingue, et ils ont renouvelé les incendies et les assassinats qui ont déjà signalé notre entrée à St. Domingue. Les insensés ! Ils ne connaissent pas la force de la France! Ils ont donc oublié comment le torrent français a envahi St. Domingue, il n'y a pas un an; ils ne savent donc pas que cette maladie cruelle sur laquelle ils ont fondé leur espoir a cessé ses ravages; que ces braves devant qui ils ont fui tant de fois vont bientôt être en état de courir à de nouveaux lauriers ; ils ne savent pas qu'une armée nouvelle, égale à celle déjà venue à St. Domingue, est en route pour les écraser, s'ils sont rebelles, et les protéger,

et Clervaux se soulevèrent contre les français dix jours après l'exécution de Charles Bélair, dans la nuit du 14 au 15 Octobre 1802 (du 22 au 23 Vendémiaire), comme il est évident par le bulletin de Leclerc inséré dans la Gazette officielle de Saint-Domingue, publiée alors au Cap Dessalines qui était venu au Cap dans les premiers jours d'Octobre 1802, après l'exécution de Charles Bélair, en sortit avant la prise d'armes de Pétion. Quand, dix jours après la mort de Charles, Pétion et Clervaux se soulevaient au haut du Cap, dans la nuit du 14 au 15 Octobre 1802, Dessalines prenait, en même temps, les armes contre les français, à la Petite-Rivière de l'Artibonite.

s'ils sont soumis. Quel fruit espèrent-ils de leur audace? Ont-ils cru, ces misérables, que pour quelques habitations brûlées dans la plaine, nous abandonnerions le pays à leur fureur? Ont-ils cru que nous laisserions brûler le Cap qui ne s'est rebâti que par la grande confiance que les habitans ont eue au gouvernement français? Ont-ils cru que nous abandonnerions à leur rage les propriétaires et les négocians qui se sont livrés tranquillement à leurs spéculations, sous la foi de nos promesses? Ont ils pu penser un seul instant, que l'armée de St. Domingue qui s'est montrée si supérieure à tous les fléaux, abandonnerait lâchement un pays, sur lequel repose l'espérance du commerce français, et le bonheur de tant de familles qui depuis nombre d'années languissent dans la misère? Ont-ils cru qu'il existe dans cette armée, dont les services sont à jamais mémorables, un seul soldat qui oserait remettre le pied sur le sol français, si l'armée de St. Domingue n'avait pas répondu à l'attente de la France. O vous qui sacrifiez une population nombreuse à votre ambition, calculez vous vos moyens? Qu'espérez vous? Croyez vous encore que nous ne pourrions pas vous atteindre dans vos repaires les plus escarpés, après nos marches dont vous avez été témoins? Une soumission prompte peut encore vous obtenir le pardon; mais si vous persistez dans vos projets criminels, craignez la vengeance nationale: vous aurez le sort de Charles Bélair et de son infâme épouse.

« Troupes coloniales, je sais que des scélérats ont cherché à vous séduire. Si je ne connaissais pas votre dévouement à la France, je vous dirais: que gagnez vous avec les brigands qui cherchent à vous attirer à eux? la misère et la mort. Vous allez recevoir une organisation militaire, en tout semblable à la nôtre, et vous ferez partie intégrante de l'armée française. S'il était parmi vous des hommes assez méprisables pour préférer le brigandage à la gloire de servir dans nos rangs, chassez les ignominieusement; ce sont des lâches de plus que nous détruirons.

« Soldats de l'armée, marins de l'escadre, vous voilà arrivés bientôt au terme de vos peines. La maladie cruelle qui a moissonné vos compagnons d'armes va cesser ses ravages. Une armée sortie des ports de France va se réunir à vous. La saison vous permettra d'agir, et malheur à ceux qui ne seront pas soumis.

« Propriétaires, commerçans, et vous tous citoyens de St-Domingue, qui trouvez dans votre industrie vos moyens d'existence, servez-vous avec courage des armes que je vous ai confiées, pour défendre vos familles et vos propriétés. N'oubliez pas que la guerre actuelle est celle du fainéant contre l'homme laborieux.

« Quant à moi, je justifierai la confiance du gouvernement français, et avec le secours de la brave armée que j'ai l'honneur de commander, je remplirai l'attente de la nation française. »

Leclerc avait cru, par cette proclamation, terrifier les insurgés. Les indigènes, au contraire, virent dans cet acte toute la faiblesse du gouvernement. La fidélité des troupes coloniales était ébranlée; les troupes européennes réduites à dix mille hommes environ, sur toute l'étendue de l'île, ne pouvaient plus agir efficacement; il fallait attendre des renforts, et avant leur arrivée, l'insurrection pouvait prendre un caractère victorieux. Quant à la peste dont le général Leclerc annonçait la fin prochaine, elle exerçait toujours ses ravages avec une fureur incroyable. Cependant la plupart des gardes nationales des villes demeuraient fidèles aux français. Nous les verrons combattre les insurgés des campagnes, même pendant les derniers mois du gouvernement de Rochambeau. Les cruautés exercées sur les bourgeois noirs et jaunes les inciteront, vers le milieu de 1803, seulement, à conspirer contre les français, et à livrer leurs portes aux cultivateurs alors organisés en troupes régulières par Capoix, Pétion, Clervaux, Dessalines, Christophe, Geffrard et Férou. Néanmoins beaucoup de jeunes gens de couleur et noirs, indignés, dès à présent, des actes du gouvernement, fuyaient les villes et allaient grossir le nombre des insurgés. Quand Pétion et Dessalines embrasseront le parti de l'insurrection, ils entraîneront à leur suite une foule de jeunes gens de famille. Ces défections prouveront aux gardes nationales demeurées fidèles à la France que les insurgés n'étaient pas des brigands, mais bien les défenseurs de la vraie liberté.

On doit à Toussaint Louverture, comme nous l'avons déjà exposé, d'avoir tenté de réaliser l'idée conçue par Sonthonax, de l'indépenpance des noirs, de toute autorité métropolitaine. Dans les conférences qu'il eut au Môle St. Nicolas avec le général anglais Maitland, cette grande question avait été agitée. Tousssaint Louverture, redoutant la France alors presque victorieuse de l'Europe, et n'ayant pas foi en la protection du gouvernement britannique qui n'avait pu s'opposer à la conquête de l'Egypte par le général Bonaparte, avait différé l'exécution de son grand projet. Il le confia à l'arrivée d'Hédouville, à Rigaud qui ne l'accueillit pas. La guerre civile éclata; Rigaud fut vaincu. Toussaint commit alors la faute grave, d'immoler les vaincus, et de se laisser dominer par les colons qui l'incitèrent au massacre de plusieurs milliers de rigaudins. Ceux-ci, sauvés par sa clémence, l'eussent soutenu dans sa lutte contre la métropole.* La marche ascendante du pouvoir de Toussaint commença à décliner après la guerre civile. Il se trouva à la discrétion de la France, ayant soulevé contre lui l'indignation de presque toute la

* Malgré la sanglante réaction de Toussaint; nous avons vu des officiers de la Légion de l'Ouest, Lamartinière, Bazelais et d'autres, arrachés à la mort par Dessalines, le soutenir contre les français, avec la plus rare énergie.

population qui n'attendait que l'arrivée d'une armée française pour le faire tomber. Cependant rien ne contrariait ouvertement ses volontés; tout se courbait devant sa puissance qui paraissait inébranlable. Mais il n'avait plus en sa faveur l'opinion des noirs et des jaunes; et les baïonnettes quelque nombreuses qu'elles soient ne peuvent soutenir longtemps un chef qui a perdu l'opinion publique. L'exécution de Moyse porta le dernir coup au prestige moral qu'il exerçait. Dès lors l'opinion se prononçait sourdement pour un guerrier qui, quoique de beaucoup inferieur à Toussaint, en connaissances acquises, avait pressenti la marche des évènemens et les moyens à employer pour réaliser cette indépendance devant la proclamation de laquelle l'ancien gouverneur avait sans cesse reculé. Ces paroles du commissaire civil Sonthonax proférées, lors de sa seconde mission, dans un accès de fureur contre le parti colonial, avaient vivement frappé l'imagination ardente et passionnée de Dessalines: « Tous les blancs sont les mêmes; les habitans de Saint « Domingue ne seront heureux que lorsqu'ils n'en auront plus parmi « eux. » Aussi pendant notre guerre civile, avons-nous vu Dessalines, mû par l'instinct de la conservation de ses frères, sauver une foule d'indigènes rigaudins en les incorporant dans les différentes demi brigades de son armée. Sa haine contre le blanc l'avait rendu humain envers les procrits ses frères. Il éludait souvent les ordres de Toussaint, lorsque celui ci, commandant l'exécution des rigaudins désarmés, enlevait à St. Domingue de fermes soutiens de la liberté. Il avait compris que l'indépendance de St. Domingue ne pouvait se réaliser que par l'union des noirs et des hommes de couleur.

Ce fut au milieu des convulsions qui remuaient si profondément la colonie, pendant que la terre tremblant partout sous les pieds des français les rendait défiants, perfides et cruels, que Dessalines se rendit au Cap, dans les premiers jours d'Octobre, aussitôt après l'exécution de Charles Bélair. Il voulait par lui même sonder le général Leclerc. Les français l'ayant vu se réjouir de l'arrestation de Toussaint et leur livrer Charles Bélair, le croyaient dévoué à leur cause. Ils ne lui supposaient pas assez d'intellect pour combiner le vaste plan de l'independance de St Domingue, et ils pensaient qu'en le comblant de richesses et d'honneurs, sa vanité serait satisfaite. Ils croyaient qu'il ne les abandonnerait jamais pour se faire *brigand*. Quand il vint au palais du gouvernement, le général Dugua, chef de l'état-major général de l'armée, l'accueillit avec la plus grande distinction, et l'introduisit dans le cabinet du genéral Leclerc qui le combla de politesses. Dessalines était rêveur. Leclerc lui demanda les motifs de sa tristesse. « Je suis dégoûté de vivre dans la colonie, répondit-il. Nous sommes entourés de scélérats qui ne rêvent que l'expulsion des français; et ces monstres sont auprès de vous, jouissant de vos bienfaits,

et vous faisant mille protestations de dévouement. J'aime trop la France, ma patrie, pour demeurer plus longtemps dans la colonie, et être témoin de tant de perfidie. Je suis venu, capitaine général, vous demander l'autorisation de passer en France avec toute ma famille.» «Eh quoi! s'écria Leclerc, transporté de joie, prenant dans ses mains celles de Dessalines. Oh non! vous ne partirez pas; nous avons trop besoin de vos services. Votre absence de la colonie serait une perte pour la France. Cependant votre désir sera satisfait; dans six mois je dois retourner en Europe avec mon épouse, nous entreprendrons ensemble le voyage, et j'aurai la satisfaction de vous présenter moi-même au premier consul. » Dessalines le remercia avec chaleur de ses bontés. La conversation tomba sur l'état du pays. Quelle est la cause, général, lui demanda Leclerc, des troubles continuels qui règnent dans la colonie? N'y aurait il pas un moyen prompt de rétablir la tranquillité? Les hommes de couleur ne seraient-ils pas les auteurs des calamités qui nous affligent? Ne conviendrait il pas de les faire disparaître? Dessalines, comme transporté par une idée lumineuse, répondit: Oui, capitaine général; il faut que les brigands disparaissent. » Leclerc crut avoir rencontré l'homme qui lui convenait: un noir influent et brave, soutenu par les blancs, se vouant à l'extermination des mulâtres. Leclerc lui demanda ensuite des renseignemens sur plusieurs généraux indigènes. Dessalines lui dit qu'en entourant Christophe de considération et d'honneurs, qu'en l'appelant souvent dans sa famille, dans son intimité, il s'assurerait de sa fidélité; qu'en respectant le caractère de Clervaux, homme grave et toujours soumis aux autorités, il serait sûr de son dévouement; quant à Pétion, ajouta-t il, n'est il pas déjà entre vos mains? Leclerc se leva, le pressa contre son cœur et lui dit: « Général, puisse le premier consul apprécier votre dévouement à la France! Mais pour exterminer les factieux, nos troupes sont trop affaiblies; elles peuvent à peine suffire à la garde de nos côtes. Vous formerez un corps de 6,000 noirs de votre choix; vous ferez descendre vers le rivage les demi-brigades européennes, et vous ferez occuper les positions intérieures par les troupes coloniales. » Dessalines sortit du gouvernement, en apparence plein de joie, mais en réalité dans les plus vives inquiétudes. Ayant reçu l'ordre de Leclerc de rester quelques jours au Cap, il ignorait le rôle qu'on allait peut être le contraindre de jouer au milieu de la ville. En hésitant d'exécuter les volontés de Leclerc il eût été arrêté et fusillé. La perte des généraux Clervaux et Pétion était résolue; les 6e., 10e. et 13e. demi-brigades coloniales, cantonnées à la Petite-Anse, devaient être noyées, après avoir été désorganisées par des incorporations dans les troupes européennes. Le vieux général Dugua eut horreur de ce plan qui lui fut communiqué. Il ne se présentait plus que rarement dans

le conseil de Leclerc, composé de colons perfides nullement dévoués aux vrais intérêts de la France, et sacrifiant tout au rétablissement de l'esclavage. Ignorant l'entretien que Leclerc avait eu avec Dessalines, il crut être utile aux infortunés indigènes, en faisant connaître à celui-ci que la 13e. coloniale allait être incorporée dans les sapeurs de la garde d'honneur pour être ensuite exterminée. Quant aux français, leurs inquiétudes étaient considérables; ils n'avaient plus aucune confiance dans les troupes noires et jaunes; les colons regrettaient que le général Leclerc n'eut pas déporté avec Toussaint Louverture la plupart des officiers supérieurs noirs et de couleur.

Le général Christophe tenait une conduite des plus sévères. Vivant isolé et ignorant les dispositions à l'égard de la métropole et de Dessalines, et de Clervaux, et de Pétion, il démontrait pour la France le plus grand dévouement, tout en condamnant hautement la plupart des actes que provoquait le parti colonial. Christophe se voyant exécré des insurgés du Nord était contraint de s'attacher aux français. Il observait les évènemens, le caractère de l'insurrection, et il ne prendra les armes contre la France que lorsqu'il verra Pétion et Clervaux se jeter dans l'insurrection. Alors certain de trouver dans les troupes coloniales des appuis contre les Sans-Souci, les Petit Noël Prière, les Jasmin, il abandonnera les français qui l'eussent égorgé comme la plupart de ceux qui les ont servis, s'il était demeuré avec eux.

Le général Leclerc se résolut à envoyer en France un commissaire chargé de faire au premier Consul un tableau fidèle de l'état de la colonie, et de demander qu'une nouvelle armée de 20,000 hommes y fut envoyée. Le fer et le climat avaient fait un vide immense dans les troupes européennes. Le général Boudet qui avait fait sa fortune, et qui désespérait du rétablissement de l'ordre, accueillit avec empressement la proposition qui lui fut faite de partir pour France. Il occupait au haut du Cap une magnifique maison de plaisance. La veille de son départ, il réunit chez lui les généraux Clervaux, Christophe, Pamphile de Lacroix. Celui ci qui avait reçu l'ordre de quitter la partie espagnole pour aller prendre le commandement du Fort Liberté, avait été mandé au Cap par Boudet. Pendant le repas il demanda à Christophe quelle était, à son avis, la cause de la nouvelle insurrection. Christophe lui répondit : « Vous êtes jeune et européen, vous avez toujours fait la guerre dans les armées de la métropole, vous ne pouvez conséquemment avoir de préjugés sur l'esclavage ; je vais donc vous parler avec franchise; la révolte augmente parceque la défiance est à son comble. Si vous aviez notre épiderme, vous ne seriez peut être pas aussi confiant que moi qui remets mon fils unique Ferdinand au général Boudet, pour le faire élever en France. Je compte pour rien les brigands qui ont donné le signal de l'insur-

rection. Ce n'est pas là qu'est le danger; c'est dans l'opinion générale des noirs. Ceux de St. Domingue s'effraient parcequ'ils connaissent le décret du 30 Floréal qui maintient l'esclavage et la traite dans les colonies restituées à la France, en exécution du traité d'Amiens. Ils s'effraient de voir le premier Consul rétablir l'ancien régime dans ces colonies; ils craignent que les propos indiscrets qu'on entend de tous côtés ne parviennent en France et ne suggèrent l'idée au gouvernement d'ôter aussi la liberté aux noirs de St. Domingue. » Christophe, homme d'une vaste intelligence, et un des officiers les plus beaux de l'armée de Saint Domingue, conserva toujours, à l'égard des français, une attitude courageuse et pleine de dignité.

Les français demeurèrent étonnés de ces paroles si sensées et si courageuses qui laissaient découvrir clairement leurs projets ultérieurs. Si Christophe ne leur avait pas donné une preuve non équivoque de son dévouement à leur cause, en se disposant à confier son fils au général Boudet, ils l'eussent fait arrêter. Tout porte à croire que Christophe était jusqu'alors réellement dévoué à la métropole. Pamphile de Lacroix lui dit que le gouvernement ne rétablirait jamais l'esclavage à St Domingue. Christophe lui répondit que « s'il ne croyait pas à la sincérité des sentimens du général Leclerc et de tous les français, il ne serait pas parmi eux. » Pamphile de Lacroix lui demanda en outre comment il se faisait qu'il n'eut pas encore trouvé le moyen de faire arrêter Sans Souci. Christophe lui répondit: « Si Sans Souci était un soldat, je pourrais me flatter de l'atteindre; mais c'est un brigand lâche et cruel qui ne se fait pas conscience de tuer ceux qu'il soupçonne; il sait fuir à propos et couvrir sa fuite de déserts qu'il laisse derrière lui. Il s'y prend mieux que nous ne le fîmes à l'époque de votre débarquement; si alors au lieu de combattre, notre système de résistance eut consisté à fuir et à bien effrayer les noirs, vous n'auriez jamais pu nous atteindre. Le vieux Toussaint ne cessait de le dire; personne ne voulait le croire. Nous avions des armes; l'orgueil d'en faire usage nous perdit. Les nouveaux insurgés paraissent vouloir suivre le système de Toussaint; s'ils y persistent nous aurons de la peine à les réduire. » Christophe ignorait les dispositions de Dessalines et de Pétion. Quoiqu'il eut remarqué que la fidélité des troupes coloniales fut profondément ébranlée, il ne songeait guères à se jeter parmi les insurgés dont tous les chefs étaient ses ennemis personnels. Jusqu'alors le général Clervaux, de son côté, n'avait pas pris la résolution de s'insurger. Leclerc envoya le général Pamphile de Lacroix prendre le commandement du Fort Liberté. Trahi par ses guides, Pamphile de Lacroix n'atteignit cette ville qu'en passant au travers de plusieurs embuscades. Il faillit d'être fait prisonnier près de St. Michel. Aussitôt après son arrivée au Fort Liberté, il fit arrêter un capitaine de gendarmerie, Kayé La-

rivière, homme de couleur, qui incitait sourdement à la révolte les troupes coloniales de la garnison. Kayé Larivière fut embarqué pour l'Europe. Quand il y arriva il fut envoyé en Corse.

Dessalines, de son côté, voyant que le capitaine général ne l'utilisait pas au Cap, alla le saluer au palais colonial. Leclerc lui donna 500 doubles louis pour les frais de sa première campagne contre les factieux Il lui annonça qu'il recevrait bientôt 7000 hommes d'élite, et qu'il avait l'espoir de rétablir la tranquillité avec ces nouvelles forces. Oh oui! s'écria Dessalines, plein de fureur; il faut porter un coup terrible; j'ai soif du sang des *brigands*; il faut, capitaine général, que ce jour soit un tremblement de terre général. L'expression terrible que prirent alors ses traits fit reculer le général Leclerc. Des ordres furent aussitôt donnés afin que des armes lui fussent délivrées pour réduire les rebelles. Des soldats de la 4e. coloniale firent sortir du Cap 2000 fusils. Leclerc, malgré ses instances, ne put le décider à rester au Cap quelques jours encore pour assister à un bal qui devait être donné au palais du gouvernement. Dessalines avait sous les yeux l'arrestation de Toussaint, qu'il n'avait pas contrariée, et la mort de Charles Bélair.

Il tenait l'ordre écrit de Leclerc de lever 6000 hommes de troupes coloniales, de faire rentrer dans les villes du littoral toutes les garnisons blanches et de réduire les factieux. Leclerc voyant que l'insurrection s'était prononcée dans toutes les campagnes du Nord, voulait sauver de l'extermination les troupes européennes cantonnées dans l'intérieur. Nous allons voir l'usage que Dessalines fit de cet ordre. Le général indigène partit du Cap avec un détachement de la 4e coloniale pour verser à grands flots le sang français, et Leclerc ne le revit plus Il se rendit à la Petite Anse où il rencontra l'adjudant général Pétion. Il lui montra l'ordre que Leclerc venait de lui donner, et lui apprit le sort prochain de la 13e coloniale. Il l'exhorta à se tenir sur ses gardes, et lui annonça qu'il ne servirait plus d'instrument aux français contre ceux de ses frères qui prendraient les armes pour leur liberté. Tâchez d'éviter les pièges qu'on vous tend, dit il à Pétion, en le quittant; je pars pour l'Artibonite, et bientôt vous entendrez parler de moi; j'y ferai mon devoir; faites le vôtre. Il ne communiqua son projet à aucun des officiers de la 13e coloniale; il craignait de rencontrer quelques traitres, car il était encore entre les mains des français. Quant à Christophe, il ne comptait plus sur lui: ce général, en se disposant, dans une telle circonstance, à envoyer son fils en Europe, ne permettait pas de douter de son dévouement aux français. Du reste, pour s'insurger avec succès contre les blancs, Dessalines voulait agir concurremment avec Pétion qui devait entraîner la masse des hommes de couleur; car il comprenait que les français eussent triomphé finalement, si les noirs et les jaunes ne se réunissaient pas contre eux. Leclerc hasardait

sa confiance en Dessalines, ne pouvant agir autrement. Cependant il avait envoyé de toutes parts l'ordre de le surveiller et de l'arrêter s'il balançait entre les deux partis. Le général indigène, de son côté, se faisait donner de l'argent, des munitions et des armes pour combattre une insurrection qu'il organisait lui-même. Aussitôt après son départ pour l'Artibonite, Leclerc ordonna aux 6e, 10e et 13e coloniales, commandées par Clervaux, Jn Ph. Daut et Pétion d'aller cantonner au haut du Cap. A peine ces corps y furent ils parvenus, que le général Christophe arriva chez le général Boudet auquel il confia son fils Ferdinand pour qu'il l'emmenât en France. Il fit don au général français de plusieurs moutons, de plusieurs bœufs et de nombreux fruits. Boudet partira le lendemain avec cet infortuné jeune homme qui devait mourir en France misérablement, dans un hôpital. Christophe, en s'en retournant à son quartier de St. Michel, s'arrêta dans la maison qu'occupait Pétion au haut du Cap. Celui ci lui dit : Vous avez tort d'envoyer votre fils en France; reprenez le; il en est encore temps; de grands évènements semblent se préparer.—Christophe lui répondit: l'atmosphère est chargée de sang; le deuil est sur toutes les figures: j'ai dit au général Boudet de dures vérités; si les blancs persistent dans leur système ils se perdront totalement. Ils se séparèrent en se serrant énergiquement la main avec émotion.

En 1802 St. Domingue était un pays français. Quand la guerre civile éclata en Février de la même année entre Toussaint Louverture et Leclerc, Pétion avait embrassé le parti du capitaine général avec lequel il était revenu dans la colonie. Alors il croyait aux promesses du premier consul qui avait déclaré que St. Domingue faisant partie intégrante de la République serait régi par les mêmes lois qu'elle, et que ses habitans, sans acception de couleur, jouiraient des droits de citoyens français. Cependant son humeur froide, son grand courage, sa profonde dissimulation, son influence sur les siens qui en général adoptaient ses vues et ses opinions, avaient excité la défiance des français qui, ne pouvant pénétrer sa pensée, lui supposaient des idées d'indépendance. Né au Port Républicain, d'une taille haute, d'un port majestueux, d'une figure noble, régulière et brune, ayant de grands yeux noirs, des formes douces, la tête chargée d'une épaisse chevelure, longue et bouclée, Pétion, après la chute de Rigaud, pendant son séjour à Paris, attirait l'attention de tous les employés civils et militaires avec lesquels il était en relation. Quand on l'interrogeait sur St. Domingue, il répondait peu, et paraissait indifférent au sort de la colonie. Il ne partageait pas les plaisirs des autres officiers indigènes qui, comme lui, s'étaient réfugiés en Europe. Il leur disait souvent qu'il aimerait mieux être à St. Domingue, nu dans les montagnes, que dans l'opulence à Paris : il avait appris que tous les officiers de couleur de l'armée coloniale qui se trouvaient alors en France devaient être déportés à Madagascar.

Le 1.er consul changea de dispositions, pensant qu'il trouverait en eux des auxiliaires sûrs dans les expéditions contre Toussaint Louverture, si celui ci refusait de remettre l'autorité aux mains de Leclerc. L'on a vu, en effet, avec quel acharnement ils combattirent Toussaint. L'on rapporte que le chef des bureaux de la préfecture de police, quand Pétion se présenta devant lui pour demander son passe-port, dit après l'avoir attentivement examiné : si le 1er consul m'en croyait, il ne renverrait pas cet homme de couleur à St. Domingue. Si ce conseil avait été suivi la France eût enlevé aux indigènes un chef habile et courageux qui contribua puissamment au triomphe de leurs armes. Pétion avait toujours combattu pour la liberté générale, et il fut dévoué à la métropole tant qu'il crut le gouvernement français fidèle aux idées philantropiques. Mais aussitôt qu'il s'aperçut, après la déportation de Rigaud, en 1802, de la tendance du général Leclerc vers l'ancien régime, il commença à songer à la possibilité d'une guerre nationale. Les indigènes instruits reconnurent que les services les plus éclatans rendus à la France, ne pourraient éteindre la haine que leur portaient les colons qui exerçaient une grande influence dans le cabinet de Leclerc. Ils sentirent qu'en demeurant plus longtemps sous les drapeaux de la France, ils s'exposaient à être égorgés tôt ou tard. Quant à Pétion, il n'ignorait pas que le général Pamphile de Lacroix l'avait signalé à Leclerc comme un mulâtre dangereux. Le succès d'une guerre contre la France dut paraître d'abord peu probable. Comment réunir sous le même drapeau les indigènes si divisés d'intérêt, d'opinion ? Quoique Pétion eût toujours connu Dessalines pour un ennemi implacable des blancs, il ne lui ouvrit pas entièrement son cœur, ignorant son projet d'indépendance et le voyant se constituer l'exécuteur des ordres secrets de Leclerc. Il se rappelait le sort de l'infortuné Charles Bélair qui venait d'être fusillé. Les français exerçaient un tel espionnage que le fils n'osait dire sa pensée à son père. Pour un mot, pour un geste, un soupçon l'indigène était pendu ou noyé. Cependant l'insurrection était devenue formidable ; les bandes de Sans-Souci, de Petit Noël Prière, de Capoix, dans le Nord ; de Lamour Dérance, de Larose, de Cangé, de Sanglaou, de Mathieu Fourmi, dans l'Ouest, portaient partout le fer et la flamme. Mais jusqu'alors l'insurrection était sans direction ; l'indigène se battait mû par l'instinct de la liberté ; tous les chefs du Nord étaient presque indépendans les uns des autres ; il n'y avait pas d'unité dans les opérations.

En Octobre les noirs et les jaunes de la ville du Cap étaient dans la plus profonde consternation. La frégate la *Cocarde* chargée d'hommes de couleur qui avaient protesté contre le rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe venait de mouiller dans la rade et apportait la loi qui rétablissait la servitude dans les colonies. Cependant la mesure ne concernait pas St. Domingue qui devait être régi

par un code spécial dont les articles auraient été discutés par un conseil colonial. Elle ne concernait pas non plus la Guadeloupe où l'ancien régime avait été néanmoins officiellement rétabli. Quelques-uns des déportés de la Guadeloupe eurent le bonhenr d'atteindre le rivage à la nage. Ils firent aux indigènes le récit des atrocités commises dans les îles du vent, et remplirent tous les cœurs d'indignation. En même temps on apprit que des noirs et des mulâtres étaient vendus publiquement par le général Kerverseau dans l'ancienne partie espagnole où Toussaint, au nom de la France, avait proclamé la liberté générale. Ces événemens vainquirent toutes les irrésolutions de Pétion qui se détermina à lever l'étendard de la révolte. Il communiqua son projet au général Clervaux. Il lui dit qu'aucune considération ne pouvait désormais l'empêcher de s'insurger. Il ajouta que s'ils demeuraient l'un et l'autre plus longtemps fidèles à la France, c'en était fait d'eux, qu'ils savaient que l'esclavage était rétabli dans les autres colonies, qu'il n'y avait plus à balancer. Dussé-je n'entreprendre la guerre, qu'avec mes douze-cents hommes, je n'hésiterais pas. Clervaux lui répondit qu'il fallait attendre encore avant de prendre une telle détermination, que la France était puissante, que la mer lui était ouverte, que l'Angleterre ne lui déclarerait peut être pas la guerre de sitôt, que l'on n'avait pas jusqu'alors désarmé les troupes coloniales, qu'il était important de laisser se dessiner davantage les évènemens. Pétion lui fit connaître les révélations de Dessalines, lui annonça que la 6.e, la 10.e et la 13.e seraient dispersées dans les troupes européennes pour être ensuite exterminées. Ils n'oseront pas, lui dit Clervaux, et ils se séparèrent. Clervaux descendit au Cap.

Le général Leclerc avait remarqué l'abattement dans lequel étaient plongés les noirs et les hommes de couleur du Cap. Les jeunes filles frémissaient à l'idée d'être vendues, et de devenir, après douze ans de liberté, la risée des femmes blanches et les servantes d'un maître brutal. Leclerc n'entendait plus aucune plainte, et ceux qu'il envoyait à la mort montraient dans les tortures la fierté, la résignation et la joie des martyrs d'une secte religieuse. Il voyait naître partout la défiance, et pour se concilier le cœur des noirs et des jaunes qui formaient en grande majorité la garde nationale, il donnait fréquemment au Palais du gouvernement des bals où assistaient beaucoup d'officiers indigènes.

Dans la nuit du 20 Vendémiaire (12 Octobre 1802), les salles du palais du Cap étaient illuminées; les accords d'une musique harmonieuse retentissaient dans les appartemens resplendissants de luxe. Les officiers de l'état-major de Leclerc, élégamment vêtus, s'efforçaient par des jeux d'esprit de chasser la tristesse qui régnait dans les cercles que formaient les dames indigènes; ils admiraient ces grâces naturelles qui ne se déploient que sous le ciel brillant

des tropiques. Les officiers des troupes coloniales se tenaient par groupes, à l'écart, et leurs traits n'exprimaient que de sombres préoccupations. Les nouvelles venues de France, la veille, qui faisaient l'allégresse des blancs, les consternaient profondément : le premier consul avait dit à l'abbé Grégoire, dans une présentation officielle de l'Institut : « D'après ce qui se passe à St Domingue, je voudrais que tous les amis des noirs eussent, dans toute l'Europe, la tête voilée d'un crêpe funèbre. » Madame Leclerc, la femme européenne la plus accomplie peut-être qui ait brillé dans notre climat, joyeuse, couverte de pierreries, ne rêvant que plaisirs au milieu des calamités publiques, parcourait les appartemens avec élégance, et déployait en vain son aménité pour animer la soirée. Elle s'approcha du général Clervaux et lui dit : « D'où vient, général, que vous soyez si sombre? Ne devriez-vous pas être satisfait? Nous fêtons ce soir le bonheur qui règne en France, et qui ne tardera pas à régner dans la colonie. » « Madame, lui répondit sèchement Clervaux, j'étais libre autrefois, et je ne dois aux circonstances nouvelles que d'avoir relevé ma couleur avilie; mais si je croyais qu'il fût jamais question ici d'esclavage, à l'instant même je me ferais brigand. » Cette réponse, sortie avec énergie de la bouche d'un homme de l'influence de Clervaux, jeta parmi les français la plus vive inquiétude et troubla la fête. Leclerc qui avait déjà résolu sa perte, songea à hâter le moment de son arrestation. Mais Clervaux ne lui donna pas le temps d'exécuter son projet. A la pointe du jour, il partit pour le haut du Cap, en apparence plein de confiance en la loyauté des français, pour aller, disait il, chercher sa femme et la ramener en ville. Il avait appris, dans le bal, bien au delà de ce que Dessalines avait dévoilé à Pétion. Leclerc, pour lui enlever la force principale sur laquelle il s'appuyait, fit aussitôt entrer au Cap toute la 6.e coloniale forte de 1200 hommes, ainsi que le chef de bataillon Jacques Clervaux, qui commandait le poste du haut du Cap. C'était le frère du général. La 10.e coloniale, commandée par Jn.-Philippe Daut, noir, et la 13.e furent saisies d'effroi en voyant partir la 6e. Les soldats noirs et de couleur se préoccupaient beaucoup de ce que l'on voulait faire de ce corps, quand, au contraire, l'ordre avait été donné de faire rentrer les troupes européennes dans les villes, et de laisser les troupes coloniales dans l'intérieur. Clervaux s'était retiré chez lui au haut du Cap; les généraux Clausel et Claparéde s'y trouvaient aussi, occupant chacun une belle maison de plaisance. Pétion parcourait les bivouacs de la 13.e, calmait les inquiétudes des soldats, leur promettait qu'il ne les abandonnerait jamais, et les incitait à l'insubordination. Tout à coup la 13e. prit les armes tumultueusement, et demanda sa paie arriérée, ainsi que les rations qu'elle n'avait pas reçues pendant les quinze jours qu'elle était demeurée

cernée au Dondon par les insurgés. Le général Clausel fit distribuer à chaque soldat quinze rations, et envoya au Cap le capitaine Var, quartier maître de la 13e., avec ordre d'y prendre la solde du régiment. Var était un blanc, ancien soldat du régiment de Faubert, dans le Sud, qui avait toujours servi dans les troupes noires et jaunes. Il revint au haut du Cap avec la solde, et annonça qu'il avait vu la 6e. rangée sur le rivage, ayant les armes en faisceaux. Il paya aussitôt les troupes. Mais les soldats ne trouvant pas leur compte, d'après leurs calculs, s'agitent, cabalent, menacent; le tumulte est à son comble. Clausel et Claparède appellent Pétion pour lui demander la cause de ce mouvement. Pendant que Pétion se rend auprès d'eux, Geffrard, ancien colonel dans l'armée de Rigaud, qui était au Cap, en inactivité, arrive, déguisé en matelot, au quartier de la 13.e, déclare à ses anciens compagnons d'armes que la 6.e coloniale a été embarquée en entier pour être noyée, et que beaucoup d'hommes de couleur et de noirs ont été arrêtés, et qu'il s'est sauvé pour éviter la mort. On venait de noyer Dommage, noir, ancien colonel de la 4.e, avec presque toute sa famille. Le général Paul Louverture, frère de Toussaint, dès qu'il avait appris cette exécution, était sorti précipitamment du Cap, à la faveur d'un déguisement, et s'était rendu auprès de Sans Souci dont il avait reconnu l'autorité. Pétion retourna au quartier de la 13.e, exhorta les soldats à observer la plus sévère discipline. Il se rendit ensuite auprès de Clausel et lui annonça que les soldats ayant été payés, leurs murmures avaient cessé. Clausel et Claparède, frappés néanmoins de l'attitude que prenaient les troupes coloniales, rentrèrent au Cap, avant la nuit, avec leurs guides. Clervaux et Pétion envoyèrent aussitôt deux courriers l'un à Christophe et l'autre à Capoix, pour leur faire part de leur projet d'insurrection. Capoix, déjà soulevé contre la métropole, ne pouvait que les soutenir énergiquement. Un écrivain français, Ph. Albert de Lattre, ex-liquidateur des dépenses de la guerre, à St-Domingue, dit, page 68, dans un mémoire sur St-Domingue: « On apprit aussi que l'intimité de ses chefs mulâtres « avec les généraux nègres, et avec *Capoix la mort*, autre chef nè« gre et l'un des hommes les plus féroces qu'ait produits l'Afri« que, * tendait à expulser tous les blancs de la colonie. Ces mu« lâtres faisaient circuler des lettres qu'ils avaient reçues de l'étran« ger; ils témoignaient une joie indécente de ce qu'on leur an« nonçait que la guerre avec l'Angleterre était certaine. C'est par « eux qu'on en eut les premiers avis. » Le même écrivain dit au sujet de Pétion et de Clervaux: « Ils étaient comblés d'honneurs

* Capoix était créole de l'habitation Delaunay, dans le quartier du Port-de-Paix.

« et de richesses; leur traitement de solde et de table était toujours « acquitté de préférence. Le général Leclerc avait une prédilec- « tion particulière pour Pétion; il y avait quatre jours qu'il les « avait réunis à un banquet splendide. Clervaux et Pétion rece- « vaient ces témoignages d'affection avec dédain. » Pétion, Dessalines, Clervaux, étaient en effet accueillis avec la plus grande distinction par le capitaine général. Mais ce n'était pas parce qu'il les affectionnait. L'esclavage était rétabli de fait; la résistance des cultivateurs était opiniâtre, et Leclerc s'efforçait par des honneurs et des largesses de transformer les officiers des troupes coloniales en bourreaux de leurs frères. Il n'est pas donné à tout homme de sacrifier au bonheur matériel l'honneur et les principes de liberté. Certainement Clervaux, Pétion, Dessalines eussent pu, à l'exemple de Laplume, de Dieudonné Jambon, de Nérette, devenir les instrumens des crimes des français; mais ils aimèrent mieux supporter dans les montagnes toutes sortes de privations, bravant chaque jour la mort, n'ayant pour toute récompense que l'amour de leurs frères, que d'arrêter un moment la marche de la liberté. Quant à Christophe, on le verra un instant irrésolu; mais entraîné par l'élan général, il embrassera le parti de ses frères. Il exposera plus que sa vie en prenant les armes contre les blancs, car la haine implacable que lui portaient les insurgés menaçait continuellement son existence et celle de sa famille. D'une autre part, il était le seul officier général indigène dont la fidélité ne fut pas suspectée par le capitaine-général.

Le 22 Vendémiaire (14 Octobre), dans nuit, le ciel était brillant d'étoiles et une brise douce agitait le feuillage des palmiers qui couvraient le plateau du haut du Cap. Pétion réveilla en silence les soldats de la 10e et la 13e, leur fit prendre les armes, et marcha avec eux sur trois faibles postes qu'occupaient cent hommes de troupes blanches. Ces troupes cernées par plus de 1800 hommes n'opposèrent aucune résistance et mirent bas les armes. Les indigènes s'emparèrent d'un obusier établi au pont Welche que gardaient vingt cinq polonais, et de deux pièces de 4, l'une dressée au fort Breda, l'autre placée devant la maison qu'occupait Clausel. Clervaux n'avait sous ses ordres que cinquante hommes de la 6e. Si Pétion avait eu plus de confiance en ses soldats, il eût surpris le Cap, eût enlevé Leclerc, de l'aveu des généraux français eux-mêmes. Les insurgés se formèrent en carré, placèrent au milieu d'eux leurs bagages, toute la population noire et jaune du haut du Cap, et s'acheminèrent sur le morne Rouge. Pétion déployait toute son énergie pour contenir la fureur de ses soldats qui voulaient égorger les prisonniers blancs. Quand il arriva au morne Rouge, il fit faire halte à ses troupes, se plaça au milieu d'elles et leur dit qu'elles entreprenaient une guerre nationale et non pas une

guerre de parti; qu'elles auraient à vivre au milieu des plus grandes privations, ce qui serait pour elles un bonheur en comparaison du sort qui les attendait dans les villes; qu'elles ne verseraient plus leur sang ni pour la France, ni pour satisfaire l'ambition de l'un des leurs; qu'elles combattraient pour leur propre liberté, pour l'indépendance de leur pays; qu'elles conserveraient le drapeau tricolore, parce que c'était celui qui les avait émancipés, celui sous lequel elles avaient arraché à la dégradation leur race qu'on voulait encore avilir; * désormais qu'elles auraient pour devise le bonnet phrygien avec ces mots : Liberté, Indépendance ou la Mort. « Le sang de nos frères nous crie vengeance, ajouta-t-il, si nous ne triomphons pas de nos tyrans, du moins, en mourant en hommes libres, nous n'aurons pas la honte d'avoir survécu à l'esclavage. » Pétion âgé de trente deux ans avait toute la fougue de la jeunesse. Il arracha en même temps les armes françaises au drapeau qu'il tenait dans ses mains et les jeta loin de lui. Les cris de vive la liberté! Guerre à mort aux français! éclatèrent dans les rangs. Les indigènes voulurent se précipiter sur les blancs et les immoler. Pétion se plaça entre eux et les prisonniers et s'écria : ces infortunés sont des soldats qui n'ont fait que leur devoir; ils ne sont pas responsables des crimes de leurs chefs. Les coupables sont les généraux, les colons qui les excitent à devenir cruels. » Ces paroles ne calmèrent pas la fureur des soldats des 10e et 13e. Pétion continua : Dépouillez-les; ils trouveront au Cap des habillemens; mais je vous le déclare, si vous attentez à leurs jours, j'abandonnerai le commandement, je cesserai d'être à votre tête, je me ferai soldat dans vos rangs. Nous avons au Cap presque tous les soldats de la 6e coloniale; on nous les renverra peut-être en échange. » Les prisonniers furent dépouillés et acheminés sur le Cap. Delattre, page 67, dit en parlant, dans cette circonstance, des généraux Pétion etc.... « Ils renvoyèrent au capitaine général Leclerc quelques canonniers blancs qu'ils avaient à leur disposition et lui firent dire qu'ils lui donnaient trois jours pour évacuer la colonie. »

Leclerc, aussitôt qu'il apprit cette révolte, fit battre la générale. Tous les citoyens en état de combattre prirent les armes. A la tête de 800 hommes de sa garde, il se transporta au haut du Cap et y rencontra les prisonniers blancs que Pétion lui avait renvoyés. Ils étaient presque nus. Ils apprirent à Leclerc que les insurgés s'étaient retranchés au morne Rouge, qu'ils y avaient un obusier et 2 pièces de campagne. Ils disaient à leurs camarades que les troupes coloniales avaient bien fait de se révolter, puisqu'après avoir bien servi la France, on les noyait, les pendait et les réduisait en servitude, pour récompense. Le capitaine-général rentra au Cap, après avoir

* Nous verrons plus tard comment notre drapeau bicolore, bleu et rouge, fut adopté.

garni de troupes les forts qui avoisinent cette ville, et envoya aussitôt auprès de Christophe, cantonné à St. Michel avec les 1ères, 2e et 5e coloniales, le colonel européen Boyé qui lui remit l'ordre de marcher contre *les brigands* Clervaux et Pétion. Christophe reçut avec politesse l'envoyé français, et lui donna l'assurance *qu'il allait combattre les mulâtres qui prétendaient ravir aux blancs la possession de St. Domingue.* Il ne répondit pas au général Leclerc et retint auprès de lui le colonel Boyé.

Dans la journée du 22 Vendémiaire (14 Octobre), Pétion abandonna le morne Rouge et se rendit avec les 10e et 13e sur l'habitation d'Héricourt, ayant l'intention de s'acheminer vers l'Ouest, son pays, pour y combattre les blancs, s'il ne pouvait s'entendre avec les chefs des bandes de l'intérieur du Nord. Il était presque étranger dans ce département; il ne connaissait les chefs des insurgés que pour leur avoir fait la guerre; il se sentait entièrement isolé; il voulait se rapprocher de Dessalines qui devait aussi avoir pris les armes dans le quartier de l'Artibonite. Tout à coup, Petit Noël Prière, sortant des mornes de Balancé et de la Souffrière, envahit l'habitation d'Héricourt avec toutes ses bandes qui hurlaient affreusement et se préparaient au combat. Pétion commanda aux 10e et 13e composées d'indigènes de l'Ouest et du Sud de se ranger en bataille. Ces deux corps qui, en abandonnant le haut du Cap, avaient fui l'extermination, se trouvaient en présence d'un nouvel ennemi qu'ils avaient vigoureusement traqué pour les français. Pétion à la tête de ses troupes vit s'avancer au devant de lui Petit Noël Prière plein de fureur et agitant son sabre. Qu'êtes-vous venu chercher ici, demanda t il à Pétion? — Celui ci lui répondit avec dignité: « Nous avons abandonné pour toujours la cause des français, et nous venons vous demander des renforts. » — Nous ne vous en donnerons pas; les troupes coloniales nous ont horriblement traqués; elles nous atteignent où les français ne nous atteindraient jamais. — Les blancs sont aujourd'hui nos ennemis communs, répliqua Pétion; assaillis par eux d'une part, et par vous de l'autre, nous ne pourrions résister; puisque vous nous refusez votre aide, laissez-nous le passage libre pour que nous retournions dans l'Ouest, et ne nous contraignez pas à en venir aux mains avec vous. — Ne pourrions-nous pas croire que vous êtes envoyés par les français? — Pétion qui voulait éviter un combat qui n'eût été que préjudiciable à la liberté, lui dit: « Voyez cet obusier, voyez ces deux pièces de 4, nous les avons pris au haut du Cap; puisque vous doutez de nos sentimens, nous laisserons à d'Héricourt nos bagages, les femmes, les enfans qui nous accompagnent, et nous marcherons ensemble sur le Cap; faites avertir le général Christophe de nos mouvemens. — A ce nom de Christophe, Petit Noël Prière brandit son sabre avec colère, et dit que c'était un brigand qu'il se proposait de tuer à la première occasion.

Néanmoins il accueillit la proposition de Pétion, partit avec lui pour le haut du Cap, où les indigènes arrivèrent le 23 Vendémiaire (15 Octobre), vers les cinq heures du matin. Le même jour Christophe envoya au Cap un officier qui annonça au capitaine-général qu'il se disposait à marcher contre Pétion, Clervaux, Petit Noël Prière, dont il se débarrasserait en peu temps.

Les troupes coloniales et les bandes de Petit Noël Prière montaient à plus de 5,000 hommes. Clervaux auquel Pétion avait cédé le commandement s'approcha de la ville. A neuf heures du matin du 23 Vendémiaire, la garde nationale du Cap, forte de 1,200 hommes d'infanterie et de 200 cavaliers, était réunie sur la place d'armes. Elle était composée de la bourgeoisie blanche, noire et jaune. Le général Claparède, commandant de la place, était à sa tête. Les troupes européennes au nombre de 1,100 hommes dont 800 de la garde de Leclerc et 300 de troupes de ligne, étaient prêtes à sortir. Le général d'Henin commandait à cent cavaliers européens. Le danger était immense. A dix heures, le général Clausel prit le commandement de l'armée et marcha contre les indigènes. Clervaux évita le combat. Mais le 24 Vendémiaire (16 Octobre) à une heure de la nuit, il attaqua Clausel avec une telle impétuosité qu'il le culbuta et le jeta en désordre entre le fort Jeantot et le grand chemin. D'Henin fit une charge brillante; mais les 10e et 13e coloniales se formèrent en bataillon carré et le repoussèrent.

Clervaux, suivi de quelques cavaliers, le poursuivit vigoureusement; d'Henin se retourna avec fureur, et un combat singulier s'engagea entre ces deux guerriers qui s'embrassaient au bal, il n'y avait pas cinq jours. Clervaux le sabra et le renversa de son cheval. Les cavaliers français, honteux de leur fuite, chargèrent de nouveau et dégagèrent leur général. Pendant cet intervalle, Pétion qui s'avançait, par la grande route, à la tête de la 13 e, prenait le fort P.re-Michel, et y trouvait toutes les pièces enclouées par les français qui avaient pris la fuite. Clervaux, au lieu de poursuivre son avantage et d'entrer au Cap à la suite des fuyards, épuisait ses efforts autour du retranchement de Jeantot vigoureusement défendu par le chef de brigade Anhouil. Il donna au fort sept assauts et fut sept fois repoussé. Le colonel de la 10.e coloniale, Jean Philippe Daut, noir, s'efforçait en vain d'enlever le poste du haut du Cap occupé par un bataillon de la garde d'honneur du capitaine-général. Le général Clausel, de son côté, profitant de la faute de Clervaux, ralliait les fuyards et dressait une batterie contre le fort Michel dont s'était emparé l'adjudant-général Pétion. Les obus et les bombes forcèrent les indigènes à abandonner la position. Pétion, ayant trouvé tous les canons de Michel encloués, n'avait pu répondre au feu de l'ennemi. Clausel ordonna aussitôt au général d'Henin, couvert de blessures, de charger la 13e à la tête de ses

dragons. Cette cavalerie, quoiqu'elle déployât la plus brillante valeur, ne put rompre la 13 e coloniale qui reprit la position qu'elle occupait avant le combat. En même temps, Petit Noël Prière qui avait assailli la place, du côté des hauteurs, était repoussé avec perte. Le feu cessa de part et d'autre et les deux armées restèrent en présence. Pendant le combat, des scènes horribles se passaient dans le sein de la ville du Cap. Les blancs, saisis de terreur, massacraient tous les noirs et les hommes de couleur qui encombraient les prisons; les pleurs et les prières des femmes indigènes n'avaient pu attendrir les soldats européens. En même temps la ville retentissait des cris déchirants des 1200 hommes de la 6.e coloniale, noirs et jaunes, qui avaient été embarqués. Les matelots, effrayés à la vue de tant de soldats indigènes qui voulaient, prétendaient-ils, se rendre maîtres des bâtimens, poignardèrent ces infortunés désarmés, aux cris de *Tuons ceux qui peuvent nous tuer*! Leurs cadavres disparurent sous les flots. Le commandant Jacques Clervaux fut aussi poignardé et jeté à la mer. Peut-on s'étonner des vengeances exercées par les indigènes sur les français? Combien la conduite du général Leclerc ne contraste t-elle pas avec celle que tint Pétion au Morne Rouge, lorsqu'il renvoya ses prisonniers blancs. Le capitaine-général embrassa avec chaleur le colonel Anhouil qui avait sauvé le Cap en repoussant les sept assauts que Clervaux avait donnés au fort Jeantot. La défection de Pétion l'affligea profondément. Connaissant le tempérament de cet indigène, il pensa qu'il n'eût pas pris parti avec les insurgés, s'il n'avait été certain du succès de son entreprise. Il monta au fort Jeantot, et examina avec attention le camp ennemi. Il remarqua que les armes françaises avaient été arrachées aux drapeaux des 10.e et 13e. — Ils combattent non seulement pour leur liberté, mais aussi pour leur indépendance, dit il avec désespoir, au général Clausel dont la physionomie sombre exprimait que la faute en était au premier consul. C'en est fait, s'écria t-il, il n'y a plus de remède au mal. Prophétie dont l'accomplissement fut hâté par le gouvernement de Rochambeau. Cet évènement ajouta à la somme de ses chagrins. Il attendit avec anxiété des nouvelles de Dessalines en lequel il avait un reste de confiance; il comptait toujours beaucoup sur le général Christophe dont il aimait la franchise.

Christophe, pendant le combat du 16 Octobre, était demeuré dans l'inaction à St Michel. Dans la nuit du 24 au 25 Vendémiaire (du 16 au 17 Octobre), il fit amener devant lui le colonel Boyé et lui dit: « Je vous renvoie à votre général; dites lui qu'il est un audacieux sans expérience et sans foi; que je méprise les millions et les honneurs qu'il m'offre pour que j'abandonne la cause de mes frères. Quant à vous, colonel, si je ne respectais le droit des gens, vous ne reverriez plus le Cap. » Le français vit

sans crainte les sabres qui menaçaient ses jours se lever sur sa tête. Christophe admirant son courage, lui fit servir un beau repas, et le fit conduire, escorté par un bataillon, jusqu'aux avant-postes français. Le 18 octobre, à la pointe du jour, il arriva au haut du Cap avec les 1re, 2.e et 5.e coloniales, et fit arracher à ses drapeaux les armes françaises. Dès que Petit Noël Prière l'aperçut, il se précipita contre lui, plein de fureur, en l'apostrophant de traître, d'assassin. Ses bandes, partageant sa rage, formèrent en hurlant un cercle autour de Christophe. Celui-ci, à cheval, prit une attitude majestueuse et pleine de résignation. Le sourire amer de ses lèvres témoignait tout son mépris pour ce chef de bandes. Il se saisit d'un de ses pistolets et l'arma. Petit Noël Prière descendit de cheval, le sabre à la main, et s'élança sur lui en disant: Il n'y a plus de français pour te soutenir, à nous deux. Mais les soldats de la 13.e, Pétion, Clervaux se placèrent entre les deux adversaires, en criant: arrêtez! arrêtez! Le désordre est à son comble; les baïonnettes se croisent; on brandit les sabres; les piques se dirigent sur Christophe. Pétion élève la voix, et montre à la multitude les blancs qui vont profiter de cette dissension. On entre en explication. Les bandes continuent à vociférer; elles demandent la mort de Christophe. On parvient cependant à calmer l'effervescence; Petit Noël Prière se retire à la tête de ses gens, en promettant à Christophe de régler plus tard son compte. Christophe, homme d'une haute intelligence, d'ordre et de principes sévères, n'avait tardé à s'insurger avec ses frères, que parce qu'il avait cru que les Sans Souci, les Macaya, les Petit Noël n'avaient pris les armes que mûs par l'instinct seul du pillage; il ne voulait pas se ranger du parti de ces hommes qu'il croyait incapables de concevoir une insurrection basée sur des principes d'ordre et de légalité. Mais dès qu'il avait vu Pétion et Clervaux livrer combat aux français, il n'avait plus hésité, déterminé à combattre à la fois, s'il le fallait, et les blancs et Sans-Souci. Clervaux réorganisa la 6.e avec des cultivateurs, la plupart de la Marmelade, qui déjà, en grand nombre, avaient servi sous lui. Pétion eut sous ses ordres les 10.e et 13e. Geffrard demeura auprès de lui sans commandement. Christophe se tint toujours à la tête des 1.re, 2.e et 5.e. Clervaux, comme le plus ancien des officiers supérieurs, prit le commandement de toutes les troupes, et Petit Noël Prière se tint à l'écart à la tête de ses bandes. Ils cernèrent le Cap presque de tous côtés.

De toutes parts les français n'apprenaient que défections. Leclerc se vit obligé pour chasser les insurgés des hauteurs du Cap, d'ordonner l'évacuation du Port-de-Paix, du Borgne, et du Fort Liberté, afin de grossir la garnison de la capitale. Le général Brunet, commandant de la division du Borgne, Pamphile de Lacroix, comman-

dant du Fort Liberté, reçurent l'ordre de rentrer au Cap le plus tôt possible. Il devenait urgent de centraliser l'armée. Les hôpitaux et les poudres furent évacués sur l'île de la Tortue. Toutes ces mesures augmentèrent l'audace des indigènes auxquels Pétion, Clervaux et Christophe répétaient sans cesse que les blancs allaient bientôt abandonner St. Domingue.

Leclerc annonça à la colonie l'insurrection de Pétion, de Clervaux et de Christophe par la proclamation suivante :

Au nom du gouvernement Français.

Au quartier général du Cap, le 28 Vendémiaire an 11. (20 Octobre 1802.)

Le Général en Chef, Capitaine Général,

Aux habitants de St. Domingue.

Une insurrection inouie a été commise; des lâches comblés des bienfaits du gouvernement ont abandonné leurs postes pour se rendre aux rebelles ; ils ont osé attaquer la capitale de la colonie, et déjà ils avaient calculé le pillage qu'ils devaient faire et désigné les victimes qu'ils devaient immoler. Ils ont été trompés dans leurs criminelles espérances. Tous les citoyens sont devenus soldats; ils se sont réunis aux braves de l'armée de St. Domingue, et les rebelles ont été repoussés avec une perte considérable. Dans ces circonstances, pour ne point compromettre la possession de la colonie, j'ai ordonné que l'armée se réunît dans les places capitales, que les hôpitaux et les poudres fussent évacués sur les points où ils peuvent être à l'abri de toute insulte; j'ai ordonné que les citoyens fidèles à la France fussent admis dans les villes où se rassemble l'armée: c'est là que nous attendrons les troupes qui nous sont annoncées de France et qui nous serviront à reconquérir la colonie et à punir les traîtres et les rebelles. Mais de ce que l'armée se concentrait, de ce que les malades étaient évacués sur la Tortue, de ce que des munitions et des vivres étaient embarqués, des malintentionnés ont cherché à induire que l'armée allait évacuer St-Domingue, et ils ont répandu ce bruit : si l'armée se concentre, je vous en ai déduit les motifs; si les malades sont évacués sur la Tortue, c'est que la tranquillité si utile à leur rétablissement leur est refusée au milieu du tumulte des armes et que d'ailleurs, le local des hôpitaux était nécessaire pour l'établissement des troupes et des manutentions. Si les munitions sont embarquées, c'est qu'il n'existe pas au Cap un seul magasin à poudre et que dans des circonstances comme celles où nous sommes on ne doit pas laisser l'existence de la ville à la merci d'un furieux. Si on embar-

que des vivres, c'est qu'il faut fournir des alimens aux malades et aux convalescens qui sont en grand nombre à la Tortue. Citoyens, soyez calmes; confiance et ralliement au gouvernement; voilà quelle doit être votre devise. L'armée nous a promis de ne point vous abandonner; elle tiendra parole.

(Signé) LECLERC.

Pour neutraliser l'effet des bruits que répandaient les insurgés, avec quelle précaution Leclerc ne rend il pas compte des mesures qu'il est contraint de prendre par le développement prodigieux de l'insurrection? Il était abîmé dans le chagrin; il voyait la colonie échapper à la France; ballotté par les passions furieuses des colons, il ne savait plus quel systême suivre; d'une autre part, il entendait sur son épouse les propos les plus scandaleux; celle ci ne partageait pas ses douleurs et se livrait aux plaisirs sans ménagement.

Son conseil privé lui fit prendre une mesure des plus impolitiques. Comme l'armée française était considérablement affaiblie, et que la ville du Cap était bloquée par les insurgés, il déclara que tous les émancipés de 1794 qui prendraient les armes contre les révoltés auraient leur liberté garantie. Cette déclaration ne pouvait qu'alimenter l'insurrection; car la liberté générale avait été proclamée par la convention nationale, en 1794; exiger, pour être libre, qu'on prît les armes contre les révoltés, c'était déclarer que le décret de la convention était révoqué à St Domingue, comme à la Guadeloupe et dans les autres colonies françaises. Depuis l'arrestation de Toussaint, on traitait les indigènes comme dans l'ancien régime; mais à présent, l'on faisait des actes publics, dans la partie française, qui constataient le rétablissement officiel de la servitude. L'insurrection était donc plus que légitime. Les maîtres des émancipés de 1794 se présentaient à la Petite-Anse, et donnaient gratuitement, par acte notarié, la liberté à ceux de leurs anciens esclaves qui voulaient s'enrôler. Le capitaine-général, au nom du gouvernement français, après avoir sanctionné les actes de liberté, s'obligeait, au rétablissement de la paix, à faire à chaque nouveau libre une concession de quatre carreaux de terre. On avait eu les nouveaux libres de 1793 et de 1794; à présent on avait les nouveaux libres de 1802 qui n'étaient que ceux de 1793 et de 1794. « L'adoption « de cette mesure extraordinaire, dit Delattre, n'était pas d'ailleurs « de la compétence du capitaine-général. Elle ne pouvait émaner « que de l'autorité souveraine. En accordant la liberté à une por- « tion plus ou moins considérable de nègres, c'était déclarer « que la volonté du gouvernement suprême était que les « nègres rentreraient dans l'esclavage lors de la pacification. Rien « n'était sans doute plus impolitique, se trouvant sans force pour « commander l'obéissance. Ce moyen, bien loin de mettre la di-

« vision parmi les révoltés, devait augmenter leurs forces, par la
« réunion de ceux qui ne seraient point admis à jouir de la liber-
« té. Le capitaine-général n'a dû consentir à cette mesure extra-
« ordinaire qu'à la très-grande extrémité, et sous le seul point de
« vue de laisser, après le départ de l'armée, une cause de guerre
« entre les nègres. »

Le citoyen Wante qui en 1805 publia un ouvrage sur l'importance des colonies françaises occidentales, et particulièrement sur celle de Saint-Domingue qui était déjà un état indépendant sous le nom d'Haïti, fut nommé alors sous préfet du département du Sud. Le citoyen Jacques Marquet Montbreton Norvins le remplaça dans les fonctions de secrétaire général de la préfecture.

La fièvre jaune ne cesait ses ravages. La colonie entière était devenue, pour les blancs, un vaste sépulcre. La peste enlevait chaque semaine deux ou trois cents européens. La physionomie des villes était affreuse; l'on voyait peinte sur les traits des européens la terreur de la mort ou l'effronterie du désespoir. L'on trouvait morts dans leurs lits ceux qui la veille avaient assisté à de brillantes fêtes. Les français, effrayés d'un avenir si sombre, et sans espoir de vivre longtemps encore, se livraient avec excès à toutes sortes de jouissances, et hâtaient cette mort sans gloire qu'ils voyaient avec tant d'horreur. Les officiers s'adonnaient ardemment au jeu, au libertinage, à la table Dansant, chantant à bord des bâtimens de guerre, le jour pavoisés et la nuit illuminés, ils bravaient la maladie et descendaient au tombeau au sein des plaisirs. Pauline Bonaparte, oubliant les souffrances de son époux que les évènemens avaient plongé dans une sorte de desespoir, donnait l'exemple de ce dérèglement. Le général Humbert, l'officier le plus beau de l'armée française, était toujours à ses côtés. Les habitans du Cap le lui donnaient pour amant.

Le glas n'annonçait plus les derniers moments des pestiférés; il ne se faisait plus de magnifiques funérailles. Le nombre des morts était tel que le capitaine général défendit de les enterrer le jour, pour que les vivans ne fussent pas terrifiés. Pendant la nuit, des voitures transportaient les cadavres hors des villes, et les jetaient, pêle mêle et nus, dans de larges fosses communes. On les couvrait de chaux vive; leurs vêtemens étaient brûlés. Quelquefois la lugubre charette recevait les pestiférés avant qu'ils eussent rendu la vie, et de sourdes plaintes sortaient de la foule des morts. L'on vit même de ces malheureux, déjà couverts de terre, se lever tout à coup et demander à vivre. Les cadavres restaient souvent sans sépulture, jusqu'au jour, étendus le long des fosses; et des rats que cette pâture attirait, en grand nombre, venaient les manger, lorsque les fossoyeurs se retiraient, à midi, pour prendre un peu de repos Des passants voyaient quelquefois des corps se remuer sous les morsures. Ce fut au mi-

lieu de ces grandes calamités qu'éclatèrent avec le plus d'énergie la charité et le courage des femmes noires et de couleur. Elles prodiguaient, avec le plus noble désintéressement, toutes sortes de soins aux malades, se vouaient au service des hôpitaux, et bravaient la mort sous des toits pestilentiels. L'armée française avait déjà perdu, en l'espace de neuf mois, 24,000 hommes, tant par le fer que par la peste. * Quatorze généraux avaient été enlevés par la maladie. Le général Dugua, homme de vertu et d'un rare courage, vieillard septuagénaire, soldat d'Italie et d'Egypte, était mort dans la nuit du 24 Vendémiaire, 16 Octobre, blamant les actes sanguinaires de son gouvernement, et déplorant la perte de la colonie. Le soldat européen était devenu morose; il avait perdu sa gaiété; il combattait par devoir, mais non plus pour la gloire. Quinze cents officiers de terre et de mer, 1,000 matelots avaient été moissonnés par la peste. Des demi-brigades entières avaient disparu. Quarante huit passagers arrivés sur un navire de Bordeaux, pour faire fortune à la suite de l'armée, furent enlevés par le fléau le jour de leur débarquement au Cap. De tous côtés les français étaient foudroyés, dans les mornes, dans les plaines, dans les villes, en mer. On les voyait, en pleine santé, s'arrêter tout à coup, trébucher, vomir un sang noir, et tomber en appelant sur St. Domingue, qu'ils nommaient le tombeau des français, toutes les malédictions du ciel. Quelquefois les indigènes les croyaient ivres, et, au lieu de leur donner de prompts secours, riaient de leur intempérance. En général, ceux qui étaient atteints de la maladie ressentaient de violentes douleurs de tête, éprouvaient une soif ardente. Leurs yeux se desséchaient et s'enfonçaient; le visage s'enflammait; les gencives devenaient noires; la peau prenait une teinte jaune foncée et l'haleine devenait infecte. Le délire commençait alors; le malade rendait par la bouche du sang à gros bouillons; ordinairement au bout de trois jours il succombait.

Leclerc, effrayé des progrès de l'insurrection, commanda l'arrestation de tous les indigènes suspects.. La révolte de Pétion et de Clervaux amena la proscription de la plupart des officiers de couleur encore fidèles à la France. 800 hommes, gendarmes indigènes et soldats de la 7.e coloniale, furent noyés dans la baie de Mancenille. Le commandant Philippe Guerrier, chef du 3.e bataillon de la 7.e, se sauva miraculeusement, et alla joindre les insurgés. Dans la grande rade du Port au-Prince et dans celle du Cap, les navi-

* D'après l'état des forces expédiées pour Saint-Domingue, en 1802 et en 1803, dressé par le général Pamphile de Lacroix, sur des pièces authentiques, il est arrivé dans notre pays 35,132 hommes portant fusils, sous Leclerc, et 20,000 hommes portant fusils, sous Rochambeau; en tout 55,132 hommes, en l'espace de 22 mois.

res de guerre étaient devenus des prisons flottantes où étaient étouffés, dans les cales, des noirs et des hommes de couleur. L'on vit cependant des officiers de marine prendre en commisération le sort de ces infortunés, et leur offrir des moyens d'évasion. Le citoyen Jurrien, capitaine de frégate, en station au Port Républicain, avait reçu à son bord, pour qu'il le fît noyer, un officier de couleur, Dupuche, de l'ancienne légion de l'Ouest. Jurrien lui dit : me reconnaissez vous ?—Non répondit l'indigène.—Je suis Jurrien, cet officier de marine que vous avez blessé en duel, il y a douze ans ; vous souvenez-vous de cette circonstance ?—Très bien.—Vous êtes un brave, répliqua Jurrien ; vous ne méritez pas le supplice auquel l'on vous envoie ; soyez convaincu que vous ne trouverez pas en moi un bourreau ; vous saurez qu'il y a encore à St. Domingue, parmi les français, des âmes sensibles, et que ces tigres qui s'abreuvent de votre sang me font aussi horreur. Il embarqua Dupuche clandestinement, comme passager sur un bâtiment marchand qui se rendait en Europe.

On a vu que Leclerc avait ordonné la concentration au Cap de toutes les troupes cantonnées à l'ouest et à l'est de cette ville. Le général Pamphile de Lacroix commandait le quartier du Fort Liberté. Sa brigade occupait le terrain compris entre Caracole et Laxabon. Il avait en outre, sous ses ordres, cent grenadiers de la 77e de ligne, qui occupaient le fort Delpuech et étaient bloqués par les bandes d'un nommé Charles Bauduy. Celui-ci, il n'y avait pas longtemps, avait abandonné les français. La garnison du Fort Liberté était forte de 600 hommes de troupes coloniales et de 300 soldats européens. Pamphile de Lacroix, quoiqu'il eût reçu l'ordre d'évacuer la ville, le plus tôt possible, ne put se résoudre à abandonner à la merci des insurgés les soldats qui occupaient le fort Delpuech. Un ancien colonel de la 1re demi-brigade coloniale, Toussaint Brave, qui était dans la place, lui avait toujours témoigné beaucoup d'attachement. * Connaissant sa rare intrépidité, Pamphile de Lacroix lui offrit de le faire nommer chef de la légion de gendarmerie, s'il voulait dégager la garnison du fort Delpuech et la ramener au Fort Liberté. Ce fort était à six lieues dans l'intérieur. Toussaint Brave partit à la tête de 400 hommes de troupes coloniales, arriva à Delpuech, en dégagea la garnison, et rentra avec elle au Fort Liberté, après douze heures de marche, au travers de nombreuses embuscades. Pamphile de Lacroix se disposait à évacuer la place avec quelques compagnies

* Ce Toussaint Brave, officier noir, s'appelait d'abord simplement Toussaint. Après la bataille de Trianon contre les Anglais, en 1797, Toussaint Louverture passa ses troupes en revue et les complimenta sur leur bonne conduite. Quand il arriva devant le 1.er régiment du Cap, qui s'était brillamment conduit dans l'action, il dit au colonel Toussaint qui commandait ce corps : Vous êtes *Toussaint-le-Brave*. Depuis cette époque, on ne l'appela plus que Toussaint Brave.

des 1re, 5e et 7e coloniales et avec 400 soldats européens, quand il apprit que Toussaint Brave et les troupes indigènes refusaient de s'embarquer. Ce colonel, en rentrant au Fort Liberté, avait été instruit des noyades du Cap pendant le combat livré par Clausel à Pétion et à Clervaux. Pamphile de Lacroix réunit au palais du gouvernement tous les officiers indigènes et leur demanda énergiquement le motif de leur refus de s'embarquer. Toussaint Brave lui répondit: « Nous ne voulons plus servir un gouvernement qui assassine nos frères; cependant, général, nous vous estimons, nous ne nous opposerons pas à votre embarquement. » Il sortit du palais, suivi de ses compagnons d'armes. Pamphile de Lacroix fit battre la générale. Les troupes coloniales s'emparèrent aussitôt de la redoute qui couvrait le poste Laxabon. D'un autre côté les troupes européennes et la garde nationale se retranchèrent au grand fort de la ville, nommé Dampierre, en l'honneur du général qui y avait été enseveli. * Les français se mirent ensuite en bataille sur la place d'armes. Ils se virent tout-à coup abandonnés de la plus grande partie de la garde nationale, et des douze guides noirs de Pamphile de Lacroix. Ne pouvant emporter toutes leurs munitions de guerre et de bouche, ils détruisirent quatre-vingts milliers de poudre, une quantité prodigieuse de viande salée, de biscuits, d'eau-de vie. Les pertes s'élevèrent à deux millions de francs. Le Fort Dauphin était le dépôt général des approvisionnemens de l'armée. Pamphile de Lacroix s'embarqua sans être inquiété avec une cinquantaine de familles indigènes qui avaient toujours été dévouées aux français et qui craignaient les vengeances des insurgés. Dans le court trajet qu'il fit pour se rendre au Cap, il perdit sur 250 malades européens 66 hommes. Toussaint Brave prit possession de la ville. Il reconnut aussitôt l'autorité de Sans-Souci, chef des bandes de l'intérieur. Dès que le général Pamphile arriva au Cap, le capitaine-général se jeta dans ses bras en lui disant: « Général, qu'avez-vous fait? vous arrivez avec une population de « couleur quatre fois plus nombreuse que les détachemens européens « que vous me ramenez; vous ne savez donc pas que ce sont des tigres, « des serpens que vous apportez dans notre sein. »** Leclerc lui reprochait indirectement de n'avoir pas noyé tous ces infortunés qui cependant avaient toujours prodigué leur vie pour la France. Mais il s'était lancé dans une voie de sang; il n'y avait plus d'autre moyen de gouverner que par l'extermination.

Aussitôt après l'arrivée de Pamphile de Lacroix, Leclerc reçut la fausse nouvelle de la marche de Clervaux sur St. Yague. Il ordonna aussitôt à Pamphile de Lacroix de se rembarquer avec un bataillon

* C'est ce même général Dampierre qui avait fait les deux campagnes d'Italie.

** Pamphile de Lacroix.

de la 77ᵉ de ligne, et d'aller soulever contre les insurgés du Nord le département de Cibao. Dès que les français arrivèrent à Monte-Christ, les indigènes espagnols accoururent en masse au devant d'eux. Pamphile de Lacroix qui avait apporté 2,000 fusils et 400 sabres forma une infanterie de 1,800 hommes et une cavaleaie de 300 hommes. Il apprit alors que c'était Toussaint Brave qui s'était présenté dans le département de Cibao, livrant tout à feu et à sang. Toussaint Brave voulut tenter le passage du Schannon pour traverser ensuite le grand Yaque et pénétrer à Monte Christ. Mais il fut repoussé avec perte, à la Passe, par la milice de cette ville et la 77ᵉ. Il retourna au Fort Liberté. Les indigènes du Nord occupaient une immense étendue dont le haut du Cap était le centre : Capoix, dans les mornes du Port du Paix, Sans Souci et ses bandes à la Grande Rivière, Clervaux, Christophe, Pétion au haut du Cap, Charles Bauduy et Toussaint Brave au Fort Liberté. L'insurrection avait pris un caractère d'une haute gravité. L'idée de brigandage ne lui était plus associée depuis que Clervaux, Pétion et Christophe étaient à la tête du mouvement, dans le Nord.

Le général Leclerc tomba sérieusement malade. Le retard de Brunet l'inquiétait considérablement : il croyait que ce général avait été exterminé par les insurgés. Mais Brunet n'était en retard que parcequ'il avait mieux compris que Pamphile de Lacroix le système d'extermination, mis en pratique par le capitaine-général. Il était au Port-de Paix où il traitait magnifiquement le général noir, Maurepas. Il lui promit toutes sortes de faveurs de la part du 1ᵉʳ Consul qui était, disait-il, l'admirateur de ses talens militaires et de son grand courage. Maurepas recevait avec reconnaissance ces témoignages d'affection, et ignorait qu'il fut la victime qu'on devait immoler sur l'autel, après l'avoir couverte de bandelettes d'or et de guirlandes. Les généraux français ne pouvaient pardonner à celui qu'ils nommaient un barbare de les avoir constamment battus, lors de l'arrivée de l'expédition. Brunet avait conçu le projet le plus atroce dans l'espoir de se rendre maître de l'argent que possédait Maurepas. D'après les ordres qu'il avait reçus de Leclerc, il ordonna l'évacuation du Port-de-Paix. Le chef de bataillon Réné Vincent, plusieurs compagnies de la 9ᵉ coloniale demeurées fidèles aux français, beaucoup de femmes, d'enfans noirs et jaunes, Maurepas, sa famille, s'embarquèrent sur plusieurs bâtimens de guerre qui étaient en rade. Dès que la brise gonfla les voiles, les navires gagnèrent le canal de la Tortue. Là, les français désarmèrent les indigènes, les poignardèrent et précipitèrent leurs cadavres dans les flots. A bord du vaisseau amiral, où se trouvait le généal Brunet, se passait une scène horrible. Maurepas avait vu avec horreur et désespoir poignarder Réné Vincent. Il appelle Brunet qui ne lui répond pas. Il est lui-même aussitôt saisi par plusieurs matelots, dépouillé avec une rage fré-

nétique et lié au grand mât. Les officiers français demeurèrent stupéfaits en voyant l'air calme et résigné de ce guerrier, le courage surhumain de son épouse qui l'exhortait à mourir en héros. Maurepas vit pendre aux grandes vergues sa femme et ses enfans. Des paroles insultantes lui sont adressées; mais ses lèvres n'expriment que l'indignation qu'excitent tant de forfaits. Tu ne parles pas, s'écria celui qui devait remplir l'office de bourreau; nous te ferons pleurer. On le flagelle; c'est, disent les infâmes, le supplice réservé aux esclaves. Puis on fixe sur ses épaules par de longs clous, deux épaulettes de général de division. Pas une larme ne roule sur les joues de Maurepas, pas une plainte ne sort de sa bouche. Le soleil est bien ardent, dit le commandant du bord; donnez au général divisionnaire Maurepas une coiffure digne de son haut rang. Un matelot cloue sur la tête de la victime un chapeau à cornes galonné. Les yeux du patient se ferment pour ne plus s'ouvrir. Alors une voix s'écria sur le tillac: « le général Maurepas, pour avoir conspiré contre la République Française sa bienfaitrice, sera noyé. » On jette à la mer son cadavre, qui est entraîné sous les flots par un boulet. * Est-il surprenant que les noirs et les hommes de couleur aient usé de représailles envers les blancs? Les européens n'étaient ils pas plus coupables que les indigènes? La servitude avait rendu cruels ces derniers, tandis que les premiers sortis des régions les plus civilisées du monde avaient sans cesse sur les lèvres les mots d'humanité, et se glorifiaient d'être à la tête des progrès de l'esprit humain. Le général Brunet, au lieu de rentrer au Cap le plus tôt possible, comme il en avait reçu l'ordre, continua à se livrer, dans le canal de la Tortue, au meurtre et au pillage. Son retard hâtera la mort du capitaine-général Leclerc. Le gouvernement condamnera ses lenteurs, mais non ses crimes.

La prise d'armes de Pétion, de Clervaux et de Christophe donnera de l'unité à la marche de l'insurrection. Nous découvrirons peu à peu une direction commune dans les efforts des populations indigènes.

* Pamphile de Lacroix, au sujet de Maurepas, dit seulement qu'il fut arbitrairement précipité dans les flots.

LIVRE TRENTE-UNIÈME.

1802.

Sommaire. Conduite de Dessalines à l'égard des français et des insurgés, aussitôt après l'arrestation de Toussaint.—Son attitude à Plaisance envers les français.—Il déconcerte par son sang-froid les insurgés des mornes de Plaisance qui voulaient l'assassiner.—Il se transporte au Gros-Morne.—Julien Labarrière extermine la population blanche de ce bourg.—Dessalines arrive sur l'habitation George.—Il renvoie aux Gonaïves, les officiers français qu'il rencontre à George.—Il pénètre aux Gonaïves, et déconcerte par son sang-froid, l'adjudant-général Huin qui voulait l'arrêter.—Il part pour la Petite-Rivière de l'Artibonite feignant d'aller combattre les brigands.—Il se soulève contre les français, à la Petite-Rivière de l'Artibonite.—Il contraint le colonel Andrieux à évacuer, sur St. Marc, le fort de la Crête à Pierrot.—Gabart, Comus et Labarrière attaquent les Gonaïves—Ils se rendent maîtres de cette ville.—Dessalines y arrive.—Lettre de Dessalines au général Quentin, commandant de St. Marc—Les français évacuent les Verrettes sur St-Marc.—Massacre de la 12e coloniale à St-Marc.—Dessalines assiège St-Marc.—Il ordonne, en vain, à Larose de le seconder.—Il est repoussé.—Il se retire à l'Artibonite.—Il réorganise ses troupes.—Ses promotions.—Son mode de recrutement.—Les indigènes prennent la dénomination d'Incas ou fils du Soleil.—Etat du département de Cibao.—Daut Brave battu à Sanjou par le commandant Gotro.—Pétion, Christophe et Clervaux attaquent de nouveau le Cap.—Ils sont contenus par Clausel qui se tient sur la défensive.—Mort de Leclerc.—Le vaisseau le Swiftshure transporte ses restes en France.—Ses dépouilles mortelles sont placées au Panthéon.—Hector Daure, Latouche Tréville et Clausel annoncent à la colonie, par une proclamation, la mort de Leclerc.—Rochambeau proclamé Capitaine-Général de la colonie.— Cérémonie de son avènement, au Port-Républicain.—Le général Watrin prend le commandement des départemens de l'Ouest et du Sud.—Rochambeau se transporte au Cap.—Il annonce à l'armée qu'elle ne demeurera plus sur la défensive.—

Réorganisation des troupes européennes.—Force effective de l'armée française.—Neterwood commandant de la garde d'honneur de Rochambeau.—Mutations dans les commandemens.—Brunet remplace Watrin dans le commandement des départemens de l'Ouest et du Sud.—Etat de la colonie.—Formation des troupes franches ou chasseurs créoles.—Portrait de Rochambeau.—Capoix fait attaquer le Môle.—Beau fait d'armes des indigènes.—Pétion va chercher des munitions au Fort Liberté.—Christophe attaque les français au carrefour du Limbé; il est repoussé.—Les français évacuent ce point.—Clervaux, Christophe, Pétion abandonnent le haut du Cap.—Ils se retirent dans l'intérieur.—Rixes entre Christophe et Sans-Souci.—Jean-Philippe Daut part pour l'Artibonite.—Pétion se rend à la Petite-Rivière de l'Artibonite.—Il reconnait l'autorité de Dessalines.—Clausel attaque le Fort-Liberté, et s'en empare sur Daut Brave.—Défense faite aux fonctionnaires d'abandonner la colonie.—Larose s'empare sur les français de la section du Boucassin, à l'Arcahaie.—Combat de Robert.—Larose fait prospérer la paroisse de l'Arcahaie.—Expédition de la baie de Mancenille.—Expédition contre Bombarde.—Caractère de l'insurrection.—Etat des partis indigènes, en hostilités entre eux, mais combattant tous les français.

Nous avons laissé Dessalines s'acheminant vers l'Artibonite, après avoir révélé à Pétion, à la Petite Anse, les projets d'extermination du capitaine-général Leclerc. Il s'attendait à chaque instant à apprendre la nouvelle de l'insurrection des généraux Clervaux et Pétion; et presque certain d'être soutenu dans son entreprise par les officiers supérieurs de couleur des troupes coloniales, il se résolut à se prononcer enfin contre les français, lui qui depuis l'arrestation de Toussaint, conspirait contre eux si activement. Pour détruire les blancs, tout en paraissant servir leur cause, et pour armer les insurgés qu'il combattait cependant, il avait suivi un plan perfidement combiné. Quand il partait de St. Marc ou de la Petite Rivière de l'Artibonite pour s'élancer contre les révoltés, il était toujours à la tête d'une division dont les troupes européennes formaient l'arrière-garde. Comme il entretenait, le plus souvent, des intelligences avec les chefs des insurgés, il pénétrait, à dessein, dans des gorges remplies d'embuscades. Les troupes coloniales qui formaient son avant-garde traversaient les embûches sans obstacle; mais le plomb le plus meurtrier abattait les blancs de l'arrière-garde. Il rentrait à St. Marc ou aux Gonaïves avec les débris des troupes européennes, démontrant contre les *brigands* la plus violente fureur, et demandant énergiquement de nouveaux soldats blancs, des armes et des munitions, pour poursuivre les rebelles dont il promettait toujours la prochaine extermination. Après chacune de ses courses, il laissait cachées dans les bois la plupart des armes qu'on lui avait confiées, et les insurgés s'en emparaient. Il pendait comme *brigands*, au nom de la France, tous les cultivateurs qui, à sa connaissance, étaient dévoués au gouvernement, et il accordait de grandes faveurs à ceux qui, partisans de l'insurrection, n'attendaient que sa prise d'armes pour se soulever. Les généraux Leclerc, Brunet, Dugua, Clausel, Quentin, Fressinet,

avaient été ainsi trompés par ces apparences d'un vrai dévouement.

Quand il arriva à Plaisance, sortant du Cap, il trouva le colonel de la garnison européenne de ce bourg dans une forte indignation contre les hommes de couleur. Ce colonel ne pouvait trouver pour rentrer au Cap, un seul d'entre eux qui voulut lui servir de guide. Il était enveloppé par l'insurrection, et il se voyait sur le point d'être exterminé. Il disait hautement qu'il préférait les noirs aux mulâtres, qu'il rencontrait en les premiers des ennemis ouverts, tandis que les derniers n'usaient envers lui que de perfidie. Dessalines conserva encore envers les français son attitude de zélé serviteur, et leur promit, en quittant le bourg, qu'il les dégagerait des bandes qui les assaillaient. Dès qu'il se fut éloigné de moins d'une demi lieue de Plaisance, il fit distribuer aux cultivateurs 500 fusils neufs et mille cartouches. Continuant sa marche il atteignit les mornes, laissant loin derrière lui le détachement de la 4ᵉ coloniale qui l'accompagnait, commandé par Gabart. Il n'était précédé que de quelques guides. Il fut tout-à-coup enveloppé par les bandes de Cagnet et de Jacques Tellier qui, le croyant encore fidèle aux français, voulaient l'arrêter. Dessalines, marchant au fond d'un ravin, était sur le point de subir le sort de Lamartinière. Il s'aperçut que les takos se disposaient à lancer sur lui d'énormes pierres. Il leur fit signe de l'entendre. Ils lui répondirent en hurlant non! non! nous ne traitons pas avec les blancs. — Regardez ma face, s'écria Dessalines avec force! Suis-je blanc? Ne reconnaissez vous pas le soldat de la Crête-à-Pierrot? Etais je blanc à la Petite Rivière de l'Artibonite, à l'arrivée de l'expédition? Interrogez ces mornes couverts d'ossemens français. Ils vous nommeront Dessalines le héros de ces trophées.» Les congos étonnés de son audace, et conservant un reste de respect pour le nom de Dessalines, le laissèrent passer. Delà, il se rendit au Gros-Morne dont les environs étaient en insurrection. Les insurgés avaient à leur tête Paul Prompt, homme de couleur, ainsi que Magny, noir, que Leclerc avait nommé commandant de cette commune. D'après les ordres qu'il avait reçus du capitaine général, Dessalines commanda à la garnison de gagner les Gonaïves. Il avait placé en embuscade sur la grande route Julien Labarrière, noir. Les blancs, à peine sortis du bourg, furent assaillis et massacrés jusqu'au dernier. Pendant le combat un bataillon de la légion expéditionnaire qui avait évacué St. Michel, et qui n'avait pu pénétrer au Cap, entra aux Gonaïves. La garnison européenne de Plaisance, ayant abandonné ce bourg pour se rendre aussi en cette ville, fut en partie exterminée. Le général Vernet, homme de couleur, qui commandait l'arrondissement des Gonaïves, avait établi son quartier-général près de l'habitation Pougaudin. Il attendait, pour agir contre les blancs, les instructions de Dessalines. Celui ci vint auprès de lui et lui apprit qu'il avait laissé les français au Cap, dans les plus vives inquiétu-

des. Beaucoup de familles blanches, noires et jaunes, fuyant les *brigands*, rentraient en foule aux Gonaïves. Dessalines pénétra avec 200 hommes de la 4e sur l'habitation George où Toussaint avait été arrêté. Il vit la grande case de l'habitation remplie de soldats européens qui se mettaient sur la défensive. Sa femme qui montait dans un cabrouet chargé de ses bagages, se disposait à rentrer en ville. Le chef de bataillon Gabart s'approcha aussitôt d'elle et lui dit: « descendez, ma sœur; * nous sommes maintenant avec vous; qu'avez vous besoin d'aller en ville. » Je fuis les takos, répondit-elle; l'on dit qu'ils vont assaillir l'habitation.—Demeurez avec nous, ma sœur, les takos ne sont plus des *brigands*. L'on fit dételer les chevaux des cabrouets, et madame Dessalines rentra dans la maison, très-contrariée de ne pouvoir se rendre aux Gonaïves. Il y avait à George une foule d'officiers supérieurs français entre autres plusieurs de ceux qui avaient arrêté Toussaint Louverture. Les soldats de la 4e coloniale voulaient tout de suite s'insurger, et demandaient à arrêter les blancs. Mais Dessalines qui n'avait pas encore donné ses instructions au général Vernet, contint leur fureur et commanda à la garnison européenne, d'après les ordres de Leclerc, de rentrer aux Gonaïves. Le bataillon français, sous les ordres du colonel Pesquidou, et les officiers supérieurs blancs se rendirent en cette ville, où commandait alors l'adjudant-général Huin. Celui-ci apprit par les troupes qui arrivaient de George que Dessalines se disposait à se soulever. Il se résolut à l'arrêter.

Dessalines entra aux Gonaïves. Les habitans de cette ville étaient dans toutes sortes d'alarmes; les uns s'armaient et se ralliaient aux troupes; d'autres transportaient à bord des navires en rade ce qu'ils avaient de plus précieux. On annonçait à chaque instant l'approche des *brigands*. Avant de se rendre au bureau de la place, Dessalines se transporta chez le citoyen Simon Duvrai, homme de couleur, qui l'avertit qu'on se disposait à l'arrêter. Il s'élança aussitôt sur son cheval, alla droit à l'adjudant-général Huin, et lui demanda avec audace d'où provenaient ces bruits calomnieux qui circulaient sur son compte. Huin, déconcerté par son attitude, lui répondit que le gouvernement français n'avait jamais douté de son dévouement. Le général noir sortit fièrement de la ville, en promettant aux français de repousser les *brigands* au loin dans les montagnes. Les hommes de couleur des Gonaïves venaient de lui promettre, par l'entremise de plusieurs des leurs les plus influents, de se soulever contre les blancs, dès qu'il attaquerait la place. Quand Dessalines atteignit l'habitation Pougaudin, il y laissa Gabart sous les ordres du général Vernet, et fit dire à Comus, noir, et à Julien Labarrière, chefs des insurgés de Labranle, de s'approcher des Go-

* Madame Dessalines n'était pas la sœur de Gabart; mais souvent, en Haïti, on appelle sœur une personne qu'on affectionne.

naïves pour attaquer cette ville. Il partit pour la Petite Rivière de l'Artibonite, après avoir recommandé à Vernet de ne s'ébranler que d'après ses instructions. Quand il parvint dans les environs de la Petite Rivière, il réunit trois mille cultivateurs, mit Cottereau à leur tête, et leur ordonna d'attaquer les français, dès qu'il leur en donnerait le signal. Il entra dans le bourg où commandait le chef de brigade Andrieux qui avait reçu l'ordre du général Quentin, commandant de l'arrondissement de St Marc, de l'arrêter. Dessalines, voulant sonder les dispositions des habitans de la Petite-Rivière à l'égard des français, ordonna d'abattre une potence qui était dressée au centre de la grande place. L'instrument de supplice fut renversé au milieu des acclamations joyeuses de la foule. Andrieux fit aussitôt battre la générale; la garnison européenne prit les armes. Il demanda à Dessalines de lui livrer les agitateurs. L'indigène lui répondit qu'il les conduirait à St Marc où il les ferait exécuter. Il se montra plein de fureur contre les conspirateurs, et parla de les punir avec la dernière rigueur. Andrieux lui remit une lettre pour le général Quentin. Le colonel français annonçait aux autorités militaires de St Marc que des soldats de la 4e coloniale avaient abattu la potence de la Petite Rivière de l'Artibonite; il les exhortait à les faire exécuter dès que le corps arriverait en cette ville. Le curé du bourg, l'abbé Videau, invita Dessalines à dîner au presbytère. Le général indigène s'y rendit, quoique Sagest, homme de couleur, citoyen vertueux de l'endroit, lui eût donné le conseil de se défier du prêtre. Andrieux était un des convives. Pendant le repas, une femme de couleur, madame Pageot, servante de l'abbé Videau, se montra à la porte du salon, se tint vis-à-vis de Dessalines, et lui fit comprendre, par des signes, qu'il allait être garrotté. Dessalines se leva tout à coup, se pencha contre une fenêtre, et dit à Andrieux: J'aperçois une fumée du côté de la montagne; les brigands viennent nous assaillir, je vole à leur rencontre. Il sort précipitamment du salon, se rend au milieu de la place d'armes, et tire deux coups de pistolet. Cottereau, à la tête de 3,000 cultivateurs, se précipite aussitôt dans le bourg. Andrieux se retire dans le fort de la Crête-à-Pierrot, et l'abbé Videau, montant à cheval, prend la fuite, et s'élance sur la grande route des Verrettes. Dessalines se transporte, à cheval, au pied du fort de la Crête-à-Pierrot, et commande à Andrieux, au nom du capitaine général, de rentrer à St-Marc. Le français est indigné de tant d'ironie; mais entouré d'ennemis, et sans nul espoir de pouvoir résister, il obéit à regret. Il se mit en marche, après avoir tiré trois coups de canon d'alarme pour avoir des secours de St-Marc. Mais à peine fut il parvenu à Drouet, au carrefour du bac Coursain, qu'il fut assailli par le feu d'une embuscade commandée par Gilot Marquez et Moreau l'Africain, à

la tête de 200 hommes de la 8e. coloniale. Andrieux, marchant au premier rang de 400 grenadiers français, se défendit comme un lion au milieu du grand chemin. Ses troupes s'avançaient au pas de charge, exécutant des feux de chaussée en avant. Mais à peine avaient-elles levé une embuscade qu'elles tombaient dans une autre. Elles ne cessèrent d'être harcelées qu'au-delà du bac du Centre. Enfin elles firent rencontre avec un escadron des dragons de St-Marc qui, ayant entendu le canon d'alarme, étaient venus au devant d'elles. Protégé par la cavalerie, Andrieux entra à St Marc avec son drapeau et 90 soldats.

Dessalines, en possession des munitions de la Petite Rivière de l'Artibonite, fit avertir le général Vernet qu'il marchait contre les Gonaïves. Il partit dans la même journée, quoiqu'il fût gravement malade; mais la violence de la fièvre le contraignit à s'arrêter en chemin. C'était au milieu d'octobre 1802. Le général Vernet, ayant son quartier général à Pougaudin, toujours en apparence fidèle au gouvernement français, ordonna à Gabart de pénétrer aux Gonaïves menacés par les *brigands*, sous prétexte d'en renforcer la garnison européenne, mais en réalité pour opérer dans la ville une diversion en faveur des insurgés, dès que Julien Labarrière et Comus donneraient assaut à la place, à la tête de leurs bandes. Comme la ville des Gonaïves est très étendue, les français, n'ayant que deux ou trois-cents hommes de la légion expéditionnaire à opposer aux insurgés, en avaient resserré l'enceinte. Ils avaient laissé l'église et les maisons qui l'avoisinaient hors de la ligne de circonvallation. Un fossé entourait la place dont les deux portes étaient armées de canons; et un rempart fait de barriques remplies de terre complétait les fortifications. Labarrière et Comus, n'écoutant que leur ardeur, n'attendirent pas, pour attaquer la place, que Gabart y eut pénétré avec la 4e. Ils vinrent en désordre avec leurs bandes assaillir les remparts du côté de l'habitation Soleil; ils furent mitraillés et repoussés avec perte. Ils se retirèrent au loin, croyant que Gabart les avait trahis. Le général Vernet, après avoir détruit en eux cette impression fâcheuse, les détermina à attaquer de nouveau aussitôt après la rentrée de Gabart aux Gonaïves. Gabart partit de l'habitation Pougaudin et se présenta devant la place avec la 4e. coloniale, en apparence encore fidèle à la France. Au qui vive des sentinelles françaises, il répondit: 5e. demi brigade légère. * Les portes de la ville lui étaient déjà ouvertes, quand un capitaine de grenadiers, nommé Victor, se laissant aller à l'impétuosité de son caractère, s'écria: mort aux français! feu sur les remparts!

* Nous avons vu qu'après la soumission de Toussaint, Leclerc avait incorporé les troupes coloniales dans les troupes européennes, et que la 4.e coloniale avait formé le 3.e bataillon de la 5.e légère française.

Aussitôt les canons vomirent la mort dans les rangs des indigènes qui se répandirent, en désordre, dans le cimetière, près de la ville. Gabart rallia ses soldats, se saisit d'un drapeau et dit, en s'élançant vers la place : Lâche, qui ne me suivra pas! La 4.e, honteuse de sa fuite, revient à la charge avec fureur, culbute la légion expéditionnaire, plante ses drapeaux sur le principal retranchement, s'en empare, et en tourne les canons contre la ville. Les français, retranchés aux deux portes, répondirent au feu des indigènes. Pendant qu'on se battait avec acharnement de part et d'autre, Dessalines apprit que ses troupes occupaient une partie des remparts des Gonaïves. Il envoya l'ordre à Gabart de s'emparer de cette ville par n'importe quel sacrifice. Celui-ci forma aussitôt deux colonnes de la masse des assaillants: celle de droite, composée de la 4.e, dont il prit lui même le commandement, attaqua les français du côté de la Saline; celle de gauche, commandée par Victor, et composée des casaques rouges, les attaqua du côté de la Tannerie. Il était huit heures du soir. En même temps, des indigènes mettaient le feu aux maisons qui entouraient l'église. Les assaillans forcèrent les deux portes de la place, pénétrèrent dans les rues. On se battit corps à corps; les français, refoulés vers le rivage, se retranchèrent au fort Mouneau; toutes les familles s'embarquèrent. Gabart et Victor donnèrent assaut à la fortification et l'enlevèrent. Ils eussent pu couler à fond tous les bâtimens marchands, chargés de femmes et d'enfans; mais l'humanité contint leur ardeur. Dessalines, quoiqu'il fût malade, continua sa marche sur les Gonaïves. Quand il y arriva, il trouva la ville entièrement livrée aux flammes par les indigènes. Le lendemain, l'adjudant général Huin, après le départ des navires marchands, fit canonner la ville et appareilla ensuite.

Dessalines reçut alors une lettre du général Quentin, commandant de St. Marc. Celui-ci lui disait qu'on lui avait annoncé qu'il s'était soulevé contre la France, mais qu'il ne le croyait pas capable de trahir un gouvernement qui l'avait comblé de bienfaits, et de tenir une conduite si opposée à ses propres intérêts et à ceux de sa couleur. Dessalines, principal héros de notre guerre nationale, celui auquel appartient presque toute la gloire d'avoir conquis notre indépendance lui répondit : « J'ai arboré l'étendard de la révolte, parce qu'il est « temps d'apprendre aux français qu'ils sont des monstres que cette « terre dévore trop lentement pour le bonheur de l'humanité. J'ai « pris la Petite-Rivière et les Gonaïves; demain je marche contre « St. Marc. » Il achemina aussitôt sur le bac Coursain la 4e et les casaques rouges. Ces troupes y arrivèrent au commencement de la nuit et y bivaquèrent.

Les habitans des Verrettes avaient vu l'abbé Videau, sorti de la Petite Rivière de l'Artibonite, arriver dans leur bourg, couvert

de poussière et égaré par les terreurs de la mort. Ils apprirent ce qui s'était passé à la Petite Rivière. Craignant d'être assailli par des forces trop supérieures en nombre, Faustin Répussard, commandant de la commune, se résolut à évacuer sur St. Marc. La garnison des Verrettes était composée de deux bataillons, l'un de la 12e coloniale, commandé par le lieutenant colonel Désiré, noir, l'autre de troupes polonaises, dont l'état major était à St. Marc.

Dessalines, après s'être emparé de la Petite Rivière de l'Artibonite, avait envoyé une lettre à Désiré par Claude Labadie. Il l'exhortait à sortir des Verrettes avec ses troupes, et à venir se ranger sous ses ordres. Soit qu'il eut manqué d'audace, soit qu'il fut fidèle aux français, Désiré avait remis cette lettre à Faustin Répussard. Cependant les sous officiers de la 12e, ainsi que les soldats, désiraient ardemment l'insurrection; mais ils étaient maintenus dans le devoir par l'hésitation de leurs chefs et par la garde nationale forte et bien organisée. Ces dispositions n'échappèrent pas aux autorités françaises qui ordonnèrent que l'évacuation s'opérât sans retard. La garnison et toute la population sortirent du bourg à dix heures du soir, et traversèrent Margoton et Sansculottes dans la même nuit. Le lendemain, au jour, des hauteurs de St. Marc, Faustin Répussard découvrit le bourg qui était déjà occupé par les insurgés. Il entra à St. Marc sans avoir été inquiété. Les français informèrent le général Quentin des dispositions des soldats de la 12e. Ce général se détermina aussitôt à les faire exterminer. Le lendemain, dans l'après midi, la 12e était rangée sur la place d'armes. Les troupes européennes et la garde nationale débouchèrent ensuite sur elle de toutes parts et la cernèrent. Quentin ordonna en vain aux soldats noirs de mettre bas les armes. Le chef de bataillon Désiré fit même tout ses efforts pour les porter à obéir. Le général français parcourut alors les rangs des troupes européennes *, leur dit qu'il fallait exterminer les tigres qu'elles nourrissaient au milieu d'elles, et commanda de commencer le feu. Les français firent de terribles décharges de mousqueterie. La 12e répondit par un seul feu, et se jeta tête baissée contre la ligne ennemie qu'elle ne put percer. Les indigènes furent égorgés sur la place au nombre de 400. Ceux qui purent pénétrer dans les maisons en furent arrachés et poignardés. La portion de la population indigène qui ne faisait pas partie de la garde nationale fut immolée en entier. Ceux des habitans

* Nous faisons observer ici que les troupes polonaises se battaient très mollement contre les indigènes, depuis qu'on rétablissait l'esclavage Elles disaient hautement que le devoir militaire seul pouvait les porter à brûler des cartouches contre la liberté. Aussi, après l'évacuation des français, lors du massacre général des blancs qui étaient demeurés dans le pays, en 1804, les Polonais furent-ils tous respectés par Dessalines.

qui s'étaient renfermés chez eux pendant le carnage, ne purent, le lendemain, ouvrir leurs portes contre lesquelles des cadavres étaient entassés. Le capitaine Apollon seul put s'échapper, ayant eu le bonheur de se précipiter dans la mer. Il traversa la rade à la nage, au milieu de la nuit, et atteignit le rivage au delà des murs de la place. Le lieutenant colonel Désiré fut poignardé sur le pont Benoit, pendant qu'il s'efforçait à se sauver. L'on verra plus tard la division indigène de l'Artibonite punir rigoureusement la ville de St Marc de ce grand crime. Alors tout n'était que représailles. Après cet horrible massacre, le général Quentin parcourut la ligne qui fermait l'enceinte de St.-Marc, et qu'occupaient 400 hommes de la 5.e légère européenne et 300 hommes de la 86.e de ligne. Il fit fortifier les Guêpes par des corvées de femmes, et fusiller plusieurs hommes de couleur et noirs de la garde nationale, dont il suspectait la fidélité à la France.

Dessalines avait établi son quartier-général à Lacombe. Il se résolut à assiéger St.Marc. Il écrivit à Larose, qui était en possession de l'Arcahaie, de marcher, de son côté, contre cette ville. Larose lui répondit qu'il ne le reconnaissait pas pour son chef, et qu'il ne recevait des ordres que de Lamour Dérance. Cette réponse de Larose qui, depuis l'arrestation de Charles Bélair, voyait en Dessalines un assassin de ses frères, n'ébranla pas celui ci dans son projet. D'après ses ordres, Gilot Marquez, chef d'un des bataillons de la 8.e, alla s'établir devant St-Marc près du portail Pivert; le colonel Magny occupa une position vis-à-vis de la porte Dessolier. Les indigènes s'emparèrent en une journée de tous les postes que les français avaient établis hors de la place. Ignorant encore le massacre de la 12.e, Dessalines comptait sur une diversion de ce corps, en sa faveur, au sein de la ville. Il l'attaqua à huit heures du soir sur tous les points à la fois. St Marc était entouré d'un fossé large et profond, bordé de murailles hérissées de canons. L'assaut fut surtout sanglant au portail Pivert. Les généraux Quentin et Fressinet se transportaient partout, soutenaient le courage de la garnison et de la garde nationale par leur mépris de la mort. Ils étaient énergiquement secondés des chefs d'escadron Répussard, Aussenac, Savari et Riper. On se battit avec tant d'acharnement que le feu de l'artillerie et de la mousqueterie illumina la ville pendant toute la nuit. A la pointe du jour une frégate, embossée non loin du rivage, vomit la mort dans les rangs des assaillans qui furent contraints de s'éloigner des remparts. En même temps, Dessalines apprit que la 12.e avait été exterminée. Perdant l'espoir d'entretenir des intelligences dans la place, il s'en éloigna. Le général Quentin fit une sortie contre lui; mais il fut vigoureusement repoussé. Les indigènes se retirèrent en bon ordre dans la plaine de l'Artibonite. Dessalines se transporta à la Petite-

Rivière vers la fin d'Octobre. Son échec devant St Marc, loin d'augmenter le chiffre de ses forces, l'avait considérablement affaibli. Il en était très irrité ; il se plaignait de ses troupes qui, à son avis, n'avaient pas donné assez vigoureusement. Il disait qu'il était heureux sous les ordres des français qui ne le laissaient manquer de rien ; et en même temps il tirait de sa poche des pièces d'or que Leclerc lui avait données, et les montrait à ses officiers et à ses soldats. Je n'ai pris les armes avec vous, continua-t-il, que pour vous soustraire à l'ancien esclavage ; car, pour moi, j'étais sûr des faveurs de la France en continuant à vous combattre; ne faites pas échouer notre entreprise par votre manque d'énergie ; je ne veux pas être un chef de bandes, de lâches ; il vous faut de la discipline, de la tactique, il faut vaincre ou mourir. — Il fit aussitôt sortir des rangs trois soldats, pris au hasard, et les fit fusiller, sous ses yeux. Il ordonna à ses officiers de parcourir les plaines et les mornes et de faire des levées en masse.

« La terreur qu'avait inspirée le nom français, dit Boisrond Tonnère, régnait encore dans les campagnes ; les anciens soldats et « les cultivateurs ne sortaient pas de leurs retraites. Dessalines prend « la résolution la plus patriotique, ne balance pas entre le salut « public et la mort de quelques lâches. Il ordonne que de nombreuses patrouilles parcourent la plaine et les mornes pour rassembler les hommes en état de porter les armes, et fait faire feu sur « tous ceux qui refusent de marcher. » En peu de jours Dessalines réunit à la Petite Rivière plus de quatre mille hommes, tant recrues qu'anciens soldats. Il réorganisa les 4e, 7e, 8e et 14e demi brigades, et forma un corps particulier auquel il donna le nom de Polonais parce qu'il y fit entrer un grand nombre d'africains dont le langage n'était pas mieux compris des indigènes créoles que celui des polonais. Ce dernier corps fut confié au commandant Joseph Jérôme. * La 4e eut pour colonel Gabart ; Pierre Toussaint, homme de couleur en commanda le 1er bataillon ; Jean Louis Longuevalle le 2e, et Jean Louis Boisneuf le 3e. La 7e eut pour colonel Montauban ; Marinier en commandait le 1er bataillon, Pierrot Michel le 2e, et Philippe Guerrier le 3e. La 8e eut pour colonel Cottereau ; Magny fut nommé colonel de la 14e ; il avait pour chef de bataillon Jean Charles, homme de couleur. La cavalerie fut confiée au colonel Charlotin Marcadieux, et au chef d'escadron, Paul Prompt hommes de couleur. Dessalines, pour se mettre à l'abri des aggressions du général Quentin, établit au bac du Centre le 2e bataillon de la 7.e, commandé par Pierrot Michel ; et au bac d'Aquin, le 1.er et le 3e bataillon de la 7e sous les ordres de Montauban. Le 1er bataillon de la 4e prit cantonnement à Marquez ; le 2e et 3e ba-

* Plus tard Dessalines en forma la 20.e demi-brigade.

taillon occupèrent la Petite Rivière, ainsi que les 2 bataillons de la 8e sous les ordres de Cottereau. Les jeunes réquisitionnaires faisaient chaque jour l'exercice, et se préparaient à aller assaillir les points qu'occupaient les français.

Dessalines fut reconnu par ses troupes chef suprême des indigènes. Il établit le siège de son gouvernement à la Petite Rivière, et donna aux populations soumises à son autorité le nom d'Incas ou enfans du soleil. Il conserva le drapeau tricolore après lui avoir arraché les armes françaises. Il déclara qu'il avait rompu éternellement avec les blancs, qu'il ne traiterait même jamais avec eux, que les indigènes vivraient dans l'indépendance ou se feraient immoler jusqu'au dernier. Il n'expédia pas des émissaires auprès des chefs des insurgés du Nord pour les exhorter à reconnaître son autorité : il leur envoya des ordres. Il se présenta aux masses, comme un guerrier indispensable, comme l'officier général le plus ancien, le seul qui eut des droits réels au commandement en chef Il se disposa à attaquer comme rebelle, tout en combattant les français, quiconque des chefs indigènes n'obéirait pas à ses ordres. Il tenait son quartier général tantôt à Marchand, tantôt à Laville, le plus souvent à la Petite Rivière. Il avait peu de munitions. Ses soldats avaient rarement plus de trois cartouches, chacun, quand ils attaquaient un poste français. Au qui vive des sentinelles, ils répondaient : *Fils du Soleil! Il y en a encore.* * Le nouveau parti qui se formait sous les auspices, de Dessalines renfermait le plus de lumières. Il dominera tous les autres et deviendra l'âme de la grande guerre commencée contre les français.

La partie ci-devant espagnole était toujours aveuglement soumise aux français. Le général Pamphile de Lacroix qui avait remplacé, comme on l'a vu, le général Claparède dans le commandement du département de Cibao, avait pris de bonnes dispositions militaires. Il avait établi des postes à l'embouchure de la rivière de Guayabin, à Ranchadero, à Sanjou et à Las Sierras. Daut Brave, partant du Fort Liberté, faisait sans cesse des efforts pour forcer ces passages. Il se présenta devant Sanjou avec 150 hommes; mais il fut complètement battu par le commandant Gotro qui n'avait sous ses ordres que quarante-cinq indigènes espagnols. **

* Ce qui signifiait qu'il existait encore des défenseurs de la liberté, quoiqu'il y eût eu tant d'indigènes exterminés par les français. Cette dénomination d'Incas fut bientôt abandonnée; on revint à celle d'indigène, bien avant la fin de la guerre de l'Indépendance Il n'y avait en effet aucune communauté d'origine entre les indiens, d'une part, les noirs et les sang-mêlés de noirs et de blancs, d'autre part.

** Ces indigènes-esapgnols sont la plupart des sang-mêlés de noirs africains et de blancs espagnols. Cependant on rencontre dans les cantons de Seybe et d'Higuey, à l'est de Sto-Domingo, beaucoup de sang-mêlés

En même temps, les généraux Clervaux, Christophe et Pétion, retirés au Morne-Rouge, apprenant que le capitaine général était gravement malade, et que le Cap était dans la consternation, se résolurent à attaquer cette ville. Le général Clausel avait replié sur les hauteurs de la place, tous les avant-postes de l'armée française. Dès qu'il apprit l'approche de l'ennemi, il réunit autour des forts Bélair et Bréda les troupes européennes et la garde nationale. Le 6 brumaire (28 octobre), dans la matinée, les indigènes attaquèrent les français avec tant d'impétuosité qu'ils les culbutèrent, et se maintinrent au haut du Cap, malgré le feu le plus vif de l'artillerie des forts. Le général Clausel rentra au Cap, après avoir ordonné à d'Henin de charger l'ennemi, à la tête de la cavelerie de ligne. D'Henin s'élança avec son intrépidité ordinaire sur la 6.e qui le reçut sur ses baïonnettes et le repoussa par une vive mousqueterie. Deux fois les français revinrent à la charge. Enfin d'Henin, grièvement blessé, rentra au Cap dans le plus grand désordre. Leclerc, se mourant, écrasé sous le poids de toutes sortes de peines, songeait encore au salut des français. Il envoya l'ordre à Clausel de se tenir sur une défensive resserrée : les troupes n'occupèrent que l'enceinte du Cap. Les indigènes étaient campés à moins d'une lieue des portes de la place. La nouvelle de l'insurrection de Dessalines avait porté le dernier coup au capitaine général. On l'entendit s'écrier : Ai je pu avoir été ainsi trompé par un barbare !

Dans la nuit du 31 Octobre au 1.er Novembre, les salles du palais du gouvernement étaient remplies de citoyens notables. La famille du capitaine général était en pleurs. Les généraux Clausel et Claparède étaient près du lit de Leclerc qui approchait de sa fin. Se sentant mourir, le capitaine général désigna Rochambeau pour lui succéder. Il blâma ensuite son gouvernement de lui avoir donné de cruelles instructions ; il condamna les colons qui l'avaient égaré; il plaignit les indigènes qui avaient été voués à l'extermination. Des hommes si braves, dit il d'une voix mourante, qui ont rendu tant de services à la France, qui auraient pu lui en rendre tant d'autres, méritaient un meilleur sort. Il demanda au ciel de lui pardonner les crimes que la perfidie coloniale lui avait fait commettre contre la liberté, et il mourut dans les bras du colonel Bachelu, chef du génie de l'armée, et du docteur Peyre, à une heure du matin du 1.er Novembre 1802.

Pauline Bonaparte, qui depuis peu, avait abandonné les plaisirs auxquels elle se livrait, se montra profondément affligée. Ses forces étaient épuisées; sa beauté était moins éclatante. Voyant la

qui descendent de blancs espagnols et d'indiens aborigènes. La race pure de ces indiens est entièrement éteinte à Haïti.

peste lui enlever chaque jour quelques amis, elle avait été saisie des terreurs de la mort; elle ne rêvait qu'au bonheur de retourner en France. Elle fit embaumer le corps de son mari qui, après les honneurs funèbres, fut embarqué sur le vaisseau le *Swiftshure*, en présence du contre-amiral Latouche Tréville, des capitaines de vaisseau Hubert et Renaud, du général de brigade P. Boyer, et des chefs de brigade Nerterwood et Abbé. Ce bâtiment reçut à son bord la famille du capitaine général, appareilla pour France, et alla directement mouiller dans le port de Toulon. Le préfet maritime, conseiller d'Etat, et le général commandant d'armes de Toulon, ordonnèrent de rendre aux restes du général Victor Emmanuel Leclerc les honneurs funèbres. Les généraux de terre et de mer, les généraux des escadres étrangères, les autorités civiles et militaires et les troupes de terre et de mer entrèrent dans les canots de la rade, et se rendirent de l'arsenal à bord du *Swiftshure*. Un tendelet en forme de sarcophage, noir et blanc, fut dressé, de l'avant à l'arrière, dans un canot, où furent déposés les restes du capitaine-général. Les aides-de-camp du général Leclerc et des grenadiers de l'armée de St-Domingue escortaient le convoi qui fit le tour de la grande rade, pendant que retentissaient les accens lugubres de la musique militaire, le son des canons du vaisseau amiral et de la grosse tour de Toulon. Le convoi aborda la frégate la *Cornélie* qui reçut le corps. Ce bâtiment appareilla le lendemain pour Marseille. Dès que les habitans de cette ville apprirent que les restes du général Leclerc, ainsi que sa famille, étaient entrés dans leur rade, touchés des malheurs de l'armée de St. Domingue, ils couvrirent de crêpes les portes et les fenêtres de leurs demeures. Pauline Bonaparte, la tête rasée, portant dans ses bras un enfant dans l'âge le plus tendre, traversa la ville, le visage inondé de larmes, marchant près du cercueil. Le convoi partit pour Lyon le lendemain. Le préfet du département du Rhône, d'après les ordres du maire de la division du midi, envoya un détachement de cavalerie au devant des dépouilles du beau-frère du premier Consul. Le préfet, l'archevêque, toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires reçurent le convoi à la porte de la Guillotière. Là le cercueil fut couvert d'un drap mortuaire orné de glands et de galons d'argent; il fut placé dans un char à quatre roues, peint en noir, au milieu duquel s'élevait un sarcophage à quatre colonnes torses surmontées de lampes ardentes. La marche fut ouverte par des détachemens de cavalerie et de grenadiers; venait ensuite le char traîné par six chevaux couverts de tentures noires; et quatre officiers tenaient les quatre coins du drap mortuaire. Les voitures et les chevaux du préfet, du commissaire général de police, des trois maires et de tous les autres fonctionnaires étaient aussi couverts de noir. Les troupes, formant une double haie, étaient échelonnées depuis le pont de la Guillotière jusqu'à l'église St. Jean, où s'arrêta le

convoi, au milieu des décharges d'artillerie qui retentissaient, de cinq minutes en cinq minutes. L'archevêque, après avoir célébré la cérémonie funèbre, conduisit le corps jusqu'à la porte de Vaise. Pauline Bonaparte arriva à Paris avec le convoi. Quand elle entra aux Tuileries, elle se jeta dans les bras du premier Consul, et lui dit: St. Domingue est une terre de feu qui dévore tous nos braves; je n'y ai laissé que désolation, misère et carnage. — « Voilà donc, s'écria Bonaparte, le resultat de la révolte d'un misérable nègre. »

Les dépouilles mortelles du capitaine-général Leclerc furent placées au Panthéon; et des statues furent érigées à sa mémoire. Bonaparte ordonna qu'une nouvelle armée de 25.000 hommes fût envoyée à St. Domingue, des divers ports de France. Sa puissance était déjà sans bornes: le peuple français l'avait nommé, et le sénat l'avait proclamé Consul à vie.

Revenons à ce qui se passait à St. Domingue après le départ du vaisseau le *Swiftshure*. Les indigènes encore attachés au parti français regrettèrent, la plupart, le général Leclerc. Les colons qui ne le trouvaient pas assez ardent, se réjouirent de sa mort d'une manière scandaleuse. Ils se montrèrent heureux de l'avènement de Rochambeau que Leclerc avait désigné pour le remplacer. C'était l'homme de leur système. Toutes les calamités dont ils avaient été victimes ne les avaient pas corrigés. Les officiers généraux et le préfet colonial proclamèrent, au Cap, Rochambeau, capitaine général, avec une grande solennité. Les français du parti modéré qui nourrissaient l'espoir de ramener, sous les bannières de la France, Christophe, Clervaux et Petion, eussent préféré Clausel, dont les dispositions libérales en faveur des masses s'étaient maintes fois manifestées.

Les hautes autorités annoncèrent à la colonie, par la proclamation suivante, la mort de Leclerc, et l'avènement de Rochambeau au gouvernement:

Armée de St. Domingue.

Au Cap, le 11 Brumaire an 11 (1er. Novembre 1802)

HECTOR DAURE, *Préfet colonial*,
LATOUCHE TRÉVILLE, *commandant les forces navales*,
CLAUSEL, *commandant les troupes du département du Nord*,

A l'Armée et aux Habitans de St. Domingue.

L'armée et les habitans de cette première colonie française apprendront avec douleur la mort du général en chef Leclerc.

Le 30 Vendémiaire dernier, (22 Octobre) la maladie le frappa, et le 11 Brumaire, à une heure du matin, elle mit fin à son existence. Que l'armée, que les habitans se réunissent pour confondre leurs regrets. . . . .

Le gouvernement les partage. Le général en chef Leclerc avait l'espoir de remplir de hautes espérances; déjà ses ordres avaient reporté dans tous les rangs, le courage; dans tous les cœurs, la confiance; l'attente générale allait être satisfaite........mais il n'est plus! Le général Rochambeau qui lui succède remplira des obligations sacrées..... En attendant son arrivée, les généraux Clausel, Boyer, Claparède, d'Henin couvrent de leur personne la capitale de St. Domingue; ils restent en présence des ennemis, et le contre-amiral Latouche Tréville est prêt à les foudroyer. Les forces de terre se réunissent, se concentrent; le courage de l'armée va s'ouvrir un nouveau champ. Les gardes nationales redoubleront d'ardeur et de dévouement; la marine secondera tant d'efforts généreux, et il ne restera aucun espoir à l'audace des brigands qui ont osé s'avancer jusqu'aux premières lignes du chef lieu de la colonie, et des places principales. Les secours que la France s'est imposée de faire diriger sur St. Domingue, n'auront à leur arrivée prochaine que le soin commun de suivre les succès des opérations tentées et exécutées par les troupes nationales réunies.

Soldats de l'armée de St. Domingue, votre sort ne peut être incertain; la victoire vous appelle; l'honneur national, l'intérêt commun vous réunissent; que tout cède à l'impulsion de motifs aussi sacrés. Le gouvernement veut le rétablissement, la prospérité de la colonie. L'armée va remplir ce double engagement, et ses habitans vont jouir de ses heureux effets.

Signé: Hector Daure, Latouche Tréville et Clausel.

Les français du parti libéral, quoique Leclerc n'eût jamais rempli leurs vœux, apprirent sa mort avec douleur. Rochambeau qui le remplaçait n'annonçait qu'un gouvernement atroce. Quant aux hommes de couleur ils ne virent dans l'avenir qu'un redoublement de persécutions. Les colons triomphaient. Les indépendans ou indigènes en insurrection, se réjouirent de l'avènement de Rochambeau qui les rendait plus puissans. Car le redoublement des atrocités devait naturellement chasser des villes beaucoup de noirs et d'hommes de couleur encore fidèles aux français et grossir leurs bataillons. Qnand on racontait au général Pétion les actes de cruautés exercés dans les villes sur les indigènes, il s'apitoyait sur leur sort; mais il disait toujours: pourquoi n'ont-ils pas l'énergie de venir nous joindre?

Le général Rochambeau était au Port-Républicain quand il apprit la nouvelle de la mort de Leclerc. Il fut installé en l'église de cette ville, dans sa nouvelle dignité de capitaine général de la colonie. La cérémonie fut pompeuse. Le préfet apostolique Lecun exprima, en chaire, combien le général Leclerc avait laissé de regrets, tout en faisant ressortir la sollicitude que le général Rochambeau portait aux habitans de la colonie, les talens militaires

de ce guerrier, le sang illustre de ses aïeux, la noblesse de son cœur, et son amour pour la religion de ses ancêtres.

Le général Watrin remplaça Rochambeau dans le commandement des départemens de l'Ouest et du Sud. Le nouveau capitaine général arriva au Cap sur la frégate l'*Embuscade* le 26 Brumaire (17 Novembre), et prit les rênes du gouvernement. Par son premier acte, il déclara à l'armée qu'elle ne se tiendrait plus sur la défensive, et qu'elle aurait à reconquérir tous les points qu'elle avait abandonnés. Les indépendans avaient en leur possession le Fort Liberté, le Port de Paix, les Gonaïves, la Petite Rivière, les Verrettes, l'Arcahaie. Toutes les campagnes du Nord et de l'Artibonite, et une grande partie de celles de l'Ouest, étaient en insurrection.

Depuis plusieurs semaines, la fièvre jaune perdait de son intensité, et le courage des français se relevait par l'attente de nombreux renforts. Rochambeau n'eut que des louanges à donner aux officiers de santé attachés au service des hôpitaux. Le docteur Peyre qui était parti pour France avec la famille du général Leclerc, fut remplacé par le citoyen Fontanges dans le grade de médecin en chef de l'armée. Le capitaine général ordonna que des rations en nature fussent distribuées aux soldats qui recevaient auparavant des indemnités en argent.

L'armée fut réorganisée. Le citoyen Aussénac, colonel de la 98e de ligne, prit le commandement de la 74e dans laquelle furent incorporés le bataillon de la 98e de ligne, et le premier bataillon de la 3e demi brigade polonaise. Le bataillon allemand de l'expédition fut incorporé dans la 11e légère. Dans la 7e demi brigade de ligne fut incorporé le bataillon de la 38e infanterie légère. Le bataillon de la 49e de ligne entra dans la 83e; le troisième bataillon de la 3e polonaise et la première légion de gendarmerie furent incorporés dans la 31.e; la deuxième légion de gendarmerie entra dans la 7.e de ligne. Les autres corps européens demeurèrent tels qu'ils étaient à la mort de Leclerc. L'armée française, malgré ses pertes, et par les renforts qu'elle avait reçus, était encore forte de 11,000 hommes de troupes européennes. Elle avait pour auxiliaires 9,000 hommes de gardes nationales, la plupart indigènes. C'est avec ces forces que Rochambeau se résolut à reconquérir, sans attendre l'arrivée d'une nouvelle expédition, les points que les français avaient perdus. Toutes les troupes coloniales du Nord, de l'Artibonite et de l'Ouest, qui n'avaient pas été exterminées étaient passées dans les rangs des indépendans. Le département du Sud avec toutes ses troupes coloniales était encore fidèle.

Le capitaine-général nomma le colonel Neterwood, suédois au service de la France, commandant de sa garde d'honneur. Le chef de brigade Sabès remplaça, dans le commandement de la place du Cap, le général Claparède auquel fut confiée la brigade du général d'Hénin. Claparède et l'adjudant-général Maillard furent chargés de com-

mander, alternativement, par 24 heures, les avant-postes du Cap. Le général Watrin fut enlevé par la peste, au Port Républicain, le 22 Novembre, quinze jours après le départ de Rochambeau de cette ville, pour le Cap. Le général Brunet qui venait de rentrer au Cap avec la division du Borgne, le remplaça dans le commandement des divisions de l'Ouest et du Sud. Watrin fut regretté des indigènes fidèles aux français dont il se montra toujours le protecteur. On l'entendit même faire des vœux pour le triomphe des insurgés auxquels il ne supposait pas, il est vrai, des idées d'indépendance: il n'avait vu en eux que des français qui voulaient demeurer libres.

Les finances de la colonie étaient dans un état affreux; le commerce languissait depuis que l'insurrection était devenue presque générale; les denrées n'entraient presque plus dans les villes, et les indépendans, pour entièrement chasser les blancs des campagnes, livraient aux flammes les habitations. Les populations indigènes des villes, décimées par la guerre, étaient en outre persécutées. Quelques commandans français étaient devenus tellement corrompus qu'ils vendaient aux indépendans, au poids de l'or, des armes et des munitions qu'ils enlevaient des magasins du gouvernement. Les officiers supérieurs qui s'étaient enrichis avaient demandé à Leclerc des permis pour retourner en France. Ainsi étaient partis les généraux Boudet et Salme qui disaient qu'il n'y avait plus que la peste à gagner dans ce pays infernal. D'une autre part, le commerce était appauvri par les emprunts du gouvernement dont les caisses avaient été vidées par les dilapidations des généraux.

Rochambeau entreprit de rétablir l'ordre dans l'administration. Il fit arrêter le citoyen Deneyve, administrateur à Jérémie, prévenu de dilapidations, le fit jeter dans les prisons des Cayes et mettre ensuite en jugement. Mais il ne put lutter longtemps contre la corruption devenue générale. Il déversa alors sa fureur contre les indigènes, dont la révolte, prétendait-il, était la cause de ce désordre administratif. Des compagnies de chasseurs à pied, sous la dénomination de troupes franches, furent formées. Elles furent composées de noirs et d'hommes de couleur, en grand nombre anciens officiers, et organisées comme l'infanterie légère. Leurs officiers étaient blancs la plupart; et des chapeaux de paille relevés sur le côté, à la Henri IV, leur servaient de coiffure. Ces nouvelles troupes, qui en grande partie abandonneront les français, devaient poursuivre les insurgés jusqu'au sommet des plus hautes montagnes et les traquer comme des bêtes fauves. Rochambeau, à l'exemple des espagnols du 16e siècle, les premiers conquérants de l'île, ne tardera pas à introduire à St. Domingue des dogues par lesquels il fera dévorer ses prisonniers. Il puisera dans le martyrologe des premiers chrétiens les supplices les plus horribles. Cet homme féroce sans dissimulation était d'une petite taille et maigre. Sa physionomie était sombre; il avait des yeux petits et vifs,

portant aux hommes de couleur une haine implacable, haine qu'il avait laissé éclater, dès 1793, il prétendait qu'il ne se laisserait pas comme Leclerc tromper par eux. Il leur fit une guerre ouverte d'extermination, convaincu que la possession française ne pouvait être rétablie solidement que par l'extinction de toute la population qui avait traversé la révolution. Il supportera quelques temps encore les indigènes fidèles à la France; mais il les mettra bientôt dans l'alternative de l'extermination ou de l'insurrection. Idlinger, blâmant ses actes, dit en parlant des indigènes qui étaient dévoués à la France: « Identifiés au salut de la colonie par d'immenses possessions, notre « cause était la leur. Eh bien! qui croirait que ces hommes, dont « l'union avec nos troupes nous rendait invincibles, ont été placés « par des mesures, hélas! trop rigoureuses, dans l'alternative affreuse « de la rébellion ou de la mort. Dans six semaines, il ne nous res« tait, dans le Sud, que quelques bourgs. * Voilà une vérité bien « douloureuse; en vain j'ai voulu la renfermer dans mon âme: « intérêts de ma patrie, vous me l'avez arrachée! » Depuis l'insurrection de Pétion, de Clervaux et de Christophe établis au haut du Cap, il était devenu très-difficile d'approvisionner cette ville, et les vivres y étaient d'une excessive cherté. Rochambeau supprima tous les droits établis sur les bêtes à cornes et moutons venant de la partie de l'Est; et pour faciliter le service public, il déclara que Monte Christ, qui relevait de St°. Domingo, ferait partie du département du Nord. Le bourg de Monte-Christ qu'occupait le général Pamphile de Lacroix, approvisionna la ville du Cap.

Pendant cet intervalle, Capoix, maître du Port-de-Paix, depuis l'évacuation de cette ville par Brunet, avait complètement réorganisé la 9.e ci-devant coloniale. Il envoya un de ses lieutenans, à la tête d'un des bataillons de ce corps, attaquer le Môle St-Nicolas dont la garnison était composée de la 11.e légère, des 49.e et 98.e de ligne. Les indigènes campèrent aux portes de la ville. Les français firent contre eux plusieurs sorties; mais ils furent toujours refoulés dans la place, après avoir éprouvé des pertes considérables. Le 27 Brumaire, (18 Novembre), les indépendans donnèrent assaut à la ville. Les troupes françaises, culbutées sur les remparts, furent poursuivies jusqu'au sein de la place. Les bourgeois blancs, saisis de frayeur, s'embarquèrent en foule, suivis de trois officiers de la garnison, sur le navire américain le *Pénélope*, mouillé dans la rade. Le capitaine du bâtiment refusa d'appareiller. Alors les trois officiers qui appartenaient à la 49.e, à la 98.e et à la 11.e, égarés par la terreur, mirent le pistolet sur la gorge de l'américain, maltraitèrent les matelots, et les forcèrent à mettre à la voile pour

* Idlinger parle particulièrement des causes qui amenèrent l'insurrection du Sud contre les français, en Janvier 1803.

le Port Républicain. Les indigènes, de leur côté, s'étaient arrêtés, étonnés de leur audace. Leur petit nombre releva le moral des français qui, retirés dans les forts, les mitraillèrent et les contraignirent à la retraite. Après avoir interrompu toute communication entre la ville et la campagne par un blocus régulier, les indépendans demeurèrent campés à une lieue du Môle. Rochambeau fut violemment indigné en apprenant ce qui s'était passé au Môle. Il dégrada, pour leur lâcheté, les trois officiers qui avaient abandonné leurs frères d'armes, les nommés Delore, Stephonopoli et Girardeau, les fit arrêter et embarquer pour France.

A la même époque, Pétion, Clervaux et Christophe s'épuisaient en de vains efforts au haut du Cap contre les français. Ils vinrent à manquer totalement de munitions; leurs soldats avec lesquels sympathisaient peu les bandes de Petit Noël Prière, qui leur refusaient souvent quelques vivres, commençaient à déserter. Pétion envoya demander un peu de munitions à Sans Souci qui était campé à la Grande-Rivière. Celui qui avait en sa possession six milliers de poudre, lui en refusa, en lui faisant dire qu'il en avait besoin, qu'il l'avait acquise au péril de sa vie, en prenant les armes, le premier, contre les français. Alors Pétion se rendit lui-même au Fort Liberté, auprès de Toussaint Brave. Ce dernier l'accueillit très favorablement et mit à sa disposition un millier de poudre. Pétion revint au haut du Cap et se résolut à partir pour l'Ouest. Mais le Carrefour du Limbé, par où il devait passer, avait été reoccupé par les français. Pour ouvrir le passage, le général Christophe marcha contre eux; il fut repoussé. Néanmoins, la garnison du Carrefour, craignant d'être assaillie, le lendemain, par des forces plus importantes, évacua le poste et rentra au Cap, par mer. Dès que le passage fut ouvert, Pétion, Clervaux et Christophe abandonnèrent la position qu'ils occupaient et pénétrèrent dans l'intérieur du Nord. Pétion avait donné à Petit Noël Prière, en se retirant, les deux pièces de 4 et l'obusier qu'il avait pris au haut du Cap. Petit Noël Prière fit traîner ces trois pièces d'artillerie jusqu'à la Rivière Salée où il avait son quartier général. Il avait sous ses ordres Cagnet, Labruni et Grand Boucan, chefs de bandes, d'une rare intrépidité.

Pétion allait se séparer de Clervaux et de Christophe quand il rencontra Sans Souci qui, à la tête de 5,000 cultivateurs bien armés et très aguerris, voulait contraindre les troupes ci devant coloniales à le reconnaître général en chef. Pétion parut se soumettre à son autorité, et fut proclamé par lui général de brigade. Sans Souci demanda la tête de Christophe, son ennemi personnel. Il prétendait qu'il avait encore le cœur pour les français. Il voulut envelopper les 1.re, 2.e et 5.e coloniales, et les passer au fil de l'épée. Pétion lui fit observer que les noirs et les hommes de couleur commençaient une guerre nationale, et que ce n'était pas le

moment, en présence des blancs, de songer à exercer des vengeances particulières; qu'il fallait oublier le passé. Sans-Souci lui répondit: « Général, vous vous opposez à ce que je fasse mourir Christophe; eh bien! vous vous en repentirez vous-même plus tard. » Christophe, se voyant soutenu par la 13.e, déploya une rare énergie. Il s'élança, armé de son sabre et suivi de ses guides, sur Sans-Souci. Il lui demanda avec fureur s'il ne reconnaissait pas la supériorité de son grade; il le menaça de lui trancher la tête, s'il ne se soumettait pas à son autorité.— Sans Souci, déconcerté, recula, l'appela général et lui demanda ce qu'il prétendait faire. Christophe lui dit qu'il reconnaissait donc qu'il était son chef, puisqu'il l'appelait général.—Le colonel Jn.-Philippe Daut, à la tête de la 10.e, demeurait indifférent à cette scène. Il dit à Pétion: « Général, ne nous mêlons pas de ce qui ne nous regarde pas. Laissons Sans-Souci s'arranger avec Christophe, comme il l'entendra. Que les gens du Nord fassent chez eux la guerre aux français; quant à nous, allons dans l'Ouest, notre pays, les combattre. » * Il partit en effet, sur-le-champ, à la tête de la 10.e, pour l'Artibonite. Il traversa le Boispin, la Ravine à-Couleuvre et vint à Florenceau. Il se plaça aussitôt sous les ordres de Dessalines. Pétion, de son côté, après avoir obtenu de Sans-Souci qu'il n'inquiétât plus Christophe, partit aussi, malgré ses instances, pour l'Artibonite, avec la 13e. Il arriva à la Petite Rivière à la fin de Novembre. Dessalines lui fit un accueil solennel, l'embrassa avec effusion et lui dit: Je ne me suis ouvertement déclaré contre les français que parce que j'étais certain que vous aviez proclamé l'insurrection au haut du Cap.** Pétion lui raconta tout ce qui s'était passé aux environs du Cap depuis son entrevue avec lui à la Petite Anse. Il lui fit un tableau fidèle des dissensions qui existaient parmi les indigènes du Nord. Dessalines le confirma dans son grade de général de brigade, et lui fit occuper une maison en face de la place d'armes. Le même jour, il nomma Gabart général de brigade.

Après que Pétion eut quitté le Nord, Christophe, abandonné de la plus grande partie des soldats de la 1.re et de la 2.e demi-brigade, s'était vu contraint d'aller se retrancher à Millot avec les hommes qui lui étaient demeurés fidèles. Il cacha sa famille dans les mornes de la Ferrière, et se tint en garde contre les pièges de Sans-Souci.

De son côté, le capitaine-général Rochambeau songeait sérieuse-

* Après la mort de Dessalines, pendant la guerre civile, Pétion s'étonnait souvent que Christophe n'eut pas fait mourir Jean-Philippe Daut, qui, en 1802, avait presque partagé l'animosité de Sans-Souci contre lui. Il pensait que Christophe ne ménageait Jn-Philippe Daut que parce qu'il redoutait l'immense influence dont jouissait ce général sur les populations de l'Artibonite.

** La révolte de Pétion et celle de Dessalines furent presque simultanées. La prise d'armes de Dessalines suivit, de moins de deux jours, celle de Pétion, comme on l'a vu.

ment à reconquérir les points que Leclerc avait été contraint d'abandonner. Le gouvernement avait centralisé au Cap presque toutes les forces du département du Nord. Rochambeau pensait que l'occupation du Fort Liberté serait de la plus haute importance, en cas de guerre avec l'Angleterre. Si les vaisseaux de S. M. B. bloquaient le Cap, les bâtimens de guerre, du commerce, et les navires neutres, viendraient atterrir au Fort-Liberté d'où des approvisionnemens pourraient être transportés à la Tortue et au Môle St Nicolas par le cabotage. D'une autre part, l'occupation du Port-de-Paix assurait aux français la navigation du canal de la Tortue. Si le Port-de-Paix demeurait au pouvoir des indigènes, les établissemens de la Tortue seraient exposés à toutes sortes de dévastations par les invasions des indépendans de la grande terre, et les communications avec le Môle, par le cabotage, seraient interceptées.

Rochambeau ordonna au général Clausel de se mettre à la tête d'une expédition dirigée contre le Fort Liberté. Un bataillon de la 86.e demi-brigade de ligne, commandé par le colonel Lenormand, fut embarqué sur le vaisseau l'*Annibal*; les frégates l'*Embuscade* et la *Guerrière*, la corvette la *Sagesse* furent chargées de plusieurs autres corps et d'un bataillon d'artillerie. L'escadre se présenta devant le Fort-Liberté le 10 Frimaire (1.er Décembre), à deux heures de l'après-midi. Un bataillon de la 1.re demi-brigade indigène et un millier de cultivateurs occupaient la place que commandait Toussaint Brave. Le capitaine de vaisseau Guillemet s'embossa vis-à-vis de la ville et la canonna; en même temps Clausel, à la tête de la 86.e, atteignit le rivage. Toussaint Brave, malgré la plus vigoureuse résistance, fut contraint d'abandonner le fort Saint Joseph dont s'emparèrent les grenadiers français. Les indigènes évacuèrent la ville après y avoir mis le feu et avoir encloué 25 pièces de campagne. Clausel arrêta l'incendie qui ne consuma que cinq maisons. Tous les canons du fort St Joseph tombèrent au pouvoir des français. Le général de brigade Lavalette, qui avait accompagné au Cap le général Rochambeau, déploya dans cette affaire beaucoup de zèle et d'intrépidité. Rochambeau publia dans toute la colonie ce premier succès obtenu sous son gouvernement. Il annonça que la France ne tarderait pas à envoyer de nouvelles forces à St-Domingue, et que toutes les positions abandonnées sous le gouvernement de Leclerc seraient reconquises. Il parla bien haut de la puissance de la France; il dit que son alliance était recherchée de tous les peuples. Il annonça que les consuls de la République avaient arrêté, le 19 Fructidor, qu'il serait sursis à toutes poursuites jusqu'au 1.er Vendémiaire an XVI, pour le paiement des sommes dues par les colons de St-Domingue au commerce national. Ceux-ci, attirés par les superbes promesses de Rochambeau, rentraient en foule dans la colonie.

Le capitaine-général déclara qu'il ne délivrerait désormais des passe-ports pour France qu'aux militaires dont l'invalidité serait constatée. Il arrêta ainsi le départ de beaucoup d'officiers qui, devenus riches par le pillage, abandonnaient leurs frères d'armes, sous divers prétextes. Les fonctionnaires publics ne purent évacuer les villes de leurs résidences qu'avec les garnisons de ces places. Les juges composant le tribunal de St Marc qui étaient sortis de cette ville lorsque Dessalines en avait assailli les murs, reçurent l'ordre, sous peine de destitution, de retourner à leur poste. Les fonctionnaires du Port de Paix qui s'étaient transportés au Môle y avaient repris l'exercice de leurs fonctions. Ceux du Fort Liberté retournèrent en cette ville.

Dans l'Ouest, les indigènes faisaient de nouveaux progrès. Larose qui méconnaissait l'autorité de Dessalines et se soumettait à celle de Lamour Dérance, fit des promotions dans ses troupes et les organisa. Comme nous l'avons vu, il était maître du bourg de l'Arcahaie. Il se résolut à conquérir la section du Boucassin, encore occupée par les français qui s'y étaient retirés, après leur expulsion de l'Arcahaie. La section du Boucassin fait partie de la paroisse de l'Arcahaie. Larose ordonna à Jean Dugotier de descendre des mornes du Fond-Blanc, et d'aller couper la retraite aux français, en s'établissant à la Source-Matelas, dans le chemin qui conduit au Port Républicain. Il envoya au Montrouis, sur la route de St. Marc, une division qui y surprit plusieurs postes européens et les passa au fil de l'épée. Il se mit ensuite à la tête de sept bataillons et marcha sur le Boucassin. Quand sa cavalerie atteignit le poste français établi au Cabaret sur l'habitation Garescher, elle fut repoussée par la mitraille de plusieurs pièces d'artillerie. Larose abandonna le grand chemin, pénétra dans les jardins de cannes de l'habitation Deschapelles et s'arrêta à la barrière de Garescher. Il fit proposer une capitulation à Poix qui commandait les français. Celui-ci renvoya le parlementaire sans réponse. Larose commença aussitôt le feu. Il donna sans succès plusieurs assauts aux retranchemens ennemis ; il fut repoussé avec perte. Il demeura campé en présence des français qui pendant neuf jours supportèrent toutes sortes de privations. Une goëlette française se présenta vis-à vis de Garescher et canonna les indigènes sans pouvoir les contraindre à abandonner leur position. Pendant une nuit obscure Poix évacua le Cabaret sur les habitations Prince et Simonette. Larose, croyant qu'il irait tomber dans l'embuscade que commandait Jean Dugotier, ne fit aucun mouvement. Mais les français avaient appris qu'un bataillon indigène occupait la Source Matelas. Abandonnant leurs bagages, et conduits par des guides sûrs, ils atteignirent la source Coco, tranversèrent les Orangers, et arrivèrent au Mirebalais où ils se réunirent à David Troy, officier noir, qui commandait avec zèle et intrépidité cette paroisse, pour la République française.

Quoique Larose fût soumis à l'autorité de Lamour Dérance, ses troupes témoignaient pour Dessalines toutes sortes de sympathies. Elles demandèrent plusieurs fois, à grands cris, à se soumettre aux ordres de ce dernier. Pour les éloigner de ce chef, Larose les trompa. Il leur annonça que Dessalines lui avait ordonné d'incendier toutes les plantations de la plaine, de massacrer tous les vieillards infirmes, d'abondonner l'Arcahaie et de gagner les mornes des Cahos. En entendant ces paroles perfides, ses gens passèrent de l'enthousiasme pour Dessalines à l'indignation contre lui. Charles Gourjol, ce guérillas cruel qui avait tranché la tête à Lamartinière, travaillait les esprits en faveur de Dessalines. Voyant que la masse demeurait fidèle à Larose, il se précipita sur lui à l'improviste, lui porta plusieurs coups de poignard, le renversa, prit la fuite et disparut à travers les bois. Il se retira auprès de Dessalines. Il fut bientôt suivi du commandant Robert, officier influent. Dès lors la défection commença dans les troupes de l'Arcahaie. Pour occuper ses soldats et arrêter les désertions, Larose entreprit de faire des conquêtes. Il se détermina, témérairement, à envahir la vaste plaine du Cul-de-Sac remplie de fortes garnisons françaises. Une de ses divisions pénétra jusqu'aux Varreux, à trois lieues du Port-Républicain; elle en-souleva quelques ateliers. Elle attaqua le fort de l'habitation Robert près de la Grande Rivière, et l'enleva, le 10 Frimaire (1er Décembre.) Le colonel Gilbert Néraud, qui commandait à la Croix des-Bouquets, marcha contre les indigènes, et les chassa de la fortification, après un combat opiniâtre. Les gens de l'Acahaie éprouvèrent des pertes considérables, et ne s'arrêtèrent qu'au Boucassin. Larose se mit à la tête des soldats des 3e et 8e que formaient sa garde et vint en personne, peu de jours après, attaquer une position qu'occupaient les français à Sibert, à quatre lieues du Port-Républicain, sur la grande route de l'Arcahaie. Il s'en rendit maître. Dès que l'on sut, à la Croix-des Bouquets, cette nouvelle agression, Gilbert Néraud sortit du bourg, à la tête des grenadiers d'un bataillon de la 86e de ligne, et de la gendarmerie de la plaine commandée par St.-James. Il attaqua avec impétuosité les indigènes, les culbuta et les mit en pleine déroute. Larose laissa cent morts sur le champ de bataille. St. James, à la tête de la cavalerie, sabra les fuyards, et en précipita un grand nombre dans la mer. De retour au bourg de l'Arcahaie, Larose apprit que pendant son absence, beaucoup de ses gens s'étaient retirés auprès de Dessalines, à l'Artibonite. De ce nombre étaient deux guerriers intrépides, Jean Toussaint Labarre et Auguste Labarre. Resserré dans les limites de la paroisse de l'Arcahaie par les français de St. Marc, d'une part, et par Dessalines de l'autre, Larose fit élever des fortifications pour se mettre en état de résister à ces deux ennemis. Pour s'attacher la population, il donna des soins à l'agriculture, et s'efforça, par une administration régu-

lière, de faire refleurir les campagnes. Les habitations furent exploitées, et le sirop, le tafia furent vendus avantageusement par les habitans de l'Arcahaie aux gens de l'Artbonite qui venaient au bourg faire des échanges. Par de bons procédés envers ces derniers, Larose, de son côté, en gagna beaucoup à son parti.

Dans le Nord, Rochambeau faisait d'inutiles efforts pour occuper les bourgades du littoral. Les insurgés se retiraient dans l'intérieur, dès que les francais abordaient le rivage. Ceux-ci construisaient des forts, y laissaient des garnisons et se retiraient ensuite dans les villes. Les indigènes réunissaient alors leurs forces, et ruinaient ces établissemens. Le gouvernement fut contraint d'envoyer une expédition dans la baie de Mancenille dont les indigènes s'étaient rendus maîtres après le départ de Clausel du Fort Liberté. Leurs barges armées, montées d'intrépides caboteurs noirs et jaunes, empêchaient les navires marchands d'entrer dans la rade de cette ville ou d'en sortir. Toussaint Brave avait établi un poste à l'embouchure du fleuve du Massacre. Le 14 décembre (23 frimaire), le capitaine de vaisseau, Pradine, se présenta à l'embouchure de ce fleuve. Il était monté sur la frégate l'Embuscade chargée de 150 hommes de la 86.e, sous les ordres du chef de bataillon Pigné Montignac. Il débarqua, protégé par le feu de la frégate, culbuta les indigènes, leur tua quelques hommes, et se rendit maître de leur poste. Il y trouva deux pièces de canon, l'une de 8, l'autre de 24, et les encloua. Dix embarcations, qui tombèrent en son pouvoir, furent livrées aux flammes. Toussaint Brave rallia les fuyards et alla camper dans la plaine du Fort-Liberté. Le colonel Félix et le chef d'escadron Daulion firent aussitôt contre lui une vigoureuse sortie. Pendant une heure, l'on se battit avec acharnement de part et d'autre. La cavalerie française ne put rompre les indigènes. Les blancs et les indigènes passèrent la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain, à la pointe du jour, Toussaint Brave fit donner la sépulture à ses morts, en présence de l'ennemi, sans être inquiété, et emporta ses blessés en abandonnant la plaine.

En même temps, le général Brunet commandant des divisions de l'Ouest et du Sud se trouvait au Môle St-Nicolas. Il confia à l'adjudant commandant Grand Seigné une expédition contre le bourg de Bombarde qu'occupait une multitude de cultivateurs. Il voulait faire rentrer au Môle une centaine de familles blanches dispersées dans les bois de ce canton. Grand Seigné se mit en marche à la tête de plusieurs compagnies de la 49.e et de la 98.e et d'un escadron des dragons du Môle. Les français atteignirent, pendant la nuit, les retranchemens des indigènes sans être aperçus. Grand Seigné chargea l'ennemi à la baïonnette, et pénétra dans le bourg. Il réunit une foule de blancs, et les achemina aussitôt sur le Môle, escortés d'une centaine de soldats. Le lendemain, dès l'aurore,

il fut assailli par les indigènes qui le contraignirent à abandonner sa conquête et à rentrer au Môle dans le plus grand désordre. Sa retraite avait été protégée par l'escadron des dragons du Môle, composé de la jeunesse noire et jaune de cette ville, encore dévouée aux français.

L'on a vu l'insurrection prendre un caractère formidable. L'idée de l'indépendance de St-Domingue s'était déjà parfaitement formulée dans l'esprit des indigènes. L'on ne se battait plus pour la liberté seulement, mais pour se détacher entièrement de la France. Dans nos rangs flottait encore le drapeau tricolore ; mais partout dans nos camps les armes françaises avaient disparu. Cependant les principaux chefs des insurgés étaient encore indépendans les uns des autres, malgré les efforts de Dessalines pour établir, dans l'intérieur, un système de centralisation. Dans le Nord, depuis le Borgne jusqu'au Fort Liberté, Sans Souci commandait en chef, indépendant de Dessalines. Il imposait son autorité à Toussaint Brave, à Charles Bauduy, qui avaient toutes leurs sympathies pour Dessalines ; il était sans cesse en lutte d'autorité avec Christophe et Clervaux qui s'efforçaient de gagner les populations en faveur de Dessalines. Mais Petit Noël Prière, Macaya, Cagnet, Mavougou, Vamalheureux, Cacapoule, Jacques Tellier, Labruni, chefs de bandes, lui étaient tout dévoués. Petit Noël Prière était son premier lieutenant. Tous ces chefs qui étaient des parvenus de la dernière insurrection, et qui étaient presque inconnus avant l'arrestation de Toussaint, ne voulaient pas reconnaître la suprématie des anciens généraux des troupes coloniales : ceux ci s'étaient soulevés après eux contre les français et étaient venus les joindre dans les bois, après les avoir horriblement traqués, au nom de la France. D'une autre part, comme ils étaient la plupart africains, ils avaient de l'aversion contre les noirs créoles qui, généralement, se croyaient supérieurs à eux, et Dessalines était aussi créole. Cependant Petit-Noël Prière, qui leur commandait en second, était créole ; * mais il sortait des mêmes rangs qu'eux, avait toujours vécu avec eux et avait été un des premiers à les exciter à la révolte.

Capoix commandait au Port de Paix. Son autorité s'étendait du Borgne aux portes du Môle St Nicolas. Il n'attendait qu'une visite de Dessalines pour se soumettre à son autorité.

Dans l'Ouest, Lamour Dérance, qui avait pris le titre de général en chef des departemens de l'Ouest et du Sud, commandait à tous les insurgés, à Larose, à l'Arcahaie ; à Magloire Ambroise, à Macaque, dans les mornes de Jacmel ; à Beauséjour, à Pre-Louis, à Sanglaou, à Mathieu Fourmi, à Cangé, à Métellus, à Adam, dans les mornes de Léogane,

* Le créole est celui qui est né dans les colonies. Sans-Souci était né en Afrique ; il avait été amené à St-Domingue par la traite.

du Grand-Goâve, et de la Rivière Froide près du Port-Républicain.

Dessalines dominait dans tout le quartier de l'Artibonite, quoique le chef des bandes des hauteurs de St-Marc, Cibas, refusât quelquefois d'exécuter ses ordres. Tous les chefs du Nord et de l'Ouest n'étaient jusqu'alors à ses yeux que des rebelles qui, en droit, lui étaient subordonnés. Sans-Souci, dans le Nord, Lamour Dérance, dans l'Ouest, se faisaient appeler, comme lui, chacun, général en chef.

Jusqu'à présent le département du Sud ne s'était pas remué.

Le parti de Dessalines qui renfermait le plus de lumières était aussi le plus énergique; il personnifiait le principe de l'unité indigène; il pouvait déjà combattre avec succès les français, et étouffer, en même temps, les factions qui refusaient de se soumettre au gouvernement central dont le siége était à la Petite Rivière de l'Artibonite. Dessalines lui même, dictateur, ayant droit de vie et de mort, disposant des hommes et des choses, se transportait partout, et donnait aux opérations cette vigueur d'action qui amènera le triomphe de l'indépendance. Déjà Pétion lui avait suggéré l'idée de porter la guerre dans le Sud, en y envoyant Geffrard avec la 13.e, pour soulever les citoyens de ce département et leur donner l'impulsion de la grande guerre nationale.

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

1802.

Sommaire. Pendant que Dessalines organise le gouvernement indigène à la Petite-Rivière de l'Artibonite, les indépendans du quartier de Léogane font des progrès.—Les commandans Adam, Caradeux, Germain Frère occupent les mornes de la Coupe et de l'Hôpital.—Cangé arrive dans la plaine de Léogane.—Il se fait proclamer général.—Il devient le conseiller de Lamour Dérance.—Cangé tente de porter la guerre dans le Sud.—Il est battu au Pont de Miragoâne.—Exécution de Bardet.—Noyades dans la rade des Cayes.—Révolte de Joseph Darmagnac, dans le quartier de l'ilet aux Cayes.—Division militaire du département du Sud.—Les indigènes de Belle Rivière, dans le Sud, se soulèvent contre les français.—Noyades dans la rade de St Louis du Sud.—Cruautés de Kerpoisson.—Exécution d'Hérard Charlemagne.—Exécution de Ferbosse.—Gerin se rallie aux troupes indigènes de Léveillé.—Dessalines envoie Geffrard dans le Sud pour soulever ce département contre les français.—Pétion part avec Geffrard, pour l'accompagner jusqu'à Léogane.—Pétion enlève le Mirebalais sur David Troy.—Il pénètre dans la plaine du Cul-de-Sac.—Il est battu à Pierroux par l'adjudant commandant Néraud.—Il se rend dans la plaine de Léogane par les montagnes.—Il s'efforce en vain de gagner Lamour Dérance au parti de Dessalines.—Il attaque Léogane, mais ne peut s'en emparer.—Le Port-Républicain envoie une expédition au secours de Léogane.—Les français jettent des renforts dans la place.—Geffrard continue sa route vers le Sud.—Pétion reprend le chemin de l'Artibonite.—Il arrive à l'Arcahaie.—Larose, qui méconnaît l'autorité de Dessalines, le contraint à vider le bourg.—Pétion se retire à l'Artibonite auprès de Dessalines.—Celui-ci jure de punir Larose.—Pétion travaille aux fortifications de Marchand.—Dessalines se résout à soumettre à son autorité Petit Noël Prière et Sans-Souci.—Il se rend au Port-de-Paix.—Capoix reconnaît son autorité.—Romain, Yayou, Daut Brave, Petit Noël Prière, Sans-Souci lui-même le reconnaissent général en chef.—Dessalines se rend aux Gonaïves.—Les cultivateurs

du Dondon chassent Christophe de ce bourg — Dessalines retourne dans le Nord. Son langage aux populations.—Il gagne entièrement Sans-Souci à son parti. — Capoix fait incendier les hôpitaux de la Tortue.—Le général Clausel prend le Port-de-Paix sur Capoix —Christophe fait assassiner Sans-Souci à Grandpré. — Le général Lacroix prend Laxabon et Ouanaminthe sur les indigènes —Christophe marche contre lui et est blessé —Petit Noël Prière se révolte contre Christophe et contre Dessalines.—Mort du général Paul Louverture — Dessalines marche contre Petit Noël Prière; il anéantit son parti —Résultat de la chute du parti des Congos.—Pour contenter les cultivateurs du Nord, Dessalines place Christophe aux Gonaïves.—Dessalines marche contre Larose.—Il s'empare de l'Arcahaie — Larose se retire auprès de Lamour Dérance.— Le général Quentin refoulé dans la place de Saint-Marc —Travaux administratifs de Rochambeau.—Arrêté d'Hector Daure du 29 Frimaire.—Indemnité accordée aux veuves des employés de l'administration militaire —Charges des municipalités.—Arrêté des consuls du 30 Vendémiaire an XI.—Arrêté de Rochambeau du 14 Nivôse an XI.—Compagnies d'élite.—Trafic d'esclaves entre St-Domingue et l'île de Cube, par les bâtimens de guerre français.—Ludot, grand-juge.—Visites domiciliaires pendant la nuit.

Pendant que Dessalines et Pétion organisaient, à la Petite-Rivière de l'Artibonite, le gouvernement indigène qui avait pris la dénomination de gouvernement des Incas, les indépendans des cantons de Léogane et du Port-Républicain, faisaient de rapides progrès. Sanglaou, Beauséjour, Pierre-Louis et Mathieu Fourmi, les chefs des bandes de Léogane, avaient établi leur camp principal à Bugnot. Les montagnes de la Coupe et de l'Hôpital, près du Port Républicain, étaient occupées par Caradeux, Germain frère et Adam, noirs, qui faisaient tous leurs efforts pour détourner les eaux qui descendent au Port-Républicain, en obstruant les canaux. Adam s'empara de la source Turgeot située à une demi lieue de la ville, sur une éminence qui domine considérablement la place. On prétend que les indigènes en empoisonnèrent quelquefois les eaux en y jetant de nombreuses branches de Mancenillier. Cette source alimente les fontaines de la ville, et arrose les campagnes du voisinage. La garnison blanche et la garde nationale firent une sortie contre les indigènes et les chassèrent de cette position. Les français y établirent un poste considérable. Germain frère et Caradeux avaient dressé un camp sur l'habitation Frère, dans la plaine du Cul-de-Sac, au pied des mornes de la Coupe. Ils y étaient à la tête des débris de la 11e demi brigade coloniale. Ce camp servait d'asile à tous les cultivateurs du Cul-de-Sac qui fuyaient les rigueurs de l'administration de Rochambeau.

Ce fut alors que Cangé, chef d'une bande de cultivateurs des mornes du Grand-Goâve, se résolut à se transporter dans la plaine de Léogane. C'était un homme de couleur, ancien chef de bataillon dans les troupes de Rigaud, pendant la guerre civile. Il réunissait la confiance de tous les cultivateurs de ce quartier. Il était sou-

mis à l'autorité de Lamour Dérance qui avait comme lui combattu Toussaint Louverture. Il vint sur l'habitation Sarrebousse, à la tête d'une centaine de cultivateurs, dans la paroisse de Léogane. Par sa bravoure et ses talens militaires, il devint bientôt l'âme de toutes les opérations. Les indigènes n'entreprenaient rien sans le consulter. C'était le seul officier qui eut servi dans des troupes régulières. Les insurgés n'avaient jamais eu l'idée de s'organiser en corps disciplinés; le système africain de Lamour Dérance régnait parmi eux; ils combattaient sans ordre; et toutes les fois qu'ils attaquaient Léogane, ils étaient repoussés par la tactique européenne. Cangé réunit sur l'habitation Sarrebousse les chefs de bandes de la plaine, Mathieu Fourmi, Sanglaou, Pierre Louis. Beau-Séjour qui, le premier, avait donné le signal de l'insurrection dans le quartier de Léogane, était absent. Cangé fit dresser une tente pour les chefs, et leur servit un grand repas où il y avait en abondance de la viande, des vivres et du tafia. Les cultivateurs, de leur côté, étaient réunis, par groupe, sous les arbres, autour d'énormes quartiers de bœuf rôti, de mouton et de porc. Ils dansaient le bamboulas, chantaient, mangeaient, buvaient et s'enivraient. Lorsque toutes les têtes se trouvèrent exaltées par les vapeurs du tafia, Cangé fit sonner du *lambi*, et réunit toutes les bandes autour de la tente principale. Il monta sur une souche et dit à la foule : mes frères, pour faire avantageusement la guerre aux français, il faut qu'on soit discipliné, qu'on ait de la tactique, qu'on se forme en demi-brigades et qu'on se donne des officiers et des sous officiers. Les bandes accueillirent ses paroles par de grandes acclamations. « Je nomme, continua-t il, Sanglaou et Mathieu Fourmi colonels; ils choisiront les capitaines de leurs demi-brigades. » Ces deux nominations furent saluées par des cris d'enthousiasme. Alors il organisa deux corps d'infanterie, et un corps de cavalerie de deux escadrons. Il nomma les chefs de bataillon, et proclama Pierre Louis, officier d'une rare intrépidité, chef d'escadron. Les cultivateurs la plupart ivres reprirent leurs chants et leurs danses. Cangé demeurait sans grade; et les insurgés qui ne l'avaient pas compris ne faisaient entendre aucun cri en sa faveur. Il fit de nouveau sonner du lambi, obtint un peu de silence, et dit : j'ai nommé les colonels, les commandans, j'ai mis chacun à sa place; que suis je moi même? la multitude s'écria vive le général Cangé! et s'écoula en chantant à travers les bois. Par son adresse, Cangé devint le chef de ces hommes alors simples, mais héroïques, qui subirent l'influence d'un guerrier brave, audacieux et intelligent. C'était dans les premiers jours de Décembre. Lamour Dérance sortant des mornes de Jacmel vint à Darbonne. Il confirma Cangé dans son grade de général quoiqu'il eût vu avec jalousie cette nomination faite en son absence; néanmoins Cangé ne tarda pas à devenir son favori et son conseiller. Beau-Séjour mécontent de la conduite de Cangé qui avait pris un commandement qui lui reve-

nait, demeura dans les mornes, s'isola et ne prit plus aucune part à la guerre. Lamour Dérance retourna devant Jacmel qu'il assiégait, après avoir ordonné à Cangé d'attaquer Léogane. Celui-ci assaillit vigoureusement les français, les refoula dans la place, qu'il cerna étroitement, et s'établit à Dampuce à l'entrée de la grande route du Port-Républicain. En même temps (10 Décembre) 19 Frimaire, Lamour Dérance donnait assaut à la ville de Jacmel, secondé par les commandans Magloire Ambroise, Lacroix et Macaque. Il fallut, pour le repousser, le courage et la fermeté du général Pageot et du colonel Dieudonné Jambon. Ces deux officiers furent énergiquement soutenus par les chefs de bataillon Burres et Pascal.

Cangé, ne pouvant se rendre maître de Léogane vigoureusement défendu par le commandant Laucoste, laissa autour de cette ville assez de troupes pour empêcher les français de se répandre dans la plaine, et partit pour le pont de Miragoâne avec la résolution de pénétrer dans le département du Sud où il devait porter la guerre. Quand il traversa les mornes du Petit-Goâve, il fut attaqué par le chef de bataillon Delpêche qui commandait ce canton pour les français. Il le battit et continua sa marche. Il alla camper sur l'habitation Olivier près du pont de Miragoâne. Ce pont sert de communication entre les départemens du Sud et de l'Ouest séparés au Nord par un étang. Il était occupé par un détachement de la 90ᵉ de ligne, et par un bataillon de chasseurs créoles, composé de noirs et d'hommes de couleur, sous les ordres du commandant Pérou, noir. Il y avait dans ce bataillon un grand nombre de soldats de la 4ᵉ coloniale, qui s'étaient trouvés à Jérémie lors de l'arrivée de l'expédition de Leclerc, quand le colonel Dommage fut arrêté. Les chasseurs créoles, dès qu'ils apprirent l'arrivée de Cangé, résolurent de lui livrer le poste qu'ils occupaient. L'un d'eux, jeune homme de couleur, se rendit sur l'habitation Olivier, et demanda à s'entretenir avec lui. En ce moment Cangé était ivre et maltraitait tous ceux qui s'approchaient de lui. Dès qu'il aperçut l'uniforme des chasseurs créoles, il s'écria: arrêtez ce français. Le jeune homme fut sabré sous ses yeux. Ses propres gens furent indignés de cet acte de cruauté. Dès que les chasseurs créoles apprirent l'assassinat de leur envoyé, ils marchèrent avec impétuosité contre les insurgés, les attaquèrent avec fureur, les culbutèrent et les poursuivirent au loin. Cangé ne s'arrêta, dans sa fuite, que dans la plaine de Léogane.

Les indigènes du département du Sud n'étaient pas plus à l'abri des persécutions que ceux des autres départemens depuis que Rochambeau avait pris les rênes de la colonie. Sur le simple soupçon d'une conspiration qui devait éclater au Petit-Trou des Baradères, le général Laplume ordonna l'arrestation de Bardet, cet ancien chef de bataillon de la 13ᵉ coloniale qui avait livré le fort Bizoton au général Boudet, à l'arrivée de l'expédition. C'était un officier tout dévoué à

la France. Il fut noyé dans la rade de l'Anse à Veau. Cette exécution émut profondément le département du Sud. Beaucoup d'hommes de couleur arrêtés comme ses complices furent exécutés. L'un d'eux Gérin ne dut son salut qu'à la protection d'un officier indigène, nommé Segrétier, qui favorisa sa fuite. * Segrétier, jouissait jusqu'alors de toute la confiance du gouvernement.

Les bâtimens de guerre en station dans la rade des Cayes se remplissaient aussi d'indigènes destinés à être noyés. Chaque jour les flots apportaient au rivage de nombreux cadavres. Tant d'atrocités excitèrent à la révolte une cinquantaine d'indigènes qui mûs par le désespoir, ne prirent aucune mesure pour la réussite de leur entreprise. Après avoir mis à leur tête un noir nommé Joseph Armagnac, ils s'emparèrent, à dix heures de la nuit, du quartier de l'Ilet à une des extrémités de la ville des Cayes, et s'y retranchèrent. Le colonel Berger commandant de la place, réunit aussitôt la garde nationale et les troupes de ligne, marcha contre eux, les cerna, les attaqua, et les fit tous prisonniers. Le Dimanche qui suivit cette affaire, Joseph Armagnac et ses compagnons d'infortune furent les uns pendus, d'autres noyés. Cette révolte hâta la perte de nombreux indigènes qui encombraient les prisons. Peu de temps après on noya dans la rade des Cayes les nommés Moreau, Doudou, Viart, Prosper, Braquin, hommes de couleur, et une foule d'autres. Braquin était un homme véritablement instruit; il avait été élevé en Europe. Après la mort de Fréron, il avait été question de le nommer sous-préfet du département du Sud; mais il avait été écarté de cette dignité par l'influence du parti colonial.

Le département du Sud dont toutes les villes et tous les villages étaient encore au pouvoir des français était divisé en trois arrondissemens militaires sous les ordres du général de brigade Laplume.

L'autorité du général Darbois s'étendait de l'Anse à-Veau à Dame-Marie inclusivement, sur les villes de l'Anse-à Veau, du Petit Trou, de Jérémie et du cap Dame-Marie.

Le chef de brigade Berger commandait depuis Tiburon jusqu'à Cavaillon; son autorité s'étendait sur les villes de Tiburon, des Coteaux, de Torbeck, de Port Salut, des Cayes et de Cavaillon inclusivement.

Le chef de brigade Nérette commandait depuis Cavaillon jusqu'à l'Anse à-Veau. Il avait dans l'étendue de son commandement Saint Louis, Aquin, le Fond des Nègres, et tout le cordon qui sépare le département du Sud de celui de l'Ouest.

Peu de jours après la défaite de Cangé au pont de Miragoâne, le général Laplume ordonna à un officier de couleur, Bellegarde

* Gérin ne tardera pas à devenir un des héros de la guerre de l'Indépendance dans le Sud.

Baudouin, qui occupait l'habitation Murier, dans le Sud, à la tête des gardes nationaux de Bellerivière, d'aller renforcer la garnison du Pont de Miragoâne que les insurgés de l'Ouest menaçaient chaque jour de forcer. La milice de Bellerivière était composée en grande partie d'hommes de couleur, la plupart propriétaires. Bellegarde Baudouin et ses compagnons témoins des crimes auxquels se livraient les français résolurent de se soulever. Après avoir fait part de sa détermination à Giles Bembara commandant des insurgés des mornes du Petit-Goave, et au colonel Gilbon, chef de ceux des mornes de Baynet, Bellegarde Baudouin s'approcha de Miragoâne sans difficulté, la garnison européenne de cette ville ne se doutant pas de son projet. Miragoâne était commandé par un officier noir Pierre Viallet, ennemi cruel de ses frères. Baudouin l'enleva sans coup-férir, s'empara d'une grande quantité de munitions, l'abandonna ensuite, et se retira sur l'habitation Torchon.

Le colonel Nérette, homme de couleur, qui commandait à Aquin pour les français, lui envoya secrètement des présens, lui fit de brillantes promesses, et le porta à abandonner la cause de la liberté. Bellegarde Baudouin partit seul, pendant une nuit, de l'habitation Torchon., et se rendit aux blancs.

Nérette, pour témoigner à Rochambeau tout son dévouement à la métropole, persécutait horriblement ses frères. Il venait de laisser noyer dans la rade de St. Louis vingt deux anciens officiers, noirs et de couleur. Ces infortunés furent conduits à bord de la frégate la *Clorinde*, en station dans le port de St-Louis, et commandée par le citoyen Lebozec, officier européen. Parmi eux se trouvait le citoyen Moulin qui avait commandé le bourg de St Louis. Lebozec les accueillit avec humanité; il prit leur sort en pitié. Peu de jours après, le colonel français Berger commandant de la place des Cayes, que l'on avait surnommé le *loup cervier* du département du Sud, à cause de sa férocité, envoya, à St-Louis, Kerpoisson lieutenant du port des Cayes, avec ordre de noyer dix neuf prisonniers qui devaient être à bord de la *Clorinde*; il ne lui en avait pas donné les noms. Arrivé dans la rade de St. Louis, Kerpoisson demanda les dix neuf prisonniers. J'en ai vingt deux, lui dit Lebozec; quels sont ceux que vous désirez? Eh bien! les vingt deux, répliqua l'assassin, surtout Lefranc. Celui-ci était un ancien colonel, homme de couleur, qui avait aussi commandé à St. Louis. Pensez vous que je sois un bourreau, s'écria Lebozec; je ne joue pas avec la vie de mes semblables; quand vous m'apporterez les noms des prisonniers que vous réclamez, je vous les livrerai. Kerpoisson retourna aux Cayes, et revint avec les noms des vingt deux infortunés qui lui furent livrés. Il les jeta liés les uns aux autres dans des canots à soupape, les dépouilla et les noya.

Nérette à Aquin se glorifiait des lettres de félicitations qu'il recevait de Rochambeau, et prétendait qu'il serait un jour présenté à

Bonaparte. Il avait l'espoir de vivre dans l'opulence à Paris. Il fit fusiller sur la place d'Aquin un jeune homme de couleur, Hérard Charlemagne, parce que celui ci avait dit à un blanc qui le menaçait de le faire flageller que son règne finirait bientôt.

Par la trahison de Bellegarde Baudouin, les indigènes de Bellerivière se trouvèrent momentanément sans chef. Ils mirent à leur tête un de leurs compagnons d'armes, Léveillé, officier noir. Nérette partit d'Aquin, et vint attaquer la position qu'ils occupaient. Il fut complètement battu. Il accusa Bellegarde Baudouin d'être d'intelligence avec les insurgés et voulut le faire arrêter. Baudouin prit la fuite et vint rejoindre ses anciens compagnons qui lui pardonnèrent sa trahison et l'admirent encore dans leurs rangs. Léveillé alla camper sur l'habitation Olivier, près du pont de Miragoâne. Il fit ensuite une excursion dans les hauteurs du Rochelois, et revint à Olivier à la tête de nombreux cultivateurs qu'il avait recrutés. Il marcha contre les français et les battit sur l'habitation Ste-Croix, au Rochelois. Mais pendant qu'il retournait à son quartier général, il fut assailli sur l'habitation Lorquette par le commmandant Ferboce, homme de couleur. Un combat opiniâtre s'engagea. Ferboce, vaincu, rentra à Aquin, grièvement blessé. Les français l'accusèrent de les avoir trahis. Il fut arraché à son lit de douleur et jeté dans les flots qui devinrent sa sépulture. Ferboce était un ancien officier de l'armée de Toussaint Louverture, pendant la guerre civile; il commandait à Jérémie un bataillon de la 4.e coloniale, lors de l'arrivée de l'expédition française.

Gérin, ancien chef de bataillon dans les troupes de Rigaud, pendant la guerre civile, qui venait d'échapper à la mort, à l'Anse à-Veau, vint à la tête d'une troupe d'indigènes la plupart propriétaires, grossir les bandes de Léveillé. Après la chute de Rigaud, Dessalines, admirant le courage qu'il démontrait en marchant au supplice, l'avait sauvé du massacre.

A la même époque, le quartier du Mirebalais, au milieu de la conflagration générale, jouissait d'une parfaite tranquillité. Le colonel Paul Lafrance, noir, officier tout dévoué à la France, y commandait. Les habitans de cet arrondissement avaient tellement souffert, sous Toussaint Louverture, qu'ils craignaient, en se soulevant, quoique le régime français fût très cruel, de tomber sous une administration encore plus sanglante. Le Mirebalais, position fortifiée par la nature, protégeait la plaine du Cul de-Sac contre les agressions des indépendans de l'Artibonite, et entretenait les communications du Port-Républicain avec l'ancienne partie espagnole. Le colonel Paul Lafrance avait sous ses ordres un bataillon de troupes polonaises, la garde nationale noire et jaune du canton, ainsi que la gendarmerie que commandait le chef d'escadron David Troy, l'officier le plus intrépide de la garnison. David Troy, était un noir, ancien officier de Rigaud, ennemi acharné de Dessalines et très attaché au

parti français. Paul Lafrance faisait fréquemment des excursions dans les quartiers que possédaient les indépendans. Accompagné de David Troy, il dirigea une de ses colonnes sur l'habitation Ballemet, pour enlever les denrées qui y étaient emmagasinées. Dessalines avait établi, dans le canton de la Petite Montagne, un camp, sous les ordres de Guillaume Fontaine. Celui ci poussa une reconnaissance jusqu'à Ballemet, et se retira après avoir fait sur les français une décharge meurtrière de mousqueterie. Paul Lafrance marcha sur la Petite Montagne, malgré les conseils de David Troy qui l'exhortait à attendre l'arrivée de la cavalerie. Il rencontra les indépendans au Gros Collet, les attaqua et fut complètement battu. Il fut tué dans la déroute par un soldat nommé Maquiacat qui lui trancha la tête. Cette tête, mise dans un sac, fut envoyée à Dessalines qui était à l'Artibonite.

David Troy rentra au Mirebalais dont il prit le commandement.

A la même époque, pendant que Rochambeau déployait tous ses efforts pour reprendre les villes du littoral que Leclerc avait été contraint d'abandonner, Dessalines se résolut à utiliser l'influence dont jouissaient dans le Sud les officiers de la 13.e, en portant la guerre dans ce département: la 13.e avait été formée des débris des troupes de Rigaud, après la guerre civile. Le général en chef fit appeler le colonel Geffrard, un des officiers les plus brillans de l'ancienne armée de Rigaud, lui confia le commandement de la 13.e, et lui annonça qu'il allait l'envoyer dans le Sud. Il lui remit un paquet avec ordre de ne l'ouvrir qu'après s'être emparé d'un des ports de mer du département du Sud. Il lui donna pour instructions d'employer son influence ainsi que celle des officiers de la 13.e, particulièrement de Jean Louis François, de Moreau ou Coco Herne, de Papailler, de Francisque, à gagner à la cause de l'indépendance les anciens partisans de Rigaud, qui, depuis la guerre civile, avaient en horreur le nom de Dessalines. Il ordonna à Pétion d'accompagner Geffrard aussi loin qu'il le pourrait, de soulever la plaine du Cul de Sac en la traversant, et d'arracher Cangé au parti de Lamour Dérance. Pétion partit de la Petite Rivière avec une division composée d'un bataillon de la 7.e, commandé par Marinier, de toute la 10.e demi-brigade, sous les ordres de Jean Philippe Daut, et de la 13.e, sous les ordres de Geffrard. Ces troupes, fournissant une force de 3,500 hommes, traversèrent Plassac, Belbédé, Rodillon et la Coupe Mardi Gras, s'acheminant sur le Mirebalais ou le bourg St-Louis. Elles s'arrêtèrent dans la gorge de la Tumbe. Pétion, pour s'ouvrir un passage dans la plaine du Cul de Sac, se détermina à enlever le Mirebalais. Il fallait d'abord s'emparer des forts de la Crête et David qui couvraient ce bourg. Il divisa son armée en trois colonnes; celle de droite, composée de la 13.e, fut confiée à Geffrard; celle de gau-

che, composée de la 10.e, fut confiée à Jean Philippe Daut, et celle du centre, formée d'un bataillon de la 7.e, demeura sous les ordres du général Pétion. Geffrard s'empara sans coup férir du fort David, et Jn. Philippe Daut enleva le fort de la Crête, après un combat sanglant. Les troupes françaises se replièrent sur le bourg St Louis que le commandant David Troy se disposait à défendre jusqu'à la dernière extrémité. Pétion, maître des points qui dominaient le bourg, résolut, avant de lui donner assaut, de tenter la voie des négociations. Il envoya en parlementaire auprès de David Troy, Francisque, un des capitaines de la 13e. David Troy réunit les officiers de la garnison, et leur fit connaître que Pétion leur proposait de se ranger sous le drapeau de l'indépendance. Dadé, homme de couleur, et Plonzac, blanc, administrateur, repoussèrent avec indignation cette proposition. David Troy, de son côté, déclara qu'il ne se soumettrait jamais à Dessalines qui, pendant la guerre du Sud, avait été l'exécuteur des ordres scélérats de Toussaint. Cependant Dessalines, éludant sans cesse les ordres de Toussaint, avait sauvé, autant qu'il avait été en son pouvoir, un grand nombre de noirs et d'hommes de couleur rigaudins. Le capitaine Francisque sortit du Mirebalais, retourna au camp des indépendans, et apporta à Pétion la réponse de David Troy. Celui-ci vint s'établir au morne Conil près du fort David. Il divisa ses troupes en trois colonnes; il confia celle de droite au capitaine Bourré, celle de gauche au capitaine Dadé, et prit lui-même le commandement de la troisième. Il marcha audacieusement contre Pétion à huit heures du matin. Le capitaine Bouré assaillit le fort David, et fut repoussé avec perte; ses soldats l'emportèrent grièvement blessé; il avait perdu un officier distingué, Désermine, homme de couleur. Dadé, qui avait attaqué le fort de la Crête, se retira atteint d'une balle. David Troy fut contraint de battre en retraite et de rentrer au bourg St-Louis. Mais excité par un homme de couleur, Belair Lamarre qui venait de perdre son frère Désermine, il se résolut à attaquer de nouveau le général Pétion. Il envoya demander des renforts à l'adjudant commandant Luthier, officier européen, qui s'était rendu de Banica à Lescahobes. Luthier s'avança au secours du Mirebalais jusqu'à la rivière le Fer à-cheval. Pendant que Pétion envoyait 300 hommes au devant de Luthier, David Troy sortit de St Louis, et attaqua les indépendans. Il fut encore complètement battu, et vit tomber à ses côtés Bélair Lamarre. L'adjudant commandant Luthier, de son côté, vigoureusement attaqué par les indigènes fut culbuté et mis en pleine déroute. Il traversa les mornes du Tonnère, ceux de Lescahobes et ne s'arrêta qu'à Hinche. Pétion demeura maître du champ de bataille; l'ennemi avait compté plus de cent hommes tués. De nombreux paquets de cartouches tombèrent au pouvoir des indépendans. Les indigènes

le plus souvent privés de munitions ne s'en procuraient que lorsqu'ils en prenaient sur l'ennemi. C'était beaucoup quand un de nos soldats avait dans sa giberne ou sa besace trois cartouches. Pétion, quoique vainqueur, avait été frappé de la résistance opiniâtre de David Troy. Pensant qu'il ne pourrait pas forcer le passage, il ordonna la contre-marche, et reprit le chemin de la Petite-Rivière de l'Artibonite. Il avait déjà traversé l'habitation Despinville, quand il aperçut un nommé Costille qui s'avançait vers lui, portant un drapeau blanc au bout d'une pique, et à la tête d'un détachement de noirs et d'hommes de couleur du Mirebalais. Costille qui venait d abandonner les français lui apprit que David Troy avait évacué le Mirebalais sur Lescahobes dans la partie de l'Est. Les indigènes revinrent sur leurs pas, et entrèrent sans coup-férir à St Louis. L'église du bourg était rempli de malades et de blessés qui furent dépouillés. Pétion bivouaqua dans la savane La Roue.

Dans les premiers jours de décembre, il s'achemina vers la plaine du Cul de-Sac, en passant par le quartier des Grands-Bois. Jean Philippe Daut était à l'avant-garde avec la 10.e, Geffrard au centre avec la 13.e, et Marinier à l'arrière-garde avec là 7.e. Les indigènes bivaquèrent au Trou d'Eau sur l'habitation Cotineau. Pétion atteignit ensuite Thaumazeau, habitation de la haute plaine du Cul-de-Sac. Il y avait un poste français que le capitaine Benjamin Noël, noir, de la 10.e, enleva. Les indigènes continuant leur marche à travers la plaine, couverte de blockaus ennemis, parvinrent à Lamardelle où ils firent halte, exerçant la plus grande vigilance, se voyant entourés de forces imposantes. Un détachement français, sorti de la Croix des-Bouquets, vint faire une reconnaissance jusqu'à la barrière de l'habitation. Pétion se retira à Jonc d'où il envoya le capitaine Benjamin Noël en reconnaissance jusqu'à Duval. Benjamin assailli par la cavalerie de la Croix des Bouquets, commandée par St. James, revint à Jonc dans le plus grand désordre. Le général Pétion se détermina néanmoins à enlever la Croix-des Bouquets, voyant les cultivateurs du Cul de Sac ne pas s'armer pour les français, et se livrer à leurs travaux ordinaires, malgré le tocsin que faisaient sonner les blancs sur toutes les habitations. Il vint s'établir à Pierroux.

La ville du Port-Républicain qui n'est éloignée de la Croix-des-Bouquets que de trois lieues, avait appris la présence des indépendans dans la plaine. Le Cul de-Sac était encore presque en entier sous la domination française. Lamour Dérance n'y avait qu'un seul camp sur l'habitation Frère. Pour n'être pas inquiété par les indigènes de ce camp en lesquels il n'avait nulle confiance, Pétion envoya auprès d'eux Jean Philippe Daut, à la tête d'un faible détachement de la 10.e, avec mission de leur annoncer qu'il se disposait à reconnaître l'autorité de Lamour Dérance: il ne faisait cette dé-

marche que pour éviter un choc dont les français seuls eussent profité. Mais il épiait l'occasion d'arrêter ce chef de bandes qui méconnaissait l'autorité de Dessalines.

Il y avait sur l'habitation Bédette dans la plaine un corps d'observation fort de 200 cavaliers. Un bataillon de la 86.e européenne de 500 hommes, et un escadron de gendarmes de 160 hommes occupaient le bourg de la Croix-des Bouquets dont le commandement appartenait à l'adjudant général Gilbert Néraud. Les troupes françaises de la Croix des Bouquets arrivèrent à Pierroux à 8 heures du matin du 9 Décembre. Gilbert Néraud attaqua, par une vive fusillade, le général Pétion. Les indigènes quoique surpris, prirent leur ligne de bataille sous le feu de l'ennemi. Geffrard, Marinier, Jean Louis François soutinrent sur toute la ligne le choc des français; ils les contraignirent même à perdre du terrain. Gilbert Néraud commanda à sa cavalerie de charger ; mais elle ne put rompre le carré que formèrent les 7.e, 10.e et 13.e demi-brigades. La 86.e quoiqu'elle eut déployé une brillante valeur battit en retraite, protégée par la cavalerie. Pétion, profitant des avantages de sa victoire, s'élança à la poursuite des français. Ceux ci honteux de leur retraite firent volte face et recommencèrent le combat. Jn. Philippe Daut avait reçu l'ordre de Pétion d'abandonner le camp Frère et d'accourir à Pierroux. Mais il ne s'ébranla pas craignant d'être assailli par derrière par les gens de Lamour Dérance qui manifestaient des dispositions hostiles. En même temps arrivaient aux français des renforts que Néraud avait demandés au général Fressinet qui commandait au Port Républicain. Quatre vingts dragons, quatre pièces d'artillerie légère et 500 hommes de belles troupes européennes se présentèrent sur le champ de bataille. Le combat devint plus vif et plus meurtrier. Néraud se précipita sur les indigènes avec une nouvelle fureur. Les indigènes foudroyés par la mitraille se retranchèrent dans la grande case de Pierroux. Gilbert Néraud fit pointer contre eux les quatre pièces de canon; leurs cartouches étaient épuisées, la mitraille les écrasait; ils furent obligés d'abandonner la grande case. Alors la cavalerie française les chargea avec impétuosité et les mit en pleine déroute. Ils eussent été sabrés jusqu'au dernier, s'ils ne s'étaient précipités dans de vastes champs de cadasses qui s'étendaient derrière l'habitation Pierroux. Les européens, ne pouvant pénétrer au-travers de ces épines hautes et dangereuses, cessèrent de les poursuivre. Pétion atteignit l'habitation Jonc où Jean Philippe Daut vint le joindre. Les dragons nationaux noirs et de couleur qui servaient dans les rangs français, rompus aux fatigues du pays, vinrent de nouveau charger les indigènes. Un jeune officier blanc était sur le point de sabrer le général Pétion, quand il suspendit ses coups en le reconnaissant: il lui donna le temps de gagner du terrain. Cependant le général indigène eût succombé si le capitaine Benjamin Noël, entouré de

quelques grenadiers de la 10.e et de la 13.e n'avait fait volte face et n'avait arrêté quelques instans les dragons ennemis par plusieurs coups de fusil. Les cavaliers nationaux se précipitèrent avec fureur sur cette poignée de braves, passèrent sur eux, et l'un d'eux, le jeune Hoche Vilbon, homme de couleur, enleva un des drapeaux de la 13.e.

Pétion ne put rallier les fuyards qu'au pied des mornes qui terminent la plaine. Il gravit la montagne qui conduit à la Coupe, position fortifiée par la nature, à deux lieues Est du Port-Républicain. Il y rencontra Caradeux, noir, et Germain frère chefs de bandes, à la tête des débris de la 11e demi-brigade; il fraternisa avec eux. Il y vit quelques jours après Lamour Dérance auquel il proposa une entrevue dans la plaine de Léogane. Continuant sa marche, il atteignit l'habitation Grenier d'où il pénétra dans les gorges de la Rivière Froide, suivant les sentiers qui débouchent dans la grande route du Port Républicain à Léogane. Beaucoup de soldats indigènes qui avaient perdu leurs fusils à Pierroux étaient armés de piques. C'était au milieu de Décembre.

Par la victoire de Pierroux l'adjudant général Gilbert Neraud sauva momentanément la plaine du Cul de Sac. Le commandant Viet, officier blanc, était arrivé sur le champ de bataille après le combat. Il alla camper à Bédette d'où il était sorti, et le bataillon de la 86e de ligne rentra au bourg. Cette victoire qui chassait des environs du Port-Républicain le général Pétion déconcerta une foule de jeunes gens indigènes qui avaient conçu le projet de se jeter dans le parti des indépendans. Le général Brunet qui commandait les départements de l'Ouest et du Sud, profitant de la terreur que la défaite de Pierroux avait répandue parmi les insurgés, se résolut à balayer l'ennemi dans la plaine et les mornes qui avoisinent le Port-Républicain. Il ordonna au général Fressinet de faire une incursion dans les campagnes. Le 25 Frimaire (16 Décembre) une colonne de 1500 hommes d'infanterie sortit du Port Républicain. Après plusieurs combats contre Germain frère et Caradeux, Fressinet enleva le camp retranché de Frère, ensuite celui de la Coupe. Il s'empara d'un autre camp établi plus haut à la source dont les eaux arrosent la Coupe. Il occupa ensuite Marie Bernard. Les insurgés du camp Bussi commandés par Frontiche et Adam abandonnèrent leur position à son approche. Après deux jours de marche et de combat, Fressinet rentra au Port Républicain. L'adjudant-général Luthier, apprenant la défaite du général Pétion à Pierroux partit de Hinche avec 200 hommes indigènes-espagnols et marcha sur le Mirebalais dont il s'empara. David Troy revint de Lescahobes à St. Louis, et réoccupa le canton des Grands-Bois que les français avaient abandonné.

La magnifique plaine du Cul-de Sac dont les habitations étaient encore florissantes, était presque, dans toute son étendue, au pou-

voir des français. Traversée par les eaux rapides de la Grande-Rivière qui roulent de l'est à l'ouest, elle était occupée par des troupes européennes, cantonnées au nord et au sud du fleuve. Les postes français se prolongeaient vers le nord jusqu'au pont de Sibert; et le poste le plus important, au sud ouest, était établi sur l'habitation Drouillard, à une lieue du Port Républicain. Au centre de la plaine, à la Croix des Bouquets, bourg alors admirablement fortifié, étaient réunies des forces imposantes.

Lamour Dérance avait laissé Pétion s'acheminant vers Léogane au-travers des gorges de la Rivière-Froide. Il s'était transporté à Darbonne, où il avait son quartier général, dans la plaine de Léogane. Le général Cangé, son premier lieutenant, occupait Sarrebousse. Les indigènes avaient des camps retranchés à Cassagne, à Petit et à Dampuce. Le chef de bataillon Laucoste qui commandait à Léogane avait établi à Bineau un poste que commandait le capitaine Barthélemy, noir; et le fort Ça-Ira était sous les ordres du capitaine Banglo, noir, jusqu'alors attaché au parti français. La principale force sur laquelle s'appuyait Laucoste était composée de jeunes gens noirs et de couleur. Mais la plupart de ces jeunes gens passèrent, pendant une nuit, dans les rangs des indépendans. Cangé vit arriver à Sarrebousse les Marion, les Mimi Bode, les Heurtelou, les deux frères Brisson, hommes de couleur, et Colin, noir. Lamour Dérance nomma aussitôt Marion adjudant-général, et Mimi Bode, colonel. Il se résolut à attaquer Léogane. Dans la nuit qui suivit, 23 Frimaire (14 Décembre), les indigènes enlevèrent le poste Bineau; Mimi Bode prit sans coup férir le fort Ça-Ira que lui livra le capitaine Banglo. La ville dont les communications furent interceptées avec la mer se trouva étroitement cernée.

En même temps, le général Pétion atteignait l'habitation Bongard qu'occupait Métellus. Celui ci, quoiqu'il reconnût l'autorité de Lamour Dérance, donna passage à Pétion qui descendit au morne-à-Bateau, dans le chemin du Port Républicain à Léogane. Quand les troupes indigènes arrivèrent dans la plaine de Léogane, Pétion se transporta aussitôt à Darbonne auprès de Lamour Dérance, avec lequel il eut un long entretien. Mais il le quitta sans avoir pu le déterminer à se soumettre à l'autorité de Dessalines. Il se rendit ensuite à Sarrebousse auprès du général Cangé, qui l'acceuillit froidement. Néanmoins Pétion lui fit facilement comprendre combien il était important que les indigènes fussent étroitement unis et qu'ils fussent soumis à une seule autorité. Cangé qui avait été son compagnon d'armes, pendant la guerre civile contre Toussaint, le connaissait assez pour savoir qu'il n'eût pas embrassé le parti de Dessalines, s'il n'avait pas été convaincu qu'il fallait, pour le triomphe des armes indigènes, que celui-ci eût le commandement en chef. Du reste, Dessalines était l'officier-général qui exerçait le plus d'ac-

tion sur les masses; et comme homme de guerre, c'était le plus capable de nos généraux. Cangé fraternisa avec Pétion qui le dompta par l'ascendant de son génie conciliateur. Dès ce moment, il embrassa secrètement le parti de Dessalines et travailla à la chute de Lamour Dérance.

Gérin apprenant que Geffrard, son ancien colonel, pendant la guerre civile, était dans la plaine de Léogane, laissa Léveillé dans les hauteurs du Petit Goâve, et vint le joindre, accompagné d'une centaine de citoyens du Sud. La rencontre de ces hommes, qui s'étaient perdus de vue depuis la chute de Rigaud, fut pour eux, une véritable fête. Pétion fit fortifier le camp Petit, et ordonna à Geffrard d'occuper le fort Ça-Ira avec la 13e. Il y avait dans la rade de Léogane une goëlette commandée par un indigène noir, Lafleur qui tenait encore pour les français. Elle jeta plusieurs boulets dans le fort Ça Ira; elle s'approcha même assez près de la fortification pour tirer à mitraille sur les indigènes qui l'occupaient. Geffrard eut le bras fracassé d'un coup de mitraille; il fut aussitôt transporté à Sarrebousse. Gérin qui prit le commandement du fort, y laissa Sanglaou, et alla s'établir au Grand Bassin entre le camp Petit et le fort Ça Ira, dans l'endroit où les français pouvaient opérer le plus facilement un débarquement.

Lors de la prise du fort Ça Ira, les français qui avaient échappé au massacre s'étaient jetés dans les barges de la rade, s'étaient rendus au Port Républicain et y avaient annoncé l'arrivée de Pétion dans la plaine de Léogane. Le général Brunet ordonna aussitôt qu'on envoyât une expédition au secours de Léogane. Dans la nuit du 30 Frimaire (21 décembre), la frégate la *Franchise*, le brick le *Lodi*, les goëlettes le *Tricolore* et la *Nanine*, chargés de troupes européennes et de gardes nationaux, partirent du Port Républicain. A la pointe du jour, l'escadre commandée par le capitaine de vaisseau Jurrien, parvenue dans la rade de Léogane, s'embossa contre le fort Ça Ira. Elle commença un feu vif et régulier, pendant que les troupes françaises débarquaient à l'Acul, anse non loin du fort. En même temps la garnison de la ville, sous les ordres de Laucoste, fit une sortie contre Sanglaou et Gérin, par le chemin qui conduit au rivage de la mer. Il y eut tant d'intelligence et de concert dans les manœuvres des troupes françaises, que les indigènes, assaillis en tête et en queue, furent culbutés de toutes parts. Sanglaou fut chassé du fort Ça Ira, et poursuivi par un bataillon de soldats de marine et plusieurs compagnies de la 86e. Les indigènes talonnés par l'ennemi ne purent s'arrêter au camp Petit, quoique Gérin eût déployé une brillante valeur pour les y rallier. Le général Pétion s'avança alors sur le champ de bataille, à la tête d'un bataillon de gardes nationaux commandés par un officier noir, Isidore, rallia les soldats de la 13.e, et rétablit le

combat. Energiquement secondé par les chefs de bataillon Jn Louis François et Moreau, il divisa la colonne française en deux parts : l'une fut refoulée dans la place ; l'autre, culbutée dans les marais de l'habitation Petit, périt en entier sous la fusillade.

Après cette affaire, Cangé se retrancha au camp Petit, et Geffrard partit pour le Sud avec la 13e qu'il avait recrutée d'un grand nombre de jeunes gens de Léogane. Il allait porter la guerre dans le sein de ce département ; et il avait pour instructions d'user de toute son influence pour en réunir les habitans indigènes sous l'autorité de Dessalines.

Pendant le débarquement opéré par les français, le 21 Décembre, la plupart des femmes de Léogane avaient fui cette ville, et s'étaient retirées à Sarrebousse sous la protection de Cangé. Cette habitation, depuis le commencement de l'insurrection, ressemblait à une petite ville. Il y avait une chapelle où une dame nommé Guillaume chantait chaque jour des cantiques, et enseignait aux enfans les préceptes de la religion. Il y avait un marché abondant où se réunissaient les cultivateurs des mornes et de la plaine. On y exécutait le dimanche toutes sortes de danses africaines.

Pétion, ayant conduit Geffrard au delà de Léogane, avait rempli sa mission. Quoiqu'il n'eût pu porter Lamour Dérance à se soumettre à l'autorité de Dessalines, son contact avec les gens de Léogane avait ébranlé la puissance de leur chef. Il avait secrètement gagné au parti de Dessalines Cangé, Sanglaou, Mimi Bode. Il partit de Sarrebousse pour retourner à la Petite Rivière de l'Artibonite. Il traversa les montagnes de Léogane et arriva à la Coupe d'où il descendit dans la plaine du Cul de Sac avec les 7.e et 10.e demi-brigades. Il passa près de l'habitation Drouillard, prit le chemin de l'Arcahaie, et atteignit la Source Puante, position qu'occupait le commandant Louis Lerebours, officier de Larose. Pétion fit faire halte à sa colonne. Louis Lerebours, avant de lui donner passage, avertit Larose de son arrivée. Celui ci envoya aussitôt au devant de lui un escadron qui l'accompagna jusqu'à l'Arcahaie. La 7e et la 10e commandées par Marinier et Jean Philippe-Daut, se rangèrent en bataille sur la place d'armes. Alors Pétion annonça à Larose qu'il avait reçu l'ordre de Dessalines d'occuper le bourg. A ces mots, Larose, qui l'avait reçu avec fraternité, se montra vivement indigné. Il déclara qu'il ne se soumettrait jamais à Dessalines qu'il accusa de s'être baigné dans le sang de ses frères, d'avoir trahi le gouverneur Toussaint Louverture son bienfaiteur, d'avoir fait exécuter Charles Bélair, pour satisfaire son ambition. Dessalines vous trompe, dit il à Pétion. Que d'infortunés n'a-t-il pas sacrifiés après la chute de Rigaud; si alors vous aviez été ici, à l'Arcahaie, vous auriez une idée de sa férocité.—Vous êtes dans l'erreur, répondit Pétion ; Dessalines, comme nous tous, a été égaré par les blancs ; des circons-

tances malheureuses l'ont porté, contre sa volonté, à exercer les rigueurs dont vous vous plaignez; ces rigueurs n'ont pas été exercées sur vous, car alors vous serviez sous ses ordres; néanmoins que de partisans de Rigaud n'a t-il pas sauvés. — Larose répondit qu'il ne s'était jamais soumis aux français, même après l'arrestation de Toussaint; qu'il avait mieux aimé vivre dans les bois comme une bête fauve; qu'il ne voulait pas être commandé par ceux qui avaient combattu dans les rangs des blancs. Dès son arrivée à la Source Puante Pétion avait commencé à gagner les soldats de Larose en faveur de Dessalines. Déjà il voyait dans les regards des gens de l'Arcahaie leurs sympathies pour le général en chef. Il dit à Larose que Dessalines n'avait aucune vengeance à exercer contre lui; qu'il aimait son courage, son patriotisme, qu'il savait qu'il avait toujours été bon républicain, qu'il avait combattu avec acharnement les français; qu'il ne pouvait lui reprocher que la mort de Lamartinière, le principal héros de la Crète-à-Pierrot. Larose bouillant de rage, lui demanda pourquoi Dessalines ne reprochait-il pas la mort de Lamartinière à Jean Charles Courjol qu'il avait cependant favorablement accueilli. Il déclara à Pétion qu'il l'estimait; mais que s'il ne sortait pas du bourg sur le champ, beaucoup de sang serait versé. Il fit aussitôt battre la générale; ses troupes dont le chiffre s'élevait à près de 3000 hommes prirent les armes, et deux pièces de canon furent braquées contre les 7e et 10e. Marinier et Jean Philippe Daut demandaient à Pétion à commencer le feu; mais celui-ci, certain que Larose ne tarderait pas à être abandonné de ses gens, évita un combat qui eut aigri contre Dessalines des hommes, déjà disposés en sa faveur. Obtempérant à la sommation de Larose, il sortit du bourg avec ses quatre bataillons. Larose le fit suivre par sa cavalerie, sous les ordres du chef d'escadron Bastien, jusqu'à la digue des Matheux. Pétion ne s'arrêta qu'à Dubourg, d'où il se transporta à l'Artibonite auprès de Dessalines. Il rendit compte au général en chef de son expédition jusqu'à Léogane, de son retour et de la conduite que venait de tenir Larose. Dessalines jura de punir Larose d'une manière éclatante aussitôt qu'il eût établi un peu d'ordre dans le Nord où Sans-Souci et Petit Noël Prière continuaient à méconnaître son autorité. Voulant faire de la plaine de l'Artibonite son dernier retranchement contre le français, si finalement le sort des armes lui était contraire, il ordonna à Pétion, officier d'artillerie et du génie, de faire travailler aux fortifications de Marchand, habitation près du fleuve l'Artibonite qu'il voulait, dès cette époque, transformer en une ville. Il donna lui même le plan des fortifications qui aujourd'hui attestent son génie guerrier. Là s'élèvent le fort Innocent qui porte le nom d'un de ses fils, le fort de la Source, le fort Culbutez, le fort de la Fin du Monde.

Voulant détruire le parti de Sans Souci, avant de rien entreprendre, dans l'Ouest, contre Larose et Lamour Derance, Dessalines partit

de la Petite Rivière de l'Artibonite pour le Nord, au commencement de Janvier 1803, avec une compagnie de dragons. Il se rendit d'abord au Port de Paix qu'occupait Capoix. Il y trouva la 9.e qui avait été réorganisée, parfaitement disciplinée. Il réunit en ville les cultivateurs du quartier, et nomma Capoix, ancien chef d'escadron de l'état major de Leclerc, général de brigade, commandant de la ligne qui s'étend de St. Louis du Nord au Môle St. Nicolas. La 9e était de trois bataillons de 1000 hommes chacun, commandés par Jacques Louis, Nicolas Louis et Bauvoir, tous les trois noirs; Pourcely, homme de couleur, en était le colonel. Capoix faisait alors fortifier la ville; en même temps il contraignait au travail des champs toutes les cultivatrices et une partie de ses troupes. Il venait de donner à la 9.e un quatrième bataillon composé des jeunes gens du Borgne. Cette demi brigade se trouva forte de 4000 hommes disciplinés et bien équipés. Les indigènes, en s'emparant de la ville, en avaient trouvé les arsenaux remplis d'armes, de munitions et d'habillemens de troupes. Dessalines partit du Port de Paix et parcourut divers quartiers du Nord. Ses émissaires avaient fini par gagner à son parti la majorité de la population de ce département; et Petit Noël Prière et Sans Souci s'étaient vus contraints de céder au torrent en feignant de se soumettre à son autorité. Il confia au général Romain le poste du Carrefour Machoquet, au général Yayou, le commandement de la Grande-Rivière, à Christophe celui du Dondon, à Clervaux celui de la Marmelade. Il pouvait compter sur Yayou et Romain, quoiqu'ils fussent des anciens lieutenans de Sans-Souci. Après avoir ordonné à Christophe de s'efforcer de faire disparaître ce dernier, il se rendit aux Gonaïves.

La présence de Christophe au Dondon excita le mécontentement de toute la population de ce quartier. Les montagnards ne voulaient pas être commandés par un homme qui, sous les ordres des français, les avait affreusement traqués. Ils se soulevèrent contre lui et l'obligèrent à se replier sur la Marmelade auprès de Clervaux. Celui-ci l'aida à reprendre sa position. Peu de jours après il fut de nouveau chassé du Dondon. Dessalines, aussitôt qu'il apprit ces évènemens, partit des Gonaïves et se transporta au Dondon, suivi seulement de quelques compagnies de dragons. Il en réunit tous les habitans, et leur dit que s'ils voulaient toujours faire revivre leurs anciennes querelles, il faudrait renoncer à la détermination qu'ils avaient prise de se rendre indépendans; que l'union seule pouvait leur donner la puissance de chasser les français, que les blancs, en les armant les uns contre les autres, les avaient rendus les instrumens de leurs vengeances; qu'il n'était pas un d'entre eux qui n'eût à se reprocher quelque tort envers ses frères; que l'ordre était du reste rétabli parmi eux; qu'il était général en chef, qu'on lui devait obéissance, qu'il avait investi Christophe de sa confiance, et qu'il n'appartenait

pas aux inférieurs de juger leurs supérieurs, qu'il fallait oublier le passé, et diriger contre les blancs toute leur énergie. Dessalines, connaissant l'esprit organisateur de Christophe, voulait à tout prix, le maintenir dans le commandement d'une partie du Nord. Il fit cependant une concession aux habitans du Dondon en envoyant Christophe à Milot avec le commandement d'un cordon qui s'étendait des limites de la commune de la Marmelade à celles du quartier du Fort Liberté. Il visita Toussaint Brave dans la plaine du Fort Liberté, et le maintint dans son commandement qui s'étendait jusqu'au delà de Laxavon. Il nomma ensuite Petit Noël Prière colonel, et lui confia le commandement de la place du Dondon, sous les ordres du général Paul Louverture qui en commandait l'arrondissement. Avant de retourner à la Petite Rivière de l'Artibonite, il alla visiter les retraites de Sans-Souci dans les montagnes de la Grande Rivière. Il le vit, le caressa, et le félicita de son dévouement à la liberté. Sans-Souci dompté par l'ascendant de Dessalines reconnut alors sincèrement une autorité à laquelle il ne s'était d'abord soumis que contraint par les circonstances.

Aussitôt après le départ de Dessalines du Port de-Paix, le général Capoix conçut le hardi projet d'incendier les établissements de la Tortue, après avoir traversé le canal qui sépare cette île de la grande terre.

La Tortue, florissante sous Leclerc, était devenue d'une prospérité prodigieuse sous Rochambeau.

Vis-à vis de la côte septentrionale d'Haïti, s'élèvent au sein d'une mer légèrement agitée par le souffle des vents alisés, les mornes verdoyants de l'île de la Tortue. Il est rare, dans ces parages, que les flots soulevés se brisent contre les rochers escarpés qui bordent l'île, en faisant rejaillir leur écume pétillante. La surface de l'onde se gonfle péniblement sous les efforts de la brise, et de petites vagues viennent expirer sur la plage. Là, les rayons ardens du soleil, qui énervent le navigateur, semblent communiquer à la mer cette nonchalance lascive qui règne dans toutes les régions des tropiques. C'est sur ces bords que Pauline Bonaparte s'était livrée à toutes sortes de voluptés. Des hauteurs du Port de-Paix, quand le soleil a atteint le milieu de son cours, l'observateur voit s'étendre devant lui, par un ciel pur, l'Océan Atlantique tel qu'un désert sans bornes, au sein duquel s'élève la Tortue, comme une oasis.

Sous Leclerc et sous Rochambeau, cette île habitée aujourd'hui par quelques misérables pêcheurs, présentait au voyageur un coup-d'œil pittoresque. Des orangers, entrelaçant leurs branches chargées de fruits au-dessus des sentiers qui traversaient l'île dans toutes les directions, donnaient à l'européen un ombrage odoriférant qui le protégeait contre les ardeurs d'un soleil meurtrier. L'air sain de la Tortue, l'atmosphère de l'île toujours renouvelée par la brise

rafraichissante de la mer, tout avait fait choisir ce lieu par le gouvernement pour y établir un vaste hôpital. Les français y avaient construit de magnifiques bâtimens; et autour de ces bâtimens, ils avaient élevé plusieurs milliers de cases, en enfonçant dans la terre des troncs d'arbres entrelacés de lianes fortement serrées et enduites de terre grasse. Les larges feuilles du bananier, l'écorce desséchée du palmier, les hautes tiges des roseaux du rivage, abritaient en forme de toit l'enceinte des cabanes. On y avait transporté, comme nous l'avons vu, du Cap, du Port de Paix, du Môle, du Fort Liberté, la plupart des blessés et des malades. Des prêtres célébraient l'office divin dans une chapelle construite, à grands frais, avec des briques et des planches d'acajou. Le gouvernement avait dépensé des sommes considérables pour toutes ces constructions. Des casernes logeaient une demi-brigade de soldats d'élite tant pour la police de la petite île, que pour la défendre contre les anglais, en cas d'agression. Les troupes de la garnison étaient souvent renouvelées: Rochambeau y envoyait, alternativement, les soldats respirer un air plus sain que celui des villes.

Capoix, déterminé à incendier l'hôpital de la Tortue, ordonna au commandant Vincent Louis de se préparer à y opérer une descente. La ruine de cet établissement devait enlever aux français d'immenses ressources. Vincent Louis fit construire des radeaux avec des planches liées par de fortes lianes, et s'embarqua accompagné de 150 hommes d'élite de la 9e, sous les ordres du capitaine Gardel. Il partit du Carrerouge de St. Louis du Nord, au commencement d'une nuit obscure, du 6 au 7 Janvier 1803.* Deux bateaux chargés de rameurs remorquaient les radeaux. Les indigènes, après avoir évité le Lougre le Vautour, sous les ordres du capitaine Fey, qui croisait entre le Port de Paix et St. Louis, abordèrent a l'île de la Tortue, à la Basse terre et à la pointe Palmiste. Vincent Louis se dirigea tout de suite sur l'habitation Labatut dont il s'empara sans coup-férir. Il delivra une foule d'indigènes qui y étaient enchainés, entre autres, sa mère, son fils, et Placide Lebrun. Aussitôt il renvoya deux des radeaux au Carrerouge de St. Louis du Nord où debarquèrent les prisonniers indigènes qui avaient été délivrés, ainsi que l'épouse du colonel Labatut, vieille femme blanche qui avait été surprise dans la grande case de son habitation. Capoix la traita avec humanité. Mais des scélérats la poignardèrent peu de temps après pour lui enlever ses bijoux. Vincent Louis souleva plusieurs ateliers, parcourut quelques habitations, incendiant et saccageant tout, et refoula la garnison française dans le fort de l'Hôpital. Cette fortification fut ensuite attaquée enlevée et livrée aux flammes. La plupart des malades et des habitans n'é-

* La gazette officielle de St.-Domingue publiée au Cap sous Rochambeau parle de cette expédition.

chappèrent à la mort qu'en se cachant dans les ravins, au fond des bois. A la pointe du jour, l'adjudant général Boscus qui commandait la garnison parvint à rallier les débris des troupes françaises sur l'habitation Doubaire. Il arrêta les progrès des insurgés. Vincent Louis alla se retrancher dans l'intérieur de l'île, s'efforçant d'organiser l'insurrection, et attendant le retour des radeaux pour envoyer à Capoix un riche butin. Mais dès qu'on apprendra au Cap l'incendie des établissements de la Tortue, des forces supérieures seront dirigées contre lui. Il sera chassé de la petite île, et il n'atteindra la grande terre qu'au travers des plus grands dangers.

Presque en même temps, Rochambeau faisait enlever le Port-de-Paix sur Capoix. Le 18 Nivôse an 11, (8 Janvier) le vaisseau le *Duquesne*, commandé par Quérangal, la frégate la *Sybille*, commandée par Magendie, la corvette le *Sandwich*, le brick l'*Aiguille*, la goëlette la *Sophie*, se présentèrent devant le Port-de Paix. L'escadre que Quérangal commandait en chef était chargée de la 31e demi-brigade, d'un bataillon franc de l'Ouest et de trois compagnies d'artillerie, sous les ordres du général Clausel. Les troupes, protégées par le feu des bâtimens, débarquèrent à l'Est du Petit Fort au milieu des balles que les indigènes faisaient pleuvoir sur les chaloupes qui abordaient le rivage. Les grenadiers de la 31e et du bataillon franc donnèrent assaut au Petit Fort qu'occupait Capoix en personne ; ils furent repoussés. Ralliés par l'adjudant général Ramel, ils marchèrent sous le feu de l'ennemi contre le fort Laveaux, qu'ils enlevèrent à la baïonnette. En même temps les marins de la flotte qui avaient été organisés en bataillons s'emparaient du Grand Fort. Le fort Pageot et le Petit Fort étaient encore au pouvoir des indigènes. L'adjudant-général Ramel s'élança de Laveaux contre Pageot, sous le feu le plus vif du Petit Fort. Il eut un bras fracassé d'une balle et fut repoussé. Clausel ramena la 31e à l'assaut ; il entra sans coup férir dans la fortification que les indigènes avaient abandonnée pendant qu'il ralliait les fuyards. Alors la division navale dirigea tous ses coups contre le Petit Fort que les indépendants occupaient encore. Capoix paraissait devoir être anéanti sous les boulets et la mitraille; ses canons étaient démontés, et le fort ne ripostait plus. Le chef de bataillon Aubry commandant de l'artillerie avait, de son côté, dressé, au centre de la ville, une batterie qui foudroyait les indigènes. Le chef de bataillon Daulion crut pouvoir enlever d'assaut la fortification ; il marcha contre elle ; mais ses grenadiers furent écrasés au pied des remparts. La nuit vint à se faire, et le feu cessa. Alors Capoix sortit du Petit Fort sans tirer un seul coup de fusil, perça, à la baïonnette, la ligne ennemie, et atteignit la campagne, sans être inquiété. Les français demeurés maîtres de la ville, embarquèrent aussitôt pour la Tortue leurs blessés, parmi lesquels il y avait deux officiers supérieurs Ramel et Dalivart. Clausel avait éprou-

vé des pertes considérables ; la plupart des soldats d'élite de la 31ᵉ avaient succombé. Il nomma colonel, le chef d'escadron Aubry, et décerna des fusils d'honneur à plusieurs sous-officiers de la 31ᵉ. Le capitaine de vaisseau Quérangal reçut des félicitations de Rochambeau. Clausel retourna au Cap, après avoir laissé le commandement du Port-de-Paix au chef d'escadron Daulion.

Capoix s'était retiré sur l'habitation Lavaux Lapointe, située sur le rivage de la mer, à deux lieues du Port-de-Paix. Il y établit son quartier général. Le lendemain 19 Nivôse (9 Janvier) plusieurs bâtimens vinrent le canonner. Il fit dresser une batterie sur le rivage et répondit au feu de l'ennemi par des boulets rouges. Les bâtimens se retirèrent en gagnant le canal de la Tortue.

Pendant que Dessalines retournait à la Petite Rivière de l'Artibonite, après sa tournée dans le Nord, Christophe proposa à Sans-Souci une entrevue sur l'habitation Grandpré, pour s'aider de ses lumières, prétextait-il, relativement à une organisation militaire des bandes du Nord. Sans Souci, sans défiance, se rendit à Grandpré, suivi seulement de ses principaux lieutenans. Après qu'il eut pénétré, avec les siens, dans la maison principale de l'habitation, il fut cerné par les soldats de Christophe qui l'arrêtèrent et le tuèrent à coups de baïonnette. Le colonel Jasmin et les autres officiers qui accompagnaient Sans-Souci furent aussi exécutés. Le commandant Charles Pierre seul trouva grâce devant Christophe qui l'envoya, sous les ordres de Toussaint Brave, dans les camps indigènes près du Fort-Liberté.

Pendant cet intervalle, les français obtenaient des succès à Laxavon, à Ouanaminthe, et refoulaient les indépendans au loin dans l'intérieur. Dans la nuit du 14 au 15 Janvier, le général de brigade Lacroix, à la tête d'un bataillon de la 77ᵉ, commandé par Froment, de 400 hommes d'infanterie indigène-espagnole, commandés par Tabarrès, d'un escadron, sous les ordres de Polanca, attaqua Laxavon qu'occupait Toussaint Brave avec 150 hommes. Les indigènes ne purent résister à de telles forces ; Laxavon fut enlevé à la baïonnette, et Toussaint Brave perdit 40 hommes tués. Le lendemain 16 Janvier, le général Lacroix escalada le fort de Ouanaminthe après avoir culbuté et dispersé les indépendans. Il rentra au Fort Liberté laissant le bataillon de la 77ᵉ à Laxavon, et le commandant Vaussier à Ouanaminthe.—Le général Christophe apprenant que ces deux bourgs étaient au pouvoir des français, marcha contre eux à la tête de 2000 hommes, et s'avança jusque sous les remparts de Laxavon. Le chef de bataillon Froment, à la tête de 600 hommes de la 77ᵉ et d'une nombreuse cavalerie, fit contre lui une vigoureuse sortie et le mit en pleine déroute. Christophe qui avait été blessé à la tête, pendant le combat, laissa trois cents hommes sur le champ de bataille dont dix officiers, entre autres un colonel nommé Lafleur. Le 3ᵉ bataillon de la 5ᵉ indigène perdit son drapeau. Cent-cinquante

fusils et une canne de tambour-major tombèrent au pouvoir des français. Christophe se retira à Grandpré, harcelé par quelques cultivateurs anciens partisans de Sans-Souci. Il ne pouvait se faire obéir des habitans de Dondon et de Vallière depuis l'assassinat de ce dernier.

En même temps Petit Noël Prière, voulant venger Sans-Souci, se révolta au Dondon et contre Christophe et contre Dessalines.

Tous les cultivateurs de Vallière et de Plaisance suivirent son exemple. Christophe voulut faire tête à l'orage; mais les troupes régulières qu'il avait sous ses ordres furent dispersées. Il se replia de nouveau sur la Marmelade qu'occupait Clervaux. Mais asssailli par Petit Noël, en personne, il fut contraint de battre en retraite avec Clervaux jusqu'aux Gonaïves. Le général Paul Louverture, demeuré au Dondon, avait l'espoir de ramener Petit Noël dans le devoir. Mais celui-ci lui déclara qu'il ne se soumettrait jamais à l'autorité de Dessalines qu'il appelait le général en chef des habitans de l'Artibonite. Paul Louverture, voyant que ses jours étaient menacés, prit la fuite, s'efforçant d'atteindre les Gonaïves. Mais des assassins lancés à sa poursuite, l'atteignirent non loin du Dondon, et lui tranchèrent la tête. Petit Noël fit fortifier la position qu'il occupait et se disposa à résister au général en chef.

Dès que Dessalines apprit cette nouvelle révolte, il partit de la Petite Rivière pour le Nord, résolu à déployer des forces considérables contre Petit Noël Prière, pour l'écraser d'un seul coup. Il marcha sur le Dondon en trois colonnes. La colonne de gauche passa par le Grand Boucan, derrière le Bonnet à l'Évêque, celle de droite passa par Milot, le carrefour Ménard, et celle du centre commandée par Clervaux suivit la grande route. Quand elles furent parvenues aux portes du Dondon, elles attaquèrent la place simultanément. Petit Noël Prière, resserré de toutes parts, ne put résister au choc impétueux de Dessalines. Il prit la fuite et se retira au sommet des plus hautes montagnes. Il n'en sortira qu'à l'évacuation du Cap par les français. Alors Dessalines le fera arrêter et exécuter.

Cette victoire, en anéantissant totalement cette faction désorganisatrice connue sous la dénomination de Congos, amena la soumission définitive de tous les indépendans du Nord à l'autorité de Dessalines. Elle favorisa considérablement le succès des armes indigènes en donnant plus d'unité à nos opérations. Cependant Dessalines reconnaissant combien les cultivateurs du Nord, étaient en général, hostiles à Christophe, l'envoya auprès du général Vernet aux Gonaïves où il demeurera pendant presque toute la guerre de l'indépendance. Le général Clervaux reçut l'ordre de se tenir à la Petite Rivière de l'Artibonite.

Le général en chef tourna alors ses regards vers l'Arcahaie où Larose méconnaissait son autorité, et se montrait résolu à le combattre. Il partit de l'Artibonite suivi de tous les gens de l'Ar-

cahaie qui avaient déjà abandonné Larose, et vint s'établir à la Digue des Matheux. Il était avec Pétion à la tête d'une force imposante : le général Gabart commandait en personne la 4e, Cottereau la 8e, Montauban la 7e, Joseph Jérôme le bataillon noir dit Polonais, Jean Philippe Daut la 10e. La cavalerie composée d'un escadron de dragons et d'un escadron de guides était sous les ordres de Jean Philippe Matarane et de Descotière. Larose se vit menacé de la colère 8000 hommes. Il sortit du bourg accompagné du chef d'escadron Bastien, à la tête de soixante dragons, et se rendit aux Vases où il incendia, dans sa fureur, toutes les plantations de cannes, les moulins, les guildives. Il envoya à ses troupes l'ordre de marcher contre Dessalines; mais ses soldats qui avaient été gagnés par les émissaires de Pétion ne s'ébranlèrent pas. Ils envoyèrent au contraire, auprès de Dessalines, des députés qui l'exhortèrent à venir tout de suite prendre possession du bourg, avant le retour de Larose. Dès que celui ci apprit cette démarche des gens de l'Arcahaie, il s'embarqua dans un canot avec sa famille, au commencement de la nuit, traversa le golfe du Port Républicain, débarqua à Mariani, et se refugia à Darbonne, auprès de Lamour Dérance qui l'accueillit très-favorablement. Le lendemain Dessalines entra dans le bourg, à la tête de ses troupes. Le commandant Pouillac, partisan prononcé de Larose, qui voulait qu'on résistât au général en chef, se réfugia au Boucassin suivi de Guinbart Déhaie commandant de la place. Jean Charles Courjol s'élança à leur poursuite, atteignit Guinbart Déhaie sur l'habitation Courjol et le blessa grièvement. Quant à Pouillac, il fut pris sur l'habitation Simonette, à trois lieues du bourg, dans le chemin du Port-Républicain. Il fut fusillé sur l'habitation Guiton, sans les ordres de Dessalines. On déplore le sort de ces infortunés qui avaient fait des efforts si héroïques en combattant pour la liberté; mais ils retardaient le triomphe de l'indépendance en s'isolant du système de l'unité nationale. Il fallait alors un dictateur habile et énergique, donnant, partout, une direction à nos opérations contre les français.

Dessalines réorganisa le quartier de l'Arcahaie.

Il nomma Giles Pierre colonel de la 3e, et confia un des bataillons de ce corps à Destrade celui qui avait commencé l'insurrection de l'Arcahaie contre les français. Il conserva les bataillons de Robert Guiton, de Michel Clémenti, de Jean Dugotier. Celui de Lerebours demeura campé à la Source Puante. Jean Charles Courjol, Noël Buquet, Autrou Archin furent nommés inspecteurs de culture. Il maintint le système administratif qu'avait établi Larose.

Il nomma Pétion général de division, et lui confia le commandement du département de l'Ouest. Pétion établit son quartier général à l'Arcahaie, et poussa ses avant-postes jusqu'au pont de Sibert, à quatre lieues du Port-Républicain.

Dessalines apprit, pendant qu'il était à l'Arcahaie, que le général

Quentin, profitant de son absence, était sorti de St-Marc, avait traversé l'Artibonite, avait surpris, au Carrefour Paye, un détachement de la 7.e et l'avait dispersé. Il ordonna à Gabart de se rendre à la Petite-Rivière de l'Artibonite par la grande route de St Marc, à Cotereau, par les Verrettes. Lui-même, à la tête de deux bataillons de la 7.e et d'un escadron commandé par Bastien prit la route des Matheux ; l'une des trois colonnes devait rencontrer les français. Bastien les joignit non loin de St. Marc. Il les chargea, les culbuta, et les poursuivit jusqu'aux portes de cette ville.

Pendant cet intervalle le capitaine général Rochambeau donnait ses principaux soins à l'administration, et s'efforçait de faire refleurir l'agriculture dans les quartiers encore soumis. Il rappela beaucoup de colons qui s'étaient réfugiés aux Etats Unis, et les mit en possession de leurs biens qui avaient été séquestrés lors de leur émigration. Les ressources de la colonie étaient épuisées; l'insurrection avait tout détruit, et les caisses du gouvernement étaient presque vides. Cependant Rochambeau faisait des emprunts au commerce qui effrayé de ses baïonnettes n'osait rien lui refuser. En employant des moyens comminatoires, il put trouver assez d'argent pour solder l'armée et les officiers d'administration. Il augmenta même, au milieu de ce désordre financier, les émolumens des employés de douanes. Il pensa avec raison que c'était le plus sûr moyen de mettre fin à la contrebande qui se faisait d'une manière scandaleuse. Un directeur de douane eut pour traitement annuel 9000 fr.; un contrôleur 6,200; un employé 3600, un visiteur 3600. Il ouvrit au commerce national et étranger les ports du Cap, du Port-Républicain, et de Sto. Domingo; ceux des Cayes, de Jérémie et de Jacmel ne furent ouverts qu'au commerce national. Par un arrêté du préfet colonial, Hector Daure, en date du 20 Décembre, (29 Frimaire) les bâtimens de 200 tonneaux et au dessous payèrent pour droit d'expédition une portugaise ou 44 frs.; ceux qui jaugeaient plus de 200 tonneaux, payaient un droit double. Le droit de pesage fut perçu, sur les denrées exportées par le commerce français, à raison d'un gourdin ou 1 franc 30 centimes et demi, par millier, sur les denrées exportées par le commerce étranger, à raison de deux gourdins ou 2 frans 75 centimes par millier.

Un demi gourdin ou 65 centimes 3|4 fut perçu, par boucaud, pour le droit de jaugeage, sur les liquides exportés par le commerce français; et 1 franc 37 centimes et demi ou un gourdin, par boucaud, sur les liquides exportés par le commerce étranger. Pour le droit de cubage sur les bois exportés par le commerce français, il était perçu 5 centimes par pied cube, et 10 centimes par pied cube sur les bois exportés par le commerce étranger. A l'importation, le commerce français ne paya aucun droit de pesage, de jaugeage et de cubage. Les droits d'exportation, pesage, cubage

et jaugeage furent affectés au traitement des employés de douanes. Par un arrêté du 22 Frimaire an 11, (13 Décembre 1802) Rochambeau avait ranimé le zèle des employés militaires qui jusqu'alors étaient demeurés à leurs postes et supportaient avec résignation les fatigues de la guerre. Il avait déclaré, attendu que la plupart des employés de l'administration militaire qui avaient été enlevés par la peste, avaient péri victimes de leur activité, de leur dévouement, et même de leur mépris de la mort pendant les combats, que les veuves de ces employés jouiraient de l'indemnité accordée aux veuves des militaires enlevés par la maladie, par l'ordre de l'armée du 16 Praïrial an 10; les veuves des employés militaires qui viendraient à succomber devaient avoir droit à la même indemnité. L'ordonnateur en chef fut autorisé à leur faire payer trois mois du traitement de leurs maris, à titre de gratification, ou à leur assurer leur retour en France sur des bâtimens de l'Etat.

Quoique la colonie fût de toutes parts ravagée, les municipalités ne négligeaient pas l'exercice de leurs attributions. Les fontaines, les rues, les promenades publiques étaient parfaitement entretenues; le soir, des reverbères donnaient aux habitants une lumière éclatante. Les municipalités avaient à leur charge les frais de bureau du commandant de place, le traitement des chefs de la garde nationale et les dépenses y relatives, d'après l'ordre du capitaine-général; les frais de police, le salaire des agens de la police; les frais pour l'entretien de la commune sous les rapports de la propreté et de la salubrité, de la conduite des eaux, de la restauration des fontaines, quais, cales, promenades publiques, et les appointemens du Voyer; le loyer de la maison commune, les dépenses du culte, le traitement et le logement de ses ministres; les hôpitaux civils; les frais de bureau du conseil des notables, le traitement du trésorier de la commune. Pour acquitter ces dépenses, des contributions communales furent établies, sur les loyers de maison, les denrées produites dans l'arrondissement à leur sortie, sur celles qui y étaient consommées, à leur entrée; sur les divers genres d'industrie et de commerce, par l'établissement des patentes, sur les places et barraques des marchés, sur les voitures et chevaux de luxe.

Le capitaine-général fit publier dans toute la colonie un Arrêté des consuls de la République, en date du 30 Vendémiaire an 11. Cet Arrêté ébranla la fidélité des indigènes encore attachés à la France. Il leur fut démontré qu'on ne se servait d'eux que parce qu'on avait encore besoin de leur courage pour combattre les indépendans, mais qu'aussitôt qu'on pourrait se passer de leurs services, ils n'en seraient pas moins considérés comme rebelles. L'Arrêté, qui avait un effet rétroactif, était ainsi conçu:

Art. 1er. Tout grade, titre, appointement qui n'a pas été don-

né ou reconnu par le gouvernement est nul, et ne peut motiver aucun règlement de compte.

Art. 2. La colonie de S.t-Domingue s'étant mise en rebellion contre la Métropole, depuis le 30 Brumaire an 7, * lors de la retraite forcée du général Hédouville de cette colonie, aucun individu qui y a été employé, ne peut, depuis cette époque jusqu'au jour où il a été rétabli dans ses fonctions par le général Leclerc, compter ses grades, emplois ou services dans la colonie, soit pour traitement d'activité, soit pour retraite ou pension de retraite.

Art. 3. Cet article concernait la Guadeloupe, qui fut aussi considérée comme s'étant mise en rebellion contre la Métropole, par le renvoi du capitaine général Lacrosse, le 29 Vendémiaire an 10.

Art. 4. Aucun individu breveté par le gouvernement, étant resté soit à St Domingue, soit à la Guadeloupe, pendant les deux époques indiquées aux articles 2 et 3, ne peut prétendre à des décomptes pour services antérieurs aux époques fixées aux articles précédens, s'il n'est muni d'un certificat des généraux en chef qui atteste sa fidélité à la Métropole, lors du débarquement de l'armée dans les deux colonies respectives.

Par l'exécution d'un Arrêté de Rochambeau du 14 Nivôse, les prisons furent remplies de femmes indigènes qui n'étaient ni mariées ni domestiques. Celles qui évitèrent la réclusion ne durent cette faveur qu'à la protection de blancs influens dans l'administration générale de la colonie. Les prisons ne furent pas assez vastes pour les contenir, on les conduisait à bord des vaisseaux où elles étaient maltraitées et violées.

Le système était devenu plus horrible que celui de l'ancien régime. Pour être procureur ou économe d'une habitation, il fallait être européen; ceux des noirs et des hommes de couleur qui avaient été esclaves avant la révolution, rentraient sous l'autorité de leurs maîtres qui les louaient ou les vendaient publiquement comme autrefois. Cependant beaucoup d'officiers indigènes qui avaient servi sous Toussaint et sous Rigaud, couverts de blessures reçues dans les combats contre les Anglais, étaient encore en activité, décorés de leurs insignes militaires. Le gouvernement, n'osant encore les frapper, les humilia. Il leur fut ordonné de se réunir dans les chefs-lieux de départemens. Ils furent organisés en compagnies d'élite, et placés sous les ordres des généraux français dont ils devinrent les gardes. L'on vit des colonels et des chefs

* Cependant, pendant la guerre civile, après le départ d'Hédouville, Bonaparte avait approuvé la conduite de Toussaint; mais alors il attisait le feu de la guerre entre Rigaud et Toussaint Louverture pour préparer les voies à l'armée expéditionnaire qui arriva en 1802.

de bataillon, noirs ou de couleur, faire la faction, avec leurs épaulettes, à la porte des divisionnaires européens. Ces vétérans ne supportèrent que quelques jours ces humiliations : les uns se jetèrent dans l'insurrection, d'autres se retirèrent en pays étrangers ou se donnèrent la mort. Des femmes nées dans la servitude, mais affranchies par la révolution, lorsqu'elles étaient encore adolescentes, offrirent souvent en vain, à leurs ci-devant maîtres, jusqu'à 24,000 francs, chacune, pour ne pas redevenir les servantes des blanches créoles, beaucoup plus impitoyables que les blancs. L'on vit aux Cayes Didier le colon remettre dans l'esclavage le jeune Hilaire Marmande qui avait été soldat dans un des régimens du Sud La presqu'île du Sud faisait avec Cube un trafic très actif d'esclaves. Le bâtiment de l'Etat l'*Intrépide*, commandé par le capitaine Willaumez, officier, du reste, d'un grand courage, * transportait à St Yague ces infortunés qui étaient vendus à l'encan. Le citoyen Ludot, membre du tribunat, était devenu grand-juge à St Domingue. Il ne fut jamais juste ni équitable envers les indigènes. Les créanciers noirs et de couleur n'oseaient réclamer des blancs, ce qui leur était dû, dans la crainte d'être arrêtés et pendus. L'on faisait de nuit des visites domiciliaires et des arrestations, et les agens de la police ne manquaient jamais de piller les maisons des infortunés qu'on envoyait dans les cachots.

Pour désigner les divers genres de supplice auxquels on livrait les hommes de couleur et les noirs, les colons avaient créé un nouveau langage : *un coup de filet national*, c'était noyer 200 individus; *monter en grade* ou *manger une salade de chanvre*, c'était être pendu ; *laver la figure avec du plomb*, c'était fusiller ; *opérer chaudement*, c'était brûler vif. — Il ne restait plus que de faire dévorer les indigènes par des chiens : l'imagination ardente et féroce de Rochambeau ne reculera pas devant ce dernier crime.

* Vers le milieu de 1803, la frégate de la République la *Poursuivante*, de 40 canons, commandée par Willaumez, soutint près du Môle, alors qu'elle revenait de St-Yague, un combat très-vif contre le vaisseau anglais l'*Hercule* de 74 canons. Le navire de S. M. B., après avoir perdu son capitaine, fut contraint d'abandonner la frégate française.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

1803.

Sommaire. Rochambeau fait dévorer les indigènes par des chiens.— Cirque du Cap.—Fêtes.—Noyades.—Les prisonniers indigènes brûlés vifs.—Loi des suspects.—Beau trait de Ménard, officier de marine.—Trafic d'esclaves avec Porto-Rico et Cuba.—Noble conduite du gouverneur de Porto Rico.— Affaire de Labatut.—Spoliations de Rochambeau.—Règlement du 8 Nivôse.—Marine indigène de l'Ouest.—Derenoncourt, bargiste intrépide.—Commerce.— Cinq divisions militaires.—Organisation de l'artillerie.—Capoix a son quartier-général à Laveaux-Lapointe. — Combat de Desroulins.— Capoix enlève toutes les poudres du Petit-Fort du Port-de-Paix.—Geffrard pénètre dans le Sud.— Il prend Miragoâne et l'Anse-à-Veau.—Darbois le bat à Laval, et reprend l'Anse-à-Veau et Miragoâne.—Vaste conspiration dans le Sud contre les français.— Goman, Giles Bénech et Nicolas Régnier prennent Tiburon — Lafredinière et Lafleur soulèvent les cultivateurs du Camp-Perrin.—Berger va occuper le Camp Perrin.—Les gens du Port-Salut se soulèvent.—Férou se déclare ouvertement contre les français.—Sa conduite envers ses prisonniers.—Elie Bourry embrasse la cause des indépendans.—Berger abandonne le Camp-Perrin et rentre aux Cayes.—Vancol va occuper le Camp Perrin.—Bazile et Armand Bérault soulèvent la plaine des Cayes.—Berger sort des Cayes et bat Férou au carrefour Bérault.—Laplume prend le Camp-Perrin.—Les français sont battus à Marau-d'huc et au morne Fendu.—Ils rentrent aux Cayes.—Elie Bourry est noyé par les français.—Comment se nourrissait l'armée indigène.—Darbois reprend Tiburon.— Bargistes du Sud, Bégon et Aoua. — Attaque de Lamour Dérance contre Jacmel — Origine du drapeau haïtien, bicolore. — Romain attaque le Cap et est repoussé.— Combat de Vaudreuil. — Expédition de Ramel contre les insurgés de la Tortue.—Romain attaque de nouveau le Cap.—Il est repoussé par Rochambeau.—Exécution de Médard.— L'arrêté du 1.er Consul par lequel Rochambeau est confirmé dans sa dignité de capitaine-général, arrive au Cap, le 24 Février 1803.—Rochambeau se détermine à transporter son quartier-général au Port-Républicain.

Le général Rochambeau continuait à se baigner dans le sang des noirs et des hommes de couleur. Compulsant le martyrologe des premiers chrétiens et celui des aborigènes du nouveau monde, il conçut une idée digne des époques de la plus affreuse barbarie. Il se résolut à livrer à la voracité des chiens les indigènes ses prisonniers : supplice horrible que l'histoire nous met sous les yeux, dans l'antiquité, sous les empereurs romains, et dans les temps modernes, à l'époque des conquérans castillans des indes occidentales, alors que les Ovando, les Bobadilla exterminaient les populations haïtiennes. Le général Noailles, d'une des familles les plus illustres de France, partit du Môle St. Nicolas, se rendit à Cuba où il acheta plusieurs centaines de dogues espagnols. Il les débarqua au Cap, avec solennité. Ces animaux, qui, par leur taille et leur grosseur, ressemblaient à des loups, étaient couverts de bandelettes de soie; ils avaient la tête chargée de plumes aux couleurs les plus éclatantes.

Les bourreaux, pour terrifier les indigènes, les promenaient à travers la ville, sur les places publiques, au milieu des acclamations des colons et des courtisanes de Rochambeau. Le général de brigade Pierre Boyer, que les soldats français avaient surnommé le *cruel*, et l'adjudant commandant Maillard, * laissaient éclater la joie la plus vive. Rochambeau fit dresser un cirque à l'entrée de l'ancien palais du gouvernement. Un poteau fut élevé au centre de l'arène. Là devait être attaché le patient. A un jour fixé, une foule de dames, de colons, et de nombreux officiers de l'état-major du capitaine-général vinrent, au milieu des accens d'une musique guerrière, occuper les gradins de l'amphithéâtre. Dans les rangs des spectateurs, l'on ne découvrait pas les généraux Clausel, Claparède et Thouvenot. Ces hommes dont le cœur était demeuré pur au milieu de cette atmosphère chargée de sang et de corruption, avaient vu débarquer ces dogues avec un frémissement d'horreur. Ils étaient consternés de la joie des colons, et se tenaient renfermés chez eux. Un jeune noir du Cap était lié au poteau. C'était un domestique de Boyer, serviteur fidèle et irréprochable, que ce général livrait à cet affreux supplice pour éprouver la voracité des dogues, qui, avec dessein, étaient affamés depuis plusieurs jours. Les bourreaux lancent les chiens dans le cirque, aux applaudissemens des spectateurs. Ces animaux flairent l'infortuné; mais ils reculent; les bourreaux les excitent en vain. Alors le général Boyer, qui était assis près de Rochambeau, se précipite dans l'arène, et perce d'un coup de sabre le ventre de l'infortuné. A la vue du sang qui jaillit, il est saisi d'un délire de férocité,

* On disait alors au Cap que ce Maillard, qui était parisien, avait été un des septembriseurs de 1792.

et traîne lui-même un des dogues contre la victime. Aussitôt tous les chiens s'élancent sur le patient dont les cris déchirants redoublent les applaudissemens; ils dévorent ses entrailles, et n'abandonnent leur proie qu'après s'être assouvis de chair palpitante. Il ne resta plus contre le poteau que des ossemens ensanglantés. Quoique Rochambeau et ses satellites fussent joyeux de ce spectacle, la foule s'écoula dans la consternation. * Chaque jour, dans l'après-midi, de nombreux prisonniers étaient jetés à ces bêtes féroces; et leurs cris chassaient, pendant ces affreux momens, du quartier du gouvernement, la plupart des blancs européens, les noirs et les hommes de couleur qui l'habitaient. Beaucoup de citoyens changèrent de demeures pour ne plus entendre ces accens de la mort. Plusieurs des bourreaux devinrent célèbres par leur férocité, et l'indigène prononça pendant long temps, avec effroi, le nom de Tombaret. Une vingtaine de ces dogues furent transportés à la Tortue. Le commandant de cette île fit demander à Rochambeau s'il les nourrirait de viande ou de pain. «Donnez-leur, répondit le capitaine général, de la chair de nègre et de mulâtre; n'en existe t il pas à la Tortue? Prenez les premiers venus; vous ne risquez pas de vous tromper.» Ceux des colons qui eurent assez de discernement ponr prévoir les résultats de tant de crimes, allèrent s'établir dans les îles voisines, à Cuba, à Porto Rico. D'autres appréhendant l'évacuation prochaine des français, transportèrent ceux des esclaves qui leur restaient dans les villes, dans les îles près de la grande terre, à la Tortue, à l'île à Vaches, à la Gonave, pour les avoir sous la main au moment du départ des troupes européennes. Madame Paul Louverture, son fils le colonel Jean Pierre Louverture furent enlevés de nuit de leur demeure, et noyés dans la rade du Cap. Seize officiers de gendarmerie coloniale qui avaient été arrêtés sur de simples soupçons, furent conduits sur un îlot près de la Grange, dans la baie de Monté-Christ. Ils furent crucifiés à des arbres du rivage, où ils expirèrent abandonnés sur cette côte déserte, dévorés par des insectes. D'autres prisonniers étaient conduits à cinq, six lieues des rivages, et étaient précipités dans la mer, après avoir été poignardés. Des dogues, qui nageaient autour des chaloupes, déchiraient ceux qui revenaient à la surface de l'eau.

L'on s'étonnerait de la servitude d'une population d'un million d'âmes, pendant près de trois siècles, si l'on ne connaissait la puissance du despotisme aidé des lumières de la civilisation, et d'une force organisée. Après avoir fait pendant douze ans de si

* Il ne faut pas confondre ce Boyer avec l'autre Boyé, adjudant-général, qui revint en Haïti sous le président Jean-Pierre Boyer. Celui qui revint en Haïti était, au contraire, un homme de bien, sensible, que Rochambeau tenait presque en disgrâce.

grands efforts pour s'élever à la dignité de l'homme, les indigènes pouvaient-ils supporter de telles atrocités? Non! Le règne des colons était parvenu à sa dernière période. Il n'était plus en la puissance humaine d'arrêter l'impulsion donnée à la liberté générale par la Convention nationale de France.

Pendant ces jours de deuil, Rochambeau se livrait à toutes sortes de voluptés. Chaque après midi il sortait du palais national, seul, vêtu avec coquetterie, une badine à la main, et se rendait chez ses maîtresses, la plupart de jeunes et belles créoles blanches qu'il comblait de ses faveurs. Animées de la plus violente jalousie contre les femmes noires et de couleur qu'en général les européens, recherchaient de préférence, elles l'entretenaient dans son système d'extermination et l'incitaient sans cesse à de nouvelles cruautés. La plupart des femmes indigènes qui étaient livrées au dernier supplice étaient sacrifiées sur leurs instances. On a prétendu, et le colonel Malenfant l'a avancé dans son esquisse historique sur Saint-Domingue, que Joséphine Beauharnais, créole de la Martinique, avait surtout excité Bonaparte contre la race africaine qu'elle considérait trop avilie pour jouir des droits politiques. La fièvre jaune avait considérablement perdu de son intensité; les représentations théâtrales avaient recommencé; les bals et les concerts étaient splendides. Souvent pendant ces fêtes qu'animait la présence de Rochambeau les cris des prisonniers que dévoraient les dogues retentissaient dans les appartemens du palais du gouvernement. Pour la plupart des indigènes qui se trouvaient encore dans les villes, il n'existait plus ni justice, ni garantie aucune; l'anathème prononcé contre leur race pesait sur eux. La loi des suspects était en pleine vigueur: se rendre sur ses propriétés à la campagne, c'était pactiser avec les brigands; rester chez soi, c'était refuser de les combattre; se montrer gai, c'était être satisfait des calamités publiques; être triste, c'était être affligé des défaites des indigènes; écrire, c'était correspondre avec l'ennemi; ne pas se découvrir devant un blanc, c'était manquer de respect à son supérieur. Les hommes de couleur et les noirs n'étaient pas traités, le plus souvent, autrement que de mécréants et de manants. L'indigène audacieux et brave qui combattait pour la France était un individu dangereux; celui qui faisait des vœux pour le triomphe des armes françaises était un rusé; le geste, le soupir, le sourire, le silence, la pensée, tout était interprété et pouvait conduire à la mort. C'est par un tel système que le général Rochambeau fit perdre à la France la Reine des Antilles.

Les femmes africaines qui pratiquaient le fétichisme dans les campagnes étaient jetées vivantes dans les flammes. Le général Clausel, saisi de pitié à la vue d'une de ces malheureuses qui marchait à la mort fit des instances auprès de Rochambeau pour obtenir sa grâce. Le général en chef, montrant deux petites idoles qu'on avait trou-

vées sur elle répondit : voyez ! puis je pardonner à cette brigande? La pauvre femme conduite hors de la ville fut brûlée vive.* Les prisonniers qu'on envoyait à bord des bâtimens de guerre, étaient le plus souvent pendus aux vergues; leurs cadavres étaient ensuite jetés à la mer. L'un d'eux, nommé Chevalier, conduit sur le pont du vaisseau le. *Dusquesne* fut ébranlé à la vue de la mort. Sa femme qui était à ses côtés lui demanda s'il n'était pas glorieux de mourir pour la Liberté? Pour relever son moral, elle se passa elle-même la corde au cou, et se livra la première au bourreau. Une mère fut ensuite amenée sur le pont avec ses deux filles d'une rare beauté. C'était une femme noire d'une quarantaine d'années. Elle dit à ses enfans qui chancelaient : Soyez heureuses de la mort; vos flancs ne porteront pas d'esclaves.

Tant d'héroïsme déconcertait les blancs qui refusaient d'accorder à la puissance de la liberté ce mépris de la mort. Ils prétendaient avec effronterie que les indigènes ayant la peau excessivement dure, étaient moins sensibles à la douleur que les autres hommes. Quelquefois les prisonniers étaient renfermés dans des sacs de toile qu'on cousait, et étaient ainsi précipités dans les flots. Les lames et les courans ramenaient de nombreux cadavres sur les rivages de la Petite Anse et du Carénage près du Cap. Ces corps tombant en putréfaction infectaient l'air. Rochambeau était contraint d'envoyer le long de la plage des forçats qui enterraient les cadavres dans le sable. Les habitans des villes ne mangeaient plus de la chair de poisson. On vit néanmoins des capitaines de navires, au lieu de noyer leurs prisonniers, les nourrir à leurs frais et aller les débarquer sur les plages désertes de la partie espagnole. Un officier de marine nommé Ménard en sauva ainsi une grande quantité. D'autres officiers, mûs par un sordide intérêt, se rendaient à Porto-Rico, à Cuba, et y vendaient leurs prisonniers au lieu de les noyer. Le gouverneur de Porto Rico mit fin à ce trafic honteux par une ordonnance. Il fit cette noble réponse à un capitaine de frégate qui s'était présenté sur les côtes de son île pour vendre des indigènes de St Domingue : s'ils sont esclaves je n'en veux pas acheter; s'ils sont des hommes libres, vous n'avez pas le droit de les vendre. Quand les troupes européennes sortaient des villes contre les indépendans, elles étaient précédées de dogues qui découvraient au fond des ravins les retraites les plus secrètes des femmes et des enfans indigènes. Ceux de ces malheureux qui étaient pris étaient livrés à ces animaux qui les dévoraient.

L'on vit alors entrer au Cap trois hommes noirs, fortement gar-

* Clausel, Thouvenot et Claparède, indignés de tant d'horreurs ne tarderont pas à conspirer contre Rochambeau. Ils tenteront de l'arrêter pour le renvoyer en France, et se saisir de l'autorité. Mais Rochambeau découvrira leur projet, et les fera déporter.

roltés, que le colonel Labinais, officier noir, commandant de la Petite-Anse, avait fait arrêter. Ils étaient accusés d'avoir incendié plusieurs habitations. Rochambeau fit aussitôt dresser trois poteaux au pied de la fontaine de la place républicaine ou la Fossette, auxquels on lia les trois prisonniers. Il les fit entourer de bois résineux auxquels les bourreaux mirent le feu. Dès que la flamme s'éleva dans l'air, les victimes disparurent aux yeux de la foule. On n'entendit que des hurlemens affreux qui s'éteignirent bientôt. Quand les flammes cessèrent de tourbillonner, les trois corps avaient été réduits en cendres.

Quant à Rochambeau, il envoyait à Porto Rico toutes les richesses qu'il amassait par l'assassinat et le pillage. Pour augmenter ses trésors, il n'épargnait pas les blancs eux-mêmes. Il savait que Labatut, vieillard septuagénaire, plein de vertus, ancien commandant de la Tortue, était puissamment riche en propriétés. Il le manda au Cap, l'accusa d'être en intelligence avec les brigands, le fit arrêter et emprisonner. Peu de jours après, il lui proposa de le mettre en liberté, s'il voulait lui faire don, sous forme de vente, de 200 carreaux de terre. Le vieillard n'hésita pas, pour sauver sa tête, à faire le sacrifice d'une part de sa fortune. Un acte de vente de 200 carreaux fut passé en faveur de Donatien Rochambeau, par devant les notaires du Cap, Cormand et Moreau. Labatut après l'avoir signé se crut hors de tout danger. Mais peu de jours après, le citoyen Sabrely Fontaine, secrétaire particulier du capitaine-général, le vit secrètement et lui dit que pour cent autres carreaux de terre, il serait certain de ne plus jamais être arrêté. Labatut vit clairement qu'on voulait le dépouiller. Il passa aussitôt une nouvelle vente en faveur de Rochambeau; mais craignant que le capitaine général ne finit par lui prendre la vie, il se détermina à s'embarquer clandestinement. Ce qu'il ne tardera pas à faire. A la même époque Rochambeau faisait arrêter et noyer dans la rade du Cap l'abbé de la Haye, blanc européen, ancien curé du Dondon, qui, en 1792 et 1793, avait été le confesseur de Jean François et de Biassou. En 1795, après le traité de Bâle, de la Haye était rentré au Cap, sous le gouverneur Laveaux. Quoiqu'on l'eût alors accusé d'avoir exhorté, au tribunal de la pénitence, de nombreuses femmes blanches à se livrer à Jean François, cependant l'autorité n'avait dirigé contre lui aucune poursuite. Mais Rochambeau qui voulait le dépouiller, se rappela sa conduite passée, le représenta aux européens comme un infâme corrupteur, et le fit livrer au dernier supplice. Le cadâvre de l'abbé de la Haye, ramené à terre par les lames, demeura plus d'une journée exposé sur la plage du Picolet.

Le préfet colonial, Hector Daure, avait publié le 10 Janvier un règlement sur les douanes relativement à la perception des droits, au

cabotage, à l'importation et à l'exportation des marchandises par le commerce français et par le commerce étranger. Il fut défendu, sous peine de destitution, à tous les employés de l'administration de recevoir, à n'importe quel titre, quel que fût leur grade, aucun cadeau ou rétributions autres que celles déterminées par les réglemens, des capitaines, négocians, et autres personnes intéressées directement ou indirectement aux chargemens de denrées et marchandises. Malgré cette ordonnance, les dilapidations continuèrent d'une manière effrayante dans toutes les administrations. La plupart des employés européens s'efforçaient de faire de rapides fortunes pour s'éloigner ensuite d'un pays livré à tant d'horreurs. * Le citoyen Lenoir, nommé inspecteur général des douanes et des domaines, fut chargé de parcourir la colonie pour réorganiser les douanes, conformément aux arrêtés de Rochambeau. Le commerce avait perdu toute sa splendeur; l'interieur de l'île était en insurrection; les cafés et autres denrées ne pouvaient plus entrer dans les villes qu'occupaient les français.

Les indépendans commençaient à commercer entre eux et avec l'étranger. Dessalines aux Gonaïves, Pétion a l'Arcahaie, armaient des barges pontées, portant chacune une trentaine d'hommes, et marchant à rames ou à voiles. Déja nos marins se faisaient remarquer par une rare intrépidité. Ils ruinaient le commerce français sur notre littoral, et enlevaient quelquefois de gros navires marchands armés en guerre. L'on distinguait parmi eux les Bégon, homme de couleur, les Aoua, noir, les Boisblanc, les Masson, les Derenoncourt, hommes de couleur. Derenoncourt, sortant de l'Arcahaie, attaqua, dans les eaux de la Petite Rivière de Léogane, un navire de Bordeaux. Sa barge était montée de quarante cinq hommes, presque nus, armés de fusils, de sabres, de poignards et de haches. Il prit le bâtiment à l'abordage, après un vif combat, en égorgea l'équipage, en pilla la cargaison, et le coula à fond. Quand les bâtimens de guerre de la station du Port Républicain, attirés par le bruit du canon, arrivèrent vers la Petite Rivière, les indigènes avaient déjà presque eu le temps d'atteindre l'Arcahaie avec leur butin..

Des américains et des anglais sortant de Charleston et de la Jamaïque, venaient louvoyer dans le golfe de la Gonave. Les barges indigènes les abordaient de nuit, chargées de café, de coton, de cacao, et échangeaient ces denrées contre des armes et des munitions. Du 14 au 24 Janvier, 91 bâtimens, dont 45 européens seulement, étaient entrés dans le port du Cap;

* Malenfant, colonel français, dit que Rochambeau a commis des crimes si effrayans, à St Domingue, que les Carrier, les Lebon, etc seraient en vénération auprès de lui.



les autres sortaient des rades de la colonie, ou de Porto-Rico, de la Jamaïque et de Philadelphie. On voit combien le commerce s'était affaibli; et les articles qui formaient le chargement de ces navires ne consistaient qu'en biscuits, farine, riz, maïs et petit salé. Le drap, la toile, les marchandises sèches, en général, manquaient presque sur toutes les places de la colonie. Les navires européens ne trouvant pas de chargement n'abordaient plus aux côtes de St Domingue.

Des renforts arrivaient à l'armée à de longs intervalles. Le citoyen Burgevin débarqua au Cap avec un dépôt de divers régimens; la 28e légère fut réorganisée avec ces nouvelles troupes. Le capitaine général donnait toujours de grands soins au service des hôpitaux. Il ordonna au citoyen Bouvier, pharmacien en chef de l'armée, de parcourir la colonie, pour inspecter les hôpitaux et examiner les officiers de santé qui y étaient employés.

Il partagea la colonie en cinq divisions militaires. Les divisions du Sud, et de l'Artibonite ou de l'Ouest étaient commandées par le général de division Brunet qui avait sous ses ordres, pour l'Artibonite ou l'Ouest, les généraux de brigade Fressinet, Pageot et Lavalette; pour le Sud, les généraux de brigade Laplume et Darbois. La division de droite du Nord était commandée par le général de division Clausel qui avait sous ses ordres les généraux de brigade Barquier, Claparède et d'Henin; cette division s'étendait du Fort Liberté au Môle St. Nicolas. La division de gauche du Nord, s'étendant du Fort Liberté à St. Yague, était commandée par le général de brigade Quentin qui avait sous ses ordres les généraux de brigade Ferrand et Lacroix. La division de l'Est comprenant toute la côte Est et Sud jusqu'à Neybe était commandée par le général de brigade Kerverseau, dont le quartier général était à Sto. Domingo.

Le général Thouvenot fut nommé commandant de l'artillerie de l'armée. Son autorité s'étendit, sous le rapport de l'artillerie, sur les divisions du Cap, du Port Républicain et de Sto. Domingo. La division du Cap comprit le département du Nord, les vallées de Goâve et de Banica, le canton de Laxavon et celui de St. Yague, et eut pour limites sur la côte, la rivière de Macoris d'une part, et la pointe de Mangles, près du Port à Piment, d'autre part. Celle du Port-Républicain s'étendit du Port Républicain inclus jusqu'au cap de la Béate, en comprenant les départemens de l'Artibonite ou Ouest et du Sud. Celle de Sto. Domingo, se terminant par le cap de la Béate, au sud, et par la rivière de Macoris au Nord, comprit l'étang salé, la vallée de St. Jean, celle de la Véga-Réal, le Cibao, la presqu'île de Samana et l'île de la Saône.

Rochambeau réorganisa avec soin le corps d'artillerie, car il avait remarqué que c'était par le canon qu'il obtenait le plus souvent ses succès sur les indépendans. Il garnit de nombreuses pièces d'artillerie les points qu'il occupait. La garde nationale du Cap fut aussi

réorganisée. L'adjudant-général Pascal qui commandait la ville, ordonna à tous les citoyens d'entrer dans ce corps dont le service était devenu des plus actifs. Les employés des bureaux de l'administration formèrent des compagnies dites administratives; les étrangers que des spéculations retenaient dans la colonie, et les marins employés dans la ville formèrent des compagnies dites de marine. On n'exempta du service actif que les autorités civiles et les infirmes.

Nous avons vu que Capoix, après avoir été chassé du Port de Paix, s'était établi sur l'habitation Laveaux-Lapointe, à deux lieues de cette ville. Ses avant-postes, sous les ordres du colonel Pourcely, homme de couleur, se prolongeaient jusqu'à un mille du Port-de Paix, sur l'habitation Desroulins. Le commandant Daulion fit une vigoureuse sortie pour chasser les indigènes de cette position; il fut battu et refoulé dans la place. Presque chaque jour il venait attaquer Pourcely; mais le 1.er bataillon de la 9.e, de mille hommes, qui rivalisait de valeur et de tactique avec les meilleures troupes européennes, demeurait inébranlable dans sa position. Daulion, malgré les échecs qu'il éprouvait, ne se décourageait pas. Il sortit de la place à la tête de 700 hommes de la garnison, et marcha sur l'habitation Desroulins, par la grande route. Aucun obstacle ne gênait les manœuvres des français qui s'avancèrent en rase campagne, au pas de charge, et à la baïonnette. Pourcely sortit de ses retranchemens, et s'élança au devant de l'ennemi, à la tête du bataillon de la 9.e. Après plusieurs décharges, les indigènes abordèrent les français à la baïonnette. Le choc fut terrible; la fureur était égale de part et d'autre; l'on se battit corps à corps. Tout à coup, un bataillon européen apparut derrière les haies qui bordaient le grand chemin avec deux pièces de quatre. La mitraille exerça ses ravages dans le flanc des indigènes. Ceux ci, surpris et tombant de toutes parts, prirent la fuite, malgré les prières et les menaces de Pourcely qui ne put les maintenir sur le champ de bataille. Le colonel indigène se saisit du drapeau et leur dit d'aller annoncer au général Capoix qu'ils l'avaient abandonné. En même temps, il se précipitait seul au devant de la mort. Les grenadiers de la 9.e, honteux de leur fuite, et ranimés par ses paroles, reprennent leurs rangs, et retournent au combat avec une nouvelle fureur, sous la mitraille de l'ennemi. Après une lutte sanglante, les deux pièces de quatre tombèrent au pouvoir des indigènes, et Daulion rentra au Port-de-Paix, croyant que Capoix s'avançait en personne sur Desroulins avec le gros de son armée. Pourcely demeura maître de sa position. S'il était retourné, en fuite, au quartier général de Laveaux-Lapointe, Capoix lui aurait fait trancher la tête.

Le général Capoix faisait sans cesse manœuvrer ses troupes; une discipline sévère était établie parmi elles; ses soldats, quoique la plupart des recrues, se formaient en colonnes serrées, et se dé-

ployaient admirablement dans la plaine par toutes sortes d'évolutions. Les travaux agricoles n'étaient point interrompus; la justice était rendue par Capoix lui même, et un ordre parfait régnait dans l'étendue de son commandement. Les femmes et les enfans travaillaient aux champs, coupaient les cannes, les apportaient au moulin de l'habitation Laveaux-Lapointe dont les tourbillons de fumée attiraient souvent les navires de guerre qui canonnaient en vain le rivage. Capoix avait fait construire un fort flanqué de terre qui protégeait le moulin, et répondait par des boulets rouges au feu des bâtimens de guerre. Les guerriers du Port-de Paix avaient en abondance des vivres, du sirop, du tafia.

Pendant ce temps, un vieux soldat français que la faim avait fait sortir du Port de Paix, pour cueillir des fruits, fut arrêté le long du grand chemin, par le colonel Pourcely. Celui-ci l'envoya au quartier-général de Laveaux-Lapointe. Capoix l'accueillit bien, le traita avec humanité et lui demanda, après lui avoir fait donner à manger, quelle était la force effective de la garnison de la place. Le soldat répondit qu'il y avait mille hommes environ. Répondant toujours aux questions qui lui étaient faites, il fit savoir à Capoix qu'il y avait beaucoup de munitions dans le Petit Fort. Capoix se résolut à s'emparer du Petit Fort par un coup de main, et à en enlever toutes les poudres. Il ordonna à Jean Louis Grand-Maison, inspecteur de culture, de faire construire pour chaque bataillon de la 9e deux échelles de 30 pieds de long sur 4 de large, et un grand nombre de gabions. Dans une journée tous les préparatifs furent commencés et achevés. Capoix envoya Jacques Louis s'établir non loin des portes de la ville avec le 1er bataillon de la 9e. Il lui ordonna de donner assaut au fort Pageot dès qu'il entendrait le feu du Petit Fort. C'était au milieu de la nuit; le ciel était étincelant d'étoiles. Jean Baptiste Cataboix alla s'établir près du fort Lavaux, avec le 4e bataillon de la 9e, avec ordre de l'assaillir, de son côté, dès que commencerait l'attaque du Petit Fort. Le commandant Bauvoir partit de Lavaux-Lapointe, avec le 3e bataillon de la 9e, s'arrêta dans le chemin de St. Louis, à cent pas du morne-aux-Pères. Il devait lui-même attaquer le Petit Fort. Il laissa devant le morne-aux-Pères quarante grenadiers et deux sapeurs, et leur ordonna d'attaquer ce poste dès qu'ils entendraient le feu des français. Il était deux heures du matin. Bauvoir, à la tête de son bataillon, se glissa à travers les buissons, dans le plus profond silence; quand il atteignit le rivage, il entra dans la mer jusqu'à la ceinture suivi de ses soldats portant leurs munitions sur la tête, et parvint au pied du Petit Fort que baignaient les flots. La ville du Port-de Paix forme, sur le rivage de la mer, un demi cercle aux extrémités duquel s'élèvent le Grand Fort au Nord-Ouest, et le Petit Fort au Nord Est. Les indigènes appliquèrent aussitôt une échelle contre les murailles, et montèrent sans être ni vus ni

entendus. Les français qui ne les croyaient pas capables de tant d'audace étaient plongés dans le plus profond sommeil; leurs sentinelles dormaient sur les remparts. Les indigènes après avoir atteint le sommet du fort, se rangèrent autour du mât du pavillon. Ils découvrirent, sous leurs pieds, les soldats de la garnison endormis dans l'intérieur de la fortification. Ils commencèrent sur eux une vive fusillade. Les français, réveillés par le bruit de la mousqueterie, se précipitèrent en désordre dans les cases du fort. Ils commencèrent un instant après à répondre au feu de l'ennemi. En même temps les quarante grenadiers, qui avaient été laissés devant le poste morne-aux-Prères, enfonçaient la porte du Petit Fort. Les français de l'intérieur de la fortification, succombant de toutes parts, sous la fusillade, se précipitèrent vers la porte pour se répandre dans la ville; mais ils furent arrêtés et massacrés. Un jeune soldat seul, se jetant dans la mer, atteignit le Grand Fort à la nage. On s'était battu plus d'une demi-heure.

Capoix apprenant par un exprès le succès de Beauvoir, partit de Laveaux-Lapointe, et vint au Petit Fort avec une multitude de femmes et d'enfans qui enlevèrent en un clin d'œil trente milliers de poudre, malgré le feu vif d'une corvette française, en station dans la rade Après avoir fait mettre le feu aux cases de l'intérieur du fort, Capoix fit enlever ses blessés parmi lesquels on remarquait deux capitaines de la 9e Alain et Michaud. Il reprit le chemin de Laveaux Lapointe, sans être inquiété. Pendant le massacre du Petit Fort, les français assaillis dans les autres fortifications, n'avaient pu voler au secours de leurs frères d'armes. Au jour, le chef de bataillon Ripert, commandant du Port de Paix, repoussa Jean Louis et Cataboix qui s'efforçaient d'enlever les forts Pageot et Laveaux. *

Peu de jours après, le général Capoix vit arriver à son quartier général de Lavaux-Lapointe, le colonel Jason commandant du premier régiment du Nord Il venait chercher quelques milliers de poudre de la part du général Romain qui occupait le Limbé. Capoix envoya avec générosité à ses frères d'armes une part de ses munitions.

Nous avons laissé le colonel Geffrard partant de Léogane, après s'être séparé de Pétion, et s'acheminant sur le département du Sud, à la tête de la 13e, pour soulever contre les français la masse des indigènes de cette province. Il laissa, à sa droite, le Petit Goâve, en passant par les mornes de cette ville, et arriva sur

* Ce fait d'armes presque incroyable est rapporté dans les bulletins français. On y dit que les brigands au moyen de longues échelles, escaladèrent, pendant une nuit, le Petit Fort du Port-de-Paix, & en enlevèrent une grande quantité de poudre.

Cette circonstance amena une ordonnance par laquelle les munitions furent transportées à bord des bâtimens de guerre en station dans les ports de la colonie.

l'habitation Cupérier, près du pont de Miragoâne. Il y rencontra les troupes indépendantes sous les ordres de Léveillé, noir, les réunit, et proclama à leur tête, Dessalines général en chef de l'armée des Incas. Les gens du Sud accueillirent sans enthousiasme l'autorité de Dessalines dont le nom n'était pas en vénération dans leur pays depuis la guerre civile entre Toussaint et Rigaud. Cependant ils pensèrent que le parti du général en chef était le meilleur, puisque Geffrard, en lequel ils avaient pleine confiance, l'avait embrassé. Geffrard réorganisa la 13.e en adjoignant aux compagnies d'élite de ce corps assez de recrues pour en former les trois bataillons. Les compagnies du centre des trois bataillons du même corps formèrent avec les troupes de Belle-Rivière deux nouvelles demi-brigades, qui deviendront les 15.e et 16e. Geffrard confia le commandement de la 13.e à Moreau Cocoherne, celui du second corps à Jn-Louis François, et celui du 3e corps à Gérin. Sans artillerie, presque sans munitions, la plupart de ses soldats armés de piques, il pénétra ensuite dans le département du Sud et attaqua le bourg de Miragoâne dont il s'empara. Il marcha aussitôt sur l'Anse à-Veau, où commandait l'adjudant-général Bernard, officier blanc. Quand il parvint aux Rochelois, il rencontra sur l'habitation Périnier un bataillon français sous les ordres du commandant Bérotte. Il l'attaqua et le dispersa. Berotte demeura sur le champ de bataille. Les indépendans continuant leur marche, culbutèrent l'adjudant général Bernard qui s'était avancé contre eux. Il était midi quand ils découvrirent l'Anse-à-Veau. C'était le 16 Janvier. La chaleur était brûlante. Geffrard marcha contre la place sur trois colonnes: celle de droite était commandée par Moreau, celle de gauche par Gérin et celle du centre, où se trouvait Geffrard, était commandée par Jean Louis François. Au premier rang des grenadiers de la 13.e, Moreau donna assaut à la ville, et y pénétra par la grand'rue. Après trois heures d'un combat meurtrier, les indigènes se rendirent maîtres de tous les points de la place. La garnison française fut passée au fil de l'épée presque en entier. Bernard se sauva à Jérémie dans un petit bâtiment. Ce fut alors que Geffrard décacheta le paquet que lui avait donné Dessalines à la Petite-Rivière de l'Artibonite, et qu'il lui avait ordonné d'ouvrir aussitôt qu'il eût pris une ville importante du Sud sur le rivage de la mer. Il y trouva un brevet par lequel il était nommé général de brigade et commandant en chef du département du Sud. C'était à lui à déployer assez d'adresse, de talens et d'audace pour faire reconnaître son autorité des indépendans de ce département.

Dès que l'autorité européenne du Sud, qui se tenait aux Cayes, apprit la prise de l'Anse à Veau, elle envoya l'ordre au général Darbois qui commandait à Jérémie de marcher contre les indigènes. Darbois partit de Jérémie, et arriva au Petit-Trou, à la tête d'une

forte colonne de troupes. Il y attendit l'arrivée du général Laplume qui, de son côté, était parti des Cayes, marchant sur l'Anse-à-Veau. Laplume parvint au Petit Trou, le lendemain. Dès que le général Geffrard apprit que les français se disposaient à venir l'assaillir, il détacha de son armée une division de ses meilleures troupes, sous les ordres du chef de bataillon Francisque, et l'envoya contre l'ennemi Darbois sortit du Petit Trou, se précipita sur les indigènes avec impétuosité, les culbùta, et les poursuivit au loin. Geffrard, apprenant la défaite de Francisque, sortit de l'Anse-à Veau, et rallia les fuyards sur l'habitation Laval. Le dimanche qui suivit, les français s'ébranlèrent dans la matinée, et marchèrent contre les indigènes. Darbois et Sarcleu s'avançaient de front, à la tête d'une colonne européenne, Nérette, à la tête des chasseurs des Cayes, de St. Louis et d'Aquin, s'efforçait de tourner l'ennemi pour l'attaquer par derrière, et le général Laplume, à la tête du corps de réserve commandait l'arrière garde. Vers les onze heures, les indépendants furent surpris par une vive fusillade. Néanmoins le général Geffrard prit sa ligne de bataille, et supporta le choc de l'ennemi avec la plus grande intrépidité. Mais la cavalerie de la garde nationale de Jérémie fit une charge des plus brillantes; elle rompit les rangs de l'infanterie indigène qui fut mise en pleine déroute. La cavalerie de Geffrard, commandée par le capitaine Léger, s'élança contre les dragons de Jérémie pour protéger la fuite de l'infanterie. Les cavaliers ennemis armés de sabres longs, forts et tranchants, passèrent sur le corps des jeunes dragons indigènes armés de sabres faits de cercles de barrique. Geffrard, poursuivi jusque dans les marais de l'Anse à Veau, faillit d'être pris par plusieurs cavaliers qu'il abattit à coup de pistolet. Il n'atteignit la rivière de l'Anse-à-Veau qu'à travers les bois. Là se faisait un affreux carnage de ses soldats. Il se précipita dans la rivière; son cheval fut tué sous lui; il gagna à la nage la rive opposée. Ses troupes continuant à fuir ne purent être ralliées qu'au delà de Cupérier, dans les hauteurs du Petit Goâve, à douze lieues du champ de bataille. Darbois entra aussitôt à l'Anse-à-Veau. Il envoya ensuite une garnison à Miragoâne. Peu de jours après, les vaisseaux l'*Indomptable* et le *Mont Blanc* vinrent mouiller dans la rade de ce bourg. Deux bataillons européens, l'un de la 20e et l'autre de la 23e y débarquèrent; ils allèrent ensuite occuper le pont de Miragoâne. Darbois retourna à Jérémie, et Laplume, après avoir atteint le pont de Miragoâne, prit la route des Cayes. Quand ce dernier arriva à Aquin, il apprit qu'une formidable insurrection avait éclaté dans les campagnes qui s'étendent entre les Cayes et Tiburon. Les colons disaient que le commandant Ferou, quoiqu'il ne se fût pas encore prononcé contre les français, était l'âme de cette insurrection. Cependant les autorités croyaient encore à sa fidélité. Ferou, homme de couleur, commandait pour les français, le bourg des Côteaux,

dans l'arrondissement des Cayes. C'était, sous Rigaud, un officier intrépide et d'une grande influence sur les cultivateurs de son quartier. Maigre, d'une petite taille, il était d'un caractère altier et opiniâtre. Sans instruction, son éducation était celle d'un soldat. Avant la révolution de 1789 il n'avait été qu'un infatigable chasseur de cochons-marrons ou sangliers des Antilles. En Janvier 1803, il y avait aux Cayes un homme de couleur, nommé Déjoie, qui, par la blancheur de sa peau et ses cheveux longs et plats, passait pour blanc. C'était un intime ami du colonel Berger. Celui ci d'une férocité inouie lui apprit que le capitaine-général Rochambeau avait envoyé l'ordre, dans le Sud, d'arrêter et de faire disparaître la plupart des officiers noirs et de couleur de quelque influence. Déjoie qui entretenait des relations d'amitié avec le commandant Férou lui fit savoir, par une femme noire de l'habitation Petite place Esmangart, qu'il l'attendrait sur l'habitation Bagatelle, pour lui communiquer un avis du plus haut intérêt. Au jour fixé, Férou se rendit au lieu de l'entrevue. Il y rencontra Déjoie qui l'exhorta à se tenir en garde contre les piéges des autorités françaises. Férou retourna aux Côteaux, résolu à secouer le joug de la métropole à la première occasion favorable. Ses émissaires se répandirent aussitôt de toutes parts, excitant les populations à la révolte, en leur annonçant que leur extermination avait été résolue. En une semaine une vaste conspiration s'étendit sur toutes les campagnes du département du Sud. Férou qui incitait à l'insurrection devait se prononcer contre les français, après qu'elle eût éclaté sur différens points. Alors il devait en prendre le commandement et lui donner une direction énergique. C'était l'homme qui, dans le moment, exerçait le plus d'influence sur les indigènes du Sud. Giles Benech, Nicolas Régnier et Goman, noirs, anciens officiers sous Rigaud, se déterminèrent à donner le signal de la prise d'armes en attaquant Tiburon. Ils réunirent une bande de plus de deux mille cultivateurs, et marchèrent contre cette ville dont ils s'emparèrent. Le chef d'escadron Desravines, homme de couleur, qui commandait cette place, s'enfuit et se réfugia aux Irois où les français avaient un camp. Il fut exécuté comme complice des insurgés. En même temps un officier blanc, nommé Lafrédinière, commandant de la garde nationale du camp Perrin, dans l'arrondissement des Cayes, et un noir intrépide, Guillaume Lafleur, soulevaient les cultivateurs de leur quartier, en leur déclarant qu'on voulait les remettre en servitude. Ce Lafrédinière vivait fraternellement, depuis plusieurs années, avec les noirs et les hommes de couleur. Guillaume Lafleur, qui n'ignorait pas ses sentimens philantropiques, n'avait pas hesité à lui communiquer sa résolution de prendre les armes.

Dès qu'on apprit aux Cayes la révolte de Lafrédinière, le colonel Berger sortit de cette ville, à la tête de 300 hommes de la garde nationale de

Torbeck, commandés par un officier de couleur, Elie Bourry, et marcha contre le camp Perrin qu'il trouva abandonné. Lafrédinière et Guillaume Lafleur, n'ayant pas assez de forces pour lui résister, s'étaient retirés dans les bois, à son approche. L'insurrection que les émissaires de Férou avaient préparée de toutes parts dans le Sud, éclatait successivement dans chaque quartier. Une circonstance imprévue hâta la prise d'armes des indigènes du Port-Salut dont l'esprit était travaillé depuis longtemps par trois officiers de cette commune, Trichet et Vancol, hommes de couleur, et Wagnac, noir. Ces trois hommes étaient en relations actives avec Férou qui exerçait sur eux une grande influence. Le commandant du port des Cayes, Kerpoisson, faisait noyer au delà de la pointe de Labacou, entre les Cayes et le Port Salut, tous les infortunés que lui livrait Berger. Un noir, nommé Jacquet Giraud, qui avait été embarqué pour être noyé, fut précipité dans la mer après avoir été lié et percé de plusieurs coups de poignard. Dans la même journée les lames et le courant l'amenèrent sur la plage. Les cultivateurs de Labacou rencontrèrent, dans l'après midi, au bord de l'anse, un corps qui respirait encore, mais presque imperceptiblement. Ils le transportèrent dans une case, et le rappelèrent entièrement à la vie. L'infortuné raconta comment il avait été arrêté, embarqué, poignardé et précipité dans les flots. Le colonel Hamplaya, colon blanc, qui commandait au Port Salut, voulut le faire arrêter de nouveau, et conduire aux Cayes où il eût été infailliblement fusillé. Mais un jeune homme de couleur souleva l'atelier de l'habitation où avait été transporté Jacquet Giraud et s'opposa à l'arrestation de cet infortuné qui venait d'échapper à la mort d'une manière si miraculeuse. Dans la même soirée la révolte se propagea dans toute la paroisse du Port-Salut. Vancol, Trichet, Wagnac se mirent à la tête des insurgés, arrêtèrent Hamplaya et eurent la générosité de le laisser partir sain et sauf pour les Cayes. Ils envoyèrent aussitôt une députation auprès de Férou pour lui faire connaître leur prise d'armes, et l'exhorter à se hâter de venir se mettre à leur tête (31 Janvier 1803.)

Le général Darbois, commandant de l'arrondissement de la Grand'-Anse, qui venait d'apprendre la prise de Tiburon par les insurgés, en avisa les autorités des Cayes. Celles-ci qui jusqu'alors ne croyaient pas que Férou fut l'âme de l'insurrection, envoyèrent l'ordre au colonel Berger de se réunir à la garde nationale des Coteaux pour marcher contre Tiburon pendant que les troupes de Jérémie assailliraient cette place par le chemin des Irois. Pendant cet intervalle Férou recevait, d'un côté, la députation des insurgés du Port-Salut, et de l'autre, une lettre de Darbois par laquelle ce général l'exhortait à faire une levée en masse des cultivateurs des Coteaux et à marcher contre Tiburon, afin que l'insurrection fût étouffée d'un seul coup. Férou répondit à l'envoyé de Darbois : « Nous sommes prêts à combattre; mais

c'est contre les français. » Au lieu de marcher sur Tiburon, il se prononça ouvertement contre la métropole, et se disposa à s'acheminer vers la plaine des Cayes pour la soulever. Du camp Perrin à Tiburon la presqu'île du Sud était en insurrection. Les indigènes avaient arrêté aux Coteaux plusieurs blancs qu'ils voulaient immoler. Férou contint leur fureur en leur exposant qu'ils commettraient un crime inutile. Il dit aux prisonniers qu'ils trouveraient en lui un ennemi, mais non un bourreau, quoiqu'ils eussent sacrifié à leur haine implacable un grand nombre de ceux qui avaient été leurs soutiens et leurs défenseurs, quoiqu'ils eussent précipité dans la mer de nombreux indigènes dont les restes étaient amenés chaque jour, sur le rivage, par les courans et les lames Il ajouta qu'il leur permettait de se retirer où bon leur semblerait. Les prisonniers s'embarquèrent dans une chaloupe et se rendirent aux Cayes. *

Pendant cet intervalle, le colonel Berger campé à Perrin, trouvant qu'il y avait dans les rangs de ses troupes beaucoup trop d'indigènes, commanda à Elie Bourry dont il se défiait de descendre au carrefour Ducis avec le bataillon de Torbeck composé de noirs et d'hommes de couleur. Le lendemain il lui envoya l'ordre de se rendre au vieux bourg de Torbeck sur l'habitation Bourry. Elie Bourry marchant sous les ordres du colonel Dumira, blanc, rencontra sur l'habitation Bérault le commandant Férou qui, parti des Coteaux, s'efforçait d'atteindre la plaine des Cayes pour la soulever. Férou était à la tête de 1500 hommes. Il désarma Dumira, les quelques soldats blancs qui faisaient partie de la garde nationale de Torbeck et les renvoya sains et saufs. Il les fit accompagner par cinq cents hommes jusqu'aux avant postes français. Quant à Elie Bourry, il le fit entrer dans ses rangs avec tous les noirs et les hommes de couleur qui étaient sous ses ordres. Le colonel Berger, apprenant la prise d'armes de Férou, craignit d'être enveloppé dans la montagne par les insurgés. Il abandonna le camp Perrin, rentra précipitamment aux Cayes. Aussitôt après son départ de Perrin, Férou y envoya Vancol auquel vinrent se rallier Lafrédinière et Guillaume Lafleur. En même temps les commandans Bazile et Armand Berrault soulevaient les cultivateurs de la plaine des Cayes et reconnaissaient l'autorité de Férou. Celui-ci fut proclamé chef supérieur des insurgés. Il ne reconnaissait ni l'autorité de Dessalines ni celle de Lamour Dérance. Cette formidable insurrection, en dégarnissant de troupes européennes les limites du département vers le pont de Mirogoâne favorisera la rentrée du général Geffrard dans le Sud. Ce ne sera qu'après la jonction de Geffrard avec Férou, sur l'habitation Charpentier, que ce dernier reconnaîtra l'autorité de Dessalines.

* Traditions haïtiennes.—Laujon, blanc français, qui était à cette époque à St.-Domingue, rapporte ce trait de générosité de Férou.

Le colonel Berger, aussitôt après sa rentrée aux Cayes, en sortit à la tête d'un bataillon européen et de la garde nationale. Il alla camper sur l'habitation Berrault-grande place. Les indigènes, ayant à leur tête le commandant Férou, l'assaillirent avec fureur. Comme ils n'étaient armés, la plupart, que de piques, de haches et de massues, ils ne purent vaincre la tactique européenne. Néanmois la victoire fut longtemps disputée au carrefour Berrault. Mais les feux vifs et meurtriers des pelotons français culbutèrent les indépendans qui abandonnèrent le champ de bataille, et se retirèrent sur l'habitation Taverne. Craignant d'y être surpris par l'ennemi, ils se divisèrent en deux parts; l'une atteignit la position de Maraudhuc, l'autre gagna le morne Fendu sur l'habitation Mallet, dans les hauteurs du chemin des Coteaux. Férou confia le commandement de cette dernière position à Elie Bourry.

Le général Laplume, de son côté, était revenu aux Cayes, après avoir battu Geffrard à Laval, près du Petit Trou, et l'avoir chassé du département du Sud. Il en sortit contre les insurgés avec une colonne de 500 hommes que commandait le colonel Nérette, et s'achemina sur le camp Perrin. Il enleva cette position sans coup férir sur la bande de Lafrédinière. Il se rendit ensuite sur l'habitation Welche grande place, à l'Acul, dans la plaine de Torbeck, et se résolut à attaquer l'ennemi. Cependant le colonel Berger lui conseilla de s'efforcer d'en venir à un arrangement au lieu de combattre. On envoya auprès des insurgés retranchés à Maraudhuc, dans la paroisse du Port-Salut, au pied des mornes, une députation composée de Jean-Jacques Sully, homme de couleur, d'Hamplaya et de Paye, blancs. Les députés atteignirent Maraudhuc, entamèrent avec les indépendans une négociation qui demeura infructueuse et revinrent à Welche grande place. En même temps le commandant Elie Bourry trahissait les indigènes. Il abandonna le morne Fendu, passa dans les rangs français et annonça à Berger qu'il serait facile de battre Férou qui était privé de munitions. Laplume divisa aussitôt son armée en deux colonnes, l'une confiée au colonel Nérette fut lancée contre le morne Fendu, l'autre, confiée à Berger, contre le camp de Maraudhuc. Les indigènes retranchés à Maraudhuc, sous les ordres de Vancol, battirent complètement les français. En même temps la colonne que commandait Nérette assaillait le morne Fendu. Les indigènes vigoureusement attaqués se défendirent vaillamment. Leurs femmes même se jetèrent dans la mêlée, armées de pierres et de lances. Les blancs furent de nouveau complètement défaits; Hamplaya fut fait prisonnier. Par ces deux échecs simultanés, le général Laplume perdit tous les avantages qu'il avait obtenus. Les français, après s'être ralliés, traversèrent le carrefour Govin, et se retranchèrent sur l'habitation Welche grande place. Mais les indépendans maîtres de la campagne, brûlant et saccageant tout autour d'eux, les forcèrent à rentrer aux

Cayes. La plaine se souleva alors totalement. Les indépendans y établirent des postes de toutes parts. Cependant ils ne purent contraindre les français à abandonner le camp Bourdet qui était établi à une lieue des Cayes. Aussitôt après sa rentrée aux Cayes, le colonel Berger croyant qu'Elie Bourry l'avait trahi au morne Fendu, le fit arrêter et noyer.

A cette époque, dans les départemens du Nord, de l'Artibonite, de l'Ouest et deSud, le guerrier indigène, quoiqu'on l'appelât soldat, ne recevait aucune paie; il s'armait et se nourrissait lui même. Il portait pour habillement une lourde étoffe de coton qu'il tissait lui-même le plus souvent; quelquefois il était presque nu. Sa coiffure consistait en un chapeau fait de paille ou de feuilles vertes. Dans les quartiers qu'occupaient les indépendans on continuait à exploiter les terres; on plantait beaucoup d'ignames, de patates, de bananiers, de malangas; on récoltait le café et on le vendait aux anglais et aux américains pour de la poudre et des armes. On faisait du sirop et du tafia sur les habitations dont les usines n'avaient pas été incendiées. Ces produits, vivres et liqueurs, étaient transportés au quartier-général du chef qui commandait le canton qu'on occupait, et il en faisait la répartition aux officiers et aux soldats qui n'avaient rien apporté de la maraude. Les armes et la poudre qu'on prenait sur l'ennemi étaient aussi réparties entre les soldats par l'autorité supérieure.

Nous avons vu que l'insurrection générale du Sud avait commencé par la prise de Tiburon sur les français. Cette position importante mettait les indigènes en relation avec le commerce anglais de la Jamaïque, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée entre le gouvernement britannique et la France.

Goman et Giles Benech y commandaient. Le général Darbois, quoique tout le quartier fût en insurrection, résolut de les en chasser. Les français avaient aux Irois, à quatre lieues de Tiburon, un camp qu'occupaient un bataillon polonais, les grenadiers de la 20.e européenne, sous les ordres du commandant Mordenet, les dragons du Cap Dame-Marie, sous les ordres des chefs d'escadron Borgella et Fouillole, et un bataillon de gardes nationaux. Ce camp avait été établi pour arrêter les progrès des indigènes vers Jérémie. Les insurgés apprenant qu'on se disposait à les attaquer, prévinrent l'ennemi, et se mirent en marche pour enlever le camp des Irois. Ils assaillirent les français, à midi, le 14 Février. Ceux-ci quoique surpris se défendirent vaillamment, et les mirent en déroute, après une heure de combat. Les indépendans se répandirent dans la campagne et se replièrent ensuite sur Tiburon. Le général Darbois qui était à Dame-Marie, vint aux Irois, avec sa rapidité ordinaire, aussitôt après cette agression. Dans la nuit même de son arrivée, du 15 au 16 Février, il se mit à la tête de toutes les troupes du camp,

et marcha sur Tiburon. Le chef d'escadron Borgella, qui était à l'avant-garde, dispersa les indépendans qu'il rencontra dans le grand chemin, et après avoir enlevé la redoute qui protégeait Tiburon, il entra audacieusement dans la ville avec les fuyards. Le capitaine des éclaireurs français, Latoulte, fit un horrible carnage des prisonniers. Ceux des insurgés qui échappèrent à la mort, se rendirent au travers de profonds ravins auprès de Férou campé aux Anglais. Darbois se hâta de retourner à Jérémie qui avait été insulté par l'ennemi pendant son absence. Le cabotage entre les Cayes et Jérémie était devenu très difficile. Begon, commandant supérieur des barges indigènes, énergiquement secondé par Aoua, son lieutenant, capturait presque tous les petits bâtimens français qui longeaient la côte. Kerpoisson lui même n'osait l'attaquer. Dans l'Ouest, les indépendans continuaient leurs efforts pour chasser les français des villes du littoral. Lamour Dérance, qui se tenait dans les mornes de la Selle, envoya l'ordre au commandant Magloire Ambroise d'attaquer Jacmel. Cette ville était cernée par plusieurs milliers de cultivateurs, divisés en trois corps, commandés par les nommés Jérémie, Macaque et Lacroix. Ces trois officiers sous les ordres de Magloire Ambroise, supportaient avec impatience son autorité. Ils contrariaient autant qu'ils le pouvaient toutes ses opérations. Dans la nuit du 15 Février, Magloire Ambroise divisa son armée en cinq colonnes, et assaillit la place. Les commandans Jérémie, Macaque et Lacroix devaient tous les trois, chacun à la tête d'une colonne, attaquer ensemble le blockaus, principal fort de la ville. Dès que le feu commença, le général Pageot, le colonel Dieudonné Jambon, le commandant Burres, se transportèrent avec ardeur dans les redoutes de la place, et combattirent les assaillans, à la tête de la légion du Cap, et de la garde nationale. Le poste Constant, commandé par le citoyen Lafond fut faiblement attaqué. Les plus grands efforts des indigènes se portèrent sur le blockaus que défendaient les soldats de la légion du Cap, sous les ordres du capitaine Mansui. Le fort eût été enlevé si les commandans Jérémie et Macaque, envieux du chef de bataillon Lacroix, ne l'avaient laissé s'épuiser en vain, autour de la fortification, au lieu de le seconder. Magloire Ambroise fut obligé de battre en retraite, laissant un grand nombre de ses gens dans les fossés du blockaus. Convaincu qu'il ne devait son échec qu'à la mésintelligence qui existait entre ses lieutenans, il fit écrire à Lamour Dérance que s'il voulait qu'il prît Jacmel, il fallait qu'il lui envoyât des munitions et du tafia, et qu'il lui donnât *carte blanche* afin qu'il put trancher la tête à tous les ambitieux de sa troupe. Il continua néanmoins à cerner étroitement la ville. Pageot prétendit qu'il entretenait des intelligences avec un grand nombre de citoyens noirs et de couleur de Jacmel qui devaient se soulever, au milieu de la place, pendant qu'il l'attaquerait de nouveau. Beaucoup de jeunes gens, il est vrai,

passaient dans les rangs des indépendans. Le général Pageot fit arrêter vingt citoyens notables, noirs et jaunes, entre autres les nommés Michel, Bayard, Jean François et Moreau. Ce dernier, pendant qu'on le conduisait en prison, prit la fuite, traversa la ville, et eut le bonheur d'atteindre la campagne au milieu du sifflement des balles des carabiniers français. Il joignit l'armée assiégeante.

A la même époque, le général de division Pétion, qui avait son quartier général à l'Arcahaie, reçut par un des émissaires qu'il envoyait régulièrement au Port Républicain, une publication imprimée en cette ville. Les français y rapportaient la défaite qu'il avait essuyée à Pierroux, en Décembre 1802. En parlant du drapeau que la 13.e avait perdu dans ce combat, ils faisaient observer qu'il était tricolore; ce qui démontrait, disaient-ils, que les insurgés se battaient non pas pour l'indépendance de St-Domingue, mais bien pour reconquérir une liberté qu'ils croyaient avoir perdue. Dessalines et Pétion n'avaient conservé le drapeau tricolore que parce qu'il était à leurs yeux, celui de la liberté. D'un autre côté, comme ils avaient pris la détermination de ne plus jamais servir sous les bannières de la métropole, ils en avaient ôté les armes françaises. Pétion envoya cette publication, à la Petite-Rivière de l'Artibonite, au général en chef. Dessalines arracha au drapeau tricolore la couleur blanche, pour enlever aux français l'espoir qu'ils conservaient encore de traiter avec les indigènes, en leur faisant, de nouveau, la promesse trompeuse de la liberté. Le drapeau tricolore qui réunissait les couleurs rouge et bleue de la ville de Paris, et la couleur blanche de la royauté, avait toujours été considéré par les masses de St. Domingue comme le symbôle de l'union du noir, du blanc et de l'homme de couleur. L'harmonie qui aurait dû exister entre le blanc d'une part, le noir et l'homme de couleur, d'autre part, n'ayant pu se réaliser, à cause de l'orgueil colonial, la détermination d'extirper la race blanche que représentait le blanc du drapeau, fut donc prise à St. Domingue, par les insurgés indépendans.

Dessalines envoya l'ordre aux généraux Capoix, Toussaint Brave, Christophe, Vernet, Clervaux, Romain, Pétion, Geffrard, de rendre les drapeaux bicolores bleu et rouge. Ces deux couleurs qui représentaient l'union du noir et du mulâtre, furent placées verticalement, le bleu fixé à la lance, et le rouge flottant à l'extrémité.

Vers le mois de Septembre 1803, le commodore anglais, Loring, vint croiser entre le Cap et le Port-de-Paix. Voulant user de courtoisie envers le général Capoix, il lui fit don d'un brillant drapeau bicolore. Cette circonstance, considérée isolément, a fait croire, à l'étranger, que nous devions aux anglais l'idée de notre drapeau bicolore. Personne n'ignore, en Haïti, qu'en Mai 1803, quand Dessalines pénétra dans la plaine du Cul-de-Sac, les troupes indigènes portaient le drapeau bicolore qui dès Février avait été adopté.

Revenons aux évènemens qui se passaient dans le Nord de l'île pendant que Férou insurgeait tout le département du Sud. Dans la partie de l'Est les français exerçaient sur les indigènes-espagnols noirs et jaunes, soupçonnés de complicité avec les indépendans, les mêmes rigueurs que dans la partie française. Beaucoup d'individus furent arrêtés à St. Yague, et conduits à Porto Plata où ils furent emprisonnés dans une voûte souterraine de la forteresse. On les y laissa mourir de faim.

Le général Romain, campé au Limbé, avait reçu de Capoix, comme nous l'avons vu, plusieurs milliers de poudre. Il avait sous ses ordres la première demi brigade, et 1000 cultivateurs organisés. Il conçut l'audacieux projet d'enlever la ville du Cap sur Rochambeau. Dans la nuit du 4 au 5 Février, il passa entre le port Français et le poste Pruuet, et attaqua les postes Métayer et Bousmat dont il se rendit maître. Il assaillit ensuite les postes Grelot et Bourgeois; mais il fut repoussé. Le chef de bataillon Bertrand qui commandait au poste Bourgeois fut grièvement blessé. Les troupes, cantonnées dans l'enceinte du Cap, ne s'ébranlèrent qu'à la pointe du jour. Alors le chef de bataillon Rapatel lança deux colonnes contre les postes Métayer et Bousmat. Les indigènes furent chassés des positions dont ils s'étaient emparés pendant la nuit. Rapatel ne put néanmoins les empêcher, pendant qu'ils se retiraient, d'incendier la plupart des habitations du voisinage.

Romain se retira à Vaudreuil où il se retrancha pendant la nuit, après avoir rallié toutes ses troupes. Cet échec ne l'avait pas découragé. Il se disposa à s'élancer de nouveau sur le Cap. Le général Clausel, instruit de son projet, résolut de disperser ses troupes. Le lendemain, 6 Février, le général Claparède reçut l'ordre de prendre le commandement de l'armée. Il sortit du Cap, à la tête des 7.e, 20.e, et 83.e de ligne, donnant une force de 2500 hommes; à la tête de 600 gardes nationaux extérieurs, et de 200 cavaliers de la garde d'honneur, sous les ordres du colonel Neterwood. Il attaqua les indigènes dans leurs retranchemens de Vaudreuil. Romain soutint le choc des français quoiqu'ils lui fussent supérieurs en nombre. Assailli de tous côtés, il présenta partout un front formidable. Claparède, après de vains efforts pour enlever le camp retranché, feignit de battre en retraite, afin d'attirer les indigènes, en rase campagne, hors de leurs lignes. Romain croyant que les français étaient sur le point de prendre la fuite, s'élança par dessus son retranchement, pour les rompre. Claparède fit aussitôt volte face, ouvrit ses rangs, et l'artillerie légère vomit la mitraille dans les bataillons indigènes. Le chef de brigade Neterwood chargea aussitôt à la tête de la cavalerie de la garde d'honneur.

Romain, sans être rompu, rentra dans sa position. Neterwood,

emporté par sa fougue ordinaire, ne s'arrêta qu'au pied des retranchemens où il fut accueilli par une vive fusillade. Il vit tomber, à ses côtés, le capitaine Laforge de la garde du capitaine général. Les deux armées demeurèrent en présence. Les indigènes perdirent 200 hommes, et les français à peu près un nombre égal. Dans la nuit qui suivit, le général Romain se retira à son quartier-géneral de Limbé.

Les indigènes de la division Capoix, qui avaient traversé le canal de la Tortue sur des radeaux, occupaient toujours l'intérieur de cette petite île. Nous avons vu qu'ils en avaient incendié l'hôpital établi sur l'habitation Labatut. Rochambeau, ayant repoussé la dernière attaque de Romain, crut pouvoir dégarnir de quelques troupes la ville du Cap; il se résolut à envoyer une expédition à la Tortue. Le 17 Février, l'adjudant commandant Ramel partit sur le vaisseau le *Duquesne* avec cinq bâtimens légers. La force effective de cette expédition était de 400 hommes d'infanterie, d'un détachement de 150 chasseurs de la garde du capitaine-général, sous les ordres du chef de bataillon Booze, et de 60 dragons. Ramel, aussitôt qu'il eut opéré son débarquement à la Tortue, se rendit sur l'habitation Doubaire. Il réunit ses troupes à celles de l'adjudant-commandant Boscus, et marcha contre les indigènes de l'intérieur qu'il culbuta et tailla en pièces, après un combat acharné. Il perdit un intrépide officier, Herumberger, capitaine des chasseurs de la garde. Le citoyen Fey, commandant du lougre le *Vautour*, recevait dans ses chaloupes, pendant le combat, une foule de blancs propriétaires qui fuyaient le champ de bataille, le long du rivage. Les matelots du *Vautour* écrasèrent à coups d'aviron ceux des indigènes qui, cramponnés à des planches, nageaient dans le canal pour atteindre Laveaux-Lapointe, ou St. Louis du Nord. Le chef de bataillon Vincent Louis et le capitaine Gardel, suivis de quelques grenadiers de la 9.e se retranchèrent dans les rochers escarpés et les bois qui avoisinent le mouillage du coquillage. Ils s'y maintinrent jusqu'au commencement de la nuit. Ils avaient perdu la plupart de leurs compagnons. Ils firent trois signaux par trois grands feux successifs. Capoix découvrant ces feux, de Laveaux-Lapointe, reconnut le signe de détresse dont il était convenu avec Vincent Louis. Des chaloupes indigènes partirent aussitôt du Carrerouge de St. Louis, et atteignirent le coquillage de la Tortue. Vincent Louis et Gardel s'embarquèrent avec quelques hommes, et revinrent au Carrerouge d'où ils se rendirent au quartier-général de Laveaux-Lapointe auprès de Capoix.

Le général en chef Dessalines avait appris, aux Gonaïves, l'attaque infructueuse dirigée par Romain contre le Cap, dans la nuit du 4 au 5 Février. Romain lui écrivit, peu de jours après, qu'il avait reconnu la possibilité d'enlever le Cap, si on lui envoyait des

renforts. Ses émissaires lui avaient donné l'assurance qu'ils avaient trouvé le moyen d'entretenir des intelligences dans la ville avec un ancien colonel de la garde nationale, Médard, noir, d'une grande influence sur les siens. Ils prétendaient que Médard se souleverait, au sein de la place, à la tête des noirs et des hommes de couleur, à la première attaque qui serait dirigée contre elle; que beaucoup d'indigènes étaient entrés dans la conjuration, entre autres Robillard, jeune officier de couleur, ancien aide de camp de Christophe. Il n'y avait au Cap aucune conspiration en faveur des indépendans quoique les indigènes de cette ville vécussent sous un régime sanglant. Les émissaires de Romain avaient confondu le mécontentement général avec un projet de conspiration. Dessalines ordonna aux généraux Christophe et Clervaux de partir des Gonaïves, et d'aller renforcer le général Romain, à Limbé. Ils étaient accompagnés du colonel Magny, à la tête de la 14e demi-brigade formée des débris des casaques rouges et de l'ancienne garde d'honneur de Toussaint Louverture.

Les hauteurs qui avoisinent le Cap étaient hérissées de forteresses depuis l'habitation Bréda jusqu'à la barrière Bouteille, sur une ligne de près de deux lieues. En partant de Limbé au Sud Ouest, et en suivant la grande route, la première fortification qu'on rencontrait était le blockaus de Bréda, à gauche du chemin, protégé, du côté Ouest, dans la montagne, par le poste Jeantot. Sur la même ligne, à gauche, l'on rencontrait ensuite le fort Pierre Michel et la butte Charrier; plus loin on traversait, sur un petit pont, l'eau rapide de la ravine Charrier qui se précipite, à droite du chemin, dans la rivière du haut du Cap, et l'on arrivait au fort Vertières. Continuant vers le Nord, l'on atteignait, à droite de la grande route, le fort Champin, d'où l'on découvrait, à gauche, un peu plus en avant vers la ville, les forts de l'Hôpital et de Bélair. Avant d'atteindre, à gauche, le fort Bélair, on parvenait à l'entrée de la place, à la Barrière Bouteille. Sur le rivage de la mer, entre la Petite-Anse et le Cap, s'élevait le fort St. Michel; et la rivière du haut du Cap, coulant du Sud au Nord et longeant, à l'Est, la grande route, se jette dans la mer entre le fort St. Michel et la ville. A l'Ouest, le Cap est dominé de mornes où il y avait des postes français sur les habitations Lory, Métayer et Bousmat. En partant du poste Jeantôt, on pouvait facilement éviter les forts qui bordaient le grand chemin, enlever, à l'improviste, le fort Bélair, les postes Lory, Métayer, Bousmat, et assaillir la ville.

Après l'arrivée de Christophe et de Clervaux à Limbé, le général Romain partit de ce bourg à la tête de ses troupes. Quand il arriva sur l'habitation Jeantôt, au haut du Cap, il en enleva le poste, et y laissa les généraux Christophe et Clervaux, pour protéger sa retraite, s'il était repoussé. Il divisa son armée en quatre colonnes, tourna les forts Bréda, Pierre Michel, Charrier, Vertières, et assail-

lit les hauteurs qui dominent le Cap, * à 4 heures du matin du 19 Février. L'on dansait alors au palais du gouvernement où il y avait une brillante fête. La première colonne indigène, dirigée par Romain en personne, enleva à la baïonnette le poste de l'hôpital des Pères et le fort Bélair. Les troupes européennes furent passées au fil de l'épée. La deuxième colonne donna assaut au fort Bourgeois, dans la ravine de la Providence; mais elle fut vigoureusement repoussée par un bataillon de la 77e. La troisième s'établit sur le morne de la ville, à la hauteur de l'habitation d'Espagne; et la quatrième se tint en observation, avec Christophe et Clervaux, devant les lignes du haut du Cap. Maîtres de Bélair, les indigènes s'établirent sur la crête du morne qui sépare ce fort de la rivière du haut du Cap. Les communications entre la ville et les avant-postes français qu'ils avaient tournés, étaient interceptées par le chemin de la Fossette. La gauche de l'armée indigène établie au Bélair voyait sa droite s'étendre jusqu'à la barrière Bouteille. Jamais le Cap n'avait été assailli d'aussi près.

A la pointe du jour, le général Clausel, qui jusqu'alors s'était tenu sur la défensive, alla examiner la position de l'ennemi et se disposa à le chasser des points qu'il occupait. Il réunit toute la garnison sur la place d'armes, et donna ses ordres aux officiers supérieurs en présence de Rochambeau. Son avant garde composée de la garde nationale, de la gendarmerie maritime et d'un bataillon de la 7.e de ligne, s'ébranla et commença le feu en attaquant vigoureusement la barrière Bouteille, pour s'ouvrir un passage dans le grand chemin. Les indigènes, aux cris de vive la liberté! la ville est à nous! se jetèrent sur les français avec fureur, les culbutèrent et commencèrent à pénétrer dans le Cap. C'eut été le moment favorable, pour les gardes nationaux noirs et jaunes, de se prononcer en faveur des indépendans, s'ils avaient réellement formé le projet de livrer la place au général Romain; ils déployaient au contraire la plus grande intrépidité et soutenaient le moral des européens. Le capitaine français Colzi fut mortellement blessé; le chef de bataillon Desfontaines rallia les fuyards de la 7e. et du bataillon maritime qui revinrent à la charge, soutenus par les grenadiers de la garde d'honneur et les deux compagnies administratives. Le carnage devint affreux; l'on se battit corps à corps. Après une lutte opiniâtre, les français furent encore culbutés. Les indigènes s'avancèrent dans la savane de la Fossette près de la Loge actuelle des Francs-Maçons, les talonnant audacieusement au pas de charge.** Mais une batterie

* Les troubles qu'excitèrent les chefs mulâtres, dans le Sud, coïncident avec l'attaque [en pluviôse] du chef nègre Christophe et du traitre mulâtre Clervaux, contre la ville du Cap où ces révoltés furent défaits et chassés du fort Belair qu'ils avaient surpris. (Delâtre.)

** Bulletin de l'armée française.

formidable, dressée par le général Thouvenot à l'extrémité de la Fossette, fut tout à coup démasquée; elle répandit la mort dans les rangs des indépendans. Les indigènes se précipitèrent vers les canons; mais l'artillerie française bien servie arrêta leur élan, et les contraignit à se retirer, sous la mitraille la plus meurtrière. Le chef de brigade Neterwood, à la tête de la cavelerie de la garde d'honneur, les chargea et les chassa du grand chemin. Par ce succès, le général Clausel rétablit ses communications avec les blockaus du haut du Cap et l'Hôpital des Pères En même temps, le chef de bataillon Thouzard, à la tête d'une division de la garde nationale, marchait sur l'habitation Cliquet, à la rencontre des indépendans qu'il n'atteignit que sur l'habitation Picard. Les indigènes de cette colonne s'efforçaient de se réunir à leurs compagnons établis sur l'habitation d'Espagne, pour former une masse qui devait forcer la Fossette. Thouzard les rejeta sur d'Espagne, marcha ensuite sur cette habitation, à la baïonnette, et mit en pleine deroute la colonne qui l'occupait. Il réussit à éteindre le feu qui avait été mis dans la grande case de cette habitation. Les indigènes, chassés de d'Espagne, se retirèrent au sommet du morne Lory. Les chefs de bataillon Jumel et Léaumont, à la tête de treize compagnies de chasseurs de ligne et de Russy, les attaquèrent avec vigueur, les dispersèrent, et les talonnèrent tellement qu'ils ne leur donnèrent pas le temps d'incendier l'habitation Tiphaine. En même temps, le commandant Caignet enlevait le poste de l'Hôpital à la baïonnette. Romain tenait encore au fort Bélair. Le général Touvenot établit contre cette position une batterie de huit pièces de canon et d'un obusier. Les boulets, les bombes et les obus contraignirent les indigènes, en moins d'une demi heure, à abandonner le fort Bélair. Ils rencontrèrent derrière le fort une colonne française qui leur coupa la retraite. Un nouveau combat s'engagea; et après une lutte sanglante, le général Romain passa sur le corps de la colonne française.

La colonne indigène qui était demeurée en observation au haut du Cap, sous les ordres de Christophe et de Clervaux, fut attaquée à son tour par la cavalerie de la garde d'honneur commandée par Neterwood, et par les dragons du Cap, sous les ordres de Claparède. Christophe et Clervaux se formèrent en bataillons carrés, et repoussèrent, pendant trois heures, les charges les plus brillantes de la cavalerie française. Clausel pour déterminer la victoire en sa faveur, envoya à Claparède deux compagnies d'artillerie légère avec deux de pièces de 4. Les boulets firent bientôt des brèches dans les carrés qui furent rompus par les dragons. Les indigènes sabrés et dispersés, ne se rallièrent qu'au Morne Rouge. Les français remportèrent une victoire complète, et étendirent leurs avant postes au loin dans les campagnes. Les indigènes perdirent dans cette journée plus de 700 hommes, et les français donnèrent la sépulture à plus de

500 des leurs. Romain alla camper de nouveau au Limbé; Christophe et Clervaux se retirèrent aux Gonaïves. Le capitaine-général complimenta les gardes nationaux noirs et jaunes sur l'intrépidité qu'ils avaient déployée dans l'action, et leur promit perfidement que le gouvernement leur porterait toujours toute sa sollicitude.

Les français avaient fait une centaine de prisonniers. L'un d'eux, nommé Monfort, officier, noir, des grenadiers du 1er régiment indigène, dénonça le colonel Médard, noir, ancien chef de la garde nationale du Cap, d'avoir été d'intelligence avec Romain, pour lui livrer la ville. Rochambeau fit aussitôt arrêter Médard et plusieurs autres officiers, noirs et de couleur, qui avaient été aussi dénoncés. Médard fut pendu, sur le marché Cluny, en présence de l'armée. Un jeune homme de couleur, Robillard, et un grand nombre d'autres indigènes furent arrêtés, embarqués et noyés sur la simple dénonciation de Monfort qui, voulant obtenir sa liberté, dévoilait de prétendus complots. Le fils du colonel Médard, jeune homme noir, nommé Pounoute, fut arrêté et condamné aux travaux forcés. Le général Claparède avait le commandement de la ligne des forts du haut du Cap. Il faisait travailler les forçats à l'entretien des jardins de l'habitation Verdières. Peu de jours après l'attaque de Romain contre le Cap, voyant le jeune Pounoute Médard travailler sous le bâton, à Verdières, il le prit en pitié. Il le fit appeler avec plusieurs de ses compagnons, fit ôter à ces infortunés les chaînes qui les liaient les uns aux autres, et favorisa leur évasion en leur disant qu'il les arrachait à une extermination certaine. Monfort, après avoir envoyé à l'échafaud une cinquantaine de noirs et d'hommes de couleur, fut, à son tour, livré au dernier supplice. Presque tous ceux qu'il avait dénoncés étaient des jeunes gens qui jusqu'alors avaient défendu vaillamment la cause française.

Ce fut alors, 24 Février 1803, qu'arriva officiellement à St.-Domingue l'arrêté du Premier Consul, en date du 13 Nivôse an 11, par lequel le général Rochambeau était confirmé dans son grade de Capitaine Général. Cette nomination définitive fit la joie des partisans de l'ancien régime et le désespoir des français vraiment républicains. Rochambeau avait appris la tentative faite par Pétion d'insurger la plaine du Cul-de-Sac, la défaite, à l'Anse-à-Veau, de Geffrard qui s'efforçait de pénétrer de nouveau dans le Sud, l'insurrection de Férou. Il crut que sa présence dans l'Ouest pourrait relever le moral des troupes et arrêter les progrès des indépendans. Il fit publier, par son chef d'état major, que bientôt il transporterait son quartier-général au Port Républicain. Cette nouvelle épouvanta les citoyens honnêtes de cette ville; car depuis son départ pour le Cap, à la mort de Leclerc, le système des proscriptions s'était exercé avec moins de rigueur dans le département de l'Ouest.

Il faut cependant reconnaître que depuis quelque temps, beau-

coup de soldats français voyaient avec un profond sentiment d'horreur les atrocités auxquelles se livraient les généraux Rochambeau, Pierre Boyer et Brunet. Le général Desbureaux, commandant du département du Sud, avait sollicité et obtenu la permission de retourner en France, ne voulant plus être l'instrument des fureurs du capitaine général. Il était parti avant la première entrée de Geffrard dans le Sud.

Dans les livres qui formeront le troisième volume, nous raconterons les exploits de Lamarre au Petit Goâve, l'invasion du département de l'Ouest par Dessalines, l'arrestation de Lamour Dérance et l'anéantissement de son parti, l'union des populations indigènes du Nord, de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud, sous l'autorité du général en chef, l'entrée des armées indépendantes à Jérémie, à Jacmel, à St. Marc, aux Cayes, au Port Républicain, au Cap, au Môle St. Nicolas, la proclamation de l'Indépendance d'Haïti (1er Janvier 1804). Nous raconterons le règne de Dessalines, le principal héros de notre guerre nationale, le conquérant de notre Indépendance, et sa fin tragique; la division du pays en deux états : la République d'Haïti, d'une part, et l'Etat d'Haïti qui se transforma en royaume, d'autre part; les les luttes de Christophe et de Pétion, celui là personnifiant le principe aristocratique, celui-ci le principe démocratique; les luttes des haïtiens de race espagnole contre les français, l'évacuation du territoire de l'Est par ces derniers; l'ordre introduit dans le chaos des finances de la République, par le général Bonnet; l'administration de Christophe, énergique, cruelle, oppressive, et celle de Pétion, tolérante, à dessein opposée à celle du Nord pour la détruire; la mort de Pétion; la chute violente de Christophe, génie puissant qui serait devenu le Pierre le Grand d'Haïti, s'il n'avait fait naître dans le sein de son peuple, en se laissant trop dominer par d'aveugles fureurs, la terrible réaction qui détruisit son œuvre grandiôse, mais tachée de sang; la réunion des départemens du Nord et de l'Artibonite à la République, celle de la partie de l'Est à l'unité nationale, l'administration de Boyer sur toute l'étendue de l'île, de Samana à Tiburon, et la reconnaissance de l'Indépendance d'Haïti par le gouvernement français, sous Charles X. Alors commence à s'éteindre la race vigoureuse de nos géants révolutionnaires, de ces hommes de fer, à fortes convictions, qui ont fait de grandes choses parce qu'ils étaient mûs par de grandes et nobles idées.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

NOMS DES PERSONNAGES DONT IL EST FAIT MENTION DANS LE 2e. VOLUME, EN SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE, DE 1799 A 1803.

—o—

Rigaud,	homme de couleur.
Toussaint,	noir.
Dessalines,	id.
Clervaux,	homme de couleur.
Bauvais,	id.
Christophe,	noir.
Dieudonné Jambon,	id.
Birot,	homme de couleur.
Nérette,	id.
Borno Déléard,	id.
Lamour Dérance,	noir.
Mamzelle,	id.
Gay,	id.
Joseph Aquart,	id.
Brunache,	homme de couleur.
Dupuche,	id.
Benjamin Auger,	id.
Pierre Fontaine,	noir
Mathieux Duget	id.
Romain,	id.
Geoffroi,	blanc.
Lafortune,	noir.
Conflant,	id.
Giles Bambara,	id.
Borgella,	homme de couleur.
Dussau,	id.
Laplume,	noir.
Ducroc,	homme de couleur.
Lartigue,	blanc.
Gauthier,	homme de couleur.
Charles Bélair,	noir.
Ferbos,	homme de couleur.
Moulite,	id.
Boisblanc,	id.
Goye,	blanc.
Desvallons,	homme de couleur.
Faubert,	id.
Toureaux,	id.
Pétion,	id.
Renaud Desruisseaux,	id.
Geffrard,	id.
Rouleau,	id.
Jérémie,	noir.
Pierre Conil,	id.
Figaro,	noir.
Michel Selles,	id.
Roume,	blanc.
Antoine Chanlatte,	h. de couleur.
Moyse,	noir
Agé,	blanc.
Don Joachin Garcia,	id.
Boyé,	id.
Vincent.	id.
Delva	noir.
Jasmin	id.
Baudin	homme de couleur.
Destrade	noir.
Jacque Douze	id.
Lataque	homme de couleur.
Idlinger	blanc.
Michel	id.
Isaac Louverture	noir.
Placide Louverture	h. de couleur.
Sahuguet	blanc.
J. Raimond	homme de couleur.
Dommage	noir.
Pre-Louis Diane,	id.
Romain Cap,	homme de couleur.
Philippe Guerrier,	noir.
Laurent,	id.
Paul Louverture,	id.
Gabart Vaillant,	h. de couleur.
Desravines,	id.
Charlotin Marcadieux,	id.
Piverger,	id.
Blanchet,	id.
Batichon,	id.
Jean Cécile,	noir.
Philippe César,	id.
Arrault,	homme de couleur.
Augustin Rigaud,	id.
Martin Bellefond,	blanc.
Chalvière,	homme de couleur.
Latulipe,	noir.
Bonard,	homme de couleur.
Bellegarde,	id.
Millet,	id.
Dupons,	id.

Balarquier,	noir.
Lamarre,	homme de couleur.
Langevin,	id.
Gaspard,	id.
Hambourge Marlot,	h. de couleur.
Monpoint,	noir.
Morisset,	homme de couleur.
Magny,	noir.
O'Gorman,	blanc.
St-James,	id.
Brelle,	blanc.
Allier,	id.
Duburcq,	id.
Balthasar,	id.
Torelli,	id.
Placide,	id.
Layer,	id.
Anthaume,	id.
Raphaël,	id.
Pothier,	id.
Pageot,	id.
Francisco Rèyes,	h. de couleur.
Domingo Perez,	id.
Cayetano Razon,	id.
Perez Guerra,	id.
Jean-Philippe Dant,	noir.
Kerverseau,	blanc.
Dalban,	id.
Lecun,	id.
Pierre Michel,	noir.
Mimi Bode,	homme de couleur.
Casséсamp,	id.
Bernard Borgella,	blanc.
Lacour,	id.
A. Viard,	id.
Ph.pe-André Collet,	blanc.
Gaston Nogéré,	id.
Juan Monceybo,	id.
François Morillas,	id.
Charles Roxas,	id.
André Mugnos,	id.
Gombaut,	id.
Periès,	id.
Fouqueau,	id.
Hillarion,	noir.
Victoire,	femme de couleur.
Maitland,	blanc.
Vollée,	id.
Lamothe Aigron,	h. de couleur.
Pascal,	blanc.
Thébécourt,	id.
Vernet,	homme de couleur.
Claude Martin,	noir.
Jean Charles,	id.
Coco,	id.
Trois Balles,	id.
Aurange,	homme de couleur.
Jn. Bte. Lebon,	noir.
Saintonge,	id.
Bonhomme,	id.
Rouanez,	homme de couleur.
Lafricain,	noir.
Joseph Flaville,	id.
Jolicœur,	id.
Christophe Sylli,	id.
Pageot,	blanc.
Barada,	id.
Haukesbury,	id.
Otto,	id.
Cornwallis,	id.
Thibeaudeau,	id.
Nugent,	id.
Sasportas,	id.
Dubuisson,	id.
Lamartinière,	homme de couleur.
Forfait	blanc.
Bernadotte,	id.
Dumas,	homme de couleur.
Sonthonax,	blanc.
Fleurieu,	blanc.
Malouet,	id.
Laveaux,	id.
Lapointe,	homme de couleur.
Villaret Joyeuse,	blanc.
Latouche Tréville,	id.
Ganthaume,	id.
Hartzinch,	id.
Coisnon,	id.
Leclerc,	id.
Davoust,	id.
Boyer,	id.
Delmothe,	id.
Linois,	id.
Magon,	id.
Gravina,	id.
Duga,	id.
Humbert,	id.
Clausel,	id.
Watrin,	id.
Boudet,	id.
Rochambeau,	id.
Hardi,	id.

Débelle,	blanc
Devaut,	id.
Claparède,	id.
Hector Daure,	id.
Kerverseau,	id.
Charles Pierre,	noir.
Grand Noël Prière,	id.
Télémaque,	id.
Barthélemy,	id.
Lebrun,	blanc.
Tobias Lear,	id.
Gardre,	id.
Ignace,	noir.
Vilton,	homme de couleur.
Marc Coupé,	id.
Lacombe,	blanc.
Sabès,	id.
Gimont,	id.
Bardet,	homme de couleur.
Séraphin,	noir.
Lubin Hudicourt,	id.
Barthélemy Marchand,	id.
Eloy Turbet,	id.
Dhenin,	blanc.
Thézan,	homme de couleur.
Audigé,	id.
Sézaire Savay,	id.
Patience,	noir.
Mounier,	blanc.
Pamphile de Lacroix,	id.
Férand,	noir.
Pierre Tony,	id.
Delpêche,	homme de couleur.
Larose,	id.
Jeannot Millien,	noir.
Fisson,	blanc.
Sterling,	homme de couleur.
Célestin,	noir.
Ferbosse,	homme de couleur.
Désiré,	noir.
Lapineau,	blanc.
Télémaque (de Jacmel)	noir.
Langlade,	homme de couleur.
Paul Lafrance,	noir.
Fontaine,	id.
Grenville,	blanc.
Aignan,	homme de couleur.
Molière,	blanc.
Corneille,	id.
Breton,	id.
Bistaret,	id.
Maurepas,	noir.
Gourdon,	blanc.
Poitevin,	homme de couleur.
Capoix,	noir.
Mesnë,	blanc.
Bordenback,	id.
Gelin,	id.
Levenard,	id.
Rosamel,	id.
Nicolas Louis,	noir.
Réné Vincent,	id.
Placide Louis,	id.
Placide Lebrun,	id.
Romain,	noir.
Desfourneaux,	blanc.
Jn-Pre Dumesnil,	noir.
Cadiac,	blanc.
Colin,	noir.
Prudent,	id.
Salm,	blanc.
Chancy,	homme de couleur.
Morisset,	id.
Noël Lory,	noir.
Marinier,	id.
Desplanques,	blanc.
Pambour,	id.
Mme Louverture,	femme noire.
Pourcely,	homme de couleur.
Valabrégue,	blanc.
Alain,	noir.
Ls. Etienne Golart,	id.
Lubin Golart,	id.
Topsent,	blanc.
Grandet,	id.
Brunet,	id.
Lavalette,	id.
Andrieux,	id.
Rey,	id.
Yaquoi,	noir.
Gengembre,	id.
Bazelais,	homme de couleur.
Laurette,	id.
Villemandrin,	blanc.
Clouet,	id.
Duckworth,	id.
Mme Dessalines,	femme noire.
Descourtilz,	blanc.
Laplaine Sterling,	h. de couleur.
Guy l'aîné,	id.
Borel,	blanc.
Christophe Morney,	noir.

Blanc Cassenave,	h. de couleur.
Jn-Bte Louverture,	noir.
Dominique,	id.
Roux,	homme de couleur.
Pierre Parent,	noir.
Claude Labadie,	id.
Cottereau,	id.
Dalton,	blanc.
Lalane,	id.
Vandor Weid,	id.
Bourke,	id.
Bachelu,	id.
Marie Jeanne,	femme de couleur.
Lefèvre,	blanc.
Sylla,	noir.
Martial Besse,	homme de couleur.
Sans-Souci;	noir.
Anquetil,	blanc.
Blin de Villeneuve,	blanc.
Fressinet,	id.
Lafleur,	noir.
Robillard,	homme de couleur.
Jn.-Pre. Louverture,	noir.
Perrin,	blanc.
Bénézech,	id.
Collet,	id.
Dumas,	id.
Domergue,	id.
O'Gorman,	id.
Mongin,	id.
Labiche,	id.
Désongards,	id.
Desrivières,	id.
Guieu,	id.
Bon,	id.
Ango,	id.
Baudamant,	id.
Saint-Cyr,	id.
Ferrari,	id.
Savary,	id.
St-Jn. Louverture,	noir.
Pesquidou,	blanc.
Néron,	noir.
César,	id.
Flamand,	blanc.
Mlle. Chancy,	f. de couleur.
Deraime,	blanc.
Monperron,	id.
Mars Plaisir,	noir.
Jeanin,	blanc.
Cafarelli,	id.

Colomier,	blanc.
Lenoir,	id.
Pourcheresse Vertières,	id.
Lombard,	id.
Dumanoir,	id.
Clément,	id.
Ledoyen,	id.
Tolosé,	id.
Maubert,	id.
Boujardier,	id.
Mirambeau,	id.
Rebourg,	id.
Dupont,	id.
Gougeot,	id.
Lequoi Mongirault,	id.
Cibot,	id.
Macajou,	homme de couleur
J. Louis Louverture,	noir.
Elie,	id.
Mouchet,	id.
Auguste,	noir.
Samedy,	id.
Smith,	blanc.
Elie Bourry,	homme de couleur.
Jh Dessources, dit Jérôme,	noir.
Saunite,	femme noire.
J. Chs. Courjol,	noir.
J. Toussaint Labarre,	id.
Jean Dugotier,	id.
Bazin,	id.
Faustin Répussard,	h de couleur.
Diaquoi,	noir.
Pierre Batardet,	id.
Sagest,	homme de couleur.
Guibert, Popote,	noir.
Gauthier,	blanc.
Dubarquier,	id.
Macaya,	noir.
Vamalheureux,	id.
Mavougou,	id.
Petit Noël Prière,	id.
Yayou,	id.
Meyer,	blanc.
Wante,	id.
Bastien,	noir.
Métellus,	id.
Sanglaou,	id.
Cangé,	homme de couleur.
Rabouin,	blanc.
Raimond,	noir.
Dupéroy,	blanc.

Noël Buquet, noir.
Thomas Marie-Jeanne, id.
Adam, id.
Louis Manseau, id.
David Troy, id.
Boucare, id.
Adonis Delorier, id.
Poix, blanc.
Robe, id.
Henriette St-Marc, fem. de coul.
Panis, blanc.
Mahotière, homme de couleur.
Jacques Tellier, noir.
Cagnet, id.
Cacapoule, id.
Labruni, id.
Abbé, blanc
Jean Louis François, noir.
Comus, id.
Julien Labarrière, id.
Eschenaux, blanc.
Thouzard, id.
Kayé Larivière, homme de couleur.
Mathieu Fourmi, noir.
Grégoire, blanc.
Madame Leclerc, femme blanche.
Jacques Clervaux, hom. de couleur.
Var, blanc.
Ph. Albert Delatre, blanc.
Anhouil, id.
Jques. Marquet Monbreton Norvins, id.
Jurrien, id.
Charles Baurry, homme de conleur.
Toussaint Brave, noir.
Paul Prompt, homme de couleur.
Huin, blanc.
Videau, id.
Madame Pageot, femme de coul.
Gilot Marquez, noir.
Moreau l'Africain, noir.
Victor, id.
Claude Labadie, id.
Aussenac, blanc.
Savari, homme de couleur
Riper, id.
Joseph Jerôme, noir.
Pierre Toussaint, homme de couleur
Jean Louis Longuevalle, noir.
Jean Louis Boisneuf, id.
Montauban, id.
Pierrot Michel, noir.
Jean Charles, homme de couleur.
Gotro, blanc.
Peyre, id.
Hubert, blanc.
Renaud, id.
Neterwood, id
P. Boyer, id.
Fontanges, id.
Aussénac, id.
Maillard, id.
Deneyve, id.
Delore, id.
Stephonopoli, id.
Girardeau, id.
Grand Boucan, noir.
Lenormand, blanc.
Guillemet, id.
Robert, noir.
Gilbert Néraud, blanc.
Auguste Labarre, noir.
Pradine, blanc.
Pigné Montignac, id.
Félix, id.
Doulion, id.
Grand Seigné, id.
Magloire Ambroise, noir.
Macaque, id.
Beauséjour, id.
Pierre Louis, id.
Cibas, id.
Germain frère, id.
Caradeux, noir.
Burres, blanc.
Laucoste, id.
Perou, noir.
Gérin, homme de couleur.
Segrétier, id.
Joseph Armagnac, noir.
Berger, blanc.
Moreau, homme de couleur.
Doudou, id.
Viart, id.
Prosper, id.
Braquin, id.
Fréron, blanc.
Bellegarde Baudouin, hom. de coul.
Gibon, id.
Pierre Viallet, noir.
Lebozec, blanc.
Moulin, homme de couleur.

Kerpoisson,	blanc.
Lefranc,	homme de couleur.
Hérard Charlemagne,	id.
Léveillé,	noir.
Guillaume Fontaine,	id.
Moquiacat,	id.
Moreau ou Cocoherne,	h. de coul.
Papillier,	id.
Francisque,	id.
Dodé,	id.
Plouzac,	blanc.
Bourré,	homme de couleur.
Désermine,	id.
Bélair Lamarre,	id.
Luthier,	blanc.
Costille,	noir.
Benjamin Noël,	id.
Hoche Vilbon,	homme de coul.
Viet,	blanc.
Frontiche,	noir.
Barthélemy,	id.
Banglo,	id.
Marion,	homme de couleur.
Heurtelou,	id.
Brisson,	id.
Colin,	noir.
Lafleur,	id.
Brunet,	blanc.
Mme Guillaume,	fem. de coul.
Louis Lerebourg,	noir.
Nicolas Louis,	id.
Bauvoir,	id.
Vincent Louis,	id.
Gardel,	id.
Fey,	blanc.
Mme Labatut,	femme blanche.
Boscus,	blanc.
Quérangal,	id.
Magendie,	id.
Ramel,	id.
Aubry,	id.
Dalivart,	id.
Charles Pierre,	noir.
Lacroix,	blanc.
Froment,	id.
Tabarrès,	homme de couleur.
Polanca,	id.
Vaussier,	blanc.
Jn-Phpe Matarane,	noir.
Descotière,	noir.
Pouillac,	id.
Guinbart Déhaie,	noir.
Giles Pierre,	id.
Robert Guiton,	id.
Michel Clémenti,	id.
Autrou Archin,	id.
Quentin,	blanc.
Hédouville,	id.
Lacrosse,	id.
Didier,	id.
Hilaire Marmande,	h. de couleur.
Willaumez,	blanc.
Noailles,	id.
Pierre Boyer,	id.
Thouvenot,	id.
Mme Paul Louverture,	fem. noire.
Jn-Pierre Louverture,	noir.
Malenfant,	blanc.
Joséphine Beauharnais,	f blanche.
Chevalier,	noir.
Ménard,	blanc.
Labinais,	noir.
Labatut,	blanc.
Cormand,	id.
Moreau,	blanc.
Sabrely Fontaine,	id.
L'abbé de la Haye,	id.
Burgevin,	id.
Bouvier,	id.
Barquier,	id.
Ferrand,	id.
Jn-Louis Grandmaison,	noir.
Jn-Baptiste Cataboix,	id.
Michaud,	id.
Ripert,	blanc.
Jason,	noir.
Bérotte,	homme de couleur.
Desbureaux,	blanc.
Sarcleu,	id.
Léger,	homme de couleur.
Déjoie,	id.
Férou,	id.
Giles Bénech,	noir.
Nicolas Régner,	id.
Goman,	id.
Lafrédinière,	blanc.
Guillaume Lafleur,	noir.
Trichet,	homme de couleur.
Vancol,	id.
Wagnac,	noir.
Jacquet Giraud,	id.
Hamplaya,	blanc.

Armand Berrault,	noir.	Rapatel,	blanc.
Jean Jacques Sully,	h. de couleur.	Laforge,	id.
Paye,	blanc.	Booze,	id.
Mordenet,	id.	Herumberger,	id.
Fouillole,	id.	Medard,	noir.
Latoulte,	id.	Robillard,	homme de couleur.
Bégon,	homme de couleur.	Colzi,	blanc.
Aoua,	noir.	Desfontaines,	id.
Lacroix,	id.	Thouvenot,	id.
Lafond,	blanc.	Jumel,	id.
Burres,	id.	Russy,	id.
Mansui,	id.	Léaumont,	id.
Michel,	homme de couleur.	Monfort,	noir.
Bayard,	homme de couleur.	Caignet,	id.
Moreau,	id.	Pounoute Médard,	id.
Jean François,	noir.	Bonnet,	homme de couleur.

ERRATA.

Page 45. Au lieu de ces deux fils Isaac et Placide, *lisez:* ses deux fils, Isaac et Placide.

" 53. Au lieu de: Mais l'ennemi ne se doutait pas qu'ils eussent pu passer par cet affreux chemin, *lisez*: ne prévoyait pas qu'ils eussent pu passer.

" 62. Au lieu de: J'avais fait vœux, *lisez*: J'avais fait vœu.

" 69. *Omission.* Après ces mots; Cette révolte avait été étouffée en moins de trois jours, ajoutez: Quant à Cotro, il eut le bonheur de se sauver. Il reparaîtra à l'arrivée de Leclerc, en 1802, et combattra les français avec un rare courage.

" 85. Au lieu de décida le succès de la bataille, *lisez:* détermina le succès du combat.

" " Au lieu de: Une capitulation par laquelle la ville dût être livrée à Toussaint, *lisez:* Une capitulation par laquelle la ville devait être livrée à Toussaint.

" 87. Au lieu de: Il se détermina à convoquer une nouvelle assemblée centrale, *lisez*: Il se détermina à convoquer une assemblée centrale.

" 88. Au lieu de: Mais l'acheteur dût d'abord prouver, *lisez:* Mais l'acheteur devait d'abord prouver.

" 129. Au lieu de: Il envoya aussitôt à la Jamaïque pour soulever les ateliers de cette colonie, deux émissaires, Sasportas, et Dubuisson, *lisez*: Il avait envoyé en 1798, à la Jamaïque, pour soulever les ateliers. etc. etc.— L'affaire de Sasportas qui, par erreur, a été placée dans le corps de l'ouvrage, ne doit être considérée, par le lecteur, que comme une note. Sasportas, émissaire de Toussaint, fut exécuté à la Jamaïque, en décembre 1798. Dubuisson, son compagnon, s'était toujours montré courageux, zélé républicain avant cette circonstance. Le gouvernement colonial de la Jamaïque déporta, après l'exécution de Sasportas, mille esclaves accusés d'être entrés dans la conjuration.

" 133. Au lieu de: Infanterie aussi à diverses époques 6400 hommes, *lisez*: Infanterie aussi à diverses époques 19,400 hommes.

" " Au lieu de: La France envoya en totalité dans la colonie pendant les années 1802 et 1808, 42,531 soldats blancs, *lisez*: La France envoya en totalité dans la colonie pendant les années 1802 et 1803, 55,531 soldats blancs.

" 135. Au lieu de: La première sous les ordres de Rochambeau, de 4,000 hommes, dût attaquer le Fort-Liberté, *lisez*: devait attaquer le Fort-Liberté.

" " Au lieu de: La troisième de 10,000 hommes, sous les ordres du général Hardy dût prendre possession du Cap, *lisez*: devait prendre possession du Cap.

" " Au lieu de: La quatrième de 1,000 hommes, sous les ordres du général Kerverseau, dût se diriger sur Sto-Domingo, *lisez*: devait se diriger sur Sto-Domingo.

" - 148. Au lieu de: Il plaça au retranchement de Piémont les deux autres bataillons de la 13.e, *lisez* : deux détachemens de la 13e.

" 149. Au lieu de : Les deux bataillons de la 13.e qui étaient á Piémont, *lisez* : Les deux détachemens de la 13e.

" 151. Au lieu de : Les deux bataillons de la 13.e qui s'étaient retirés dans le morne de l'Hôpital, *lisez* : les deux détachemens de la 13e.

" 292. Au lieu de : Faustin Ropissard, *lisez* partout : Faustin Répussard.

" 301. Au lieu de à cris éclatant : *lisez* : à cri éclatant.

NOTES.

I.er. Volume.- Page 37. Au lieu de lire les circonstances de l'assassinat de Labadie telles qu'elles sont rapportées dans le 1.er volume, page 37, lisez: Les blancs, animés par ce premier crime, partirent d'Aquin oû ils arrivèrent le 25 novembre. Ils pénétrèrent dans la demeure d'un nommé Labadie, homme couleur, lui donnèrent 25 coups de fusils, et l'attachèrent à la queue d'un cheval qu'ils lancèrent au galop dans un chemin pierreux. Le fougueux animal ne s'arrêta que sur l'habitation de l'infortuné à trois lieues de la ville. La famille de Labadie, après avoir été insultée, donna toutes sortes de soins à ce corps sanglant. *Labadie n'échappa à la mort que miraculeusement.* Il vécut encore plusieurs années. A cause de sa sagesse et de la pureté de ses mœurs, il était appelé le vénérable dans tout le canton. Les blancs l'avaient accusé d'être le complice de Ferrand de Baudières.

I.er Volume. Page 348. Ligne 17e. (Errata)- Au lieu de: Sous les ordres du général Geffrard, lisez: du colonel Geffrard.

Note concernant le Ier Volume. Page 97.- Après l'affaire du camp Mercy, Jean Bleck, un des frères Bleck, élevé en France, et jeune homme instruit, fut réellement brûlé vif par les colons aux Cayes, après avoir été enduit de goudron. Les autres Bleck vécurent bien des années après cet événement

Note concernant le I.er Volume. Page 77.—Aubrant qui y est représenté comme noir était un homme de couleur.

Note. 2e Volume. Quelques écrivains français ont avancé que Leclerc n'avait vaincu Toussaint Louverture qu'avec 12000 hommes, et que les autres troupes n'étaient arrivées qu'après la chute de celui-ci. La première expédition était de 21,000 hommes de troupes de ligne. 19,000 débarquèrent tant au Fort-Liberté, au Cap, au Port-au-Prince, qu'à Santo-Domingo, presque en même temps, car les 7,000 hommes environ dont étaient chargées les escadres des amiraux Gantheaume et Linois, descendirent au Cap aussitôt après l'incendie de cette ville, avant l'ouverture de la campagne contre Toussaint. Le retard de quelques jours des escadres de Gantheaume et de Linois n'avait été occasionné que par des contrariétés de mer survenues en vue des côtes de St.-Domingue. Un des vaisseaux de ces deux escadres, le Desaix, s'était même brisé devant le Cap. Les 2000 hommes de troupes environ qui étaient sur les escadres de Flessingue et du Hâvre en retard furent remplacés par 2000 soldats de marine au moment du débarquement. Quand les escadres de Flessingue et du Hâvre qui renforcèrent l'armée française de 2000 environ arrivèrent au Cap, la campagne contre Toussaint n'était pas terminée. Leclerc n'a attribué la soumission de Christophe qui précéda celle de Toussaint qu'à l'arrivée de ces nouvelles forces. Quand nous aurons terminé le récit de la guerre de l'Indépendance, nous donnerons un état plus détaillé des forces venues à St-Domingue, tant sous Leclerc que sous Rochambeau, et nous établirons authentiquement que le chiffre de ces troupes s'est élevé à 55,000 hommes.

Note concernant la mort de Toussaint Louverture 2.e Volume.

Comme Toussaint est mort en France, dans la forteresse de Joux, les traditions de notre pays n'ont pu nous fournir aucun renseignement sur ses derniers momens. Nous avons dû chercher les circonstances de sa fin dans les ouvrages de ceux des écrivains français qui ont parlé de St.-Domingue. Les uns rapportent qu'il est mort de froid et de privations; (Pamphile de Lacroix dit crispé de froid) d'autres faisant un long détail de ses souffrances pendant sa captivité, disent qu'on l'a laissé mourir de faim par les ordres de Bonaparte. Nous avons trouvé toutes les circonstances de sa captivité et de sa mort dans les mémoires d'Isaac Louverture, son fils, et dans un ouvrage, traitant de St.-Domingue, en 1802, qui précède ces mémoires.